

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES

DE

LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME XXIX

16 JUILLET 1870-10 AOÛT 1870



PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, ÉDITEUR

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 124

IMPRIMERIE NATIONALE

1932

NOTE

DE LA COMMISSION DE PUBLICATION.

Avec le présent volume, qui s'étend jusqu'au 10 août 1870. se termine la collection des documents relatifs aux *Origines diplomatiques de la Guerre de 1870-1871*, publiés par le Ministère des Affaires étrangères. Le titre même de la publication en excluait les documents relatifs à la guerre et aux négociations engagées pendant la guerre. Si la Commission a cru devoir adopter comme date finale la date du 10 août et non celle du 19 juillet, c'est uniquement parce qu'il lui a paru nécessaire de ne pas laisser incomplet le dossier des pourparlers d'alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, et que les pourparlers d'alliance, bien qu'ils n'eussent plus, depuis la déclaration de guerre, aucune chance d'aboutir, se sont prolongés jusque-là.

La Commission, qui va se séparer, après avoir perdu au cours de vingt-cinq années d'efforts non interrompus par la Grande Guerre deux collègues éminents, MM. Joseph Reinach et Alphonse Aulard, tient à remercier MM. les Chefs du Service des Archives, et ce Service lui-même, de la façon dont ils ont toujours facilité sa tâche. Elle remercie également M. de Jessen, dont l'obligeante collaboration lui a rendu accessibles les documents danois publiés pendant ces dernières années.

Paris, le 29 décembre 1931.

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

JUILLET 1870.

(16-31.)

16 juillet... Paris et Saint-Cloud, 3 heures. Entretien de l'Empereur et de Benedetti. — Dans l'après-midi : Réception du Sénat à Saint-Cloud par l'Empereur et l'Impératrice. Discours de Rouher et réponse de l'Empereur. — La Tour d'Auvergne est nommé ambassadeur à Vienne.

Berlin, 4 heures du matin. Signature du décret de mobilisation. — Dans l'après-midi : Déclaration de Bismarck au Bundesrath sur le conflit avec la France.

Munich. Mobilisation de l'armée bavaroise. — Réponse du Roi de Prusse à la démarche bavaroise du 15 sur son attitude après la renonciation Hohenzollern. — Dans la nuit du 16 au 17, le Gouvernement bavarois fait part au Ministre de Prusse de sa décision de coopérer à la guerre sans entrer dans aucune discussion au sujet du *casus fœderis*.

Stuttgart. Une assemblée populaire manifeste en faveur de la guerre et de l'unité allemande.

Autriche-Hongrie. Retour d'Andrassy à Vienne.

Belgique. Ordre de concentration de l'armée belge à Anvers et sur les frontières. — La neutralité belge est reconnue par la France et par la Prusse. — Lettre de Napoléon III à Léopold II.

Hollande. La neutralité du Royaume des Pays-Bas est reconnue par la France et par la Prusse. Gramont fait également savoir à La Haye que la France recon-

IMPRIMERIE NATIONALE.

naît la neutralité du Luxembourg. La Hollande, de son côté, déclare qu'elle observera la plus stricte neutralité.

Italie. Manifestation contre la France à Florence.

Suisse. La Diète fédérale accorde au Conseil fédéral les pleins pouvoirs pour assurer la neutralité de la Suisse. Concentration à Bâle de 10.000 hommes de l'armée helvétique.

17 juillet... Paris et Saint-Cloud. Gramont repousse la proposition de médiation anglaise du 15 juillet. Il en informe verbalement Lyons et charge La Valette d'en informer Granville. La déclaration de guerre est envoyée à Berlin.

Berlin. La Prusse reconnaît la neutralité du Luxembourg. — Occupation de Rastadt et de Mayence par les troupes prussiennes.

Dresde. Promulgation de l'ordre de mobilisation de l'armée saxonne.

Munich. Réunion de la Chambre des Députés. Le Gouvernement annonce la mobilisation et réclame des crédits extraordinaires. Discours de Bray. La demande est renvoyée à une Commission spéciale. — Manifestation en faveur de la guerre.

Stuttgart. Retour du Roi Charles de Wurtemberg. — Le Conseil des Ministres décide la mobilisation et la convocation du Landtag. — Varnbüler part pour Munich.

Autriche-Hongrie. Arrivée de Vitzthum à Vienne. — Le Général Türr, venant de Pest et de passage à Vienne, part pour Paris.

Belgique. Léopold II assure par lettre Napoléon III que la Belgique fera respecter sa neutralité.

Danemark. Le Conseil des Ministres décide la neutralité.

18 juillet... Paris et Saint-Cloud. Départ de Bourgoing pour Vienne.

Berlin. Bismarck repousse la proposition anglaise de médiation du 15 juillet. — Circulaire de Bismarck aux Agents de la Confédération du Nord à l'étranger sur la responsabilité de la guerre.

Stuttgart. Retour de Varnbüler. — Le *Journal officiel* du Wurtemberg publie les décrets sur la mobilisation et la réunion du Landtag.

Autriche-Hongrie. Réunion d'un Conseil de la Couronne à Vienne. Il se prononce pour la neutralité de l'Autriche-Hongrie, avec quelques préparatifs militaires.

Italie. Arrivée de Vimercati à Florence. — Interrogation de La Porta à la Chambre des Députés sur l'attitude de l'Italie en présence de la guerre franco-allemande. Déclaration de Visconti-Venosta sur le désir de l'Italie de localiser la guerre et de conserver la neutralité en attendant les événements. Sella annonce l'intention du Gouvernement d'appeler les classes 1844 et 1845 sous les drapeaux.

Russie. Le Tsar Alexandre II se rallie à la proposition anglaise de médiation du 15 juillet (il en informe Guillaume Ier dans la nuit du 18 au 19, et le Général Fleury le 19). Il promet la neutralité de la Russie à condition que l'Autriche ne prendra aucune part à la guerre.

Suisse. Déclaration du Gouvernement fédéral sur la neutralité helvétique.

19 juillet... Paris et Saint-Cloud. La déclaration de guerre est notifiée à la Prusse (à Paris par Gramont au Comte de Solms, et à Berlin, à 1 h. 30, par Le Sourd à Bismarck). — Arrivée à Paris du Général Türr. — Publication de trois notes dans le *Journal officiel* constatant l'attitude amicale de la Suisse, de la Hollande et de l'Espagne. — Le soir, départ de La Tour d'Auvergne pour Vienne par la voie d'Italie.

Berlin. Ouverture de la session extraordinaire du Reichstag. — Discours du Roi. — Bismarck annonce la remise de la déclaration de guerre par la France, «sans rien ajouter à la communication de ce fait». — Circulaire de Bismarck aux Représentants de la Confédération du Nord sur les origines du conflit franco-allemand.

Munich. Séance de la Commission nommée par la Chambre des Députés bavaroise. Discours de Bray. La Commission n'accorde que les crédits nécessaires pour le maintien de la paix armée. — A 4 heures : Séance plénière de la Chambre des Députés. Discours de Bray et de Pranckh. La neutralité est rejetée, et les projets du Gouvernement sont adoptés.

Stuttgart. Varnbüler annonce à Saint-Vallier que le Wurtemberg s'associera à la Prusse.

Angleterre. Proclamation de la neutralité anglaise.

20 juillet... Paris et Saint-Cloud. Gramont fait part au Sénat et à la Chambre de la déclaration de guerre à la Prusse. — Entretien de Gramont et du Général Türr. — Le *Journal officiel* publie son Bulletin politique hebdomadaire sur les origines de la guerre.

Berlin. Séance du Reichstag. L'adresse en réponse au discours du Roi est votée à l'unanimité moins trois voix. Communication par Bismarck des documents relatifs à la guerre.

Darmstadt. Les Chambres accordent à l'unanimité les crédits de guerre réclamés par le Gouvernement. D'Astorg reçoit ses passeports (il quitte Darmstadt le lendemain).

Munich. La première Chambre adhère aux décisions votées la veille par la Chambre des Députés. — Le Gouvernement bavarois déclare officiellement à Berlin qu'il est prêt à exécuter le traité d'alliance. — Cadore reçoit ses passeports et quitte Munich.

Vienne. Circulaire de Beust annonçant la neutralité autrichienne. — Arrivée de Bourgoing à Vienne. — Du 20 au 22 : Séjour à Vienne d'Artom, Ministre d'Italie à Carlsruhe.

21 juillet... Paris et Saint-Cloud. Le *Journal officiel* publie une note sur la déclaration d'Émile Ollivier au Corps législatif le 6 juillet. — Circulaire de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur sur les responsabilités de la guerre.

Berlin. Lecture par Bismarck du message de clôture du Reichstag, et fin de la session extraordinaire. — Télégramme de Bismarck à Berne pour annoncer la volonté de l'Allemagne de respecter la neutralité suisse.

Stuttgart. Ouverture des Chambres. Le Gouvernement réclame les crédits de guerre. Discours de Varnbüler. La proposition est renvoyée à une Commission.

Angleterre. Séance de la Chambre des Communes. Interpellations sur la neutralité du Luxembourg et de la Belgique (Sir Henri Bulwer Lytton et

M. Heygate), sur les négociations relatives à la candidature Hohenzollern (M. Horsman), sur l'existence d'un traité secret entre la France et le Danemark (M. Seymour). Réponse de Gladstone.

Autriche-Hongrie. Départ du Comte Hoyos, envoyé par Beust à Paris.

Belgique. Circulaire de M. d'Anethan sur la neutralité de la Belgique.

Italie. Départ de Vimercati de Florence pour Vienne.

22 juillet... Paris et Saint-Cloud. Publication au *Journal officiel* de la circulaire de Gramont du 21 juillet. — Napoléon III rédige une proclamation au peuple français.— Réception du Corps législatif aux Tuileries. Discours de Schneider et réponse de l'Empereur.

Berlin. Note sur la reconnaissance de la neutralité belge par la Prusse.

Bade. Sur la déclaration du Gouvernement badois qu'il se considère comme lié vis-à-vis de la Prusse par les traités de 1866, Mosbourg demande ses passeports et quitte Carlsruhe.

Munich. Ajournement des Chambres.

Stuttgart. La Chambre des Députés vote les crédits extraordinaires réclamés par le Gouvernement. — Saint-Vallier reçoit ses passeports et quitte Stuttgart.

Angleterre. Séance de la Chambre des Communes. Interpellation de Gourley sur le trafic des navires neutres avec la France et la Confédération du Nord et sur la signification de la déclaration de neutralité de l'Angleterre. Réponse de Gladstone.

Autriche-Hongrie. Arrivée du Prince de La Tour d'Auvergne (9 h. 1/2 du soir).

Belgique. Déclaration de la neutralité belge.

Danemark. Le Ministre prussien notifie officiellement au Cabinet de Copenhague l'état de guerre entre la France et la Prusse.

États pontificaux. Lettres de Pie IX à Napoléon III et Guillaume Ier pour offrir sa médiation.

23 juillet... Paris et Saint-Cloud. Le *Journal officiel* publie la proclamation de Napoléon III au peuple français. — Décret de Napoléon III conférant la Régence à l'Impératrice Eugénie. — Proclamation de l'Empereur à la flotte

de la Baltique (lue par l'Impératrice à Cherbourg, à bord de la frégate amirale *La Surveillante*).

Berlin. Déclarations de Bismarck et de Thile dans la *Spenersche Zeitung*.

Autriche-Hongrie. Arrivée de Vimercati à Vienne.

Italie. Interpellation de Corte à la Chambre sur la neutralité de l'Italie. Réponse de Lanza. Dépôt d'une interpellation par Nicotera sur la politique du Ministère dans les circonstances actuelles. Sur la demande de Lanza, la discussion en est remise au 25.

Danemark. Le Conseil des Ministres, délibérant sur la réponse à faire à la notification prussienne, se prononce en faveur d'une déclaration de neutralité. La réponse doit être soumise le lendemain à l'approbation du Roi.

Russie. Déclaration de neutralité de la Russie.

24 juillet... France. Départ d'une division de l'escadre française pour Copenhague. — Circulaire de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur sur le rapport Werther.

Berlin. Entretien de Bismarck et de Loftus sur un projet de traité proposé à la Prusse par la France après la guerre de 1866, dit «Traité de Benedetti», pour permettre à cette dernière de s'emparer du Luxembourg et de la Belgique.

Italie. Publication dans la *Gazette de Florence* de la notification officielle de la neutralité italienne. — Entre le 24 et le 26 : Arrivée du Général Türr à Florence.

Russie. Note de la *Gazette officielle* de Saint-Pétersbourg sur la neutralité russe.

25 juillet... Paris. Publication dans le *Journal officiel* d'une note sur les règles à observer vis-à-vis des neutres en temps de guerre.

Berlin. Proclamation du Roi de Prusse au peuple allemand. — Publication dans la presse officieuse allemande du «Traité Benedetti».

Angleterre. Publication dans le *Times* du «Traité Benedetti». Chambre des Lords : Question de Lord Stratford de Redcliffe sur le traité publié par le *Times;* réponse de Granville. Chambre des Communes : Question de Disraeli sur le même objet; réponse de Gladstone.

Autriche-Hongrie. La Tour d'Auvergne remet ses lettres de créance à François-Joseph. — Lettre de François-Joseph à Napoléon III.

Danemark. Déclaration de neutralité du Danemark. Moltke-Hvitfeldt est chargé de la notifier officiellement au Gouvernement impérial.

Espagne. Réunion d'un Conseil des Ministres à Madrid à propos de la circulaire de Gramont du 21 juillet.

Italie. Chambre des Députés : Interpellation Nicotera sur la question romaine. Déclarations de Visconti-Venosta.

Suède et Norvège. Déclaration de neutralité.

26 juillet... Paris. Publication dans le *Journal officiel :* 1° du bulletin politique hebdomadaire; 2° de la circulaire de Gramont du 24 juillet.

Berlin. Bismarck communique l'original du «Traité Benedetti» à Lord Loftus. Celui-ci en envoie à Granville une copie autographiée.

Angleterre. Chambre des Lords. Granville fait part aux Lords des explications que lui a données La Valette sur le «Traité Benedetti» publié par le *Times.* — Chambre des Communes : Sur une question de Baines, Gladstone expose la substance de la communication de Granville à la Chambre des Lords.

Espagne. Déclaration de neutralité.

Etats pontificaux. Déclaration de neutralité.

27 juillet... France. Cadore, envoyé en mission à Copenhague, quitte Cherbourg. — Note du *Journal officiel* démentant les informations du *Times* sur le «Traité Benedetti».

Berlin. Publication dans le *Moniteur* prussien d'un télégramme de Bismarck à Bernstorff sur le projet de «Traité Benedetti» publié par le *Times.*

Angleterre : Publication d'un *Livre bleu* sur les négociations relatives à la guerre franco-allemande.

Italie. Départ du Général Türr de Florence pour Vienne.

28 juillet... Saint-Cloud. L'Empereur et le Prince impérial quittent Saint-Cloud pour se rendre à Metz. Ils arrivent à Metz à 7 heures. — Proclamation de l'Empereur à l'Armée.

Angleterre. Chambre des Lords. Déclaration de Granville sur la neutralité anglaise. Malmesbury et Russell

demandent une augmentation des forces de terre et de mer.

Autriche-Hongrie. Interpellation Tisza à la Chambre des Députés hongroise sur la neutralité austro-hongroise. Discours d'Andrassy.

Danemark. Arrivée de l'escadre française à Skagen.

Espagne. Sagasta prie Olozaga de demander à Gramont de rectifier les appréciations formulées dans sa circulaire du 21 sur la conduite et les intentions du Gouvernement espagnol.

États pontificaux. Les troupes françaises reçoivent l'ordre de se tenir prêtes à s'embarquer pour la France.

29 juillet... Paris. Publication dans le *Journal officiel* d'une lettre de Benedetti à Gramont relative au projet de traité publié par le *Times*.

Berlin. Ciculaire de Bismarck aux Représentants de la Confédération de l'Allemagne du Nord relative au «Traité Benedetti».

Angleterre. Chambre des Lords : Question de Malmesbury sur le «Traité Benedetti». Explications de Granville sur le télégramme de Bismarck à Bernstorff du 27 juillet, sur le document manuscrit publié à Londres et à Berlin, et sur les déclarations de La Valette.

Autriche-Hongrie. Départ de Vienne de Vimercati et de Vitzthum.

Saint-Pétersbourg. Retour de Gortchakoff.

30 juillet... Paris. Note du *Journal officiel* sur les documents anglais publiés dans le *Livre Bleu*. — Circulaire de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur sur les révélations du Cabinet de Berlin concernant la Belgique. Il leur envoie la lettre de Benedetti du 29 juillet.

Berlin. Réponse du Roi de Prusse à la démarche du Pape du 22 juillet.

Angleterre. Note de Lord Granville aux deux Puissances belligérantes relative à la signature, entre ces Puissances et l'Angleterre, d'un protocole destiné à garantir la neutralité belge. Communication de cette note par Lord Granville aux autres Puissances garantes de la neutralité belge.

Autriche-Hongrie. Le Parlement hongrois vote, le

30 et le 31 juillet, un crédit de cinq millions de florins pour l'armement des Honveds et l'appel immédiat des recrues. — Arrivée du Général Türr à Vienne.

Italie. Vimercati et Vitzthum se séparent à Padoue, le premier pour rejoindre Napoléon III à Metz, le second pour se rendre à Florence, où il arrive le soir.

31 juillet... Paris. Lettre de Napoléon III à François-Joseph. — Réponse de Gramont à la proposition anglaise sur la Belgique. Il réitère l'affirmation de la volonté de la France de respecter sa neutralité, mais fait des réserves sur l'opportunité d'une nouvelle sanction au traité de neutralité.

Berlin. Proclamation du Roi de Prusse au peuple.

Italie. Chambre des Députés : En réponse à une question de La Porta, Visconti-Venosta annonce à la Chambre le retrait prochain du corps expéditionnaire français. Lanza affirme que, dans la question romaine, le Gouvernement italien ne se laissera pas forcer la main par la révolution. — Vitzthum est reçu par Victor-Emmanuel à 10 heures du matin.

8567. Napoléon III au Duc de Gramont. (Télégr. Registre de télégrammes. Divers.)

Saint-Cloud, 16 juillet 1870, $8^{h}40$ matin.

Je recevrai M. le Comte Benedetti aujourd'hui à trois heures [1].

8568. Le Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Munich, Carlsruhe, Stuttgart et Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Bavière, 249.)

Paris, 16 juillet 1870.
(Expédié à 9^{h} matin.)

Des erreurs se sont glissées dans le compte rendu analytique du discours de M. Ollivier du 15 juillet publié par quelques

[1] Cf. Gramont à Napoléon III, télégramme, 15 juillet, 6 h. soir.

journaux du matin. Rappelez au besoin que la seule version exacte est celle du *Journal officiel* du soir[1].

8569. Le Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Munich, Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe. (Télégr. Minute à chiffrer[2]. Bavière, 249.)

Paris, 16 juillet 1870.

Il nous importe au plus haut degré de savoir si le Gouvernement bavarois[3] se considérera comme lié par les traités de 1866 et acceptera le *casus fœderis*. Veuillez vous en expliquer amicalement, mais très nettement[4], avec M. le Ministre des Affaires étrangères, en lui disant combien il nous serait douloureux de nous trouver en guerre avec la Bavière[5]. Vous comprenez de quel intérêt sont pour nous, au point de vue des opérations militaires aussi bien qu'au point de vue politique, les informations que je vous demande. Dites très haut et partout que c'est contre la Prusse que nous nous préparons à la guerre, et que nous n'avons aucune cause d'hostilité avec aucune autre Puissance. Envoyez-moi une réponse catégorique et qui ne puisse laisser subsister aucun doute[6].

8570. Le Duc de Gramont à Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin. (Télégr. Minute. Prusse, 379.)

[Paris,] 16 juillet [1870,] 1h15 soir.

Veuillez transmettre de la part du Ministre de la Guerre la dépêche suivante au Colonel Stoffel : «Rentrez en France avec le

(1) Voir dans É. Ollivier (t. XIV, p. 413-423) les extraits qu'il donne de son discours et les réflexions dont il les accompagne.

(2) Un déchiffrement, classé au fonds Bade, sans date d'envoi, porte les mentions : «Dépêche chiffrée apportée de Mulhouse par un exprès» et «Reçu à Carlsruhe, le 18 juillet, à midi».

(3) Wurtembergeois, hessois, badois.

(4) Ces trois mots ajoutés en marge sur la minute, de la main de Gramont.

(5) Le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt, le Grand-Duché de Bade.

(6) La dernière phrase est de la main de Gramont.

Chargé d'Affaires de Sa Majesté, et venez à Paris aux ordres du Ministre de la Guerre[1]. »

8571. Napoléon III à Victor-Emmanuel II. (Recommandé. Télégrammes de Saint-Cloud[2].)

Saint-Cloud, 16 juillet 1870, 3h50 soir[3].

Désirant exécuter la Convention du 15 septembre, je rappellerai mes troupes de Civita-Vecchia si Votre Majesté veut bien me promettre de garantir les frontières pontificales (contre) toute invasion. La parole (de) Votre Majesté sera à mes yeux comme à ceux de la France la meilleure garantie de la loyale exécution de la Convention du 15 septembre.

Si Votre Majesté acceptait cette proposition, Elle pourrait m'envoyer une lettre dans laquelle serait contenu l'engagement que je demande à Votre Majesté au nom de notre amitié[4].

8572. Le Duc de Gramont à Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute. Prusse, 379, n° 63.)

[Paris,] 16 juillet [1870][5].

Au moment où les hostilités deviennent imminentes entre la Prusse et nous, je dois vous adresser les dernières instructions du Gouvernement de l'Empereur. Il est nécessaire que vous remettiez au Cabinet de Berlin une déclaration conforme au projet ci-inclus, par laquelle vous notifierez que nous nous considé-

(1) La déclaration de guerre ne fut notifiée au Gouvernement prussien que le 19. Mais l'état de guerre résultait des déclarations faites par le Gouvernement devant les Chambres, le 15 juillet.

(2) Cf. t. XXVIII, p. 36, note 1.

(3) Ce télégramme est signalé dans l'article du *Figaro* du 20 mars 1895 (cf. Napoléon III à Gramont, 15 juillet), mais sans que le texte en soit publié. Cf. également É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 257).

(4) Cf. t. XXVIII, p. 383, note 3.

(5) En tête, cette note au crayon : « Expédiée le 17. (Voir dép. au Comte Solms, du 19 juillet.) »

rons comme en état de guerre avec lui. Vous réclamerez en même temps vos passeports, en faisant savoir au Ministre des Affaires étrangères que nous confions la protection de nos nationaux au Représentant de S. M. la Reine d'Angleterre. Si le Gouvernement prussien n'y voit pas d'inconvénient, nous serions disposés à laisser le Chancelier de notre Ambassade à la disposition de Lord Loftus, et nous consentirions de notre côté à autoriser le séjour à Paris du Chancelier actuel de l'Ambassade de Prusse. Vous voudrez bien vous concerter avec le Chargé d'Affaires d'Angleterre sur les mesures que comportent les circonstances, et lui remettre les Archives de la Mission, à l'exception des papiers que vous jugeriez indispensable d'emporter avec vous, et de vos diverses tables de chiffres, que vous aurez soin de détruire.

8573. Projet de déclaration annexé à la dépêche du 16 juillet. (Minute[1]. Prusse, 379.)

Expédié le 17 juillet 1870.

Le Soussigné Chargé d'Affaires de France, en exécution des ordres qu'il a reçus de son Gouvernement, a l'honneur de porter à la connaissance de M... la communication suivante :

Le Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français, ne pouvant regarder que comme une entreprise dirigée contre la sécurité territoriale de la France le projet d'élever un Prince prussien au Trône d'Espagne, s'est trouvé dans la nécessité de demander à S. M. le Roi de Prusse l'assurance qu'une telle combinaison ne pourrait se réaliser avec son assentiment.

S. M. le Roi de Prusse s'étant refusé à donner cette assurance et ayant témoigné au contraire à l'Ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français qu'il entendait se réserver pour cette éventualité comme pour toute autre la faculté de consulter les circonstances,

[1] En tête, au crayon: «Texte définitif.» — Le texte de la déclaration, tel que Le Sourd l'adressa à Bismarck le 19 juillet, a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 189-190. Il a été reproduit par Lehautcourt (*La Candidature Hohenzollern*, p. 609-610).

le Gouvernement impérial a dû voir dans la déclaration du Roi une arrière-pensée menaçante pour la France comme pour l'équilibre général des forces en Europe. Cette déclaration a été aggravée encore par la notification faite aux Cabinets du refus de recevoir l'Ambassadeur de l'Empereur et d'entrer dans aucune explication nouvelle avec lui.

En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté Impériale a jugé qu'il avait l'obligation de pourvoir immédiatement à la défense de son honneur et de ses intérêts compromis, et, résolu à prendre à cet effet toutes les mesures commandées par la situation qui lui est faite, il se considère dès à présent comme étant en état de guerre avec la Prusse.

Le Soussigné... X...
... X... X...[1].

---

[1] La déclaration de guerre fut rédigée le 15 juillet. Sous la date de la minute que nous publions, on peut lire encore : «Rédigée le 15 juillet 1870.» Le 16, une dépêche avait été écrite, qui devait en accompagner l'envoi à Berlin. C'est celle que nous publions ci-dessus. Cependant la dépêche et la déclaration de guerre furent retardées de vingt-quatre heures. La déclaration fut remise à Berlin le 19, en même temps qu'à Paris le comte de Solms était informé de la rupture des relations diplomatiques.

D'après É. Ollivier, la guerre était considérée, des deux côtés de la frontière, comme déclarée depuis le 15 juillet. Les ministres, sans contester la nécessité d'une déclaration officielle notifiée à l'ennemi, auraient préféré n'en pas prendre l'initiative. Ce fut Rigault de Genouilly qui l'imposa, en invoquant les dispositions du traité de Paris sur les prises maritimes. É. Ollivier (t. XIV, p. 498-500) attribue cette déclaration, «libellée d'une manière assez maladroite», aux commis des Affaires étrangères.

Le 20 juillet, Gramont annonça en ces termes au Sénat et au Corps législatif la remise de la déclaration à Berlin :

L'exposé qui vous a été présenté dans la séance du 15 a fait connaître au Sénat les justes causes de guerre que nous avons contre la Prusse. Conformément aux règles d'usage et par ordre de l'Empereur, j'ai invité le Chargé d'Affaires de France à notifier au Cabinet de Berlin notre résolution de poursuivre par les armes les garanties que nous n'avions pu obtenir par la discussion. Cette démarche a été accomplie, et j'ai l'honneur de faire savoir au Sénat qu'en conséquence l'état de guerre existe à partir du 19 juillet entre la France et la Prusse.

Cette déclaration s'applique également aux alliés de la Prusse qui lui prêtent contre nous le concours de leurs armes. (*Journal officiel*, 21 juillet 1870, p. 1296.)

Au Sénat la communication de Gramont fut accueillie favorablement. Elle ne provoqua à la Chambre aucune discussion.

8574. Le Duc de Gramont au Baron Beyens, Ministre de Belgique à Paris. (Minute. Belgique, 59.)

[Paris,] 16 juillet 1870[1].

Vous avez été autorisé à me faire savoir que le Gouvernement belge a la ferme intention de rester fidèle aux principes de sa neutralité, et d'en remplir scrupuleusement les devoirs, pendant la durée de la guerre qui se prépare entre la Prusse et nous. Le Gouvernement de l'Empereur se félicite de cette déclaration, et, de son côté, conformément aux assurances verbales que j'ai déjà eu l'occasion de vous donner[2], il est résolu à respecter la neutralité du territoire belge, sous la condition qu'elle sera respectée par la Prusse et ses alliés. Je vous serai reconnaissant de transmettre le plus tôt possible cette communication au Cabinet de Bruxelles.

8575. Le Duc de Gramont à Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles. (Minute. Belgique, 59, n° 5.)

Paris, 16 juillet 1870.

Dès que la possibilité de complications graves entre nous et la Prusse s'est présentée, notre première pensée a été de savoir quelle conduite le Cabinet de Bruxelles adopterait en cas de guerre. J'en ai entretenu M. le Baron Beyens, et j'ai été heureux d'apprendre que la volonté de son Gouvernement était de rester strictement neutre. Je lui ai dit que nous respecterions la neutralité de la Belgique aussi longtemps qu'elle serait respectée par notre adversaire. Le Gouvernement du Roi peut donc être pleinement rassuré sur notre attitude. Mais nous avons le droit de lui demander en revanche que sa frontière du Nord-Est soit énergiquement protégée contre toute tentative d'agression. Nous aimons donc à espérer que la Belgique saura se garder de ce côté avec la plus scrupuleuse vigilance, et remplir envers nous toutes les obliga-

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 153.
[2] Cf. Laboulaye, 15 juillet.

tions que lui impose sa situation internationale. C'est dans ce sens que je vous prie de vous exprimer avec les Ministres du Roi. L'Empereur écrit lui-même à Sa Majesté[1] pour lui expliquer nos intentions et faire appel aux sentiments d'amitié qui unissent les deux pays.

8576. Le Duc de Gramont à Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles. (Minute. Belgique, 59, n° 6.)

[Paris,] 16 juillet 1870.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe une lettre que l'Empereur adresse au Roi des Belges. Je vous prie de la remettre vous-même à Sa Majesté. M. Belle[2] est chargé de me rapporter la réponse.

8577. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 255, n° 6.)

Paris, 16 juillet 1870.

Lorsque vous recevrez cette dépêche, vous connaîtrez la déclaration faite hier par le Gouvernement devant le Sénat et le Corps législatif[3]. Le refus du Roi Guillaume de consacrer par des assurances positives la renonciation du Prince de Hohenzollern et les procédés blessants dont ce refus a été accompagné mettent en cause les plus légitimes intérêts de la France. Nous assistons aujourd'hui à une véritable explosion du sentiment national que nous avons eu tant de peine à contenir depuis l'issue de la guerre de 1866.

Le Danemark, dont nous avons soutenu à cette époque les justes réclamations, ne s'est pas mépris sur la nature des considérations qui ont dominé notre attitude dans le différend qui s'est

(1) Cf. ci-après, la dépêche n° 6.
(2) Secrétaire d'ambassade.
(3) Cf. t. XXVIII, p. 390, le texte de la déclaration du 15 juillet.

élevé au sujet de la rétrocession du Sleswig septentrional. Il était difficile de réclamer l'exécution de l'article V du traité de Prague sans s'exposer à déchaîner aussitôt la guerre, et c'était là une extrémité si grave que nous devions hésiter à engager notre politique pour obtenir le redressement de ce seul grief. Le peuple danois s'est très justement rendu compte de notre situation et des tendances pacifiques qui prévalaient en Europe, lorsqu'il a réservé un débat sur lequel la Prusse lui refusait les plus légitimes satisfactions, et nous lui savons gré d'avoir évité des provocations dont il nous eût été difficile d'accepter la solidarité. Mais, la guerre venant à éclater entre la Prusse et nous, le champ se trouvera ouvert à toutes les combinaisons. On ne saurait donc s'y tromper à Copenhague. Une nouvelle extension de l'influence prussienne constituerait une menace des plus sérieuses pour les nations scandinaves, et mettrait en cause leur existence même. Je n'ai pas à vous apprendre ce qui se dit, de l'autre côté du Rhin, du rôle destiné au Danemark le jour où serait constituée une Prusse définitivement maîtresse de l'Allemagne et absorbant en elle toutes les forces du centre de l'Europe.

Dans de telles conditions, et quand bien même je n'aurais pas à évoquer les sentiments de sympathie traditionnelle qui unissent les deux nations, nous pouvons compter le Danemark au premier rang de ceux dont l'amitié nous est acquise. J'en ai pour garant l'accueil chaleureux que l'on a fait dans tout le Royaume aux déclarations que j'ai faites à la tribune du Corps législatif[1]. Je compte donc sur vous pour préparer le Cabinet de Copenhague aux éventualités qui peuvent survenir d'un moment à l'autre, et pour entretenir les bonnes dispositions dont nous le savons animé à notre égard. Il peut être assuré que la France, faisant la juste appréciation des services qu'il lui rendra, saura s'en montrer reconnaissante.

---

[1] Depuis le début de la crise politique, l'opinion danoise avait manifesté souvent assez brusquement ses sympathies françaises et l'espoir d'une victoire de la France qui paraissait devoir seule rendre possible un règlement définitif de la question slesvicoise.

8578. Le Duc de Gramont à Baudin, Ministre à La Haye. (Télégr. Minute à chiffrer. Pays-Bas, 669.)

Paris, 16 juillet 1870.
(Expédié à 1h45 soir.)

Il est absolument inexact que l'armée française veuille pénétrer en Prusse par la Belgique (1). Nous respecterons également la neutralité du Luxembourg aussi longtemps que nos adversaires la respecteront eux-mêmes. Il m'est impossible de comprendre que le Cabinet de La Haye ait la moindre inquiétude pour le littoral des Pays-Bas, et, si un corps prussien se présentait à Groningue, nous avons la confiance que l'armée néerlandaise l'en repousserait immédiatement.

8579. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne (2). (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

Paris, 16 juillet 1870.
(Expédié à 4h45 soir.)

Les communications télégraphiques et autres étant coupées avec le Grand-Duché de Bade, faites passer dorénavant vos télégrammes, vos lettres et vos courriers par la Suisse, ou au besoin par l'Italie.

8580. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 379.)

Berlin, 16 juillet 1870, 1h20 soir.
(Reçu à 6h35 soir.)

Stoffel apprend de très bonne source que les forces des États du Midi ont ordre de se concentrer vers Mayence.

---

(1) Cf. Baudin, télégramme, 15 juillet.
(2) Note marginale : «Via Suisse.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

8581. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 379.)

Berlin, 16 juillet 1870, 3h35 soir.
(Reçu à 6h40 soir.)

Le décret de mobilisation a été signé cette nuit à quatre heures; elle s'effectue avec la plus grande activité.

8582. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Bade, 49, n° 24.)

Bade, 16 juillet 1870.
(Dir. pol., 20 juillet.)

J'ai reçu la dépêche télégraphique chiffrée dans laquelle Votre Excellence m'a fait l'honneur de me donner avis que des erreurs s'étaient glissées dans le compte rendu analytique publié par quelques journaux du matin du discours prononcé par S. Exc. M. Ollivier, le 15 juillet à la Chambre des Députés (1).

J'ai pensé que, dans la situation actuelle, et lorsque les relations ne sont pas rompues entre le Gouvernement de l'Empereur et le Gouvernement badois, il pouvait être utile que les journaux du pays ne reproduisissent pas une analyse erronée des paroles de M. le Garde des Sceaux. J'ai donc cru devoir donner connaissance à M. de Freydorf de l'information que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en l'invitant à ne considérer comme exacte que la version publiée par le *Journal officiel*.

---

(1) Cf. Gramont aux Agents diplomatiques à Munich, Carlsruhe, Stuttgart et Vienne, télégramme, 16 juillet.

8583. Note. (Minute. Danemark, 255[1].)

16 juillet 1870.

Le Général Raaslöff, ancien Ministre de la Guerre de Danemark, est arrivé à Paris. Il est prêt à se mettre à la disposition du Gouvernement de l'Empereur pour tous les avis et indications dont on aurait besoin dans le cas d'une expédition et d'un débarquement sur les côtes de Prusse. Le Général n'est actuellement en France qu'un simple particulier, et agit sous sa propre responsabilité.

Le Général a fait savoir confidentiellement qu'il était entendu à Copenhague que, si le Danemark s'engageait avec nous, il rentrerait au Ministère, reprendrait le portefeuille de la Guerre et de la Marine, et dirigerait les opérations militaires. Mais les Danois ne peuvent se prononcer que si nous envoyons dans la Baltique une escadre et un corps de troupes suffisant pour les empêcher d'être écrasés. Ils peuvent dès aujourd'hui mettre en ligne vingt-cinq mille hommes, et fournir à notre Marine un appoint utile, sans compter l'immense avantage d'avoir en territoire ami une base d'opérations et de ravitaillement. Ils ne demandent aucun subside d'argent. Le Général Raaslöff pense

[1] Cette note ne porte aucune indication d'origine; la date est de la même écriture que le texte. — Nous savons, par une dépêche de Moltke-Hvitfeldt à son gouvernement, en date du 18 juillet (Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmaal 1864-1879,* t. II, p. 493-499), que le général Raaslöff avait été reçu au cabinet de l'Empereur au cours de la journée du 16. D'autre part, dans une première conversation avec le ministre de Danemark à Paris, le 17 juillet, au soir, Gramont lui avait dit :

> Les circonstances actuelles sont également graves pour vous; l'occasion de rentrer, du moins en partie, en possession de ce que vous avez perdu se présente aujourd'hui. Je sais qu'en Danemark des courants en sens divers existent en ce qui concerne le territoire en possession duquel il serait avantageux de rentrer; quelques personnes pensent qu'il faudrait, le cas échéant, se contenter de la partie danoise du Slesvig, d'autres opinent en faveur du Slesvig tout entier; il y en a enfin qui désireraient que l'on rentrât en possession de tout le territoire perdu en 1864. Je ne suis pas de l'avis de ces derniers, je crois que le Holstein serait un vilain cadeau à faire au Danemark, et je pense que la rétrocession du Slesvig entier répondrait le mieux à vos intérêts. Si, comme nous l'espérons, la guerre est heureuse, notre but est d'amoindrir le plus possible la Prusse; le Slesvig serait donc le prix d'une alliance avec la France.

Le même soir, Gramont invita le comte de Moltke-Hvitfeldt et le général Raaslöff à se rencontrer avec lui au ministère le 18 dans l'après-midi.

qu'une expédition serait plus utile dans la Baltique que dans la Mer du Nord, où il n'y a pas de ports. Il conseillerait l'occupation de l'île de Rügen ou d'Alsen, d'où nous menacerions de très près Berlin et neutraliserions au moins soixante mille hommes.

Il résulte du langage du Général Raaslöff et de l'attitude du Comte de Moltke[1] que les Danois sont prêts à accueillir nos ouvertures et à jouer les derniers restes de leur existence politique. Le Général pense néanmoins que, en cas d'insuccès, la France pourrait toujours obtenir pour son allié le maintien des limites actuelles. En cas de réussite, le Danemark voudrait avoir l'assurance que le Sleswig entier lui sera rendu.

8584. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Orig. Italie, 378, n° 54.)

Florence, 16 juillet 1870.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Lorsque j'ai eu l'honneur, il y a trois jours, de vous adresser mes dernières dépêches[2], le Gouvernement du Roi considérait comme à peu près certaine la solution pacifique du conflit soulevé entre la France et la Prusse. Cette illusion n'a pas été de longue durée. L'inquiétude n'a point tardé à renaître, et les nouvelles arrivées de Berlin et de Paris dans les deux jours qui viennent de s'écouler ont complètement détruit l'espoir bien faible que quelques optimistes se plaisaient encore à conserver. Le Gouvernement italien, intéressé plus que tout autre à la conservation de la paix, ne cache point les regrets qu'il éprouve. Tout en conservant avec moi le langage bienveillant qui lui est habituel quand il parle du Gouvernement de l'Empereur et de la France, M. le Ministre des Affaires étrangères m'a laissé entendre que, dans son opinion, la renonciation du Prince de Hohenzollern, dans les conditions où elle s'est produite, constituait pour nous un

(1) Moltke-Hvitfeldt, ministre de Danemark à Paris.

(2) Cf. Malaret, 13 juillet, n° 52. — Une dépêche de même date, sous le n° 53 (Italie, 378), annonçait une série de mesures financières.

important succès diplomatique, dont il eût été désirable que le Gouvernement français voulût se contenter. J'ai pensé que, dans l'état des choses, cette opinion ne pouvait plus avoir qu'une valeur purement académique, et, M. Visconti-Venosta ayant partagé mon avis, nous nous sommes abstenus l'un et l'autre de la discuter.

Quoi qu'il en soit, la perspective désormais certaine d'une lutte armée entre la France et la Prusse cause dans le Gouvernement et dans le public une émotion d'autant plus vive que la politique intérieure du Gouvernement du Roi, ou pour parler plus exactement sa politique financière, reposait entièrement sur le maintien de la paix au moins pendant quelques années. Ainsi que je le disais à Votre Excellence dans une de mes précédentes communications[1], l'Italie, avec une armée à peine suffisante pour sa sécurité intérieure, sans marine, sans argent et sans crédit, se demande avec une certaine anxiété quelle devra être son attitude en présence des complications actuelles, et par quels moyens elle pourra concilier, dans les grands événements qui se préparent, son rôle et ses sentiments de grande Puissance avec les nécessités plus vulgaires mais très pressantes de sa situation intérieure. A ces préoccupations et à ces inquiétudes viennent s'ajouter, dans l'esprit de M. Visconti-Venosta et des hommes qui appartiennent à la même nuance politique, certaines appréhensions causées par la composition du Cabinet. M. le Ministre des Affaires étrangères joint à beaucoup d'autres qualités une grande discrétion et une grande prudence. Ce serait le connaître peu que d'attendre de lui des confidences très explicites sur les dissentiments que la perspective de graves complications européennes peuvent avoir fait naître parmi les Conseillers actuels du Roi. Il est cependant facile de comprendre, même d'après son langage, que tous n'envisagent pas au même point de vue les questions purement politiques qu'ils peuvent avoir à résoudre.

Le Ministère actuel a été, en effet, composé en vue d'une situation économique sur laquelle les différentes fractions du parti conservateur pouvaient facilement s'entendre. L'accord s'est

[1] Cf. Malaret, 9 juillet, n° 50.

produit aussi longtemps que la question principale et pour ainsi dire unique a été la question financière. Aujourd'hui le problème est tout autre, et il suffit de se rappeler les antécédents des membres importants du Cabinet pour prévoir de la part de chacun d'eux des appréciations différentes. Le parti piémontais, représenté dans le Gouvernement par MM. Lanza et Sella[1], sans être ouvertement hostile à la France, lui est très médiocrement sympathique. M. Visconti-Venosta, au contraire, et M. le Ministre des Travaux publics[2] appartiennent l'un et l'autre à cette phalange nombreuse et intelligente de la Droite qui a conservé les traditions de M. de Cavour et qui nous est particulièrement bienveillante.

La Chambre et le public ont le sentiment des difficultés que peut amener, dans les circonstances actuelles, cette diversité d'opinions et de tendances au sein même du Cabinet. On parle de discussions très vives qui se seraient déjà produites dans le Conseil, et le bruit courait aujourd'hui même que le Ministère serait disposé à remettre entre les mains du Roi sa démission collective. Ces rumeurs sont évidemment exagérées, et en tout cas prématurées. Sa Majesté est attendue demain à Florence. Sa manière de voir personnelle aura sans doute une influence considérable sur l'attitude et sur les décisions de ses Ministres, et je crois qu'avant un jour ou deux il sera difficile de se faire une idée vraie de ce côté de la situation.

J'ai cru cependant devoir signaler à Votre Excellence des bruits de crise ministérielle qui, sans être absolument exacts aujourd'hui, peuvent le devenir d'un moment à l'autre. On attend l'arrivée du Roi avec d'autant plus d'impatience que beaucoup de gens, se disant bien informés, parlent de négociations directes et secrètes que Sa Majesté aurait engagées tout récemment avec le Gouvernement de l'Empereur[3]. J'ignore quelle peut être l'origine de ces bruits, mais ils trouvent quelque créance jusque dans les régions gouvernementales, et l'on cite les noms des personnes que Sa Majesté aurait employées comme intermédiaires.

(1) Ministres de l'Intérieur et des Finances.
(2) J. Gadda.
(3) Cf. t. XXVIII, p. 383, note 3.

S'il y a quelque chose de vrai dans ces suppositions, Votre Excellence en est sans aucun doute mieux informée que personne; je n'ai donc rien autre à faire que de me borner à les constater.

8585. Baudin, Ministre à La Haye, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Pays-Bas, 669.)

La Haye, 16 juillet 1870, 3h 20 soir.
(Reçu à 10h 45 soir.)

On ne croit plus à l'entrée de nos troupes en Belgique[1], mais je sais que le Gouvernement est étonné de ne pas recevoir de réponse à la demande de déclaration favorable à la neutralité de la Hollande qu'il vous a adressée. Pouvez-vous m'éclairer à cet égard? Le Ministère, interpellé tout à l'heure à la Première Chambre sur l'accueil que sa déclaration de neutralité a reçu des belligérants, a différé sa réponse.

On forme trois divisions d'observation vers la frontière prussienne dans les provinces de Groningue, Gueldre et le Limbourg. Le Prince d'Orange en a le commandement supérieur[2].

8586. Baudin, Ministre à La Haye, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Pays-Bas, 669.)

La Haye, 16 juillet 1870, 6h 15 soir.
(Reçu, le 17 juillet, à 1h matin.)

La neutralité des Pays-Bas est reconnue par la Prusse, dont le Ministre[3] l'a officiellement déclaré ici ce matin. J'explique ici le

(1) Cf. Gramont à Baudin, télégramme, 16 juillet.

(2) Une fiche, collée sur le déchiffrement, porte, au crayon, les indications autographes qui suivent :

Répondre télégraphiquement que j'ai donné ma réponse au Ministre. — Réciprocité si la neutralité est respectée par la Prusse. — Approbation. — Écrire aussi pour le Luxembourg.

(3) Comte de Perponcher.

retard de votre réponse par la difficulté où M. de Zuylen aura été de vous joindre.

Le Gouvernement néerlandais m'affirme sur l'honneur que la Prusse ne lui a fait aucune demande quelconque, et il entend garder une stricte neutralité, et c'est pour la défendre qu'il va avoir sur pied quarante mille hommes. Si, comme le bruit en court, nous entrons à Luxembourg, le Cabinet de La Haye entend se désintéresser de la question, et donner sa démission plutôt que de s'en mêler. C'est ce que vient de me déclarer spontanément le Chef du Ministère[1].

Je crois remplir vos intentions en me tenant ici sur une réserve absolue.

8587. Baudin, Ministre à La Haye, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Pays-Bas, 669.)

La Haye, 16 juillet 1870, 11h56 soir.
(Reçu, le 17 juillet, à 5h matin.)

Malgré le détachement du Cabinet de La Haye au sujet du Luxembourg, il vient d'accueillir avec la plus vive satisfaction l'avis que vous m'avez adressé cet après-midi sur le respect de la neutralité du Grand-Duché[2]. Il n'a toujours pas reçu de M. de Zuylen ce qui concerne notre reconnaissance de la neutralité des Pays-Bas, et il éprouve à cet égard une vive anxiété réelle. En présence de la déclaration officielle faite ici ce matin par le Comte de Perponcher et du sens général de votre télégramme, j'ai pris sur moi de dire que le Gouvernement de l'Empereur reconnaît aussi la neutralité des Pays-Bas.

J'espère que vous voudrez bien m'approuver, et confirmer avant lundi mon assertion, de manière à ce que le Cabinet de La Haye puisse faire en ce sens aux Chambres la communication qu'il a éludée aujourd'hui, faute d'une réponse de Paris. Mes paroles ont été accueillies avec une joie non déguisée. Les troupes quittent

(1) P.-P. Van Bosse, ministre des finances.

(2) Cf. Gramont à Baudin, télégramme, 16 juillet, 1 h. 45 soir.

les garnisons voisines de la frontière hollandaise, comme Emmerich et Wesel.

3588. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Angleterre, 752, n° 72 *bis*.)

Londres, 16 juillet 1870.
(Cabinet, 17 juillet.)

Votre Excellence sait déjà, par mon télégramme de ce matin[1], que le Gouvernement anglais est tout disposé à se charger de la protection de nos nationaux dans les États de la Confédération de l'Allemagne du Nord, en se réservant d'agir de même à l'égard de la Prusse, dans le cas où cette Puissance réclamerait les bons offices de l'Angleterre pour ceux de ses sujets qui résident en France.

Lord Granville, que j'ai vu depuis, en me renouvelant de vive voix les assurances qu'il m'avait déjà données à ce sujet, a ajouté qu'il était prêt à nous rendre tous les services compatibles avec la neutralité. Je n'ai pas négligé cette occasion de l'entretenir du ton général de la presse anglaise à notre égard, et, tout en me gardant de rien formuler qui ressemblât à une plainte, je ne lui ai pas caché combien je regrettais le langage tenu par le *Times* et le *Daily News*. L'attitude de ces deux journaux me semblait profondément injuste : on oubliait la patience que nous avions montrée depuis quatre ans, aussi bien que les épreuves par lesquelles la Prusse nous avait fait passer; plus que personne j'avais le droit de parler de notre modération, et de me plaindre qu'elle fût aussi complètement méconnue. J'ai beaucoup insisté à dessein sur ce point, d'ailleurs incontestable, auprès du Ministre à qui

(1) Gramont avait communiqué à La Valette, par télégramme, le 15 juillet, son intention de confier aux ambassades, légations et consulats d'Angleterre la protection de nos nationaux dans les différents États de la Confédération de l'Allemagne du Nord. La Valette avait avisé Gramont le 16, par télégramme également, de la réponse favorable de lord Granville. Cf. la dépêche de Granville à Lyons du 16 juillet, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 162.

incombe la tâche d'éclairer la Chambre des Lords sur la situation actuelle.

Lord Granville a bien voulu reconnaître que les regrets que je lui exprimais étaient fondés; il m'a fait observer que l'opinion publique était longue à se former en Angleterre; il ne doutait pas qu'il ne s'opérât prochainement un revirement en notre faveur, mais il fallait du temps pour que le sentiment public fût instruit. Le Principal Secrétaire d'État a ajouté qu'un certain nombre de membres de la Chambre des Communes s'étaient montrés très vifs contre nous, et lui avaient demandé s'il n'y avait pas lieu de faire une motion. Il les en avait dissuadés spontanément. J'ai déclaré à Lord Granville que rien ne serait plus fâcheux, en effet, qu'une telle démarche, dont le résultat serait d'affaiblir tout au moins l'influence que l'Angleterre doit en France aux bons sentiments qu'on lui suppose à notre égard.

J'ai été beaucoup plus satisfait, en somme, du langage du Principal Secrétaire d'État.

Lord Granville m'a parlé des préoccupations que lui avait inspirées la situation des neutres dans les complications imminentes : il avait accueilli avec une vive satisfaction l'assurance donnée par Votre Excellence à Lord Lyons, que la Belgique serait respectée (1).

[La fin de la dépêche est relative aux mouvements d'une division navale prussienne sur les côtes anglaises, et aux démarches de quelques correspondants de journaux anglais qui désireraient être autorisés à suivre les opérations.]

8589. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 876.)

Madrid, 16 juillet 1870, 10h matin.
(Reçu à 6h50 soir.)

La nouvelle que la guerre était déclarée est arrivée hier soir, mais non par voie officielle. Le Régent était parti pour La Granja.

(1) Gramont s'était expliqué sur le respect de la neutralité belge dans la conversation qu'il avait eue le 15 juillet avec Lyons après la déclaration aux

M. Layard a vu le Maréchal Prim après. Il était très affecté et lui a dit : J'ai pu faire de bien grosses bêtises, mais jamais certes avec l'intention de rien faire contre la France ou contre l'Empereur. Nous nous tiendrons en dehors de la lutte[1].

8590. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 76.)

Madrid, 16 juillet 1870.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

La nouvelle que la guerre était déclarée entre la France et la Prusse est arrivée hier soir à Madrid par l'Agence Havas, et, quelques heures plus tard, elle a été confirmée par une dépêche de M. Olozaga.

Quoique les dernières informations aient pu la faire pressentir, je laisse à penser à Votre Excellence l'immense impression qu'elle a produite; mais jusqu'ici je ne vois pas qu'elle donne lieu à aucune manifestation que nous puissions regretter.

M. Layard, qui avait dîné chez moi, s'était ensuite rendu chez le Maréchal Prim; c'est de sa bouche qu'il a appris l'événement. Le Maréchal s'en montrait excessivement affecté et préoccupé. «J'ai pu faire de bien grosses bêtises, dit-il à mon Collègue,

Chambres. Cf. t. XXVIII, p. 387, note 1. Il avait été, d'après les propos que relate Lyons dans une dépêche à Granville du 15 (*Arch. diplom.*, 1870-1871, t. Ier, p. 147), tout à fait catégorique, affirmant «que la France respecterait la neutralité de la Belgique en toutes circonstances, quand même». Granville chargea aussitôt Lyons de remercier Gramont de ses assurances (cf., dans les *Arch. diplom., ibid.*, p. 162, Granville à Lyons, 16 juillet), et communiqua à Loftus les engagements de Gramont, dans l'espoir que la Prusse respecterait elle aussi strictement la neutralité (cf., dans les *Arch. diplom., ibid.*, p. 161, Granville à Loftus, 16 juillet).

[1] Le 15 juillet, Bismarck avait demandé catégoriquement à Madrid quelle attitude la Prusse pouvait attendre de l'Espagne dans une guerre provoquée par l'intervention de la France dans les affaires intérieures espagnoles (cf. Bismarck à Canitz, télégramme, 15 juillet, 1 h. 55 soir, dans Lord, n° 227, p. 253). Lord, qui n'a consulté les archives allemandes que jusqu'au 15 juillet, ne publie pas la réponse de l'Espagne, mais il n'est pas douteux qu'elle ne répondit pas aux espérances de Bismarck.

mais jamais je ne pouvais avoir l'idée de faire une chose qui fût réellement contraire aux intérêts de la France et de l'Empereur. L'Espagne restera tout à fait en dehors du conflit.» Ces paroles, adressées au Ministre d'Angleterre qui n'a pas perdu un instant pour me les répéter, me paraissent mériter d'être rapportées à Votre Excellence. Je remarque d'ailleurs que, parmi tous les journaux que j'ai pu parcourir ce matin, il n'y en a pas un, à quelque nuance politique qu'il appartienne, qui ne se prononce pour la neutralité stricte et absolue. Un organe républicain insinue seulement que le moyen pour l'Espagne de recouvrer son ancienne position serait de proclamer en ce moment la République; mais telle n'est certainement pas la tendance du Gouvernement actuel. En somme, Monsieur le Duc, j'ai donc tout lieu de croire que, pour le moment, nous pouvons véritablement compter sur la neutralité de l'Espagne. Cependant je continuerai à mettre tous mes soins à la rendre aussi assurée et aussi sympathique que possible. Dans le présent, il me semble qu'il conviendrait qu'elle fût l'objet d'une déclaration formelle qui serait de nature à dissiper tous les doutes que l'opinion publique en France et en Europe pourrait avoir conçus.

J'ai déjà essayé de donner à Votre Excellence une idée de l'attitude de quelques-uns de mes Collègues, depuis que les difficultés se sont élevées entre la France et la Prusse au sujet de la candidature du Prince de Hohenzollern, et je lui ai dit que le Chargé d'Affaires de Russie[1] était venu me voir pour me dire que, bien qu'il n'eût reçu aucune instruction, il croyait remplir les intentions de sa Cour en tenant un langage analogue au mien. Depuis, un de mes Collègues m'a rapporté avoir obtenu de lui communication d'un télégramme qu'il aurait reçu, pour faire connaître au Cabinet de Madrid la réponse du Prince Gortchakoff à la notification qui lui avait été adressée. Dans cette réponse il[2] dit : qu'il respecte le choix du Gouvernement espagnol; qu'il ne s'explique pas certaines paroles de la déclaration de M. de Gramont qui, probablement, ne lui seront pas parvenues exactement, et que, dans le cas où des complications viendraient à

[1] J. Kolochine.

[2] Evidemment Gortchakoff.

surgir, le meilleur moyen de les aplanir serait un arbitrage qui ne pourrait être confié à une Puissance plus impartiale que la Russie. Si c'est bien là le sens de cette communication, comme je dois le supposer, elle paraîtra sans doute quelque peu singulière à Votre Excellence.

J'ai eu hier un assez long entretien avec le Ministre de Belgique, M. Blondel[1], et il tient d'autant plus à ce que je fasse connaître à Votre Excellence le caractère amical du langage et de l'attitude qu'il m'assure observer, qu'il craint que le souvenir de quelques démêlés qu'il a eus autrefois à Constantinople avec M. Thouvenel[2] ne prévienne le Département contre ses dispositions à notre égard. Outre les renseignements qu'il m'a donnés et qui n'ajoutent rien à ceux que j'ai transmis à Votre Excellence, il m'a dit être parfaitement sûr que le Maréchal Prim avait reçu une lettre de M. de Bismarck, et qu'il l'avait même montrée à M. Rios-Rosas. Ce dernier détail me ferait plutôt croire que cette lettre ne devait pas avoir une portée très compromettante, car, sans cela, il n'est pas probable qu'il en aurait fait la confidence à un homme qu'il pouvait chercher à se rattacher dans la question, mais dont il ne pouvait être sûr, comme l'événement l'a démontré.

P.-S. — On me confirme à l'instant, de très bonne source, l'existence de la lettre de M. de Bismarck[3] dont je viens de parler à Votre Excellence, et l'on me dit qu'elle avait pour but de remettre sur pied la candidature qui paraissait abandonnée par le Maréchal Prim; elle insistait sur ce que ni le Chancelier de l'Allemagne ni le Ministre des Affaires étrangères de Prusse ne devaient figurer dans cette affaire, et que le seul personnage officiel qui pourrait paraître serait le Ministre de la Maison du Roi. On y faisait aussi allusion à un agent que l'on appelait le Docteur et qui devait être M. Bernhardi[4].

---

[1] En réalité : Blondeel, accrédité à Madrid le 24 juillet 1868.

[2] Dans la correspondance de Constantinople on trouve trace de ces démêlés, et la lettre de rappel de Blondeel du 15 juin 1857 est annexée à une dépêche de Thouvenel du 18 juin. (Turquie, 331.)

[3] Cf., sur la lettre de Bismarck, t. XXVII, p. 408, note 1.

[4] Il s'agissait de Salazar.

8591. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 16 juillet 1870, 4h35 soir.
(Reçu, le 17 juillet, à 12h15 matin.)

Le Ministre d'Angleterre vient d'adresser à son Gouvernement la dépêche télégraphique suivante :

« Le Comte de Bray propose de demander à la Prusse une assurance d'un caractère général portant que le Roi Guillaume reconnaît en principe la doctrine invoquée par la France et appliquée en Belgique et en Grèce. Il espère que vous voudrez bien faire cette nouvelle proposition (1). »

Le Ministre prussien a donné avis de cette démarche à son Gouvernement en l'appuyant.

8592. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 16 juillet 1870, 6h soir.
(Reçu à 11h30 soir.)

Le Cabinet de Berlin a demandé par le télégraphe au Gouvernement bavarois de mobiliser son armée, en prévenant qu'il

(1) Cf. t. XXVIII, p. 420, note 4. — Gramont, après avoir reçu le télégramme de Cadore, s'était entretenu de la proposition de Bray avec Lyons dans l'après-midi du 19 juillet. Lyons lui avait répondu que le ministre anglais à Munich, Sir H. F. Howard, avait annoncé à Granville « que le Comte de Bray avait suggéré quelque assurance générale de ce genre de la part de la Prusse comme solution de la question, mais qu'il ne connaissait rien d'autre que le simple fait d'une pareille proposition faite par le Comte de Bray ». (Lyons à Granville, 19 juillet, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 204.) Le 20, Granville répondit à Lyons « que, en ce qui concerne la croyance exprimée par le Duc de Gramont qu'une proposition de ce genre avait été recommandée par le Gouvernement de la Reine à celui de la Prusse, aucune proposition semblable n'a été faite à ce Gouvernement ». (Granville à Lyons, 20 juillet, dans les *Arch. diplom.*, *ibid.*, p. 221.)

Gramont relate dans *La France et la Prusse* (p. 280-283) la tentative de Bray, les propos de Lyons et le démenti de Granville, qui ne le surprit pas, « car cette proposition [celle de Bray] était précisément ce que le Roi de Prusse avait constamment refusé ». Il conclut de la démarche de Bray que les Français, qui ont estimé, avant et pendant la guerre, que les demandes adressées par la France à la Prusse étaient injustes, exceptionnelles et blessantes, ont été plus jaloux des susceptibilités prussiennes que les alliés de la Prusse.

allait poser la question du *casus fœderis*[1]. La mobilisation est décidée[2]; quant au *casus fœderis*, le Comte de Bray voudrait ajourner la réponse du Parlement, et faire dépendre la coopération de l'armée bavaroise de l'invasion du territoire allemand, mais ses Collègues paraissent d'un avis différent[3].

La démarche faite par les Cabinets de Londres[4] et de Vienne[5] à l'instigation de la Bavière ne paraît pas avoir réussi, car le Roi de Prusse a fait savoir ici par son Représentant qu'il ne pouvait, comme on lui demande, déclarer qu'il approuve la renonciation des Princes de Hohenzollern et qu'il considère prendre le désistement comme définitif, puisqu'il ne s'était jamais mêlé de cette affaire.

8593. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. chiffré. Copie. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 16 juillet 1870, 5h10 soir.

Je demande instructions et autorisation, après avoir pris congé de l'Empereur Alexandre, de partir le plus tôt possible, en laissant l'Ambassade à M. le Marquis de Gabriac[6].

(1) Bismarck avait envoyé le 14 juillet, à 6 h. 30 du soir, un télégramme à Munich pour y faire savoir que tout délai ou doute sur le *casus fœderis* serait considéré par la Prusse comme une rupture de l'alliance (cf. Lord, n° 211, p. 245). Le 15 juillet, à 1 h. 30, il avait invité la Bavière à envoyer des plénipotentiaires militaires à Berlin (cf. Lord, n° 226, p. 252). Le même jour, à 3 h. 10, il lui avait demandé de rappeler ses représentants à Paris, dès que ceux de la Confédération du Nord auraient reçu leurs passeports (cf. Lord, n° 229, p. 254).

(2) Ruville expose (*La Restauration de l'Empire allemand*, p. 144-150) comment l'ordre de mobilisation, le 16 juillet, fut dû à l'intervention personnelle du roi Louis. Cf., t. XXVIII, p. 420, note 4.

(3) Le gouvernement bavarois fit part au ministre de Prusse, Werthern, dans la nuit du 16 au 17 juillet, de sa décision de coopérer à la guerre, sans entrer dans aucune discussion au sujet du *casus fœderis*.

(4) Cf. le télégramme précédent et la note.

(5) Sur les rapports de Beust et de Bray, cf. t. XXVIII, p. 331, note 1, et Ruville (*op. cit.*, p. 138-141). Mais ni les *Mémoires* de Beust, ni l'ouvrage de Ruville ne nous renseignent sur le rôle de l'Autriche pour appuyer la démarche de Bray.

(6) Premier secrétaire de l'ambassade. — Cf. Napoléon III à Fleury, télégramme, 15 juillet.

8594. F. DE VAUGELAS, ATTACHÉ À L'AMBASSADE DE VIENNE, À N. DE RING, SOUS-CHEF DE CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 16 juillet 1870, 4h45 soir.
(Reçu, le 17 juillet, à 1h30 matin.)

L'urgence d'agir sur la presse de Vienne et de Pest a été déjà souvent mise en ...[1] Pas un moment à perdre; il est déjà très tard. Cazaux attend avec anxiété l'autorisation de faire des avances.

8595. LE MARQUIS DE CAZAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES À VIENNE, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 16 juillet 1870, 5h16 soir.
(Reçu, le 17 juillet, à 3h30 matin.)

Je viens d'entretenir le Comte de Beust de la question des États du Sud[2]. Il m'a dit que, devançant les désirs de Votre Excellence, il avait déjà transmis des instructions à ce sujet aux Représentants austro-hongrois en Bavière et en Wurtemberg. Il a de plus répondu *propria manu* à la lettre du Comte de Bray que je vous ai précédemment signalée[3]. Malheureusement, l'opinion publique dans les deux pays paraît fortement travaillée en faveur de la Prusse. On commence ici quelques préparatifs que l'on n'avoue pas encore; grande agitation aux Ministères de la Guerre et de la Marine. On va défendre l'exportation des chevaux.

Votre Excellence veut-elle que des proclamations très vives, rédigées par une plume bien connue de M. Desprez et dans lesquelles il ne serait pas question de la Pologne, soient répandues à profusion dans les troupes mobilisées de Posen? Des personnes âgées, importantes, s'intéresseraient ici à ce projet,

(1) Un blanc dans le texte : «lumière.»
(2) Cf. Gramont à Cazaux, 14 juillet, n° 71.
(3) Cf. Cazaux, télégramme, 14 juillet, 5 h. soir, et t. XXVIII, p. 331, note 1.

facile à exécuter et qui ne serait pas désapprouvé par le Cabinet de Vienne.

8596. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 88 *bis.*)

Vienne, 16 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., (?) juillet.)

Les organes du parti libéral allemand s'efforcent de faire ressortir les conséquences désastreuses que la guerre entraînerait pour l'Autriche et rappellent principalement les liens qui rattachent les provinces allemandes de la Monarchie au reste de l'Allemagne. En même temps, elles font appel aux vieilles rancunes contre la France, qu'elles supposent toujours vivaces. «La Prusse, disait ce matin la *Vieille Presse,* n'a pas procédé plus violemment envers l'Autriche que la France ne l'avait fait en 1859. Le premier affaiblissement de l'Empire a été l'ouvrage de la France. C'est ce fait qu'il faut avoir devant les yeux et présent à la pensée lorsqu'on parle d'une revanche de Sadowa, comme on le fait dans certains cercles militaires. Les souvenirs des plaines de Bohême ne doivent pas effacer ceux de Solférino.»

Les passions de ce parti paraissent tellement surexcitées que tous les moyens sont employés pour exercer une pression sur le Gouvernement central. Je parlais ce matin à Votre Excellence, dans une précédente dépêche [1], d'une déclaration faite par le Conseil municipal de Vienne dans le sens de la neutralité. Cette manifestation a été en outre accentuée par une démarche de M. Giskra, avec lequel, par un hasard singulier, j'ai eu l'occasion de me rencontrer chez M. le Comte de Beust. Le chef de l'ancien Cabinet bourgeois [2] a vivement insisté auprès du Chancelier sur les dangers qu'une intervention armée présenterait au point de vue de la Constitution et des libertés qui en sont la suite. Le parti libéral craint en effet, et non sans raison, que le Gouver-

[1] Cette dépêche n'est pas dans la correspondance.
[2] Giskra avait été ministre de l'Intérieur dans le ministère Taaffe, constitué le 17 avril 1869.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nement, en cas de guerre, ne se croie obligé de restreindre les facilités que lui donne aujourd'hui la liberté absolue de la presse pour égarer l'opinion. Il craint enfin que, dans le cas d'une victoire de l'armée austro-hongroise, l'Empereur, sentant par là même son autorité mieux établie, ne cède aux instances du parti féodal pour modifier arbitrairement la Constitution. On le voit, les préoccupations du parti allemand sont étrangères à tout sentiment patriotique.

Les dispositions sont différentes en Hongrie, sans cependant pouvoir faire espérer une intervention non conditionnelle en notre faveur. Les Hongrois éprouvent le besoin de la paix; ils désirent que l'Autriche se désintéresse de plus en plus des affaires allemandes, et, dans le cas d'une guerre heureuse, ils craignent que des annexions de territoires allemands ne donnent un appoint trop considérable à la Cisleithanie et ne détruisent ainsi l'équilibre entre les deux fractions de la Monarchie. Ces préoccupations disparaîtraient entièrement le jour où la Russie ferait une démonstration militaire vis-à-vis des Principautés. Les souvenirs de 1849 se trouveraient alors ravivés, la nation entière se croirait menacée, et l'on pourrait compter sur son concours absolu. Cette éventualité lui paraît déjà imminente, et l'agitation se répand, assure-t-on, dans tout le pays.

8597. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 89.)

Vienne, 16 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

M. de Hellwald, officier de l'armée autrichienne et directeur de la *Gazette militaire* de l'Autriche-Hongrie, vient de publier dans la *Wehr-Zeitung* deux articles[1] d'une dialectique très serrée et d'un style très véhément contre les organes de la Prusse qui terrorisent en ce moment l'opinion publique dans cette capitale. Ces articles ont fait une certaine sensation, et méritent d'être

[1] Ces articles sont joints à la dépêche.

remarqués à tous égards, tant par leur valeur que par leur courage. Il faut en effet une énergie et une force de volonté peu communes pour braver aujourd'hui la coalition qui s'est organisée entre les différents journaux pour égarer l'opinion publique sur les véritables intérêts de l'Empire. M. de Hellwald se propose de continuer cette campagne par une série d'articles qui mettront l'Autriche allemande en demeure de se prononcer entre l'Empire austro-hongrois et l'Allemagne. Dans la pensée que ces travaux ne seront pas lus sans intérêt, je transmets les deux premiers articles de M. de Hellwald à Votre Excellence. Il serait peut-être à désirer qu'ils fussent traduits, pour être insérés totalement ou en partie dans des feuilles françaises.

8598. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Italie, 378.)

Florence, 17 juillet 1870, 12h40 matin.

Des affiches, placardées dès ce matin dans les divers quartiers de la ville, avaient invité les citoyens de Florence à protester à l'avance contre une alliance du Gouvernement italien avec le Gouvernement de l'Empereur.

Ces affiches sans signature rappellent les griefs du parti révolutionnaire contre la France, les bénéfices de l'alliance prussienne en 1866, et finissent par ces mots : Neutralité. Rome.

Trois ou quatre cents individus environ sont en effet partis vers huit heures de la place du Dôme, et se sont portés devant l'hôtel de la Légation aux cris de : Vive la Prusse! Vive la neutralité!

L'apparition d'une ou deux compagnies de troupes de ligne a suffi pour rétablir la circulation un moment interrompue, et, à l'heure où j'écris, tout est rentré dans le calme le plus profond. Je me suis assuré par moi-même que les groupes, d'ailleurs très peu animés, qui ont stationné quelque temps devant la Légation étaient presque exclusivement composés de très jeunes gens, pour la plupart de la classe ouvrière.

8599. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 17 juillet 1870, 4h30 matin.
(Reçu à 6h30 matin.)

J'ai posé au Ministre des Affaires étrangères les questions contenues dans votre télégramme [1]. Il m'a dit qu'avant de me donner une réponse définitive il devait prendre les ordres du Roi et consulter ses Collègues. Son langage indique du reste de la part du Gouvernement bavarois le parti pris, bien qu'à regret, de marcher avec la Prusse; mais sa conduite ultérieure dépend du vote de la Chambre, à laquelle sera demandé demain matin le crédit nécessaire pour la mobilisation, seule mesure, m'a dit le Comte de Bray, qui ait été décidée jusqu'à présent [2].

Le parti conservateur est encore hésitant; de grands efforts sont faits pour l'intimider et l'effrayer. Ce soir, il doit y avoir une grande manifestation en faveur de la guerre. Je serai en mesure de donner demain à Votre Excellence une réponse catégorique. On signale la présence à Munich d'un général prussien, et l'on affirme que dans douze jours la Bavière aura soixante mille hommes sur pied. Les mouvements de troupes doivent commencer mardi.

8600. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 17 juillet 1870, minuit 15.
(Reçu à 11h30 matin.)

J'ai donné lecture à M. le Baron Varnbüler de la dépêche n° 14 [3]; elle a impressionné le Ministre des Affaires étrangères.

(1) Gramont aux Agents diplomatiques à Munich, Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe, télégramme, 16 juillet.

(2) Cf. p. 31, note 2.

(3) Gramont, circulaire, 14 juillet.

qui m'a demandé la permission de la communiquer au Roi, attendu demain matin. J'y ai consenti. Le Prince Gortchakoff a exprimé ce matin à M. le Baron Varnbüler l'espoir que la guerre pouvait encore être empêchée. Votre dépêche, votre déclaration aux Chambres[1], le langage du Prince Gortchakoff ont amené une certaine hésitation; on cherche à se mettre d'accord avec la Bavière pour mobiliser lentement et n'avoir pas à prendre part immédiatement à la lutte. Sans les articles de M. de Girardin[2] répandus sur les frontières du Rhin, nous aurions la neutralité du Sud. Aujourd'hui encore une déclaration de Votre Excellence à nos Chambres ou une communication de vous aux Cours du Midi portant que la France ne fait pas une guerre de conquête et ne veut pas s'emparer de territoires germaniques, mais qu'elle veut empêcher la Prusse de poursuivre ses tentatives envahissantes et ses violations des traités, cela produirait un apaisement considérable. Quoi que disent les journaux prussiens, aucun engagement formel n'a encore été pris par les Royaumes du Midi; le journal officiel de Wurtemberg le déclare ce matin. La mobilisation n'est pas jusqu'ici un acte de guerre, mais une mesure de prudence.

8601. Le Duc de Gramont à l'Amiral Rigault de Genouilly, Ministre de la Marine. (Minute. Danemark, 255.)

Paris, [17] juillet 1870[3].

Je reçois à l'instant du Ministre de l'Empereur à Copenhague la dépêche télégraphique ci-jointe[4], sur laquelle j'appelle, vu l'urgence, la plus sérieuse attention de Votre Excellence. Il résulte des informations que me transmet M. le Vicomte de Saint-

[1] La déclaration du 15 juillet.

[2] Dans la *Liberté*. — Cf. Saint-Vallier, 15 juillet, t. XXVIII, p. 422.

[3] Dans la correspondance de Danemark, cette lettre de Gramont porte la date du 7 juillet. Mais il n'est pas douteux qu'il y ait là une erreur, car il s'agit très nettement d'une dépêche écrite à la suite du télégramme de Saint-Ferriol du 17, minuit 30.

[4] Cf. la note précédente.

Ferriol que les vues du Gouvernement danois sont loin d'être arrêtées; que les bonnes dispositions de la Cour et des Ministres risquent fort de les abandonner si l'arrivée de notre flotte sur les côtes du Jutland ne vient pas, dans le plus bref délai, raffermir les courages ébranlés par l'attitude comminatoire que prend le Gouvernement prussien à l'égard du Danemark, auquel il veut arracher immédiatement un traité d'alliance, ou tout au moins une déclaration de neutralité absolue. J'estime, Monsieur le Ministre et cher Collègue, que cette situation vous paraîtra assez grave pour provoquer de la part de notre Marine l'intervention la plus prompte et la plus énergique. Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître sans retard les mesures que compte prescrire Votre Excellence, afin que je puisse à mon tour en informer par le télégraphe M. le Vicomte de Saint-Ferriol; notre Ministre en Danemark trouvera dans cette communication un moyen précieux de relever le moral abattu des uns et de prévenir les défaillances des autres.

Je joins également à cette lettre une note très confidentielle qui contient des renseignements importants, et dont Votre Excellence pourra vraisemblablement tirer un parti utile[1].

---

[1] Peut-être la note du 16 juillet, publiée ci-dessus, p. 19. — Dans la conversation qui eut lieu le 17 juillet, dans l'après-midi, entre Gramont et le général Raaslöff, qu'accompagnait Moltke-Hvitfeldt (cf. ci-dessus, p. 19, note 1), le général danois avait dit que la situation de son gouvernement était des plus difficiles, «parce que la Prusse pouvait, d'un instant à l'autre, prendre une attitude comminatoire vis-à-vis du Danemark»; il avait ajouté que, «en présence de cette éventualité, il était de la plus haute importance qu'une escadre française se rendît au plus tôt dans la Baltique». Les termes d'un traité d'alliance furent également discutés à cette occasion, et Moltke-Hvitfeldt rapporte, sous la date du 18 juillet, soir, que «quoique M. de Gramont ne se soit pas prononcé sur le chiffre des troupes qui seraient envoyées dans la Baltique — fait sur lequel il n'a encore été pris ici [à Paris] aucune résolution définitive — il s'est toutefois exprimé de manière à ne laisser subsister aucun doute sur la question de l'envoi d'un corps de débarquement».

Le roi et le gouvernement danois n'approuvèrent pas la présence de Moltke-Hvitfeldt à l'entretien, le général Raaslöff n'étant qu'une personnalité privée et sans mandat, et le lui firent savoir le 29 juillet. (Aage Friis, *op. cit.*, t. II, p. 586-588.)

8602. LE DUC DE GRAMONT À BAUDIN, MINISTRE À LA HAYE. (Télégr. Minute à chiffrer. Pays-Bas ,669.)

Paris, 17 juillet 1870.
(Expédié à 3h soir.)

J'ai reçu hier dans l'après-midi la communication de M. de Zuylen déclarant que son Gouvernement a la ferme intention d'observer la plus stricte neutralité, et exprimant la confiance que cette communication sera accueillie favorablement par nous. J'en ai donné l'assurance à M. de Zuylen. Je lui ai déclaré en outre que la volonté du Gouvernement de l'Empereur est de respecter scrupuleusement la neutralité des Pays-Bas, et nous voyons avec satisfaction que le Cabinet de La Haye prend lui-même toutes les mesures pour la faire respecter par la Prusse (1).

L'état de guerre n'existe pas encore au moment où je vous écris.

8603. LE DUC DE GRAMONT AU GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244.)

Paris, 17 juillet 1870.
(Expédié à 3h45 soir.)

L'Empereur me charge de vous faire savoir qu'il considère votre présence à Saint-Pétersbourg comme indispensable (2), et qu'il attend de l'influence que vous y avez conquise les plus grands avantages pour son service.

8604. LE DUC DE GRAMONT AU BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE. (Minute. Italie, 378, n° 20.)

[Paris,] 17 juillet 1870.

Notre Consul à Livourne aura directement signalé à votre attention les enrôlements qui ont été faits dans cette ville pendant

(1) Cf. Baudin, télégrammes, 16 juillet, 3 h. 20, 6 h. 15 et 11 h. 56 soir.
(2) Cf. Fleury, télégramme, 16 juillet.

la journée d'hier. Poursuivi ostensiblement au nom du Gouvernement prussien, ce recrutement aurait en réalité pour objet de réunir les éléments d'une nouvelle agression contre l'État romain.

En vous entretenant dernièrement des préoccupations du Gouvernement pontifical à ce sujet[1], j'avais uniquement en vue de provoquer de la part du Cabinet de Florence des indications propres à éclairer le Saint-Siège sur les intentions de l'Administration italienne, et à écarter ainsi des motifs de suspicion qui ne nous paraissaient aucunement fondés. La réponse de M. Visconti-Venosta a pleinement rempli notre attente, et nous nous sommes empressés de communiquer à notre Ambassadeur à Rome les assurances si loyales qu'il vous a données. Toutefois, en présence des graves événements qui ont si profondément modifié depuis lors l'esprit des choses en Europe, il nous importe plus que jamais d'être entièrement rassurés contre tout ce qui pourrait avoir pour effet de troubler la tranquillité sur la frontière romaine. Je recommande donc cet intérêt à toute votre vigilance, et je vous prie de surveiller attentivement les manœuvres qui tendraient à créer de ce côté des difficultés au moins inopportunes. Le Gouvernement italien n'hésitera pas, nous en avons la confiance, à les prévenir, ou à les réprimer toutes les fois qu'elles lui seront signalées, et c'est dans cette pensée que je vous prie de lui donner connaissance des informations recueillies par M. de Vaux[2].

(1) C'est le 13 juin (dépêche n° 13) que Gramont avait signalé à La Villestreux, qui gérait à ce moment la légation en l'absence de Malaret, les inquiétudes du gouvernement pontifical. On croyait, à Rome, à des préparatifs d'agression, et l'on y parlait d'enrôlements clandestins à proximité de la frontière romaine. Malaret avait signalé ces craintes à Visconti-Venosta, qui n'hésita pas à lui répondre «que les informations parvenues au Cardinal Antonelli ne pouvaient reposer, cette fois, sur aucun fondement sérieux», et que rien ne menaçait la sécurité du territoire pontifical. Malaret ajoute dans sa dépêche du 30 juin :

Comme complément à ces explications rassurantes, M. le Ministre des Affaires étrangères n'a pas manqué de me rappeler les garanties qu'offre au Gouvernement pontifical la loyauté bien connue des hommes qui composent aujourd'hui le Gouvernement du Roi. Il a ajouté que, selon toute apparence et malgré les prévisions dont je venais de lui donner connaissance, cette loyauté ne serait point mise à l'épreuve cet automne, mais que, le cas échéant, le Gouvernement du Roi n'aurait besoin ni d'excitations ni de secours pour défendre contre toute attaque la frontière que la Convention du 15 septembre a confiée à sa garde. (Italie, 378.)

(2) Consul de France à Livourne.

J'apprendrai au surplus avec intérêt le résultat des démarches que vous aurez faites à cet égard.

8605. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute[1]. Angleterre, 752, n° 96.)

[Paris,] 17 juillet 1870.

Le Cabinet de Londres, se référant au 23e protocole du Congrès de Paris, a offert au Gouvernement de l'Empereur d'interposer entre la France et la Prusse son action médiatrice[2], afin d'épargner à deux Puissances amies et à toute l'Europe le fléau de la guerre.

Nous sommes sincèrement reconnaissants au Gouvernement britannique du sentiment qui a dicté sa démarche, et plus que personne nous apprécions l'inspiration généreuse de la règle qu'il invoque. Nous devons toutefois rappeler que, en la consignant dans ses protocoles, le Congrès de Paris n'a pas entendu l'imposer d'une manière impérative aux Puissances, qui seules demeurent juges des exigences de leur honneur et de leurs intérêts. C'est ce qui a été expressément établi par la bouche du Comte de Clarendon, à la suite d'observations présentées par le Plénipotentiaire autrichien.

Quelle que pût être, d'ailleurs, en ce moment notre disposition à accepter les bons offices d'une Puissance amie et en particulier de l'Angleterre, nous ne saurions accéder aujourd'hui à l'offre du Cabinet de Londres. En présence du refus du Roi de Prusse de nous donner les garanties que la politique de son Gouvernement nous avait mis dans la nécessité de lui demander pour prévenir la reprise de visées dynastiques dangereuses pour notre sécurité, en présence de l'offense que le Cabinet de Berlin a

(1) En tête, note au crayon : «Minute définitive.» Cf. *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 173.

(2) Cf. t. XXVIII, Granville à Lyons, 15 juillet, Lyons à Gramont, même date, et les notes jointes, p. 397 et 399. La démarche de Granville fut aussitôt télégraphiée à Vienne par Metternich, le 16 juillet, à 6 h. 10 soir. (Cf. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 447.)

ajoutée à ce refus, le soin de notre dignité ne nous permet plus une autre conduite. Je l'ai fait savoir verbalement à Lord Lyons, en le remerciant de sa démarche, et je vous prie de vous exprimer dans le même sens avec Lord Granville. A la veille d'une rupture que les efforts bienveillants des Puissances amies n'ont pas pu conjurer, l'opinion publique en Angleterre reconnaîtra que, dans les circonstances actuelles, le Gouvernement de l'Empereur n'a plus le choix de ses résolutions.

8606. Le Duc de Gramont au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart. (Minute à chiffrer. Wurtemberg, 90, n° 18.)

Paris, 17 juillet 1870.

Je reçois la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, et je ne puis laisser passer sans les réfuter les appréciations que j'y trouve exprimées [1]. Le langage que vous a tenu M. de Varnbüler aurait lieu en vérité de nous étonner s'il pouvait être bien sincère; mais nous aurions peine à croire qu'il suffise de quelques articles de journaux, tels que ceux qui vous ont été cités, pour déplacer le point de vue et modifier les résolutions des hommes d'État du Wurtemberg. S'il devait en être ainsi, les progrès de notre politique dans ce pays, les sentiments plus favorables et plus justes que nous espérions y rencontrer, les assurances amicales qui vous ont été tant de fois prodiguées, auraient en somme une valeur plus apparente que réelle, et un changement de dispositions qui tiendrait à si peu de chose ne serait guère fait pour nous inspirer des regrets. Mais le peu de consistance des arguments qui vous ont été opposés ne nous permet pas de nous y arrêter sérieusement; le parallèle établi entre la modération de la presse prussienne et la violence de la nôtre ne saurait être soutenu. De part et d'autre les journaux se sont livrés à de regrettables attaques, et l'on peut dire à coup sûr que l'intempérance de leur langage a été la même dans les

[1] Cf. la note du Ministre se référant à la dépêche n° 43 de Stuttgart, 15 juillet, t. XXVIII, p. 429.

deux pays. Nous mettons assurément un haut prix à l'adhésion de M. de Varnbüler; mais, pour que nous puissions faire fond sur son amitié à l'égard de la France, la première condition est que ce Ministre ne se laisse pas influencer par les impressions mobiles qu'il a laissé apercevoir. Ce n'est pas désormais par des paroles et des protestations, c'est par des actes positifs que nous devons connaître nos amis et nos ennemis.

Je vous prie donc de demander de la manière la plus nette au Cabinet de Stuttgart ce qu'il compte faire dans la crise actuelle. Il nous importe de savoir sans retard s'il veut faire cause commune avec nous, s'il préfère demeurer dans la neutralité et l'observer fidèlement, ou si enfin il entend se placer avec la Prusse du côté de nos ennemis. De sa réponse dépendra notre manière d'agir à l'égard du Wurtemberg.

Je n'ai pas lu sans une vive surprise ce que vous m'écrivez de plusieurs Ministres étrangers accrédités à la Cour de Stuttgart, et en particulier des Ministres d'Italie et d'Autriche, dont l'un ne cacherait pas son hostilité à notre égard, tandis que l'autre n'apporterait aucun ménagement dans ses critiques. La conduite de ces deux Agents est tellement contraire à l'attitude prise par leurs Gouvernements qu'elle me paraît inexplicable, et je vous prie de vouloir bien me confirmer ce que vous m'avez écrit à ce sujet, me réservant de m'en expliquer, si cela est nécessaire, à Florence et à Vienne.

8607. Le Duc de Gramont au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche. (Orig. Oncken. *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 452-453 [1].)

Paris, 17 juillet 1870.

Je profite du départ du Baron de Bourgoing pour vous écrire quelques mots; et d'abord, permettez-moi de vous dire combien

[1] Le *Temps* du 1er août 1906 reproduisit une partie de ce document, avec la note suivante : «La *Neue Freie Presse* publie une lettre de Berlin en réponse aux démentis de M. É. Ollivier sur la lettre que l'ex-impératrice Eugénie aurait remise ou n'aurait pas remise à François-Joseph. Dans cette lettre, on cite une lettre du duc de Gramont à M. de Beust du 17 juillet 1870

j'ai été sensible au magnifique présent que Sa Majesté l'Empereur a bien voulu me transmettre par votre intermédiaire. Je ne puis me contenter des remerciements officiels qui accompagneront cette lettre, et je vous serai bien reconnaissant si vous trouvez une occasion de parler à Sa Majesté de tous les sentiments de respectueux attachement qui ont été réveillés par ce précieux témoignage de sa haute bienveillance.

Au milieu de tous les événements qui viennent de se succéder avec une rapidité pour ainsi dire vertigineuse, une de mes plus grandes préoccupations a été la crainte que vous ne vous mépreniez sur la nature incomplète et précipitée des communications que j'ai échangées avec vous. J'espère bien que Metternich vous aura expliqué comment les faits m'ont en quelque sorte entraîné sans me laisser un instant pour m'y préparer moi-même et, à plus forte raison, pour y préparer les autres. Vous comprenez bien que ce n'est pas de propos délibéré que nous nous sommes engagés dans une affaire aussi sérieuse, sans avoir eu le temps de stipuler les alliances qui doivent la féconder [1].

Si j'avais pu choisir l'heure de l'action, je n'aurais certes pas manqué de parfaire nos traités et d'établir, tout à notre aise, pour vous comme pour nous, l'accord que je vous demande aujourd'hui de faire bien à la hâte.

Quoi qu'il en soit, la situation offre certains caractères sur lesquels j'appelle toute votre attention et celle de l'Empereur :

1° Le motif de guerre n'est pas une cause allemande, il est tout entier dans les prétentions dynastiques du Roi, et dans les procédés dont il s'est servi pour voiler, aux yeux de son peuple, la défaite réelle de sa politique personnelle;

et conservée par un collectionneur. En voici le texte... :». — A la lettre reproduite par le *Temps* d'après la *Neue Freie Presse* manquaient trois paragraphes de l'original, tandis qu'à la fin un membre de phrase, que nous signalons ci-après, y avait été au contraire ajouté. Ces suppressions et cette addition semblent bien avoir été faites (et ceci pour une raison qui nous échappe) dans le but de faire supposer que le destinataire était Andrassy, et non Beust. La lettre, telle qu'elle avait paru dans le *Temps*, a été reproduite par M. Émile Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 258-259). — Cf. Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 452, note 2.

(2) C'est après ces deux premiers paragraphes que commence le texte publié par le *Temps*.

2° Nous ne faisons pas une guerre agressive contre l'Allemagne. Nous ne voulons que réduire l'ambition et les proportions de la Prusse, et sortir de l'état d'inquiétude causé par son agrandissement antérieur.

Si vous nous laissez seuls, la campagne sera nécessairement courte, quoique brillante, et stérile dans ses résultats définitifs. Si vous nous aidez, si, permettant à l'Italie de porter 70 à 80.000 hommes en Bavière, par votre territoire, vous en envoyez 150.000 en Bohême et mettez plus tard sur pied 2 à 300.000 hommes, c'est à Berlin que la paix se signe et que vous effacez d'un trait glorieux tous les souvenirs et toutes les conséquences de 1866.

Jamais pareille occasion ne se présentera de nouveau, jamais vous ne trouverez un concours aussi réel, jamais la France ne sera aussi forte qu'aujourd'hui, jamais mieux armée, mieux équipée, ni animée d'un plus grand enthousiasme.

N'oubliez pas que l'Empereur n'est plus très jeune. Il approche de ce temps de la vie où les fatigues se sentent doublement, où le repos devient une nécessité[1].

Et, permettez-moi de vous le dire, peut-être aussi ne trouverez-vous pas toujours dans ses conseils et auprès de lui un Ministre qui, comme moi, soit disposé à vouer tout ce qu'il a de force et d'énergie à cette œuvre de redressement politique. Au moment où je vous écris, je sens que l'esprit qui m'anime est celui de la France entière, celui de l'Empereur, celui de l'armée, et qu'en un mot tout, absolument tout, semble conspirer pour faire de cette situation un état exceptionnel dont il serait bien fâcheux de ne pas profiter.

Or, tout le succès de cette vaste entreprise dépend de la promptitude avec laquelle nous mettrons à exécution les clauses que nous allons sceller. J'ai cherché à en convaincre Vitzthum; j'espère qu'il aura réussi à faire passer cette conviction dans votre esprit. Les heures sont des années, les jours sont des siècles, et c'est maintenant ou jamais qu'il faut faire un effort suprême.

Le Prince de La Tour d'Auvergne se rend à Vienne. Il est au courant de tout. Vitzthum le portera, d'un pas, au centre de la

[1] Le paragraphe qui suit est omis dans le texte publié par le *Temps*.

question, et en quelques heures, si vous le voulez, vous aurez dressé des préliminaires qui suffiront pour nous engager et que nous régulariserons pendant la marche des troupes. Je voudrais, dans quinze jours, vous voir sur la frontière de Bohême, voir les Italiens à Munich, et nous-mêmes en ligne avec vous.

Vimercati ne tardera pas à être à Vienne.

Je termine enfin, mon cher Comte, en vous informant qu'hier l'Empereur a signé l'envoi au Corps législatif d'un projet de loi pour donner la cote aux obligations à prime des chemins de fer ottomans [1]. Ce projet, présenté d'urgence, sera voté d'ici à quelques jours.

8608. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Minute. Autriche, 502, n° 75.)

Paris, 17 juillet 1870.

Le temps me manque pour vous écrire longuement. Rien d'ailleurs n'est changé à la situation indiquée dans la déclaration faite par le Gouvernement de l'Empereur aux Chambres [2]. L'état de guerre n'existe pas encore quant à présent. J'expédie aujourd'hui la note que le Chargé d'Affaires de France à Berlin doit remettre au Gouvernement prussien pour accomplir la dénonciation d'usage [3].

M. Vitzthum est reparti pour Vienne [4]. Pendant son séjour à Paris, je l'ai mis au courant de nos vues. Il est chargé de la négociation d'un traité entre l'Autriche et la France; vous êtes autorisé à lui donner votre concours s'il le réclame, et vous pouvez accepter la conversation sur tous les détails dans lesquels il y aurait lieu d'entrer. Le Prince de La Tour d'Auvergne, nommé

(1) Le texte publié par le *Temps* ajoute ici : «ceci pour faire plaisir à M. de Beust».

(2) La déclaration du 15 juillet.

(3) Cf. ci-dessus, p. 13, note 1.

(4) Cf. t. XXVIII, p. 383, note 3. Vitzthum était reparti pour Vienne le 15 juillet au soir, en même temps que Vimercati pour Florence.

par décret d'hier Ambassadeur à Vienne, part demain pour se rendre à son poste[1]. Il prendra la direction de la négociation au point où vous l'aurez laissée. Je ne vous en tiendrai pas moins compte de ce que vous aurez fait, et je suis bien aise de vous dire dès à présent que je suis satisfait de la manière dont vous vous êtes acquitté de votre gestion intérimaire.

Je vous envoie ci-joint copie de deux télégrammes que j'ai reçus de Munich[2]; vous y verrez que le Comte de Bray avait suggéré une démarche de conciliation. Il proposait à l'Angleterre et à l'Autriche de demander à la Prusse une assurance d'un caractère général, portant que le Roi Guillaume reconnaît en principe la doctrine invoquée par la France et appliquée en Belgique et en Grèce. À cette proposition, le Roi a répondu par l'entremise de son Représentant à Munich en refusant de déclarer qu'il approuve la renonciation du Prince de Hohenzollern.

Le refus de la Prusse d'adhérer à la question ainsi posée prouve suffisamment à quel point nous avons eu raison de demander des garanties contre un retour du Prince de Hohenzollern sur son désistement. Le Cabinet de Vienne pourra, je l'espère, faire valoir utilement cette considération auprès des Cours du Midi pour dissiper les accusations dirigées contre nous.

Il résulte au surplus d'un télégramme de Stuttgart que la Prusse n'aurait pas jusqu'ici posé aux États du Sud le *casus fœderis*[3]. Elle se serait bornée à pressentir les intentions des Cabinets de Sutttgart et de Munich; le Wurtemberg aurait donné des espérances sans prendre aucun engagement. Le moment est venu pour l'Autriche d'user de toute l'influence qu'elle peut avoir conservée sur ces États, afin de retarder le plus possible ou d'attiédir leur coopération avec la Prusse, s'il n'est pas possible de les maintenir dans la neutralité.

---

(1) Cf. t. XXVIII, p. 383, note 3.

(2) Cf. Cadore, télégrammes, 16 juillet, 4 h. 35 et 6 h. soir.

(3) Cf. cependant les télégrammes de Bismarck cités ci-dessus, p. 31 note 1, et ci-après le télégramme de Saint-Vallier du 17 juillet, 11 h. 10 matin, reçu le même jour à 3 h. 10 soir.

8609. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 379.)

Berlin, 17 juillet 1870, 2h54 soir.
(Reçu, le 18 juillet, à 2h matin.)

Le Colonel Stoffel me communique ce qui suit :

« L'ordre de mobilisation a été donné aux divers corps de troupes hier dans la matinée. On me confirme que les forces des États du Sud ont été se concentrer vers Mayence (1). Deux marchands se sont chargés de livrer vingt mille chevaux de trait. L'artillerie n'a pas le tiers du nombre de chevaux nécessaires. Le sentiment d'avoir été surpris domine tous les esprits. Le Général Offech, homme énergique, est nommé commandant de Coblenz. La mobilisation s'étend jusqu'à la classe de 1861. »

8610. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Belgique, 59.)

Bruxelles, 17 juillet 1870, 6h42 soir.
(Reçu à 9h.)

M. Belle repart ce soir porteur de la réponse du Roi Léopold à L'Empereur (2).

8611. Léopold II à Napoléon III. (Orig. Belgique, 59.)

Bruxelles, 17 juillet 1870.

Monsieur mon Frère,

Je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'a adressée de Saint-Cloud sous la date d'hier. Je la remercie de la déclaration si franche et si catégorique qu'elle me fait. De mon côté je n'hésite pas à lui donner l'assurance formelle que la Belgique, fidèle à ses devoirs, fera respecter sa neutralité par tous les

(1) Cf. Le Sourd, télégramme, 16 juillet, 1 h. 20 soir.
(2) Cf. Gramont à Laboulaye, 16 juillet, n° 6.

moyens en son pouvoir. J'ai déjà prescrit à cet effet les dispositions les plus énergiques.

Je renouvelle à Votre Majesté l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis, etc...

8612. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Orig. Belgique, 59, n° 74.)

Bruxelles, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous les nos 4, 5 et 6 (1).

Conformément aux instructions que Votre Excellence veut bien me donner, je continuerai de m'appliquer en toute occasion à faire ressortir les obligations que la neutralité impose au Gouvernement belge, s'il veut qu'elle soit respectée par la France. J'ai déjà reçu du reste à ce sujet des assurances satisfaisantes, et, dans les entretiens que j'ai eus avec lui, M. le Baron d'Anethan m'a parlé plusieurs fois de la *vigueur* avec laquelle la Belgique saurait défendre son territoire, s'il était menacé.

Une note qui a paru ce matin dans le *Moniteur,* pour annoncer que le Cabinet s'est décidé à garder la responsabilité du pouvoir jusqu'à la convocation des nouvelles Chambres (2), témoigne elle-même dans sa dernière phrase de la ferme résolution des Ministres de remplir leurs devoirs extérieurs avec une scrupuleuse vigilance, et je ne doute pas que, dans sa réponse à la lettre

(1) Circulaire du 15 juillet et dépêches du 16.

(2) A la suite d'élections contraires au parti libéral, le cabinet Frère-Orban avait démissionné le 18 juin. Le nouveau cabinet, présidé par le baron d'Anethan, avait été constitué le 2 juillet; il avait aussitôt prononcé la dissolution des Chambres. Puis, en présence de la gravité des événements internationaux, le bruit s'était répandu que le Roi annulerait le décret de dissolution et formerait un ministère national. C'est à ces bruits que répondait la note dont il est ici question.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de l'Empereur, le Roi ne donne à cet égard au Gouvernement de Sa Majesté toute la certitude dont il a besoin[1].

8613. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carslruhe, au Duc de Gramont. (Orig. Bade, 49, n° 25.)

Carlsruhe, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le 34ᵉ régiment d'infanterie prussien et une compagnie de pontonniers prussiens sont arrivés la nuit dernière et ce matin à Rastadt. Je ne puis adresser cette nouvelle à Votre Excellence par le télégraphe; l'administration télégraphique badoise n'admet plus aucune dépêche dans la direction de la France.

M. de Freydorf explique l'arrivée de ce régiment à Rastadt par la nécessité où se trouve le Gouvernement badois de faire appel à l'une des Puissances copropriétaires du matériel commun de cette forteresse pour la mettre en état de défense, l'armée badoise n'étant pas assez nombreuse pour y suffire sans que le pays reste presque entièrement dégarni. Il cherche, en un mot, à ôter à cette mesure le caractère d'un acte d'hostilité. Je ne lui ai pas dissimulé que le Gouvernement de l'Empereur ne manquerait pas d'y voir le signe manifeste de la participation du Grand-Duché de Bade à l'attitude belligérante de la Prusse.

M. de Freydorf m'a dit que, d'après les dernières nouvelles qu'il recevait de Berlin, les relations diplomatiques entre la France et la Prusse n'étaient pas encore rompues, et que les Ambassades respectives des deux Gouvernements étaient encore à Paris et à Berlin. Ma conduite, du reste, me paraît toute tracée : je ne ferai rien sans avoir reçu les instructions de Votre Excellence.

P.-S. — Les communications sont entièrement interceptées entre Kehl et Strasbourg. J'envoie cette dépêche par Bâle et Mulhouse, en même temps qu'une dépêche télégraphique dont elle est le développement.

---

(1) Cf. la lettre de Léopold II du 17 juillet.

8614. LE VICOMTE DE SAINT-FERRIOL, MINISTRE À COPENHAGUE, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 17 juillet 1870, minuit 30.
(Reçu à 1h15 soir.)

La nouvelle de la déclaration de guerre a été accueillie avec des démonstrations de sympathie pour la France et l'Empereur. Le public et la presse se prononcent en notre faveur. Le Gouvernement est inquiet, hésitant; la Cour flotte entre ses sentiments intimes et le courant de l'opinion nationale, mais on croit généralement que des influences de famille sont mises en jeu dans le sens prussien et dans celui de la neutralité absolue. Outre la présence du Duc de Glucksbourg[1], on signale celle de M. de Plessen, administrateur des Duchés. Ce qui m'inquiète encore plus et commence à préoccuper le public, c'est l'absence persistante de toute précaution militaire, qui laisse le pays à la merci de la Prusse. Celle-ci aurait déjà fait pressentir, en cas de refus de neutralité, l'occupation immédiate du Jutland. La prompte arrivée d'une flotte française peut seule conjurer ce danger.

8615. LE VICOMTE DE SAINT-FERRIOL, MINISTRE À COPENHAGUE, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 17 juillet 1870, 4h45 soir.
(Reçu, le 18 juillet, à 1h30 matin.)

Je crois savoir qu'il a été résolu dans un Conseil tenu ce matin que le Gouvernement danois conserverait sa neutralité; il ne serait pas, pour le moment, donné suite à l'idée dont il avait été, dit-on, question, de demander comme condition de cette neutralité l'occupation du nord du Sleswig par des troupes danoises. Ordre a été donné d'éteindre tous les feux dans les ports et sur les côtes prussiennes de la Mer Baltique. Les dernières nouvelles de Kiel annoncent que l'on travaille en toute hâte aux fortifications

[1] Cf. Saint-Ferriol, 15 juillet, n° 64.

encore incomplètes et à la pose des torpilles[1]. Les télégrammes de Paris n'arrivent que très irrégulièrement; je n'ai pu savoir s ceux que j'ai expédiés à Votre Excellence les 15 et 16 lui sont parvenus. J'ai quelques doutes également sur l'arrivée de mes dépêches 63 et 64[2]. Je n'envoie plus désormais ma correspondance que par le service hebdomadaire entre Gothenbourg et Hull.

8616. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 31.)

Darmstadt, 17 juillet 1870, 3h10 matin.
(Reçu à 6h15 matin[3].)

Reçu le télégramme de Votre Excellence[4] à deux heures dans la nuit. J'ai *immédiatement* demandé une entrevue, et le Baron de Dalwigk, revenu de voyage, me reçut à neuf heures.

J'ai écrit *sous sa dictée* ce qui suit : «Le Gouvernement hessois regretterait plus que personne le moment où le Grand-Duché serait obligé de prendre part à une action de guerre contre la France, et nos sympathies sont toujours les mêmes. Mais notre position nous rend la neutralité non seulement plus difficile qu'aux autres États du Sud, mais à peu près impossible, vu que nous sommes sous le canon de Mayence, et que par la convention militaire notre troupe est dans l'armée prussienne, et même dans les mains de généraux et de colonels du Nord.

(1) Meroux de Valois signale, dans une dépêche du 8 juillet, les préparatifs des autorités militaires prussiennes. (Correspondance politique des Consuls, Prusse, 5.)

(2) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 15 juillet, et dépêches, même date, nos 63 et 64. Aucun télégramme du 16 ne figure dans la Correspondance.

(3) Nous avons reproduit ici les heures indiquées sur le déchiffrement. Elles sont inexactes, comme le démontre le premier paragraphe. Une dépêche de d'Astorg du 18 juillet précise que le télégramme de Gramont du 16 lui parvint dans la nuit du 17 à 1 h. 30. Il finit de le déchiffrer à 2 h. 30, mais il ne put voir Dalwigk qu'à 9 heures. Il expédia son télégramme le 17 à une heure de l'après-midi.

(4) Gramont aux ministres à Munich, Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe, télégramme, 16 juillet.

« Ainsi, la Hesse espère que l'Empereur ne jugera pas sa manière d'agir autrement que découlant de la nécessité, mais que Votre Excellence sait que le Grand-Duc se réserverait la liberté de ses résolutions du moment où les événements lui auront rendu l'indépendance de ses actes. »

Veuillez remarquer que le Baron de Dalwigk veut voir son Souverain avant d'écrire une dépêche semblable en ma présence.

Entrez ici vivement *si vous venez;* doux pour les populations; ne comptez beaucoup sur personne. On se monte davantage depuis quatre jours contre nous en ville.

8617. Victor-Emmanuel II à Napoléon III. (Recommandé. Télégrammes de Saint-Cloud.)

Florence, 17 (juillet) 1870[1].

Le retard de ma (réponse) à vos deux dépêches vient de ce que j'étais en voyage pour Florence[2]. Je désire de tout mon cœur être agréable à Votre Majesté, tout en cherchant le véritable intérêt de la Nation italienne. Je désirerais savoir quelles sont les dispositions de l'Autriche, et s'il y a des engagements de sa part. J'attends l'arrivée de Vimercati pour les détails[3], et j'écrirai lettre à Votre Majesté sur l'affaire de Rome. Mon amitié, Sire, ne vous fera jamais défaut.

8618. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Orig. Italie, 378, n° 55.)

Florence, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Je m'empresse de vous adresser ci-joint le texte de l'affiche qui a été placardée dans la journée d'hier sur divers points de la

(1) Le texte de ce télégramme a été publié dans l'article du *Figaro* du 20 mars 1895 (cf. Napoléon III à Gramont, 15 juillet) et par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 277).

(2) Cf. Napoléon III à Victor-Emmanuel, 16 juillet.

(2) Vimercati avait quitté Paris le 15 juillet dans la soirée.

ville, dans le but de provoquer une manifestation antifrançaise.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par dépêche télégraphique[1], un rassemblement que l'on évalue à deux mille personnes, y compris un grand nombre de curieux, s'est formé hier au soir vers sept heures et demie sur la place du Dôme. Un ou deux orateurs de carrefour ont, paraît-il, harangué la foule, qui n'a pas tardé à se mettre en mouvement, précédée d'un drapeau aux couleurs italiennes. Après avoir stationné et vociféré devant le Ministère des Affaires étrangères et aux environs de la Légation de Prusse, la manifestation, réduite, en ce moment, à trois ou quatre cents individus et composée en grande partie de gamins, s'est portée devant l'hôtel de la Légation de l'Empereur. Un piquet d'infanterie, survenu quelques minutes après, n'a eu aucune peine à rétablir la circulation. Les perturbateurs, sans opposer la moindre résistance, se sont dirigés vers d'autres quartiers de la ville, et je n'ai pas ouï dire ce matin que l'ordre ait été nulle part sérieusement troublé.

Pendant les courts moments où les groupes ont stationné devant la Légation, j'ai pu constater la grande jeunesse et l'attitude assez inoffensive de la plupart de ceux qui ont pris part à cette manifestation. Les cris qui sont parvenus à mon oreille sont ceux de : *Vive la Prusse! Vive la neutralité! Vive Rome! A bas Mentana!* On m'a assuré que, sur un point où je ne me trouvais pas, on a crié : *A bas la France!* Je ne l'ai pas entendu, mais rien au monde ne me semble plus probable.

Quoi qu'il en soit, cette manifestation, préparée ouvertement par les meneurs du parti de l'Action à Florence, n'a en elle-même rien de sérieux. Le but de ses auteurs est évidemment d'exercer une sorte de pression sur le Gouvernement du Roi, et surtout de faire prendre le change à l'étranger sur les dispositions de l'opinion publique en Italie. J'espère que personne ne s'y trompera. Il est cependant fâcheux que de pareilles scènes aient pu se produire, et il le serait encore davantage qu'elles se renouvelassent ici ou ailleurs. Il est trop tôt pour chercher dans cette affaire la main du Gouvernement prussien; mais Votre Excellence n'ignore pas le rôle joué par les agents secrets de M. de Bismarck

[1] Cf. ci-dessus le télégramme du même jour, minuit 40.

dans les événements d'octobre 1867, et il n'est pas douteux que, pendant le cours de la lutte qui va s'engager, nos ennemis ne se borneront pas à nous combattre sur les champs de bataille. Ils exploiteront certainement la question de Rome pour créer en Italie une situation qui pourrait devenir très difficile même pour nos amis; peut-être leur suffirait-il pour cela de quelques millions bien employés. Il y a là, en ce qui concerne les relations des deux Gouvernements pendant la guerre ou en vue de la guerre, un danger réel et certain sur lequel je crois devoir attirer tout spécialement l'attention de Votre Excellence.

P.-S. — Plusieurs personnes qui ont suivi hier au soir la démonstration dans ses promenades à travers la ville m'assurent que les cris : *A bas la France!* y étaient assez fréquents, quoique peu nourris.

8619. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 180.)

Hambourg, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Personne ne s'entend mieux que M. de Bismarck à impressionner l'opinion publique au profit de sa politique. Tant qu'il s'est senti mal engagé dans l'incident espagnol, il s'est effacé, et il a prescrit à sa presse, dont nous connaissons la savante organisation, l'ordre de maintenir sa polémique au diapason le plus modéré. Le Roi d'ailleurs était hésitant, et il fallait bien compter avec ses irrésolutions. Il savait aussi qu'en Allemagne, bien que personne n'y comprenne les intérêts traditionnels que nous avons à sauvegarder en deçà des Pyrénées, tous les gens sensés, donnant au fond tort à la Prusse tout en regrettant les termes de notre mise en demeure, n'admettaient pas que la candidature d'un Prince de Hohenzollern pût amener des complications redoutables entre deux grands pays. Mais il était à peu près certain que nous ne serions pas satisfaits d'une renonciation indirecte sans garantie pour l'avenir; il était convaincu que nous formulerions des demandes plus complètes et plus pressantes. Il lui importait donc de s'effacer entièrement, et de nous laisser

directement aux prises avec les susceptibilités et la dignité du Roi, qu'il excitait, dit-on, sous main. Il dégageait par cette tactique sa responsabilité des conséquences d'un refus, et, en arrangeant ensuite à sa façon dans ses journaux et dans ses dépêches télégraphiques les démarches et les paroles de notre Ambassadeur, auxquelles il donnait le caractère le plus blessant pour la personne de Sa Majesté, il était certain de soulever, non seulement en Prusse, mais dans toute l'Allemagne, où le sentiment dynastique a encore de profondes racines, un cri d'indignation générale. C'est ce qui n'a pas manqué de se produire, et partout, sur la foi des versions calomnieuses colportées par ses gazettes, le courant de l'opinion publique, qui lui était contraire, s'est retourné comme par enchantement. Il est démontré aujourd'hui pour tous les Allemands que nous avons de propos délibéré insulté le Roi Guillaume, le plus chevaleresque des Souverains, et que nous l'avons fait avec l'intention caractérisée de provoquer la guerre. J'ai essayé en vain autour de moi de rectifier les faits, et d'énumérer la série de provocations dont nous avons été l'objet de la part de M. de Bismarck depuis 1866 : je n'ai réussi à convaincre personne. Tous les torts sont aujourd'hui de notre côté; on ne voit plus que le Roi insulté et l'Allemagne provoquée. Cette conviction a malheureusement aussi passé le Mein; car, d'après les journaux de Stuttgart et de Munich, le sentiment national serait, à l'heure qu'il est, prédominant dans l'armée et dans les masses. Il le serait surtout dans le sein des Cabinets.

Ces nouvelles, exagérées assurément et surtout présentées avec une habileté incontestable pour agir sur les esprits, comme les dépêches télégraphiques lancées dès la première heure dans toutes les directions pour témoigner de la fidélité du Midi aux traités d'alliance, n'ont pas peu contribué à exciter le patriotisme au Nord de l'Allemagne. « L'Allemagne est faite maintenant, disent les journaux; nous sommes tous unis de la mer aux Alpes, et le Roi partira pour l'armée comme protecteur de la Confédération du Nord; mais il reviendra Empereur d'Allemagne! »

Les partisans de la Prusse, et elle a eu soin de s'en créer un noyau dans toutes les villes, s'agitent tant et plus pour agir sur la fibre patriotique. C'est ainsi qu'ils ont amené les Présidents des Chambres de Commerce des villes hanséatiques à faire accla-

mer en pleine Bourse des adresses enthousiastes au Roi. A Lübeck, qui s'est du reste de tout temps distingué par son hostilité contre tout ce qui est français, on s'est porté devant notre Vice-Consulat pour y briser l'Écusson impérial. Bon nombre de jeunes Français d'excellentes familles, qui se trouvaient ici pour apprendre l'allemand et s'initier au commerce, sont venus me dire que les propos qu'ils entendaient autour d'eux leur rendaient le séjour de Hambourg intolérable. Je les ai engagés à s'embarquer sur un bateau français qui se trouvait dans le port et qui est parti ce matin avec ma famille pour Le Havre.

Je dois dire que tout le monde ne se comporte pas de la sorte, et que dans les classes élevées on fait preuve de dignité et de courtoisie. C'est ainsi que le cri de guerre arrivé dans la soirée du 15 n'a pas empêché depuis mes amis de venir successivement à la Légation pour me donner des témoignages de sympathie, et m'exprimer en termes touchants la douleur que leur causait la lutte sanglante qui va s'engager entre la France et l'Allemagne. Le Syndic de la Ville libre de Hambourg a redoublé dans ces derniers jours de prévenances à mon égard; hier encore il m'envoyait des fruits d'une magnifique propriété qu'il possède sur l'Elbe. Mais on comprend que, dans un moment comme celui-ci, les gens du peuple et de la bourgeoisie, atteints cruellement dans leurs intérêts, se laissent entraîner à des démonstrations hostiles, excités comme ils le sont d'ailleurs par une presse en délire.

Le Consul général d'Angleterre, qui est venu me voir tantôt et qui a deux fils dans l'armée prussienne, m'a dit que, d'après les nouvelles qu'il recevait, l'enthousiasme serait indescriptible à Berlin, que personne ne doute du succès, et que la conquête de l'Alsace y serait envisagée par avance comme un fait accompli. M. Annesley m'a dit également que des dépêches affichées à la Bourse annonceraient que le Danemark se serait déclaré neutre[1]. J'ai eu quelque peine, je l'avoue, à le croire; car le Danemark, par sa position, est appelé à jouer un rôle trop important dans nos combinaisons stratégiques pour que notre Diplomatie ait négligé de s'assurer de longue date son alliance. D'après M. Annesley, le Secrétaire de M. de Bismarck, M. de Keudell, aurait paru

[1] Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 17 juillet, 4 h. 45 soir.

à Copenhague avec la menace d'envahir instantanément le territoire si l'on ne se prononçait sans retard[1]. Le Conseil des Ministres aurait délibéré pendant deux heures sur cet ultimatum, et il se serait décidé finalement à ne pas participer aux événements de la Guerre. Cette résolution, si elle devait se confirmer, aurait une gravité sur laquelle je ne crois pas devoir insister. Elle aurait, en tout cas, un immense retentissement en Allemagne, où l'on tenait généralement l'alliance danoise comme nous étant irrévocablement assurée. Dès le début des complications actuelles, tous les journaux de ce côté-ci du Rhin la tenaient pour certaine, comme aussi ils redoutaient des démonstrations de l'Autriche sur les flancs de la Prusse, ainsi qu'une pression caractérisée et décisive du Cabinet de Vienne sur les Cours du Midi. Mais il paraît que, de ce côté aussi, nous n'aurions aucun concours sérieux à attendre; car non seulement les feuilles allemandes, mais aussi les principaux organes autrichiens parlent à l'envi du désintéressement militaire et politique du Cabinet de Vienne. Les prévisions de M. de Bismarck au sujet de l'attitude de cette Puissance, et dont je vous entretenais à l'occasion de ses démarches auprès des Cours méridionales, se seraient donc pleinement justifiées.

Si l'on s'en tenait aux nouvelles diplomatiques répandues par la presse officieuse dans une pensée facile à comprendre, nous entrerions en campagne sans aucun allié. Je ne voudrais pas préjuger l'attitude du Cabinet de Vienne pendant le cours des événements; mais j'ai de la peine à croire que le Cabinet de Copenhague, en admettant qu'il se retranche réellement derrière la neutralité pour échapper à une invasion prussienne immédiate, reste insensible à l'apparition de nos escadres sur les côtes danoises. Les sentiments dont s'inspirent l'armée et les masses ne manqueront pas de l'entraîner, il est permis de l'espérer, malgré les engagements que la communication prussienne a pu lui faire prendre dans une heure de défaillance.

Toutefois, je ne saurais trop conjurer le Gouvernement de l'Empereur d'aviser dès à présent aux moyens de défense les plus extrêmes, et de nous préparer moins à une campagne sur le

(1) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 17 juillet, minuit 30.

Rhin qu'à une lutte à outrance, «*jusqu'au couteau*», comme disent les journaux. C'est la nation entière que nous devons, sans perdre une minute, appeler sous les armes, pour repousser le choc dont nous sommes menacés. La guerre prend en effet, dans le Nord surtout, un caractère national irrésistible; toutes les résistances autonomes sont entraînées ou brisées. M. de Bismarck a réussi par ses savantes manœuvres à exciter le sentiment de la justice et de l'équité, si profond chez les Allemands, et il n'est personne de ce côté-ci du Rhin qui ne soit convaincu que la guerre était irrévocablement arrêtée dans notre esprit dès le début de l'incident espagnol.

8620. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 17 juillet 1870, 11h10 matin.
(Reçu à 3h10 soir.)

J'ai reçu ce matin, par la voie de Suisse, votre télégramme de cette nuit[1], et j'ai exécuté immédiatement vos instructions. J'ai vu à huit heures M. le Baron de Varnbüler; il partait pour le Conseil, et n'avait pas encore vu le Roi, qui venait d'arriver. Sa réponse a été que la Prusse n'a pas jusqu'ici posé officiellement le *casus fœderis;* elle l'a seulement pressenti, et l'on a donné des espérances, mais sans prendre aucun engagement avec elle. La question se traite en ce moment au Conseil, puis le Président du Conseil partira aussitôt pour Munich. Il y sera ce soir, se mettra d'accord avec M. le Comte de Bray sur la réponse à faire à nous et à la Prusse, et me promet pour demain une réponse catégorique et définitive. L'hésitation est toujours la même, l'inquiétude immense, le rôle du Sud se décidera cette nuit à Munich.

[1] Cf. Gramont aux Agents à Munich, Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe, télégramme, 16 juillet.

8621. LE MARQUIS DE CAZAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES À VIENNE, AU DUC DE GRAMONT. (Confidentielle. Orig. Autriche, 502, n° 90.)

Vienne, 17 juillet 1870[1].
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence, suivant la règle, le texte en clair des télégrammes chiffrés que je lui ai successivement fait parvenir depuis ma dernière dépêche confidentielle, n° 86[2]. Ces divers renseignements, malgré leur forme succincte, vous ont tenu au courant de l'impression produite à Vienne par l'incident Hohenzollern. Je vais les compléter par quelques nouveaux détails, et donner à l'histoire de la semaine qui vient de s'écouler les développements qu'exige la gravité de la question dans laquelle nous nous trouvons engagés.

J'ai vu très souvent M. le Comte de Beust. J'avais d'abord cru devoir limiter mes visites aux communications que j'étais chargé de lui faire; mais il m'a mandé plusieurs fois, par l'entremise de M. le Baron d'Aldenbourg[3], pour me communiquer en les appréciant les nombreux télégrammes qu'il recevait de Paris et de Berlin. J'ai donc pu suivre attentivement dans ces entretiens de tous les jours les phases diverses qu'ont subies les dispositions du Chancelier.

M. de Beust, Votre Excellence le sait, a depuis longtemps l'ambition de jouer un grand rôle dans les destinées de l'Allemagne. Il désire que ce rôle, tout en servant le double intérêt de son ancienne patrie et de son pays d'adoption, soit utile en même temps à l'abaissement de la Prusse, pour laquelle il conserve une haine profonde. Il n'a guère de meilleurs sentiments pour la Russie. Sur ces bases complexes, il a, malgré les exigences quotidiennes de la politique intérieure, construit des plans nombreux qui n'ont peut-être pas toute la solidité de ceux de M. de Bismarck, et qui en outre paraissent avoir subi depuis l'entrée

(1) Cf. É. BOURGEOIS (*Rome et Napoléon III*, p. 255-256), où quelques passages de cette dépêche sont cités.

(2) La copie des télégrammes est jointe à la dépêche.

(3) Chef de section au ministère des Affaires étrangères.

de M. Julian Kłaczko au Ministère[1] quelques additions sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir et qui n'en sont pas la partie la moins dangereuse.

Quoi qu'il en soit, malgré ses projets, malgré les souvenirs de 1866, malgré l'entrevue de Salzbourg, lorsque, du soir au lendemain, le Comte de Beust s'est trouvé dans l'obligation de passer du projet à l'action, il a été pris au dépourvu; il a été «surpris», ce sont les mots qu'il a employés avec moi. Il ne s'attendait évidemment pas à ce que l'heure qu'il désirait et redoutait en même temps viendrait si vite. Dois-je ajouter que, depuis qu'il m'est donné d'approcher souvent le Chancelier, il m'apparaît doué de moins de fermeté et de décision que d'habileté et de ressources? C'est un grand artiste en diplomatie et en politique, qui se complaît dans les agitations modérées, dans le jeu des petites intrigues, mais craint les mesures violentes et les parties fortement engagées où il faut jouer de gros enjeux en se décidant promptement. Il sent si bien lui-même son défaut qu'il n'a pas de plus grandes préoccupations que de poser pour la qualité contraire. Un jour que la conversation m'avait amené à lui rappeler que, pendant la guerre de Sept Ans, les hésitations de l'Autriche en face des décisions rapides du Roi de Prusse avaient été si funestes aux Cabinets de Paris et de Vienne, il s'est efforcé de me prouver qu'il n'en serait pas de même aujourd'hui. Après cette première impression d'étonnement, le Comte de Beust s'est mis à démêler les données de l'incident Hohenzollern avec d'autant plus d'intérêt qu'il a cru y apercevoir la possibilité d'une solution pacifique qui amoindrirait la Prusse sans obliger l'Autriche à prendre part à l'action. Il voyait dans cet échec le point de départ de toute une série de modifications pour l'Europe centrale. Les voies se trouvaient préparées; le prestige de la Prusse était évanoui; il voyait les populations allemandes du Sud cessant d'être fanatisées et terrorisées par Berlin, et alors devait commencer un travail souterrain de la diplomatie dont on aurait pu constater les résultats dès le printemps prochain. Je dois ajouter qu'aucun des plans du Chancelier ne paraît opposé à la grande œuvre et même à l'extension de la France,

[1] En 1869, comme conseiller aulique au Ministère des Affaires étrangères.

qu'il regarde naturellement comme un élément indispensable de l'équilibre européen. Tout cela explique la part très franche et très active que M. de Beust a prise à tous les projets de conciliation qu'il a pu croire sérieux et conformes à nos intérêts.

Lorsqu'il a dû renoncer à tout espoir de médiation, malgré les propositions tardives de quelques Puissances, il s'est mis à étudier le parti qu'il avait définitivement à prendre. L'opinion publique avait rapidement marché, et il s'est aperçu non sans crainte des difficultés qu'il allait rencontrer. Hongrois, Autrichiens libéraux, Autrichiens de la couleur du Vaterland et du Volksfreund, tous sont d'accord pour réclamer la neutralité avec une violence d'expressions peu commune. Dans les salons, comme à la Bourse, comme au Conseil municipal, comme dans les meetings populaires et dans les réunions cléricales, c'est le fanatisme de la paix. Entre ces partis si opposés, il s'est fait depuis huit jours un accord complet. J'expose à Votre Excellence dans une autre dépêche[1] que, jusqu'à un certain point, l'Empereur ne semble pas partager ces dispositions. Mais il n'y a en réalité qu'un seul homme qui comprenne la honte et les inconvénients de cette politique : c'est le Chancelier. Voyant ces hésitations, je me suis permis d'entrer un jour dans l'ordre d'idées qu'il avait lui-même abordé, et de lui dire : «Prenez garde que la France, après avoir attendu que vous agissiez avec elle, ne se passe de votre concours; un grand pays comme elle est trop sûr du succès pour ne pas trouver toujours des champions qui désirent s'allier à sa fortune.» La manière dont il m'a interrompu, en me disant : «Est-ce là une simple phrase ou une menace?», cela prouvait que j'avais touché juste, et que je n'avais pas impunément fait dresser devant lui le fantôme bien vague et bien lointain d'une autre alliance. «Je suis votre ami, a-t-il ajouté, je suis même votre allié, croyez-le bien; un allié qui vous a déjà donné et vous donnera encore des preuves de sa sincérité. Mais laissez-lui faire ce qui est possible; laissez passer ce courant d'opposition, qui s'épuisera peut-être de lui-même. D'ailleurs, contre le *furor germanicus* du parti libéral, il n'y a de remède que dans une suspension momentanée de la liberté de la presse. Si nous avons la guerre, nous serons obligés

[1] Dépêche de même date, n° 95.

d'en venir là. Quant aux Hongrois, il y a un aiguillon qui les fera marcher, c'est la haine du Russe. » C'est à ce moment que M. de Beust a fait allusion à une reconstitution possible et peut-être nécessaire de la Pologne[1]. Il est en outre évident pour moi qu'on regarderait ici la conquête de la Silésie comme un moyen de solution pour la question tchèque. On répète tout haut que les maux de l'Autriche datent de la perte de cette province. C'était là un terrain trop glissant pour que le Chancelier fît autre chose que de l'effleurer, et pour ma part je n'ai pas cru bon de m'y aventurer.

Quoi qu'il en soit sur ce point, M. de Beust me prie de mander à Votre Excellence que, vivement pressé de publier une déclaration officielle de neutralité, il a l'intention formelle de s'y refuser. « Il est évident, m'a-t-il dit, que nous ne pourrions être dans cette question les alliés de la Prusse; qu'en faisant par conséquent cette déclaration, nous cesserions d'être neutres, puisque nous préviendrions les Prussiens qu'ils peuvent dégarnir impunément leur frontière du Sud. »

On parle d'un projet du Comte de Bismarck de placer un corps bavarois dans le Sleswig. Cette nouvelle a causé ici une certaine surprise. M. le Général Kühn[2] rappelle les réserves pour le 15 août, sous le prétexte de leur faire faire des exercices militaires Le Maréchal Gablenz, qui avait obtenu l'autorisation d'aller aux eaux, a été invité à retarder son congé.

P.-S. — M. le Comte Vitzthum est arrivé ce matin[3]. M. le Comte de Beust l'a mis immédiatement en rapport avec l'Empereur. Le Comte Andrassy[4] a de fréquentes entrevues avec le Chancelier, qui espère le ramener à de meilleures dispositions.

---

(1) Cf. Cazaux, télégramme, 16 juillet, 5 h. 16 soir.
(2) Ministre commun de la Guerre.
(3) Cf. Gramont à Cazaux, 17 juillet, n° 75, et p. 46, note 4.
(4) Président du ministère hongrois.

8622. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 91.)

Vienne, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Avant que le conflit franco-prussien eût pris les proportions que lui donne la rupture des relations entre les Cabinets de Paris et de Berlin, les journaux de Vienne, sans être absolument hostiles à la France, penchaient cependant sensiblement du côté de la politique de M. de Bismarck. Partagée en plusieurs camps, la presse autrichienne, envisageant le conflit au point de vue du rôle que la Monarchie austro-hongroise peut être appelée à jouer, combattait pour diverses raisons l'idée d'une alliance austro-française, mais tombait d'accord sur le fait principal, c'est-à-dire sur la nécessité qui commande aux Cabinets de Vienne et de Pest la neutralité la plus complète. L'opinion publique, très inquiète de la gravité des nouvelles transmises de Paris, semblait admettre la possibilité que le Chancelier de l'Empire, faisant prévaloir les idées de rancune qu'on lui attribue, tenterait d'entraîner ses Collègues du Ministère vers une politique plutôt française que prussienne. C'est cette éventualité que les journaux, sans distinction de parti, ont combattue énergiquement, et, symptôme digne de remarque, tandis que dans la Cisleithanie la presse presque tout entière soutient M. de Bismarck, les feuilles hongroises prennent ouvertement parti pour la France, ou, du moins, conseillent de se préparer à intervenir dans le débat si une troisième Puissance (la Russie) venait au secours de la Prusse.

Le Ministère de Vienne, qui jusqu'ici avait gardé le silence, a cru devoir indiquer la ligne qu'il compte suivre, et, dans une note publiée hier soir par la *Wiener Abend Post*, note destinée à rassurer le public, mais dont on peut suspecter la sincérité, le Gouvernement répond aux bruits en circulation depuis deux jours et d'après lesquels l'Autriche songerait à des préparatifs militaires, en disant que «toutes les versions relatives aux armements sont inexactes».

Tous les journaux commentent ce matin ces quelques lignes

de l'*Abend Post*. Les feuilles démocratiques, qui défendent avec plus ou moins d'enthousiasme l'idée allemande, demandent que la neutralité de l'Autriche soit non pas conditionnelle mais absolue. Elles n'admettent pas que la Monarchie austro-hongroise puisse prendre fait et cause pour la France, qui, selon elles, a tous les torts. La violence du langage des organes radicaux contraste avec la gravité calme que les journaux comme l'ancienne et la nouvelle *Presse* apportent dans leurs polémiques, et à ce sujet, il n'est pas sans intérêt de constater que la *Nouvelle Presse libre,* qui jusqu'ici affectait à l'endroit du Gouvernement de l'Empereur un ton constamment hostile, est aujourd'hui moins violente dans son langage que ne l'est la feuille rivale, l'ancienne *Presse*.

En résumé, journaux démocratiques, libéraux et conservateurs prêchent la neutralité, et leurs efforts pour imposer cette politique au Ministère impérial et royal ont été puissamment secondés à Vienne par la Municipalité, qui, sur la proposition de deux de ses membres, a renvoyé, pour être examiné dans les bureaux un projet d'adresse que cette corporation voudrait présenter au Ministère et dans lequel la commune métropolitaine, au nom des habitants de la capitale, réclame énergiquement le maintien d'une stricte neutralité[1]. On assure que le maire de Vienne se propose de demander une audience à l'Empereur pour lui rendre compte du sentiment qui prédomine dans la population et dont l'adresse en question doit être l'interprète.

A ce que j'ai dit plus haut, il me paraît opportun d'ajouter que la presse viennoise, aux mains d'industriels, de boursiers ou d'hommes sans valeur morale, ne saurait être considérée comme étant un écho fidèle de l'opinion publique. La plupart des journaux ont — ce n'est un secret pour personne — des intérêts directs dans les diverses entreprises financières créées dans ces derniers temps. La politique que défendent ces feuilles est donc fort souvent une politique de commande. Aussi, dans les lieux et réunions publiques, où la question franco-prussienne domine tous les autres sujets de conversation, entend-on proclamer bien haut des avis diamétralement opposés à ceux qu'émettent les journaux, et, dans ces conditions, il convient d'attendre l'issue

[1] Cf. Cazaux, 16 juillet, n° 88 *bis*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

du premier choc pour juger définitivement la presse viennoise, qui, très probablement, mesurera son langage selon les incidents que fera naître la lutte qui s'engage.

P.-S. — Le *Tagblatt*, le *Wanderer* et la *Presse de Vienne* viennent de recevoir de fortes subventions de la Légation de Prusse, et leur langage s'accentue de plus en plus.

8623. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 92.)

Vienne, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Les interpellations de M. Ed. Horn et du Comte Czaky dans le Parlement de Pest[1], la discussion qui s'est engagée à cette occasion, la déclaration du Comte Andrassy dans la Seconde Chambre, sont les premiers actes publics auxquels a donné lieu, en Autriche-Hongrie, la question survenue entre la France et la Prusse. Aussi cet incident parlementaire est-il aujourd'hui l'objet de nombreuses conjectures, et je crois devoir les signaler à Votre Excellence.

M. Ed. Horn, publiciste très connu en France, et récemment élu député de Presbourg, avait interpellé le Gouvernement sur l'attitude qu'il entendait observer dans le différend franco-prussien, en exprimant le vœu que, pour les décisions à prendre, le Parlement hongrois eût voix délibérative, et que la guerre ne fût pas résolue sans son consentement. Cette prétention, bien qu'inconstitutionnelle, n'a cependant pas été repoussée par le Gouvernement. Le Comte Andrassy a seulement objecté l'impossibilité pour le Cabinet hongrois de prendre une décision sans recourir à ses Collègues de Cisleithanie et au Grand Chancelier. Le Ministère, a-t-il ajouté, est d'avis que la question espagnole intéresse l'Austro-Hongrie, comme toutes les Puissances européennes, au point de vue de la conservation de la paix. Il a donc pris une part active aux négociations, aussi bien à Berlin qu'à

[1] Le 15 juillet.

Paris et qu'à Madrid. Si ces négociations n'aboutissaient pas à la paix, le Gouvernement central serait seul compétent pour la décision à prendre. Cette déclaration, assez concise, ne laisse évidemment rien préjuger sur la ligne que le Gouvernement entend suivre; mais, dans des conversations privées avec des Députés hongrois, le Comte Andrassy a subordonné la neutralité de l'Autriche-Hongrie à l'immobilité de la Russie, ajoutant que, si cette dernière Puissance faisait un mouvement en faveur de la Prusse, le Cabinet impérial et royal se croirait obligé d'agir immédiatement, et que, dans ce cas, sa ligne de conduite ne saurait être douteuse.

Ces paroles ont, à ce qu'il paraît, ému très vivement la presse viennoise; la *Freie Presse* s'efforce de prouver ce matin l'intérêt qui doit porter les Hongrois à faire cause commune avec la Cisleithanie, c'est-à-dire à conserver la neutralité. Le malheur est que les tendances ultra-germaniques de cette feuille percent à chaque ligne de son admonestation. L'article se termine par ces mots significatifs : « On a pu nous retrancher de l'Allemagne, mais on ne peut empêcher nos cœurs d'être allemands. » On peut espérer que ces paroles, en réveillant dans les Hongrois des antipathies invétérées contre l'Allemagne, produiront l'effet contraire au but poursuivi par la *Freie Presse*, et, voulant agir pour la Prusse, disposeront les Hongrois en notre faveur. Déjà quelques journaux de Pest ont témoigné des sympathies accentuées pour la France. De pareilles dispositions existent dans toutes les villes et les provinces non allemandes, mais la presse de Vienne se garde bien de les signaler. Les vraies dispositions du peuple autrichien seront inconnues tant que l'opinion publique n'aura pas d'autres organes que des journaux fanatisés par l'idée germanique ou soudoyés par la Prusse. Tous se sont constitués les avocats officieux du Cabinet de Berlin; tous tiennent à rejeter les torts de l'agression sur la France, et représentent le Gouvernement de l'Empereur comme le perturbateur de la paix publique. Cette attitude, en opposition avec les intérêts les plus évidents de l'Empire, a pris dans ces derniers temps un caractère de violence et de passion singulières, et, si l'on n'en connaissait les motifs secrets, si la vénalité notoire de la presse viennoise ne lui ôtait d'avance toute valeur et toute signification, on pourrait

croire que la cause française est aussi impopulaire en Autriche qu'en Prusse, et que l'Austro-Hongrie se prépare à seconder le Comte de Bismarck non seulement par ses vœux, mais par un concours immédiat.

Les feuilles de ce matin publient dans leurs colonnes une délibération par laquelle le Conseil municipal de Vienne, se transformant en Assemblée politique, demande à l'Empereur la convocation immédiate du Reichsrath, et l'adjure de conserver dans le conflit franco-prussien la neutralité [1].

Cette manifestation peut être considérée comme un résultat de la situation factice créée par la presse de Vienne dans l'Autriche allemande.

8624. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 93.)

Vienne, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Par la dépêche que Votre Excellence me faisait l'honneur de m'écrire à la date du 14 juillet [2], elle me faisait pressentir les graves déterminations inspirées au Gouvernement de l'Empereur par l'attitude du Roi de Prusse et par son refus de donner des garanties sérieuses pour la renonciation du Prince de Hohenzollern à la royauté d'Espagne. Elle me demandait en même temps de faire des démarches auprès du Gouvernement austro-hongrois, pour que son action, se combinant avec la nôtre auprès des Cours de Stuttgart et de Munich, leur fît envisager la question pendante comme étrangère au *casus fœderis* qui vient de leur être posé par la Prusse.

En même temps que je recevais ces instructions de Votre Excellence, j'apprenais que le Comte de Bray avait écrit au Comte de Beust pour le consulter sur la même question [3]. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par un télégramme, M. de Beust a ré-

[1] Cf. Cazaux, 16 juillet, n° 88 *bis*, et 17 juillet, n° 91.

[2] Cf. Gramont à Cazaux, 14 juillet, n° 71. Cf. également la circulaire de Gramont du 14 juillet.

[3] Cf. Cazaux, télégramme, 14 juillet, 5 h. soir.

pondu que la candidature du Prince de Hohenzollern au Trône d'Espagne n'avait aucun rapport avec les intérêts allemands, et que, par suite, le *casus fœderis* ne lui paraissait pas devoir être accepté par l'Allemagne du Sud [1]. Conformément à cette déclaration, il a envoyé des instructions formelles au Représentant de l'Autriche-Hongrie à Munich, M. de Münch, pour l'inviter à soutenir ce système, et à dissuader le Cabinet bavarois de toute intervention aux hostilités imminentes. M. de Münch aurait, paraît-il, déployé tant de zèle dans l'accomplissement de son mandat que son activité aurait éveillé l'attention du Représentant de la Prusse, et que M. de Schweinitz, Ambassadeur de la Confédération du Nord à Vienne, aurait été chargé par son Gouvernement d'en faire des observations à M. de Beust.

Je ne cache pas à Votre Excellence que ces nouvelles me paraissent aujourd'hui un peu surannées. D'après les informations qui m'arrivent, il ne peut plus être question pour nous de retenir la Bavière ni même le Wurtemberg dans une attitude de neutralité. Le sentiment germanique a rompu en un jour toutes les digues que nous lui opposions. Amis de la France ou partisans de la neutralité semblent, à Stuttgart comme à Munich, absolument réduits au silence. En ce moment même, un télégramme de Munich nous annonce que le Roi de Bavière a donné l'ordre de mobilisation [2]. Les communications télégraphiques avec la France sont interrompues; on peut donc dès à présent envisager l'Allemagne du Sud comme en état de guerre vis-à-vis de nous. Cette fâcheuse perspective m'apparaît à l'état de fait accompli.

8625. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Autriche, 502, n° 94.)

Vienne, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence par mon télégramme du 13 de ce mois [3], M. le Comte de Platen, avec lequel je me suis

[1] Cf. Cazaux, télégramme, 16 juillet, 5 h. 16 soir.

[2] Cf. la note 2, p. 31, et les télégrammes de Cadore du 18 juillet, 4 h. 15 et 4 h. 45 du matin, qui se réfèrent aux événements du 17.

[3] Cf. Cazaux, télégramme, 13 juillet, 2 h. 20 soir.

rencontré sous le prétexte de lui remettre une lettre de protocole récemment adressée par S. M. Napoléon III au Roi de Hanovre, attacherait beaucoup de prix à ce que vous voulussiez bien recevoir M. de Bréda.

M. de Platen m'a prié en même temps de recommander très vivement au Gouvernement de l'Empereur un ancien officier hanovrien, homme d'action et d'aventure, caché en ce moment sous un faux nom dans les rangs de l'armée autrichienne, et qui pourrait être très utile dans le cas d'un débarquement vers le Nord ou d'une expédition en Hanovre[1].

J'ai reçu une seconde communication du même genre. En 1866, les levées du Duché de Posen sont parties malgré elles et en poussant même le cri de «Vive l'Empereur Napoléon III, vive la France!» Quelques personnages galiciens ayant appartenu à la Diète et au Reichsrath ont le moyen de faire parvenir très sûrement aux troupes d'origine polonaise mobilisées cette année par la Prusse des proclamations très vives qui seraient rédigées par une plume bien connue de M. Desprez et dans lesquelles, sans soulever la question polonaise, on parlerait de l'ancienne confraternité des Polonais et des Français, de la répugnance que doivent avoir des catholiques à combattre contre d'autres catholiques pour une cause protestante, etc.[2].

Cela ne déplairait pas ici; il faudrait se hâter, parce que les mobilisations se font en ce moment. Les comités galiciens formés en 1863 sont encore tout organisés, et seraient prêts à agir si leurs services étaient réclamés. Je me suis tenu jusqu'à présent dans la réserve la plus prudente.

8626. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 95.)

Vienne, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, et vu l'état d'hostilité qui se prononce de plus en plus dans la presse

(1) Cf. Cazaux, télégramme, 15 juillet, 4 h. 45 soir.
(2) Cf. Cazaux, télégramme, 16 juillet, 5 h. 16 soir.

viennoise, j'ai cru opportun de faire une démarche auprès de M. le Comte de Bellegarde, Aide de Camp général de l'Empereur, et qui jouit, vous le savez, d'un grand crédit auprès de Sa Majesté. Je tenais à savoir par lui les dispositions personnelles dont l'Empereur était animé vis-à-vis de nous, et sa manière de concevoir la situation de l'Autriche dans le conflit qui s'est engagé. En outre, les informations peu rassurantes qui m'étaient parvenues sur l'attitude du Comte Andrassy m'ont fait considérer cette démarche comme urgente. En effet, le Président du Conseil hongrois serait, dit-on, arrivé hier à Vienne, dans le but d'insister auprès du Gouvernement central afin d'en obtenir une déclaration formelle de neutralité [1].

Le Général de Bellegarde m'a donné les assurances les plus positives des vives sympathies de l'Empereur à notre égard. Il m'a dit que Sa Majesté considérait l'Autriche et la France comme solidaires, et qu'elle ne séparait pas dans sa pensée les deux causes. Aux yeux de l'Empereur, un échec de nos armes sur les bords du Rhin serait pour l'Autriche un plus grand désastre que n'a été Kœniggraetz. M. de Bellegarde m'a certifié que, la déclaration de neutralité étant contraire à nos intérêts, l'Empereur et le Comte de Beust étaient résolus à ne pas la faire; mais qu'une action armée en notre faveur, tout en étant sincèrement désirée, ne serait possible qu'au cas où la Russie prendrait l'initiative d'un mouvement. Jusqu'à ce moment, l'Autriche devrait rester attentive, en conservant les mains libres (*sic*).

La perspective d'une action russe ne semblerait pas d'ailleurs effrayer le Général de Bellegarde. On pourrait même conclure de certains mots échappés, sans doute par mégarde, à l'Aide de Camp de l'Empereur, que le Cabinet de Vienne y verrait de bon œil l'occasion de réunir dans un même sentiment et pour les mêmes intérêts les deux parties de la Monarchie. Le Comte de Bellegarde a terminé en me promettant ses bons offices auprès de l'Empereur, dont les dispositions à notre égard seraient d'ailleurs excellentes.

---

[1] C'est à ce moment même que Gramont écrivait à Beust la lettre que nous publions ci-dessus.

8627. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Autriche, 502, n° 96.)

Vienne, 17 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet.)

J'apprends que le Général Türr, de passage à Vienne se rendant à Paris, a profité de son séjour à Pest, où il n'est pas sans influence, pour y agir énergiquement sur l'esprit public et sur la presse en notre faveur. D'après le récit qu'il aurait fait à une personne digne de foi, la Hongrie tout entière aurait pour nous des sympathies très accentuées. Lui-même aurait affirmé la nécessité d'une participation austro-hongroise à la guerre. Mais, pour arriver à ce résultat, une action de la Russie lui paraîtrait préalablement nécessaire, et un moyen sûr de la déterminer serait une révolution dans les Principautés ou un mouvement insurrectionnel dans le Grand-Duché de Posen. Le Général Türr se propose de partir ce soir ou demain matin pour Paris, afin d'entretenir Votre Excellence de tous ces objets.

8628. Le Duc de Gramont au Préfet du Bas-Rhin. (Télégr. Minute. Bade, 49.)

Paris, 18 juillet 1870.
(Expédié à 5h soir.)

Veuillez faire parvenir d'urgence et par un messager sûr les chiffres ci-après au Comte de Mosbourg, Ministre de l'Empereur à Carlsruhe (Bade) :

Nous désirons savoir le plus tôt possible si le Gouvernement badois se considère comme allié de la Prusse, et si nous devons voir en lui un belligérant [1]. Nous avons un besoin urgent de ce renseignement pour régler notre conduite à son égard. Dans le cas de l'affirmative, demandez vos passeports et rentrez en France, après avoir remis la protection de nos nationaux à la Légation d'Angleterre; vous pouvez lui confier vos archives, en

[1] Cf. Gramont aux Agents à Munich, Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe, télégramme, 16 juillet, et la note 2, page 10.

conservant avec vous les pièces que vous croiriez devoir emporter et en détruisant votre chiffre. Vous pourrez laisser votre Chancelier à la disposition de l'Agent anglais, si le Gouvernement badois y consent.

8629. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 255, n° 7.)

Paris, 18 juillet 1870 [1].

J'ai reçu vos télégrammes du 17 et du 15, ainsi que les dépêches que vous m'avez adressées sous les nos 63 et 64 [2].

Le Cabinet de Copenhague, en apprenant l'imminence de la guerre que la Prusse a provoquée, vous a paru animé de dispositions sur la sincérité desquelles il ne peut exister aucun doute. Mais vous avez remarqué autour de vous de l'incertitude sur les avantages que le Danemark pourrait retirer de sa coopération comme allié de la France [3]. J'ai eu hier avec M. le Comte de Moltke

[1] Il semble que la note de Desprez publiée t. XXVIII, p. 371, ait servi d'indication pour la rédaction de cette dépêche.

[2] Les dépêches sont celles du 15 juillet. Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 17 juillet, 4 h. 45 soir.

[3] En réalité, le gouvernement danois (le ministère Holstein-Holsteinborg), au pouvoir seulement depuis le 28 mai, était divisé sur la question de l'attitude à prendre. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, le baron de Rosenörn-Lehn, avait été placé dans le ministère par l'ancien président du Conseil, le comte Frijs-Frijsenborg, et subissait entièrement son influence, ainsi que celle du directeur du ministère des Affaires étrangères, M. P. Vedel, partisan d'une neutralité provisoire, tant que les circonstances ne permettraient pas au Danemark de faire valoir ses revendications. Le roi Christian IX et le prince royal Frédéric (VIII) envisageaient la situation du même point de vue, et s'appuyaient sur les conseils donnés par l'Angleterre et la Russie; les deux filles du Roi avaient épousé le prince de Galles (Édouard VII) et le grand-duc héritier de Russie (Alexandre III). L'autre fraction du ministère était formée par les membres nationaux-libéraux, dont notamment M. Hall, président du Conseil en 1864, qui se montrait disposé à écouter les offres françaises, ou du moins à poser à Berlin des conditions pour la neutralité danoise. Le ministre de la Justice, M. de Krieger, plénipotentiaire à la Conférence de Londres en 1864, observait une attitude moyenne entre les deux fractions.

un entretien à ce sujet, et je n'ai pas hésité à lui faire connaître la pensée du Gouvernement de l'Empereur. Je lui ai dit que notre but, si la guerre était heureuse, était de réduire l'ambition et les proportions de la Prusse. Le Danemark, nous prêtant son concours, nous trouverait donc tout disposés à lui tenir compte des sacrifices qu'il aurait faits, et à donner satisfaction à toutes ses revendications légitimes. M. de Moltke est convenu avec moi que la restitution du Holstein serait beaucoup plus nuisible qu'utile à son pays, car tous ses malheurs sont venus de la possession de ce Duché, dont l'origine germanique a attiré l'intervention allemande dans les affaires de la Monarchie danoise. Aussi le territoire du Holstein est-il resté en dehors de nos prévisions dans l'entretien que j'ai eu avec M. de Moltke. Mais je lui ai dit que, victorieux, nous apprécierions toute combinaison qui ferait rentrer le Sleswig jusqu'à l'Eider sous la souveraineté du Danemark, y compris Düppel et l'île d'Alsen[1]. Nous connaissons d'ailleurs la position du Danemark, et nous en comprenons les difficultés actuelles. Nous ne lui demandons pas d'entrer en campagne immédiatement : une semblable décision serait prématurée jusqu'au moment où nous serons en état nous-mêmes d'utiliser son concours; mais, en attendant, il peut pratiquer une neutralité bienveillante, et nous rendre tous les services qu'elle comporte. Nous nous contenterions au début des hostilités de l'assurance d'une coopération ultérieure. Je me suis exprimé dans ce sens avec M. de Moltke, et c'est sur le même terrain que je vous invite à vous placer avec les Ministres du Roi. J'aurai soin de vous tenir au courant de tout ce qui pourra vous aider dans l'accomplissement de votre tâche, et bientôt la présence de notre escadre dans la Baltique nous donnera le point d'appui qui nous est nécessaire pour entraîner la nation danoise dans notre alliance, si, comme son courage et son juste ressentiment nous le font espérer, elle n'est pas résignée à s'abandonner à la merci des événements.

---

[1] Cf. ci-dessus p. 19, note 1.

8630. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Très confidentielle. Minute à chiffrer. Italie, 378[1].)

Paris, 18 juillet 1870.

Le Comte Vimercati se rend à Florence après s'être entendu avec l'Empereur et avec moi[2]. Son voyage a pour but de hâter la conclusion d'un traité d'alliance entre l'Italie, l'Autriche et nous. Il se mettra en rapports avec vous, et vous exposera les conditions sur lesquelles nous sommes tombés d'accord.

Vous signaliez vous-même dans une de vos dernières dépêches les deux points que l'Italie a principalement à cœur, et nous croyons que sur l'un comme sur l'autre l'entente est possible.

Le Gouvernement de l'Empereur n'a jamais considéré l'occupation du Territoire romain par nos troupes comme pouvant avoir un caractère permanent, et il ne s'est montré à aucun moment disposé à s'affranchir des obligations qu'il a contractées par la Convention du 15 septembre 1864. L'unique question était pour nous de savoir si nous pouvions, avant de nous y conformer, obtenir de suffisantes garanties pour la sécurité du Pape. On nous offre aujourd'hui un moyen de pourvoir, provisoirement du moins, à la protection du Territoire pontifical. L'Empereur écrirait au Roi Victor-Emmanuel pour placer les frontières de l'État romain sous la sauvegarde de l'honneur personnel de Sa Majesté, et le Roi répondrait à l'Empereur en acceptant cet engagement dans toute son étendue et dans toute sa rigueur[3]. Après cette déclaration, dont la loyauté des deux Souverains assurerait tous les avantages au Gouvernement pontifical, nous pourrions sans danger pour le Pape retirer la division française qui occupe Civita-Vecchia, et rentrer ainsi dans les termes de la Convention du 15 septembre, sans préjudice des arrangements définitifs qui pourraient être pris ultérieurement.

L'objet le plus direct et le plus sérieux des préoccupations du Gouvernement italien, c'est d'ailleurs la rectification de ses frontières du côté du Tyrol. Nous n'avons point perdu de vue

(1) Cette dépêche a été citée par É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 264-266).

(2) Cf. t. XXVIII, p. 383, note 3.

(3) Cf. le télégramme de Napoléon III à Victor-Emmanuel du 16 juillet, 3 h. 50, et la réponse de Victor-Emmanuel du 17.

le vœu précédemment manifesté par le Cabinet de Florence à cet égard, et la place qu'il a tenue dans les négociations qui ont consacré la réunion de la Vénétie à l'Italie. La réalisation de ce vœu dépend naturellement de l'assentiment de l'Autriche, et présuppose la participation de cette Puissance aux événements militaires. Nous traitons avec elle-même sur ces bases, et il s'agit d'arrêter définitivement les conditions de cette triple alliance.

L'Italie devrait fournir un contingent de troupes à déterminer. Pour que son concours eût une valeur véritable, il faudrait que, avant un mois, le Gouvernement du Roi pût avoir en Bavière quatre-vingt mille hommes[1], à qui l'Autriche ouvrirait toutes les routes du Tyrol et de ses provinces contiguës.

Aidez M. Vimercati de toutes les manières. Laissez de côté toute formalité. Ne vous inquiétez pas de vos pleins pouvoirs. Vous êtes suffisamment autorisé dès à présent. Tout sera, s'il le faut, régularisé ultérieurement. L'essentiel est d'arriver dans le plus bref délai possible à la conclusion d'un traité. Allez de l'avant, et comptez sur tout mon appui. Si quelque difficulté vous arrête, mandez-le moi par le télégraphe, et envoyez-moi, avec votre chiffre, toutes les dépêches que le Comte Vimercati vous demanderait de nous transmettre. Pour éviter les commentaires qui pourraient naître s'il était rencontré trop fréquemment à la Légation de France, allez vous-même le trouver au Palais Pitti aussi souvent que lui et vous le jugerez nécessaire. Je fais appel à toute votre diligence et à tout votre patriotisme pour mener à bonne fin cette négociation.

8631. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer[2]. Angleterre, 752.)

[Paris,] 18 juillet 1870[3].
(Expédié à 3h30 soir.)

Les communications télégraphiques avec la Russie par les

(1) Cf. Gramont à Beust, 17 juillet.

(2) Une autre minute, de la main de Gramont, et d'ailleurs identique à celle-ci, a été classée dans la Correspondance de Russie, t. 244. Elle ne porte pas de date. Gramont a écrit en tête : «A. M. le Marquis de La Valette. — Je vous prie de faire savoir...»

(3) Une note marginale indique que le premier paragraphe doit être

voies allemandes étant interrompues, je vous prie d'aviser au moyen de faire parvenir au Général Fleury, par les voies anglaises traversant les pays neutres, le télégramme suivant :

«Notre déclaration de guerre va être incessamment remise à la Prusse d'une manière officielle. Le moment est venu de sonder le Gouvernement russe. Faites-le avec ménagement; mais tâchez de nous envoyer le plus promptement possible des informations catégoriques sur ce que l'on veut faire et sur ce que l'on peut faire. La neutralité strictement observée serait ce qu'il y a de mieux.»

8632. Le Duc de Gramont au Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid. (Minute. Espagne, 876, n° 29.)

[Paris,] 18 juillet 1870.

L'attitude observée par l'Espagne depuis le jour où la gravité des complications actuelles est devenue évidente a été empreinte d'un caractère de conciliation qui répond pleinement à la confiance avec laquelle nous avons fait, dès le début, appel à ses sentiments à notre égard. Vos observations[1] attestent que, après le premier moment d'émotion causée par le retentissement d'un incident aussi inattendu, l'on a senti de toutes parts la nécessité de dégager l'Espagne de toute participation à des événements dont elle n'avait ni prévu ni souhaité l'échéance. Les hommes d'État qui dirigent les destinées du pays, saisissant avec une bonne grâce que nous nous plaisons à reconnaître l'occasion de revenir sur leurs premières résolutions, n'ont pas hésité à seconder de tout leur pouvoir ce mouvement général de l'opinion, et leurs efforts heureusement concertés n'ont point tardé à décider l'abandon irrévocable du projet qui avait provoqué en France de si légitimes susceptibilités. Lorsqu'il aura notifié cette détermination

chiffré avec le chiffre de Londres et le second avec celui de Saint-Pétersbourg. — Le 19 juillet, à 5 h. 29 soir, La Valette télégraphiait : «J'ai expédié la dépêche pour Saint-Pétersbourg par voie de Suède et voie du Danemark. J'ai lieu de penser qu'elle arrivera sans retard à sa destination.» (Angleterre. 752.)

[1] Cf. Mercier, 16 juillet.

aux Cabinets de l'Europe, le Gouvernement espagnol aura clos, en ce qui le concerne, cette phase de la question qui s'est imposée à notre attention; mais c'est pour moi un devoir bien agréable de constater dès à présent les dispositions satisfaisantes qu'il vous a témoignées, ainsi que le concours que nous avons rencontré auprès de lui pour dissiper les malentendus qui auraient pu aggraver une situation aussi délicate. Nous avons le ferme espoir que nous le trouverons résolument fidèle à ces sentiments pendant toute la durée de la période solennelle dans laquelle nous allons entrer, et c'est avec une entière confiance que nous faisons appel à la réciprocité des bons procédés que nous avons eus pour lui, en comptant sur sa neutralité amicale dans le conflit européen suscité par les prétentions de la Prusse. Je vois avec satisfaction que vous vous êtes inspiré de cette pensée dans vos derniers entretiens avec les principaux membres du Conseil, et il ne dépendra pas de nous d'effacer toute trace du désaccord qui a menacé un instant de compromettre nos relations avec le Gouvernement espagnol.

8633. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

[Paris,] 18 juillet 1870.
(Expédié à 8h30 soir.)

Notre déclaration de guerre à la Prusse doit être remise demain au Gouvernement prussien[1]. Nous avons un grand intérêt à être informés aussitôt que la démarche aura été accomplie. Les communications télégraphiques étant interrompues à travers l'Allemagne, priez le Comte de Beust de demander à la Légation d'Autriche à Berlin de vouloir bien avertir d'urgence le Cabinet de Vienne, qui aurait l'obligeance de vous mettre à même de me faire parvenir immédiatement la nouvelle par la Suisse ou l'Italie.

---

[1] Cf. le texte de la déclaration de guerre, p. 12.

8634. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

[Paris,] 18 juillet 1870.
(Expédié à 10 h 15 soir.)

Le Ministre de la Guerre vous prie de transmettre au Colonel de Bouillé [1] la dépêche suivante :

« L'Autriche fait-elle quelques préparatifs de guerre ?

« Tenez-moi très au courant de cette question par télégrammes chiffrés. »

8635. Strat, Agent diplomatique de Roumanie à Paris, à S. de Olozaga, Ambassadeur d'Espagne à Paris. (Orig. Espagne, 876.)

Paris, 18 juillet 1870.
(Dir. pol., 28 juillet.)

J'ai eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois de la situation difficile que les événements récents ont faite au Prince Charles de Roumanie.

En butte depuis longtemps déjà aux sourdes menées des agitateurs roumains et des factions rivales, ainsi qu'aux rancunes de la Russie, sa qualité de Prince d'origine prussienne lui donne aujourd'hui l'apparence d'un adversaire de la France quand, au contraire, il a tout fait pour épargner au Gouvernement de l'Empereur les fâcheuses extrémités de la guerre [2].

Cette situation équivoque a cela de grave en ce moment qu'elle donne au parti révolutionnaire roumain, dont les relations avec la Russie ne peuvent être un secret pour la Diplomatie française, une confiance aveugle qui augmente son audace.

Assurés du concours de la Russie, et se persuadant que la France verrait avec plaisir le renversement du Prince Charles ou y resterait indifférente, les *Bratianistes* ont pris une attitude dont s'alarment justement tous les Roumains qui croient que

[1] Attaché militaire à Vienne.

[2] Voir dans Sturdza (t. Ier, p. 592), les détails donnés sur les déclarations de Strat à Paris.

la prospérité de leur pays dépend de l'absence de toute agitation en Orient, et de la prépondérance chez eux des idées occidentales.

Je crois être en droit d'appeler la sollicitude du Gouvernement impérial sur cette situation.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de rappeler ce que j'ai pu faire pour obtenir la renonciation du Prince Léopold[1]; mais je ne puis me dispenser de me souvenir que je représente ici les intérêts du Prince Charles, et que je les aurais compromis, au lieu de les servir, si la part que j'ai prise au désistement de sa famille ne profitait à la cause roumaine, qui ne saurait être séparée de celle du Prince Charles.

Je viens donc vous prier, Monsieur l'Ambassadeur, de seconder mes efforts auprès du Gouvernement impérial pour en obtenir un témoignage public de sa détermination de ne pas laisser succomber le Prince Charles sous les intrigues qui l'environnent.

J'ose croire que ce témoignage de sympathie est dû à la Famille de Hohenzollern-Sigmaringen, qui, dans cette circonstance, a pris moins conseil de ses sentiments de Prussiens que de son affection pour le Prince Charles, et que la Roumanie, qui a pesé d'un si grand poids sur la détermination de cette Famille, a des titres sérieux à l'appui de la France.

Je me propose de dire toutes ces choses à M. de Gramont, auquel je vais demander une audience; mais je n'en fais pas moins appel à votre bienveillance et à vos sentiments d'équité pour les faire entendre comme il faudrait qu'elles le fussent, et pour me prêter, dans cette conjoncture délicate où ma responsabilité est en jeu, le concours généreux de votre appui.

8636. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Belgique, 59.)

Bruxelles, 18 juillet 1870, 2h10 soir.
(Reçu à 6h30 soir.)

Je viens de voir le Baron d'Anethan, qui m'a renouvelé toutes ses assurances antérieures sur la résolution du Gouvernement

(1) Cf. t. XXVIII, Appendice I, p. 465.

belge de faire respecter sa neutralité. Je lui ai dit que l'Empereur lui-même avait voulu faire connaître ses intentions au Roi Léopold, et que la Belgique n'avait aucune préoccupation à avoir de notre côté, mais que notre attitude avait une condition, c'était que la Belgique fût une forteresse inexpugnable contre toute tentative de nos adversaires. Pour cela, ai-je ajouté, vous devez vous battre, et ne pas vous borner, après une protestation, à vous replier sur Anvers. Le Baron d'Anethan, sans entrer toutefois dans aucun détail, n'a pas cherché un seul instant à contester la légitimité de notre demande, et, sur mon insistance, il m'a autorisé à dire à Votre Excellence que, pour entrer en Belgique, les Prussiens devraient leur passer sur le corps. L'armée belge aura pris demain toutes ses positions. Le Vice-Consul d'Arlon étant étranger et se montrant peu empressé, je crois devoir envoyer sur ce point M. de Bersolle [1] avec un chiffre pour surveiller la frontière belge et du Luxembourg.

8637. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Belgique, 59, n° 75.)

Bruxelles, 18 juillet 1870.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Votre Excellence aura reçu la dépêche télégraphique que j'ai eu l'honneur de lui envoyer ce matin [2] pour lui rendre compte d'une nouvelle conversation que j'ai eue avec le Baron d'Anethan. Je n'ai qu'à confirmer cette dépêche, en remarquant seulement que, si le Ministre des Affaires étrangères a été aussi net que possible dans ses déclarations sur le maintien énergique de la neutralité belge, il s'est montré plus réservé lorsque j'ai cherché à l'interroger sur le détail des dispositions militaires prises par le Gouvernement afin d'être à même de repousser une invasion sérieuse; sur ce point, il s'est borné à répondre à ma question que, le 19, l'armée belge aurait terminé ses mouvements et serait

(1) Deuxième secrétaire de la légation.
(2) Cf. le télégramme ci-dessus.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en état de faire face à toutes les éventualités. Le Vice-Consul d'Arlon, M. Berger, qui est belge, ne me donnant pas dans les circonstances actuelles le concours que j'attends de lui, j'ai cru devoir inviter M. de Bersolle à se rendre pendant quelques jours dans cette ville : il m'a semblé que l'avantage d'être bien renseigné sur les garanties que nous offre la neutralité belge dans la province qui est la plus exposée à une invasion prussienne devait l'emporter sur les inconvénients que pourrait avoir cette mesure. J'ose espérer que Votre Excellence voudra bien approuver ma conduite.

Je joins à cette dépêche les extraits de journaux[1] qu'il m'a paru utile de recueillir.

8638. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Bade, 49.)

Carlsruhe, 18 juillet 1870, 1h20 soir.

Un régiment d'infanterie prussien, et une compagnie de pontonniers prussiens sont arrivés hier à Rastadt[2]. Je n'ai pas dissimulé la gravité de ce fait, que le Gouvernement badois présente comme imposé par les exigences de l'état de défense.

8639. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Télégr. Minute à chiffrer. Bade, 49[3].)

Carlsruhe, 18 juillet 1870, 3h.

J'ai reçu de Mulhouse votre dépêche chiffrée[4]. Il ne m'a pas été possible d'amener le Ministre des Affaires étrangères à me

[1] Note marginale à l'encre : «Trois pièces jointes. — Les annexes manquent.»

[2] Cf. Mosbourg, 17 juillet, n° 25.

[3] En tête, note à l'encre : «Dépêche chiffrée. Envoyée à Mulhouse par le porteur de la dépêche à laquelle elle répond. (A dû être transmise par le télégraphe à partir de Mulhouse.)» — Le déchiffrement figure aussi dans la Correspondance. Il porte la mention : «Reçu le 19, 8 h. m.»

[4] Cf. Gramont aux Agents à Munich, Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe, télégramme, 16 juillet, et la note 2, p. 10.

répondre catégoriquement. Il se rejette sur ce que la Prusse n'aurait pas encore réclamé le concours du Gouvernement badois. Il ne dissimule pas cependant que, le cas échéant, son Gouvernement devrait se considérer comme lié par les traités de 1866. Il persiste à représenter les armements et même l'arrivée d'un régiment prussien à Rastadt comme exigés par la mise du pays en état de défense. Il n'est pas douteux à mes yeux que le Gouvernement badois suivra la ligne de conduite qui lui sera tracée par la Prusse.

8640. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 31, n° 34.)

Darmstadt, 18 juillet 1870.
(Dir. pol., 22 juillet.)

Pour apprécier la position de la Hesse, je dois faire remarquer qu'elle n'avait pas à juger le *casus fœderis* [1].

La convention militaire prussienne avec la Hesse a compris, dès l'abord, la division. Le Grand-Duc est dans l'armée du Roi.

8641. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Saxe, 148, n° 40.)

Dresde, 18 juillet 1870.
(Dir. pol., 23 juillet.)

L'ordre de mobiliser l'armée saxonne a paru hier dans la partie officielle du journal de Dresde; il doit être exécuté dans les cinq jours, et tout est en mouvement à cet égard. En attendant, on ne sait pas encore ici si la guerre a été déclarée officiellement; le Cabinet de Dresde dit n'avoir, et je le crois, reçu aucune communication officielle de Berlin en dehors des ordres militaires. Ceux-ci, m'assure-t-on, ont été remplis de confusion, se contredisant et portant l'empreinte d'un véritable désarroi dans les

[1] Cf. d'Astorg, télégramme, 17 juillet, 3h10 matin.

bureaux de la Guerre prussiens. Il me revient de tous les côtés que la vivacité et l'énergie de notre action diplomatique ont plus qu'étonné, presque déconcerté le Cabinet de Berlin : toutefois, il n'a pas perdu de vue la nécessité dans laquelle il se trouve d'agir sur l'opinion publique en Saxe pour l'amener à se prononcer en sa faveur. Le travail de la presse unitariste et des partisans de la Prusse est des plus actifs et des plus violents; je reconnais qu'il produit depuis deux jours quelques résultats qui nous sont contraires, mais il n'en est pas moins certain qu'il n'existe encore en Saxe aucun élan national contre la France.

Je me tiens dans une attitude de réserve et de modération, mais je ne cesse de maintenir fermement à toute occasion que la justice et le bon droit sont de notre côté tant dans le fond que dans la forme. Au moment où j'écris ces lignes à Votre Excellence, je reçois son télégramme chiffré en date du 17 de ce mois contenant les instructions qu'elle me fait l'honneur de m'adresser pour le cas d'une rupture[1]; je les exécuterai ponctuellement, et je prends mes mesures pour quitter Dresde dès que le Gouvernement saxon m'aura envoyé mes passeports.

8642. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Italie, 378.)

Florence, 18 juillet 1870, 3h45 soir.

En réponse à une interrogation du Député La Porta, M. le Ministre des Affaires étrangères, après avoir rappelé les efforts tentés par l'Italie pour écarter le fléau de la guerre, et constaté l'état de la situation, a déclaré que jusqu'à nouvel ordre le Gouvernement du Roi se maintiendrait dans une attitude d'observation attentive.

Cette explication n'ayant pas satisfait ceux qui l'avaient provoquée, quelques Députés de la Gauche ont manifesté l'intention

[1] Ce télégramme invitait Châteaurenard à se tenir prêt à partir, «en prévision de la rupture entre notre Gouvernement et la Prusse», et lui donnait les instructions nécessaires en vue de son départ. (Saxe, 148.)

d'en solliciter une plus complète en formulant à cet effet une interpellation. M. Lanza a dit que le Cabinet ne se refuserait pas en temps opportun à discuter les questions de politique extérieure, mais que le moment actuel serait on ne peut plus mal choisi. Il a demandé le retrait de l'interpellation, et donné l'assurance que, si le Gouvernement croyait devoir prendre quelques mesures en dehors de celles qui ont été prévues, il en ferait part à la Chambre.

L'interpellation a été retirée.

8643. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Italie, 378.)

Florence, 18 juillet 1870, 7h soir.

Dans le cours de la discussion qui a eu lieu aujourd'hui à propos de la situation du Trésor, M. Sella a fait connaître à la Chambre la résolution prise par le Gouvernement du Roi d'appeler deux classes sous les drapeaux.

8644. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 183.)

Hambourg, 18 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

J'ai eu la visite ce soir du Comte de Bloome, un des plus riches propriétaires des Duchés de l'Elbe. Il avait laissé Kiel en proie à de vives agitations patriotiques excitées par des proclamations ardentes du parti national. Mais dans les campagnes, par contre, on était loin de céder à ces entraînements; on y serait au contraire très silencieux dans l'attente des événements.

Le Comte de Bloome croyait savoir que le Baron de Scheel-Plessen, le Président des deux Provinces, avait été envoyé dernièrement à Copenhague, et qu'à son retour il se serait montré

satisfait du résultat de sa mission[1]. M. de Bloome trouvait naturel qu'il eût emporté des déclarations rassurantes pour son Gouvernement, le Danemark ne pouvant pas, tant que les événements ne seront pas engagés et qu'il ne sera pas soutenu par une armée française, sortir de sa position expectante. Mais des personnes de la Cour auraient dit que le Roi, tout en donnant à l'Envoyé prussien les déclarations les plus tranquillisantes, aurait laissé entrevoir à son entourage immédiat, auquel il recommanderait de ne pas se départir d'une extrême circonspection, qu'il n'avait pas dit son dernier mot.

Ces confidences, qui me viennent d'une personne en mesure d'être bien renseignée sur les affaires danoises, auxquelles elle a été mêlée autrefois, corrigent les impressions que m'ont causées les déclarations prêtées au Gouvernement danois. Elles concordent d'ailleurs avec les espérances que j'ai émises en vous parlant de cette fâcheuse nouvelle affichée à la Bourse sous forme de dépêche télégraphique[2] et qui venait, dit-on, du Consul danois à Hambourg[3], qui se trouve présentement à Copenhague.

Mais, nous ne saurions nous le dissimuler, la résolution qui vient d'être prise sous l'empire de la nécessité, j'aime à le croire, et non pas, comme l'affirment quelques personnes, à la suite de promesses faites par M. de Bismarck au sujet de l'exécution du traité de Prague, n'en est pas moins, quelle que soit l'attitude ultérieure du Danemark, un grand succès pour le Cabinet de Berlin. La Prusse en a retiré deux avantages considérables et immédiats : un effet moral sur l'Allemagne et sur les Gouvernements étrangers, et, ce qui est plus important encore, la faculté de pouvoir disposer sur l'heure du IXe Corps d'armée, déjà organisé en vue des grandes manœuvres de cet automne, et de le diriger en toute hâte sur le Rhin.

Le Comte de Bloome tenait du Duc de Glucksbourg, qui s'est trouvé dernièrement à Ems et qui a joué, à ce qu'il paraît, un rôle capital dans la négociation entamée par le Baron de Scheel-Plessen, que la Prusse, bien qu'elle ait réussi encore une fois

[1] Cf. Saint-Ferriol, télégramme 17 juillet, minuit 30.
[2] Cf. Rothan, 17 juillet.
[3] H. Pontoppidan.

aux yeux de l'Allemagne et de l'Europe à se couvrir de la peau de l'agneau, était bien décidée au fond à sortir un jour ou l'autre de sa réserve, et que, pour terminer son œuvre, elle n'attendait qu'une occasion favorable. Le Roi a dit en effet à ce Prince vaniteux et dévoré d'ambition, qui aurait été jusqu'à solliciter de Sa Majesté un commandement : « La France me cherche noise en ce moment, j'espère la tranquilliser. Mais la guerre n'en éclatera pas moins prochainement [1]. »

C'est du reste la moralité que le Gouvernement de l'Empereur a pu tirer des renseignements que notre Ambassadeur à Berlin lui a fournis dans les premiers jours du mois de mai sur les menées secrètes de M. de Bismarck auprès des Cours méridionales [2].

D'après ce que m'a dit hier le Ministre de Russie, et les journaux le confirment ce matin, c'est le Prince royal qui prendrait le commandement de l'armée méridionale. C'est la garantie que la Prusse paraît avoir donnée aux Cours du Midi pour les protéger contre une invasion. Tout récemment encore [3], je disais dans une de mes dépêches combien il serait intéressant pour nous de savoir exactement par quels moyens le Cabinet de Berlin réussirait à calmer les inquiétudes qui, dès le lendemain de la signature des traités d'alliance, se sont manifestées à cet égard à Stuttgart et à Munich. Nous savons aujourd'hui par l'événement que c'est le Prince royal en personne, avec un corps d'armée saxon et le corps d'armée de Brandebourg, qui se mettra à la tête des forces bavaroises et wurtembergeoises. L'armée du Centre serait commandée par le Roi, et l'armée du Nord serait confiée au Prince Frédéric-Charles.

8645. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 18 juillet 1870, 5h 9 soir.
(Reçu à 10h soir.)

J'ai fait connaître à Lord Granville la substance de votre dé-

(1) Nous n'avons trouvé aucune pièce qui donne quelque fondement à ces *on-dit*.
(2) Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.
(3) Cf. Rothan, 14 juillet, n° 175.

pêche n° 94 [1]. Le Principal Secrétaire d'État ne paraît pas disposé, dans la réponse qu'il prépare à l'interpellation de Lord Russell, à donner une grande importance à l'incident; mais il maintient la réserve qu'il a faite dans l'entretien que j'ai eu avec lui le 7 juillet [2].

Je lui ai donné communication de la dépêche n° 95 [3]. Il l'a acceptée sans observation, mais il m'a demandé si je n'avais rien à lui dire sur la proposition de médiation. Vous connaissez son opinion personnelle sur la question des bâtiments belligérants. Mais, pour sauvegarder l'avenir, je lui écris officiellement.

Le bruit avait couru hier que l'Angleterre devait envoyer un corps d'armée pour conserver le neutralité de la Belgique. Lord Granville m'a déclaré qu'il n'y avait pas un mot de vrai.

8646. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont.
(Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 18 juillet 1870, 4h15 matin.
(Reçu à 9h soir.)

La Chambre des Députés s'est réunie ce matin [4]. Le Gouvernement a demandé un crédit de vingt-sept millions de florins pour l'armée, y compris le budget de la Guerre. Le Comte de Bray a exposé la situation, en disant que la question avait cessé d'être espagnole depuis la renonciation du Prince de Hohenzollern et les déclarations du Cabinet de Madrid, et qu'elle était allemande, ce qui autorisait les demandes du Gouvernement. Il a ajouté que la Prusse n'avait pas encore posé le *casus fœderis*, et que la Bavière devait attendre les événements pour s'inspirer [5].

(1) Dépêche du 15 juillet.
(2) Cf. La Valette, 7 juillet, n° 68.
(3) Dépêche du 15 juillet également.
(4) Dans la matinée du 17.
(5) Cf., sur le discours de Bray, Ruville (*op. cit.*, p. 157-158). Ruville veut voir dans certains de ses propos une manifestation plus ou moins concertée avec Beust, alors que cependant la jonction avec la Prusse était en fait résolue en Bavière.

Malgré tous les efforts du parti progressiste, la majorité a renvoyé les demandes de crédit à une commission spéciale qui se réunira à trois heures. La majorité est hésitante, et il est difficile de préjuger la décision.

8647. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont.
(Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 18 juillet 1870, 4h35 matin.
(Reçu à 9h30 soir.)

Le Comte de Bray vient de me déclarer que son Gouvernement n'avait encore pris aucune détermination, et qu'il ne pouvait le faire avant de connaître la décision de la Chambre [1]. Celle-ci serait favorable à la neutralité, mais le Gouvernement bavarois ne pourrait la maintenir qu'autant que la France et la Prusse prendraient l'engagement de respecter la neutralité du Sud de l'Allemagne, Bade compris. Le Ministre des Affaires étrangères me prie de soumettre cette idée à Votre Excellence; il écrit dans ce sens à Berlin [2]. Je vous prie de me mettre en mesure de lui répondre. Je ne suis par parvenu à obtenir du Comte de Bray la réponse définitive que vous m'avez demandée [3]. Il y a pour nous un intérêt politique à attendre le vote de la Chambre; si d'autres considérations exigent une réponse immédiate, je vous prie de me le faire savoir.

---

[1] L'attitude de Bray pendant les journées du 17 et du 18 juillet, ses rapports probables avec Beust, les hésitations de sa politique, ses manifestations apparentes et ses décisions réelles ont été retracées par Ruville (*op. cit.,* p. 156-161).

[2] Pour Ruville, la demande de reconnaissance de la neutralité de Bade et de la Hesse méridionale, alors que les troupes prussiennes étaient déjà à Mayence et à Rastadt, prouve que Bray ne croyait pas à la possibilité d'une acceptation française. Il l'aurait du reste déclaré au ministre d'Angleterre, sir H. Howard. Cf. Ruville (*op. cit.,* p. 157).

[3] Cf. Gramont aux Agents à Munich, Stuttgart, Darmstadt et Carlsruhe, 16 juillet.

8648. Le Baron Jomini[1] au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Comte Fleury, *La France et la Russie en 1870,* d'après les papiers du Général Comte Fleury, chap. vii, p. 138-139.)

Saint-Pétersbourg, 6/18 juillet 1870.

J'apprends que vous nous quittez[2]. Permettez-moi une dernière et instante prière.

Vu la manière dont la lutte est engagée, le mieux que la Russie puisse faire, c'est de se tenir en dehors aussi longtemps qu'elle le pourra. Mais il se peut que les nécessités de cette lutte obligent la France à y attirer l'Autriche. Alors la guerre prendrait un caractère si menaçant pour nous que, malgré notre volonté, il nous deviendrait difficile d'y rester spectateur impassible. Il pourrait survenir des éventualités qui nous forceraient la main. Alors l'abîme entre la France et la Russie pourrait se creuser infranchissable.

Si votre séjour ici vous a inspiré quelque estime pour ce pays si intéressant, appelé à un grand avenir, je vous conjure de faire tous vos efforts pour empêcher ce résultat. Pour moi, j'en serais profondément désolé, non seulement par l'affection que je porte aux deux pays, mais parce que toute ma carrière politique m'a convaincu que leur repos, leur prospérité, l'équilibre et la paix du monde sont indissolublement liés à leurs bonnes relations.

Que Dieu nous éclaire et nous protège !

---

[1] Le baron Alexandre Jomini était le fils du général et de l'historien Jomini. Conseiller au ministère des Affaires étrangères russe, il fut pendant de longues années un des principaux auxiliaires des chanceliers Nesselrode, Gortchakoff et de Giers. Il suppléa même ces deux derniers à plusieurs reprises.

[2] Cf. Fleury, télégramme, 16 juillet, et Gramont à Fleury, télégramme, 17 juillet.

8649. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Napoléon III. (Télégr. Comte Fleury, *La France et la Russie en 1870*, d'après les papiers du Général Comte Fleury, chap. VII, p. 140-141.)

18 juillet 1870.

C'est avec douleur que je me soumets à l'ordre de Votre Majesté[1]. Tout en admettant l'importance du poste et la gravité de la situation, je ne me croyais pas si nécessaire ici que l'on ne pût me remplacer. J'avais au contraire, l'ambition de croire que, dans ces circonstances solennelles, l'Empereur aurait tenu à me rappeler près de Lui. La déception est cruelle.

Jusqu'à présent, l'opinion n'est pas mauvaise, malgré les efforts prussiens pour la gagner. Je propose au Ministre un plan de campagne pour lutter et agir sur la presse.

Je n'ai pas revu l'Empereur Alexandre. Je dois le voir ce soir ou demain. Je télégraphierai souvent; mais, en échange, il est indispensable que j'aie fréquemment des impressions venant de Votre Majesté, pour exercer une action continue sur le Tsar, circonvenu par des idées de famille, enserré par les influences de la Prusse et de son Représentant le Prince Reuss.

Le Corps diplomatique est, en général, assez démonstratif en faveur de la France. Toutefois, l'Angleterre est très réservée.

Quant à l'Autriche, elle est très molle, même dans son langage. Il faut s'en applaudir jusqu'à nouvel ordre, car la Russie désire que la guerre reste localisée, et considérerait comme une menace pour elle-même toute alliance effective entre la France et l'Autriche.

---

[1] Cf. Napoléon III à Fleury, télégramme, 15 juillet.

8650. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 18 juillet 1870, 3h45 soir[1].
(Reçu, le 19 juillet, à 8h30 matin.)

J'ai reçu votre dépêche me donnant l'ordre de rester à mon poste[2]; j'obéis.

La situation ici n'est pas sans gravité; il y a deux courants d'opinion, que l'on peut appeler russe-allemand et russe-français[3]. Le Prince de Reuss[4] revient. L'Empereur est circonvenu par ses idées de famille et les influences et les intérêts prussiens. Le Grand-Duc héritier et l'armée, au contraire, sont pour la France[5], mais c'est le Tsar qui ordonne.

Je ne l'ai pas revu. J'ai absolument besoin d'instructions qui me disent jusqu'où je puis aller.

Voici la politique du Cabinet telle que je la sais par confidence. On désire voir la guerre se localiser; à ce prix on pourrait compter sur la neutralité. Mais, si la France arrivait à entraîner l'Autriche dans la lutte, la guerre prendrait un caractère si menaçant pour la Russie qu'il lui serait difficile de rester spectatrice impassible.

Il serait donc dangereux de se compromettre stérilement avec l'Autriche, molle et flasque, et qui, de la bouche même de ses Agents, déclare ici qu'elle ne peut ni ne veut s'engager à quoi que ce soit avant deux ans[6]. La Russie d'ailleurs l'observe.

(1) Le déchiffrement de ce télégramme conservé aux Affaires étrangères est en plusieurs passages très fautif. Nous l'avons rectifié, quand il y avait lieu manifestement de le faire, par le texte publié par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 142-144). Fleury date inexactement le télégramme du 13 juillet.

(2) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 17 juillet.

(3) Dans le déchiffrement : «Prusse allemande et Russie française.»

(4) Ministre de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Saint-Pétersbourg. Il avait quitté Saint-Pétersbourg, en même temps que Gortchakoff, le 10 juillet.

(5) Cf. Fleury, 10 mars, très confidentielle.

(6) Dans le déchiffrement : «qu'elle ne veut s'engager en quoi que ce soit avant.»

Déjà l'on m'annonce que deux régiments de cosaques viennent de se porter sur la frontière de Galicie.

D'un autre côté l'opinion publique et la presse soulèvent l'idée de la revision du traité de 1856. On n'en fait pas une menace encore[1], mais l'on semble en faire une condition de sympathie et d'entente avec la France.

D'abord très mauvaise à la nouvelle de la guerre, la presse russe[2] se modifie sensiblement sur ce terrain d'espérance pour l'avenir de voir cesser une humiliation qui blesse le sentiment national. Il serait très important de diriger un peu les principaux journaux et d'avoir action sur eux. Je vous demande de m'autoriser à faire les dépenses raisonnables que je croirai nécessaires à cet effet[3].

Je n'ai encore rien reçu d'officiel concernant la déclaration de guerre. N'y a-t-il pas un courrier en route? Ici, l'on s'attendait à une communication diplomatique, exposant les faits et les causes aptes à éclairer l'opinion. Il est bien entendu que tout ce qui arrive de Berlin est mauvais. Il serait très important d'être renseigné fréquemment *via* Vienne ou Londres-Copenhague sur toutes choses graves pour...[4] et corriger l'opinion[5].

8651. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 18 juillet 1870, 12h15 matin.
(Reçu à 10h matin.)

Des décrets royaux publiés ce soir convoquent les Chambres pour demain mardi afin de leur demander des subsides, appellent sous les drapeaux la réserve et la Landwehr, défendent l'exportation des chevaux et des fourrages, ordonnent la levée des chevaux

(1) Les trois derniers mots manquent dans le déchiffrement.
(2) Dans le déchiffrement : «la vraie Russie».
(3) Dans le déchiffrement : «à ce sujet».
(4) Un blanc dans le texte.
(5) Cette dernière phrase ne figure pas dans le texte publié par Fleury.

nécessaires pour compléter les cadres de la guerre[1]. La mobilisation se fait activement, les chemins de fer transportent continuellement des troupes, deux régiments bavarois ont passé hier et ce matin se rendant dans le Palatinat, deux régiments badois allant à Rastadt, un régiment prussien dirigé sur le Hohenzollern.

J'attends dans peu d'heures la réponse du Gouvernement wurtembergeois à ma communication de ce matin[2]; mais il paraît certain que le *casus fœderis* sera accepté, et que le Wurtemberg fera cause commune avec la Prusse.

8652. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 18 juillet 1870, 11h soir.
(Reçu, le 19 juillet, à 8h matin.)

Je n'ai pas encore la réponse du Gouvernement wurtembergeois, mais je l'attends à tout moment[3]. Je sais qu'elle sera négative[4]. Le *casus fœderis* prussien est accepté, et l'on fait à la hâte des préparatifs militaires. Le bas peuple est très excité, et se livre à des manifestations hostiles contre la France. Je sollicite les instructions de Votre Excellence au sujet de mon départ, et je vous prie de me les envoyer par le télégraphe, la poste n'arrivant plus depuis plusieurs jours. Dois-je attendre que le Gouvernement wurtembergeois m'envoie mes passeports ? Au Représentant de quelle Puissance dois-je remettre les archives

(1) Le 17 juillet, le roi Charles de Wurtemberg, revenu de Saint-Moritz, avait aussitôt ordonné la mobilisation. Quant à Varnbüler, il s'était rendu le 15 à Wildbad où il avait eu un long entretien avec Gortchakoff. Revenu le 16 à Stuttgart, il passa à Munich, où il rencontra plusieurs fois Bray, dans les journées du 17 et du 18.

(2) Cf. Saint-Vallier, télégramme, 17 juillet, 11 h. 10 matin.

(3) Cf. Saint-Vallier, télégrammes, 17 juillet, 11 h. 10 matin, et 18 juillet, minuit 15.

(4) Cf., sur l'attitude du Gouvernement wurtembergeois et la politique de tergiversation de Varnbüler jusqu'au 19 juillet pour empêcher une rupture prématurée, Ruville (*op. cit.*, p. 155-156).

et la protection des Français ? Le Chancelier de la Légation doit-il demeurer ici après mon départ ? Puis-je passer par la Suisse avec mon personnel si les autres voies ne sont pas libres ?

8653. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 44.)

Stuttgart, 18 juillet 1870, 2h matin.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 21 juillet.)

Je n'ai plus aucun moyen de vous écrire par la poste, les Badois saisissant toutes les lettres et correspondances; ils ont de plus coupé le télégraphe, et je suis forcé d'acheminer par la Suisse tous les télégrammes que je vous adresse; une bonne occasion qui vient de m'être offerte dans le courant même de cette nuit me laisse quelques minutes à peine dont je profite à la hâte pour envoyer à Votre Excellence le duplicata des télégrammes chiffrés que je lui ai adressés depuis deux jours, pour lui expédier le numéro de cette nuit du *Journal officiel* qui contient les décrets royaux, en date d'hier, relatifs à la convocation des Chambres pour demain mardi afin de leur demander des subsides; à l'appel sous les drapeaux de la Réserve et de la Landwehr; à la défense de l'exportation des chevaux et des fourrages hors du territoire du Zollverein; à la levée des chevaux nécessaires pour compléter les cadres de guerre[1]. Je vous envoie aussi le numéro de ce matin de la *Gazette d'Augsbourg*, qui renferme un article cherchant à établir que la France ne fait la guerre que dans un but de conquête, et qu'en conséquence l'Allemagne entière doit être unie et marcher contre nous avec la Prusse.

Les chemins de fer sont encombrés de troupes que l'on dirige vers le Rhin; deux régiments bavarois allant vers le Palatinat, deux régiments badois transportés du lac de Constance à Rastadt, un régiment prussien envoyé dans le Hohenzollern, sont passés hier et aujourd'hui par la gare de Stuttgart; tous les trains sont remplis d'hommes de la Réserve et de la Landwehr rejoignant

[1] Cf. Saint-Vallier, télégramme, 18 juillet, 12 h. 15 matin. Aucune de ces pièces n'est jointe à la dépêche.

leurs corps. Une grande excitation règne dans la ville; des troupes de jeunes gens parcourent les rues en chantant les chansons patriotiques de 1813, en criant: A bas la France ! Mort aux Français ! On prêche dans les tavernes la guerre sainte comme en 1815; à cette heure, je crois qu'aucun Gouvernement ne serait plus en état de maintenir la neutralité; il est positif que la majorité du pays veut la paix, mais elle est intimidée par une minorité turbulente qu'excitent des agents prussiens. J'ai recommandé une grande prudence à tout mon personnel, et j'ai pu craindre un instant cette nuit, en raison du dimanche sans doute, une manifestation hostile devant mon hôtel.

L'occasion par laquelle je vous adresse cette dépêche est celle que me fournit M. Jules Mohl, membre de l'Institut, qui rentre en France après un séjour assez prolongé en Allemagne, et qui est chargé près de Votre Excellence d'une mission confidentielle par le Baron de Varnbüler; je lui ai donné une lettre d'introduction. M. Mohl part tout à l'heure à cinq heures du matin; mais je ne sais pas par quelle voie il pourra arriver en France; le chemin de fer est coupé entre Kehl et Carlsruhe, et les trains ne circulent plus; nous ne recevons plus ni lettres, ni journaux de France.

J'attends les instructions de Votre Excellence pour savoir ce que je dois faire au sujet de mon départ, si je dois attendre que le Gouvernement wurtembergeois m'envoie mes passeports; au Représentant de quelle Puissance je dois confier les archives de la Légation et la protection de nos nationaux; si je dois laisser ici le Chancelier, ou l'emmener avec le reste du personnel[1].

8654. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 18 juillet 1870, 4h15 soir.
(Reçu à 8h soir.)

M. Hofmann[2] m'annonce que le Parlement bavarois a refusé

(1) Cf. Saint-Vallier, télégramme, 18 juillet, 11 h. soir.
(2) Chef de section au ministère des Affaires étrangères.

le vote des fonds de guerre[1]. Grande sensation dans le parti libéral allemand.

Le Colonel Bouillé est arrivé[2]. Les officiers qu'il a vus se prononcent pour la neutralité; c'est le sentiment qui lui paraît dominer dans l'armée même. La Prusse vient d'acheter les journaux *Wanderer, Freie Presse, Tagblatt.*

8655. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 752.)

[Paris,] 19 juillet 1870.
(Expédié à 11h15 soir.)

Je vous invite par une dépêche de ce jour à remercier le Gouvernement anglais de vouloir bien se charger de la protection de nos nationaux dans la Confédération du Nord[3]. Veuillez le prier d'accepter la même mission éventuellement dans les États du Sud. Notre déclaration de guerre est partie dimanche soir[4] pour Berlin. Nous l'avons faite ici aujourd'hui au Comte de Solms.

8656. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 97.)

Paris, 19 juillet 1870.

J'ai reçu votre correspondance jusqu'au n° 72 *bis* inclusivement[5]. Vos télégrammes en date d'hier deux heures[6] et cinq heures de l'après-midi me sont également parvenus.

(1) Cf. Cadore, télégramme, 18 juillet, 4 h. 15 matin.
(2) Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 18 juillet, 10 h. 15 soir.
(3) Cf. p. 25, note 1.
(4) Le 17 juillet.
(5) Dépêche du 16 juillet.
(6) Le télégramme de 2 h., ou plus exactement 2 h. 15 soir, annonçait la présence, dans le port de Newcastle, de soixante bâtiments prussiens qu'une dépêche de l'ambassadeur de Prusse avait invités à ne pas sortir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous sommes reconnaissants envers le Gouvernement anglais de l'empressement qu'il a mis à accepter la protection de nos nationaux dans les pays avec lesquels nous allons nous trouver en guerre, ainsi que des assurances qui vous ont été données par Lord Granville sur le caractère amical de la neutralité que l'Angleterre entend garder. Je vous prie d'en remercier en notre nom le Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique. Il ne dépendra pas de nous d'entretenir ces bonnes dispositions, et nous croyons y avoir droit par la légitimité de notre cause aussi bien que par les services que nous rendons à l'Europe en défendant les grands intérêts de l'équilibre menacé. Nous regrettons vivement qu'une partie de la presse anglaise n'apprécie pas notre conduite avec plus d'équité. Nous comptons beaucoup sur l'esprit élevé des Ministres de la Reine pour éclairer les deux Chambres du Parlement et pour redresser les opinions malveillantes. La lumière, au surplus, se fera chaque jour davantage sur ces événements, et c'est avec une pleine confiance dans le jugement de nos contemporains comme dans celui de l'Histoire que nous entreprenons la guerre la plus juste et la plus nécessaire qui se soit jamais imposée à la France.

Nous procédons avec le plus grand respect pour toutes les neutralités au moment d'ouvrir les opérations militaires. Notre premier soin a été de rassurer pleinement la Belgique. L'Empereur a lui-même écrit à cet effet au Roi Léopold[1]. Nous avons dit aux Belges que leur territoire resterait inviolable pour nous aussi longtemps qu'il le serait pour la Prusse. Nous avons fait la même déclaration au Luxembourg et à la Prusse. Les Pays-Bas, de leur côté, voisins comme ces trois États du théâtre des hostilités, désiraient eux-mêmes demeurer neutres; nous les en avons félicités, en leur déclarant que nous étions résolus à les considérer comme tels. Nous témoignons ainsi avec évidence de notre modération, car, en nous abstenant d'attaquer la Prusse par la Belgique et par le Luxembourg, nous renonçons à des avantages évidents au point de vue de l'entrée en campagne. Le Cabinet anglais doit donc rester sans préoccupations sur la situation des neutres en ce qui nous concerne.

[1] Cf. Gramont à Laboulaye, 16 juillet.

De notre côté, nous sommes convaincus que l'on ne parviendra à lui inspirer sous ce rapport aucune pensée de défiance contre nous, et je n'avais pas besoin des désaveux de Lord Granville pour être certain qu'il n'y avait rien de vrai dans le bruit qu'un corps d'armée anglais viendrait protéger la neutralité belge[1]. Ceux qui ont mis cette nouvelle en circulation n'ont pas compris qu'un tel fait, s'il était possible, serait la négation même du droit que l'on prétendrait affirmer.

Le Principal Secrétaire d'État vous a exprimé de saines idées sur les vraies pratiques de la neutralité, en vous manifestant son opinion sur l'éventualité de bâtiments ennemis prenant position dans les ports anglais pour attaquer les nôtres, et je me plais à espérer que l'avis des jurisconsultes de la Couronne sera conforme au sentiment personnel de Lord Granville.

Au surplus, Monsieur le Marquis, nous nous proposons de faire connaître incessamment aux Puissances neutres les règles que nous suivrons dans nos rapports avec elles, et je n'ai pas besoin d'ajouter que nous observerons scrupuleusement les principes posés dans la déclaration du Congrès de Paris[2]. Je serai alors en mesure de vous transmettre également les instructions destinées à nos Consuls pour ce qui regarde nos bâtiments de commerce, aussi bien que ceux de la Prusse.

Nous publierons nos intentions dès que nous serons constitués en état de guerre. La notification officielle a dû avoir lieu aujourd'hui même à Berlin. J'en attends la nouvelle à tout instant, et bientôt sans doute nous toucherons au moment solennel où les hostilités vont s'engager.

Des officiers anglais se sont présentés à vous pour obtenir de suivre l'armée; des correspondants de journaux ont témoigné le même vœu. Je vous ai déjà répondu sur ce point par le télégraphe[3]. Nous avions accueilli ces demandes avec bienveillance, et les officiers ainsi que les écrivains que vous m'avez cités auraient certainement reçu une hospitalité empressée dans nos camps. Mais l'État-Major général a été frappé des inconvénients

(1) Cf. La Valette, télégramme, 18 juillet, 5 h. 9 soir.

(2) La déclaration du Congrès de Paris sur le droit maritime, datée du 16 avril 1856, a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1873, t. III, p. 82.

(3) Ce télégramme avait été expédié le 18 juillet à midi 30.

qui pouvaient résulter de la présence de personnes étrangères à notre armée, et il a été décidé, par une mesure générale, qu'aucune autorisation de ce genre ne serait accordée. Veuillez donner cette explication aux intéressés et leur exprimer nos regrets.

8657. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

Paris, 19 juillet [1870].
(Expédié à 11h45 matin.)

Il est de la plus haute importance de savoir dans le courant de la journée, pour le communiquer aux Chambres, si M. de Wimpffen, Secrétaire de l'Ambassade de France à Berlin, est arrivé en cette ville. Veuillez vous en informer sur-le-champ par l'intermédiaire de la Légation d'Autriche. Le Prince de La Tour d'Auvergne part ce soir par la voie d'Italie[1].

8658. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

Paris, 19 juillet [1870].

On m'assure qu'à Berlin le *Journal officiel* a publié une note relative au refus du Roi de recevoir notre Ambassadeur. Ne pouvant me procurer ce journal ici, je vous prie de demander au Comte de Beust d'en faire venir deux exemplaires que vous me transmettrez quand vous en aurez l'occasion. Le Prince de La Tour d'Auvergne part ce soir pour l'Italie.

[1] Cf. Gramont à Cazaux, 17 juillet, n° 75.

8659. Le Duc de Gramont au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche. (Copie. Autriche, 502[1].)

Paris, 19 juillet 1870.

Le Prince de La Tour d'Auvergne doit partir ce soir[2], mais je crains qu'il ne mette plusieurs jours à se rendre à Vienne, attendu qu'il sera obligé de passer par l'Italie, et que sa santé encore chancelante l'oblige à garder des ménagements. Ces retards me contrarient d'autant plus que la rapidité de nos décisions est, à mon avis, un grand élément de succès dans les circonstances présentes. Au moment où je vous écris, je suis encore incertain de ce qui se passe en Bavière; la Chambre paraît favorable à la neutralité, mais le Comte de Bray déclare à Cadore, en le priant de me soumettre cette idée, que la Bavière ne pourrait être neutre qu'à la condition que la France et la Prusse prissent l'engagement de respecter la neutralité du *Sud de l'Allemagne, Bade compris*[3]; or ce serait, pour nous, rendre toute campagne impossible, et d'ailleurs la Prusse, en plaçant ses troupes à Rastadt[4] et à Mayence, a déjà rendu cette clause impossible. J'en conclus donc que les États du Sud marcheront avec la Prusse, mais sans entrain et (comme nous disons ici en langue vulgaire) en se faisant tirer l'oreille. Le Grand-Duc de Hesse nous a fait dire que, si ce n'était le canon de Mayence qui l'incommode, il serait tout à notre dévotion, et qu'il n'attend que le jour où, l'Empereur lui ayant rendu son indépendance, il pourra nous montrer ses sympathies. (Très confidentiel[5].)

Quant au Wurtemberg, vous savez comme moi que dans ce pays, du petit au grand, on ne peut compter sur personne; leurs

[1] La plus grande partie de cette dépêche a été publiée, avec des différences de rédaction assez sensibles, par le *Figaro*, dans son numéro du 20 mars 1895, et reproduite par É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 260-263). Le texte original, conforme à notre copie, et conservé à Vienne, aux archives d'État, a été publié par Oncken (*op. cit.*, t. III, p. 460-463).

[2] Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 19 juillet, 11 h. 45 matin.

[3] Cf. Cadore, télégramme, 18 juillet, 4 h. 35 matin.

[4] Cf. Mosbourg, télégramme, 18 juillet, 1 h. 20 soir.

[5] Cf. d'Astorg, télégramme, 17 juillet, 3 h. 10 matin.

vrais sentiments ne se feront jour qu'après une victoire, et vous connaissez assez Varnbüler, vous pouvez savoir quelle tendresse il éprouvera soudain pour le vainqueur. Cette situation ne m'effraie nullement, je l'avais parfaitement pressentie, et, à dire vrai, la neutralité de tous ces États serait pour nous une gêne considérable au point de vue stratégique[1].

Jetez en effet les yeux sur la carte, et dites-moi par où nous pouvons attaquer la Prusse, s'il nous faut respecter la Belgique, le Luxembourg, le Palatinat, Bade, le Wurtemberg et la Bavière. Le fait considérable et avantageux consiste pour moi dans le peu d'entrain et d'élan que témoignent les Chambres bavaroises[2].

Je viens de voir le Prince de Metternich, qui m'a donné de bonnes paroles. J'espère que bientôt nous aurons davantage. Il m'a informé que vous paraissiez disposé à accepter comme base d'entrée en matière, de concert avec l'Italie, une proposition de médiation faite en commun à la Prusse et demandant que celle-ci garantisse le *statu quo* territorial actuel. Je trouve certainement que cette idée est très convenable comme base de médiation ou de congrès; mais je ne crains qu'une chose, c'est que, pour gagner du temps, on ait l'air de l'accepter, et même peut-être qu'on l'accepte en principe, quitte à ne plus s'entendre quand on serait occupé à la discuter. Je crois donc qu'il serait nécessaire d'accentuer davantage les propositions, et d'y ajouter, par exemple, la résiliation des traités militaires de 1866 avec les États de l'Allemagne du Sud, lesquels traités sont, après tout, contraires à l'esprit et à la lettre du traité de Prague.

Metternich a ajouté que je ne devais pas m'alarmer si, dès l'abord, vous commenciez par poser avec quelque éclat votre neutralité, attendu que cette neutralité ne tarderait pas à se changer plus tard en coopération. Nous armons déjà, a-t-il ajouté; et cependant, mon cher Comte, je ne dois pas vous cacher que les renseignements pleins d'autorité qui m'arrivent de Vienne aujourd'hui même établissent (en donnant à l'appui des indices que j'appellerais des preuves si votre assertion ne les contredisait) que l'Autriche ne fait pas de préparatifs de guerre, qu'elle reste

[1] Cf. t. XXVIII, p. 429, la note du Ministre se référant à la dépêche n° 43 de Stuttgart, 15 juillet.

[2] Cf. Cadore, télégrammes, 18 juillet, 4 h. 15 et 4 h. 35 matin.

neutre[1] dans toute *l'étendue du mot,* et que dans l'armée on dit, tout en le regrettant, qu'il a été irrévocablement décidé que l'Autriche n'agirait et ne ferait quelque chose que dans le cas où la Russie se déclarerait pour la Prusse.

Rien ne me paraîtrait plus regrettable que de voir le Cabinet de Vienne dirigé par une semblable pensée, car, bien loin de pousser la Russie vers la Prusse, il semble nécessaire au contraire de trouver le moyen d'assurer sa neutralité. Des rapports que j'ai reçus de Pétersbourg montrent l'Empereur Alexandre indécis, plutôt porté vers le Roi de Prusse, mais cependant très accessible à un ordre d'idées qui, en lui présentant quelques avantages pour la Russie, le désintéresserait dans la question[2]. J'en ai causé avec l'Empereur, et il est d'avis que l'initiative devrait partir de Vienne, comme devant par votre entremise, produire plus d'effet encore que par la nôtre. On pourrait proposer à la Russie trois choses :

1° De ne pas soulever la question polonaise;

2° En ce qui touche les Principautés danubiennes, d'en régler plus tard les conditions par une entente commune à nous trois : France, Austro-Hongrie et Russie;

3° Révision du traité de 1856 en ce qu'il a de blessant pour les intérêts et la dignité de la Russie, particulièrement dans la Mer Noire.

Cette dernière idée vous appartient, comme vous le savez, et vous savez aussi, sans doute, qu'il a fallu vaincre quelques difficultés pour la faire figurer au programme que je vous envoie. Vous pourriez dire à Pétersbourg que vous êtes assuré ou que vous vous assurerez de notre assentiment à ces trois propositions, et demander en échange une neutralité complète. J'observerai cependant qu'il faut absolument en garder le secret vis-à-vis de l'Angleterre, attendu que cette Puissance attache beaucoup de prix au traité de 1856, qu'elle a toujours défendu avec opiniâtreté. Il faudrait donc qu'elle n'apprît son abandon qu'au moment de la paix, et alors qu'elle ne pourrait y résister sans avoir l'air de compromettre la fin des hostilités.

(1) Cf. Cazaux, télégramme, 19 juillet, 2 h. soir.
(2) Cf. Fleury, télégrammes, 18 juillet.

Le Prince de La Tour d'Auvergne vous développera toutes ces idées, dont je ne fais ici qu'indiquer les principaux traits. J'espère qu'il rencontrera auprès de vous la bienveillance que j'ai toujours trouvée, et en même temps cet esprit d'initiative et d'action que j'ai si souvent admiré sans prévoir alors qu'un jour viendrait où j'aurais à y faire un appel aussi direct.

Encore un mot sur les Principautés. Pour le moment, je suis d'avis que le Prince Charles est encore ce qu'il a y de mieux; il nous fait de très belles promesses, nous offre sa neutralité, et nous assure de ses sympathies (1).

P.-S. — L'affaire des lots turcs a pris encore une autre tournure depuis ma dernière lettre, mais le résultat est le même. Nous ne présentons pas de loi, attendu que le temps matériel manquerait pour la faire voter, mais nous avons trouvé un biais qui nous permet de leur faire donner administrativement et immédiatement la cote à la Bourse de Paris. Cela vaut mieux.

J'ai appris avec autant de surprise que de regret que le langage et l'attitude de votre Ministre à Stuttgart nous étaient excessivement hostiles (2). Il se serait distingué entre tous comme tenant les propos les plus ardents contre la France, donnant à notre conduite le caractère d'une agression allemande, et déclarant hautement que l'Allemagne entière devait se lever contre nous. Si mes informations n'étaient pas directes et excellentes, j'hésiterais à vous le dire, mais elles sont de nature à mériter ma confiance, et, comme je suis convaincu que le langage de cet Agent n'est pas l'expression fidèle de la pensée de son Gouvernement, je crois bien de vous en informer.

Les nouvelles que je reçois de Florence sont excellentes. On est prêt à conclure, et déjà le Gouvernement a fait connaître à la

(1) Cf. Strat à Olozaga, 18 juillet. — C'est à Strat que le prince Antoine avait confié le soin de porter à Paris le document original renfermant la renonciation du Prince Léopold au trône d'Espagne. Sturdza (t. Ier, p. 593) résume de la façon suivante un télégramme adressé par Strat, de Paris, au Prince Charles :

A la suite de ce fait (la remise de la renonciation), la situation par rapport à la Roumanie a tout d'un coup changé. L'Empereur lui a fait dire d'écrire au Prince Charles que celui-ci pouvait compter sur lui. Sur-le-champ, le Gouvernement français a rompu toutes relations avec les adversaires du Prince et de la cause roumaine.

(2) Cf. Saint-Vallier, 15 juillet, n° 43.

Chambre sa résolution d'appeler deux classes sous les drapeaux, c'est-à-dire cent mille hommes [1]. Dans quelques jours, l'affaire de Rome sera arrangée.

8660. Circulaire adressée, le 19 juillet 1870, par le Comte de Bismarck aux Agents de la Confédération de l'Allemagne du Nord [2]. (Autriche, 502.)

Le Gouvernement impérial de France a fait remettre par son Chargé d'Affaires la pièce dont ci-joint copie, contenant sa déclaration de guerre [3]. C'est la première et la seule communication officielle que nous ayons reçue du Gouvernement impérial de France au sujet de cette affaire qui préoccupe le monde entier depuis quinze jours. Elle cite comme motifs de la guerre : le refus de S. M. le Roi de donner l'assurance que l'avènement d'un Prince prussien au Trône d'Espagne ne pourra jamais se réaliser avec son consentement, et la prétendue notification faite aux Cabinets du refus de recevoir l'Ambassadeur de France et de négocier avec lui [4]. Voici ce que nous avons à répondre en peu de mots. S. M. le Roi, respectant pleinement la souveraineté et l'indépendance de la nation espagnole, ainsi que la liberté de résolution des Princes de la Maison de Hohenzollern, n'a jamais songé à vouloir élever le Prince héréditaire au Trône d'Espagne. La prétention élevée vis-à-vis de Sa Majesté de s'engager pour l'avenir était injustifiable et arrogante. Lui attribuer une arrière-pensée ou une intention hostile contre la France est une invention arbitraire. La prétendue notification aux Cabinets n'a jamais eu lieu, de même que le refus de négocier avec l'Ambassadeur de l'Empereur des Français. Au contraire, l'Ambas-

[1] Cf. Malaret, télégramme, 18 juillet, 7 h. soir.

[2] Cette circulaire avait été publiée par la *Gazette de Vienne*. C'est cette publication que l'Ambassade de Vienne transmettait au Département. — Le texte, un peu différent dans la forme, en a été reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 192, comme celui d'une dépêche de Bismarck à Bernstorff, ministre à Londres.

[3] On en trouvera le texte dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 189.

[4] Cf. t. XXVIII, Appendice I, p. 477.

sadeur n'a jamais tenté des négociations officielles avec le Gouvernement royal, et s'est borné à discuter les questions en personne et d'une manière privée avec S. M. le Roi aux bains d'Ems. La nation allemande en deçà et au delà de la Confédération de l'Allemagne du Nord a reconnu que les prétentions du Gouvernement français visaient à une humiliation que la nation ne supporte pas, et que la guerre, qui ne pouvait jamais être dans les intentions de la Prusse, nous est imposée par la France. Le monde politique tout entier reconnaîtra que les raisons alléguées par la France n'existent point, mais qu'elles sont des prétextes controuvés. La Confédération de l'Allemagne du Nord et les Gouvernements de l'Allemagne du Sud, ses alliés, protestent contre l'agression non provoquée à laquelle la Confédération se trouve en butte, et la repousseront avec tous les moyens que Dieu a mis à leur disposition [1].

Je vous prie, Monsieur, de remettre copie de la présente dépêche et de ses annexes au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

8661. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Belgique, 59, n° 77.)

Bruxelles, 19 juillet 1870.
(Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Je viens de voir le Général Chazal [2], auprès duquel j'ai insisté sur la nécessité d'une résistance efficace à toute tentative d'invasion du côté de la Prusse. Pour me rassurer sur cette éventualité, le Général a bien voulu me donner les détails que je désirais obtenir, et je m'empresse de les transmettre à Votre Excellence.

D'après le Général Chazal, on ne doit pas redouter un passage des Prussiens à travers le Luxembourg; il n'y aurait pour eux aucun avantage à s'avancer ainsi, pour se retrouver en présence

[1] Il est intéressant de rapprocher de cette circulaire de Bismarck le discours qu'il prononça le lendemain au Reichstag, lequel est publié dans les *Discours du Prince de Bismarck* (édition française, t. III, p. 332-339).

[2] Le général baron Chazal portait le titre de ministre d'État et commandait la 4e division (Bruxelles).

des positions que l'armée française occupe de Thionville à Mézières. Le danger est bien plutôt du côté du Luxembourg et de la province de Liége, où des forces considérables pourraient être portées sur la Meuse pour nous prendre ensuite à revers. C'est donc de ce côté que la Belgique doit se garder.

A cet effet, il a été décidé (c'est du moins le plan du Général Chazal) que l'on masserait quatre-vingt mille hommes dans le triangle compris entre Anvers, Liége et Namur, de manière à pouvoir défendre les passages de la Meuse. Pour rapprocher les troupes, le camp de Beverloo sera levé, et le 1er Corps, qui, sous les ordres du Général Sapin, comprendra trois divisions d'infanterie et une de cavalerie, aura son quartier général à Louvain. Le quartier général du 2e Corps d'armée sera porté à Bruxelles; ce Corps, commandé par le Comte de Flandre, ne sera composé que d'une division.

Le Général Chazal croit que les dispositions qui sont sur le point d'être prises, et qui feront pour ainsi dire de l'armée belge le prolongement de l'armée française, permettront de repousser une invasion prussienne si elle était tentée; il est en outre persuadé qu'une défaite même ne devrait pas nous donner de sérieuses préoccupations, l'armée battue, en s'enfermant dans Anvers, devant obliger les Prussiens à faire le siège de cette place, ou du moins à laisser devant elle près de cent mille hommes.

Le Gouvernement de l'Empereur appréciera l'importance de ces combinaisons stratégiques, que je me suis efforcé de lui faire connaître aussi clairement qu'il m'a été possible.

Il m'a semblé, Monsieur le Duc, que je devais jusqu'ici m'abstenir de communiquer à Votre Excellence, sur l'état de l'opinion en Belgique, des impressions encore trop récentes pour être de quelque valeur. Je ne puis cependant, à l'heure actuelle, me maintenir dans cette réserve, et je crois utile de définir en quelques mots la situation des esprits. Le peuple belge envisage avec tristesse et avec crainte les perspectives qui s'ouvrent devant l'Europe, et tous ses efforts tendront à préserver son territoire des malheurs de la guerre. Il se prononcera, on peut presque l'affirmer, contre toute Puissance, quelle qu'elle soit, qui porterait atteinte à sa neutralité; mais — et c'est là une nuance qui mérite d'être notée — c'est avec regret qu'il se verrait obligé par les événements à être

l'allié de la Prusse et l'adversaire de la France. Ces regrets, je n'ai pas besoin de le dire, seraient encore plus vifs dans l'armée, dont les sentiments sont en général peu sympathiques à la Prusse.

A la veille de l'entrée en campagne de l'armée française, Votre Excellence voudra-t-elle me permettre de joindre les vœux patriotiques de la Légation de Bruxelles à ceux de la France entière? Nous attendons sinon sans émotion, du moins avec confiance, les événements prochains d'une guerre soutenue pour l'honneur et la sécurité de la Patrie.

8662. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Télégr. Minute à chiffrer[1]. Bade, 49.)

Carlsruhe, 19 juillet 1870, soir.

J'ai reçu la dépêche chiffrée venue par Strasbourg[2]. Je ne parviens pas à obtenir une réponse catégorique. Le Ministre des Affaires étrangères déclare avec persistance qu'aucun fait ne constitue le Grand-Duché de Bade à l'état de belligérant, que la Prusse n'a fait à Carlsruhe aucune ouverture sur l'observation des traités d'alliance ni sur le *casus fœderis*, qu'il n'est nullement certain jusqu'à présent qu'on réclame le concours du Grand-Duché de Bade et des autres États du Sud. Il ne dissimule pas qu'à ses yeux le Gouvernement badois devrait se considérer, le cas échéant, comme lié par les traités de 1866, mais il se refuse absolument à se prononcer avant que la Prusse n'ait posé la question. Je ne puis que répéter[3] que, dans ma conviction, le Gouvernement badois suivra toutes les directions qui lui seront tracées par la Prusse. Le fait seul de la présence d'un régiment prussien à Rastadt marque suffisamment cette situation. Votre Excellence m'a envoyé des instructions pour une hypothèse que

(1) En tête, note à l'encre : «Dépêche chiffrée. Envoyée à Strasbourg (le 20 à 4 h. du matin), par le porteur de celle à laquelle elle répond (pour être transmise par le télégraphe, de Strasbourg). Envoyé en même temps un duplicata par M. Aignan, par Mulhouse, de Bade à 8 h. matin.»

(2) Cf. Gramont au Préfet du Bas-Rhin, télégramme, 18 juillet.

(3) Cf. Mosbourg, télégramme, 18 juillet, 3 h.

le Gouvernement badois repousse jusqu'à présent. Je crois devoir attendre ses ordres.

Les communications me paraissent plus sûres par Mulhouse que par Strasbourg.

8663. Note[1]. (Bade, 49.)

Il y a évidemment de la part des Prussiens un côté faible dans le Grand-Duché de Bade, et les hésitations du Ministre badois se rapportent sans nul doute à un plan militaire; on est très désireux, à Berlin, de ne pas nous voir commencer l'attaque par Bade. Je crois qu'il serait bon de faire part de cette dispositition au Maréchal Le Bœuf.

8664. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Danemark, 255, n° 65.)

Copenhague, 19 juillet 1870.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire savoir avant-hier à Votre Excellence par le télégraphe[2], le Gouvernement danois a pris la résolution de rester neutre dans le conflit qui vient d'éclater entre la France et la Prusse. Tout en désirant attendre, pour proclamer sa neutralité, que l'état de guerre entre les deux Puissances lui ait été officiellement notifié, il craint une démarche prochaine du Cabinet de Berlin qui le mettrait non pas seulement en demeure de se prononcer par une déclaration pure et simple, mais de prendre vis-à-vis de lui [l'engagement[3]] de ne sortir en aucun cas de cette attitude. On serait d'autant moins en mesure ici de résister à une pareille exigence que, dans le but d'écarter tout soupçon de la part de sa puissante voisine, on s'est soigneusement abstenu de toute précaution militaire[4]. Jusqu'à présent

[1] Cette note, écrite sur un feuillet de petit format, a été collée par le haut au déchiffrement d'un télégramme du préfet du Bas-Rhin, daté du 20 juillet, et transmettant un duplicata du télégramme de Mosbourg, du 19.

[2] Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 17 juillet, 4 h. 45 soir.

[3] En blanc dans le texte.

[4] Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 17 juillet, minuit 30.

du reste, je ne sache pas qu'aucune demande officielle dans ce sens ait été encore adressée de Berlin à Copenhague.

Le Gouvernement danois ne saurait se dissimuler que l'attitude qu'il a prise ne répond pas complètement au sentiment sympathique que la population ne craint pas de manifester publiquement pour la France; mais il ne se croit pas libre d'en adopter une autre sous le coup des dangers auxquels l'expose le voisinage des forces prussiennes et son impuissance à leur résister. Il espère que le Gouvernement de l'Empereur lui tiendra compte des difficultés d'une situation où l'existence elle-même de la Monarchie peut se trouver en jeu. Pour moi, Monsieur le Duc, quelle que soit la réserve que m'impose, dans les circonstances actuelles, l'absence d'instructions spéciales, je ne crois pas en sortir en cherchant à combattre ce qu'il peut y avoir d'excessif dans des craintes fondées jusqu'à un certain point, mais dont quelques-uns de mes Collègues, et le Ministre de Russie[1] en particulier, s'appliquent encore à exagérer l'impression!

Depuis le 15 de ce mois, il n'arrive plus à proprement parler de nouvelles directes de Paris, tous les télégrammes qui nous viennent étant d'origine allemande ou anglaise.

8665. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Saxe, 148, n° 41.)

Dresde, 19 juillet 1870.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Le Gouvernement saxon est toujours sans nouvelles officielles de Berlin; il ne reçoit du Gouvernement prussien aucune communication autre que des ordres militaires, et, depuis le commencement de la crise, il semblerait que le Cabinet de Berlin ignore qu'il y a à Dresde un Souverain et un Gouvernement. Une partie du public le remarque, et en éprouve un véritable froissement, que M. de Nostitz[2] m'a paru ressentir lui-même. Notre entretien,

[1] Le ministre de Russie à Copenhague était alors le baron Arthur Pavlovitsi Mohrenheim, qui fut plus tard ambassadeur à Paris.

[2] Ministre de l'Intérieur, de la Maison du Roi et Ministre des Affaires étrangères par intérim.

le dernier probablement que j'aurai avec lui, n'a pas cessé un instant d'être des plus affectueux. Il m'a dit, en répondant à une indication mais non à une demande de ma part énoncée samedi dernier, que le Roi eût été heureux de me voir, mais que les circonstances lui en ôtaient la possibilité. Parcourant avec le Ministre de Saxe les phases de la crise qui se termine par la guerre, j'ai établi, par des extraits de la séance du Corps législatif du 15 juillet dont le compte rendu venait de m'arriver, que c'étaient bien les procédés du Roi Guillaume et la publicité que la Prusse leur avait donnée qui avaient brusqué le dénouement, comme c'était la tentative de mettre un Roi sur le Trône d'Espagne qui avait provoqué le conflit. M. de Nostitz a écouté mes conclusions en silence.

L'ordre qui appellerait le Prince royal à un commandement sur les bords du Rhin n'est pas officiel, mais il paraît peu douteux que le Corps saxon conserve sa formation homogène. La Prusse n'a pas et ne peut avoir de confiance en la Saxe. Toutes les inventions, tous les efforts ne persuadent ici que quelques personnalités dans la haute classe et dans la bourgeoisie; la grande masse de la population, les soldats eux-mêmes regrettent vivement la nécessité cruelle où se trouve leur pays de combattre pour la Prusse : plusieurs voient une consolation dans cette pensée que, depuis un siècle, quel que soit le camp où se soit trouvée l'armée saxonne, la fortune n'a pas cessé de lui être contraire.

8666. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Italie, 378[1].)

Florence, 19 juillet 1870, 3h30 soir[2].
(Reçu à 5h15 soir.)

M. le Comte Vimercati me prie de transmettre à Votre Excellence la dépêche suivante :

«Arrivé à Florence[3], j'ai trouvé le Roi activement occupé

[1] En tête, note au crayon rouge : «Communiquée à l'Empereur.»

[2] Cette dépêche a été publiée, à peu près complètement, par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 277-278).

[3] Vimercati était arrivé à Florence le 18 au matin.

à ramener au projet de triple alliance et de guerre son Ministère, formé dans un but pacifique et exclusivement administratif[1].

« D'ordre du Roi, j'ai parlé aux principaux Ministres. Si l'Autriche accepte le projet, je considère le traité à trois comme conclu ici. Il est urgent de connaître les dispositions de l'Empereur d'Autriche; je partirai pour Vienne incessamment[2] pour être rassuré et gagner du temps.

« Le Roi est désolé de ne pas avoir été prévenu en temps utile pour pouvoir modifier *ad hoc* son Ministère, préparer l'opinion publique, et donner les dispositions nécessaires en vue des événements.

« Hier, le premier contingent de cent mille hommes a été appelé sous les armes[3].

« Je prie Votre Excellence de communiquer cette dépêche à l'Empereur. — Signé : Comte Vimercati. »

Je crois que le Comte Vimercati se trompe en évaluant à cent mille hommes le chiffre des contingents appelés. Les personnes compétentes l'évaluent autour de moi à soixante mille hommes.

8667. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Orig. Italie, 378, n° 57.)

Florence, 19 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

[Le Baron de Malaret envoie au Duc de Gramont un numéro du journal l'*Italie*, et un numéro de la *Nazione*, qui donnent l'un et l'autre le compte rendu de la séance de la Chambre[4]. Le compte rendu de l'*Italie* est en français; celui de la *Nazione* a l'avantage de « reproduire exactement le sens et quelquefois

(1) Avant l'arrivée de Vimercati, Victor-Emmanuel II avait adressé à Napoléon III, le 17 juillet, à 11 h. soir, le télégramme publié p. 53.

(2) Vimercati partit le 21 au soir. Cf. ci-après le télégramme de Victor-Emmanuel du 21 juillet.

(3) Cf. Malaret, télégramme, 18 juillet, 7 h. soir.

(4) La séance du 18 juillet. — Cf. Malaret, télégramme, 18 juillet, 3 h. 45 soir.

même le texte des paroles prononcées à la tribune» par MM. Visconti-Venosta et Lanza.]

En résumé, M. le Ministre des Affaires étrangères a rappelé l'attitude et le rôle actif de l'Italie pendant la période des négociations engagées pour résoudre pacifiquement les questions pendantes. Il a ajouté que, désormais, le Gouvernement unirait ses efforts à ceux que les Puissances non engagées dans le conflit jugeraient à propos de tenter pour localiser la guerre et en atténuer les maux. Il a enfin déclaré que, en vue des complications que peut amener l'avenir, le Gouvernement du Roi a résolu de se maintenir dans une attitude d'observation attentive et vigilante.

Sur l'insistance de MM. La Porta et Miceli, qui désiraient obtenir des explications plus détaillées et plus précises, M. le Président du Conseil a pris la parole pour prier la Chambre de vouloir bien se contenter des déclarations de M. le Ministre des Affaires étrangères. Répondant à une allusion faite aux conditions actuelles de l'armée, M. Lanza a laissé clairement entendre que le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour mettre les forces militaires de l'Italie en rapport avec une situation entièrement nouvelle et inattendue. Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par mon télégramme d'hier[1], M. Sella a été, quelques moments après, plus explicite. Il a fait connaître à la Chambre la résolution adoptée par le Cabinet de rappeler sous les drapeaux les classes de 1844 et 1845.

Par un singulier concours de circonstances, l'opportunité des armements à faire ou à compléter en Italie, après avoir été l'objet de discussions assez sérieuses au sein du Conseil, est aujourd'hui admise non seulement par tous les Ministres, mais par tous les partis à la Chambre, et par la très grande majorité des organes de la presse. MM. Lanza et Sella, partisans dans l'origine du *statu quo* absolu, avaient été, paraît-il, fort ébranlés par l'insistance du Ministre des Affaires étrangères, qui, tout en désirant ardemment la paix, veut que l'Italie soit assez forte pour réduire à l'impuissance ses ennemis à l'intérieur, et pour choisir librement ses amis à l'étranger si de nouvelles et de plus

(1) Cf. Malaret, télégramme, 18 juillet, 7 h. soir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

grandes complications rendaient ce choix nécessaire. Les émotions de la rue et l'arrivée du Roi ont, j'en suis certain, contribué puissamment à donner gain de cause à l'argumentation de M. Visconti-Venosta. Tout le monde est aujourd'hui d'accord dans le Conseil sur la nécessité de fortifier l'armée, et il n'est plus question, pour le moment, de crise ministérielle.

L'accord de la Chambre et de la presse sur la même question s'est fait, pour ainsi dire, par la force des choses. Personne ne saurait, en effet, contester, pour un grand État qui veut mériter ce titre, la convenance et même la nécessité d'avoir tout son effectif de paix réuni sous les drapeaux, lorsque les deux premières Puissances militaires de l'Europe se préparent à en venir aux mains. Telle sera la situation de l'Italie lorsqu'elle aura rappelé les classes de 1844 et 1845 exceptionnellement renvoyées dans leurs foyers lorsque l'on se préoccupait exclusivement à Florence des nécessités de la situation financière. Les partisans de la paix à tout prix désirent que l'Italie soit en mesure de faire respecter, pendant toute la durée de la guerre, sa stricte neutralité. Les partisans de la Prusse veulent que, dans le cas où la fortune serait dès l'abord favorable aux armes de la France, le Gouvernement du Roi se sente assez fort pour contribuer à imposer la paix. Nos amis enfin, qui sont plus nombreux qu'on ne pense mais moins courageux qu'il ne conviendrait, persuadés que l'Italie, si elle était amenée à prendre part à la lutte, se rangerait de notre côté, voient avec satisfaction des préparatifs militaires dont, dans leur conviction intime, nous pouvons seuls être appelés à profiter. Votre Excellence peut voir par ces courtes considérations que, dans la question dont je m'occupe, l'accord intervenu sur l'opportunité de certaines mesures militaires n'exclut point de grandes divergences d'opinions en ce qui concerne leur signification politique.

8668. Baudin, Ministre à La Haye, au Duc de Gramont. (Orig. Pays-Bas, 669, n° 23.)

La Haye, 19 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

J'ai cherché, dans mon rapport du 11 de ce mois, n° 21, à vous retracer les appréciations auxquelles donnaient lieu, autour

de moi, la divulgation subite de la candidature du Prince Léopold de Hohenzollern au Trône d'Espagne et l'attitude immédiatement prise, à son sujet, par le Gouvernement de l'Empereur. La guerre rendue imminente par la rapidité avec laquelle les événements ont marché n'a pas, depuis lors, conquis à la vivacité de cette attitude beaucoup de partisans dans un pays aussi essentiellement pacifique que la Hollande. Si impopulaire que soit ici la Prusse, la majorité de l'opinion publique est portée à nous accuser d'avoir, dès l'origine, envenimé le débat qui se circonscrivait entre elle et nous, et ne semble pas disposée à comprendre que, une fois la candidature abandonnée par le Roi Guillaume, il y eût nécessité pour la France d'exiger de lui une garantie pour l'avenir. Il n'est pas jusqu'à la persistance si louable qu'a mise l'Ambassadeur de l'Empereur à rechercher cette garantie, dans le but de prévenir une rupture, qui ne soit mal interprétée et blâmée, et j'ai beaucoup de peine à faire envisager sous son vrai jour la conduite de notre Gouvernement. Au fond, on est disposé à ne plus tenir compte, comme on avait fait d'abord, de la légitimité de notre première réclamation, et à nous imputer la responsabilité de la guerre. Indépendamment de la question d'humanité, le sentiment douloureux avec lequel la Hollande voit éclater cette guerre s'explique parce que ce pays ne souhaite et n'attend pour lui-même de ses résultats, quels qu'ils soient, aucun avantage direct, tandis qu'il croit avoir les plus sérieux dangers à redouter si le sort des armes est favorable à l'Allemagne. Votre Excellence connaît, et j'ai maintes fois signalé au Département, l'état de l'opinion publique dans les Pays-Bas à l'égard des convoitises que l'on attribue depuis longtemps à la Prusse vers les ports néerlandais de la Mer du Nord et les embouchures de la Meuse et du Rhin. Sans doute, on comprend que le danger sera conjuré si la France, de qui on ne redoute rien, est une fois de plus victorieuse; mais on est moins sensible à la perspective de cet avantage, pour ainsi dire négatif, qu'à celle du vasselage, sinon de l'annexion, dont la Néerlande serait immédiatement menacée de la part de la Prusse si le Ciel favorisait cette Puissance dans la lutte qui va s'ouvrir. A cet égard même, l'impression de crainte immédiate qu'avait causée l'attitude presque menaçante prise par la Prusse envers la Hollande après la campagne de 1866

et jusqu'à la conclusion de l'affaire du Luxembourg[1], commençait à s'atténuer. On redoutait moins généralement un péril dont la cause s'éloignait. Aujourd'hui, on se trouve en présence d'événements dont le résultat peut être de nature à la faire renaître. Ce pays si calme se voit brusquement imposer des armements militaires et maritimes tels qu'il n'en a plus connus depuis trente ans, et qui l'entraîneront dans des dépenses destinées sans doute à faire peser plus lourdement sur le contribuable le fardeau d'impôts directs et indirects déjà bien pesants. La guerre menace de compromettre et compromet déjà de nombreux intérêts privés. Elle n'est donc rien moins que populaire, et les partisans de la Prusse, qui sont en fort petit nombre, trouvent en ce moment à exploiter contre nous, surtout dans les centres commerciaux et financiers d'Amsterdam et de Rotterdam, un certain sentiment de mauvaise humeur.

Mais, en définitive, la crainte de la Prusse et de ses secrets desseins sur la Hollande est trop invétérée et trop répandue pour ne pas prendre le dessus et nous ramener l'opinion, et, tout en nous accusant tout bas d'avoir provoqué la guerre, on fait déjà des vœux pour nous, ou, pour parler plus exactement peut-être, contre l'Allemagne. Si notre adversaire était moins redoutable et si on avait d'avance la certitude du triomphe de la France, la lutte que nous engageons contre la Prusse serait saluée ici avec enthousiasme. Dans un mémoire sur l'état des relations étrangères de la Hollande que j'ai adressé au Département le 26 décembre 1868, sous le n° 42, j'ai exposé la situation de ce pays vis-à-vis de la Prusse et de la France respectivement. Ses dispositions n'ont pas changé depuis dix-huit mois. Il n'éprouve pas précisément de la sympathie à notre égard, mais ne nous est pas systématiquement hostile. Seulement il a conservé la mémoire des sacrifices de tout genre — y compris celui de l'indépendance nationale — que la politique de la France a imposés à la Hollande au commencement de ce siècle. Mais, si cette indépendance était de nouveau mise en péril, le cri presque unanime du pays serait

[1] On sait que cette crainte fut l'occasion des pourparlers qui aboutirent au projet d'achat du Grand-Duché. — Cf. Zuylen de Nievelt à Lightenfeldt, 20 février; Moustier à Baudin, 28 février; Baudin, 3 mars 1867.

celui que j'ai souvent entendu retentir : « Plutôt Français que Prussiens! »

8669. LE BARON MERCIER DE LOSTENDE, AMBASSADEUR À MADRID, AU DUC DE GRAMONT. (Orig. Espagne, 876, n° 77.)

Madrid, 19 juillet 1870.
(Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la dépêche circulaire qu'elle a adressée à tous les Agents diplomatiques pour établir la situation faite au Gouvernement de l'Empereur par l'attitude de la Prusse (1).

Je ne négligerai rien pour que cette situation soit appréciée ici dans toute sa vérité par l'opinion publique et par les hommes politiques. Aujourd'hui je suis heureux de pouvoir encore confirmer à Votre Excellence les informations que j'ai déjà pu lui communiquer au sujet de la neutralité espagnole (2). A cet égard, je vois de plus en plus se dissiper tous les motifs de doute qu'un moment nous aurions pu avoir. Soutenu par l'opinion publique, qui ne laisse voir aucune divergence, le Gouvernement ne montre pas la moindre hésitation, et M. Sagasta me disait qu'à la première occasion, c'est-à-dire, je suppose, aussitôt que l'état de guerre lui aura été notifié, il proclamerait la volonté de rester neutre.

Les seules complications que nous pourrions avoir à craindre de ce côté des Pyrénées ne se produiraient donc, si je ne me trompe, que dans le cas de quelque incident d'une nature assez blessante pour que nous fussions obligés d'en exiger une satisfaction. Un tel incident est, Dieu merci, peu probable. Cependant, en présence de si grands événements, il faut toujours être sur ses gardes dans un pays où l'animosité est si facile à exciter, et où un parti républicain déjà nombreux se tient à l'affût de toutes les circonstances qui pourraient le servir. Je m'attache donc avec un soin extrême à faire prendre à la neutralité, aujourd'hui généralement acceptée, un caractère qui nous soit aussi

(1) Cf. la circulaire du 14 juillet.
(2) Cf. Mercier de Lostende, 16 juillet, n° 76.

sympathique que possible. Pour cela, par exemple, je cherche à dissiper les craintes assez vives, chez certaines personnes importantes, que nous n'abuserons pas de la force que nous donnerait la victoire, pour imposer à l'Espagne un régime contraire à sa volonté, comme, par exemple, une Restauration bourbonienne. Je remarque d'ailleurs qu'il se manifeste déjà un peu d'apaisement dans le langage de la presse la plus mal disposée à notre égard. Ainsi, il y a trois ou quatre jours, la *Iberia*, ancien journal de M. Sagasta, publiait un article à effet, intitulé : « Le Prétexte », et dans lequel il faisait retomber sur nous la responsabilité de la guerre, de la manière la plus malveillante. A la première occasion, j'exprimai à M. Sagasta mon mécontentement de trouver de pareilles diatribes dans un journal qui lui tenait de si près. Il me répondit que tout le premier il en avait été très fâché, et que cela ne se renouvellerait certainement pas. En effet, la *Iberia* contient ce matin un article de fond sur la question franco-prussienne qui témoigne de beaucoup moins de partialité, et, plus loin, il repousse le reproche qu'adressait un journal modéré à la presse de Madrid d'être contraire aux intérêts de la France dans la guerre.

8670. LE DUC DE CADORE, MINISTRE À MUNICH, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 19 juillet 1870, 4h30 soir.
(Reçu à 9h soir.)

La Prusse a posé ce matin au Gouvernement bavarois la question du *casus fœderis*(1). Le Comte de Bray n'a pas encore répondu officiellement, mais il admet l'application aux circonstances actuelles des traités d'alliance, et il s'est exprimé en ce sens dans le sein de la Commission spéciale de la Chambre des Députés(2). Celle-ci s'est prononcée par six voix contre trois pour

(1) Cf. Cadore, télégramme, 18 juillet, 4 h. 15 matin.
(2) D'après RUVILLE (*op. cit.*, p. 160), Bray aurait défendu un peu plus vigoureusement que la veille le désir du gouvernement de faire la guerre, mais sans invoquer encore le point de vue national.

la neutralité[1]. Si la Chambre, qui se réunit à quatre heures, adopte les propositions de la Commission, le Comte de Bray est décidé à se retirer. Il est impossible de savoir ce qui adviendra. Dans le parti prussien, on ne doute pas du concours de la Bavière, et on dit que le Gouvernement doit passer outre et ne pas tenir compte du vote de la Chambre. Je pense pouvoir vous télégraphier ce soir la décision de la Chambre. Les troupes bavaroises ont reçu l'ordre de se concentrer au camp de la Leich.

8671. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 19 juillet 1870, 9h40 soir.
(Reçu, le 20 juillet, à 1h15 matin.)

La discussion générale à la Chambre des Députés vient de se clore à l'instant[2]. Le Comte de Bray a dit que la guerre est déclarée, que le territoire allemand est envahi, que le Gouvernement bavarois reconnaît le *casus fœderis*, et qu'il demande le vote des crédits sans conditions.

La Chambre discute sur les articles; il n'y a pas eu de vote encore; mais, après la déclaration du Comte de Bray, on pense que le Ministère aura la majorité.

On assure qu'en tout cas le Gouvernement passera outre et se prononcera contre la France.

---

(1) La commission proposa d'accorder seulement les crédits nécessaires pour le maintien de la paix armée. (Ruville, *op. cit.*, p. 160.)

(2) Cf., sur la séance de la Chambre bavaroise le 19 juillet, sur les discours de Bray et de Pranckh, Ruville (*op. cit.*, p. 160-161). D'après Ruville, l'argument décisif qui détermina le vote aurait été la nouvelle annoncée par Pranckh que le Roi avait reconnu le *casus fœderis*. «Comme d'autre part, dit-il, la nouvelle était arrivée de la déclaration de guerre française, et d'un combat d'avant-postes sur le sol bavarois, la Chambre était sous le coup d'une impression à laquelle elle ne pouvait résister.»

8672. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 19 juillet 1870, 11h45 soir.
(Reçu, le 20 juillet, à 1h45 matin.)

La neutralité a été rejetée par la Chambre, et les propositions du Gouvernement adoptées.

8673. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Napoléon III. (Télégr. Comte Fleury, *La France et la Russie en 1870,* chap. vii, p. 146-147.)

19 juillet 1870.

L'Empereur Alexandre, s'il en est temps encore, prie Votre Majesté de suspendre toute décision définitive. Il a télégraphié cette nuit au Roi de Prusse qu'il se ralliait à la médiation proposée par l'Angleterre sur le terrain du traité de 1856[1].

Le Tsar est animé maintenant des intentions les plus amicales. Je l'ai fait revenir en grande partie sur sa première impression.

Il promet la neutralité en cas de guerre, à la condition que l'Autriche n'y prendra aucune part.

L'Empereur m'a reparlé de ses sympathies pour la cause du Danemark. Il aurait compris une pression très active, et s'y serait associé dans une mesure, pour obtenir l'exécution de l'article V du traité de Prague[2].

---

[1] Cf. t. XXVIII, Granville à Lyons, 15 juillet; Lyons à Gramont, même date; les notes 3, p. 397, et 1, p. 399; et, ci-dessus, Gramont à La Valette, 17 juillet, n° 96.

[2] Le 22 juillet, M. de Vind, ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg, rapporta à son gouvernement que M. de Westmann, conseiller intime au Ministère des Affaires étrangères, lui avait dit que le gouvernement russe, quand il avait eu connaissance de la déclaration danoise de neutralité, «avait invité les cabinets de Paris et de Berlin à respecter cette neutralité», M. de Westmann avait ajouté qu'il ne pouvait qu'applaudir à la résolution danoise, et qu'elle lui semblait «le parti le plus sage à prendre pour toutes éventualités.» (Aage Frii, *loc. cit.*, t. II, p. 514-516).

8674. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244[1].)

Saint-Pétersbourg, 19 juillet 1870, 7h soir.
(Reçu, le 20 juillet, à 8h10 matin.)

L'Empereur Alexandre se rallie à l'intervention médiatrice de l'Angleterre, et se fonde sur le traité de Paris de 1856[2]. Il a télégraphié cette nuit dans ce sens au Roi Guillaume, et fait appel de nouveau, de la manière la plus pressante, à la conciliation. L'Empereur Alexandre est revenu de sa première impression causée par des dépêches mensongères de Berlin et annonçant que le Duc de Gramont aurait dit au Baron de Werther que le Roi de Prusse devait des excuses à l'Empereur Napoléon.

Aujourd'hui le Tsar, édifié, est tout à la paix, et m'a donné l'assurance, si la guerre éclatait, que la Russie garderait la neutralité la plus stricte. Il m'a confirmé cependant ce que j'ai annoncé hier : c'est que vraisemblablement la Russie sortirait de la neutralité si l'Autriche venait elle-même à prendre part à la guerre[3].

8675. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 19 juillet 1870, 3h40 soir.
(Reçu, le 20 juillet, à 2h.)

M. le Baron de Varnbüler vient de me donner, avec une profonde douleur, la réponse du Gouvernement wurtembergeois[4], lequel se voit *forcé* d'associer ses armes à celles de la Prusse;

[1] Ce télégramme a été publié par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 147-148).

[2] Cf. la note 1, p. 120.

[3] Le lendemain, 20 juillet, Metternich télégraphia à Beust :
Duc de Gramont a reçu une dépêche télégraphique de Fleury, qui craint que, si nous marchions, la Russie marchera aussi. Le Ministre des Affaires étrangères croit que nous pourrons nous arranger avec la Russie, moyennant les concessions sur le Traité de Paris que la France est prête à faire par notre organe. (Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 463.)

[4] Cf. Saint-Vallier, télégramme, 18 juillet, 12 h. 15 matin.

trois raisons sont invoquées pour justifier cette résolution : premièrement, les obligations résultant des traités d'alliance de 1866; secondement, l'ancien droit germanique, qui établit que, lorsque le territoire est envahi ou gravement menacé, tous les États allemands doivent participer à sa défense; troisièmement, l'alliance intime avec la Bavière, dont une province, le Palatinat du Rhin, est exposée aux ravages de la guerre.

Ces raisons ne peuvent dissimuler les vrais motifs du parti adopté : la peur de la Prusse, l'excitation de l'armée et d'une portion du bas peuple soulevé par les agents prussiens.

J'ai reçu ce matin votre télégramme d'hier soir[1]; je me conformerai soigneusement à toutes vos instructions; je crois que notre Chancelier sera autorisé à rester. Pour moi, le Gouvernement wurtembergeois ne veut m'envoyer mes passeports que lorsque se seront produits des faits de guerre ou une violation du sol germanique. J'ignore donc quand je partirai.

M. Fourchon[2], arrivé ce matin de Munich, où je l'ai envoyé porter une dépêche à M. le Duc de Cadore, a trouvé tous les chemins de fer bavarois encombrés de troupes et d'artillerie; il a été frappé des préparatifs qui se font à Ulm; un matériel immense y est amené de tous les points.

Le Roi me fait prier en ce moment de le venir voir ce soir en particulier.

8676. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 19 juillet 1870, 2h soir.
(Reçu à 4h30 soir.)

Prière de transmettre au Ministre de la Guerre :

«Les renseignements obtenus confirment que l'Autriche ne fait pas de préparatifs de guerre : elle reste neutre[3].

(1) Ce télégramme, expédié le 18 juillet, à 5 h. 30 soir, ordonnait à Saint-Vallier, au cas où le gouvernement wurtembergeois se déclarerait contre la France, de confier aux Agents anglais la protection des sujets français et d'attendre, pour quitter Stuttgart, que le gouvernement lui remette ses passeports. (Wurtemberg, 90.)

(2) Attaché à Stuttgart depuis le 17 décembre 1869.

(3) Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 18 juillet, 10 h. 15 soir.

« Chez l'Empereur, on dit que l'on a été surpris par la déclaration, qu'on ne peut faire quelque chose maintenant que si la Russie se déclare pour la Prusse. Bouillé. »

8677. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 19 juillet 1870, 8h50 soir.
(Reçu à 11h30 soir.)

La déclaration de guerre a été remise. La dépêche qui l'annonce est arrivée ici à sept heures[1].

J'ai reçu votre télégramme du 18 et les trois du 19[2].

On parle de la dissolution imminente de la Chambre bavaroise, de la démission probable du Comte de Bray, et de la rentrée au Ministère des Affaires étrangères du Prince de Hohenlohe.

Ce télégramme est expédié par les voies de Suisse et d'Italie.

8678. Le Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Madrid, Florence, Bruxelles, La Haye, Lisbonne, Copenhague et Stockholm. (Télégrammes de Saint-Cloud.)

Paris, 20 juillet 1870, 2h soir.

Dans la séance du 19 de la Chambre des Députés de Bavière, le Comte de Bray a dit que le territoire allemand était envahi[3], et c'est à l'aide de cette déclaration inexacte qu'il a obtenu de la Chambre un vote contraire aux conclusions de la Commission. L'assertion du Comte de Bray est absolument contraire à la vérité. Le territoire allemand n'a pas été envahi.

---

(1) Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 18 juillet, 8 h. 30 soir.

(2) La Correspondance contient, en réalité, les minutes de deux télégrammes du 18 et de deux télégrammes du 19 juillet. Cazaux considère probablement ici comme du 19 le télégramme expédié de Paris le 18 à 10 h. 15 soir et qu'il ne reçut sans doute que le lendemain.

(3) Cf. Cadore, télégramme, 19 juillet, 9 h. 40 soir, et la note 2, p. 119.

8679. Le Duc de Gramont à Patrimonio, Gérant de l'Agence et Consulat général à Bucarest. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, Bucarest, 34.)

[Paris,] 20 juillet 1870.
(Expédié à 9h20 soir.)

Le Gouvernement roumain paraissant craindre que les événements actuels n'eussent pour effet de nous rendre contraires au Prince Charles, j'ai cru devoir prémunir l'Agent de Son Altesse à Paris [1] contre cette préoccupation [2]. Je vous charge de rassurer vous-même les Ministres roumains. Nous attachons un grand intérêt à ce qu'ils sachent que le Prince Charles peut compter de notre part sur le même appui que par le passé, et que nous sommes résolus à décourager dans la mesure de notre influence toute tentative qui serait dirigée contre lui.

8680. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244 [3].)

Paris, 20 juillet 1870.
(Expédié à 10h15 matin.)

J'ai reçu votre télégramme du 18. Il nous faut absolument la neutralité armée de l'Autriche pour commencer, c'est-à-dire cent mille hommes en Bohême, et plus tard son concours. Mais en même temps nous pouvons rassurer la Russie, et j'ai lieu d'espérer que le Cabinet de Vienne ne tardera pas à lui faire dans ce but des propositions qui lui paraîtront acceptables. Nous ne demanderons en échange au Cabinet de Saint-Pétersbourg que sa neutralité. Localiser la guerre est un terme vague qui est gênant sans rien préciser; évitez-le. La déclaration de guerre est partie

[1] Strat.
[2] Cf. p. 104, note 1.
[3] Le texte de ce télégramme, sauf le dernier paragraphe, a été publié, avec quelques légères différences de forme, par le comte Fleury (*op. cit.*, p. 150-152).

dimanche soir[1] pour Berlin; nous venons de la faire ici, et je vais la notifier dès demain aux Puissances. L'exposé fait à nos Chambres[2] suffit maintenant pour éclairer l'opinion, et il sera bientôt suivi d'une communication diplomatique qui le complétera.

Je dois vous informer très confidentiellement, et pour vous seul, que nous négocions avec l'Italie[3] en même temps qu'avec l'Autriche, et nous avons l'espoir d'arriver prochainement à une entente commune. De votre côté, faites tous vos efforts pour préparer la Russie à un accord.

L'Empereur apprécie le sacrifice que vous lui faites ainsi qu'à votre pays en restant à votre poste[4], mais vous avez trop d'esprit politique pour n'en pas comprendre la nécessité. L'Empereur, le pays et les Ministres vous en tiennent compte.

Je vous ouvre un crédit de dix mille francs pour la presse, bien que j'attache fort peu d'intérêt et d'importance à sa polémique vénale; mais vous pourrez ainsi payer l'insertion des rectifications que vous jugerez nécessaires.

8681. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

[Paris,] 20 juillet 1870.
(Expédié à 12h30 matin.)

Le Prince de La Tour d'Auvergne est parti ce soir voie d'Italie[5]. Dites-lui, à son arrivée, qu'il doit ouvrir la lettre que je lui ai donnée, en prendre connaissance et la remettre ensuite[6].

---

(1) Le 17 juillet.
(2) La déclaration du 15 juillet.
(3) Cf. p. 22, note 3, et p. 46, note 4.
(4) Cf. Fleury, télégramme, 18 juillet.
(5) Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 19 juillet, 11 h. 45 matin.
(6) Sans doute la lettre de Gramont à Beust du 19 juillet.

8682. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

[Paris,] 20 juillet 1870.
(Expédié à 8h55 soir.)

Le Gouvernement français a un grand commerce à protéger dans la Méditerranée ainsi que l'Autriche, et d'un autre côté nous avons intérêt à porter au Nord le plus grand nombre possible de nos bâtiments de guerre. Nous désirerions beaucoup que le Gouvernement autrichien pût faire avancer son escadre sur les points qui seraient principalement à protéger contre le pavillon prussien, notamment dans les parages de Gibraltar. Veuillez en entretenir le Comte de Beust, et me faire savoir ce que nous pourrions attendre du concours de l'Autriche à cet égard.

8683. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502[1].

[Paris,] 20 juillet 1870.
(Expédié à 9h30 soir.)

Dans l'état des choses, il est d'un grand intérêt pour nous qu'aucun incident ne vienne troubler les Principautés et donner à la Russie des sujets d'inquiétude de ce côté. Toute tentative pour renverser le Prince serait donc inopportune et dangereuse. Je fais connaître mon opinion à notre Agent à Bucarest, afin qu'il règle sa conduite et son langage en conséquence[2]. Informez en M. de Beust afin que les efforts des deux Gouvernements ne se contrarient point, et priez-le de s'entendre à cet effet, s'il y a lieu, avec le Gouvernement hongrois.

---

(1) Ce télégramme est cité par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 273).
(2) Cf. Gramont à Patrimonio, télégramme, 20 juillet.

8684. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Orig. Danemark, 255, n° 66.)

Copenhague, 20 juillet 1870.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Une occasion sûre se présentant, j'en profite pour compléter à la hâte ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire au sujet de la situation telle qu'elle s'est développée ici depuis l'origine du conflit franco-prussien[1]. Dès que la guerre a pu sembler probable, le Gouvernement danois s'est trouvé en présence de trois partis à prendre : se déclarer en notre faveur; faire acheter sa neutralité par la Prusse en la subordonnant à la rétrocession du Nord-Sleswig; se déclarer neutre purement et simplement. En adoptant le premier, on s'exposait à une attaque immédiate de la Prusse, à laquelle on était hors d'état de résister, je ne dirai pas quelques jours, mais quelques heures[2]; on a reculé. La seconde alternative n'eût probablement pas été acceptée à Berlin; elle impliquait en outre une sorte d'alliance avec la Prusse; elle a été également écartée. Restait la neutralité à laquelle on s'est arrêté, et cette résolution est, je dois le dire, à peu près unanimement approuvée. On semble craindre seulement que le Cabinet de Berlin ne s'en contente pas, et qu'il n'exige en outre qu'elle soit complétée par l'engagement formel de ne jamais s'en départir, engagement auquel le Cabinet et surtout la Cour souscriraient, je crois, assez facilement, mais qui froisserait le sentiment public. Celui-ci, en effet, sans être assez puissant pour entraîner le Gouvernement, nous est ouvertement sympathique, et semble envisager surtout l'attitude qu'on s'est décidé à prendre comme un moyen de gagner du temps et d'attendre les événements.

Quant à l'importance de cette attitude au point de vue militaire, j'entends dire par des personnes compétentes qu'il n'y aurait pas à s'en préoccuper outre mesure, un débarquement ne pouvant avoir lieu qu'en territoire ennemi, à raison de la confi-

(1) Cf. Saint-Ferriol, 19 juillet, n° 65.
(2) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 17 juillet, minuit 30.

guration des côtes orientales du Jutland[1]. La coopération du Danemark, ainsi que je l'ai déjà mandé à Votre Excellence, nous assurerait, du reste, le concours de trente mille hommes environ de bonnes troupes, et d'une escadre de six bâtiments cuirassés dont deux frégates, deux avisos et deux canonnières dès aujourd'hui en état complet d'armement.

La déclaration dont le Gouvernement de l'Empereur a donné connaissance aux Chambres le 15 de ce mois a produit ici la meilleure impression, et frappé tous les esprits par la netteté de son langage, la simplicité de ton et l'accent de sincérité qu'on s'accorde à y reconnaître.

8685. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Orig. (?) Hesse-Darmstadt, 31.)

Darmstadt, 20 juillet 1870, 9h matin.
(Dir. pol., 25 juillet.)

J'ai reçu mes passeports, datés du présent jour 20 juillet, du Gouvernement hessois. Le Chancelier de la Légation a reçu aussi les siens.

Nous partons, en conséquence, quand nos derniers préparatifs seront faits.

Je laisse les archives à une Légation amie, qui a demandé et reçu de son Gouvernement l'autorisation nécessaire.

Je rentrerai en France aussitôt que faire se pourra.

---

[1] Suivant une information télégraphique du ministre de Danemark à Paris, transmise le 19 juillet par un intermédiaire privé au gouvernement danois, le ministère de la Guerre français avait établi avec les Messageries impériales et la Compagnie transatlantique un contrat pour le transport de 35.000 hommes (réduits trois jours plus tard à 28.000) à destination de la Mer du Nord en 3 jours ou de la Baltique en 5 jours. En même temps, 12 cuirassés, sous le commandement de l'Amiral Bouet-Willaumez, devaient partir pour la Baltique. (Aage Friis, *loc. cit.*, t. II, p. 501.)

8686. Victor-Emmanuel II à Napoléon III. (Copie. Italie, 378[1].)

Florence, 20 juillet 1870[2].

Votre Majesté Impériale m'annonce son désir d'exécuter de son côté la Convention du 15 septembre 1864, dont mon Gouvernement accomplit exactement les obligations. L'Italie, comptant toujours de la part de Votre Majesté Impériale sur la détermination qu'elle veut bien prendre aujourd'hui, n'a jamais dénoncé la Convention du 15 septembre 1864. Votre Majesté Impériale ne peut donc pas douter qu'elle ne continue à en remplir les clauses, confiante dans une juste réciprocité de la France à observer ses propres engagements.

Je renouvelle à Votre Majesté Impériale les assurances de l'inviolable amitié, etc.[3].

8687. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 78.)

Madrid, 20 juillet 1870.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

Le Maréchal Prim vient de venir chez moi pour me faire une visite qui m'a paru avoir principalement un but de courtoisie inspiré par le désir de ne pas trop laisser se refroidir les relations

[1] Cette lettre de Victor-Emmanuel a été publiée par le Prince Napoléon dans la *Revue des Deux Mondes,* en 1878, et reproduite par le *Figaro* du 20 mars 1895 (avec la date du 21 juillet). Cf. également É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 278). — Nous publions ci-après, p. 154, le télégramme du 21 juillet où Victor-Emmanuel explique sa lettre de la veille.

[2] Il résulte du télégramme de Victor-Emmanuel du 21 juillet, ci-après, p. 154, que la lettre ne partit que le 21.

[3] Cf. le télégramme de Malaret du 19 juillet, 3 h. 30 soir. — Le baron de Kübeck, ministre d'Autriche à Florence, écrivait à Beust, dans un télégramme qu'il lui adressait le 19 : « Quant à l'évacuation des États romains, il est déjà convenu qu'elle aura lieu dès que le Roi la demandera par lettre à l'Empereur Napoléon, en promettant d'observer Convention de septembre. » (Oncken, *op. cit.,* t. III, p. 463.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

personnelles entre nous. Il m'a exprimé les meilleurs sentiments pour la France, et la profonde émotion avec laquelle il voyait s'engager une lutte aussi gigantesque, dans laquelle il craignait que les immenses moyens de la défense n'opposassent, de part et d'autre, à l'envahisseur des obstacles bien difficiles à surmonter. Il m'a d'ailleurs encore répété que l'Espagne resterait parfaitement neutre[1], et qu'il évitait même de prendre aucune disposition militaire en ce moment, dans la crainte de soulever un seul doute à cet égard. Ce langage si formel m'a été d'autant plus agréable à entendre qu'hier on m'assurait que la Prusse venait de faire une tentative auprès de lui pour tâcher de l'entraîner[2]. Il y aurait répondu en déclarant que l'Espagne devait éviter toute démonstration hostile qui provoquerait la France à déchaîner la guerre civile dans son sein. A ce sujet, il m'a exprimé sa satisfaction du bon effet qu'avaient produit, sur l'opinion publique comme sur le Gouvernement, les dernières mesures que nous avions prises pour éloigner les Carlistes de la frontière.

Il m'a dit ensuite son regret de ce qu'un ami trop zélé avait osé annoncer à l'Impératrice qu'il viendrait prochainement à Vichy, et qu'il expliquerait sa conduite à l'Empereur en passant par Paris. «Sa Majesté, m'a-t-il dit, a daigné accueillir cette démarche avec beaucoup de bienveillance, mais j'espère qu'elle aura compris qu'elle ne pouvait pas venir de moi. Je ne me rends que trop bien compte, après ce qui s'est passé, de l'indiscrétion que j'aurais commise en venant en France. Quand la vérité aura pu se faire entièrement jour et que toute mauvaise impression sera effacée, je ne doute pas que l'Empereur ne rende justice à mes intentions; mais, pour le moment, j'ai trop de tact pour manquer à la réserve dans laquelle je dois me tenir.»

---

(1) Cf. Mercier de Lostende, 19 juillet, n° 77.

(2) Le 15 juillet, Bismarck avait chargé Canitz de demander au gouvernement espagnol quelle attitude la Prusse pourrait attendre de l'Espagne dans une guerre provoquée par l'intervention de la France dans les affaires intérieures de l'Espagne. (Cf. Lord, n° 227, p. 253.) La publication de Lord s'arrêtant au 15 juillet, la réponse de Prim ou de Sagasta à Canitz n'a pas été donnée.

8688. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 249.)

Munich, 20 juillet 1870, 3h30 soir.
(Reçu à 5h45.)

Le Comte de Bray est venu chez moi m'annoncer que, la France ayant déclaré la guerre à la Prusse, le Gouvernement bavarois avait décidé, ainsi qu'il me l'avait fait pressentir, de prêter à la Prusse le concours prévu par les traités, et que la résolution du Gouvernement venait d'être sanctionnée par la Chambre (1).

J'ai pris acte de cette déclaration, en constatant que la Bavière prenait l'initiative de la rupture.

Je vais remettre la protection de nos nationaux au Ministre d'Angleterre (2) en me conformant à vos instructions. Le Chancelier est autorisé à rester.

Le Prince royal de Prusse aura le commandement des troupes du Sud, auquel sera adjoint un Corps prussien; ce Prince arrivera prochainement à Munich pour faire une visite au Roi de Bavière.

8689. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Napoléon III. (Télégr. Copie du déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, [20] juillet 1870, 12h5 soir (3).

L'Empereur de Russie recommande à la bienveillance de Votre Majesté ses Attachés militaires, le Général Prince de Wigenstein, les Colonels Comte Cheremetieff et Leontieff, ses aides de camp, qui sont désignés pour suivre les opérations de l'armée française. L'Empereur espère... (4) qu'ils seront favorablement accueillis par Votre Majesté.

(1) Cf. Cadore, télégramme, 19 juillet, 11 h. 45 soir.

(2) Sir H. F. Howard.

(3) Cf. comte Fleury (*op. cit.*, p. 149). — La copie porte ici la date, certainement inexacte, du 30 juillet.

(4) Un blanc dans le texte. — Le texte publié par le comte Fleury porte : « que des officiers russes dans l'État-Major français seront... »

Je ne reçois absolument rien du Ministre des Affaires étrangères. Il est indispensable qu'il en soit autrement.

8690. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 45.)

Stuttgart, 20 juillet 1870.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Aucun changement n'est survenu dans la situation depuis le télégramme que j'ai eu l'honneur d'adresser hier à Votre Excellence. Le Gouvernement wurtembergeois, effrayé, inquiet, dérouté, se laisse diriger par quelques meneurs vendus à la Prusse; il voit avec terreur qu'on lui fait faire chaque jour des pas irréparables dans la voie de la participation à la guerre comme l'allié de la Puissance dont il a tout à redouter. Pas plus que le pays, il ne s'aveugle sur le danger, sur l'inconséquence de sa conduite; mais il est livré à un parti qui supplée au nombre par l'audace, par l'étendue des moyens dont il dispose, appuyé qu'il est des ressources d'une grande Puissance. Ce parti met tout en œuvre : manifestations publiques, meetings populaires, distributions d'argent, de vin, de bière dans les tavernes et jusque dans les rues. Il va même parfois plus loin que ne le voudraient ses chefs, et les tentatives hostiles dont ma maison a été l'objet, les menaces adressées à mes gens, les lettres anonymes au moyen desquelles on cherche à me pousser au départ en me disant que ma vie est menacée, les avanies faites aux Français à Stuttgart même et dans les provinces, tous ces actes fâcheux commis par quelques étudiants en état d'ivresse, désolent le Gouvernement qui, tout en marchant avec la Prusse dont il a trop peur pour songer à séparer sa cause de celle de cette Puissance, voudrait ne pas nous irriter, ne commettre contre nous aucun acte d'hostilité, et nous ménager le plus possible. Ce sont ces considérations qui ont rendu M. le Baron de Varnbüler fort soucieux quand je lui ai fait connaître que, conformément aux instructions du Gouvernement

de l'Empereur, je ne devais pas demander mes passeports mais attendre qu'ils me fussent envoyés par le Gouvernement wurtembergeois[1]; il n'a pas dissimulé son embarras quand je lui ai dit que le Cabinet des Tuileries, au moment de voir la guerre éclater entre lui et le Cabinet de Berlin sur une question qui ne se lie à aucun intérêt allemand, ne pouvait supposer que la Cour de Wurtemberg, dont nous avons eu si souvent à recueillir les plaintes et à calmer les appréhensions causées par les ambitions prussiennes, associerait sa cause à celle de la Maison de Hohenzollern dont elle s'efforce depuis quatre années de dévoiler aux yeux de l'Europe les visées inquiétantes pour l'existence de la Monarchie wurtembergeoise; qu'en conséquence la France, n'ayant que des sentiments d'amitié pour le Wurtemberg, ne donnait pas pour instructions à son Représentant de demander ses passeports et lui prescrivait d'attendre qu'on les lui envoyât. Je crois savoir qu'on tardera aussi longtemps que possible avant de prendre ainsi l'initiative de la rupture des relations, et, dans tous les cas, qu'on ne se résoudra à cette extrémité que lorsque le vote par les Chambres des subsides de guerre enlèvera au Gouvernement une part de la responsabilité dont il est effrayé.

C'est d'ailleurs un fait qui ne peut tarder à se réaliser; en effet, les États sont convoqués pour demain jeudi à l'effet d'examiner les propositions du Ministère. Les chefs du parti *Gross Deutsch* et ceux du parti démocratique avaient l'intention de voter pour la neutralité armée dans le cas où le Parlement bavarois se serait prononcé dans ce sens; dans le cas contraire, ils avouaient qu'il ne leur serait pas possible de heurter par leur vote les passions populaires excitées par les agents de la Prusse. Or un télégramme de Munich arrivé ici il y a peu de moments vient de nous apprendre que la Chambre des Députés bavaroise a repoussé le projet de neutralité formulé par la Commission, et qu'elle a voté les subsides de guerre[2]. Il n'est donc pas douteux qu'il en soit de même ici.

---

[1] Cf. p. 122, note 1.

[2] Cf. Cadore, télégramme, 19 juillet, 11 h. 45 soir.

8691. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 20 juillet 1870, minuit 20.
(Reçu à 8h matin.)

J'ai des nouvelles satisfaisantes à vous mander. Le Conseil tenu hier (1), sans s'être décidé à une action immédiate, a pris des résolutions qui nous sont favorables. Nous pouvons espérer, je crois, un concours plus actif.

(1) Le télégramme a dû être rédigé avant minuit, c'est-à-dire le 19. C'est le 18 que fut tenu un Conseil de la Couronne où fut discutée l'attitude à prendre par l'Autriche.

Beust, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 389), fait allusion en ces termes au Conseil de la Couronne du 18 juillet 1870 :

Dès que la déclaration de guerre fut connue, des séances du Conseil uni des Ministres, présidées par l'Empereur, eurent lieu. Elles étaient nommées le Grand Conseil de la Couronne. Les deux présidents des ministres, le comte Potocki et le comte Andrassy, y prirent part comme les autres ministres. L'archiduc Albert assista aussi à un Conseil. Malgré la déclaration de neutralité, on se décida pour des préparatifs de guerre qui exigeaient la dépense d'environ vingt millions. Et c'est pour ces vingt millions que je fus attaqué à plusieurs reprises en Hongrie... On fut un peu déconcerté lorsque je répliquai que le Ministère des Affaires étrangères ne s'était jamais mêlé de cette affaire, et que la dépense avait été décidée dans un Conseil commun des Ministres, auquel avaient pris part les présidents des ministres des deux parties de l'Empire. Mais je n'ajoutai pas ce qu'il y avait de plus important, c'est que les préparatifs de la guerre avaient été décidés par suite d'une motion du comte Andrassy.

Nous avons d'autre part un compte rendu des délibérations du Conseil dans Wertheimer (*Graf Andrassy*, t. Ier, p. 510 ss.). D'après Wertheimer, le Conseil se serait tenu en présence de l'Empereur, de l'archiduc Albert, de Beust, d'Andrassy, Potocki, Kuhn et Lonyay. Beust aurait d'abord fait un exposé de la situation politique, et affirmé que l'Autriche n'avait encore assumé aucune obligation ni pris aucune mesure portant atteinte à la neutralité. Il aurait ensuite posé la question : faut-il persévérer dans une attitude passive, ou ne convient-il pas de mettre l'Autriche sur un pied tel que les événements ne puissent la prendre au dépourvu? Mais, au lieu de répondre lui-même à cette question, il aurait fait remarquer que la réponse dépendait beaucoup de la situation intérieure, et qu'il convenait d'entendre à ce sujet ceux qui connaissaient celle-ci mieux que le ministre des Affaires étrangères. Andrassy s'était alors élevé contre une politique passive qui laisserait toute liberté aux intrigues de la Prusse dans l'Empire et de la France dans les Principautés danubiennes. Il conseillait la neutralité, mais une neutralité qui ne fût pas de la passivité. A son avis, il fallait prendre «quelques mesures

L'effet produit par l'attitude de la Chambre bavaroise est excellent [1]; on s'attend à ce qu'elle soit imitée par le Parlement wurtembergeois; c'est un échec considérable pour la Prusse. M. le Comte Andrassy est seulement très inquiet du mouvement roumain, et me prie très instamment de demander à Votre Excellence de l'arrêter en le désavouant. M. Artom [2] est arrivé incognito; il a été présenté au Comte de Beust.

---

militaires pour ne pas risquer d'être surpris par les événements», c'est-à-dire acheter des chevaux, procéder à la mobilisation provisoire de 300.000 hommes, afin de pouvoir être prêt dans tous les cas en trois semaines. Il estimait enfin qu'il convenait de ne se lier les mains d'aucun côté, de déclarer la neutralité de l'Autriche, et d'affirmer que, tant que la Prusse combattrait seule, l'Autriche n'interviendrait pas. L'archiduc Albert et le Ministre de la Guerre, von Kuhn, avaient émis l'avis qu'il fallait que l'Autriche se préparât de suite et activement à la guerre. Beust avait alors repris la parole, pour conseiller d'éviter tout ce qui paraîtrait favorable à la Prusse, ce qui serait le cas d'une déclaration de neutralité. L'essentiel, aurait-il dit, est de nous préparer pour nous assurer contre toute surprise, d'en prévenir les Puissances étrangères sans provocation, puis de rester en accord avec l'Italie, et cela dans un sentiment amical à l'égard de la France. Puis Andrassy, à son tour, était intervenu de nouveau pour mettre le Conseil en garde contre les dispositions favorables de Beust à l'égard de la France. «Napoléon, dit-il, n'a jamais encore conduit une entreprise jusqu'au bout, et il n'est pas rare, comme l'a prouvé l'expérience, qu'il prenne des initiatives sans consulter ses alliés. Qui nous garantira que l'Empereur des Français, si nous nous laissons entraîner par lui, ne s'entendra pas brusquement avec la Prusse, et ne nous livrera pas à cette Puissance et à la Russie?» L'Empereur finit par se range à l'avis d'Andrassy.

Wertheimer nous dit qu'il a composé ce compte rendu «d'après des documents inédits contemporains et entièrement dignes de foi».

Il peut être utile de remarquer qu'il y mêle ses appréciations personnelles, très défavorables à Beust, et l'éloge de la politique préconisée par Andrassy. Émile Ollivier (t. XV, p. 471-475) a donné à son tour, de ce même Conseil, un compte rendu qui présente les plus grandes analogies avec celui de Wertheimer.

[1] Cf. Cadore, télégramme, 19 juillet, 4 h. 30 soir. — Il est fait allusion ici à la décision de la commission nommée par la Chambre bavaroise, décision antérieure à la séance plénière du 19. Ruville (*op. cit.*, p. 157-158) cherche à démontrer que le discours de Bray du 18 et la détermination de la commission étaient le résultat d'une entente entre Bray et Beust.

[2] Ministre d'Italie à Carlsruhe.

8692. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 20 juillet 1870, 5h 15 soir.
(Reçu à 10h soir.)

Pour le Ministre de la Guerre :

L'Aide de Camp général de l'Empereur a affirmé qu'hier la résolution avait été prise en Conseil(1) de mettre l'armée autrichienne sur le pied de guerre, mais qu'elle n'y serait pas avant six semaines ou deux mois. L'exportation des chevaux a été interdite par toutes les frontières.

8693. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Autriche, 502, n° 97(2).)

Vienne, 20 juillet 1870.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

Je terminais la dépêche confidentielle que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence par l'entremise de M. de Bourgoing(3) en vous disant que, selon toute apparence, nous pouvions compter sur le Chancelier; que le Comte de Beust avait été surpris par la rapidité des événements, et qu'il demandait surtout le temps de se préparer moralement et matériellement, c'est-à-dire d'accoutumer l'opinion publique à l'idée d'affronter une crise qui l'effraie, et en second lieu d'achever des dispositions militaires qui ne sont ni promptes ni faciles à prendre en Autriche. Je vous ai successivement télégraphié que M. de Beust m'avait toujours semblé se maintenir dans ces sentiments, malgré quelques

(1) Cf. p. 143, note 1.

(2) Plusieurs fragments de cette dépêche ont été publiés par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 274).

(3) La seule dépêche confidentielle transmise par Bourgoing et qui soit conservée dans la Correspondance est celle du 10 juillet. Elle ne se termine pas par les indications auxquelles il est fait allusion ici.

hésitations dues tout autant aux impressions venues de l'Ambassade de Paris qu'à la violence de l'opposition qui s'est produite ici contre tout projet de guerre[1]. Je n'ai rien à changer aujourd'hui à ce que je vous ai déjà mandé. Dans les Conseils qui viennent d'être présidés par l'Empereur[2], le langage tenu par le Chancelier nous a été très favorable, et nous ne saurions voir une mesure contraire à nos intérêts dans l'état de neutralité armée qui vient d'être déclarée. Le secret est assez sévèrement gardé sur les discussions qui ont eu lieu; mais il résulte des confidences plus ou moins complètes qui m'ont été faites de divers côtés que le Cabinet de Vienne espère que ses préparatifs militaires seront terminés dans six semaines, qu'à cette époque, il pourra entrer en campagne. Un tel délai paraît rendre le concours des Austro-Hongrois dérisoire, lorsqu'on pense surtout qu'il s'agit de nous aider dans une campagne qui commence aujourd'hui. Divers motifs peuvent toutefois excuser et expliquer ces atermoiements. En premier lieu, les rapports de nos Attachés militaires sur la situation de l'Armée ont été peut-être un peu trop optimistes. Les Autrichiens ont réellement besoin de plusieurs semaines pour s'organiser. Ils auront plus tard, prétendent-ils, cinq cent mille hommes en ligne. En attendant, ils ont à tenir compte de quelques considérations accessoires : les récoltes à rentrer, qui sont magnifiques, dont une partie est vendue en France même, et dont la perte serait un malheur non seulement pour eux, mais pour l'Europe occidentale. Reste enfin un dernier motif qu'ils n'avouent pas, mais qui n'en a pas moins de prix : c'est qu'ils espèrent que nos armées, qu'ils accompagnent de tous leurs vœux et de toutes leurs sympathies, l'auront emporté, et qu'alors ils pourront profiter des résultats de la victoire sans avoir eu la peine de la gagner. Ce dernier raisonnement, naïvement égoïste, trouve de nouveaux arguments dans la crainte qu'ont les deux parties de la Monarchie d'attirer sur elle l'attaque des Russes. Cette crainte les aurait même décidés à demeurer dans une neutralité passive et désarmée si le bruit de l'arrivée du Prince

[1] Cf., ci-dessus, Cazaux, confidentielle, 17 juillet, n° 90.

[2] Voir, sur le Conseil de la Couronne du 18 juillet, ci-dessus, p. 134, note 1.

Gortchakoff à Paris[1], la nouvelle d'ouvertures qui nous seraient faites par le Cabinet de Pétersbourg, et enfin l'attitude prise dans les Principautés par MM. Rosetti et Bratiano[2] ne leur avaient fait entrevoir la possibilité d'une alliance de la France avec la Russie dont l'Autriche payerait l'enjeu.

Le Comte Andrassy, venu de Pest pour le dernier Conseil, a eu avec moi un long entretien qu'il m'a prié de faire connaître à Votre Excellence. Il m'a parlé des nouvelles qu'il avait reçues de Bucarest. « Croyez-vous, m'a-t-il dit, que la France ait la main, comme on le prétend, dans ce qui se passe en ce moment en Roumanie? D'un côté, le Prince Bibesco se pose en candidat du Cabinet de Paris; de l'autre, M. Bratiano a renoué des relations avec le Consulat général de France, et a vu M. Patrimonio avant de faire à la Chambre sa manifestation révolutionnaire[3]. M. Rosetti déclare partout hautement que c'est la France qui veut le renversement du Prince. Je me rappelle d'ailleurs certaine conversation que j'ai eue avec le Duc de Gramont et dont il résulte que, dès son séjour à Vienne, il n'était pas défavorable au Prince Bibesco. » J'ai répondu que je n'avais ni à affirmer ni à nier, attendu que je ne savais rien. « Dans ce cas, a repris le Comte, et quoi qu'il en soit à ce sujet, faites savoir le plus tôt possible à Paris le danger que les événements actuels des Principautés font courir à la France, et les conséquences qui en peuvent résulter pour nos bons rapports et même notre alliance. Si le Gouvernement français a la main dans ces événements, qu'il la retire; si ce mouvement se fait sans lui, qu'il l'arrête par un désaveu officiel. Qu'arrivera-t-il en effet? Que le Prince Charles tombe, ce ne sera pas le Prince Bibesco, mais la République de MM. Bratiano et Rosetti qui prendra sa place; ce sera en un mot l'intrusion de la Russie d'un côté, la propagande révolutionnaire de l'autre.

(1) Cf., ci-après, Appendice I, p. 446, note 1.

(2) Rosetti et Bratiano faisaient alors une vive opposition au Gouvernement princier. En présence de cette opposition, le ministère Epureanu, qui n'exerçait le pouvoir que depuis le 2 mai, avait annoncé sa démission le 14 juillet, mais l'avait retirée le lendemain, après l'élection d'un conservateur, Costaforo, à la présidence de la Chambre.

(3) Ni la Correspondance ni l'ouvrage de Sturdza ne nous renseignent sur la manifestation à laquelle il est fait allusion ici.

Savez-vous que, si les choses continuent à suivre cette voie, nous nous attendons un jour ou l'autre à voir des bandes roumaines envahir nos provinces orientales en portant le drapeau français et en proclamant la Révolution? Dans ce cas, nous serions bien assez occupés de notre côté pour ne pouvoir vous prêter aucun secours, quelque éventualité qui se produise. Cependant notre secours n'est pas à dédaigner. Je viens d'obtenir l'autorisation de créer des armes spéciales en Hongrie; les honveds sont un noyau d'armée. Notre nation militaire pourrait faire marcher au besoin huit cent mille hommes; et voyez-vous, malgré la presse, malgré l'opposition, malgré nos différences de nationalité et de religion, la Hongrie fera tout ce que voudra le Cabinet que je préside. J'ai le pays dans ma poche (*sic*). Rappelez tout cela au Duc de Gramont, et dites-lui bien que le Prince Charles ne peut être un appui pour la Prusse, parce qu'il n'a lui-même ni force ni influence. Il est donc sans danger, et cependant il est nécessaire, parce qu'il est le garant d'un certain ordre matériel dans ce malheureux pays. »

J'appelle l'attention de Votre Excellence sur cet entretien. Je ne pouvais m'empêcher toutefois de penser, en écoutant le Comte Andrassy, que ces troubles sur le Bas-Danube n'avaient pas eu, comme il voulait bien le dire, des inconvénients sans aucun avantage, puisqu'ils avaient au moins servi à faire sortir la Hongrie de son indifférence presque malveillante, et à provoquer la démarche que son Premier Ministre venait de faire auprès de moi.

P.-S. — Je viens de recevoir le télégramme de Votre Excellence relatif à l'attitude qu'est invité à prendre notre Agent dans les Principautés[1]. Je viens d'en informer M. le Comte Andrassy, qui est extrêmement reconnaissant de l'empressement avec lequel Votre Excellence a bien voulu condescendre à son désir. Le Chef du Cabinet hongrois me donne un nouveau rendez-vous pour ce soir, et j'ai tout lieu d'espérer que nous aurons l'occasion d'être satisfaits de ses nouvelles dispositions.

---

[1] Cf. Gramont à Patrimonio, télégramme, 20 juillet; et à Cazaux, télégramme, 20 juillet, 9 h. 30 soir.

3694. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Autriche, 502[1].)

Vienne, 20 juillet 1870.

Aussitôt que la question de la candidature du Prince de Hohenzollern au Trône d'Espagne a surgi d'une façon aussi menaçante pour le repos de l'Europe, notre unique préoccupation a été de travailler au maintien de la paix. Notre voix s'est fait entendre aussi bien à Paris qu'à Berlin et à Madrid, pour y plaider en faveur de la conciliation. Nous ne pouvions songer à nous ériger en arbitres du différend soulevé si inopinément, et il ne nous appartenait pas de prononcer un jugement sur la valeur des allégations produites de part et d'autre. Nous devions nous borner à dissuader du maintien d'une candidature contre laquelle s'élevaient de graves objections. Sans s'être entendus entre eux, la plupart des Cabinets ont suivi une ligne de conduite analogue, et le Gouvernement impérial et royal a joint ainsi ses efforts à ceux qui ont été tentés de divers côtés pour amener un apaisement. Absorbés par ce soin auquel nous nous sommes voués avec une vive sollicitude, et retenus par l'espérance de voir la situation se détendre, nous avons différé jusqu'ici de nous expliquer sur l'attitude que nous aurions à prendre dans le cas où la guerre deviendrait inévitable entre les deux Puissances engagées dans un aussi déplorable conflit.

Aujourd'hui nous devons cependant reconnaître, à notre grand regret, que nos efforts et ceux des autres Puissances n'ont plus de chance de succès. Loin de se calmer, le différend n'a fait que s'envenimer, de sorte que les passions déchaînées ne laissent plus guère entrevoir la possibilité d'une médiation efficace. La

[1] Cette pièce est une dépêche circulaire de Beust et a été adressée à tous les postes. Elle a été publiée dans les *Arch. diplom.,* 1871-1872, t. Ier, p. 219-220, et par É. Ollivier en Appendice du t. XV, p. 582-584. Beust, après le Conseil du 18 juillet (cf. ci-dessus, p. 134, note 1), préféra substituer une circulaire à une déclaration publique de neutralité. Cf. ci-après, p. 142, note 1, la dépêche de Bloomfield du 20. É. Ollivier (t. XV, p. 588) affirme que cette dépêche ne fut pas communiquée par Metternich à Gramont. Metternich ne lui aurait remis que la lettre réservée de même date, que l'on trouvera ci-après, à l'Appendice I.

déclaration de guerre de la France a été remise à Berlin[1], et, en présence d'un acte aussi décisif, je ne veux plus tarder à vous faire connaître quels sont les devoirs qu'impose au Gouvernement impérial et royal le soin de veiller aux intérêts et à la dignité de l'Empire austro-hongrois.

S'il ne nous a pas été donné d'épargner à l'Europe et à nous-mêmes les pénibles commotions qui sont le contre-coup inévitable du choc de deux puissantes nations, nous désirons du moins en atténuer les effets. Afin d'atteindre ce résultat, le Gouvernement impérial et royal doit garder dans les conjonctures présentes une attitude passive, et la neutralité lui est donc commandée. Cette attitude n'exclut pas assurément le devoir de veiller à la sécurité de la Monarchie et de sauvegarder ses intérêts, en se mettant en mesure de les préserver de tout péril éventuel[2].

Nous voyons des pays dont la position est garantie par des stipulations internationales ne pas reculer devant des sacrifices considérables pour être en état de faire face à toutes les exigences de la situation et se protéger eux-mêmes. De tels exemples ne sauraient passer inaperçus[3]; ils nous prouvent combien est générale la conviction qu'il ne suffit pas de vouloir rester neutre, mais qu'il faut, au besoin, pouvoir faire respecter son indépendance. En effet, dans des moments aussi critiques que ceux où nous nous trouvons, la faiblesse peut, aussi bien que la passion, devenir une cause de danger pour les pays comme pour les Gouvernements. Ce sont là deux écueils qu'une nation doit chercher à éviter, afin de ne pas être jetée hors de la voie que lui tracent

(1) Le 19 juillet.

(2) Tout ce paragraphe a été cité par É. Ollivier (t. XV, p. 476-477), avec l'adjonction des deux phrases suivantes dont l'une est empruntée à la fin de la dépêche : «*Le Gouvernement prendra des mesures militaires. Elles seront dans son intérêt propre, uniquement pour faire respecter son indépendance, et pour qu'il puisse résister à toute pression comme à tout entraînement irréfléchi.*» É. Ollivier rapproche ces instructions de Beust à Metternich des décisions prises dans le Conseil du 18 juillet.

(3) C'est ce membre de phrase de la circulaire de Beust que Ruville rapproche du discours de Bray le 18 juillet : «Même les États reconnus neutres, la Suisse, la Belgique, se préparent à protéger leur indépendance, leur sécurité. La Bavière doit se conformer à cet exemple.» Cf. Ruville (*op. cit.*, p. 157-158) et la note 1, p. 134.

ses propres intérêts. Il faut que l'Empire austro-hongrois puisse résister à toute pression, comme à tout entraînement irréfléchi, s'il veut rester maître de ses destinées et ne pas devenir le jouet des événements.

Le vœu le plus cher du Gouvernement impérial et royal est de maintenir la Monarchie à l'abri des vicissitudes auxquelles une grande partie de l'Europe va se trouver exposée. Nous ne cesserons d'avoir les yeux fixés sur ce but, et toutes les mesures que nous prendrons seront dictées par l'unique désir d'assurer à la fois le repos et les intérêts des peuples de l'Empire.

Veuillez vous énoncer dans ce sens aussi souvent que vous aurez l'occasion de vous expliquer au sujet de nos intentions, et recevez l'assurance, etc.[1].

8695. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 21 juillet 1870, 12h40 matin.
(Reçu à 1h30 soir.)

Bourgoing[2] est arrivé.

La circulaire annonçant la déclaration de neutralité armée sera

(1) Il est intéressant de rapprocher de cette circulaire les déclarations faites le 19 juillet par Beust à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Bloomfield. Celui-ci les relata dans une lettre du 20 à Granville, rédigée en ces termes et reproduite dans les *Arch. diplom.,* 1871-1872, t. Ier, p. 225 :

Dans une entrevue que j'ai eue hier avec le Comte de Beust, il m'a dit que la politique neutre à poursuivre par l'Autriche durant la présente crise venait d'être adoptée dans un Conseil présidé par l'Empereur, et que différentes mesures se rapportant à cette décision seraient prises immédiatement. Il m'a dit qu'on n'avait pas l'intention de faire une déclaration publique à cet égard, mais qu'il adresserait une circulaire aux Agents de l'Empire austro-hongrois à l'étranger dans laquelle cette politique serait déclarée.

Je demandai s'il y avait pour le présent une intention quelconque de mobiliser l'armée. Il m'a répondu que des préparatifs seraient faits pour mettre l'armée sur le pied de paix complet, ce qui n'était pas le cas en ce moment; des achats de chevaux seraient faits immédiatement, et il serait pris d'autres mesures préparatoires d'une nature semblable à celles ordinairement adoptées dans de semblables circonstances. L'Autriche ne pouvait pas rester en arrière, et ces préparatifs placeront l'armée autrichienne dans une position qui permettra, s'il est nécessaire, de l'appeler en activité; mais il tenait à me faire comprendre que ce n'étaient que des mesures de précaution et en aucun cas destinées à influencer les mouvements militaires de la Prusse.

(2) Cf. Cazaux, 20 juillet, n° 97.

envoyée demain[1]; le Comte de Beust m'assure que cette situation va permettre à son Gouvernement de faire des préparatifs de guerre[2].

Le Comte de Bellegarde pense que dans six semaines ou deux mois l'Autriche pourra avoir cinq cent mille hommes sur pied; on saisira alors un prétexte pour entrer en campagne; ce sera un peu tard. Il est évident qu'on préférerait profiter de la victoire sans la peine de la gagner.

Les conclusions de la Commission bavaroise n'ont pas été adoptées par la Chambre. Le crédit réduit de vingt-six millions à dix-huit a été voté pour frais de guerre[3].

J'ai reçu le crédit que vous m'avez ouvert pour la presse. D'après ce que me dit Bourgoing, je dois ne considérer cette somme que comme un acompte[4]. Il n'y a pas un instant à perdre en présence des huit cent mille francs dépensés par M. Schweinitz. Nous n'avions plus un seul journal à nous. Je regrette bien vivement que Votre Excellence n'ait pas répondu plus tôt à mes demandes à ce sujet. Il est urgent que Votre Excellence prenne une décision pour le Hanovre, et réponde aux offres en même temps qu'aux demandes de fonds du Comte de Platen.

D'après un mot de M. Schweinitz à la Légation de Belgique, les Prussiens ne pourraient accepter de grande bataille avant quinze jours.

8696. Le Baron de Bourgoing, Deuxième Secrétaire d'Ambassade à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 21 juillet 1870, midi 15.
(Reçu à 3h15 soir.)

Urgent. — Il n'est pas douteux que la Prusse n'ait acheté la presse de Vienne. J'ai pu m'assurer toutefois qu'on pourrait

(1) Il s'agit de la circulaire publiée ci-dessus et datée du 20 juillet.

(2) «Cazaux a télégraphié que Votre Excellence expédierait la circulaire annonçant votre neutralité armée, et que cette situation vous permettrait de faire activement des préparatifs de guerre. Est-ce vrai? On est enchanté ici.» Metternich à Beust, télégramme, 22 juillet, 6 h. soir, publié par Oncken (*op. cit.*, t. III, p. 472).

(3) Cf. Cadore, télégrammes, 19 juillet.

(4) Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 21 juillet, 4 h. 30 soir.

mener à bonne fin des négociations dont le but serait une volte face complète de plusieurs journaux importants, et le point de départ une surenchère aux huit cent mille francs de la Prusse. Le Gouvernement autrichien nous a exprimé à *diverses reprises* le désir que nous entrions dans cette voie. Il n'y a plus un instant à perdre[1].

8697. Circulaire du Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1870-1879, t. 2127[2].)

Paris, 21 juillet 1870.

Vous connaissez déjà l'enchaînement des faits qui nous ont conduits à une rupture avec la Prusse. La communication que le Gouvernement de l'Empereur a portée, le 15 de ce mois, à la tribune des grands Corps de l'État et dont je vous ai envoyé le texte, a exposé à la France et à l'Europe les rapides péripéties d'une négociation dans laquelle, à mesure que nous redoublions nos efforts pour conserver la paix, se dévoilaient les secrets *desseins* d'un adversaire résolu à la rendre impossible. Soit que le Cabinet de Berlin ait jugé la guerre nécessaire pour l'accomplissement des projets qu'il préparait de longue date contre l'autonomie des États allemands, soit que, peu satisfait d'avoir établi au centre de l'Europe une puissance militaire devenue redoutable à tous ses voisins, il ait voulu mettre à profit la force acquise pour déplacer définitivement à son avantage l'équilibre international, l'intention préméditée de nous refuser les garanties les plus indispensables à notre sécurité aussi bien qu'à notre honneur se montre avec la dernière évidence dans toute sa conduite.

Voici, à n'en pas douter, quel a été le plan combiné contre nous. Une entente préparée mystérieusement par des intermédiaires inavoués devait, si la lumière n'eût été faite avant l'heure,

(1) Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 21 juillet, 4 h. 30 soir.

(2) Cf. *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 229-233.

mener les choses jusqu'au point où la candidature d'un Prince prussien à la Couronne d'Espagne aurait été soudainement révélée aux Cortès assemblées. Un vote enlevé par surprise, avant que le peuple espagnol eût eu le temps de la réflexion, proclamait, on l'a espéré du moins, le Prince Léopold de Hohenzollern héritier du sceptre de Charles-Quint. Ainsi, l'Europe se serait trouvée en présence d'un fait accompli, et, spéculant sur notre déférence pour le grand principe de la souveraineté populaire, on comptait que la France, malgré un déplaisir passager, s'arrêterait devant la volonté ostensiblement exprimée d'une nation pour laquelle on sait toutes nos sympathies.

Dès qu'il eut été instruit du péril, le Gouvernement de l'Empereur n'a pas hésité à le dénoncer aux Représentants du pays comme à tous les Cabinets étrangers; contre cette manœuvre, le jugement public de l'opinion devenait son plus légitime auxiliaire. Les esprits impartiaux ne se sont trompés nulle part sur la véritable situation des choses; ils ont vite compris que, si nous étions péniblement affectés de voir tracer à l'Espagne, dans l'intérêt exclusif d'une dynastie ambitieuse, un rôle si peu fait pour la loyauté de ce peuple chevaleresque, si peu conforme aux instincts et aux traditions d'amitié qui l'unissent à nous, nous ne pouvions avoir la pensée de démentir notre constant respect pour l'indépendance de ses résolutions nationales.

On a senti que la politique peu scrupuleuse du Gouvernement prussien était ici seule en jeu. C'est ce Gouvernement, en effet, qui, ne se croyant pas lié par le droit commun et méprisant les règles auxquelles les plus grandes Puissances ont eu la sagesse de se soumettre, a tenté d'imposer à l'Europe abusée une extension si dangereuse de son influence.

La France a pris en mains la cause de l'équilibre, c'est-à-dire la cause de tous les peuples menacés comme elle par l'agrandissement disproportionné d'une Maison royale. En agissant ainsi, se plaçait-elle, comme on a voulu le faire croire, en contradiction avec ses propres maximes? Assurément non.

Toute nation, nous aimons à le proclamer, est maîtresse de ses destinées. Ce principe hautement affirmé par la France est devenu l'une des lois fondamentales de la politique moderne. Mais le droit de chaque peuple, comme de chaque individu est limité

IMPRIMERIE NATIONALE.

par le droit d'autrui, et il est interdit à une nation, sous prétexte d'exercer sa souveraineté propre, de menacer l'existence ou la sécurité d'un peuple voisin. C'est dans ce sens qu'un de nos grands orateurs, M. de Lamartine, disait en 1847 que, lorsqu'il s'agit du choix d'un souverain, un Gouvernement n'a jamais le droit de prétendre et a toujours le droit d'exclure. Cette doctrine a été admise par tous les Cabinets dans les circonstances analogues à celles où nous a placés la candidature du Prince de Hohenzollern, notamment en 1831 dans la question belge, en 1830 et en 1862 dans la question hellénique.

Dans les affaires belges, c'est la voix de l'Europe elle-même qui s'est fait entendre, car ce sont les cinq grandes Puissances qui ont décidé.

Trois Cours qui avaient pris en mains la cause du peuple hellène, s'inspirant d'une pensée d'intérêt général, étaient convenues déjà entre elles ne ne point accepter le Trône de Grèce pour un Prince de leur famille.

Les Cabinets de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, représentés dans la Conférence de Londres, s'approprièrent cet exemple; ils en firent une règle de conduite pour tous dans une négociation où était engagée la paix du monde, et rendirent ainsi un solennel hommage à cette grande loi de la pondération des forces qui est la base du système politique européen.

Vainement le Congrès national de Belgique persista, malgré cette résolution, à élire le Duc de Nemours. La France se soumit à l'engagement qu'elle avait pris, et refusa la Couronne apportée à Paris par les Députés belges. Mais elle imposa à son tour la nécessité qu'elle subissait en frappant d'exclusion la candidature du Duc de Leuchtenberg que l'on avait opposée à celle du Prince français.

En Grèce, lors de la dernière vacance du Trône, le Gouvernement de l'Empereur combattait à la fois la candidature du Prince Alfred d'Angleterre et celle d'un autre Duc de Leuchtenberg.

L'Angleterre, reconnaissant l'autorité des considérations invoquées par nous, déclara à Athènes que la Reine n'autoriserait pas son fils à accepter la Couronne de Grèce. La Russie fit une déclaration semblable pour le Duc de Leuchtenberg, bien que, à raison

de sa naissance, ce Prince ne fût pas considéré absolument par elle comme membre de la Famille impériale.

Enfin, l'Empereur Napoléon a spontanément appliqué les mêmes principes dans une note insérée au *Moniteur*, du 1er septembre 1860, pour désavouer la candidature du Prince Murat au Trône de Naples.

La Prusse, à qui nous n'avons pas manqué de rappeler ces précédents, a paru un moment céder à nos justes réclamations. Le Prince Léopold s'est désisté de sa candidature; on a pu se flatter que la paix ne serait pas troublée. Mais cet espoir a bientôt fait place à des appréhensions nouvelles, puis à la certitude que la Prusse, sans retirer sérieusement aucune de ses prétentions, cherchait seulement à gagner du temps. Le langage d'abord hésitant, puis décidé et hautain, du Chef de la Maison de Hohenzollern, son refus de s'engager à maintenir le lendemain la renonciation de la veille, le traitement infligé à notre Ambassadeur, auquel un message verbal a interdit toute communication nouvelle pour l'objet de sa mission de conciliation, enfin la publicité donnée à ce procédé insolite par les journaux prussiens et par la notification qui en a été faite aux Cabinets, tous ces symptômes successifs d'intentions agressives ont fait cesser le doute dans les esprits les plus prévenus. L'illusion est-elle permise quand un Souverain qui commande à un million de soldats déclare, la main sur la garde de son épée, qu'il se réserve de prendre conseil de lui seul et des circonstances? Nous étions amenés à cette limite extrême où une nation qui sent ce qu'elle se doit ne transige plus avec les exigences de son honneur.

Si les derniers incidents de ce pénible débat ne jetaient pas une assez vive lumière sur les projets nourris par le Cabinet de Berlin, il est une circonstance, moins connue jusqu'à ce jour, qui donne à sa conduite une signification décisive.

L'idée d'élever au Trône d'Espagne un Prince de Hohenzollern n'était pas nouvelle. Déjà, au mois de mars 1869, elle avait été signalée par notre Ambassadeur à Berlin, qui était aussitôt invité à faire savoir au Comte de Bismarck comment le Gouvernement de l'Empereur envisagerait une éventualité semblable. M. le Comte Benedetti, dans plusieurs entretiens qu'il avait eus à ce sujet soit avec le Chancelier de la Confédération de l'Allemagne

du Nord, soit avec le Sous-Secrétaire d'État chargé de la direction des Affaires étrangères, n'avait pas laissé ignorer que nous ne pourrions admettre qu'un Prince prussien vînt à régner au delà des Pyrénées.

Le Comte de Bismarck, de son côté, avait déclaré que nous ne devions nullement nous préoccuper d'une combinaison que lui-même jugerait irréalisable, et, en l'absence du Chancelier fédéral, dans un moment où M. Benedetti avait cru devoir se montrer incrédule et pressant, M. de Thile avait engagé sa parole d'honneur que le Prince de Hohenzollern n'était pas et ne pouvait pas devenir un candidat sérieux à la Couronne d'Espagne[1].

Si l'on devait suspecter la sincérité d'assurances officielles aussi positives, les communications diplomatiques cesseraient d'être un gage de paix européenne; elles ne seraient plus qu'un piège ou un danger. Aussi, bien que notre Ambassadeur transmît ces déclarations sous toutes réserves, le Gouvernement de l'Empereur avait-il jugé convenable de les accueillir favorablement. Il s'était refusé à en révoquer en doute la bonne foi, jusqu'au jour où s'est révélée tout d'un coup la combinaison qui en était la négation éclatante. En revenant inopinément sur la parole qu'elle nous avait donnée, sans même tenter aucune démarche pour se dégager envers nous, la Prusse nous adressait un véritable défi. Éclairés, dès lors, sur la valeur que pouvaient avoir les protestations les plus formelles des hommes d'État prussiens, nous avions le devoir impérieux de préserver, dans l'avenir, notre loyauté contre de nouveaux mécomptes par une garantie explicite. Nous devions donc insister, comme nous l'avons fait, pour obtenir la certitude qu'une renonciation qui ne se présentait qu'entourée de distinctions subtiles était, cette fois, définitive et sérieuse.

Il est juste que la Cour de Berlin ait devant l'histoire la responsabilité de cette guerre, qu'elle avait les moyens d'éviter et qu'elle a voulue. Et dans quelles circonstances a-t-elle recherché la lutte? C'est lorsque depuis quatre ans la France, lui donnant le témoignage d'une modération constante, s'est abstenue, avec un scrupule peut-être exagéré, d'invoquer contre elle des traités conclus

[1] Cf. La Valette à Benedetti, télégramme, 30 mars 1869; Benedetti, 31 mars, n° 71, et 11 mai, n° 92.

sous la médiation même de l'Empereur, mais dont l'oubli volontaire ressort de tous les actes d'un Gouvernement qui songeait déjà à s'en affranchir au moment où il y souscrivait.

L'Europe a été témoin de notre conduite, et elle a pu la comparer à celle de la Prusse pendant le cours de cette période. Qu'elle prononce aujourd'hui sur la justice de notre cause. Quel que doive être le sort des batailles, nous attendons sans inquiétude le jugement de nos contemporains comme celui de la postérité.

8698. Le Duc de Gramont au Marquis de Banneville, Ambassadeur à Rome. (Très confidentielle. Minute à chiffrer. Rome, 1047, n° 42.)

Paris, 21 juillet 1870.

Le Gouvernement de l'Empereur se trouve dès à présent en état de guerre avec la Prusse [1], et d'un instant à l'autre les hostilités peuvent commencer. Pour conduire cette lutte si vaste, nous avons besoin de rassembler toutes nos forces, et c'est notre armée entière que nous devons porter sur les champs de bataille de l'Allemagne. Le moindre corps de troupes nous est nécessaire, et nous ne pouvons renoncer au concours d'aucun de nos soldats. Nous avons dû, en présence de cette nécessité, nous demander quelles dispositions nous pourrions prendre pour suppléer à l'occupation du Territoire pontifical par la brigade que nous avons maintenue jusqu'ici dans les États pontificaux. Nous ne voulons pas, en effet, laisser le Gouvernement du Saint-Siège sans protection; nous n'avons point la pensée de retirer nos troupes de Civita-Vecchia avant que de suffisantes garanties nous aient été données contre le retour des déplorables incidents de 1867. Mais les événements nous pressent, et le temps manque pour engager et conduire à bonne fin avec le Cabinet de Florence la négociation d'un accord définitif sur lequel il n'a pas été possible de s'entendre jusqu'ici. Nous avons reconnu la nécessité de nous contenter d'un arrangement provisoire, et nous nous adressons au Roi d'Italie lui-même, en faisant appel à sa loyauté. Voici

[1] Depuis le 19 juillet.

la combinaison à laquelle nous nous sommes arrêtés. L'Empereur écrirait au Roi une lettre par laquelle S. M. Impériale placerait la sécurité du Territoire pontifical sous la sauvegarde de l'honneur personnel de Victor-Emmanuel. Le Roi répondrait en acceptant cet engagement dans toute son étendue et dans toute sa rigueur [1]. Après cette déclaration explicite dont la parole des deux Souverains assurerait la stricte observation au Gouvernement du Saint-Père, nous pourrions sans danger pour le Pape retirer la division française qui occupe l'État romain, en nous réservant d'ailleurs d'aviser après la guerre au règlement définitif des questions qui se rattachent à l'exécution de la Convention du 15 septembre. Je vous prie de considérer, quant à présent, ces informations comme ayant un caractère essentiellement confidentiel; mais je vous prie de vous tenir prêt à en faire la communication au Gouvernement pontifical aussitôt que vous en recevrez l'ordre. Je vous l'expédierai par le télégraphe dès que nous serons assurés de l'entier assentiment du Roi Victor-Emmanuel à l'engagement personnel que nous lui demandons de prendre.

8699. Napoléon III au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Comte Fleury, *La France et la Russie en 1870,* d'après les papiers du Général Comte Fleury, chap. VII, p. 154-155.)

21 juillet 1870.
(Reçu, à Saint-Pétersbourg, le 22.)

Exprimez à l'Empereur Alexandre ma satisfaction pour ses bonnes dispositions [2]. Si l'Autriche se met sur le pied de guerre, cela ne doit pas inquiéter la Russie.

Je regrette de ne pouvoir prendre aucun officier étranger à mon État-Major [3].

Je ne partirai que dans quelques jours.

---

[1] Cf. Victor-Emmanuel à Napoléon III, 20 juillet; et Malaret, sans numéro, 23 juillet.

[2] Cf. Fleury à Napoléon III, télégrammes, 19 juillet.

[3] Cf. Fleury à Napoléon III, télégramme, 20 juillet.

8700. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer[1]. Russie, 244[2].)

[Paris,] 21 juillet 1870.

L'Empereur m'a remis votre télégramme d'hier à midi[3]. Il a été décidé comme mesure générale qu'aucun officier étranger ne serait admis à suivre les opérations de l'armée française[4] et Sa Majesté regrette de ne pouvoir faire une exception en faveur des officiers russes dont vous parlez.

Je suppose que vous n'aviez pas reçu mon télégramme d'hier expédié à dix heures du matin quand vous avez cru devoir vous plaindre à l'Empereur de ne rien recevoir de moi.

Quand je ne vous envoie rien, soyez certain que j'ai une raison pour ne pas le faire, et dans ce cas bornez-vous à maintenir la situation dans le *statu quo*.

Après avoir mûrement examiné la situation telle que vous la dépeignez, il nous paraît bien difficile de pouvoir obtenir la neutralité de la Russie. Cependant je suis chargé de vous recommander de faire des efforts pour que la Russie reste neutre le plus longtemps possible, sans toutefois rien promettre ni rien engager pour l'avenir. Je doute que vous puissiez réussir, mais essayez toujours, pour nous faire gagner du temps.

8701. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

Paris, 21 juillet 1870, 4h30 soir.

Je n'ai en aucune façon l'intention d'entrer en concurrence avec la Prusse pour acheter la presse de Vienne, et je ne partage

(1) De la main de Gramont.
(2) Ce télégramme a été publié par le comte Fleury (*op. cit.*, p. 152-153)
(3) Cf. Fleury à Napoléon III, télégramme, 20 juillet.
(4) Cf. Gramont à La Valette, 19 juillet, n° 97.

pas votre manière de voir à cet égard[1]. Le crédit de douze mille francs que je vous ai ouvert est définitif. Ce n'est pas un acompte, et je vous prie de ne pas le dépasser. Je n'ai pas de fonds à envoyer à M. de Platen, et les Hanovriens qui veulent prendre part à la guerre n'ont qu'à venir s'engager dans les régiments étrangers qui sont ou vont être en formation[2].

8702. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

Paris, 21 juillet 1870, minuit.

Dites au Comte de Beust que la Russie paraît prendre une attitude sinon hostile, du moins plus réservée[3]. Loin de m'en préoccuper, je trouve que cela simplifie la situation et donne plus de force à notre triple entente. Le Prince de La Tour d'Auvergne remettra au Comte de Beust une lettre que je lui ai écrite avant que cette nouvelle attitude du Cabinet de Pétersbourg ne se fût dessinée[4]. Je le prie d'en tenir compte en la lisant, car aujourd'hui je ne mets plus autant de chaleur à lui recommander une tentative pour mettre la Russie d'accord avec nous. Je la croirais inutile, et, s'il y a quelque chose à faire dans ce sens, ce n'est plus, à mon avis, que pour gagner du temps[5]. Le Prince de La Tour d'Auvergne, parti mardi soir pour l'Italie[6], arrivera samedi[7] à Vienne.

---

(1) Cf. Cazaux, télégrammes, 9 et 14 juillet; Vaugelas à de Ring, 16 juillet; et Cazaux, télégrammes, 21 juillet, minuit 40 et midi 15.

(2) Cf. Cazaux, télégrammes, 13 et 15 juillet.

(3) Cf. Fleury, télégrammes, 18 et 19 juillet.

(4) Cf. Gramont à Beust, 19 juillet.

(5) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 21 juillet. — Sur les illusions de Gramont à cette date, voir deux dépêches de Metternich à Beust, du 22 juillet, dans Oncken (*op. cit.*, t. III, p. 473-474).

(6) Le 19 juillet. Cf. Gramont à Beust, 19 juillet.

(7) Le 23 juillet.

8703. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Bade, 49.)

Carlsruhe, 21 juillet 1870, 10h matin.

Le Gouvernement badois a fait des démarches pour pouvoir arrêter définitivement son attitude.

Il ne consent pas à se prononcer catégoriquement à ce sujet avant d'avoir reçu les réponses qu'il attend aujourd'hui[1].

Je dois ajouter que ces réponses et cette détermination ne sauraient être douteuses. Le télégraphe en clair est libre. Le Gouvernement badois déclare que la nouvelle d'après laquelle les troupes badoises seraient munies de balles explosibles est absolument fausse.

8704. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 21 juillet 1870, 3h50 soir.
(Reçu, le 22 juillet, à 8h50 matin.)

Je reçois à l'instant votre dépêche du 16 juillet.

Je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour pour faire valoir les recommandations qui y sont contenues.

Le Gouvernement danois ne s'est pas encore prononcé sur l'attitude qu'il prendra. Il attend pour le faire que l'état de guerre lui ait été officiellement notifié. Tout me fait croire qu'il se déclarera neutre. Mes dépêches et mes télégrammes des 16 et 17 juillet[2] ont dû faire prévoir cette détermination. Surpris par les événements, le Danemark est hors d'état de faire la guerre. Il compte sur l'appui et les sympathies de la nation...[3].

---

(1) Cf. Mosbourg, télégramme, 19 juillet.

(2) Cf. Saint-Ferriol, dépêches et télégrammes des 15 et 17 juillet. Il n'en existe pas du 16 juillet dans la Correspondance.

(3) Les derniers mots n'ont pas été déchiffrés.

3705. Victor-Emmanuel II à Napoléon III. (Recommandé. Télégrammes de Saint-Cloud[1].)

Florence, 21 juillet 1870, 8h.

Je fais partir ce soir la lettre au sujet de l'évacuation[2]. Que Votre Majesté ne s'étonne pas des termes dans lesquels elle est conçue, car, pour arriver à la réalisation de nos projets, je suis obligé de ménager les susceptibilités d'un Ministère formé dans un but pacifique et que la rapidité des événements m'ont [*sic*] empêché d'amener aussi promptement que je l'aurais désiré à nos anciens projets[9]. Vimercati part ce soir pour Vienne, où il est attendu[3]. Que Votre Majesté ait confiance en moi qui suis et serai toujours son meilleur ami.

3706. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 21 juillet 1870, 1h soir.
(Reçu à 7h15 soir.)

Je reçois du directeur du *Times* la lettre suivante, que vous jugerez sans doute utile de mettre sous les yeux de l'Empereur :

« Monsieur le Marquis,

« J'ai su, par M. le Duc de Cleverland, que Votre Excellence a été très blessée par le ton qu'a pris le *Times* en discutant la déclaration de guerre.

« Votre Excellence sait qu'un journal ne peut pas attendre le développement complet des événements pour les apprécier, et

(1) Ce télégramme a été publié dans le *Figaro* du 20 mars 1895, et reproduit par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 278-279).

(2) Cf. Victor-Emmanuel à Napoléon III, 20 juillet.

(3) Cf. Malaret, télégramme, 19 juillet, 3 h. 30 soir.

(4) Dans le texte du *Figaro*, reproduit par É. Bourgeois, se trouve la phrase suivante : Türr est attendu. Cf. Cazaux, confidentielle, 17 juillet, n° 96.

doit les juger à mesure qu'ils se produisent. Quand le Gouvernement français a réclamé contre la nomination du Prince Léopold, le *Times* a appuyé chaleureusement ses réclamations. Quand, d'un autre côté, le Roi de Prusse a désavoué cette candidature, et tenu compte des demandes de la France, le *Times* a maintenu que la France devait se considérer comme satisfaite, et condamnait la précipitation apparente avec laquelle elle jetait l'Europe dans les dangers d'une guerre dont le motif ne semblait pas suffisant. En appréciant ainsi la déclaration de guerre, le *Times* n'était pas plus dirigé par ses sentiments à l'égard de la France qu'il ne l'avait été par ses sentiments à l'égard de l'Espagne et de la Prusse, quand il se prononçait si énergiquement contre la nomination du Prince Léopold. Je n'aurais cependant pas abordé cette apologie du passé, si je n'avais pas à faire à Votre Excellence une proposition pour l'avenir. La guerre est commencée. La discussion des causes qui l'ont amenée n'a plus d'intérêt et en aura de moins en moins en présence des faits qui vont s'accomplir. Tout l'intérêt se concentrera sur les récits de l'écrivain qui décrira les faits de guerre et les scènes des champs de bataille. Or, l'écrivain se placera tout naturellement au point de vue de celle des deux armées avec laquelle il marchera. Il partagera les vœux, l'enthousiasme de ceux dont il partagera aussi les privations et les dangers : il sera heureux d'exalter leurs succès et d'atténuer leurs revers. Permettez-moi de faire observer à Votre Excellence que la présence d'un tel correspondant au quartier général de l'Empereur serait la garantie la plus efficace contre les fausses appréciations; que, s'adressant, comme il le ferait, à tout ce qu'il y a d'Anglais dans le monde, il accroîtrait le renom des armées impériales, concilierait à l'Empereur et à la France l'intérêt et la sympathie de millions de personnes, ce que ne feraient jamais des bulletins officiels, et éclaircirait leur opinion sur la guerre dans un sens diamétralement opposé au point de vue duquel la jugeraient ceux qui se trouvent du côté des ennemis de la France.

« Je n'ai pas besoin de protester de mes sentiments de bon vouloir envers la France. Ceux du *Times* se sont suffisamment manifestés, et, en vous adressant la présente proposition, j'ai la conviction d'agir dans l'intérêt de la France et de l'Angleterre,

et tout spécialement dans l'intérêt de S. M. Impériale et de ses armées. »

Lord Granville semble porter beaucoup d'intérêt à M. Russell, le correspondant du *Times*, et m'a dit hier : « Si vous ne le prenez pas, la Prusse le prendra. »

8707. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244[1].)

Saint-Pétersbourg, 21 juillet 1870, 7h40 matin.
(Reçu à 9h30 soir.)

Je pars pour le camp trouver l'Empereur. La négociation que vous me demandez est extrêmement difficile[2]. Elle est en désaccord complet avec la politique du Cabinet de Pétersbourg en ce moment. Il faut que je puisse offrir quelque chose en échange de ce que vous voulez que je demande. En face des éventualités et des chances de la guerre, l'Empereur croira-t-il à la valeur de mes offres et à leur réalisation? J'attends une réponse immédiate; aujourd'hui, je me bornerai à préparer le terrain, et à faire suspendre la notification de la neutralité dans les conditions où je vous l'ai annoncée, c'est-à-dire à l'exclusion de toute participation de l'Autriche à la lutte[3].

8708. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 21 juillet 1870, 5h30 soir.
(Reçu à 11h45 soir.)

La séance du Parlement vient de se terminer. L'exposé gouvernemental lu par le Baron de Varnbüler dit que : la renonciation

(1) Cf. comte Fleury, *op. cit.*, p. 153-154.
(2) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 20 juillet.
(3) Cf. les télégrammes de Fleury à Napoléon III et à Gramont du 19 juillet.

Hohenzollern était regardée partout comme un dénouement pacifique du différend; l'insistance de la France avait prouvé que la question du Trône d'Espagne n'était qu'un prétexte, et qu'elle voulait la guerre pour un autre motif; le Gouvernement wurtembergeois avait dû regarder l'intégrité de l'Allemagne comme menacée, et s'était résolu à accepter le *casus fœderis* posé par la Prusse; en conséquence, le Gouvernement, confiant dans le patriotisme des États, comptait sur un vote unanime pour les subsides alloués en vue de la guerre.

Cette déclaration a été renvoyée d'urgence à une commission qui se réunit ce soir; le vote aura lieu demain matin; on croit qu'il sera presque unanime. Après ce vote belliqueux, devrai-je encore attendre que le Gouvernement wurtembergeois se détermine à m'envoyer mes passeports, ou dois-je les demander en motivant ma demande sur la décision hostile des Chambres[1]? On assure que M. le Duc de Cadore a demandé ses passeports hier après le vote analogue du Parlement bavarois. Une manifestation populaire et belliqueuse doit avoir lieu ce soir devant le Palais royal.

8709. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 46.)

Stuttgart, 21 juillet 1870.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Comme j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par mon télégramme du 19, le Roi m'a fait prier de le venir voir en particulier. Je me suis rendu à l'heure indiquée à l'appel de Sa Majesté, que j'ai trouvée dans un état d'émotion et d'inquiétude impossible à dépeindre. Le Roi a beaucoup pleuré, m'a entretenu avec agitation de la crise actuelle, de ses perplexités, de son profond chagrin d'avoir dû adopter le parti qu'il a pris; il m'a parlé

[1] Cf. Saint-Vallier, télégramme, 19 juillet, et p. 122, note 1.

de son attachement pour l'Empereur, de sa douleur d'être contraint de faire la guerre, de son déplaisir de devoir faire cause commune avec la Prusse, et de voir ses armes associées à celles de cette Puissance; il a cherché à justifier ses résolutions en les motivant sur l'entraînement du pays soulevé par ces mots magiques, si bien exploités par les Prussiens, de patrie allemande, de sol allemand, de patriotisme germanique. Ses tentatives de justification n'ont été d'ailleurs que la reproduction textuelle des considérations que met en avant M. de Varnbüler, et, sur ce point, il n'était que trop aisé de voir que Sa Majesté se tenait sur un terrain dont elle comprenait la faiblesse, mais qu'on lui avait bien recommandé de ne pas abandonner. Le Roi a écouté sans élever une objection, mais avec une tristesse marquée, les observations que je lui ai respectueusement présentées sur la politique inconséquente et périlleuse adoptée par son Gouvernement; il a puisé sa principale excuse dans l'état du pays, dans la crainte de voir le Royaume livré au parti démocratique, dans la nécessité de faire cause commune avec la grande Puissance militaire allemande pour trouver près d'elle un point d'appui contre les agitations intérieures et les perturbations sociales; il a invoqué l'autorité des conseils qu'il avait reçus à ce sujet de son beau-frère l'Empereur Alexandre; il a enfin invoqué comme circonstance atténuante sa situation de Souverain constitutionnel.

L'entretien s'est prolongé longtemps sans sortir de part et d'autre de l'ordre d'idées que je viens d'exposer, et il s'est terminé par ces mots de Sa Majesté prononcés d'une voix émue : « Suppliez l'Empereur de ne pas juger ma conduite sans réfléchir à la situation dans laquelle je me trouve placé. Vous savez combien je suis attaché à votre Souverain, combien je tiens à son amitié; que l'impitoyable nécessité à laquelle je suis forcé d'obéir ne m'enlève pas cette amitié précieuse ! »

8710. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502[1].)

Vienne, 21 juillet 1870, 11 h soir.
(Reçu, le 22 juillet, à 7h matin.)

On assure[2] que la proclamation de la neutralité[3] n'est qu'une sorte de...[4] destiné à expliquer et à dissimuler les armements[5]. Il est de fait, en tout cas, que ces armements commencent sur un pied considérable. L'Archiduc Albert veut disposer d'au moins trois cent mille hommes. Il espère que tout sera prêt vers le 1er septembre.

M. le Comte Andrassy est très reconnaissant de l'empressement avec lequel Votre Excellence a bien voulu satisfaire à son désir en ce qui touche les Principautés[6]. Son attitude s'est beaucoup modifiée : il commence à convenir que l'Autriche ne pourra se dispenser de prendre part à la lutte. La question de protection du commerce de la Méditerranée par l'escadre autrichienne va être examinée[7]. J'ai vu le Comte de Beust et le Général Bellegarde, qui doivent en parler à l'Empereur. J'espère une bonne solution.

8711. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Duc de Gramont. (Copie. Autriche, 502[8].)

Vienne, 21 juillet 1870.

Bourgoing m'a apporté hier soir votre aimable lettre du 17[9].

[1] Une partie de ce télégramme a été citée par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 274). — Les deux premières phrases sont citées par Oncken (*op. cit.*, t. III, p. 472, note 2).

[2] La copie de la minute conservée dans les Archives de l'Ambassade, à Vienne, porte : « Le Comte Vitzthum me donne l'assurance que... »

[3] Cf. Cazaux, télégramme, 20 juillet, 12 h. 40 matin.

[4] En blanc dans le texte. — « Rideau » (Archives de l'Ambassade, à Vienne).

[5] Cf. Beust à Metternich, 20 juillet.

[6] Cf. Cazaux, 20 juillet, n° 97.

[7] Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 20 juillet, 8 h. 55 soir.

[8] La minute est à Vienne, Archives d'État. Elle est de la main de Vitzthum. Cf. Oncken (*op. cit.*, t. III, p. 471).

[9] Cf., ci-dessus, Gramont à Beust, 17 juillet. — Sur l'arrivée de Bourgoing, cf. Cazaux, télégramme, 20 juillet, 12 h. 40 matin.

J'espère avoir demain une occasion pour y répondre à tête reposée, mais je n'ai pas voulu laisser partir le Comte Hoyos sans vous envoyer un mot préalable de remerciements. Nous comprenons maintenant, grâce aux explications verbales et écrites que nous avons reçues de vous, la «vertigineuse soudaineté» de votre action. Vous comprendrez à votre tour et ferez comprendre à votre Auguste Maître l'embarras dans lequel cette surprise a dû nous jeter. Comptez sur nous dans les limites du possible, mais ne vous imaginez pas que ma tâche soit facile. J'apprends avec plaisir qu'on a enfin commencé à nous délivrer de cette lèpre du journalisme. Sur ce terrain nous avions les mains liées, car, sans parler de la question d'argent, nous ne pouvons, comme Gouvernement, qu'ignorer ce déplorable état de choses qui place notre presse sous la dépendance personnelle de rédacteurs prussiens. Avec un peu de confiance mutuelle, nous viendrons à bout de toutes ces difficultés.

J'attends La Tour d'Auvergne avec impatience (1), et je ne doute pas que nous parviendrons à nous entendre sur-le-champ. Cazaux est un peu jeune pour mon goût, et vous ferez bien, je crois, de lui rappeler le mot du Prince de Talleyrand.

8712. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 255.)

[Paris,] 22 juillet 1870.
(Expédié à 7h30 soir.)

Efforcez-vous de faire différer la déclaration du Gouvernement danois sur la neutralité (2). La flotte française part après-demain pour la Baltique (3).

---

(1) Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 21 juillet, minuit.

(2) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 21 juillet.

(3) Le ministre de Danemark à Paris annonça, le 23 au soir, que le prince Napoléon avait été désigné, sur sa demande, pour commander en chef le corps d'armée destiné à la Baltique, avec le général Trochu comme chef d'état-major.

8713. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 752.)

Paris, 22 juillet 1870.
(Expédié à 8h15 soir.)

J'ai placé sous les yeux de l'Empereur la lettre du directeur du *Times* que vous m'avez transmise[1]. Quel qu'eût été notre désir de lui être agréable, nous ne croyons pouvoir faire d'exception à la règle générale qui a été adoptée, et il ne nous reste qu'à lui réitérer l'expression de nos regrets.

8714. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

Paris, 22 juillet 1870.
(Expédié à 3h30 soir.)

Je vous ai transmis, avec ma dépêche du 20 de ce mois sous le timbre du Contentieux, un projet de note sur la conduite que la France se propose d'observer à l'égard des Puissances neutres, et je vous ai invité à adresser au Cabinet de Vienne une communication conforme à ce projet.

Le dernier paragraphe relatif à la réciprocité qu'attend le Gouvernement de l'Empereur n'est pas applicable aux pays dont nous espérons un concours actif. Veuillez donc supprimer ce dernier paragraphe du projet dans la communication que vous ferez au Gouvernement autrichien.

8715. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502.)

Paris, 22 juillet 1870.
(Expédié à 4h soir.)

Votre télégramme du 21 manque de précision, et je suis chargé de vous inviter à être plus clair. Vous dites « *On assure* »[2] :

[1] Cf. La Valette, télégramme, 21 juillet.
[2] Cf. Cazaux, télégramme, 21 juillet, 11 h. soir, et la note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

veuillez dire *qui* assure. La situation ne comporte pas des assertions vagues. Vous pouvez aller aux sources officielles. Veuillez donc nous envoyer des informations précises et authentiques.

8716. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255[1]).

Copenhague, 22 juillet 1870, 6h20 soir.
(Reçu, le 23 juillet, à 9h matin.)

M. le Ministre prussien a notifié aujourd'hui officiellement au Cabinet de Copenhague l'état de guerre existant entre la France et la Prusse. Le Gouvernement danois répondra par une déclaration de neutralité [2] reproduisant les termes de celle qu'il a publiée en 1854 et [renfermant] en outre les principes consacrés par le Congrès de Paris. Je me suis assuré que le charbon ne serait pas considéré comme contrebande de guerre, malgré les objections qu'ont déjà fait pressentir le Ministre de Russie et je crois aussi celui d'Angleterre[3].

Quatre grands bâtiments qu'on croit appartenir à l'escadre prussienne ont été vus à la pointe occidentale de l'île de Laaland, se dirigeant au Sud. Le Prince de Galles et le Grand-Duc héritier sont attendus ici sous très peu de jours.

8717. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Italie, 378[4].)

Florence, 22 juillet 1870, 12h45 matin.
(Reçu à 6h matin.)

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre dépêche du 18, qui a

[1] En tête, au crayon bleu : «Transmis Marine.»

[2] Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 21 juillet, et Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 22 juillet.

[3] Les documents danois publiés dans le recueil de M. Aage Friis ne contiennent aucune allusion à ce fait.

[4] Cf. É. Bourgeois, *op. cit.*, p. 279.

été mise à la poste le 19. M. le Comte Vimercati[1] part ce soir pour Vienne. D'après lui, on serait disposé ici à conclure la triple alliance. M. Sella[2] seul demanderait qu'un traité fût d'abord signé entre la France et l'Autriche, l'Italie se réservant d'y adhérer, et s'y engageant même d'avance par un traité secret. Je ne m'explique pas bien cette subtilité. Il n'y aurait là, en tout cas, qu'une question de forme.

M. Vimercati n'a pas voulu vous envoyer personnellement ces informations, parce que, dit-il, M. Visconti-Venosta n'est pas encore en mesure de les communiquer à M. Nigra; il m'a prié de vous les transmettre en son nom.

Vos instructions m'étant parvenues un peu tard, j'ai voulu d'abord connaître exactement le résultat des démarches du Comte Vimercati. Je me mettrai demain matin en campagne, et vous tiendrai au courant de ce que j'aurai fait.

8718. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 22 juillet 1870, 7h20 soir.
(Reçu, le 23 juillet, à 12h40 matin.)

Je viens d'avoir un long entretien avec le Ministre des Affaires étrangères[3]. Voici ce qui me semble acquis. Si l'Autriche consent à prendre part à la guerre, l'Italie est prête à conclure avec elle et nous un traité de triple alliance aux conditions anciennement débattues[4]. Le nœud de la question est donc à Vienne. M. le Comte Vimercati y arrivera demain; on ne pense pas avoir de nouvelles décisives avant lundi ou mardi[5]. En ce qui concerne l'affaire de Rome, le Gouvernement italien et le Roi lui-même

(1) Cf. Malaret, télégramme, 19 juillet, 3 h. 30 soir. — Vimercati quitta en réalité Florence le 21 au soir.
(2) Ministre des Finances.
(3) Visconti-Venosta.
(4) Cf. le projet d'accord entre l'Autriche et l'Italie, classé sous la date du 22 décembre 1868, t. XXIII, p. 34-35.
(5) Le 25 ou le 26 juillet.

désirent conserver à l'évacuation le caractère d'un simple retour à l'état légal, *sans préjudice des arrangements à prendre ultérieurement.* D'après M. Visconti-Venosta, la Convention de septembre implique de la part du Roi et de son Gouvernement un engagement d'honneur qui devient doublement sacré ... [1] la guerre, et que. rien ne saurait affaiblir ni fortifier. M. le Ministre des Affaires étrangères comprend que la question romaine proprement dite doit rester officiellement étrangère aux négociations pendantes. Il insiste cependant, *et je crois que ses Collègues insisteront encore davantage,* pour qu'il soit confidentiellement entendu entre nous que la conclusion de la triple alliance servira de point de départ à des pourparlers ayant pour objet la solution de ce grave problème.

Le *Journal officiel* de demain contiendra un avis rappelant les devoirs imposés aux sujets italiens lorsque la guerre éclate chez plusieurs Puissances amies de l'Italie. M. Nigra a dû en avertir Votre Excellence. On considère cette mesure comme nécessaire après les récentes déclarations des Ministres à la Chambre. Elle ne peut, cela va sans dire, exercer aucune influence sur les réserves [2] ultérieures du Gouvernement. Ces résolutions dépendent absolument, je le répète, de ce que fera l'Autriche. Si les nouvelles de Vienne sont bonnes, je ne négligerai rien pour arriver sans délai à la signature du traité. On espère que la Chambre aura terminé ses travaux lundi. Le Ministre de l'Intérieur dément catégoriquement les prétendus enrôlements de Livourne [3].

8719. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Orig. Angleterre, 752, n° 74.)

Londres, 22 juillet 1870.
(Cabinet,... juillet; Dir. pol., 4 août.)

J'ai fait connaître hier au Principal Secrétaire d'État la substance de la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 97 [4].

(1) Un mot manque au déchiffrement.
(2) *Sic*, pour «résolutions».
(3) Cf. Gramont à Malaret, 17 juillet, n° 20.
(4) Dépêche du 19 juillet.

Lord Granville s'est montré sensible aux remerciements que j'étais chargé de lui transmettre pour l'empressement qu'il a mis à accepter la protection de nos nationaux dans les pays avec lesquels nous nous trouvons dès à présent en état de guerre. Il a accueilli avec satisfaction les assurances données par le Gouvernement de l'Empereur aux diverses Puissances neutres voisines du théâtre des hostilités. Le Principal Secrétaire d'État m'a exprimé en même temps l'espoir que la déclaration de neutralité de la Grande-Bretagne et les mesures prises par le Gouvernement de la Reine répondraient entièrement aux vœux que j'avais été chargé de lui transmettre.

Le Cabinet devant être interpellé le soir même au Parlement sur deux questions de politique extérieure [1], j'ai essayé d'amener Lord Granville à affirmer, en même temps que l'existence des négociations poursuivies, il y a quelques mois, en vue d'un désarmement, le rôle qui nous revenait dans ces pourparlers [2]. Le Principal Secrétaire d'État m'a laissé entendre qu'il lui était difficile de tenir compte de ce désir : la position du Gouvernement britannique lui imposait une réserve absolue entre les deux partis engagés dans la lutte; sa position personnelle était des plus délicates, et, si je l'accusais d'une certaine froideur à notre égard, M. le Comte de Bernstorff lui adressait de son côté le même reproche. C'était là au surplus la condition ordinaire et inévitable des pacificateurs (Peace makers). Quant à la négociation même à laquelle j'avais fait allusion, nous nous étions engagés à garder à cet égard un secret absolu, et il lui était impossible dès lors d'entrer dans aucun détail à ce sujet.

Votre Excellence a déjà pu voir, par le compte rendu de la séance d'hier [3], en quels termes M. Gladstone, après s'en être entendu avec Lord Granville, a répondu à l'interpellation de M. Seymour [4]. Le Premier Lord de la Trésorerie a avoué que des

[1] Gladstone fut interpellé le 22 juillet au soir par Gourley sur les conditions qui seraient faites aux navires neutres en France et dans la Confédération du Nord.

[2] Voir la correspondance entre Daru et La Valette du 24 janvier au 25 février.

[3] Ce compte rendu ne se trouve pas dans la Correspondance.

[4] Dans la séance du 21 juillet aux Communes, Gladstone avait répondu

communications avaient été échangées en effet entre Lord Clarendon d'une part, la France et la Prusse de l'autre; mais il n'en restait aucune trace officielle (official record), et, comme Lord Clarendon leur avait toujours conservé un caractère confidentiel vis-à-vis des deux parties, M. Gladstone pensait, d'accord avec Lord Granville, que, même dans le cas où il en existerait des traces officielles, le Cabinet de Londres, se plaçant au point de vue des égards dus aux deux Puissances, ne se considérerait pas comme autorisé à les faire connaître.

Il est assurément regrettable, à notre point de vue, que les Ministres de la Reine n'aient pas cru pouvoir, en publiant les détails de la négociation, rendre hommage aux sentiments qui en avaient fait prendre l'initiative au Gouvernement de l'Empereur. Mais Lord Granville, je le répète, se considère et nous considère nous-mêmes comme engagés au secret.

Je suis heureux par contre de signaler une amélioration relative dans le langage de la presse anglaise, et par suite dans l'attitude de l'opinion publique. J'ai reçu M. Thomas Hamber, rédacteur en chef du *Standard,* dont Votre Excellence m'avait annoncé la visite. M. Hamber est tout disposé à accueillir les communications que nous pourrions avoir à lui faire. Mais il y aurait un très grand intérêt pour nous à ce que ces communications prissent la forme d'une correspondance quotidienne rédigée à Paris et que M. Hamber ferait traduire. Votre Excellence sera sans doute à même de pourvoir à un service qui ne peut être utilement fait qu'à Paris. Il serait essentiel que cette correspondance fût régulière. Le directeur du *Standard* l'insérerait gratuitement.

L'éditeur du *Daily Telegraph,* le journal le plus répandu de Londres, est également venu me faire des offres semblables. Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de me mettre en

aux interpellations provoquées par la guerre franco-prussienne, au nombre d'une vingtaine. Celle de Seymour tendait à obtenir des renseignements sur l'existence d'un traité secret qui aurait été conclu entre la France et le Danemark, et sur des démarches officieuses que lord Clarendon aurait faites pour amener le désarmement de la Prusse et de la France et qui seraient restées sans résultat. Sur le premier point, Gladstone répondit qu'il n'avait aucune connaissance d'un traité secret entre la France et le Danemark.

mesure d'y répondre le plus tôt possible. Nous ne devons pas négliger, je crois, un avantage que nos adversaires tâcheront sans aucun doute de se ménager.

P.-S. — J'ai repris tout à l'heure avec Lord Granville les discussions sur la déclaration de M. Gladstone, Je n'ose rien affirmer, mais il me semble que, si je n'ai pas gagné du terrain, je n'en ai pas perdu. Je vous écrirai demain.

Nous reprenons dans l'opinion, ce n'est pas douteux.

8720. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 22 juillet 1870, midi 55.

Je reçois votre télégramme du 21. Après cette phrase : *Bornez-vous à maintenir,* tous les chiffres qui suivent ne donnent pas de sens exact. Prière de les faire rétablir immédiatement, et de me répondre à la fois par les deux voies italienne et anglaise.

8721. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 47.)

Stuttgart, 22 juillet 1870.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Les dépêches politiques chiffrées, n° 17 du 16 [1] et n° 18 du 18, expédiées la première par Kehl, la seconde par Berne, viennent seulement de me parvenir à l'instant; heureusement Votre Excellence a eu la bonté de me transmettre depuis plusieurs jours par le télégraphe les instructions que renfermait la dépêche n° 17, ce qui m'a permis de conformer ma conduite aux intentions du Gouvernement de l'Empereur.

Quant à la dépêche n° 18, je n'ai qu'un regret, c'est qu'elle

[1] La dépêche n° 17, du 16 juillet, est une circulaire relative aux règles observées par le gouvernement français à l'égard des neutres. La dépêche n° 18 est celle qui porte sur la minute la date du 17.

me parvienne aussi tardivement, au moment même où je vais quitter le pays, car elle m'aurait été fort utile si elle m'était arrivée plus tôt; les observations qu'elle renferme sont trop justes et trop bien fondées pour que je n'en eusse pas tiré parti si je les avais eues ces jours derniers entre les mains. Du reste, je n'avais pas attendu la dépêche de Votre Excellence pour réfuter les arguments spécieux de M. de Varnbüler; j'avais même trop beau jeu à le faire pour croire nécessaire d'allonger ma dépêche à Votre Excellence en reproduisant les réflexions qu'avait fait naître chez moi cette nouvelle et complète palinodie du Président du Conseil wurtembergeois; il y a longtemps que je n'ai plus d'illusions sur la solidité des convictions de M. de Varnbüler, et je sais trop bien que Votre Excellence est parfaitement édifiée à cet égard pour que je trouve nécessaire d'insister dans ma correspondance sur les évolutions brusques et continuelles de cet esprit brillant et mobile, qui se croit habile parce qu'il s'attache à modifier ses principes et son langage suivant les calculs de son ambition; il en est même venu à ce point, aujourd'hui, qu'il n'inspire plus confiance à personne, et qu'il est regardé par tous les partis qu'il a successivement servis et trahis comme *un mal provisoirement nécessaire*. J'ai donc cru devoir, dans ma dépêche n° 43, du 15, qui a provoqué celle de Votre Excellence, j'ai cru devoir présenter comme une sorte de tableau, et sans réflexions de ma part, les opinions qui s'exprimaient ici, et en particulier les paroles du Baron de Varnbüler; il m'a semblé que mon compte rendu serait plus clair et plus frappant que si j'y mêlais mes répliques et mes réfutations. D'ailleurs, puisque Votre Excellence m'y invite, je puis lui dire en deux mots comment je m'explique le langage que j'ai cru devoir lui rapporter : M. de Varnbüler, pensant trouver son intérêt aujourd'hui de ce côté, avait pris des engagements avec la Prusse, et il était heureux que la polémique de nos journaux lui fournît un prétexte qui lui manquait pour modifier son attitude et pour expliquer comment il en venait à soutenir la cause d'une Puissance contre laquelle depuis dix-huit mois il ne tarit pas en attaques et en récriminations.

Votre Excellence me permettra d'ajouter que l'excitation causée dans l'Allemagne du Sud par les articles de quelques-uns de nos journaux aidait puissamment M. de Varnbüler à développer la

théorie qu'il m'a exposée; cette excitation était au surplus partout provoquée par l'habileté avec laquelle les organes prussiens faisaient ressortir dans le langage de nos écrivains les plus ardents tout ce qu'ils savaient devoir passionner des esprits où les vieilles haines ne sont que trop disposées à se réveiller. En un mot, j'ai la conviction que nos journaux ont contribué pour leur part à l'explosion de sentiments hostiles qui vient de se faire jour dans l'Allemagne méridionale; la Prusse a préparé et organisé ce mouvement; les articles de la presse parisienne y ont aidé dans une certaine mesure, mais pas à beaucoup près dans les proportions de la responsabilité que M. de Varnbüler trouverait commode de leur attribuer afin d'avoir une excuse à invoquer pour sa conduite actuelle.

Quant à mes Collègues, j'avoue que j'ai écrit à Votre Excellence sous l'impression un peu trop vive peut-être de l'indignation que je ressentais au premier moment de la crise, en voyant que nous ne trouvions pas un défenseur de notre juste cause même parmi ceux que nous étions en droit de regarder comme solidaires des légitimes griefs dont nous poursuivions le redressement; je dois cependant maintenir, en grande partie du moins, ce que je vous ai dit à ce sujet; l'ensemble du Corps diplomatique est malveillant; je ne parle pas des Ministres de Prusse, de Bavière, de Bade et de Hesse, directement intéressés dans la lutte : mais les autres subissent l'influence du milieu de société dans lequel ils sont appelés à vivre, et ne savent pas réagir contre un sentiment hostile à notre cause qu'ils entendent continuellement exprimer autour d'eux par des personnes qui se disaient nos amis il y a peu de jours encore. En résumé, le Ministre de Russie (1), homme sans aucune consistance, nous est hostile; le Ministre d'Angleterre (2) nous est devenu favorable depuis qu'il est chargé de la protection de nos nationaux, ce dont il est flatté; le Ministre d'Italie (3) est revenu à une plus saine appréciation des choses, et le Ministre d'Autriche (4) a mis, sur mes observations, un peu

(1) Stolipine.
(2) Gordon.
(3) Greppi.
(4) De Walterskirchen.

plus de mesure dans ses critiques de la marche suivie par le Cabinet des Tuileries dans la négociation qui vient de se fermer.

8722. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 255.)

[Paris,] 23 juillet 1870, minuit 30.
(Expédié à 1h30 matin.)

L'Empereur va envoyer un Plénipotentiaire à Copenhague pour négocier avec le Gouvernement danois un traité d'alliance, avec la condition d'envoyer de France à Copenhague un corps de vingt-huit mille hommes. Je crois que ce sera le Duc de Cadore qui sera chargé de rapporter le traité signé. Notre escadre cuirassée part demain pour Copenhague(1). Sondez le terrain avec une extrême discrétion, et télégraphiez-moi le résultat(2).

---

(1) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 22 juillet.

(2) Avant d'avoir reçu ce télégramme, et conformément aux instructions de Gramont du 22 juillet (cf. ci-dessus, p. 160), Saint-Ferriol avait eu, le 23 au matin, une conversation avec M. P. Vedel, directeur du ministère des Affaires étrangères de Danemark; il avait insisté sur sa demande que la déclaration danoise de neutralité fût différée, et il avait annoncé le départ de la flotte française pour la Baltique en ajoutant qu'un corps de débarquement, dont l'effectif était maintenant indiqué comme comportant 30.000 hommes, allait suivre immédiatement. De son côté, M. Vedel, dont la réponse fut approuvée quelques heures plus tard par le ministre, M. Rosenörn-Lehn, avait déclaré que le gouvernement danois avait déjà autorisé son ministre à Berlin, M. Quaade, à annoncer au gouvernement prussien son intention de rester neutre, mais que le Conseil des ministres (sous la présidence du Roi), dans lequel les instructions à donner à M. Quaade seraient adoptées, ne pourrait se tenir que le 25. Le gouvernement danois ne pourrait pas différer plus longtemps sa réponse à la communication prussienne. Mais, avaient ajouté MM. Vedel et Rosenörn-Lehn, «notre intention n'est pas de nous lier définitivement et quelles que soient les circonstances qui pourraient se produire plus tard». (Aage Friis, *op. cit.*, t. II, p. 536-537.)

8723. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 244, n° 51.)

Paris, 23 juillet 1870.

Les nombreux télégrammes que je vous ai adressés depuis plusieurs jours[1] vous ont tenu informé, autant du moins qu'il était possible, des questions de politique générale que soulève pour nous la guerre à laquelle nous avons été provoqués par la Prusse. La rupture des communications à travers l'Allemagne aussi bien d'ailleurs que la rapidité avec laquelle les événements se sont développés ne nous permettaient pas de recourir utilement à un autre mode de correspondance. Il est plus que probable que, avant que cette dépêche vous soit parvenue, elle aura été devancée elle-même par d'autres télégrammes qui lui ôteront en grande partie son intérêt. Cependant, je tiens à préciser ici en peu de mots notre situation à l'égard de la Russie, et le résultat que le Gouvernement de Sa Majesté attend de vos démarches auprès du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Ainsi que je vous l'ai dit, notamment dans mon télégramme du 20, ce que nous demandons avant tout à l'Empereur Alexandre, c'est la neutralité. Dans la première phase des négociations suivies à Ems, Sa Majesté a prêté à nos demandes un appui dont nous sommes reconnaissants; mais, dans la seconde, elle n'a pas cru devoir nous donner le même concours, et nous savons d'avance que nous ne pouvons attendre de son Gouvernement une attitude hostile ou même malveillante pour la Prusse. Aussi, je le répète, notre désir a-t-il toujours été simplement que le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'attachât à la neutralité stricte et inconditionnelle. Nous croyons que son intérêt bien entendu lui conseillerait cette politique, et que, en la suivant avec fermeté, il s'assurerait un rôle très important dans les négociations ultérieures. Son influence pourrait se faire sentir ainsi utilement pour tous. Mais nous n'osons espérer qu'il adopte définitivement cette

[1] Cf. Gramont à Fleury, télégrammes, 20 juillet, 10 h. 15 matin, et 21 juillet.

conduite, et nous craignons au contraire qu'il n'incline fortement à suivre une autre voie.

Dans la déclaration dont vous m'avez transmis le texte ce matin même [1], le Gouvernement russe a pris soin de ne marquer sensiblement sa préférence pour aucun des belligérants. Les considérations à l'aide desquelles il motive son attitude s'appliquent à la Prusse aussi bien qu'à nous-mêmes. En affirmant sa ferme résolution de garder une stricte neutralité envers les deux Puissances en guerre, il met toutefois une restriction à cet engagement, et réserve le cas où il croirait les intérêts russes affectés par les éventualités de la guerre. On ne saurait se méprendre sur la portée de cette réserve, et il est à craindre que la Russie n'argue des mesures de précautions qui pourraient être prises en Autriche pour soutenir que ses intérêts sont en cause.

En toute hypothèse, votre tâche consiste à éloigner le danger si nous ne pouvons le prévenir, et à faire en sorte que, si la Russie doit cesser d'être neutre, ce moment arrive le plus tard possible.

Dans la réalité des choses, les intérêts que nous défendons sont aussi ceux du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Bien souvent, en échangeant nos idées avec lui, nous nous sommes sentis d'accord sur cette communauté de situation, et, quels que soient les rapports de confiance qui aient existé jusqu'ici entre les deux Cours, il n'a jamais pu se faire illusion sur les conséquences des agrandissements démesurés de la Prusse. Faites appel à ces sages prévisions que la conduite de la Prusse à notre égard est, ce semble, de nature à tenir en éveil.

Si la Russie, comme elle le déclare, n'a pas d'autre but que de voir les opérations de la guerre limitées et la paix promptement rétablie, ne pourrait-elle pas, par exemple, s'employer à ramener à la neutralité les États du Sud de l'Allemagne, qui se sont laissé entraîner sans s'être donné le temps de la réflexion? S'ils cessaient de nous être hostiles, nous serions nous-mêmes en état de réclamer la neutralité de l'Autriche, dont nous n'aurions plus les mêmes raisons de désirer l'appui, et qui n'aurait plus, de son côté, les mêmes motifs de s'inquiéter des suites de la lutte [2].

[1] Cf. Fleury, télégramme, 23 juillet, 2 h. 10 matin.
[2] Cf. Gramont à Beust, 19 juillet.

Je vous communique cette idée à titre confidentiel, et je serais heureux de connaître les chances qu'elle vous paraîtrait avoir d'être accueillie par la Russie.

Quoi qu'il en puisse être, usez de toute votre influence pour empêcher cette Puissance, le plus longtemps que faire se pourra, d'agrandir par sa participation le champ de la lutte, car il serait impossible de mesurer les perturbations qui en résulteraient dans le monde entier. A l'étendue de ce danger, vous pouvez apprécier vous-même l'importance du service que vous rendez si vous réussissez dans cette tâche.

8724. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Particulière. Orig. Autriche, 502[1].)

Paris, 23 juillet 1870.

Depuis le jour de votre départ[2], l'ensemble de la situation s'est un peu modifié, et déjà, à votre arrivée, vous l'aurez constaté par les télégrammes que vous aurez trouvés. La Russie paraît mettre absolument pour condition à sa *neutralité* que l'Autriche ne prenne aucune part à la guerre[3]. Cette condition étant inacceptable et en contradiction avec la politique et les alliances que nous poursuivons, il est évident que, à un moment donné, nous compterons la Russie parmi nos adversaires. Nous croyons savoir d'ailleurs que déjà elle s'est entendue avec la Prusse, et qu'elle agira en Galicie et sur le Danube dès que l'Autriche bougera. On le sait, à ce qu'il paraît, à Vienne encore mieux qu'à Paris[4]. Le Général Fleury, à Pétersbourg, nous engage naturellement à décliner toute idée de concours de la part de l'Autriche et à nous allier avec la Russie[5]; mais il serait bien embarrassé de nous dire

(1) La Tour d'Auvergne a écrit en tête : «Rép[ondu] le 29 j[uillet].»

(2) Le 19 au soir. Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 19 juillet, 11 h. 45 matin.

(3) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 21 juillet; à Cazaux, même date, minuit; et Fleury à Gramont, télégramme, 23 juillet, 2 h. 10 matin.

(4) Voir à l'Appendice I la dépêche de Beust à Chotek du 20 juillet.

(5) Cf. Fleury, télégramme, 18 juillet, 3 h. 45 soir.

où nous mènerait cette alliance et ce que nous en retirerions. A un moment donné, la Russie nous arrêterait en route, ou nous fausserait compagnie. Comme nous avons intérêt à gagner du temps pour que l'Autriche puisse se préparer et que nos alliances puissent se conclure, je ne vois aucun inconvénient à ce que le Cabinet de Vienne entame des pourparlers avec celui de Pétersbourg; au contraire, cela serait peut-être habile, et, de mon côté, j'ai écrit au Général Fleury de *faire durer* la neutralité russe aussi longtemps que possible, ce qui ne sera pas beaucoup, car je lui ai recommandé de ne pas s'engager et de ne rien promettre [1]. En fait, il est certain pour nous que la Russie finira par se ranger avec la Prusse. C'est l'avis de l'Empereur et le mien, et nous le voyons sans crainte, je dirais presque sans regret. En effet :

La Russie ne nous aurait prêté qu'un concours très faible, très incertain, très exigeant, et qu'il eût fallu payer de grands sacrifices, puisque déjà elle met sa neutralité à un prix fort élevé.

Du moment où nous la trouvons parmi nos adversaires :

1° L'Autriche et la Hongrie prennent une part beaucoup plus active et plus directe à la guerre.

2° L'Italie n'en marche pas moins avec nous, car la Russie ne peut rien pour elle.

3° En passant dans le camp prussien, la Russie donne au drapeau de la Prusse une couleur slave qui s'allie assez mal avec ses prétentions au germanisme pur. La Prusse ne combat plus pour les Allemands seuls, elle combat pour les Slaves aussi, et cela produira son effet.

4° Nous pourrons appeler la Turquie à la défense de son territoire menacé aux frontières russes; il y a là une marine qui n'est pas à dédaigner, et des forces de terre qui peuvent, sinon vaincre, du moins occuper les Russes.

5° Comme la Russie sortant de sa neutralité ne peut manquer de menacer la Turquie et d'agiter l'Orient, ce fait aura pour conséquence naturelle de mettre l'Angleterre de notre côté.

Toutes ces considérations font que, comme je vous le disais plus haut, nous voyons l'éloignement de la Russie presque sans regrets.

[1] Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 21 juillet.

Il s'ensuit que nous sommes devenus moins désireux que je ne pouvais l'être le jour de votre départ et que je ne le parais dans la lettre écrite le même jour au Comte de Beust [1], moins désireux, dis-je, de faire des sacrifices pour obtenir la neutralité russe. Vous remarquerez d'ailleurs, dans le texte ci-joint de la déclaration de l'Empereur Alexandre [2], des réserves très significatives, et dont il a eu soin, dans son langage avec notre Ambassadeur, de préciser le sens.

Veuillez, je vous prie, mettre le Comte de Beust bien au courant de cette situation et des circonstances d'où naît cette seconde phase, qui sera désormais la véritable. Vous ajouterez que nous n'avons pas à Pétersbourg admis cette prétention de mettre comme *condition sine qua non* de neutralité la non-participation de l'Autriche à la guerre. Nous avons suggéré au Général Fleury de répondre : pour que les conditions fussent équitables, il faudrait que si, de notre côté, nous garantissons la neutralité de l'Autriche, la Russie, du sien, garantisse la neutralité des États du Sud de l'Allemagne [3]. A vous dire vrai, nous ne comptons pas beaucoup sur l'effet de cet argument : nous voulons gagner du temps. Dites bien d'ailleurs au Comte de Beust que nous ne faisons ni ne ferons rien à Saint-Pétersbourg, si ce n'est par son intermédiaire [4].

Nous commençons à nous inquiéter d'être sans information de Vienne, car on ne peut donner le nom d'informations à des bruits de journaux et des conversations vagues que nous a télégraphiés M. de Cazaux. Il nous faudrait quelque chose de positif. Se met-on, *oui ou non,* sur pied de guerre? Cazaux nous avait annoncé une déclaration de *neutralité armée* qui devait paraître aujourd'hui [5]. Auront-ils bientôt cent mille hommes en Bohême ?

On ne sait vraiment à quoi s'en tenir : tantôt c'est l'Archiduc

[1] Cf. Gramont à Beust, 19 juillet.

[2] Cf. Fleury, télégramme, 23 juillet, 2 h. 10 matin.

[3] Cf. Gramont à Fleury, 23 juillet, n° 51.

[4] Toute la partie de la dépêche qui suit ce dernier paragraphe a été publiée par É. Bourgeois (*op. cit.,* p. 268-269). Mais il la fait précéder d'un membre de phrase qui ne figure pas dans notre texte : « *Renonçons à la Russie, au besoin faisons lui la guerre; mais ayons l'Autriche.* »

[5] Cf. Cazaux, télégramme, 21 juillet, 12 h. 40 matin.

Albert qui promet deux cent mille hommes dans un mois, tantôt c'est le Général Bellegarde qui assure que l'on aura cinq cent mille hommes dans six semaines [1]. L'Empereur est bien impatient de recevoir enfin quelque information certaine, positive, et qui puisse entrer comme élément utile dans nos plans de campagne; il compte beaucoup sur vous pour arriver à ce résultat.

Vimercati doit être à Vienne, ou il ne tardera pas à y arriver [2]. Il paraît, d'après ce que m'écrit Malaret, que les choses sont en bonne voie à Florence [3] : le traité est accepté en principe. M. Sella désirerait seulement que l'on fît d'abord le traité austro-français, et que l'Italie y adhérât. C'est une subtilité, qui me paraît d'ailleurs sans grande importance. En tout cas, et pour parer à toutes les éventualités, je vous envoie des pleins pouvoirs, espérant que vous ne serez pas long à vous en servir. J'en envoie également à Malaret.

Notre flotte part demain pour la Baltique; elle ira devant Copenhague, et nous avons lieu d'espérer qu'elle n'y ira pas pour rien [4].

Quant à l'Empereur, il partira pour l'armée lundi ou mardi [5].

Je vous envoie par ce même courrier ma circulaire aux Agents diplomatiques [6], et le manifeste de l'Empereur [7].

8725. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 502.)

Paris, 23 juillet [1870].

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joints les pleins pouvoirs [8]

(1) Cf. les deux télégrammes de Cazaux du 21 juillet.

(2) Vimercati avait quitté Florence le 21 juillet au soir.

(3) Cf. les deux télégrammes de Malaret du 22 juillet.

(4) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 23 juillet.

(5) Le 25 ou le 26 juillet.

(6) Probablement la circulaire datée du 24 juillet.

(7) La proclamation de l'Empereur aux Français. Cf. *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 240-241.

(8) La minute des pleins pouvoirs rédigés pour La Tour d'Auvergne est conservée dans la Correspondance, ainsi que celle des pleins pouvoirs, de forme identique, qui furent adressés à Malaret. En voici le début :

Désirant, en présence de la nécessité qui nous a été faite de prendre les armes

qui vous sont nécessaires pour signer les arrangements dont je vous entretiens dans ma lettre particulière en date d'hier[1].

8726. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Bade, 49[2].)

Romanshorn, sur le Lac de Constance.
23 juillet 1870, soir.

J'ai quitté Carlsruhe hier matin, me rendant en France par Stuttgart, Friedrichshafen et la Suisse.

8727. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 23 juillet 1870, 5h 10 soir.
(Reçu, le 24 juillet, à minuit 30.)

Le Conseil délibère en ce moment sur la réponse à faire à la notification prussienne[3]. M. Quaade a été averti hier par le télégraphe que cette réponse serait soumise au Roi le plus tôt possible, et qu'elle serait dans le sens de la neutralité. La déclaration renfermerait des réserves concernant l'exécution de l'article V du traité de Prague, et serait conçue dans des termes qui laisseraient la porte ouverte aux éventualités.

contre la Prusse, régler les conditions d'une action commune avec nos très chers et très amés bons Frères, l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, et le Roi d'Italie, nous avons pensé que le meilleur moyen d'atteindre ce but serait de négocier et conclure avec nos très chers et très amés bons Frères les articles d'un traité d'alliance offensive et défensive. A ces causes, etc... (Mémoires et documents, Autriche, 68.)

(1) Il semble bien qu'il s'agisse de la lettre particulière du 23 juillet, qui ne contient aucune allusion à une lettre précédente.

(2) La copie porte en tête la note suivante : « Sur la déclaration du Gouvernement badois qu'il se considérait comme lié vis-à-vis de la Prusse par les traités d'alliance de 1866, le Comte de Mosbourg demande ses passeports le 22 juillet au matin, et se rend en France avec le personnel de la Légation, par Stuttgart, Friedrichshafen, Zurich, Neuchâtel, Pontarlier, etc. »

(3) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 22 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

D'après les impressions que j'ai recueillies, le Gouvernement danois ne modifierait son attitude qu'après l'apparition des forces françaises dans la Baltique; les dispositions sont favorables, et tout serait possible à partir de ce moment [1].

8728. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 23 juillet 1870, 7h20 soir.
(Reçu, le 24 juillet, à 5h matin.)

La réponse à la Prusse sera soumise lundi prochain [2] à l'approbation du Roi. Après la dépêche télégraphique adressée hier à M. Quaade [3], le Ministre des Affaires étrangères ne croit pas pouvoir répondre autrement que par une déclaration de neutralité; mais il m'a assuré que cette déclaration serait conçue en des termes qui permettraient ultérieurement au Danemark de modifier son attitude en notre faveur.

Voici les motifs qu'il donne à l'appui de cette résolution :

Le pays est hors d'état de résister à une brusque agression qu'appellerait inévitablement son adhésion immédiate à notre cause;

Il espère et prévoit, d'après des renseignements qu'il croit sérieux, une invasion des Prussiens en Jutland, et désire se ménager dans ce cas le bénéfice de cette provocation;

Vis-à-vis des grandes Puissances, il désire n'être pas amené à prendre part à la lutte par l'apparence d'une pression étrangère, mais seulement par le cours des événements et l'entraînement de l'opinion nationale.

Je conclus de là, et cette conclusion a eu l'assentiment du Ministre des Affaires étrangères, que le Gouvernement danois ne veut se lier par aucun engagement avant l'explosion que provo-

(1) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 17 juillet, minuit 30, et Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 23 juillet.

(2) Le 25 juillet.

(3) Cf. le télégramme précédent.

quera sans doute l'apparition de notre drapeau sur les côtes du Royaume[1].

Cette attitude me semble nous garantir un concours actif et prochain, en laissant au Danemark la liberté de choisir son heure.

La seule chance que nous ayons contre nous serait que la Prusse, voulant désintéresser le Danemark, ne lui abandonnât dès aujourd'hui le Nord-Sleswig.

8729. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 23 juillet 1870, 9h50 soir.
(Reçu, le 24 juillet, à 5h matin.)

Dans le cours de la séance d'aujourd'hui, le Député Corte a demandé au Gouvernement s'il ne manifesterait pas par un acte quelconque son intention de garder la neutralité. Le Président

(1) Au moment où Saint-Ferriol expédia cette dépêche, le projet d'une expédition navale et militaire dans la Baltique était déjà, semble-t-il, pratiquement abandonné à Paris. Suivant le récit du général Trochu, dans ses *Œuvres posthumes* (t. Ier, p. 89-95), une scène violente entre le ministre de la Marine, Rigault de Genouilly, et le prince Napoléon avait eu lieu dans le Conseil du 19 juillet, présidé par l'Empereur, où le projet d'expédition avait été discuté. Rigault de Genouilly avait protesté contre l'intention de conférer le commandement en chef au prince Napoléon, et il avait menacé de donner sa démission si l'on passait outre. L'Empereur avait alors levé la séance en déclarant que l'affaire n'était évidemment pas suffisamment étudiée et préparée. Trochu, qui avait assisté à la discussion, rencontra dans l'antichambre le duc de Cadore, désigné pour une mission à Copenhague, où il devait négocier une alliance offensive et défensive avec le Danemark, et qui l'interrogea sur les résolutions du Conseil. Rentré chez lui, il aurait ensuite reçu la visite du ministre de Danemark, qui venait aux nouvelles. Le général lui aurait alors déclaré que, n'étant pas diplomate, il n'hésitait pas à lui dire, en l'honneur de la vérité et dans l'intérêt du Danemark, que les projets d'une expédition aux ports danois étaient mort-nés. «Leur réalisation est impossible, et, si votre pays s'y engageait, il se perdrait sans aucun profit pour le mien.» Parmi les documents publiés par M. Friis (*op. cit.*), il ne se trouve aucune dépêche du comte de Moltke-Hvitfeldt où il soit fait allusion à cette conversation avec le général Trochu.

du Conseil[1], en l'absence de M. Visconti-Venosta, a répondu que la *Gazette officielle* de ce jour publierait un avis rappelant aux sujets italiens les devoirs des neutres[2]. M. Nicotera, parlant après M. Corte, et, comme lui, Député de la Gauche, ne s'est pas contenté de cette réponse. Il a dit qu'il avait des doutes sur la sincérité des déclarations du Ministère, a demandé une discussion sur la politique extérieure, et a annoncé des interpellations ayant pour objet de provoquer un vote de confiance ou de non-confiance dans le Cabinet. M. Lanza, au grand étonnement d'une portion considérable de la Droite et malgré ses protestations, a accepté les interpellations de M. Nicotera. M. Visconti-Venosta, que j'ai vu ce matin, n'était nullement préparé à cet incident. Depuis la séance, je l'ai vainement cherché, et je ne suis pas certain de le rencontrer avant demain matin. J'espère qu'il n'y a là qu'une maladresse de M. le Président du Conseil; mais elle est si grande qu'il est permis de se demander s'il est bien décidé à suivre ses Collègues dans la voie où ils se sont engagés à la suite du Roi.

Je ne manquerai pas de vous transmettre sans délai les explications que je vais provoquer à cet égard. Les interpellations ont été renvoyées à lundi.

8730. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 23 juillet 1870.

Vous connaissez par mon télégramme de ce jour[3] le sens général de l'entretien que j'ai eu avec M. le Ministre des Affaires étrangères. Je n'avais pas à l'édifier sur une situation qu'il connaissait avant moi et mieux que moi. Mon rôle devait donc se borner à seconder les démarches déjà faites par M. le Comte

[1] Le ministre de l'Intérieur, Lanza.

[2] Cf. Malaret, télégramme, 22 juillet, 7 h. 20 soir. — La note de la *Gazette officielle* parut dans le numéro du 24 juillet. Elle est reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 260.

[3] Évidemment le télégramme du 22 juillet, 7 h. 20 soir.

Vimercati, et à contrôler, autant que possible, non pas la sincérité, mais la parfaite exactitude des appréciations que j'ai eu l'honneur de vous transmettre en son nom.

M. Visconti-Venosta aurait préféré de beaucoup que l'occasion ne se présentât pas encore pour l'Italie de nous suivre sur les champs de bataille, et de s'acquitter ainsi de la dette contractée envers nous en 1859. Il n'a cependant point hésité à répondre de la manière la plus satisfaisante aux questions très catégoriques que je lui ai posées à cet égard. Le principe d'une triple alliance sur les bases anciennes et secrètes [de défense] entre la France, l'Italie et l'Autriche est formellement admis par le Cabinet de Florence. La consécration de ce principe, au moyen d'un traité et son application immédiate restent naturellement subordonnées aux résolutions que le Gouvernement de S. M. Impériale et Royale Apostolique est appelé à prendre en ce moment.

M. le Ministre des Affaires étrangères m'a donné l'assurance que, grâce à l'influence du Roi, il n'y avait sur ce point capital aucune divergence sérieuse entre les principaux membres du Cabinet. Il ne m'a cependant pas dissimulé que, dans sa pensée, dans celle de ses Collègues et même dans l'esprit du Roi, un pas vers la solution plus ou moins prochaine de la question de Rome devrait être, sinon une condition, du moins une conséquence du traité à intervenir. Votre Excellence sait que la combinaison dont elle m'entretient dans sa dernière dépêche[1], et qui consisterait à demander au Roi Victor-Emmanuel une sorte de garantie personnelle pour la sécurité de la frontière pontificale après le départ de nos troupes, a soulevé ici des objections de plus d'un genre. M. Nigra a été chargé, je crois, de les faire connaître au Gouvernement de l'Empereur, et la demande d'un supplément de garanties, quand la parole du Roi et celle du pays sont solennellement engagées par un traité international, a semblé au moins inutile; et, comme le moment eût été, selon moi, peu opportun pour rappeler le souvenir des événements qui pourraient à la rigueur la justifier, je n'ai pas jugé à propos d'insister sur une affaire délicate que je savais être traitée au moment même à Paris. J'attendrai pour y revenir de nouveaux ordres de Votre Excellence.

[1] Cf. Gramont à Malaret, 18 juillet.

Le Gouvernement italien considère donc l'évacuation du Territoire romain comme un simple retour à l'état légal consacré par la Convention du 15 septembre. Il reconnaît, en outre, que l'état de guerre donne, s'il est possible, un caractère encore plus sacré aux engagements contractés par le Gouvernement du Roi en ce qui concerne la protection et la garde de la frontière pontificale.

Je crois néanmoins utile de signaler dès aujourd'hui la persistance avec laquelle M. Visconti-Venosta s'efforce de rattacher aux négociations pendantes des pourparlers éventuels sur la question de Rome. Il ne met en avant aucun projet déterminé, mais quelques-uns de ses amis, qui sont aussi les miens, se chargent de ce soin. L'un d'eux me soumettait récemment la combinaison suivante. Je vous la transmets à titre de...[1].

Une Convention nouvelle serait substituée à la Convention de septembre. En vertu de cet acte, l'Italie, dans l'hypothèse d'un mouvement garibaldien considérable ayant Rome pour objectif, pourrait occuper provisoirement Civita-Vecchia et Viterbe. Le Gouvernement du Roi s'engagerait à respecter et à faire respecter partout la souveraineté du Pape jusqu'à la paix. La guerre une fois terminée, on devrait rechercher et établir d'un commun accord les bases d'une solution définitive.

Cette combinaison aurait, aux yeux de son auteur, l'avantage de rendre tout mouvement intérieur impossible, de laisser disponible pour une action commune avec la France la presque totalité des troupes italiennes, enfin d'apporter une force considérable au Gouvernement du Roi. Elle aurait à d'autres points de vue des inconvénients que je crois superflu de signaler.

Quoi qu'il en soit, le Ministre des Affaires étrangères ne propose officiellement rien de tout cela. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il se borne à demander que le retrait de nos troupes conserve le caractère d'un retour à la stricte exécution de la Convention de septembre, sans préjudice des arrangements à prendre ultérieurement. D'après lui cependant, le Roi et le Cabinet tout entier attacheraient un grand prix à ce qu'il fût convenu confidentiellement entre nous que l'offre de la triple alliance servît

[1] Un mot non déchiffré : renseignement ?

de point de départ à des négociations ayant pour objet la solution de la question romaine.

J'ai cru devoir informer Votre Excellence de la résolution adoptée par le Gouvernement italien de publier dans la *Gazette officielle* une sorte d'avis ou d'instruction sur les devoirs imposés pendant la guerre aux nations non belligérantes. Cette mesure me paraît sans opportunité dans les circonstances actuelles. J'ai cherché à faire partager mon opinion à M. le Ministre des Affaires étrangères. Je n'ai pu y réussir complètement, mais j'ai obtenu un retard de vingt-quatre heures, pendant lequel on pourra s'informer des intentions du Cabinet autrichien à cet égard et adopter une ligne de conduite analogue à la sienne.

8731. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 23 juillet 1870, 5h15 soir.
(Reçu à 9h soir.)

Attachant comme vous une importance considérable à ce qu'il soit bien établi que nous n'avons pas voulu la guerre, j'ai témoigné à Lord Granville le regret que la déclaration de M. Gladstone n'ait pas été plus explicite en ce qui touche les négociations confidentielles faites sur notre demande pour le désarmement l'hiver dernier[1], et je lui ai demandé s'il voulait nous reconnaître le droit de rendre ce fait public. Le Principal Secrétaire d'État m'a répondu qu'il regrettait, pour bien des raisons que nous pouvions comprendre, que le secret n'ait pas été complètement gardé sur des négociations d'une nature confidentielle, car c'était confidentiellement que l'on était entré dans cette affaire. Lord Granville ne se croit pas autorisé à donner connaissance de ce qui s'est passé, alors même qu'il en resterait des traces officielles, ce qui n'est pas le cas. Mais il pense que le but que se proposait son prédécesseur était si honorable pour Lord Clarendon qu'il ne voit pas de raison d'imposer aux deux autres parties la réserve

[1] Cf. La Valette, 22 juillet, n° 74, et la note 4, p. 165.

qu'il entend garder lui-même. Je vous donne textuellement sa réponse. Il m'a dit que le Comte de Bernstorff niait énergiquement, au nom de M. de Thile, que ce dernier eût tenu le langage que lui attribue M. Benedetti[1]. Nous devions naturellement nous y attendre.

8732. LE MARQUIS DE LA VALETTE, AMBASSADEUR À LONDRES, AU DUC DE GRAMONT. (Orig. Angleterre, 752, n° 75.)

Londres, 23 juillet 1870.
(Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 4 août.)

J'ai vu aujourd'hui Lord Granville, et je ne lui ai pas caché l'impression que m'avait laissée la déclaration faite avant-hier soir au Parlement par le Premier Lord de la Trésorerie. L'extrême réserve dans laquelle s'était renfermé M. Gladstone[2] me semblait d'autant plus regrettable que l'opinion publique, en Angleterre, était évidemment moins éclairée sur la part de responsabilité qui revenait à chacune des Puissances engagées dans la lutte actuelle. La presse anglaise et à sa suite le sentiment général du pays nous accusaient avec violence d'avoir voulu la guerre, et nous reprochaient d'avoir repoussé en dernier lieu la médiation du Gouvernement britannique[3]. Or le Cabinet de Londres savait parfaitement, si l'opinion publique anglaise l'ignorait, avec quelle sincérité le Gouvernement de l'Empereur avait tenté, il y a quelques mois, de prévenir les complications qu'on l'accusait aujourd'hui d'avoir fait naître. Et, quant à la médiation de l'Angleterre, ne l'avions-nous pas spontanément réclamée, à ce même moment, alors qu'elle pouvait le plus utilement s'exercer, en demandant les bons offices du Ministre des Affaires étrangères de la Reine en vue d'arriver à un désarmement?

J'ai rappelé à Lord Granville tous les détails de la négociation ont j'avais été l'intermédiaire auprès du Comte de Clarendon; ai insisté sur les dispositions essentiellement pacifiques qui

(1) Cf. la circulaire du 21 juillet.
(2) Cf. La Valette, 22 juillet, n° 74, et la note 4, p. 165.
(3) Cf. Gramont à La Valette, 17 juillet, n° 96.

nous avaient engagés à en prendre l'initiative, sur les gages effectifs que nous avions donnés de nos propres sentiments, sur les craintes que nous inspiraient alors pour le maintien de la paix les armements auxquels l'Europe était condamnée par l'attitude de la Prusse, sur les démarches enfin que nous avions faites auprès du Cabinet de Londres pour mettre fin à une situation d'où le moindre incident pouvait faire sortir la guerre, comme les événements ne l'avaient que trop prouvé.

Lord Clarendon était entré complètement dans les vues du Gouvernement de l'Empereur. Son concours, sans doute, avait toujours revêtu un caractère officieux; il ne nous en avait pas moins été acquis; et, si le secret nous avait été demandé dans le cours des pourparlers, on nous l'avait surtout réclamé dans l'intérêt du succès d'une négociation à laquelle la Reine et M. Gladstone, seuls admis dans la confidence des démarches du Chef du Foreign Office, avaient donné leur entière approbation[1].

Les efforts du Comte de Clarendon avaient échoué devant les résistances du Cabinet de Berlin. Mais, si les négociations n'avaient pas abouti au résultat que nous nous proposions, elles n'en avaient pas moins attesté aux yeux du Gouvernement de la Reine le sincère désir de paix dont nous étions animés, en établissant jusqu'à l'évidence que, si la France maintenait ses armements, elle le faisait à regret, contre tous ses vœux, uniquement parce qu'elle y était contrainte par l'intérêt de sa propre sécurité.

Il y avait quelque chose de cruel pour nous, ai-je ajouté, à rester sous le coup des reproches que nous adressait l'opinion publique, alors qu'il suffisait, pour la mettre de notre côté, de rétablir la vérité des faits. Nous étions injustement accusés, nous avions le droit de nous défendre; et, si nous ne pouvions invoquer le témoignage direct du Cabinet de Londres, je priais instamment Lord Granville de nous dégager tout au moins du secret qui nous avait été demandé.

Le Principal Secrétaire d'État, après d'assez longues hésitations, et sur mes instances réitérées, a déféré dans une certaine

[1] Voir la correspondance entre Daru et La Valette, du 24 janvier au 25 février.

mesure au vœu que je lui exprimais. Votre Excellence connaît déjà sa réponse par mon télégramme d'aujourd'hui, dont elle trouvera ci-joint copie. Je ne puis qu'en reproduire les termes. Lord Granville m'a dit qu'il regrettait, pour bien des raisons que nous pouvions comprendre, que le secret n'eût pas été complètement gardé sur des négociations d'une nature confidentielle. Il ne se croyait pas autorisé à donner connaissance de ce qui s'était passé; mais il pensait que le but que s'était proposé son prédécesseur, le désarmement, était si honorable pour Lord Clarendon qu'il ne voyait pas de raison d'imposer aux deux autres parties la réserve qu'il entendait garder lui-même.

Le Gouvernement de l'Empereur est donc délié, jusqu'à un certain point, du secret auquel il s'était engagé. C'est une question de mesure dont Votre Excellence reste le meilleur juge. Mais elle pensera certainement avec moi que quelques-uns des détails de la négociation, notamment certaines appréciations sur la Russie[1], doivent, en tout cas, rester dans l'ombre.

Votre Excellence jugera sans doute à propos, dans le cas où elle ne posséderait pas la correspondance particulière échangée à cette époque, de la demander à M. le Comte Daru, ou de lui demander pour moi l'autorisation de vous la communiquer.

8733. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 23 juillet 1870, 2h 10 matin[2].

Voici la traduction officielle de la notification de la neutralité qui sera publiée demain au journal officiel :

« Les dissentiments survenus en dernier lieu entre les Gouvernements français et prussien ont sollicité la vive sollicitude de S. M. l'Empereur. Par ordre de S. M. Impériale, tous les efforts ont été employés, afin de prévenir un conflit armé. Malheureuse-

[1] Cf. Daru à La Valette, particulière, 1er février; La Valette, particulière, 23 février; Daru à La Valette, particulière, 25 février.

[2] Cf. comte Fleury (*op. cit.*, p. 157). Ce télégramme y est daté du 22 juillet.

ment la forme péremptoire prise dès le début par les explications des deux Gouvernements, et la précipitation avec laquelle ont été adoptées des résolutions extrêmes, ont rendu infructueux les efforts du Gouvernement Impérial et ceux des autres Puissances qui poursuivaient le même but. S. M. l'Empereur envisage avec un [profond] regret les calamités inséparables de l'état de guerre sur le continent européen.

«Sa Majesté est fermement résolue à une stricte neutralité à l'endroit des deux Puissances belligérantes, aussi longtemps que les intérêts de la Russie ne seront pas affectés par les éventualités de la guerre.

«Le concours le plus sincère du Cabinet Impérial demeure acquis à toute tentative qui sera faite pour atteindre[1] les limites des opérations de la guerre, ou en abréger la durée, et rendre à l'Europe les bienfaits de la paix[2].»

8734. Copie d'un rapport confidentiel du Comte Chotek au comte de Beust. (Autriche, 502[3].)

Saint-Pétersbourg, 23 juillet 1870.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence par mon télégramme d'avant-hier, j'ai été reçu aujourd'hui par S. M. l'Empereur en audience particulière à Péterhof.

L'Empereur m'a reçu fort gracieusement, et m'a dit : «Je désire rester complètement en dehors de la guerre qui s'engage; je veux observer une *stricte* neutralité *non armée*. Je resterai ainsi tant qu'un intérêt direct de la Russie ne sera pas touché. J'appelle un intérêt direct la question de la Pologne, sur laquelle

(1) Le comte Fleury a corrigé en «restreindre».

(2) La déclaration de neutralité de la Russie a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 255.

(3) Il ne semble pas que Chotek eût encore reçu la lettre confidentielle de Beust du 20 juillet (cf. ci-après, Appendice I, p. 444), puisqu'il n'y fait pas allusion. — Il est intéressant de comparer le présent rapport avec celui de l'aide de camp Bechtolsheim à Bellegarde du 22 juillet (Appendice I, p. 451).

je ne puis pas transiger. Du moment que vous prendriez une position armée et menaçante, elle se soulèverait, et moi, quoique bien à contre-cœur, je devrais transformer mon attitude en une neutralité armée, et diriger mes dispositions militaires contre votre frontière. Cette position pourrait devenir une pente inclinée des plus dangereuses. Malgré l'assurance que m'a transmise le Général Fleury que la France ne touchera pas à la question polonaise[1], je reçois déjà à présent des informations qui me prouvent qu'on relève la tête dans ces provinces. Je pense que ces déclarations françaises sont encore inconnues, et, quoique je les aie accueillies avec reconnaissance, je ne m'y fie pas entièrement. »

Je fis observer à l'Empereur que, si le Général Fleury avait prononcé des paroles rassurantes, nous avions fait bien plus que la France par le fait de la présence de l'Archiduc Albert à Varsovie même[2].

Sa Majesté me répliqua : « C'est bien à ce point de vue que j'ai envisagé cette visite. Je vous ai fait prier de passer chez moi pour que vous puissiez entendre tout cela de ma bouche, et transmettre à l'Empereur la pressante prière, que je lui adresse par votre intermédiaire, d'observer une ligne de conduite analogue à la mienne. Je remercie encore une fois l'Empereur des bonnes assurances qui m'ont été apportées à Varsovie et qui ne se sont pas effacées dans ma mémoire.

« Dites à Votre Auguste Maître que le moment et les circonstances actuelles me font ressentir encore plus violemment le désir que nous soyons de bons voisins et de francs amis, ayant les mêmes vues d'abstention désintéressée, le même désir pour le prompt rétablissement de la paix, la même pensée de rétrécir autant que possible la durée et l'extension de cette lutte.

« Il est désirable que nous nous entendions de jour en jour, car la situation est tellement grave que nous devons cela à nos pays et à la sécurité de l'Europe. Je vous mets en garde contre

[1] Aucune dépêche de Fleury ne parle de cette assurance. Mais on en trouve mention dans le rapport confidentiel de Bechtolsheim (ci-après, Appendice I, p. 451).

[2] Cf. Beust à Metternich, 5 juillet.

les instigations de la France qui voudra vous entraîner dans la guerre, j'ai des raisons pour le croire.

« Il est vrai que vous vous trouvez en face de la Prusse, vis-à-vis de laquelle vous avez sinon une revanche à prendre, du moins une rancune à garder, sentiment que je trouve fort naturel. Cependant ce ne serait pas, d'après mon opinion, d'une bonne politique pour l'Autriche, dans le moment actuel, que de se laisser entraîner par un sentiment de vengeance. »

La seule remarque que je me suis permis de faire était : que le caractère éminemment national que la lutte prenait en Allemagne donnerait à craindre, dans le cas d'une défaite des Français, que la Prusse ne devînt une attraction dangereuse pour tous les pays avec des populations allemandes, qui graviteraient désormais vers Berlin comme des « *Schmerzenskinder* »[1].

L'Empereur Alexandre, sans le dire expressément, parut comprendre le danger qui le menaçait lui-même dans les provinces baltiques, et, élevant la voix, me dit avec vivacité et avec chaleur :

« Voilà encore un côté de la question où je suis bien aise de *vous* parler directement. Veuillez dire à l'Empereur votre Maître que *moi,* avec ma parole d'honnête homme et au nom du Roi de Prusse, je me porte garant de la sécurité des frontières de la Monarchie autrichienne.

« J'espère qu'on attachera à ma parole la valeur qu'elle me semble mériter. Dès que je me suis résolu à vous tenir le langage que vous venez d'entendre, j'ai écrit au Roi de Prusse que je vous ferais cette déclaration en mon nom et au sien. Je ne m'attends pas à ce qu'il me donne un démenti; quant à moi, c'est égal, ma parole vous est donnée, aussi longtemps que votre neutralité reste non-armée et que vous ne faites pas de démonstrations ni de fortes concentrations militaires. J'espère que vos suspicions du côté de la Prusse pour votre sécurité doivent être écartées par mes assurances et les garanties qu'elles vous donnent.

« J'espère donc que nous serons dans cette crise de bons et sincères amis. Dites à l'Empereur quelle grande valeur j'attacherai à marcher en tout de front avec lui, combien il fau-

[1] Enfants de douleur.

drait tout se dire, et avoir le cœur net l'un vis-à-vis de l'autre.

« Tâchons de garder la paix pour nous-mêmes, et de la rendre à l'Europe par notre concours étroitement lié.

« Si vous avez quoi que ce soit à me dire, demandez à me voir, et je vous recevrai à toute heure avec plaisir, car c'est une époque sérieuse que nous allons traverser, et chaque jour peut avoir sa tâche.

« Pour moi, je n'ai augmenté mes troupes ni d'un homme ni d'un cheval, je vous l'affirme; les concentrations ordinaires à Varsovie, quelques petites mesures de sécurité intérieure, voilà tout. Priez l'Empereur en mon nom de faire de même. »

Sa Majesté me confirma après cela ce que j'ai déjà mandé sur la Moldavie, et ajouta : « Oh! oui, il faudra bien aussi faire tout au monde pour que les populations chrétiennes en Orient ne bougent pas. »

Parlant ensuite du Sud de l'Allemagne, l'Empereur émit l'idée (qui me semble un peu paradoxale) que, ces pays s'étant mis du côté de l'Allemagne du Nord, ils pourront, même dans l'éventualité d'un succès prussien, obtenir un mode d'existence plus supportable que celui d'avant la guerre.

Il ajouta : « Si l'Empereur d'Autriche et moi, nous trouvant d'accord, nous disons hautement, comme j'ai l'intention de le faire pour ma part, notre opinion sur cette question, nous trouverons toujours moyen de nous faire entendre même vis-à-vis d'une Prusse victorieuse. »

L'Empereur termina en me disant : « Quant à moi, je serais pour donner le protectorat du Sud de l'Allemagne à l'Autriche, et je tiens pour cette combinaison l'assentiment de l'Empereur Napoléon en main.

« Répétez tout ce que je vous ai dit à Vienne, je n'ai pas de secrets devant vous, et faites-le vite. »

8735. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Autriche, 502.)

Vienne, 23 juillet 1870, 12h20 matin.

Le Prince de La Tour d'Auvergne est arrivé ce soir à neuf heures et demie[1].

8736. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502[2].)

Vienne, 23 juillet 1870, 6h50 soir.
(Reçu, le 24 juillet, à 5h matin.)

Arrivé hier soir à Vienne, j'ai eu ce matin un premier entretien avec le Comte de Beust. Le Chancelier de l'Empire a d'abord établi que notre déclaration de guerre l'avait pris au dépourvu, et que l'Autriche n'était pas prête à prendre immédiatement une part active à la lutte. Il a ajouté que les sympathies du parti allemand pour la Prusse étaient malheureusement peu déguisées, et que le Gouvernement impérial et royal avait dû proclamer la neutralité pour se donner la possibilité de préparer ses armements et d'agir plus tard en notre faveur[3]. Je n'ai pas caché au Comte de Beust qu'une déclaration pure et simple de neutralité ne répond pas, suivant moi, ni aux exigences de la situation actuelle, ni aux espérances que l'attitude antérieure de l'Autriche nous avait fait concevoir. Ensuite, j'ai vivement insisté pour que cette déclaration fût au moins accompagnée d'un acte quelconque qui constatât, vis-à-vis de nous, la ferme volonté de l'Autriche de nous venir en aide aussitôt que possible, et qu'elle fût appuyée par l'envoi immédiat d'un corps d'observation en Bohême. Sur ce dernier point, la réponse du Comte de Beust n'est pas satis-

(1) Bien que le télégramme soit daté du 23 juillet (minuit 20), «ce soir» signifie ici le 22 au soir; voir le télégramme suivant.

(2) Un résumé de ce télégramme a été publié par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 275-276).

(3) Cf. Cazaux, 20 juillet, n° 97, et ses deux télégrammes du 21.

faisante. Il pense que l'envoi immédiat d'un corps d'observation en Bohême, au moment de la réunion des Diètes provinciales de l'Empire, exciterait des démonstrations antifrançaises qui entraveraient plus tard la bonne volonté du Gouvernement et pourraient aussi hâter l'intervention de la Russie [1]. L'Archiduc Albert serait très opposé lui-même à toute mesure de ce genre avant le complet armement de l'Autriche. Quant à constater d'une autre manière formelle que l'Autriche, malgré sa neutralité, persiste dans ses dispositions favorables à notre égard, le Comte de Beust n'en repousse pas absolument l'idée : il considère qu'un traité serait aujourd'hui prématuré. Il attend ce soir le Comte Vimercati, et, en présence du désir que la Hongrie témoigne de s'entendre avec l'Italie, il est d'avis que, si un accord s'établit entre la Bohême [2] et Florence, l'alliance entre les trois Cours deviendra possible. En tout cas, il paraît résulter du langage très sympathique pour nous du Comte de Beust que, si la Russie intervenait, nous pourrions compter sur le concours de l'Autriche.

Je serai reçu lundi [3] par l'Empereur [4].

8737. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 255.)

Paris, 24 juillet 1870.
(Expédié à 7h30 soir.)

J'ai reçu vos deux télégrammes du 23. Le Duc de Cadore [5] part demain. La flotte est en route; elle sera suivie d'une autre division, et ne quittera plus la Baltique une fois arrivée. Tâchez d'empêcher que l'on me notifie la neutralité avant deux ou trois

(1) Cf. le rapport de Chotek du 23 juillet.

(2) *Sic.* Il y a évidemment ici une faute de déchiffrement : Bohême pour Autriche. Cf., ci-après, La Tour d'Auvergne, 24 juillet, n° 98.

(3) Le 25 juillet.

(4) Sur les sentiments de Beust à la suite de ses premiers entretiens avec La Tour d'Auvergne, voir une lettre particulière de Beust à Metternich, du 25 juillet, dans Oncken (*op. cit.*, t. III, p. 476-477).

(5) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 23 juillet.

jours. Le Chargé d'Affaires de Russie est venu m'interpeller pour savoir si nous nous engagions à la respecter[1]; j'ai répondu que je ne pouvais prendre d'engagement sur une question dont je n'avais pas connaissance.

Ayez soin d'accuser réception de mes télégrammes en indiquant la date. Avez-vous reçu celui d'hier?

8738. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502[2].)

Paris, 24 juillet 1870.

J'ai reçu votre télégramme du 23. Je comprends la situation du Cabinet de Vienne, et je me rends compte des difficultés traditionnelles qu'il doit surmonter pour passer de l'inaction à un rôle actif. Tâchez toutefois de savoir d'une manière positive quand on placera en Bohême un corps d'observation. Je ne vois pas ce qui s'oppose à la signature d'un traité secret. Un accord sous cette forme n'offrirait aucun danger, et ferait faire un grand pas à la question. Veuillez m'accuser réception de mes télégrammes.

8739. Circulaire du Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur. (Imprimé. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1870-1879, t. 2127[3].)

Paris, 24 juillet 1870.

Le Cabinet de Berlin a fait publier, au sujet des négociations d'Ems, divers documents, au nombre desquels se trouve une dépêche de M. le Baron de Werther, rendant compte d'une conversation que nous avons eue ensemble durant son dernier séjour

(1) G. Okouneff.

(2) Un résumé de ce télégramme a été publié par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 276).

(3) Cf. *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 255-258. La première partie a été publiée par Benedetti (*Ma Mission en Prusse*, Appendice, p. 445).

IMPRIMERIE NATIONALE.

à Paris[1]. Ces pièces ne représentent pas sous son véritable aspect la marche suivie par le Gouvernement de l'Empereur dans ces circonstances, et le rapport de M. de Werther m'attribue notamment des paroles que je crois de mon devoir de rectifier sur plusieurs points[2].

M. l'Ambassadeur de Prusse, dans notre entretien, s'est particulièrement étendu avec moi sur cette considération que le Roi, en autorisant la candidature du Prince de Hohenzollern, n'avait jamais eu l'intention de blesser l'Empereur, et n'avait jamais supposé que cette combinaison pût porter ombrage à la France. J'ai fait observer à mon interlocuteur que, s'il en était ainsi, une pareille assurance donnée serait de nature à faciliter l'accord que nous recherchions. Mais je n'ai point demandé que le Roi écrivît une lettre d'excuse, comme l'ont prétendu les journaux de Berlin dans leurs commentaires officieux.

Je ne saurais non plus souscrire aux appréciations que M. le Baron de Werther me prête au sujet de la déclaration du 6 juillet. Je n'ai point admis que cette manifestation aurait été déterminée par des nécessités parlementaires. J'ai expliqué notre langage par la vivacité de la blessure que nous avions reçue, et je n'ai nullement fait valoir la position personnelle des Ministres comme motif déterminant de leur conduite. Ce que j'ai dit, c'est qu'aucun Ministère ne pouvait conserver en France la confiance des Chambres et de l'opinion en consentant à un arrangement qui ne contînt pas une garantie sérieuse pour l'avenir. Je dois ajouter, contrairement au récit de M. de Werther, que je n'ai point séparé l'Empereur de la France. Rien dans mes paroles n'a pu autoriser le Représentant de la Prusse à supposer qu'une étroite solidarité d'impressions ne régnât pas entre le Souverain et la nation tout entière.

Ces réserves faites, j'arrive au reproche principal qu'élève contre nous le Cabinet de Berlin. Nous aurions volontairement, a-t-on dit, porté la discussion auprès du Roi de Prusse, au lieu

[1] Ce document avait été publié à la suite du discours de Bismarck au Reichstag du 20 juillet. Cf. t. XXVIII, Appendice I, p. 477.

[2] Cf. le rapport de Werther du 12 juillet, et les notes jointes dans le t. XXVIII, Appendice I, p. 459.

de l'engager avec son Gouvernement[1]. Mais lorsque, le 4 juillet, suivant mes instructions, notre Chargé d'Affaires s'est présenté chez M. de Thile pour l'entretenir des nouvelles qui nous étaient parvenues d'Espagne, quel a été le langage de M. le Secrétaire d'État? Selon ses expressions mêmes, «le Gouvernement prussien ignorait complètement cette affaire, et elle n'existait pas pour lui[2]». En présence de l'attitude du Cabinet, qui affectait de se désintéresser de l'incident pour le considérer comme regardant uniquement la Famille royale de Prusse, que pouvions-nous faire, sinon nous adresser au Roi lui-même ?

C'est ainsi que, contre notre volonté, nous avons dû inviter notre Ambassadeur à se mettre en communication avec le Souverain, au lieu de traiter avec son Ministre.

J'ai assez longtemps résidé dans les Cours européennes pour savoir combien ce mode de négociation est désavantageux, et tous les Cabinets ajouteront foi à mes paroles quand j'affirmerai que nous avons suivi cette voie uniquement parce que toutes les autres nous étaient fermées. Nous regrettons que M. le Comte de Bismarck, aussitôt qu'il a connu la gravité du débat, ne se soit pas rendu à Ems pour reprendre son rôle naturel d'intermédiaire entre le Roi et notre Ambassadeur; mais l'isolement dans lequel Sa Majesté a sans doute voulu rester, et que le Chancelier a vraisemblablement trouvé bon pour ses desseins, est-ce nous qui en sommes responsables? Et si, comme le fait remarquer le Cabinet de Berlin, la déclaration de guerre qui lui a été remise par notre Chargé d'Affaires constitue notre première communication écrite et officielle, à qui donc en est la faute? Adresse-t-on des notes aux Souverains? Notre Ambassadeur pouvait-il se permettre une telle dérogation aux usages, quand il traitait avec le Roi, et l'absence de tout document échangé entre les deux Gouvernements avant la déclaration de guerre n'est-elle pas la conséquence nécessaire de l'obligation où l'on nous a mis de suivre la discussion à Ems au lieu de la laisser à Berlin, où nous l'avions d'abord portée?

Avant de clore ces rectifications, je relèverai une dernière

(1) Cf. circulaire de Bismarck du 19 juillet.
(2) Cf. Le Sourd, 4 juillet, télégramme et n° 91.

observation du Cabinet prussien. D'après un télégramme de Berlin, publié par les journaux du 23[1], MM. de Bismarck et de Thile, contestant un passage de ma dépêche-circulaire du 21 juillet, déclareraient que, « depuis le jour où ils ont entendu parler de la demande adressée au Prince de Hohenzollern, la question de la candidature du Prince au Trône d'Espagne n'a jamais été entre eux et M. Benedetti l'objet du moindre entretien, soit officiel, soit particulier ». Dans la forme où elle se produit, cette affirmation est ambiguë : elle semble se référer uniquement aux rapports de notre Ambassadeur avec le Ministère prussien, postérieurs à l'acceptation du Prince Léopold. En ce sens, elle ne serait pas contraire à ce que nous avons dit nous-mêmes; mais, si l'on prétend l'étendre aux communications antérieures, elle cesse d'être vraie, et, pour l'établir, je ne puis mieux faire que de citer ici une dépêche, en date du 31 mars 1869, adressée par notre Ambassadeur, M. le Comte Benedetti, à M. le Marquis de La Valette, alors Ministre des Affaires étrangères.

Elle est ainsi conçue :

[La circulaire reproduit ensuite une partie de la dépêche de Benedetti du 31 mars 1869[2].]

Après cette citation, je crois superflu d'entrer dans plus de développements sur un point que nous devons considérer comme définitivement acquis.

8740. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 24 juillet 1870, 4h 10 soir.
(Reçu à 6h soir.)

M. Visconti-Venosta regrette la situation[3] prise hier par M. Lanza[4], mais il croit que, dans la discussion qui aura lieu demain, M. Lanza ne dira rien qui puisse enchaîner le moins du monde la liberté d'action du Gouvernement du Roi.

(1) Cf. Horst Kohl, t. Ier, p. 399.
(2) Cf. t. XXIV, p. 118.
(3) *Sic*, pour : position.
(4) Cf. Malaret, télégramme, 23 juillet, 9 h. 50 soir.

Mon impression personnelle est que, dans le fond, le Gouvernement tout entier et surtout M. Lanza tiennent beaucoup plus qu'ils ne l'ont dit, dans le principe, à obtenir de nous des concessions dans la question romaine, ou, du moins, des promesses de concessions en vue de certaines éventualités déterminées, comme serait la mort du Pape.

Votre courrier m'arrive à l'instant[1]. Je vais demander à voir le Roi. Ce que vous me dites de l'assentiment complet donné par Sa Majesté à la combinaison proposée pour l'évacuation de Rome ne s'accorde pas tout à fait avec les informations qui m'ont été données à cet égard par le Ministre des Affaires étrangères et que je vous ai transmises hier par la poste.

On n'attend pas de nouvelles de Vienne avant cette nuit ou demain matin.

8741. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 24 juillet 1870.
(Reçu, le 25 juillet, à 1h30 matin.)

Je viens de voir le Roi[2]. Il m'a dit avoir adressé à l'Empereur une lettre[3] et un télégramme qui se sont croisés avec la lettre impériale que Votre Excellence m'a chargé de lui remettre.

Avant de répondre à cette dernière communication, Sa Majesté désirerait savoir si l'Empereur a reçu sa lettre, et s'il persiste à demander au Roi la garantie de sa parole personnelle pour l'exécution d'un engagement déjà consacré par la Convention de septembre[4].

Les dispositions du Roi sont toujours les mêmes en ce qui concerne le projet de triple alliance. Il se montre cependant très

(1) Il s'agit évidemment du courrier qui apportait la lettre de Napoléon III à Victor-Emmanuel. Cf. le télégramme ci-après. Mais il dut remettre à Malaret une lettre particulière qui n'a pas été conservée.

(2) Cf. le télégramme précédent.

(3) Cf. Victor-Emmanuel II à Napoléon III, 20 juillet, et télégramme, 21 juillet.

(4) Cf. Gramont à Malaret, 18 juillet, et Malaret, 23 juillet, sans numéro.

préoccupé des difficultés que lui crée à cette occasion la question romaine, non seulement avec les Ministres actuels, mais avec tous les personnages politiques qui pourraient être appelés à leur succéder.

En renvoyant demain votre courrier, je vous rendrai compte avec détails de l'entretien que j'ai eu avec Sa Majesté à ce sujet. Ces difficultés ne me semblent pas insurmontables, et le Roi ne les présente pas comme telles; mais je dois à la vérité de dire qu'elles sont sérieuses.

8742. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 24 juillet 1870, 2h10 matin [1].
(Reçu à 3h30 soir.)

Dans ma dépêche télégraphique à l'Empereur [2], je faisais allusion à la nécessité que je vous avais signalée le 19 de réfuter les dépêches mensongères de Berlin, notamment celle annonçant que vous auriez dit au Baron de Werther que le Roi de Prusse devait des excuses à l'Empereur [3].

Hier j'ai obtenu de l'Empereur Alexandre que, dans la notification de la neutralité que je vous envoie, il ne soit pas parlé de l'Autriche [4].

L'Empereur Alexandre dit qu'il garantira l'Autriche contre les convoitises de la Prusse. Il n'admet donc jusqu'à présent d'aucune façon pour l'Autriche la nécessité de prendre une attitude défensive. Si elle fait une concentration de troupes en Bohême, l'Empereur est résolu à répondre immédiatement par une neutralité armée grosse d'événements et pleine de péril. Peut-être,

[1] Cf. comte Fleury (*op. cit.*, p. 155). Le télégramme y est daté par erreur du 22 juillet.
[2] Ce télégramme n'a pas été conservé.
[3] Cf. Fleury, télégramme, 19 juillet, 7 h. soir.
[4] Cf. Fleury, télégramme, 23 juillet, 2 h. 10 matin.

en se faisant ainsi garant de l'Autriche, l'Empereur Alexandre a-t-il l'idée de la désintéresser, et de lui ôter tout prétexte de prêter son concours à la France? Je sais qu'il vient de faire appeler M. de Chotek[1].

L'Empereur Alexandre se préoccupe aussi très fortement de tout ce qui peut se passer en Pologne, et il désire des assurances de complète abstention de sa[2] part. Je dois, en terminant, dire que Sa Majesté s'est montrée on ne peut plus sympathique, bienveillante et démonstrative pour le Représentant de la France aux yeux de toute l'armée.

Avant de poursuivre ma tâche, j'attends de nouvelles instructions et vos ordres.

8743. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Duc de Gramont. (Particulière. *Le Figaro*, 20 mars 1895.)

Paris, 24 juillet 1870.

Je crois devoir compléter les informations que je viens de vous communiquer[3] par des renseignements très-confidentiels puisées (*sic*) dans les lettres particulières du Comte de Beust.

Le Chancelier croit que l'on se berce peut-être d'illusions à Paris en ce qui concerne la Russie[4]. Il a, à cet égard, des données assez positives, et se réserve d'en parler à fond avec le Prince de La Tour d'Auvergne. Il sait de source sûre que la Russie s'est engagée envers la Prusse de (*sic*) paralyser par un déploiement de forces imposant l'action de l'Autriche, si celle-ci faisait mine d'unir ses armées à celles de la France[5].

Le Prince de La Tour d'Auvergne était attendu avec impatience. Le Chancelier ne peut assez dire combien il est charmé d'avoir en lui un Ambassadeur avec lequel il a déjà entretenu

(1) Cf. le rapport confidentiel de Chotek du 23 juillet.
(2) *Sic*, pour : notre.
(3) Cf. p. 140, note 1, et Appendice I, p. 441, note 1.
(4) Cf. Beust à Metternich, 20 juillet, ci-après, Appendice I, p. 441.
(5) Cf. Beust à Chotek, 20 juillet, ci-après, Appendice I, p. 444.

de si bonnes relations personnelles et qui est au courant de tous nos pourparlers secrets[1].

A cette occasion, le Chancelier ne dissimule pas combien ses rapports avec le Chargé d'Affaires actuel sont difficiles. M. de X...[2] paraît à M. de Beust avoir un caractère assez susceptible, et semble témoigner d'une aigreur regrettable.

Le Comte Vitzthum m'écrit que «ce serait nous demander l'impossible que de demander d'entrer en campagne avant le commencement de septembre. C'est une conséquence de la surprise...[3].

«L'Empereur, l'Archiduc Albert, Beust pensent comme vous et moi, et les paroles que l'Empereur m'a adressées n'ont pas été discutées, parce qu'elles sont *indiscutables*. Soyez persuadé que le Conseil présidé par Sa Majesté, lundi dernier (le lendemain de mon arrivée), n'était pas facile à diriger, et c'est le tact de notre chef qui a amené cette unanimité avec laquelle on a résolu de faire des préparatifs d'armement, tout en prononçant la neutralité comme un *starting point*.

«On a à Paris d'étranges illusions sur la Russie, et X... me semble s'être laissé berner, comme un novice qu'il est[4].

«Je repartirai avec Vimercati, qui arrive, pour Florence, pour arranger les affaires.»

Mille amitiés.

(1) Voir, à ce sujet, une lettre particulière de Beust à Metternich, du 25 juillet, reproduite par Oncken (*op. cit.*, t. III, p. 476-477).

(2) Cazaux. — «Les rapports de Cazaux sujets à caution», écrivait Beust ans un télégramme à Metternich, le 21 juillet. (Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 472, ote 2.)

(3) Ces points de suspension sont dans le texte.

(4) Cf., ci-dessus, Gramont à La Tour d'Auvergne, particulière, 23 juillet.

8744. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig.[1] Mémoires et documents, Autriche, 68, n° 98.)

Vienne, 24 juillet 1870.
(Dir. pol., 1er août.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence par le télégraphe[2], je suis arrivé avant hier soir à Vienne. J'ai vu dans la matinée du lendemain le Comte de Beust, qui a bien voulu me recevoir comme une ancienne connaissance. Notre premier entretien, dont j'ai cru utile de vous rendre compte immédiatement, a été repris dans la seconde partie de la journée, sans modifier sensiblement les impressions dont j'avais eu l'honneur de vous faire part. En résumé, le Chancelier est personnellement animé des meilleures dispositions à notre égard. Il paraît comprendre que les intérêts de l'Autriche sont étroitement liés aux nôtres, que, en s'abstenant, elle laisse échapper une occasion unique de relever dans le monde son prestige, et je le crois sincèrement désireux de prêter à la France un concours actif, dans la grande lutte qui va s'engager; mais il se trouve en face de difficultés intérieures qui, sans avoir peut-être l'importance qu'il leur attribue, gênent cependant dans une certaine mesure la liberté de ses mouvements; d'une part, les sympathies du parti allemand pour la Prusse, habilement entretenues par cette Puissance, sont très vives, et, d'autre part, la répugnance de la Hongrie à intervenir dans une guerre dont il semble, à première vue, que sa cause ne doit pas directement profiter n'est pas moins vive. De plus, le Cabinet de Vienne a été pris un peu au dépourvu par les événements, et l'armée n'est pas prête à entrer immédiatement en campagne.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les considérations que m'a exposées M. le Comte de Beust, et qui l'auraient déterminé à déclarer la neutralité de l'Autriche, avec la pensée bien arrêtée, d'ailleurs, de hâter les préparatifs militaires et de nous accorder

(1) Une minute autographe de cette dépêche est classée dans la Correspondance politique, Autriche, 502.
(2) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 23 juillet, 6 h. 50 soir.

l'appui armé de l'Autriche aussitôt que les circonstances le lui permettraient. « Je connais bien mon terrain, m'a répété plusieurs fois M. de Beust, et je sais que, si j'agissais autrement, je compromettrais le but que vous et nous nous voulons atteindre. Grâce à la neutralité, nous pouvons compléter nos armements sans éveiller les susceptibilités du parti allemand, et nous nous en occupons sérieusement. L'ordre est déjà donné pour l'acquisition des chevaux dont nous avons besoin, ainsi que pour la réparation immédiate de celles de nos fortifications qui ne sont pas en état. La lutte entre la France et l'Allemagne durera plus que vous ne le supposez, et nous arriverons encore en temps utile. » Comme j'exprimais à M. le Comte de Beust le profond regret que nous éprouverions en France de tous ces retards, et que je m'efforçais de lui démontrer l'urgente nécessité d'envoyer un corps d'observation en Bohême, et de constater sans retard, dans un acte secret, l'entente entre nos deux Gouvernements, le Chancelier ne m'a pas dissimulé que, dans son opinion, l'envoi d'une armée d'observation en Bohême aurait pour réultat certain de provoquer de la part de la Russie, qui guettait l'occasion, une démonstration dans un sens favorable à la Prusse [1]. Cette mesure aurait en outre à l'intérieur, suivant lui, le très grand inconvénient d'exciter dans les Diètes provinciales qui allaient se réunir des manifestations antifrançaises qui pourraient entraver dans l'avenir la liberté d'action du Gouvernement. Enfin, l'Archiduc Albert s'y montrait opposé. S. A. Impériale et Royale ne croyait pas prudent d'aventurer un corps quelconque en Bohême avant d'avoir complété l'armement, et de pouvoir au besoin mettre en ligne trois cent mille hommes. Quant à l'idée d'un traité secret, sur laquelle, conformément aux ordres de l'Empereur et de Votre Excellence, j'ai vivement insisté, M. le Comte de Beust ne l'a pas absolument repoussée; mais il verrait aujourd'hui dans un pareil acte une source de difficultés sérieuses entre lui et ses Collègues, vis-à-vis desquels il lui serait impossible de garder complètement le silence. Un accord préalable entre l'Autriche et l'Italie, accord que la Hongrie souhaitait elle-même et qu'il allait s'occuper d'établir dès l'arrivée du Comte Vimercati à Vienne, rendrait

[1] Cf. Beust à Chotek, 20 juillet, Appendice.

au contraire plus facile la conclusion d'une alliance entre les trois Cours. En attendant, le Chancelier ne m'a pas paru très éloigné, en présence de l'insistance de mes observations, de proposer à son Souverain d'adresser à l'Empereur une lettre dans laquelle, après avoir rappelé nos pourparlers antérieurs, S. M. François-Joseph exprimerait sa ferme intention de nous venir efficacement en aide aussitôt qu'il lui serait possible de le faire, et déclarerait en même temps que, en cas d'intervention de la Russie dans la lutte, nous pourrions compter immédiatement sur le concours armé de l'Autriche[1].

M. le Comte de Beust ne m'a pas paru considérer comme très pratique, au point où en sont les choses, le projet d'une médiation de l'Autriche et de l'Italie, sur la base du *statu quo* territorial et de la dénonciation des conventions militaires de 1866 entre la Prusse et les États de l'Allemagne du Sud[2]. Il croit nécessaire de rechercher un autre moyen de préparer la participation active de l'Autriche et de l'Italie à la guerre; mais ses idées sur ce point ne me semblent pas encore arrêtées.

Je ne dois pas omettre, Monsieur le Duc, de porter à la connaissance de Votre Excellence que, dans le cours de nos deux entretiens, le Chancelier m'a fait amicalement remarquer que, pendant les négociations antérieures, l'action armée de l'Autriche n'avait été prévue que dans l'éventualité d'une intervention de la Russie; que l'Autriche s'était de plus engagée à ne traiter avec aucune Puissance sans s'en être préalablement entendue avec nous; et il a ajouté que le Gouvernement autrichien resterait non seulement fidèle à ses engagements, mais qu'il avait à cœur de faire plus qu'il n'avait promis, aussitôt que cela lui serait possible, bien que, contrairement à ce qui avait été également entendu, la guerre ait éclaté sans que ses convenances particulières aient été consultées.

J'aurai l'honneur de remettre demain à S. M. François-Joseph les lettres de l'Empereur qui m'accréditent auprès d'elle en qualité d'Ambassadeur.

(1) L'empereur François-Joseph écrivit cette lettre dès le lendemain, 25 juillet. On la trouvera ci-après à l'Appendice I.

(2) Cf. Gramont à Beust, 19 juillet.

P.-S. — Le Comte Vimercati est arrivé [1]. Il sera reçu aujourd'hui par le Comte de Beust. Il est venu me voir, et je l'ai mis au courant de la situation.

8745. É. Ollivier, Ministre de la Justice, à Napoléon III. (É. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XV, chap. xiv, p. 481-482 [2].)

Paris, 25 juillet 1870 [3].

Sire, je supplie Votre Majesté de se défier des suggestions de Beust. Cet homme m'épouvante par son esprit remuant et décousu. Si vous n'y prenez garde, il sera votre mauvais génie. L'idée qu'il vous suggère de livrer Rome aux Italiens [4] est pitoyable, impraticable. Pour elle, vous ne trouverez de majorité ni dans votre Conseil, ni dans le pays. Si vous l'adoptez, la crise extérieure se compliquera à l'instant d'une crise intérieure, et vous verrez une partie de la nation devenir toute de glace, tandis qu'elle est toute de feu. Votre Majesté sait que je ne suis pas partisan du pouvoir temporel du Pape; je n'en suis que plus lucide lorsque je signale cette politique comme devant conduire à des malheurs. Avec l'Italie, nous n'avons qu'une thèse honorable, sûre, acceptée de tous : la Convention du 15 septembre. Si, pour combattre les Prussiens, nous ne voulons pas devenir

(1) Cf. les deux télégrammes de Malaret du 22 juillet.

(2) Toute la lettre d'É. Ollivier, moins les deux premières phrases, avait déjà été publiée par lui dans *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, t. II, p. 474. Elle est citée par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 296-297). Sur les origines de cette lettre, É. Ollivier nous donne les renseignements suivants :

La copie de la lettre intime à l'ami Metternich [il s'agit de la lettre réservée de Beust à Metternich du 20 juillet] fut remise par celui-ci à Gramont le 24 juillet. Cette remise faite au Ministre et non à l'homme privé, dans le but d'informer l'Empereur et le Cabinet, transforme la lettre intime en un acte officiel dont il est permis d'exciper historiquement. Gramont m'en donna immédiatement connaissance. Je fus moins frappé des promesses rassurantes qu'indigné de la proposition déloyale qui les annulait. Pendant que Gramont allait à Saint-Cloud en conférer avec l'Empereur, j'écrivis à celui-ci : [Suit le texte de la lettre.] (É. Ollivier, t. XV, p. 481.)

(3) La date du 25 juillet est donnée par É. Ollivier dans *L'Église et l'État au Concile du Vatican*. Il semble cependant, d'après les circonstances indiquées dans la note précédente, que la lettre est du 24.

(4) Cf. Beust à Metternich, réservée, 20 juillet, ci-après, Appendice I.

comme eux sans foi ni loi, nous devons nous y tenir. Aucune alliance ne vaut qu'on manque à l'honneur. L'honneur nous défend de sortir de Rome autrement qu'avec la promesse de l'Italie de respecter la Convention du 15 septembre [1].

8746. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute. Italie, 378.)

[Paris,] 25 juillet 1870, 5h15 soir.

J'ai reçu votre télégramme du 24 [2]. L'Empereur a reçu la lettre du Roi [3]. Il ne persiste pas à faire de la garantie personnelle du Roi la base de l'accord à intervenir. Sa Majesté se place purement et simplement sur le terrain de la Convention de septembre, et se déclare prête à l'exécuter. Les deux Gouvernements n'ont donc plus qu'à procéder à l'échange des documents nécessaires. L'Empereur espère écarter ainsi toutes les difficultés dont vous me parlez. Nous serions reconnaissants si le Gouvernement italien voulait bien dans sa correspondance indiquer les mesures à l'aide desquelles il compte assurer la sécurité du Territoire pontifical, sans toutefois faire de cette indication une condition.

---

(1) É. Ollivier ajoute, après avoir publié sa lettre :

Le jour même, l'Empereur me répondit : «Mon cher Monsieur Émile Ollivier, je suis complètement de votre avis au sujet de la dépêche du Baron de Beust.» Metternich, que je rencontrai le lendemain, au sortir du Conseil, ne me parut ni moins mécontent, ni moins surpris que nous.

Le Conseil tout entier fut également révolté. Il décida de répondre par un *non possumus* inflexible. (É. Ollivier, t. XV, p. 482.)

Beust, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 355), apprécie en ces termes les délibérations du 24 et du 25 juillet :

J'ai le souvenir bien précis qu'une grande bévue a été commise, quand la guerre eut éclaté, et que l'Impératrice y eut une part essentielle.

Je donnai le conseil de s'entendre avec l'Italie pour l'évacuation de Rome, — ce qui ne comportait pas une occupation de la ville par les Italiens, mais simplement la retraite des troupes françaises vers quelques points rapprochés, encore au pouvoir du Pape; ce conseil attira sur le «huguenot» une grande colère. M. Émile Ollivier s'est d'ailleurs approprié la même opinion dans son livre sur le Concile.

(2) Cf. Malaret, télégramme, 24 juillet, reçu à 1 h. 30 matin, le 25.

(3) Cf. Victor-Emmanuel II à Napoléon III, 20 juillet.

8747. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 378[1].)

[Paris,] 25 juillet 1870, 6h.

J'ai lieu de croire que le Comte de Beust et peut-être aussi le Prince Napoléon ont suggéré au Gouvernement italien de profiter des circonstances pour déclarer que la Convention de septembre ne répond plus aux besoins du moment, et qu'il faut laisser au Cabinet de Vienne le soin de négocier à nouveau avec le Cabinet de Florence afin de remplacer la Convention de septembre par un nouvel accord qui aurait pour base l'entrée à Rome des troupes italiennes après la retraite des nôtres[2]. Nous ne pourrions jamais souscrire à cela. La Convention de septembre est le seul terrain qui soit possible. Veuillez vous employer à déjouer cette intrigue.

8748. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244[3].)

[Paris,] 25 juillet 1870.
(Expédié à 5h45 soir.)

J'ai reçu votre télégramme du 24. L'Autriche a fait une déclaration de neutralité pure et simple, et ne concentre pas de troupes en Bohême. Donc la Russie n'a pas lieu de prendre une attitude de neutralité armée. Pour le moment, vous n'avez rien d'autre à faire qu'à observer. Dites-nous, je vous prie, si dans votre pensée la Russie serait prête à entrer en campagne et à le faire avec succès.

---

[1] Cf. Rothan (*L'Allemagne et l'Italie en 1870*, t. II, p. 68), et É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 297-298).

[2] Cf., ci-après, Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 6 h. 30 soir.

[3] Cf. comte Fleury (*op. cit.*, p. 159).

8749. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502[1].)

[Paris,] 25 juillet 1870, 6h30 soir.

Dans une lettre confidentielle au Prince de Metternich, dont ce dernier m'a communiqué la substance[2], le Comte de Beust dit que la Convention de septembre ne répond plus aux circonstances, et propose de la remplacer par une nouvelle négociation confiée au Cabinet de Vienne qui résoudrait la question sur la base de l'occupation de Rome par les troupes italiennes après la retraite de nos soldats. J'ai même lieu de craindre que M. de Beust n'en ait suggéré la pensée à Florence[3]. Nous ne pouvons adhérer à cette proposition. Nous nous tenons sur le terrain de la Convention de septembre, qui est accepté par le Gouvernement italien, et nous prions M. de Beust de vouloir bien nous y laisser résoudre nous-mêmes les difficultés que l'exécution immédiate de la Convention saura dissiper.

8750. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502[4].)

[Paris,] 25 juillet 1870, minuit.
(Expédié à minuit.)

Si les Cabinets de Vienne et de Florence se mettent préalablement d'accord entre eux, faites bien savoir au Comte Vimercati et au Comte de Beust que la Convention de septembre ne doit pas faire les frais de cet accord. Nous ne pouvons pas absolument y renoncer. L'Empereur est engagé, et il ne peut pas se dégager.

(1) Cf. É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 297).
(2) Cf. Beust à Metternich, 20 juillet, ci-après, Appendice I. — Metternich avait communiqué à Gramont la lettre de Beust le 24 juillet. Cf. également Metternich à Gramont, 24 juillet.
(3) Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 25 juillet, 6 h.
(4) Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 298).

La France ne peut pas défendre son honneur d'un côté et le sacrifier de l'autre[1].

8751. LE SOURD, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, AU DUC DE GRAMONT. (Orig. Prusse, 379, n° 101.)

Paris, 25 juillet 1870.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 6 août.)

M. de Wimpffen m'a apporté, le 19 au matin, la dépêche de Votre Excellence n° 63, en date du 16 juillet, à laquelle se trouvait joint le texte de la note officielle que j'étais chargé de remettre au Cabinet de Berlin. Dans l'expédition que j'en ai fait faire immédiatement, j'ai cru devoir m'abstenir, soit de prononcer le nom de M. le Comte de Bismarck, soit de mentionner le titre de Chancelier de la Confédération du Nord. Afin d'établir que la communication du Gouvernement de l'Empereur s'adressait exclusivement à la Prusse et non à ses confédérés, j'ai employé une désignation pour ainsi dire impersonnelle, qui ne pouvait soulever de la part du Comte de Bismarck aucune objection, et j'ai porté la déclaration de guerre *à la connaissance de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de Prusse*[2]. Je me suis ensuite rendu chez M. de Thile, et, après lui avoir demandé mes passeports, je l'ai prié de vouloir bien me faire savoir à quel moment je pourrais obtenir une audience de M. le Comte de Bismarck. «Quelle communication avez-vous à faire à M. de Bismarck?, m'a dit vivement M. de Thile. S'agit-il de la déclaration de guerre? — Oui, ai-je répondu.» Prévenu de mon désir, le Chancelier m'a reçu immédiatement. Je lui ai remis la déclaration de Votre Excellence; il en a pris connaissance lentement, à voix basse, visiblement ému, revenant à plusieurs reprises sur des phrases qui avaient déjà passé sous ses yeux, comme s'il tenait à en peser exactement tous les termes. Cette lecture terminée : «Je n'ai pas à me prononcer sur cette pièce, m'a dit le Chancelier, ni sur les griefs qu'elle résume; je vous ferai observer toutefois que M. le Comte

(1) D'après É. BOURGEOIS : «La France ne peut pas défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre.»

(2) Cf. *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 189.

Benedetti a vu le Roi à Ems aussi souvent qu'il l'a souhaité, puisqu'il a eu trois entretiens successifs avec Sa Majesté et a pu exercer à loisir *une pression sur le pauvre Roi malade.* » (*Sic.*)

J'ai, à ce moment, interrompu le Chancelier en lui rappelant que, dès que le Gouvernement de l'Empereur avait été informé de la candidature et de l'acceptation du Prince de Hohenzollern, il m'avait chargé de demander à M. de Thile des éclaircissements sur la part que le Gouvernement prussien entendait assumer dans ce grave incident, que j'avais rencontré chez le Secrétaire d'État un refus absolu non seulement de me fournir des explications mais presque de m'entendre, qu'il m'avait déclaré que cette affaire n'existait pas aux yeux du Gouvernement prussien, et que ce parti pris de silence, cette fin de non-recevoir justifiait amplement la détermination du Gouvernement de l'Empereur d'envoyer notre Ambassadeur près de Sa Majesté à Ems[1].

« — Si M. le Comte Benedetti s'est rendu auprès du Roi, ai-je ajouté, c'est parce que Votre Excellence était absente de Berlin, et qu'il n'y avait pas ici, à ce moment, un Gouvernement qui pût ou voulût nous répondre.

« — Quoi, s'est écrié M. de Bismarck, pensez-vous que, si j'avais été interpellé officiellement, je ne serais pas accouru de Varzin, *du fond des forêts de la Poméranie*? J'avais, il est vrai, entendu parler cet hiver par le Prince Antoine de Hohenzollern de la candidature éventuelle de son fils au Trône d'Espagne; je l'avais averti qu'elle ne me regardait en rien, que je n'avais, par conséquent, aucun avis à lui donner, qu'il pouvait en entretenir le Ministre de la Maison du Roi, le Baron de Schleinitz, qui ferait son rapport à Sa Majesté, Chef de la Maison de Hohenzollern, mais que le Gouvernement prussien ne pouvait à aucun titre s'occuper de cette affaire. Là s'était bornée mon intervention; j'admets que peut-être, si j'étais allé à Ems, j'aurais réussi à empêcher la guerre.

« — A ce point de vue, ai-je répondu, et puisque Votre Excellence émet une telle pensée, il est profondément regrettable qu'elle n'ait pas pris la résolution qu'elle indique; prenant part aux négociations dont la rupture ne doit pas être imputée au Gouver-

[1] Cf. Le Sourd, 4 juillet, n° 91.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nement français, elle aurait sans doute recueilli de M. le Comte Benedetti des observations et lui aurait en retour fourni des explications qui ne pouvaient naturellement trouver place dans des entretiens directs entre le Roi et l'Ambassadeur; votre présence à Ems eût donné à la négociation une liberté qu'elle n'a pas eue, et aurait pu exercer une influence heureuse sur l'issue du différend; bien des gens le croyaient à Berlin, durant ces derniers jours; ils se souvenaient des diverses circonstances dans lesquelles Votre Excellence a su écarter les difficultés qui, à plusieurs reprises, depuis 1866, ont menacé de troubler le bon accord entre la France et la Prusse; ils auraient donc eu confiance dans le succès de vos efforts personnels.

« — Tout cela est possible, me dit M. de Bismarck, et je ne suis pas fâché de l'entendre; mais ces considérations sont malheureusement superflues; aujourd'hui nous sommes en guerre, et savez-vous pourquoi? Parce que votre Gouvernement a trouvé à Ems trois personnages dont l'attitude conciliante lui a fait illusion : le Roi d'abord, la Reine ensuite, si ce n'est sa personne du moins son influence, et aussi M. de Werther, qui s'est montré faible depuis le commencement jusqu'à la fin; maintenant, vous vous étonnez d'être placés en face d'un Gouvernement fort et d'une nation résolue à défendre sa dignité. Quant au langage tenu par vos gouvernants à la tribune, je n'ai pas à l'apprécier en ce moment. »

Je me suis gardé d'entamer avec M. de Bismarck une discussion rétrospective qui eût été sans utilité, et, arrivant aux questions pratiques que Votre Excellence m'avait chargé de lui soumettre, je lui ai demandé si le Gouvernement prussien consentait à autoriser le séjour à Berlin du Chancelier de l'Ambassade pendant la durée de la guerre; je lui ai dit que le Gouvernement de l'Empereur était disposé à accorder une autorisation analogue au Chancelier de l'Ambassade de Prusse à Paris; je lui ai annoncé, en outre, que Votre Excellence avait l'intention de confier à l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin la protection de ses nationaux, et que Lord Augustus Loftus était prêt à s'en charger, si le Gouvernement prussien donnait son agrément à cette proposition.

« — Je l'accepte, me dit alors le Chancelier, et je vous apprendrai que nous avons, de notre côté, remis les intérêts de nos nationaux

entre les mains du Ministre des États-Unis à Paris; quant au Chancelier de votre Ambassade, je désire qu'il quitte Berlin de même que tous les autres membres de la mission; je sais que vous avez des Chanceliers non seulement ici, mais encore dans les autres Légations que vous entretenez près des autres États de la Confédération, à Dresde, à Hambourg, à Weimar; ce sont des fonctionnaires intelligents, informateurs perspicaces, connaissant bien les pays où ils résident, *des diplomates, des agents politiques* en un mot; ils nous gêneraient fort en temps de guerre; je désire donc que vous les rappeliez tous.

« — Je pensais, fis-je observer à M. de Bismarck, que le Comte de Solms avait réglé cette affaire avec M. le Duc de Gramont, et qu'elle était définitivement résolue; mais, puisqu'il n'en est point ainsi, notre Chancelier quittera Berlin; son départ préjudiciera seulement à la garde matérielle et à la conservation de l'hôtel de l'Ambassade, et, comme il est certain qu'une mesure analogue sera adoptée par nous, l'hôtel que la Prusse possède à Paris sera aussi bien abandonné que le nôtre à Berlin.

« — Peu m'importe! J'agis ainsi à la suite d'avis qui m'ont été donnés par l'autorité militaire, par M. le Général de Moltke. Quels sont les gens de service que vous laissez à votre Ambassade?

« — D'abord le concierge, Monsieur le Comte.

« — Est-il Prussien?

« — Oui.

« — En ce cas, c'est bien!

« — Puis l'huissier de notre Chancellerie.

« — Est-il Prussien?

« — Non, il est Alsacien!

« — Alors il est Allemand, s'écria M. de Bismarck.

« — Non certes, Français au premier chef, Allemand jadis, mais aujourd'hui se vantant de ne plus l'être.

« — Et le Colonel Stoffel? On me dit qu'il n'est point encore parti. Je désire qu'il parte le plus vite possible, c'est-à-dire ce soir. M. le Général de Moltke m'a déclaré tout à l'heure qu'il jugeait impossible que son séjour ici se prolongeât après la déclaration de guerre; donnez-moi l'assurance qu'il quittera Berlin ce soir, et laissez-moi ajouter qu'il ne pourrait plus se mettre en route demain.

« — Je vous affirme que le Colonel Stoffel partira ce soir même. »

Telle a été à peu près textuellement la fin de notre entretien, que j'ai cru exposer plus clairement à Votre Excellence sous la forme du dialogue. M. de Bismarck a mandé ensuite M. de Thile, et l'a invité à nous envoyer sans retard nos passeports, et à préparer en outre un sauf-conduit pour tout le personnel de l'Ambassade. J'ai pris alors congé du Chancelier, qui a bien voulu s'exprimer avec courtoisie sur les relations très courtes que j'avais eues avec lui.

Au résumé, Monsieur le Duc, comme j'ai déjà eu occasion de le dire verbalement à Votre Excellence, M. de Bismarck m'a paru, dans tout le cours de notre entretien, sincèrement affligé de la situation irrémédiable qu'a créée subitement la rupture des négociations d'Ems. Il est tardivement convaincu qu'un expédient ingénieux, imaginé par lui à la dernière heure, aurait pu nous apporter une satisfaction que nous aurions considérée comme suffisante; il déplore de n'avoir pas compris le danger qu'il y avait à laisser le Roi dans l'isolement; il n'est pas douteux, du reste, qu'il a connu et favorisé la candidature du Prince de Hohenzollern, et il voit maintenant qu'il a commis une faute grave en nous la cachant; mais peut-être se serait-il hâté de la sacrifier dès qu'il aurait eu mesuré l'étendue des complications qu'elle entraînait. Contrairement à son habileté accoutumée, il a manqué cette fois de savoir-faire; il s'est maladroitement abstenu, et il ne s'en console pas. Il assiste à l'explosion d'une guerre qu'il accepte mais qu'il n'a ni souhaitée ni prévue, et dont il sent que les conséquences sont incalculables pour lui-même et pour son œuvre.

J'ai quitté Berlin le 20 au soir, avec tous les membres de l'Ambassade. Notre départ n'a donné lieu à aucune manifestation hostile de la part de la foule qui encombrait la gare; quelques mesures protectrices avaient d'ailleurs été prises, et le Président de la police, M. de Wurmb, est venu lui-même veiller à leur accomplissement.

8752. Le Comte de Comminges-Guitaud, Ministre à Berne, au Duc de Gramont. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31.)

Berne, 25 juillet 1870.
(Cabinet, 27 juillet; Dir. pol., 27 juillet).

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le télégraphier aujourd'hui à Votre Excellence, mon Collègue de Darmstadt, M. le Comte d'Astorg, actuellement en route pour regagner la France, a recours à moi, en raison de l'irrégularité du service postal en Allemagne, pour vous faire connaître dans le plus bref délai que sur une invitation de Berlin le Gouvernement hessois lui a envoyé ses passeports datés du 19 juillet[1]. Il a en conséquence quitté Darmstadt le 21 après avoir confié les archives de la Légation et le soin de nos nationaux à la Légation de Russie, la seule, paraît-il, qui fût établie à Darmstadt de façon à recevoir ce dépôt.

M. d'Astorg exprime en même temps le désir que Votre Excellence veuille bien donner des ordres pour que le *visa* de M. le Comte d'Osten-Sacken, Ministre de Russie à Darmstadt, et celui de son Secrétaire, M. de Sidorowitch, soient reconnus valables par les autorités françaises de la frontière d'Allemagne[2].

8753. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 25 juillet 1870, 2h45 soir.
(Reçu, le 26 juillet, à 4h matin.)

J'ai reçu vos télégrammes des 23, 24. Je viens de voir le Ministre des Affaires étrangères. Il me fera connaître la décision du Roi après le Conseil qui a lieu en ce moment. J'ai lieu de craindre que le Cabinet ne se regarde comme engagé par le télégramme adressé à M. Quaade[3] et dont celui-ci a déjà probablement donné connaissance au Ministre des Affaires étrangères à Berlin.

(1) Cf. d'Astorg, télégramme, 20 juillet.
(2) En tête, note au crayon : «Donner suite.»
(3) Cf. les deux télégrammes de Saint-Ferriol du 23 juillet.

Dans ce cas, il ne lui serait pas possible d'ajourner sa réponse à la Prusse et la déclaration de neutralité qui en sera la conséquence. J'ai eu confidentiellement connaissance du projet de déclaration. Il contient ces lignes :

« Le Gouvernement du Roi, libre de tout engagement antérieur, se guidera d'après le respect dû aux principes du droit international et aux *stipulations des traités existants ;* il s'appliquera à conserver au Danemark les bienfaits de la paix, en ayant égard à ses intérêts *futurs* et présents[1]. »

Le Gouvernement danois me prie de faire savoir à Votre Excellence qu'il ne se regardera pas comme irrévocablement lié par une déclaration conçue en ces termes, et qu'il n'y voit pas un obstacle aux négociations qu'un Plénipotentiaire désigné par l'Empereur serait chargé d'entamer avec lui en vue d'une situation qui peut se modifier d'un moment à l'autre. Il insiste également pour que je signale de nouveau à Votre Excellence les dangers auxquels l'exposerait l'ajournement de sa décision[2].

8754. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 25 juillet 1870, 3h35 soir.
(Reçu, le 26 juillet, à 4h matin.)

La déclaration de neutralité a été approuvée par le Roi en Conseil dans les termes que j'ai indiqués ce matin. M. de Moltke recevra

(1) Cette formule était le résultat d'un compromis entre les différentes fractions du ministère danois. Le roi et le prince royal avaient essayé, au cours de la délibération en Conseil, de la faire supprimer, et avaient recommandé de se tenir à une déclaration de neutralité pure et simple. Pourtant, le Roi avait fini par s'incliner devant l'avis de son gouvernement.

(2) Cette dépêche est le résumé, succinct mais conforme aux notes très développées prises par M. P. Vedel, d'une conversation que Saint-Ferriol avait eue avec celui-ci le 25 au matin. Quelques heures plus tard, le baron de Mohrenheim rendait visite à M. Vedel pour lui dire qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de recommander *chaleureusement* au Danemark « une neutralité fixe ». (Aage Friis, *loc. cit.,* t. II, p. 538-543).

par le courrier de ce soir ou de demain l'ordre de la notifier officiellement au Gouvernement de l'Empereur[1].

8755. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 35.)

Winterthur (canton de Zurich), 25 juillet 1870.

A peine arrivé en Suisse[2], je crois devoir profiter d'une poste régulière pour adresser à Votre Excellence un court résumé des derniers jours de la Légation de l'Empereur à Darmstadt.

Votre Excellence voudra bien excuser les retards qui se sont sans doute produits dans la marche de mes lettres, quand elle saura que, le 21, le railway a mis treize heures à me porter de Darmstadt à Stuttgart, trajet qui se fait ordinairement en quatre heures et demie.

Après avoir envoyé à Paris par la poste, les 17 et 18, deux duplicata de mon télégramme chiffré du 17, j'ai reçu le 18 la lettre chiffrée de Votre Excellence, laquelle était un duplicata de son télégramme du 16, qui invitait le Gouvernement hessois à se prononcer.

Le 18, j'ai eu l'honneur d'écrire, en chiffres, à Votre Excellence[3], pour lui faire remarquer qu'à proprement parler la Hesse n'avait pas à se prononcer sur le point spécial du *casus fœderis* quant aux opérations de son armée, cette armée, d'après la convention militaire, constituant une division dans l'armée prussienne dont elle faisait ainsi partie intégrante. J'ajoutais que M. de Dalwigk n'a pas fait attention, quand j'ai été chez lui le 17, à ces mots; sa réponse n'en a donc pas été influencée.

Le 19, pour la première fois, l'Administration a refusé de re-

(1) D'après les notes prises par M. Vedel sur son entretien du 25 au matin avec Saint-Ferriol, celui-ci avait déclaré qu'il *appréciait parfaitement les motifs donnés* pour l'attitude du Danemark, et que, d'après son opinion personnelle, la déclaration de neutralité danoise n'empêchait nullement un changement d'attitude dans d'autres circonstances.

(2) Cf. Comminges-Guitaud, 25 juillet.

(3) Cf. d'Astorg, 18 juillet, n° 34.

cevoir un télégramme de moi à Votre Excellence. Ce télégramme chiffré était ainsi conçu : «Si Votre Excellence fait, comme on le dit, un manifeste à l'Allemagne, démentez les mots *rücksichtslose Behandlung*, que l'*Allgemeine* du jour met dans votre bouche.»

Le 19, en effet, le journal officiel de Darmstadt reproduisit un télégramme reçu de Paris par l'*Allgemeine Zeitung* (annexe 1) et, à la lecture de ce télégramme, j'adressai à Votre Excellence une dépêche télégraphique chiffrée (celle qui fut refusée) et une lettre que je finis par laisser sur mon bureau (annexe 2), les communications postales subissant à ce moment une perturbation complète. J'écrivis en même temps à M. de Dalwigk pour réclamer énergiquement contre l'insertion dans la *Darmstädter Zeitung* d'une semblable correspondance, qui d'ailleurs était contraire à la communication diplomatique que je lui avais faite, et, le 20 (annexe 3), le journal donna une rectification.

Le 19, j'avais écrit un second télégramme chiffré à Votre Excellence; je le déchirai quand je vis le premier refusé. Je disais dans ce télégramme que l'excitation contre nous augmentait beaucoup, et que les Écoles s'engageaient.

La dépêche Direction politique n° 3, datée du 14, circulaire lithographiée, m'est arrivée tout à fait en retard.

Le 19, M. de Dalwigk est venu me voir. Il ne m'apportait point mes passeports, car il n'avait pas, comme Ministre des Affaires étrangères, l'intention de prendre l'initiative; mais il venait personnellement me dire adieu, la fin des relations diplomatiques étant à prévoir.

En rentrant chez lui, il paraît qu'il trouva des nouvelles — peut-être une injonction — qui le décidèrent brusquement, car mon passeport, que je reçus de lui le 20 au matin, était daté du 19.

Je m'étais heureusement efforcé sans relâche depuis quelques jours de mettre ordre aux affaires de la Légation, à celles de la Chancellerie et aux miennes propres. C'est ainsi que je pus me donner la satisfaction de quitter presque immédiatement le Gouvernement qui rompait avec la France. Je partis le 21 avant midi. Le Chancelier, qui avait aussi son passeport, a dû partir le 22.

L'annexe 4 reproduit un article du *Journal officiel* qui rend à peu près compte et de la réponse de M. de Dalwigk du 17 et de mon départ. En comparant cette soi-disant réponse de M. de Dalwigk avec *l'ensemble* de celle qu'il m'a *dictée* le 17, c'est-à-dire en comparant la partie avec le tout, en mettant l'attitude que le *Journal officiel* prête au Gouvernement hessois en regard de l'allure circonspecte qu'il avait gardée jusque-là, on comprend si je ne me trompe pas, que, comme on l'a dit dans le public, le Gouvernement hessois aura reçu le 19, tard dans la soirée, une vigoureuse impulsion de Berlin, ou qu'il aura agi en ce moment avec une anxieuse précipitation pour éviter cette impulsion qui était imminente et qu'il avait de bonnes raisons de trouver redoutable. C'est à Stuttgart que j'ai eu connaissance de cet article [1].

P.-S. — Votre Excellence ne m'en voudra pas de la forme de ce rapport. Arrivé à grand'peine ici avec Madame d'Astorg et un de mes enfants très souffrants de la fatigue de ces derniers jours, gêné par la foule des voyageurs qui se pressent dans les grands centres comme Zurich, j'écris dans une petite auberge de Winterthur où je manque à peu près de tout ce qu'il faut pour écrire convenablement. Je suis ici en passant.

Dans une autre lettre, j'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de ce qui concerne la Chancellerie.

D'après mes informations, la Bavière et le Wurtemberg ne seraient pas encore prêts.

Pour assurer autant que possible l'exacte arrivée de la présente, je pense bien faire en ne mettant pas à la poste suisse une adresse officielle et en l'envoyant comme lettre privée (chargée) à M. le Baron de Courcel, Sous-Directeur à la Direction politique.

(1) Les annexes sont jointes à la dépêche. Nous ne publions ci-après que la deuxième.

8756. Annexe à la dépêche de Winterthur du 25 juillet, n° 35. (Extrait. Hesse-Darmstadt, 31.)

Le Comte d'Astorg au Duc de Gramont.

Darmstadt, 19 juillet au soir.

Ce matin pour la première fois le télégraphe a refusé mon envoi.

Hier, j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence une dépêche, Direction politique n° 34 (1), qui arrivera, je pense, quoique avec des retards, à destination.

Dans mon télégramme de ce matin, j'informais Votre Excellence que le bruit a couru d'un manifeste du Gouvernement impérial au Sud de l'Allemagne, et je me permettais de demander à Votre Excellence de profiter de ce manifeste pour détruire autant que possible l'effet très regrettable produit par un télégramme de l'*Allgemeine Zeitung* d'aujourd'hui.

Ce télégramme dit que la France a fait auprès des Gouvernements du Sud une démarche pressante, et que, dans le cas où ces Gouvernements se décideraient à suivre la Prusse, elle les a menacés, elle a menacé leurs pays d'une « *rücksichtslose Behandlung* », d'un traitement sans pitié.

J'ai passé la journée d'aujourd'hui à chercher à rétablir la vérité, à faire connaître de différents côtés l'esprit de votre communication, à rassurer bien des gens que ce télégramme avait très vivement impressionnés. J'ai écrit au Gouvernement hessois pour me plaindre de la reproduction par la *Darmstädter Zeitung* d'un semblable document.

L'excitation patriotique fait des progrès. On s'arme, on s'engage pour défendre le Rhin allemand menacé par nous!

Contre le Français envahisseur des rives du Rhin allemand, la Prusse n'a pas de peine à soulever l'Allemagne.

L'idée allemande aujourd'hui n'est plus la « Grande Allemagne », mais la défense du Rhin allemand.

A le défendre, la Prusse s'est faite allemande.

(1) Cf. d'Astorg, 18 juillet, n° 34.

Tel est, je pense, l'exact mouvement de l'opinion.

P.-S. — Le télégramme de l'*Allgemeine* donne une nouvelle importance à l'attitude de nos soldats quand ils seront sur le sol allemand. La générosité, la douceur de nos troupes envers les populations seront une aide puissante à notre politique, même à nos succès militaires.

Cette attitude sera dorénavant peut-être plus difficile à observer dans les commencements.

8757. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 36.)

Winterthur (canton de Zurich), 25 juillet 1870.

Depuis le commencement de la grande agitation allemande, plusieurs journaux de l'Allemagne ayant reproduit l'assertion «que j'avais fait empêcher un meeting à Darmstadt», je crois devoir à Votre Excellence le récit de ce qui s'est passé.

Le 16, je trouvai, chez un membre de la Première Chambre qui fait partie du Gouvernement, un bourgeois de la ville. On s'entretenait du meeting du lendemain, et le bourgeois de Darmstadt, dans des intentions conservatrices, désirait que ce meeting fût interdit.

«Quel est, demandai-je, le but de cette réunion?

«— C'est, en présence d'une question extérieure, de convenir que toutes les animosités de parti seront effacées.

«— Ce que la ville de Darmstadt a de mieux à faire, dis-je, c'est de garder sa tranquillité. *Quant au meeting, le programme que vous m'en donnez le rend parfaitement naturel, et il est impossible, dans ce cadre, d'empêcher une réunion populaire.*»

Le membre de la Première Chambre était de mon avis.

Néanmoins, d'après ce qu'on m'a raconté, le Gouvernement empêcha le meeting, soit parce qu'on crut découvrir qu'il prenait une direction hostile au Ministère Dalwigk, soit parce qu'on parlait (vaguement) d'une manifestation sous mes fenêtres, soit pour ces deux raisons ensemble.

On sut, depuis, la visite que j'avais faite, et le bruit courut

(vraisemblablement du fait du parti prussien) que j'avais demandé la prohibition du meeting.

Sans pouvoir faire de ce bruit une affaire officielle comme pour le télégramme de l'*Allgemeine,* j'eus soin de dire à plusieurs personnes, que je choisis à cet effet de différents côtés, quelles paroles j'avais, dans la réalité, prononcées chez l'ami que j'avais visité le samedi 16.

8758. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 25 juillet 1870, 7h30 soir.
(Reçu, le 26 juillet, à 1 h matin.)

Le langage de M. Visconti-Venosta devient de plus en plus accentué en ce qui concerne la nécessité d'une concession de notre part dans la question romaine. On m'assure que, dans un Conseil des Ministres qui a eu lieu hier soir, le Cabinet a résolu d'exercer une forte pression sur le Roi pour le déterminer à faire de cette concession une condition de la triple alliance.

Dans cette prévision, j'ai pris soin hier de demander catégoriquement au Roi s'il considérait que l'alliance projetée pourrait être sérieusement compromise dans le cas où l'Empereur se refuserait à prendre aucun engagement nouveau dans l'affaire de Rome. Il m'a répondu qu'il espérait bien que non, et qu'il voulait aller jusqu'au bout. Ce sont ses propres paroles.

Cependant, si son Ministère *tout entier* l'abandonnait sur cette question, la chose serait grave, et Sa Majesté se trouverait dans une position très difficile.

Le Roi, dans le cours de l'entretien que j'ai eu avec lui hier (1), m'avait représenté le danger de mouvements révolutionnaires fomentés par la Prusse pendant la guerre et ayant Rome pour objectif. Il redoutait, m'a-t-il dit, la guerre civile en Italie pendant qu'il combattrait lui-même à côté de nous en Allemagne. Sans me charger de faire une demande formelle en son nom, il m'avait

(1) Cf. Malaret, télégramme, 24 juillet, reçu à 1 h. 30 matin le 25.

dit que, dans le cas où la sûreté du Pape l'exigerait, il y aurait pour l'Italie et pour nous-mêmes un véritable intérêt à ce que certains points du Territoire pontifical fussent occupés par les troupes royales.

Je vous rends compte de tout cela dans une lettre qui vous arrivera jeudi[1]. On croit être sûr ici que l'Autriche nous conseillera de nous montrer très larges dans la question romaine. S'il faut en croire M. Visconti-Venosta, le Cabinet de Vienne a fait savoir à Florence que, en ce qui le concerne, il trouvera bon que les troupes du Roi occupent non seulement un point de l'État romain, mais Rome même si cela paraît utile[2].

Il y a eu hier à Milan des troubles assez sérieux.

8759. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 25 juillet 1870, 9h30 matin.
(Reçu à 1 h soir.)

Le *Times* de ce matin contient un prétendu projet de traité qui aurait été proposé par la France à la Prusse pour s'emparer du Luxembourg et de la Belgique[3].

(1) Cette lettre, si elle a été expédiée, n'a pas été conservée dans la Correspondance.

(2) Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 25 juillet, 6 h.

(3) On trouvera le texte du projet de traité, tel qu'il a été publié par le *Times*, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 266-267. — Le fac-simile s'y trouve aussi (p. 280), en annexe à une dépêche de Loftus, qui l'expédia de Berlin le 26 juillet. — Enfin une annexe à une dépêche de Loftus à Granville (*Ibid.*, p. 281) indique les différences entre le texte du *Times* et celui du fac-simile communiqué par Bismarck à Loftus.

Tout un dossier allemand, relatif à la publication du projet de traité, a été publié en Appendice du t. III des *Discours du Prince de Bismarck* (p. 340-362). Il comprend :

1° La publication du projet de traité, telle qu'elle parut dans la presse officieuse allemande le 25 juillet (le même jour que dans le *Times*). Le projet de traité y est précédé d'une note explicative (p. 340-343). Il diffère sur quelques points, signalés dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 281, du texte du *Times*.

2° La publication dans le *Moniteur* prussien du 27 juillet 1870 d'un télégramme de Bismarck à Bernstorff contenant, en réponse aux interpellations

Informez-moi le plus tôt possible du langage que je dois tenir.

8760. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 25 juillet 1870, 7h30 soir.
(Reçu à 10h soir.)

La réponse à mon télégramme de ce matin ne m'est pas encore

---

anglaises du 25 (cf. ci-après le télégramme de La Valette de 8 h. soir), les premières explications du Gouvernement prussien, sous réserve, déclare une courte note qui précède le télégramme, «d'explications officielles plus détaillées qui devraient être données dans une communication écrite» (p. 343-345). Le télégramme de Bismarck à Bernstorff a été reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 287-288, mais avec quelques variantes et à la date du 28 juillet.

3° Une circulaire de Bismarck du 29 juillet 1870 aux représentants de la Confédération de l'Allemagne du Nord, «relative non seulement au traité Benedetti, mais aux demandes françaises du même genre» (p. 345-350). C'est à cette circulaire que fait allusion Horst Kohl (t. Ier, p. 399). Elle est reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 291-295.

4° La publication, le 9 août 1870, dans le *Moniteur prussien,* d'une lettre de Benedetti à Bismarck du 5 août 1866, avec le projet de traité qui s'y rapporte (p. 350-351). Cf. t. XI, p. 383.

5° Une circulaire de Thile du 10 août 1870, envoyant aux représentants de l'Allemagne du Nord, en la commentant, la copie de la lettre de Benedetti du 5 août et du projet de traité (p. 351-353). Elle est présentée comme une réponse à la lettre de Benedetti du 29 juillet 1870, et à la circulaire de Gramont du 4 août, que nous publions ci-après, p. 294, et p. 374. Cette circulaire est indiquée par Horst-Kohl (t. Ier, p. 401).

6° Une note du *Moniteur de l'Empire allemand* du 21 octobre 1871, qui rouvre la discussion avec Benedetti, à propos de la publication de sa *Mission en Prusse* (p. 355-361).

Pour le dossier français, cf. entre autres Benedetti (*Ma Mission en Prusse*, p. 182-199), Rothan (*La Politique française en 1866,* chap. IV, p. 377-406), et, sur l'ensemble de la question, cf. Rouher à Benedetti, 16 août 1866, et la note jointe, dans le t. XII, p. 116-117; Benedetti à Rouher, 23 août, et la note jointe, t. XII, p. 170-171; et Napoléon III à Rouher, 26 août, t. XII, p. 192. É. Ollivier a publié un certain nombre de télégrammes de l'Empereur et de l'Impératrice, relatifs à la publication du *Times*, que nous reproduisons ci-après, p. 223, note 3. On trouvera également ci-après, p. 294 et 374, le texte des documents, lettre de Benedetti du 29 juillet, et circulaire de Gramont du 4 août, auxquels font allusion les notes allemandes.

parvenue. Les journaux de ce soir sont très violents. Je n'ai pas vu Lord Granville. Il est important que mon langage soit d'accord avec celui que vous avez tenu à Lord Lyons, qui vous aura certainement entretenu de ce prétendu traité.

8761. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 25 juillet 1870, 8h soir.
(Reçu, le 26 juillet, à 1h matin.)

Lord Granville m'envoie à l'instant le compte rendu de ce qui s'est passé à la Chambre. Interpellé par Lord Stratford, le Principal Secrétaire d'État a dit qu'il ne pouvait répondre que très brièvement. Il peut, d'accord avec Lord Stratford, considérer comme très important le document publié par le *Times*. Il en ignore la provenance, mais il pouvait seulement dire que, du moment où l'on avait annoncé l'existence d'un pareil projet de traité, les deux Gouvernements de France et de Prusse seraient probablement disposés à donner immédiatement et spontanément à l'Europe toutes les explications sur cette affaire (1).

8762. Napoléon III au Duc de Gramont. (Télégr. Minute (2). Télégrammes de Saint-Cloud.)

Palais de Saint-Cloud, 25 juillet 1870, 10h45.

On peut hardiment démentir ce projet de traité, qui n'a existé que dans la tête de M. de Bismarck, mais qui n'a jamais eu aucune base (3).

---

(1) Cf. Granville à Lyons, 25 juillet, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 265.

(2) La minute est de la main de Piétri, secrétaire du Cabinet de l'Empereur.

(3) É. Ollivier (t. XV, p. 390), après avoir signalé le désarroi du ministère à la suite de la publication du *Times*, publie deux lettres de Napoléon et une

8763. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 752.)

Paris, 25 juillet 1870, 11h30 soir.

J'ai dû, avant de vous répondre[1], prendre les ordres de l'Empereur, parce que lui seul savait jusqu'où les choses sont

lettre de l'Impératrice à Gramont qui sont beaucoup plus explicites que ce télégramme. Les deux lettres de Napoléon sont datées par lui du 26 et du 28 juillet (cette dernière de Metz), celle de l'Impératrice du 30 juillet. En voici le texte :

1° Lettre de Napoléon III du 26 juillet : Mon cher Duc, je crois qu'à propos du traité reproduit par le *Times*, on pourrait mettre dans le *Journal officiel* la phrase suivante qui est la vérité : «Après le traité de Prague, plusieurs pourparlers ont eu lieu à Berlin entre M. de Bismarck et l'Ambassadeur de France au sujet d'un projet d'un traité d'alliance. Plusieurs des idées contenues dans le document inséré par le *Times* ont été soulevées. Quant aux propositions dont on avait pu parler, l'Empereur Napoléon les a rejetées.» Parlez de cela avec M. É. Ollivier. Mille amitiés. (*Ibid.*, p. 390-391.)

2° Lettre de Napoléon III du 28 juillet : Mon cher Duc, en partant ce matin, j'ai oublié de vous dire qu'il serait bien nécessaire de faire le plus tôt possible une dépêche à La Valette afin de rejeter sur qui de droit l'initiative et la responsabilité du prétendu traité. Voici ce que m'a rappelé mon cousin Napoléon, et ce qui est conforme à mes souvenirs. M. de Bismarck a dit au prince Napoléon à Berlin : «Vous cherchez une chose impossible, vous voulez prendre les provinces du Rhin qui sont allemandes et qui veulent le rester; pourquoi ne pas vous adjoindre la Belgique, où existe un peuple qui a la même origine, la même religion et parle la même langue ? J'ai déjà fait dire cela à l'Empereur. S'il entrait dans ces vues, nous l'aiderions à prendre la Belgique. Quant à moi, si j'étais le maître, et que je ne fusse pas gêné par l'entêtement du Roi, cela serait déjà fait.» Ceci est authentique. M. de Goltz me l'avait déjà dit. Aussi, lorsqu'à l'époque de l'Exposition, le Roi des Belges parla à Napoléon de ses inquiétudes sur mes intentions, mon cousin lui répondit : «Vous devriez être très reconnaissant à l'Empereur, car Bismarck lui a offert la Belgique, et il l'a refusée.» En ce moment, c'est la Prusse qui a fait l'offre, et c'est nous qui avons éludé de répondre. Croyez à ma sincère amitié. (*Ibid.*, p. 391-392.)

3° Lettre de l'Impératrice du 30 juillet : Mon cher Ministre, si mes souvenirs ne me font pas défaut, vous devez avoir des dépêches à l'occasion de l'affaire du Luxembourg, qui constatent nos bons procédés pour l'Angleterre et la *preuve* que c'est la Prusse qui nous avait offert la Belgique quelque temps avant. C'est après constatation faite que l'Angleterre se mit de cœur à aplanir les difficultés. Lord Cowley était au fait de cette affaire. Croyez à tous mes sentiments. (*Ibid.*, p. 392.)

É. Ollivier complète son dossier sur la publication du *Times* en rappelant des confidences que lui fit le prince Napoléon (p. 392-393), et en résumant et commentant les explications données par Benedetti le 29 juillet (p. 393 et sq.).

[1] Cf. La Valette, télégrammes, 25 juillet, 9 h. 30 matin, 7 h. 30 et 8 h. soir.

allées. La vérité est que ce projet a existé dans la tête de M. de Bismarck, qu'il en a conféré avec Benedetti, mais qu'il n'a jamais eu aucune base et a été repoussé par l'Empereur. Lord Lyons ne m'a parlé de rien; s'il m'en parle, je lui répondrai dans ce sens.

8764. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502[1].)

Vienne, 25 juillet 1870, 5h soir.
(Reçu à 9h soir.)

J'ai reçu votre télégramme du 25. La dépêche que j'ai adressée hier à Votre Excellence expose en détail la manière de voir du Chancelier en ce qui concerne l'envoi d'un corps d'observation en Bohême et la conclusion immédiate d'un traité secret. L'Autriche n'est pas disposée à l'aventurer en Bohême, avant d'être en mesure de lui prêter, si cela devenait nécessaire, l'appui de toutes ses forces. Quant à un traité secret, M. de Beust n'en approuve pas l'idée; mais il pense qu'il convient de laisser, pour ménager certaines susceptibilités, les Cabinets de Vienne et de Florence se mettre préalablement d'accord entre eux. Il a vu hier longuement le Comte Vimercati, et l'accord dont il s'agit semble près de s'établir. Pour le moment, le Chancelier conseille à son Souverain d'écrire à l'Empereur afin de bien constater que la déclaration de neutralité de l'Autriche ne change rien à ses bonnes dispositions à notre égard, et que l'Autriche hâte ses préparatifs militaires pour être aussitôt que possible en mesure de nous venir matériellement en aide. J'espère que la lettre impériale contiendra l'assurance que nous pouvons compter en tout état de cause sur le concours armé de l'Autriche pour le cas d'une intervention de la Russie[2].

---

[1] Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 289).
[2] Cf. ci-après, Appendice I, la lettre de l'empereur François-Joseph à l'empereur Napoléon. Elle est datée du 25 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

8765. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502[1].)

Vienne, 25 juillet 1870, 6h30 soir.
(Reçu à 9h30 soir.)

J'ai remis ce matin mes lettres de créance à l'Empereur François-Joseph. Je l'ai trouvé très préoccupé des événements; il m'a dit que la situation exigeait beaucoup de prudence de la part de l'Autriche; la guerre l'avait pris au dépourvu; l'armée n'était pas prête, et l'opinion publique avait également besoin d'être préparée; car ce n'est pas la Prusse seule que nous avions pour adversaire, mais bien l'Allemagne tout entière, et l'émotion du parti allemand était très vive. Sa Majesté s'est montrée d'ailleurs désireuse de nous prêter un concours actif aussitôt que les circonstances le lui permettraient, et m'a dit qu'elle écrivait aujourd'hui même à l'Empereur pour lui donner l'assurance que l'Autriche, malgré sa déclaration de neutralité, persistait dans ses bonnes dispositions à notre égard.

8766. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502.)

Vienne, 25 juillet 1870.
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 18 de ce mois [2] pour m'annoncer que Sa Majesté avait daigné me nommer son Ambassadeur à Vienne. Votre Excellence peut être assurée que j'emploierai toutes mes forces à l'accomplissement d'une tâche dont je ne me dissimule ni l'étendue ni les difficultés. J'ai besoin de faire appel à la bienveillance de Votre Excellence, et j'ose compter sur le concours qu'elle a bien voulu me promettre pour seconder mes efforts.

[1] Un très bref résumé de ce télégramme se trouve dans É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 289).

[2] La lettre ne se trouve pas dans la Correspondance.

Je lui serai particulièrement reconnaissant de faire parvenir jusqu'aux pieds du Trône l'hommage de ma gratitude pour cette nouvelle preuve de confiance que l'Empereur a daigné me donner.

8767. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 100.)

Vienne, 25 juillet 1870.
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 1er août.)

M. le Comte de Platen, ancien Ministre des Affaires étrangères du Roi de Hanovre, est venu me signaler aujourd'hui le comité insurrectionnel hanovrien qui vient de se constituer à Paris, et m'a prié de faire savoir à Votre Excellence que son Souverain le désavouait entièrement. Ce comité se trouve dirigé par un ancien aide de camp du Roi, M. de Düring, renvoyé du service de S. M. Hanovrienne. M. de Platen a vivement insisté sur le danger qu'il y aurait à laisser se produire un mouvement qui lui semble prématuré dans un moment où l'esprit public se trouve violemment surexcité en Allemagne. Sans me prononcer sur la valeur de ces informations, j'ai cru utile de vous les transmettre[1].

8768. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 378[2].)

Paris, 26 juillet 1870, 6h soir.

J'ai reçu votre télégramme du 25, sept heures du soir. Vous n'y précisez pas la concession sur la question romaine dont vous parlez à plusieurs reprises. Si c'est l'entrée des Italiens à Rome après le départ de nos troupes, elle est impossible. Nous en

[1] Cf. Gramont à Cazaux, télégramme, 21 juillet, 4 h. 30 soir.

[2] Le texte du télégramme depuis : «Si c'est l'entrée...» a été publié par Rothan (*L'Allemagne et l'Italie*, t. II, p. 71). Il est résumé par É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 299), qui le date du 25 juillet minuit.

avons prévenu à Vienne[1], et dites-le sans ambages. Nous demeurons fidèles à la Convention de septembre, et nous avons déjà notifié au Saint-Siège le départ de nos troupes[2].

8769. Le Duc de Gramont au Marquis de Banneville, Ambassadeur à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer. Rome, 1047.)

Paris, 26 juillet 1870.
(Expédié à 5h15 soir.)

Veuillez informer le Cardinal Antonelli que les nécessités de la guerre nous obligent à rappeler la brigade d'occupation. Le Gouvernement de l'Empereur s'est préalablement assuré que l'Italie exécutera fidèlement les clauses protectrices de la Convention de septembre. Invitez le Gouvernement pontifical à prendre sans retard les mesures nécessaires pour parer aux nécessités de la situation.

L'échange de lettres a eu lieu, mais sur le terrain de la Convention de septembre, et non plus comme engagement personnel du Roi Victor-Emmanuel[3].

8770. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Copie. Autriche, 502.)

Paris, 26 juillet 1870, 5h45 soir[4].

J'apprends que le Comte de Beust a fait savoir à M. Visconti-Venosta que, en ce qui le concerne, il trouve bon que les troupes

[1] Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégrammes, 25 juillet, 6 h. 30 soir et minuit.

[2] Cf. ci-après, Gramont à Banneville, télégramme, 26 juillet.

[3] Cf. Gramont à Banneville, 21 juillet; Malaret, télégrammes, 24 juillet; Gramont à Malaret, télégramme, 25 juillet, 5 h. 15 soir.

[4] Reçu à Vienne, le 27 juillet, à 2 h. 30. — Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 299), et É. Ollivier (t. XV, p. 483).

du Roi occupent, non seulement un point de l'État romain, mais Rome même, si cela lui paraît utile[1]. Veuillez sans perdre un instant déclarer au Comte de Beust que nous ne pouvons y consentir. Un acte aussi déloyal de notre part, aussi indigne, soulèverait la France entière, et nous regarderions comme un mauvais procédé du Cabinet de Vienne de nous créer cet embarras. Si le Comte de Beust croit que nous faiblirons sous la pression des circonstances, il ne connaît ni notre caractère, ni notre position, qui est loin d'être de nature à nous imposer cette nécessité. Il me paraît indispensable que vous fassiez, soit par le Général Bellegarde, soit par l'Archiduc Albert, soit directement, connaître à l'Empereur le sentiment de révolte et de répulsion que nous inspire la conduite du Comte de Beust en cette circonstance. Je crois que l'Empereur le comprendra et y mettra bon ordre.

8771. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 26 juillet 1870, $4^h 40$ soir.
(Reçu, le 27 juillet, à $2^h 30$ matin.)

La réponse du Gouvernement danois contenant la déclaration de neutralité a été expédiée hier soir à Berlin[2].

Une ordonnance contenant les règles applicables au commerce maritime en cas de guerre entre les Puissances étrangères a paru ce matin dans le Bulletin officiel.

Le Cabinet de Copenhague envoie à ses Agents à l'étranger le texte de sa réponse au Cabinet de Berlin, en les autorisant simplement à la communiquer, si la demande leur en est faite.

---

[1] Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 25 juillet, 6 h.; Gramont à La Tour d'Auvergne, télégrammes, 25 juillet, 6 h. 30 soir et minuit.

[2] Cf. Saint-Ferriol, télégrammes, 25 juillet.

8772. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Danemark, 255, n° 67.)

Copenhague, 26 juillet 1870.
(Cabinet, 3 août.)

M. de Champeaux[1] m'a remis les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous les n°s 6 et 7[2]. J'ai reçu également les télégrammes qu'elle m'a adressés les 23 et 24 juillet. J'ai tâché par tous les moyens en mon pouvoir, ainsi que me le prescrivait Votre Excellence, de faire retarder le plus possible la proclamation de la neutralité du Danemark. J'ai, en particulier, appelé l'attention du Cabinet de Copenhague sur le caractère qu'aurait une pareille démarche accomplie la veille de l'arrivée de la flotte française[3]. Tous mes efforts pour obtenir un ajournement de quelques jours sont venus échouer devant une résolution irrévocablement prise dès le début de la crise actuelle. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui m'ont été opposés, ni sur les réponses qu'ils ont provoquées de ma part. La plupart d'entre eux étaient comme toujours tirés des dangers du pays; mais ces dangers, réels au début, s'éloignent et s'atténuent singulièrement en présence de l'arrivée de nos bâtiments. Ce n'est donc point là, je crois, mais dans le désir de se ménager comme garantie morale contre les éventualités de l'avenir la bienveillance de l'Angleterre et de la Russie, qu'il faut chercher la cause véritable du refus opposé à notre demande. Les sentiments personnels du Roi et les influences de famille seraient venus puissamment en aide, en cette circonstance, aux conseils qu'à ce sujet la Russie a prodigués dans ce sens avec un empressement qui n'a échappé à personne.

Quant à la valeur de cette neutralité, elle ne serait pas grande,

(1) Le capitaine de frégate de Champeaux, ainsi qu'un autre officier de marine, Galibert, avait été envoyé à Copenhague pour y préparer l'expédition projetée. Antérieurement déjà, M. de Champeaux avait étudié les parages danois.

(2) Dépêches des 16 et 18 juillet.

(3) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 24 juillet.

s'il fallait s'en tenir au sentiment général et au langage des journaux.

L'opinion, toutefois, ne s'est pas encore assez fortement manifestée pour entraîner avec elle le Gouvernement. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, celui-ci refusera de se lier par un traité, ou même par un engagement formel qu'il ne veut contracter que sous l'empire de circonstances qui, aux yeux des grandes Puissances, ne lui laisseraient plus d'autre alternative que de s'unir à nous. C'est dans ce sens et avec ces restrictions qu'il a répondu, ainsi que je l'ai indiqué dans mes dépêches télégraphiques[1], aux ouvertures que Votre Excellence m'a invité à lui faire au sujet de l'envoi à Copenhague d'un Plénipotentiaire spécial[2].

8773. Victor-Emmanuel II à Napoléon III. (Télégr. Copie. Italie, 378[3].)

Florence, [Palais] Pitti, 26 juillet 1870.

Je m'empresse de renseigner Votre Majesté que l'Autriche nous propose un traité préalable de neutralité armée entre l'Autriche et l'Italie, ce qui faciliterait en cas d'événement notre concours dans cette triple alliance.

De cette manière, on dispose aussi l'opinion publique d'une manière favorable.

8774. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Italie, 378.)

Florence, 26 juillet 1870, 12^h40 soir.

M. Visconti-Venosta, répondant hier aux interpellations de M. Nicotera[4], a répété les déclarations qu'il avait faites précédemment[5] à la tribune au sujet de la neutralité de l'Italie.

[1] Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 25 juillet.

[2] Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 23 juillet.

[3] Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 291).

[4] Cf. Malaret, télégrammes, 23 juillet, et 24 juillet (reçu le 25, à 1 h. 30 soir).

[5] A la séance du 18 juillet. Cf. Malaret à Gramont, 19 juillet.

Il a dit que le Gouvernement du Roi ne connaissait pas encore avec précision les intentions du Gouvernement de l'Empereur en ce qui concerne l'occupation française à Civita-Vecchia. Cette question doit, selon lui, rester sans influence sur la ligne de conduite du Cabinet dans les circonstances présentes. Le Gouvernement est d'ailleurs persuadé et il déclare nettement que la pire des politiques serait de profiter de la situation où se trouve actuellement la France pour chercher à résoudre la question romaine par la force ou par la violence[1].

[1] Voici, d'après le compte rendu du journal italien la *Nation*, que Malaret envoya à Gramont sans avoir le temps de le traduire, la traduction des déclarations de Visconti-Venosta :

Nous maintenons strictement notre neutralité, et dans toutes les questions nous nous proposons invariablement de réserver notre liberté d'action pour protéger les droits et les intérêts de l'Italie.

L'honorable député Nicotera comprend que je ne puis en dire plus.

L'honorable député Nicotera me demandait pourquoi le Gouvernement anglais n'a pas compris l'Italie parmi les Puissances neutres. Je ne savais pas que le Gouvernement anglais avait publié la liste ou le catalogue des Puissances neutres. Ce que je puis assurer à l'honorable Nicotera, c'est que les négociations qui ont eu lieu entre l'Angleterre et l'Italie n'ont réussi qu'à rendre plus étroits les liens qui rattachaient notre Gouvernement à celui de cette grande Nation.

Enfin, l'honorable Nicotera me demandait si de nouvelles négociations avaient été entamées se rapportant à la question romaine. Je commence par déclarer que sur cette grave question mon langage ne peut qu'être entouré de beaucoup de réserve.

Sur l'occupation française de Civita-Vecchia, ne sont pas survenues entre les deux Gouvernements d'Italie et de France des communications officielles.

A moi, il ne me reste qu'à faire deux déclarations qui, j'espère, suffiront à satisfaire la Chambre.

Nous n'avons pas cru que la question romaine — et en particulier l'occupation française — pût être prise comme guide et inspiratrice de notre conduite dans le très grave moment que l'Europe traverse. Voilà la première déclaration, à laquelle je dois ajouter que le Gouvernement entend, pour l'avenir, se réserver entière sa liberté d'action, laquelle ne s'exercera jamais avec l'ombre d'une atteinte aux prérogatives du Parlement.

Nous croyons — et ceci est notre seconde déclaration — que le plus mauvais de tous les systèmes, le plus fatal pour tous les intéressés, serait celui de profiter contre la France du moment actuel pour tenter d'obtenir le triomphe de nos aspirations par la force ou par la violence.

Ces déclarations ont été résumées et commentées par Welschinger (*La Guerre de 1870, Causes et Responsabilités*, t. Ier, p. 215). Elles sont inexactement rapportées par É. Ollivier (t. XV, p. 494-495).

8775. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 26 juillet 1870, 8h40 soir.

J'ai reçu vos deux télégrammes d'hier.

J'ai communiqué à M. Visconti-Venosta celui qui est relatif au retrait de notre corps d'occupation à Civita-Vecchia, sans autre garantie que celle qui résulte de la Convention de septembre[1]. Le Ministre des Affaires étrangères est disposé à indiquer dans sa correspondance les mesures que l'on compte prendre ici pour la sécurité de la frontière pontificale. Il m'a paru beaucoup moins affirmatif qu'il ne l'avait été hier en ce qui concerne la part que la question romaine devrait avoir, selon lui, dans les négociations pendantes. J'espère lui avoir fait comprendre qu'une combinaison pareille à celle que vous me dites avoir été suggérée[2] ne serait à aucun degré acceptable pour nous. Je sors de chez le Roi, à qui j'avais dès le matin fait demander une audience. Sa Majesté, tout en constatant l'insistance de ses Ministres pour une modification de notre politique dans les affaires de Rome, fait de son mieux, m'a-t-elle dit, pour tourner et assoupir la question[3]. Elle croit que l'Autriche, en prenant une attitude favorable aux vues de l'Italie, rend un service, en ce sens que ce fait seul peut être considéré par l'opinion italienne comme une sorte de satisfaction. Le Roi m'a dit que le Comte Vitzthum, porteur d'un projet préliminaire entre l'Autriche et l'Italie, lequel devrait être bientôt suivi de la triple alliance, est attendu à Florence demain ou après. La base de cette convention à deux serait, paraît-il, la neutralité armée[4]. Vous savez certainement tout cela, et je suppose que l'Empereur y donne les mains. J'ai insisté auprès du Roi sur la nécessité d'arriver le plus promptement possible à l'alliance. Sa Majesté, en me congédiant, m'a témoigné sa

[1] Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 25 juillet, 5 h. 15 soir.

[2] Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 25 juillet, 6 h.

[3] Cf. Malaret, télégramme, 25 juillet, 7 h. 30 soir.

[4] Cf. Victor-Emmanuel II à Napoléon III, 26 juillet; La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 5 h. soir; et le texte du projet de traité à l'Appendice I, p. 486.

confiance dans le résultat final des négociations. Elle m'a prié de lui faire savoir, dans le cas où je le connaîtrais moi-même, le moment où nos troupes se mettront en mouvement. Vous verrez ce que vous jugerez à propos de me mander à ce sujet.

8776. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Orig. Angleterre, 752, n° 78.)

Londres, 26 juillet 1870.
(Cabinet, 27 juillet; Dir. pol., 3 septembre.)

J'ai reçu le télégramme que Votre Excellence m'a adressé ce matin en réponse à celui que je lui avais envoyé hier soir au sujet de la déclaration faite à la Chambre haute par Lord Granville [1].

Le Principal Secrétaire d'État, que je viens de voir, m'a parlé tout d'abord en termes assez émus du document publié par le *Times* [2]. Il lui était difficile de ne pas y voir la trace d'une sorte de conspiration contre un pays dont l'indépendance était garantie par l'honneur de l'Angleterre. Lord Granville, toutefois, n'a pas tardé à revenir sur ce que son langage avait eu d'un peu amer au début, et m'a demandé, dans les formes les plus amicales et les plus affectueuses, ce qu'il y avait exactement au fond de cette affaire, ce qu'elle signifiait, et ce qu'il fallait en penser.

Je me suis attaché à développer dans ma réponse les indications que Votre Excellence a bien voulu me donner [3]. Il était parfaitement exact, ai-je dit à Lord Granville, que des ouvertures nous avaient été faites spontanément par M. de Bismarck, en 1866, au sujet de la Belgique, et que le Premier Ministre de Prusse en avait entretenu M. Benedetti. Le Cabinet de Berlin, comprenant que l'équilibre de l'Europe avait été réellement rompu, à son profit et à notre détriment, avait pris l'initiative

[1] Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 25 juillet, 11 h. 30 soir.

[2] Cf. les trois télégrammes de La Valette du 25 juillet. Le résumé de l'entretien de Granville et de La Valette se trouve aussi dans une dépêche de Granville à Lyons, du 26 juillet (*Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 279-280).

[3] Cf. p. 221, note 3.

d'un projet destiné à faire taire nos susceptibilités. Ne pouvant pas nous indemniser du côté de l'Allemagne, M. de Bismarck nous avait laissé entrevoir d'autres compensations. Ce que je pouvais affirmer non moins hautement, c'est que ces suggestions n'avaient jamais abouti, que le projet conçu par M. de Bismarck n'avait jamais eu aucune base, et avait été repoussé par les deux parties. Les faits, d'ailleurs, parlaient d'eux-mêmes et témoignaient de nos intentions. N'avions-nous pas eu depuis l'occasion de réaliser les offres qui nous avaient été faites : en avons-nous profité? N'avions-nous pas, au contraire, prouvé notre respect pour l'indépendance de la Belgique dans les circonstances mêmes où cette autonomie s'exerçait contre nous? L'Empereur, enfin, ne venait-il pas de reconnaître solennellement la neutralité de la Belgique, et ne s'était-il pas engagé à la respecter aussi longtemps que nos adversaires la respecteraient eux-mêmes[1]? L'Angleterre n'avait donc rien à craindre : ses intérêts n'étaient compromis en rien, si ce n'est peut-être, ai-je ajouté, par les dangers que pouvaient faire naître des paroles de défiance jetées à la France au moment où, debout, armée, enfiévrée, elle se préparait à la lutte la plus terrible qui lui ait été jamais imposée. Ce langage, dans ma bouche, ne pouvait pas être suspect : je le puisais dans mon ardent désir de maintenir entre les deux pays les rapports de confiance et d'intimité qui existaient si heureusement depuis bien des années.

Le Principal Secrétaire d'État m'a répondu, dans les termes les plus affectueux, qu'il connaissait depuis longtemps mes bons sentiments pour l'Angleterre, et qu'il n'attachait pas moins de prix à l'union intime des deux pays.

J'ai su par Lord Granville que M. de Bismarck se proposait de publier le texte même du projet de traité, écrit, affirmait-il, de la main de notre Ambassadeur à Berlin[2]. Je ne puis vous dissimuler que toute cette affaire fait un très grand bruit ici et cause une vive irritation contre nous. Il est important que vous sachiez la vérité en toute chose, et je ne puis vous la cacher en

[1] Cf. Gramont à Beyens et Gramont à La Boulaye, 16 juillet.

[2] Cf. Granville à Lyons, 26 juillet, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 280.

ceci. Déjà plusieurs journaux demandent la neutralité armée. Je ne crois pas qu'on en vienne là, mais la lutte va durer, et je vous demande des armes pour nous défendre. Vous ne m'avez pas encore répondu quant à la négociation sur le désarmement [1]. Il me semble qu'il y aurait très grand intérêt à bien établir notre initiative dans cette question, et je vous serais très reconnaissant de me faire savoir ce que vous en pensez.

---

877. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 876.)

Madrid, 26 juillet 1870, 11h40 matin.
(Reçu à 9h15 soir.)

La partie de votre circulaire concernant l'Espagne [2] a vivement ému le Gouvernement. Il se trouve placé dans une position très fausse vis-à-vis de l'opinion et des Cortès, et l'affaire pourrait devenir désagréable. M. Rivero [3], dînant chez moi, m'a demandé comment on pourrait l'arranger. Je lui ai dit que je n'avais fait et ne ferais aucune communication au Premier Secrétaire d'État, et que c'est par M. Olozaga que celui-ci devrait vous transmettre ses observations. Cette voie lui a paru comme à moi la plus conciliante.

---

878. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 81.)

Madrid, 26 juillet 1870.
(Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence [4], la révélation relative aux engagements pris par le Cabinet de Berlin, au sujet de la candidature du Prince de Hohenzollern,

(1) Cf. La Valette, 23 juillet, télégramme et n° 75.
(2) Cf. la circulaire du 21 juillet.
(3) Ministre de l'Intérieur.
(4) Cf. le télégramme précédent.

que contient la dépêche circulaire de Votre Excellence en date du 21 juillet et qui était parvenue à Madrid par le télégraphe, y avait produit dans le monde politique une très vive impression; mais le lendemain, c'est-à-dire avant-hier, le Gouvernement ayant eu connaissance du texte entier de cet important document, il fut, paraît-il, extrêmement ému du rôle qu'il lui attribuait dans les événements.

Je n'avais pas revu M. Sagasta depuis le jour où il m'avait communiqué le premier extrait de la dépêche de Votre Excellence que M. Olozaga lui avait transmis par le télégraphe, parce qu'il m'avait dit qu'il devait se rendre à La Granja pour y présenter le nouveau Ministre de Portugal[1], voyage qu'il n'a pu effectuer à cause d'une indisposition de ce dernier. Mais hier soir deux Ministres, MM. Rivero et Moret[2], dînaient chez moi, et ils m'ont appris que le Conseil s'était réuni dans la journée pour décider la conduite que le Gouvernement aurait à tenir dans la circonstance. Je leur dis naturellement tout ce qui me vint à l'esprit pour calmer leur susceptibilité, bien qu'en évitant de demander à la vérité tous les arguments qu'elle aurait pu me fournir et qu'elle n'eût rendus que plus irritants.

Après le dîner, pendant lequel la conversation n'avait pas cessé d'être très animée et très cordiale sur toutes sortes de sujets, M. Rivero se promenant avec moi me dit : « Comment allons-nous arranger cette affaire? Il le faut, car elle peut devenir très désagréable. Voyez dans quelle position M. de Gramont nous a placés vis-à-vis des Cortès et de l'opinion publique. Je comprends bien qu'il ait eu à cœur de rejeter sur la Prusse la responsabilité de la guerre et de ramener l'opinion de l'Europe à cet égard; mais il a été trop loin quand il s'est agi de nous.

« — Que comptez-vous faire? lui ai-je demandé.

« — Nous n'avons encore rien décidé. Sagasta attend que vous lui communiquiez votre dépêche, et, quand il aura causé avec vous, il verra ce qu'il aura à faire.

« — Mais je ne compte pas du tout la lui communiquer. Il la connaît assez, puisqu'elle a été rendue publique, et, s'il a quelques

[1] Le Comte de Villa Franca, accrédité le 6 août 1870.

[2] Ministres de l'Intérieur et des Colonies.

observations à faire parvenir au Duc de Gramont, pourquoi n'en chargerait-il pas M. Olozaga?

« — Vous avez raison; c'est la meilleure voie. Olozaga a déjà expliqué notre conduite au Duc de Gramont; il est par conséquent en mesure de rétablir les situations dans leur vérité, et nous sommes bien sûrs qu'il fera de son mieux pour éviter que l'incident n'ait des conséquences fâcheuses. Dès demain, de bonne heure, je verrai Sagasta pour lui dire que c'est ce qu'il doit faire sans perdre de temps. »

J'ose espérer, Monsieur le Duc, que Votre Excellence voudra bien approuver la direction que j'ai essayé de donner à cette affaire et qui ne m'empêchera pas d'agir de mon côté dans un sens de conciliation.

Je dois dire d'ailleurs à Votre Excellence que M. Rivero m'a paru sincèrement désirer que ce nuage ne tarde pas à se dissiper, et je ne doute pas que ce ne soit aussi le sentiment de tout le Gouvernement, qui serait le premier atteint s'il devait en sortir des difficultés. Sans doute, il serait mal venu de nier ce qu'il y a de vrai dans la déclaration de Votre Excellence relativement à la manière secrète et insidieuse que l'on a employée pour faire triompher la candidature du Prince de Hohenzollern; mais il pourra assez facilement, je crois, établir la différence entre le point de vue de sa conduite, lequel était exclusivement espagnol, tandis que celui de la Prusse était essentiellement antifrançais. Car Votre Excellence sait que le Maréchal Prim avait la ferme intention de ne rien conclure avant de s'être mis d'accord avec l'Empereur, et qu'il n'a pas caché son désappointement à ses Collègues quand il en a été empêché par des indiscrétions que l'on peut croire calculées.

M. Rivero a aussi appelé mon attention sur les préoccupations qui existent dans une certaine partie du public et nous aliènent ses sympathies, d'après lesquelles, dans le cas de succès contre la Prusse, l'Empereur voudrait imposer à l'Espagne la restauration du Prince Alphonse. Cette préoccupation, Votre Excellence le sait, ne m'avait pas échappée; et je vois par la correspondance de nos Consuls qu'elle n'est pas moins sensible dans les provinces que dans la capitale. M. Rivero a facilement admis les observations que je lui ai présentées pour lui démontrer

qu'elle ne pouvait pas avoir de motif, et que notre intérêt aussi bien que nos principes et nos sentiments leur devaient être une garantie suffisante que nous ne commettrions pas la faute très grave de vouloir exercer une pression sur la volonté nationale en faveur de tel ou tel candidat. Nous savons bien, lui ai-je dit, que ce serait nous exposer à perdre en un jour le bénéfice de vingt années d'une politique basée sur le respect le plus scrupuleux des droits et de l'indépendance de l'Espagne. C'est vrai, me dit-il, mais l'Espagne est encore sous l'empire du passé; elle croit facilement à des arrière-pensées; vous devriez donc tâcher de trouver un moyen de combattre cette disposition qu'entretiennent certaines apparences que les Alphonsistes ont la sottise de vouloir exploiter. C'est certainement la manière la plus sûre de rendre leur cause encore plus mauvaise que de la mettre sous un patronage étranger. La question est très sérieuse en ce moment, car, si les Allemands veulent donner à la guerre le caractère d'une guerre de race, nous nous rappellerons que nous appartenons à la race latine, et il importe que l'élan de nos sympathies ne rencontre alors aucun obstacle.

J'ai pensé, Monsieur le Duc, que je devais signaler ces observations de l'un des hommes les plus importants de la situation à l'attention de Votre Excellence.

8779. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244[1].)

Saint-Pétersbourg, 26 juillet 1870, 6^h10 soir.
(Reçu, le 27 juillet, à 4^h matin.)

Je réponds à votre télégramme du 25. Je reste toujours convaincu que la France peut compter sur la neutralité stricte de la Russie et de l'Autriche, que la Russie espère ne prendre pas elle-même une attitude défensive. Quels que soient les projets d'alliance secrète avec la Prusse que l'on prête à la Russie, je n'y croirai

[1] Cf. comte Fleury (*op. cit.*, p. 159).

pas tant que l'Autriche ne fournira pas de prétexte, et tant que la France n'encouragera pas les aspirations de la Pologne.

L'opinion publique, la presse et l'armée se prononcent de jour en jour plus énergiquement contre tout agrandissement de la Prusse, et nous deviennent sympathiques. La Russie n'est pas ce que l'on appelle prête à entrer en campagne, c'est-à-dire à se porter en avant. Il lui faudrait six semaines au moins pour appeler ses réserves, passer du pied de paix au pied de guerre, et faire ses préparatifs de toutes sortes. Il n'en est pas moins vrai que, sans compter les troupes qu'elle a au Caucase et à Odessa, elle peut dès à présent, en cas de neutralité armée, mettre en ligne deux cent mille hommes échelonnés sur sa frontière de Pologne.

8780. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 26 juillet 1870, 1h50 soir.
(Reçu, le 27 juillet, à minuit 30.)

Je dois à l'obligeance du Comte de Beust quelques renseignements sur l'armée prussienne, provenant de l'Attaché militaire autrichien à Berlin, que je m'empresse de vous transmettre *à titre confidentiel :* « De grands transports de troupes ont commencé sur les chemins de fer de Silésie et du Brandebourg. Les renseignements fournis par MM. de Bismarck et de Moltke aux États du Sud sur les armements prussiens paraissent exagérés. Ceux des États du Sud semblent très en retard. Les troupes du Sud prêtes à entrer en campagne sous le commandement du Prince royal sont : deux corps prussiens, aile droite; deux corps bavarois, deux parcs d'artillerie, la division de réserve, wurtembergeois et badois; total : 160.000 hommes. L'armée du centre, qui comprend le corps saxon et des fractions du deuxième corps, compte, dans la partie inférieure du Rhin, 290.000 hommes. Les troupes prêtes à entrer en campagne, sur le Rhin, de Rastadt à Cologne, se montent donc à environ 450.000 hommes. Mayence, devenue dépôt central, est à l'heure qu'il est complètement armée; six divisions de cavalerie de ligne de l'armée ont été

formées. Pour le moment, trois corps d'armée sont désignés pour l'armée des côtes et pour la réserve. Le chiffre des hommes des réserves et de la Landhwer destinés à l'armée des côtes a été doublé. Deux régiments de cavalerie par corps ont été formés pour l'armée de réserve. On pense que les Français s'avanceront sur le Rhin, et l'on ne s'opposera à leurs mouvements que lorsque les forces principales seront réunies. On procède avec précaution à la marche de concentration vers la rive droite du Rhin. »

8781. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502[1].)

Vienne, 26 juillet 1870, 5h10 soir.
(Reçu à minuit.)

Avant d'avoir reçu vos télégrammes du 25 et du 26[2], qui me sont parvenus ce matin, j'avais déjà pris sur moi de signaler au Comte Vimercati et à M. de Beust les inconvénients des combinaisons qu'on ne m'avait fait connaître d'ailleurs que très incomplètement et qu'ils désiraient voir substituer à celle que nous avons adoptée pour l'évacuation du Territoire pontifical. J'avais tenu, hier, le même langage à l'Empereur François-Joseph, qui avait pris vis-à-vis de moi l'initiative sur ce sujet. Enfin, aujourd'hui même, j'ai communiqué à M. le Comte Vimercati, qui s'en montre très troublé, la substance de vos deux télégrammes, et je vais en informer également M. de Beust, qui est déjà officieusement averti.

8782. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 26 juillet 1870, 9h10 soir[3].
(Reçu, le 27 juillet, à 1h matin.)

M. de Beust est tout disposé à tenir compte des observations de Votre Excellence en ce qui concerne la nécessité pour nous

(1) Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 306).
(2) Évidemment les deux télégrammes du 25 juillet, le second expédié à minuit.
(3) Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 307).

IMPRIMERIE NATIONALE.

de nous maintenir sur le terrain de la Convention de septembre établie par le Gouvernement italien[1].

8783. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement[2]. Autriche, 502[3].)

Vienne, 26 juillet 1870, 11h20 soir.
(Reçu, le 27 juillet, à 1h30 matin.)

M. le comte Vimercati me prie de vous transmettre le télégramme suivant :

«Les bonnes dispositions du Roi auraient été insuffisantes à retenir son Ministère si je n'avais pas pris sur moi de promettre au Président du Conseil que l'Autriche, par ses bons offices, viendrait partager la responsabilité de la France pour la question romaine[4]. Arrivé à Vienne, j'ai trouvé l'Autriche déjà entrée spontanément dans cet ordre d'idées. L'Empereur d'Autriche m'a parlé lui-même dans ce sens. Si l'on décourage l'Autriche, l'opinion publique des deux pays rendra sa tâche et la nôtre très difficile, sinon impossible. Je rendrai compte moi-même à l'Empereur des raisons majeures qui m'ont empêché de suivre à la lettre ses instructions, et m'ont obligé de m'écarter de ce qui était strictement convenu. La situation en Italie et en Autriche est toute différente de celle qu'on s'était imaginé à Paris. L'argent prussien n'a pas travaillé en vain dans les deux pays. Comte Vimercati.»

---

(1) Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 6 h. 30 soir.

(2) Au déchiffrement a été jointe, par la suite, la minute autographe de Vimercati.

(3) Cf. É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III,* p. 281).

(4) Cf. les deux télégram mes de Gramont à La Tour d'Auvergne du 25 juillet.

8784. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Mémoires et documents, Autriche, 68.)

Vienne, 26 juillet 1870[1].
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 2 août.)

J'ai reçu hier la visite du Président du Ministère hongrois, qui a, comme le sait Votre Excellence, contribué plus que tout autre à déterminer le Gouvernement autrichien à faire sa déclaration de neutralité, mais dont les dispositions à notre égard semblent s'être favorablement modifiées depuis quelques jours. M. le Comte Andrassy, après avoir insisté sur le rôle prépondérant de la Hongrie dans l'organisme constitutionnel de l'Autriche, et cherché, dans un langage d'ailleurs très amical, à me démontrer que son pays n'avait aucun intérêt à prendre part à la guerre actuelle aussi longtemps qu'elle ne serait pas rendue nationale par une intervention de la Russie en faveur de la Prusse, m'a cependant déclaré que, dans son opinion, l'Autriche devait profiter de sa neutralité pour armer promptement et se mettre ainsi en mesure de faire face à toutes les éventualités. Il a bien voulu ajouter que les sympathies du Gouvernement autrichien nous étaient acquises, mais que les difficultés pour une action immédiate n'étaient pas moins grandes dans la Cisleithanie qu'en Hongrie. J'ai répondu à M. le Comte Andrassy que je ne contestais pas l'existence des difficultés intérieures qu'il me signalait, mais que je me permettais d'appeler son attention sur quelques considérations dont j'espérais qu'à son tour il ne contesterait pas la justesse. D'abord, il me paraissait impossible d'admettre que, lorsqu'une occasion en quelque sorte unique de relever son prestige militaire, et de conserver dans les conseils de l'Europe la grande part d'influence qui lui appartient, se présentait pour la Monarchie autrichienne, la Hongrie pût sérieusement se considérer comme désintéressée. Ce serait là un calcul égoïste, indigne, suivant moi, d'une grande

[1] Une minute autographe de La Tour d'Auvergne a été insérée dans la Correspondance politique (Autriche, 502), où elle est datée du 25 et porte le n° 101.

Nation. M. le Comte Andrassy, tout en maintenant la nécessité pour les Hongrois de s'abstenir aussi longtemps que la question n'aurait pas un caractère national, a bien voulu reconnaître cependant qu'en se plaçant à un point de vue plus élevé, on ne pouvait nier qu'il existât une certaine solidarité, sous ce rapport, entre la Cisleithanie et la Hongrie. J'ai demandé alors au Comte Andrassy s'il pensait que l'Autriche pût assister, en demeurant passive jusqu'au bout, à la grande lutte qui allait s'engager, ou si, croyant au contraire avec moi qu'elle serait entraînée par la force des choses à y prendre part, il n'était pas préférable pour elle de s'y engager d'accord avec ses alliés naturels et de manière à tirer de son intervention tout le profit moral qu'elle devait en tirer. M. le Comte Andrassy s'est empressé d'adhérer à ces observations, en me répétant toutefois qu'on se faisait à Paris des illusions sur l'état de l'armée autrichienne, qu'elle n'était pas prête à entrer en campagne, et qu'avant trois semaines ou un mois elle ne le serait certainement pas. Il a en même temps beaucoup insisté sur le prix qu'attachait le Ministère transleithanien à ce que la France n'encourageât ni les Slaves ni les Roumains dans les tentatives révolutionnaires auxquelles ils pourraient se livrer. Je lui ai fait remarquer qu'à cet égard notre attitude, que M. le Marquis de Cazaux avait été autorisé à lui faire connaître, avait dû lui donner pleine satisfaction. M. le Comte Andrassy s'est empressé de me prier de remercier Votre Excellence de ce qu'elle avait bien voulu faire déjà dans le sens de ses observations[1], et le ton tout à fait amical de ses dernières paroles autoriserait à penser qu'il revient à une appréciation plus exacte des nécessités qui résultent pour l'Autriche de la situation actuelle. C'est également, au surplus, l'opinion de M. le Comte de Beust, auquel j'ai rendu compte, à titre confidentiel, de cette conversation, et qui s'en est montré satisfait.

[1] Cf. Cazaux, 20 juillet, n° 97.

8785. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer[1]. Danemark, 255.)

[Paris,] 27 juillet 1870, 4h45 soir.

Le Duc de Cadore est parti de Cherbourg ce soir[2]. Je voulais vous écrire pour vous dire de ne pas voir dans l'envoi d'un Plénipotentiaire spécial un procédé blessant pour vous; vous savez toute ma confiance et toute mon amitié. L'Empereur apprécie vos services, et vous en recevrez ces jours-ci la preuve; mais il fallait envoyer quelqu'un qui pût revenir avec le traité et dire ce qu'on ne voulait pas écrire. Prêtez-lui tout votre concours.

8786. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 378.)

[Paris,] 27 juillet 1870, 4h30 soir.

Le Prince de La Tour d'Auvergne m'informe que le Comte de Beust a renoncé à demander autre chose que l'exécution de la Convention de septembre[3].

J'ai chargé notre Ambassadeur à Vienne de lui déclarer ainsi qu'au Comte Vimercati qu'aucune considération ne nous la ferait abandonner, et que nous renoncerions plutôt aux alliances que nous recherchons avec l'Autriche et l'Italie[4]. Veuillez tenir le même langage.

La seule idée de livrer le Pape en échange du concours de nos alliés nous couvrirait de honte, et rien ne serait plus affreux

(1) Minute autographe.
(2) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégrammes, 23 et 24 juillet.
(3) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 9 h. 10 soir. — Le 27, à 2 h. matin, Metternich avait télégraphié à Beust : « L'Empereur est très étonné d'apprendre par Chevalier Visconti-Venosta que vous conseillez à l'Italie d'entrer à Rome. Il vous prie de ne pas insister. La Convention de septembre ne peut pas être révoquée. » (Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 478.)
(4) Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 27 juillet.

pour l'Italie et pour le Roi que d'entrer sur le Territoire pontifical par suite d'un marché de ce genre.

Le langage si noble et si élevé de M. Visconti-Venosta, l'adhésion que lui a donnée le Parlement italien [1] font trop d'honneur à l'Italie pour que nous ne soyons pas sûrs qu'on appréciera à Florence, comme on l'a fait à Vienne, le sentiment qui nous inspire.

Si le Gouvernement italien veut exécuter la Convention de septembre purement et simplement, nous sommes prêts à retirer nos troupes du Territoire pontifical le cinq août [2]. Veuillez me répondre le plus tôt possible.

8787. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 378, n° 24.)

Paris, 27 juillet 1870.

L'Empereur a reçu la réponse du Roi à la lettre que vous aviez été chargé de lui remettre, et Sa Majesté a bien voulu m'en donner connaissance. Ce document est conforme à l'ordre d'idées dans lequel M. Visconti-Venosta est entré avec nous, et place la question traitée par les deux Souverains sur le terrain de la Convention du 15 septembre [3].

Vous savez déjà par ma correspondance télégraphique que nous n'élevons point d'objections à ce qu'il en soit ainsi. M. le Ministre des Affaires étrangères vous a donné des explications que nous jugeons satisfaisantes. Le Roi, vous a-t-il dit, le pays lui-même, sont liés envers la France par un traité solennel. L'état de guerre imprime un caractère encore plus sacré, s'il est possible, aux obligations contractées en 1864 par le Gouvernement italien en ce qui concerne la protection et la garde de la frontière pontificale [4]. Devant ces déclarations si nettes, justifiées encore

(1) Cf. Malaret, télégramme, 26 juillet, 12 h. 40 soir, et la note 1, p. 232.

(2) Cf. Gramont à Malaret, télégrammes, 25 juillet, 5 h. 15 soir, et 26 juillet, 6 h. soir; Gramont à Banneville, télégramme, 26 juillet.

(3) Cf. Victor-Emmanuel II à Napoléon III, 20 juillet.

(4) Cf. Malaret, télégrammes, 22 juillet, 7 h. 20 soir, et 23 juillet, déchiffrement.

par celles que M. Visconti-Venosta a portées, avant-hier, à la tribune[1], nous renonçons à faire de la garantie personnelle du Roi la base de l'accord à intervenir, et nous sommes prêts à rentrer purement et simplement dans les termes de la Convention de 1864[2].

Nous ne subordonnons l'accomplissement de cette résolution à aucune condition particulière, en dehors de la Convention elle-même; vous pouvez le faire connaître à M. le Ministre des Affaires étrangères. Nous avons toutefois à tenir compte des exigences de l'opinion dans une question qui touche à des intérêts si élevés, et nous serons appelés à nous expliquer publiquement sur la mesure que nous prenons. Nous serions reconnaissants au Gouvernement italien de faciliter notre tâche en nous adressant une communication que nous pourrions produire devant le pays et devant les Chambres. J'apprends avec satisfaction par votre télégramme d'hier que le Cabinet de Florence compte indiquer les dispositions qu'il se propose d'adopter sur la frontière pour protéger la sécurité du Territoire pontifical[3]. Tout le monde lui saurait gré de proclamer en même temps sa ferme volonté de remplir énergiquement les obligations qu'implique pour lui la Convention du 15 septembre. La pensée que M. Visconti-Venosta vous exprimait en disant que plus que jamais en ce moment ces engagements s'imposaient à la conscience du Gouvernement italien, les considérations qu'il a développées dans son discours du 25, en déclarant que la pire des politiques serait de profiter des circonstances pour chercher à résoudre la question romaine par la violence, toutes ces vues exposées avec une raison si droite pourraient également trouver place dans le document dont il s'agit. Plus ces assurances seront précises et catégoriques, plus l'Italie aura de titres à la gratitude du Gouvernement de l'Empereur. Nous n'exigeons pas cependant cette communication, je le répète; nous ne la demandons qu'au bon vouloir et au sentiment amical du Cabinet de Florence.

J'ai dès hier, par ordre de l'Empereur, invité M. le Marquis

(1) Cf. Malaret, télégramme, 26 juillet, 12 h. 40 soir.

(2) Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 25 juillet, 5 h. 15 soir.

(3) Cf. Malaret, télégramme, 26 juillet, 8 h. 40 soir.

de Banneville à informer le Gouvernement pontifical de notre détermination [1], afin qu'il puisse prendre immédiatement des mesures pour relever nos troupes dans la province de Civita-Vecchia.

La Convention du 15 septembre, exécutée avec vigilance, renferme encore la meilleure des sauvegardes. Aussi avons-nous repoussé avec la dernière énergie la combinaison suggérée, à notre grande surprise, par le Gouvernement autrichien pour remplacer les stipulations actuelles. Nous aurions renoncé au concours que nous attendons des troupes qui gardent Civita-Vecchia plutôt que de souscrire à un pareil arrangement; et nous n'eussions certes pas consenti à faire si bon marché de notre honneur à Rome lorsque nous sommes armés pour le défendre ailleurs [2]. Je suis heureux de voir qu'à Florence on ne se soit pas arrêté sérieusement à la suggestion de M. de Beust, abandonnée d'ailleurs par lui-même, d'après ce que j'apprends aujourd'hui [3].

8788. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 378, n° 25.)

Paris, 27 juillet 1870.

La dépêche que je vous adresse aujourd'hui sous le n° 24 était écrite lorsque j'ai reçu le télégramme d'aujourd'hui dans lequel vous me faites part de vos appréciations sur la pensée des Ministres du Roi [4]. Le Prince de La Tour d'Auvergne me parle dans le même sens de la manière de voir et des dispositions du Comte Vimercati [5]. On n'aurait pas encore abandonné la pensée de réserver au Gouvernement italien la faculté d'occuper un point quelconque du Territoire pontifical. Je crois donc

(1) Cf. Gramont à Banneville, télégramme, 26 juillet, 5 h. 15 soir.

(2) Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, minuit; à Malaret, télégramme, 27 juillet, 4 h. 30 soir.

(3) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 9 h. 10 soir.

(4) Cf. Malaret, télégramme, 27 juillet, 12 h. 20 soir.

(5) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 11 h. 20 soir.

nécessaire d'insister sur la résolution où nous sommes de ne pas fléchir à cet égard. C'est pour le Gouvernement de Sa Majesté une question d'honneur de ne se prêter à aucune combinaison dérogeant à la Convention du 15 septembre. Rien ne nous fera quitter ce terrain, et ce n'est pas seulement au concours de notre brigade sur le champ de bataille, mais à nos alliances elles-mêmes que nous renoncerions, plutôt que consentir l'arrangement que l'on a suggéré[1]. Le Comte de Beust a très bien compris le sentiment que cette suggestion a excité en nous, et il a cessé de conseiller autre chose que l'exécution pure et simple du traité[2]. Les paroles élevées de M. Visconti-Venosta devant la Chambre et l'adhésion qu'elles ont rencontrée[3] nous donnent la persuasion que le Cabinet de Florence appréciera comme celui de Vienne l'impossibilité où nous sommes de rien céder sur ce point.

Si le Gouvernement italien, comme nous l'espérons, veut se renfermer dans la limite de la Convention, nous sommes prêts à retirer nos troupes du Territoire pontifical, et elles s'embarqueront le 5 août.

Il y a donc urgence à ce que nous soyons informés de la décision du Cabinet de Florence, et je vous prie de me la faire connaître dans le plus bref délai possible.

8789. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 104[4].)

Paris, 27 juillet 1870.

L'opinion publique a déjà fait justice de la manœuvre de ceux qui ont livré à la publicité le prétendu projet de traité négocié à Berlin entre la Prusse et nous[5]. Ce document porte

(1) Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 27 juillet, 4 h. 30 soir; à La Tour d'Auvergne, télégramme, 27 juillet.

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 9 h. 10 soir.

(3) Cf. Malaret, télégramme, 26 juillet, 12 h. 40 soir.

(4) Note marginale à l'encre : « 28 juillet. (La même dépêche a été envoyée en circulaire à tous les postes). » — Elle a été publiée, sous la date du 27, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 282-283.

(5) Cf. les télégrammes de La Valette du 25 juillet; La Valette, 26 juillet, n° 78; p. 221, note, 3, et p. 234, note 2.

dans sa forme même l'empreinte de son origine, et le fond ne pouvait tromper personne. Tous les hommes d'État qui ont suivi la politique européenne depuis l'avènement de M. de Bismarck au pouvoir savent de quel côté sont venues les suggestions qu'il nous attribue aujourd'hui. Je pourrais, s'il était nécessaire, retrouver dans la correspondance de mes prédécesseurs les nombreuses traces de ses efforts pour nous rallier à ses plans en éveillant chez nous le désir d'agrandissements territoriaux. Dès l'année 1865, il essayait de diriger de ce côté la pensée de notre Chargé d'Affaires à Berlin, M. Lefebvre de Béhaine[1], en lui disant que la Prusse reconnaîtrait volontiers *à la France le droit de s'étendre éventuellement partout ou l'on parle français dans le monde,* désignant clairement certains cantons de la Suisse aussi bien que la Belgique.

Le Gouvernement de l'Empereur est demeuré sourd à ces excitations, et l'année suivante, au lendemain de la bataille de Sadowa, M. de Bismarck, désirant assurer les conquêtes de la Prusse par une alliance avec nous, exprimait encore la même pensée à M. de Béhaine, qui se trouvait au quartier général à Brünn en l'absence de M. Benedetti, en ce moment à Vienne. Je vous envoie ci-joint un extrait de la dépêche où ces informations sont consignées, afin que vous puissiez vous rendre compte de la spontanéité des ouvertures du Ministre prussien : «Votre situation est bien simple, disait-il; il faut aller trouver le Roi des Belges, lui dire que les inévitables agrandissements politiques et territoriaux de la Prusse vous paraissent inquiétants, qu'il n'y a guère qu'un moyen pour vous de parer à des éventualités dangereuses et de rétablir l'équilibre dans des conditions rassurantes pour l'Europe et pour nous. Ce moyen, c'est d'unir les destinées de la Belgique aux vôtres par des liens si étroits que cette Monarchie, dont l'autonomie serait d'ailleurs respectée, devienne au Nord le véritable boulevard de la France rentrée dans l'exercice de ses droits naturels[2].»

M. Benedetti lui-même a reçu à plusieurs reprises de M. de

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 14 septembre (t. VII, p. 63), et 27 septembre 1865 (*ibid.,* p. 88).

[2] Cf. Lefebvre de Béhaine, 25 juillet 1866, n° 168 (t. XI, p. 203).

Bismarck des ouvertures semblables. Rapportant, le 26 juillet 1866, une conversation dans laquelle il avait examiné avec le Président du Conseil des Ministres du Roi Guillaume les modifications territoriales qui devaient être la conséquence de la victoire de la Prusse, notre Ambassadeur écrivait : « Je n'apprendrai rien de nouveau à Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck est d'avis que nous devrions chercher un équivalent en Belgique, et qu'il m'a offert de s'en entendre avec nous[1]. »

Le Gouvernement de l'Empereur déclina encore une fois les pourparlers dans lesquels le Ministre prussien cherchait à l'entraîner, et lorsque, en présence des annexions qui s'opéraient en Allemagne au profit de la Prusse, le Cabinet français parla un moment de garanties pour notre frontière, nous nous refusâmes expressément à introduire dans cet échange d'idées le nom de la Belgique[2]. Il nous eût été facile à cette époque, si nous eussions nourri des projets semblables à ceux qu'on nous prête, d'obtenir pour les réaliser le concours de la Prusse, toute disposée à nous offrir son alliance sous la seule condition que nous ne mettrions pas obstacle à l'accomplissement des plans ambitieux qu'elle poursuivait elle-même.

Lors des négociations relatives à la forteresse de Luxembourg, les mêmes insinuations ont pu nous être faites de nouveau; nous ne les avons accueillies en tout cas qu'avec une répugnance marquée, et, quelle que soit la forme sous laquelle elles ont été produites, il est certain que l'Empereur les a catégoriquement repoussées. Je vous prie de ne laisser subsister aucun doute à cet égard dans l'esprit du Gouvernement anglais, et de bien lui faire savoir que l'initiative des suggestions relatives à la Belgique appartient tout entière au Cabinet de Berlin.

(1) Cf. Benedetti, 26 juillet 1866, n° 9 *bis* (t. XI, p. 219-225).
(2) Cf. le dernier paragraphe de la note 3, p. 221.

8790. Le Duc de Gramont au Marquis de Banneville, Ambassadeur à Rome. (Télégr., à chiffrer. Copie. Rome, 1047.)

Paris, 27 juillet 1870, 4h30 soir.

J'ai informé le Nonce apostolique de la nécessité où nous étions de rappeler la brigade d'occupation. Veuillez prévenir le Cardinal Secrétaire d'État que le départ des troupes aura lieu le 5 août[1].

8791. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244[2].)

[Paris,] 27 juillet 1870.

J'ai reçu votre télégramme du 26. Vous pouvez affirmer hautement que le Gouvernement français ne songe à créer des difficultés à la Russie sur aucun point, et que nous n'avons nulle intention d'encourager les aspirations de la Pologne.

8792. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502[3].)

[Paris,] 27 juillet 1870.

J'ai reçu vos trois télégrammes du 26. Veuillez dire au Comte Vimercati[4] qu'aucune considération ne nous fera abandonner la Convention de septembre. Nous renoncerons plutôt aux alliances que nous avons recherchées. Si on veut maintenir la Convention de septembre, nos troupes quitteront les États

(1) Cf. Gramont à Banneville, télégramme, 26 juillet, 5 h. 15 soir; Gramont à Malaret, télégramme, 27 juillet, 4 h. 30 soir.

(2) Cf. comte Fleury (*op. cit.*, p. 162-163). Le télégramme y est daté du 28, qui doit être la date véritable de l'expédition. Cf., ci-après, Fleury, télégramme, 30 juillet, 6 h. soir.

(3) Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 309).

(4) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 11 h. 20 soir.

pontificaux le 5 août[1]. Dans le cas contraire, nous devrons attendre que le Gouvernement italien nous fasse savoir s'il entend oui ou non exécuter la Convention.

Votre second télégramme du 26, celui de neuf heures dix minutes, m'informe que le Comte de Beust revient à la Convention. J'espère que vous pourrez y ramener aussi le Comte Vimercati, et j'attends avec impatience que vous m'en donniez l'assurance.

8793. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 502, n° 78.)

Paris, 27 juillet 1870.

Je crois utile de signaler à votre attention le langage et l'attitude du Ministre d'Autriche à Stuttgart, dans les derniers jours qui ont précédé la rupture de nos relations avec le Wurtemberg[2].

M. le Baron de Walterskirchen, contrairement, j'en suis assuré, aux sentiments et aux vues de son Gouvernement, n'a cessé, depuis l'incident de la renonciation du Prince de Hohenzollern, de porter sur la politique française des jugements hostiles et injustes. Il ne s'est pas fait faute dans ses conversations de nous représenter comme les agresseurs, comme les provocateurs, de répèter hautement que nous avons recherché la guerre pour échapper à des embarras intérieurs, et que nous avons saisi le premier prétexte qui s'est offert pour contenter nos velléités belliqueuses[3]; suivant lui, la Prusse nous a donné l'exemple de la modération, et est allée dans la voie des concessions aussi loin que le soin de sa dignité pouvait le lui permettre; nous, au contraire, nous avons dévoilé nos secrets desseins en ne nous montrant pas satisfaits lorsque la renonciation du Prétendant est venue nous désintéresser de notre grief, et nous avons, par

[1] Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 27 juillet, 4 h. 30 soir.

[2] Cf. Saint-Vallier, 15 juillet; Gramont à Saint-Vallier, 17 juillet.

[3] La fin de la phrase, depuis : «comme les provocateurs», est biffée au crayon sur la minute; il est probable qu'elle n'a pas figuré sur l'original.

nos exigences hautaines, groupé toute l'Allemagne autour de la Prusse et indisposé l'opinion publique européenne. Nous ne devons pas nous étonner que les Cours du Sud fassent cause commune avec le Cabinet de Berlin; nous les avons blessées en même temps que la Prusse elle-même par nos procédés offensants envers un Souverain germanique[1].

Quant à l'Autriche, pleinement désintéressée dans le débat qui va se vider, elle n'a de vœux à faire pour aucun des deux adversaires; mais elle ne peut s'empêcher de constater que le rôle pacifique et modéré appartient à la Prusse.

Tel serait, d'après ce qui m'est rapporté, le langage que tiendrait M. le Baron de Walterskirchen; je crois de plus devoir ajouter que ses appréciations n'auraient pas été sans influence sur les dernières résolutions du Gouvernement wurtembergeois; les partisans de la Prusse en ont tiré parti, et nos amis y ont trouvé un sérieux motif de découragement.

Je ne doute pas, Prince, que le Gouvernement autrichien ne se montre aussi surpris que je l'ai été moi-même quand j'ai recueilli ces informations.

8794. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Particulière[2]. Orig. Autriche, 502.)

Paris, 27 juillet 1870[3].

A vrai dire, tout se fait en ce moment par télégrammes; c'est nécessaire, mais c'est regrettable, car il faut tellement résumer sa pensée qu'on risque souvent de la transmettre d'une façon incomplète. Si cela m'arrive, n'hésitez pas, je vous prie, à me demander par télégraphe tous les renseignements qui vous manqueront.

[1] Toute la fin du paragraphe, depuis : «Nous, au contraire...», a été biffée au crayon sur la minute. Il est probable qu'elle ne figure pas sur l'original.

[2] Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 300-301), où une partie de la dépêche est reproduite.

[3] La Tour d'Auvergne a écrit en tête : «Rép[ondu] le 3 août.»

Quand cette lettre vous parviendra, nous serons peut-être entrés dans une phase nouvelle et meilleure. Je le voudrais bien, mais il faut que je vous éclaire sur l'effet déplorable produit sur l'Empereur et son Gouvernement par l'attitude du Comte de Beust dans ces derniers temps[1].

Je crains, entre nous, qu'il n'ait été froissé par le Marquis de Cazaux, contre lequel il m'a fait des plaintes sérieuses[2], le trouvant susceptible et raide; toujours est-il que le mal auquel je fais en ce moment allusion ne vient pas de Cazaux, mais bien du Comte de Beust lui-même. Rien ne pouvait blesser davantage l'Empereur et son Gouvernement que l'idée du Chancelier de vouloir briser la Convention de septembre, et y substituer l'occupation immédiate de Rome par les Italiens après le départ de nos troupes. M. de Beust semble ignorer que, si nous y consentions, il s'élèverait contre nous en France un cri d'indignation qui nous stigmatiserait, et, qu'il y prenne garde, ce même cri s'élèvera contre lui en France et en Autriche quand on saura qu'il a voulu profiter de notre situation et de ce que nous sommes en guerre avec la Prusse pour mettre l'alliance de l'Autriche au prix d'une trahison à laquelle il nous a jugés capables de consentir. A vous dire vrai, ce procédé sera plus vivement ressenti chez nous que ne l'a été la conduite du Gouvernement prussien, et, bien que votre second télégramme du 26 me dise qu'il est revenu à l'idée de la Convention, j'aurai bien de la peine à effacer l'effet produit par ce qu'on appelle ici la trahison du Chancelier autrichien. Comment! après nous avoir laissé pendant vingt-deux ans le soin de soutenir et de protéger le Saint-Siège, le Cabinet de Vienne n'interviendrait que pour soustraire le Pape à notre protection et le livrer à ses adversaires? Il y a là une perfidie machiavélique qui n'est plus de notre temps et qu'on n'est pas habitué à voir sur le Trône des Habsbourg. Au surplus, si l'idée est abandonnée, n'en parlons plus, pour l'Autriche du moins; mais, ce qui m'étonne, c'est que le Comte Vimercati ait cru que nous le suivrions sur cette route, si opposée

(1) Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégrammes, 26 juillet, 5 h. 45 soir, et 27 juillet.

(2) Cf. Beust à Gramont, 21 juillet.

à celle qu'il nous avait lui-même indiquée, et qui avait reçu l'assentiment de l'Empereur[1]. Dites-lui bien, je vous prie, que nous sommes irrévocablement décidés à demeurer fermes sur le terrain de la Convention de septembre. On se trompe fort, à Vienne et à Florence, si on croit que nous sommes obligés à tout prix de faire la concession qu'on cherche à nous arracher. Nous croyons voir que les deux Cabinets veulent s'entendre préalablement pour nous poser ensuite, de concert, les conditions de leur concours. Vous ferez bien de ne pas laisser ignorer que, sans en être blessés, nous aurions cependant préféré une entente à trois; cela eût montré plus de confiance, et nous en eût inspiré davantage. Le Roi Victor-Emmanuel, dont les procédés ont été, en cette circonstance, beaucoup plus gracieux que ceux de Vienne, a pressenti cette impression, et a cherché à en atténuer l'effet par ses lettres et ses promesses à l'Empereur[2]. Le Comte de Beust annonce que son Souverain en fera autant[3]. L'Empereur Napoléon y sera sensible sans doute; mais, je le répète, il eût été, je crois, de meilleure politique de procéder franchement à trois, et tout le monde sera de mon avis quand on verra cette alliance à deux se former en dehors de nous. Il est clair que c'est pour être plus forts en comptant avec nous. L'Empereur part demain pour l'armée; la guerre va sans doute prendre dans quelques jours un caractère plus sérieux. Il nous faudra donc bientôt être édifiés sur nos alliances, et savoir sur qui nous pouvons compter; car, dans le cas où l'alliance austro-italienne se ferait trop prier ou trop marchander, nous nous tournerions brusquement d'un autre côté où on nous appelle aussi. Je le ferais à regret, à regret pour nous et pour l'Europe; mais je le ferais si, au dernier moment, je m'apercevais qu'on nous trompe et qu'on nous traîne en longueur. Tâchez de vous mettre en rapports fréquents avec l'Archiduc Albert, avec le Général Péret son grand maître, avec le Général Bellegarde[4], etc., afin d'avoir quelques aboutissants près de l'Empereur. Quant au Comte de Beust, il faut le ménager, le flatter, mais bien le surveiller, et *le voir souvent*

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 11 h. 20 soir.
(2) Cf. Victor-Emmanuel à Napoléon III, 20 et 26 juillet.
(3) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 6 h. 30 soir.
(4) Aide de camp général de l'Empereur.

pour le guider, ce qu'il accepte volontiers. Il faut aussi voir le Comte Andrassy (antirusse), qui est influent sur l'Empereur. Lonyay[1] est pour nous. Hofmann est à ménager, sans confiance; Aldenbourg aussi, avec confiance[2].

P.-S. — Qu'est-ce qui s'est donc passé entre le Comte de Beust et Cazaux? Le Chancelier s'en est plaint amèrement à Metternich.

8795. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Orig. Belgique, 59, n° 81.)

Bruxelles, 27 juillet 1870.
(Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

L'article publié par le *Constitutionnel* et qui donnait les raisons du silence gardé vis-à-vis de la Belgique, lors de l'insertion au *Journal officiel* des notes relatives à la Suisse, à la Hollande et à l'Espagne[3], avait à peine rendu quelque confiance aux esprits inquiets, qui sont nombreux dans ce Pays, que la nouvelle donnée par le *Times* d'un projet de traité de 1866, dont l'objet aurait été une entente de la Prusse et de la France pour l'annexion de la Belgique à cette dernière, est venue tout-à-coup réveiller toutes les alarmes. La presse, cependant, a fait d'abord bonne contenance; l'*Indépendance*, l'*Étoile*, l'*Émancipation* n'ont pas voulu croire à cette exhumation tardive qui se faisait si singulièrement par l'intermédiaire d'un journal anglais; mais l'importance qu'a prise aussitôt cette affaire dans le sein du Parlement d'Angleterre a bientôt fait hausser le ton général, et, ce matin, les mêmes journaux qui mettaient hier en doute l'existence du traité étaient les premiers à en signaler la gravité et les dangers.

Le Gouvernement de l'Empereur a pu heureusement déjouer à temps cette manœuvre perfide, et, en présence du démenti

(1) Ministre commun des Finances.
(2) Chef de section au ministère des Affaires étrangères.
(3) Ces trois notes avaient été insérées à l'*Officiel* le 19 juillet. Elles constataient l'attitude amicale de la Suisse, de la Hollande et de l'Espagne. On s'étonna qu'il ne fût pas question de la Belgique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

publié par le *Journal officiel*[1], il est à espérer que le scandale retombera tout entier sur la Puissance qui n'a pas craint de le braver. M. d'Anethan, que j'ai eu occasion de voir, m'a déclaré que cet incident n'avait pas ébranlé sa confiance dans la loyauté du Gouvernement de l'Empereur.

[Séjour du Grand-Duc Wladimir à Bruxelles. — Le Ministère et les élections.]

8796. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 27 juillet 1870, 10h40 matin.
(Reçu à 5h30 soir.)

Les influences anglaises et russes agissent très activement tant sur le Roi que sur le Cabinet. Il est à craindre qu'elles ne cherchent, en assurant au Danemark l'exécution de l'article V du traité de Prague, à le désintéresser de notre cause. J'attends avec impatience l'arrivée de la flotte et de M. le Duc de Cadore[2].

Le Prince de Galles est ici depuis lundi[3].

8797. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 27 juillet 1870, 12h20 soir.
(Reçu à 3h soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères n'a jamais formulé d'une manière officielle les concessions que le Cabinet désirerait obtenir

(1) Le *Journal officiel* du 27 juillet publiait une courte note, qui résume la circulaire du même jour. On en trouvera le texte, sous la date erronée du 28, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 285.

(2) Cf. Saint-Ferriol, 26 juillet, n° 67; Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 27 juillet, 4 h. 45 soir.

(3) Dès son arrivée à Copenhague, le 25, le prince de Galles avait demandé au président du Conseil danois, le comte Holstein-Holsteinborg, si le gouvernement s'était décidé à la neutralité. Sur sa réponse affirmative, il l'avait félicité, en ajoutant que, si l'on avait attendu plus longtemps, on aurait risqué que la Prusse prît « des mesures pour s'assurer contre les intentions premières du Danemark ». (Note de M. Vedel, publiée par Aage Friis, *op. cit.*, t. II, p. 561.)

de nous dans la question romaine [1]. Je ne puis cependant avoir aucun doute sur la pensée des Ministres du Roi. Leur but était d'arriver, soit avec notre autorisation expresse, soit après s'être assuré de notre tolérance, à l'occupation par un corps italien non pas de Rome même, mais de quelques points du Territoire pontifical. J'ai déjà dit ici, en votre nom, et je dirai encore que cette combinaison est impossible, et que nous resterons sur le terrain de la Convention de septembre.

M. Visconti-Venosta m'a parlé une fois, mais très vaguement, d'arrangements éventuels à prendre pour que la volonté du peuple romain pût se manifester librement après la mort du Pape actuel.

8798. Le Général Türr au Duc de Gramont. (Orig. Italie, 378 [2].)

Florence, 27 juillet 1870.

A peine arrivé ici [3], je suis allé voir les Ministres et les hommes marquants des différents partis. J'ai dû me convaincre, et je dois le dire à Votre Excellence, que, si on désire entraîner l'Italie dans l'action, il faut faire quelque chose de plus quant à la question de Rome, car la Convention de septembre expliquée

(1) Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 26 juillet, 6 h. soir.

(2) Cf. Rothan (*L'Allemagne et l'Italie*, t. II, p. 71).

(3) Dans son livre *L'Allemagne et l'Italie* (t. II, p. 71), Rothan ne nous donne que des indications bien générales sur les origines de la mission de Türr : «Le général Türr, écrit-il, avait de nombreuses attaches en Italie. Il mit son influence spontanément au service de la France.» É. Ollivier (t. XV, p. 498), au contraire, fait de Türr un agent personnel du roi d'Italie, intermédiaire entre Victor-Emmanuel et François-Joseph. Gramont (Andreas Memor), dans son article de la *Revue de France* (1878, t. II) sur *Les alliances de l'Empire*, nous donne les renseignements suivants sur l'origine de la mission de Türr :

Le Général Türr était alors à Paris, sans mandat officiel ou officieux; mais, en sa qualité d'aide de camp honoraire du roi Victor-Emmanuel, et au nom des sympathies qu'il professait pour la cause française, il s'intéressait vivement à la négociation de la triple alliance, et offrait ses bons offices comme intermédiaire privé. Il fut reçu par le Ministre dans la soirée du 20 juillet et partit ensuite pour Florence. A dire vrai, les Plénipotentiaires italiens ne voyaient pas avec satisfaction qu'il intervînt dans les affaires. (P. 705.)

par Drouyn de Lhuys, au lieu d'un bien, sera une complication pour le Gouvernement italien.

Le Général Medici, Préfet de Palerme et Commandant militaire de Sicile, assurait les Ministres que, si on s'engage d'aider la France sans l'assurance d'avoir Rome, il y aura la guerre civile; quant à lui, il est prêt de seconder le Gouvernement; mais son devoir est de l'avertir sur les sentiments du pays; même le Général La Marmora a déclaré qu'il n'assumerait pas la responsabilité de garder les frontières des États du Pape.

Le Comte Bismarck, le principal auteur de Mentana, trouvera encore moyen d'encourager une lutte entre le parti d'action et le Gouvernement, pour paralyser l'action de l'Italie.

On comprend parfaitement que la France ne puisse pas livrer le Pape pieds et poings liés; mais le Gouvernement de l'Empereur ne pourrait-il pas donner de secrètes promesses à l'Italie, afin que celle-ci puisse dire au pays que la question nationale italienne aura sa parfaite solution avec cette guerre? Le Gouvernement, rassurant la nation, pourra l'entraîner tout entière avec promptitude.

Avec le Ministre de la Guerre[1], j'allais droit au but, en lui disant : Ne perdez pas le temps de mettre en ordre toute l'armée; mais tenez prêts cent mille hommes dans la Haute-Italie en parfait ordre de marche, prêts à entrer en Bavière. L'Autriche, de son côté, aurait à mettre deux cent mille hommes en Bohême, qui devraient se porter sur Dresde. Alors l'armée française, par un rapide mouvement, pourrait par Baden et Wurtemberg donner la main à l'armée italienne. Le Ministre de la Guerre a beaucoup goûté mes paroles, et il m'a dit: « Cela serait superbe, si on pouvait mettre d'accord tous ces mouvements. » Je lui répétai : « *Volere e potere, dunque vogliate;* une forte décision prise par le Gouvernement fera évanouir les petites difficultés. »

Sachant que Votre Excellence est très occupée, je passe sous silence les mille intrigues suscitées par les Prussiens. Pour finir, je dois dire à Votre Excellence qu'ici on est incertain sur le prétexte pour entrer en action; je leur ai suggéré de faire une alliance offensive et défensive avec l'Autriche; ce ne serait pas

(1) Govone.

encore la guerre, mais un acheminement. Il est fort possible qu'un tel procédé ferait départir la Russie de sa réserve. La Russie n'est pas dangereuse actuellement, et son entrée dans l'action rallierait toute l'Europe à la France.

Il dépend de la France d'avoir l'Italie, et ne croyez pas, Monsieur le Duc, que le Gouvernement cherche d'extorquer des promesses de la France. Le Gouvernement fera tout son possible, même sans concession pour Rome, mais moi je suis sûr que, même avec la meilleure volonté, il ne pourra faire autre chose que tenir une neutralité bienveillante. Si au contraire la France vient à l'aide du Gouvernement, alors on pourra rallier les partis et entrer en action.

Je pars ce soir pour Vienne, où je travaillerai avec ardeur dans le sens que S. M. l'Empereur et Votre Excellence m'ont ordonné.

8799. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 27 juillet 1870, 7h soir.
(Reçu à 9h30 soir.)

Les déclarations faites hier au Parlement par M. Gladstone et par Lord Granville à la suite de l'entretien que j'avais eu avec ce dernier et dont je vous ai rendu compte par ma dépêche d'hier[1]

[1] Cf. La Valette, 26 juillet, n° 78. — Aux Communes, dans la séance du 25 juillet, Disraeli avait attiré l'attention de la Chambre sur le projet de traité paru dans le *Times*. Gladstone répondit que les ministres l'avaient lu sans savoir comment il était sorti de l'ombre pour apparaître tout à coup, qu'il semblait ne mériter aucune confiance et qu'il n'était peut-être qu'un projet ébauché. Il ajouta que, en tout état de cause, le Cabinet ne pouvait formuler aucune opinion, et que les deux Gouvernements nommés ne manqueraient pas de donner l'explication provoquée. Il priait donc Disraeli de ne pas insister davantage. Granville, le 26 juillet, fit part aux Lords de son entretien avec La Valette. Il indiqua que l'Ambassadeur reconnaissait dans le projet publié par le *Times* l'œuvre personnelle de Bismarck, et déclarait que, si le Ministre prussien avait communiqué ses idées et son plan à Benedetti, jamais ce plan et ces idées n'avaient été l'objet d'une discussion sérieuse, et qu'ils avaient été mis de côté. M. de La Valette, dit Granville, a ajouté que la France désire rester dans les meilleurs termes avec l'Angleterre, nation

ont été très favorablement accueillies. L'allusion que j'avais faite à notre désir de maintenir les bons rapports non seulement entre les deux Gouvernements mais entre les deux pays a été particulièrement applaudie.

Le *Standard*, le *Daily Telegraph* et le *Morning Post* tiennent un langage satisfaisant.

8800. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 82.)

Madrid, 27 juillet 1870.
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

Toute la presse, depuis hier, s'occupe de la dépêche circulaire de Votre Excellence (1), et en général elle se montre assez irritée, bien qu'à des points de vue divers, de la part qu'elle fait au Gouvernement espagnol dans la marche des événements qui ont amené la guerre.

Les journaux officieux, comme la *Iberia*, cherchent à couvrir leur embarras et leur humeur sous les dehors d'une noble susceptibilité patriotique, et ils attendent de notre part des explications satisfaisantes.

Les journaux républicains ou très avancés veulent naturellement profiter de la circonstance pour discréditer le Gouvernement, ou le pousser à des complications qui pourraient nous gêner.

Les organes des éléments conservateurs, depuis les modérés jusqu'aux unionistes, paraissent surtout avoir en vue de miner

et gouvernement. Quant à la neutralité de la Belgique, l'Empereur a dernièrement déclaré sur son honneur qu'il la respecterait, tant que la Belgique s'abstiendrait de prendre part à la lutte. Le même jour (26 juillet), à la fin de la séance des Communes, Baines demanda à Gladstone s'il aurait quelqu'objection à faire connaître à la Chambre la communication faite dans la journée par lord Granville sur le projet de traité entre la France et la Prusse. Gladstone exposa en quelques mots la substance de cette communication.

(1) La circulaire du 21 juillet. Cf. Mercier de Lostende, 26 juillet, télégramme et n° 81.

la situation personnelle du Maréchal Prim, qu'ils considèrent comme la clef de voûte de son parti. C'est sans doute à cette fin que tendent quelques hommes importants de la fraction unioniste, MM. Rios-Rosas, Topete, Lorenzana et autres, quand ils demandent, avec plus d'insistance que jamais, la réunion immédiate des Cortès. Ils donnent pour raison de cette mesure la nécessité, en présence de la gravité de la situation, de constituer définitivement le Gouvernement pendant que l'Espagne est encore maîtresse d'elle-même, de le mettre en mesure de faire respecter sa neutralité, et enfin d'examiner la conduite du Ministère dans ses rapports avec l'Étranger et particulièrement avec les Puissances belligérantes. Jusqu'ici la Commission permanente des Cortès, dans laquelle le Gouvernement a la majorité, ne se montre nullement disposée à accéder à leur désir. Elle leur répond que le moment ne pourrait être plus mal choisi pour offrir aux passions un terrain où personne ne pourrait les contenir; qu'il faut, au contraire, laisser se calmer les esprits surexcités par les derniers événements si l'on veut éviter des résolutions précipitées et regrettables. Pour le moment, tout porte à croire que cet avis l'emportera; cependant je ne serais pas surpris si les Montpensiéristes, qui fondent je ne sais quelles espérances sur la réunion des Cortès, finissaient par créer un mouvement d'opinion qui, dans un temps donné, un mois peut-être, obligerait le Gouvernement à y consentir. Cela dépendra beaucoup des impressions que pourront produire les événements qui se préparent au dehors.

Pour moi, Monsieur le Duc, il me semble que ce que nous pouvons désirer de mieux, tant que durera la grande lutte qui commence, c'est que l'Espagne puisse se maintenir sans troubles dans l'état provisoire où elle se trouve. Aussi j'avoue que je vois venir avec quelque appréhension toutes les circonstances qui, en affaiblissant le pouvoir, lui rendent plus difficile la tâche, qui l'est déjà tant, de contenir les passions auxquelles il est en butte et qui pourraient amener de nouveaux embarras. C'est pour ce motif que je ne puis m'empêcher de désirer que la difficulté qui s'est élevée entre nous et le Gouvernement espagnol puisse être aplanie à sa satisfaction, et de manière à éviter que ses adversaires puissent s'en faire une arme décisive contre lui.

P.-S. — J'avais écrit cette dépêche lorsqu'on m'a apporté une feuille volante qui paraît inspirée par les Montpensiéristes et qui est dirigée contre le Maréchal Prim. Votre Excellence trouvera ci-joint cette feuille, ainsi que quelques articles de journaux qui lui donneront une idée des violences de la presse (1).

8801. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 27 juillet 1870, 7h soir.
(Reçu, le 28 juillet, à 1h matin.)

Le Ministre des Affaires étrangères par intérim (2) a reçu notification de la neutralité autrichienne, et m'a confirmé la stricte neutralité de la Russie (3). On n'a fait absolument aucun mouvement de troupes.

Le Prince Gortchakoff revient vendredi (4). La presse russe est antiprussienne et très favorable à la France. J'en envoie des extraits par la poste.

8802. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 27 juillet 1870, 11h50 soir.
(Reçu, le 28 juillet, à 8h matin.)

J'ai reçu à cinq heures votre télégramme daté du 26, 5 h. 45 du soir, *qui a mis vingt heures à me parvenir.*

Il paraît qu'il y a un malentendu; le Comte de Beust, que je viens de voir, affirme qu'il n'a jamais parlé comme prétend le *Times* relativement au projet d'alliance entre la Prusse et la France qui aurait suivi le traité de Prague (5).

(1) Les pièces annexes n'ont pas été jointes à la dépêche.
(2) Westmann.
(3) Cf. Fleury, télégramme, 26 juillet.
(4) Le 29 juillet.
(5) Il n'est pas question du projet d'alliance dans le télégramme de Gramont du 26 juillet, 5 h. 45 soir.

8803. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Autriche. 502, n° 102.)

Vienne, 27 juillet 1870.
(Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 2 août.)

Ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence par mon télégramme en date d'hier [1], j'ai remis ce jour même mes lettres de créance à l'Empereur François-Joseph avec le cérémonial accoutumé. S. M. Apostolique m'a fait le meilleur accueil, et, après s'être informée avec le plus vif intérêt de la santé de Leurs Majestés et de celle du Prince impérial, elle a daigné faire allusion de la façon la plus bienveillante au souvenir que Votre Excellence laissait à Vienne et à la part considérable qui lui revenait dans l'état si satisfaisant des rapports qui s'étaient établis entre nos deux pays. Notre entretien s'est ensuite porté sur les événements du jour, dont l'Empereur François-Joseph m'a paru profondément préoccupé. Il m'a confirmé, sur ses dispositions personnelles et sur les intentions de son Gouvernement, ce qui résulte pour moi des conversations que j'avais eues déjà avec MM. le Comte de Beust et Andrassy. La situation dans laquelle se trouvait l'Autriche, m'a-t-il dit, exigeait de sa part la conduite la plus prudente. La guerre l'a pris au dépourvu; il faut au Gouvernement du temps pour s'armer, et aussi pour préparer l'opinion publique, qui n'était rien moins que favorable pour le moment à une intervention active de l'Autriche dans la guerre. J'ai répondu à Sa Majesté que je ne contestais en aucune façon les difficultés de la situation, mais que la prudence n'excluait pas la fermeté des décisions, et qu'il me semblait qu'il y avait pour les nations comme pour les individus de ces occasions en quelque sorte uniques dont il fallait savoir profiter. Sa Majesté a bien voulu alors me parler de son dévouement pour l'Empereur, ajoutant que ses sympathies personnelles comme celles de son armée étaient acquises à la France, et qu'elle avait à cœur de nous en donner bientôt la preuve. Sa Majesté m'a enfin annoncé qu'elle avait écrit ce

[1] Il s'agit évidemment du télégramme du 25 juillet, 6 h. 30 soir. L'audience impériale, en tout cas, est bien du 25. (Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 5 h. 10 soir.)

matin même à l'Empereur[1] pour lui faire parvenir l'assurance que l'Autriche, malgré sa déclaration de neutralité, persisterait dans ses bonnes dispositions à notre égard, et demeurerait fidèle à tous ses engagements.

8804. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Autriche, 502, n° 103[2].)

Vienne, 27 juillet 1870.
(Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 4 août.)

Dans le cours de l'audience que l'Empereur François-Joseph a daigné m'accorder pour la remise de mes lettres de créance[3], Sa Majesté a fait allusion aux négociations engagées entre l'Autriche et l'Italie, et à l'éventualité d'une intervention active des deux Puissances en faveur de la France. Elle a particulièrement insisté sur l'opportunité qu'il y aurait à ce que l'évacuation du Territoire pontifical par nos troupes s'accomplît sans retard, et de manière à donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux aspirations de l'Italie. Sa Majesté paraissait craindre surtout que nous imposassions, en quittant les États romains, au Roi Victor-Emmanuel des obligations que ce Prince se trouverait dans l'impossibilité de remplir, telle que celle par exemple d'avoir à protéger le Territoire pontifical contre une nouvelle agression des Garibaldiens qui, excités par la Prusse, ne manqueraient pas de profiter des circonstances pour agir. J'avais répondu[4] à Sa Majesté que l'Empereur, en consentant au retrait de ses troupes suivant le vœu si souvent exprimé par l'Italie, me semblait faire tout ce qu'on pouvait toutefois raisonnablement

[1] On trouvera ci-après (Appendice) la lettre de François-Joseph à Napoléon III. Elle est datée du 25 juillet.

[2] Une minute autographe est également conservée dans le même volume; mais le post-scriptum y manque. — La dépêche a été reproduite par É. Bourgeois, la première partie jusqu'à : «Depuis lors, c'est-à-dire hier matin», p. 289-290, et la seconde, moins le post-scriptum, p. 311-312.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 6 h. 30 soir.

[4] Le déchiffrement porte ici : «J'allais répondre»; nous rectifions d'après la minute.

exiger de lui; qu'on ne devait pas s'attendre à ce qu'il donnât suite à de pareilles résolutions sans être en mesure d'offrir à l'opinion publique en France, avec les exigences de laquelle il fallait aussi compter, certaines garanties morales aux lieu et place de la garantie matérielle à laquelle il renonçait; que c'était évidemment là le sens et l'objet des lettres qui avaient été ou qui allaient être échangées entre les deux Souverains, et que, dans mon opinion, l'Italie devait se montrer satisfaite de ce résultat. Bien que l'Empereur François-Joseph soit (il m'a été facile de le constater) beaucoup moins avancé dans cette question que le Chancelier de l'Empire, et qu'il m'eût semblé se rendre complètement aux observations que j'avais eu d'ailleurs l'occasion de présenter d'une manière générale à MM. les Comtes de Beust, Vitzthum et Vimercati, j'ai appris plus tard que, en recevant ce dernier, il était revenu avec lui sur ce sujet, et n'avait pas découragé les espérances de l'Envoyé du Roi Victor-Emmanuel[1].

Depuis lors, c'est-à-dire hier matin, j'ai reçu les deux télégrammes que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser pour m'inviter à faire savoir aux Comtes de Beust et Vimercati que la France ne consentirait pas à déserter le terrain de la Convention de septembre acceptée par l'Italie elle-même[2], et je me suis empressé de m'acquitter de cette commission. J'ai trouvé le Chancelier de l'Empire tout disposé à tenir compte de notre réclamation[3] et cherchant un peu à dégager sa responsabilité en attribuant au Cabinet de Florence l'initiative de la combinaison à laquelle il faisait allusion dans sa lettre particulière au Prince de Metternich[4]. Cette combinaison, au surplus, n'était aucunement indiquée dans le projet d'arrangement élaboré par MM. Vitzthum et Vimercati. Dans ce projet, l'Autriche devait simplement interposer ses bons offices auprès de la France pour amener une solution de la question aussi conforme que possible aux aspirations de l'Italie, et personne ne m'avait fait part de l'idée de

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 11 h. 20 soir.

[2] Cf. les deux télégrammes de Gramont du 25 juillet, 6 h. 30 soir et minuit.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 26 juillet, 9 h. 10 soir.

[4] Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 6 h. 30 soir.

remplacer l'occupation française par une occupation italienne. M. le Comte Vimercati, je dois le dire, n'a pas accepté avec autant de résignation que le Comte de Beust la communication que Votre Excellence me chargeait de lui faire à ce sujet. Dans une conversation qui n'a pas duré moins de trois heures, il a bien voulu m'avouer lui-même qu'il avait toujours été entendu que la question romaine resterait en dehors de tous les arrangements entre les trois Puissances, que le Roi Victor-Emmanuel avait déjà adhéré à la proposition que l'Empereur lui avait faite par le télégraphe[1]; mais il a ajouté qu'il avait trouvé, en arrivant en Italie, une situation beaucoup plus difficile qu'il ne le supposait, et qu'il avait alors songé à profiter des bonnes dispositions que le Comte de Beust témoignait pour l'Italie dans l'affaire de Rome, convaincu que l'intervention officieuse de l'Autriche, en diminuant la part de responsabilité de la France, rendrait ainsi plus facile pour nous de faire faire un pas en avant à la question.

M. le Comte Vimercati compte se rendre prochainement à Paris, se réservant d'exposer lui-même à l'Empereur les considérations majeures qui l'ont déterminé à s'écarter de la ligne de conduite qu'il avait annoncé devoir suivre[2]. En soumettant, du reste, au Roi Victor-Emmanuel les bases de l'arrangement qu'il élaborait avec le Cabinet de Vienne, il avait, m'a-t-il assuré, instamment recommandé à son Souverain de les soumettre à l'Empereur avant de leur accorder son assentiment définitif.

P.-S.[3]. — 27, 10 h. soir. — J'ai reçu à cinq heures votre télégramme daté du 26 (5 h. 45 soir), qui a mis vingt heures à me parvenir. Il paraît qu'il y a un malentendu. Le Comte de Beust, que je viens de voir, affirme qu'il n'a pas parlé de l'occupation de Rome par les troupes italiennes, et dans le projet de traité entre Vienne et Florence il n'est pas question non plus de substituer l'occupation italienne à la nôtre. Le Chancelier, du reste, adresse aujourd'hui à ce sujet au Prince de Metternich une dé-

[1] Cf. Victor-Emmanuel II à Napoléon III, 20 juillet.

[2] Cf. le télégramme de Vimercati transmis par La Tour d'Auvergne le 26 juillet, 11 h. 20 soir.

[3] Ce *post-scriptum* ne figure qu'à la fin du déchiffrement. — Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 27 juillet, 11 h. 50 soir. Voir aussi É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 312).

pêche explicative qui expose comment les choses se sont passées [1]. M. le Comte Vimercati part pour la France : il compte voir l'Empereur et Votre Excellence, et aucun arrangement entre l'Autriche et l'Italie ne sera signé sans avoir obtenu préalablement l'approbation de l'Empereur [2].

8805. Copie d'un télégramme chiffré du Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Comte Chotek, Ministre à Saint-Pétersbourg. (Autriche, 502.)

Vienne, 27 juillet 1870.

Vous vous agitez trop. Notre déclaration de neutralité est nette, celle de la Russie conditionnelle. La réserve [3] se rapporte évidemment au Royaume de Pologne. Or, si quelque mouvement s'y faisait, la Russie, pour le réprimer, n'a pas besoin de sortir de la neutralité. Si elle en sort, c'est qu'elle veut aller ailleurs. Nous ne voulons pas relever cela, mais ce n'est pas à nous à être prodigues d'explications.

8806. Le Duc de Gramont à Napoléon III. (Télégr. Registre de télégrammes. Divers.)

Paris, 28 juillet [1870].

Je reçois du Marquis de Banneville le télégramme suivant [4] :

«Le Cardinal Bonaparte me demande de vous transmettre la dépêche suivante qu'il adresse à l'Impératrice :

«Je prie Votre Majesté, avec l'agrément du Saint-Père, de

(1) On la trouvera ci-après, Appendice. C'est la lettre «secrète» du 27 juillet. Mais le 26, à 3 h. 45 soir, Beust avait télégraphié à Metternich : Dites à Gramont, en réponse au télégramme que La Tour vient de nous communiquer confidentiellement, que, s'il ne parvient pas à résoudre la question romaine *dans le plus bref délai*, avec ou sans notre intervention, il s'expose non seulement à voir la guerre civile éclater en Italie, mais aussi à donner champ libre aux intrigues prussiennes. (Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 477.)

(2) La copie de la minute conservée dans les Archives de l'Ambassade à Vienne fait suivre ce post-scriptum d'un dernier paragraphe, qui manque ici : «L'opinion publique se montre assez émue de l'article du *Times* relatif au projet d'alliance entre la Prusse et la France qui aurait suivi le traité de Prague.»

(3) Stricte neutralité «aussi longtemps que les intérêts de la Russie ne seront pas affectés par les éventualités de la guerre».

(4) Le télégramme de Banneville, daté du 27 juillet, 11 h. soir, est dans la Correspondance, Rome, 1047.

« demander à l'Empereur de laisser, pendant la guerre, le dra-
« peau de la France à Civita-Vecchia en signe de protection.
« J'écris, du reste, à Votre Majesté par ce courrier, et je lui demande
« d'attendre mes lettres avant de prendre aucune résolution.
« Cardinal Bonaparte. »

8807. Napoléon III au Duc de Gramont. (Télégr. Registre de télégrammes. Divers.)

Châlons-sur-Marne, 28 juillet [1870,] 2h35 soir.

La demande du Pape est inadmissible. Tant que nous laisserons un soldat à Civita-Vecchia, la Convention du 15 septembre n'est pas réalisée, et alors nous n'avons plus droit de rien demander à l'Italie [1].

8808. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute. Angleterre, 752.)

Paris, 28 juillet 1870, 1h matin.

La publication que se propose de faire M. de Bismarck du texte même du projet de traité écrit de la main de notre Ambassadeur à Berlin [2] n'infirme en rien ce que je vous ai mandé, car c'est en effet chez M. de Bismarck et sous sa dictée que M. Benedetti a écrit ce projet de traité que nous offrait le Comte de Bismarck; mais il n'en est pas moins vrai que l'Empereur n'a pas voulu en entendre parler et a rejeté les propositions de la Prusse. La perfidie du Comte de Bismarck tourne donc contre lui-même, car elle met en évidence qu'il a voulu nous entraîner à conspirer contre l'indépendance de la Belgique, et que nous l'avons refusé. Veuillez donner au Comte de Granville ces informations, et les faire reproduire par quelques journaux.

[1] Cf. Gramont à Napoléon III, télégramme, 28 juillet.

[2] Cf. La Valette, télégramme, 25 juillet, 9 h. 30 matin, et 26 juillet, n° 78; et les notes 3, p. 221, et 2, p. 234.

8869. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 106.)

[Paris,] 28 juillet 1870.

En me rendant compte de votre entretien avec Lord Granville au sujet du prétendu projet de traité entre la France et la Prusse qu'ont publié des journaux de Londres[1], vous me signalez l'émotion que cette manœuvre dirigée contre nous a réussi à soulever en Angleterre. Je vous ai instruit déjà de la vérité des faits[2], et vous êtes aujourd'hui en mesure de les établir dans toute leur exactitude contre les allégations qui ont été produites. Lorsque nous constatons que M. de Bismarck, avant et pendant la guerre de 1866, a maintes fois suggéré à la France de chercher en Belgique la compensation des agrandissements ambitionnés et obtenus pour la Prusse, nous ne faisons que rappeler un fait qui est de notoriété publique et à l'égard duquel nous pourrions invoquer le témoignage de toute la Diplomatie européenne. Bien que le Gouvernement de l'Empereur ait toujours considéré avec défiance les ouvertures compromettantes par lesquelles on lui offrait ce dont on n'avait pas le droit de disposer, ces propositions ont été renouvelées, lors de la conclusion de la paix de Prague et dans les temps qui ont suivi, avec l'espoir de désintéresser la France que ne laissait pas indifférente l'extension des conquêtes de la Prusse. Ce fut à cette époque que M. Benedetti, voulant se rendre un compte exact des conceptions de M. de Bismarck, les transcrivit dans la forme où elles lui furent présentées.

Informé de ces communications, l'Empereur rejeta sans hésiter les suggestions de M. de Bismarck. Depuis lors, il n'a jamais été question entre les deux Gouvernements de ces projets aventureux. Tel est, je le répète, le récit exact d'un incident que l'on s'efforce en vain aujourd'hui de dénaturer par des insinuations perfides. Une double conclusion se dégage de cet éclaircissement : c'est d'abord que l'initiative de la combinaison

(1) Cf. La Valette, 26 juillet, n° 78.
(2) Cf. Gramont à La Valette, 27 juillet, n° 104.

dénoncée à l'Europe appartient à la Prusse seule, qui y est revenue à plusieurs reprises avez insistance; c'est en second lieu que l'Empereur a formellement repoussé cette combinaison lorsqu'il en a eu connaissance.

8810. Le Duc de Gramont au Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid. (Télégr. à chiffrer. Copie. Espagne, 876.)

Paris, 28 juillet 1870.
(Expédié à 4h15 soir.)

Je viens de voir M. Olozaga, qui m'a lu des extraits d'une lettre du Maréchal Prim dont je comprends et apprécie les sentiments [1]. J'ai répondu que le passage de ma circulaire relatif à la candidature Hohenzollern [2] se référait au Cabinet de Berlin, dont les intentions ne pouvaient être mises en doute. Quant au Gouvernement espagnol, je n'hésite pas à reconnaître qu'il s'est dégagé loyalement de cette politique, et certes il ne pouvait entrer dans ma pensée de faire un réquisitoire contre lui au moment où nous lui donnons spontanément sur nos frontières des marques non équivoques de notre confiance et de notre concours amical. La meilleure réponse aux insinuations qu'on cherche à répandre sur nos soi-disant sympathies alphonsistes est la mesure d'internement qui a été prise par nous spontanément contre plusieurs personnages isabellistes dont je vous enverrai les noms. Nous n'avons aucune préférence, nous ne demandons que la confiance et l'amitié du Gouvernement et du peuple espagnol en échange des nôtres. J'ai écrit à l'Ambassadeur une lettre officielle pour lui exprimer nos regrets de l'incident de Toulon [3].

[1] Cf. Mercier de Lostende, 26 juillet, n° 81, et 27 juillet, n° 82.

[2] Circulaire du 21 juillet.

[3] Pendant la nuit du 16 au 17 juillet, des bandes de manifestants s'étaient portées devant le vice-consulat d'Espagne à Toulon, et avaient enlevé la hampe du drapeau, tout en respectant l'écusson d'Espagne.

8811. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 502, n° 79.)

[Paris,] 28 juillet 1870.

L'Empereur Alexandre, qui, ainsi que vous le savez, s'est arrêté à Varsovie dans les premiers jours de ce mois, a passé en revue auprès de cette ville, en présence de l'Archiduc Albert[1], une armée de quarante-cinq mille hommes. Notre Consul général, qui assistait aux manœuvres exécutées par cette réunion de troupes, me transmet ses impressions, et, d'après ce qu'il a observé, l'organisation de l'armée russe, malgré les efforts faits pendant le cours des dernières années, semble laisser encore beaucoup à désirer. Il peut être intéressant pour le Gouvernement autrichien, dans les circonstances actuelles, de rapprocher l'appréciation de notre Agent des données qu'il possède lui-même. Vous trouverez ci-joint l'extrait de la dépêche de M. le Baron Finot[2].

8812. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 28 juillet 1870, 4h25 soir.
(Reçu à 9h30 soir.)

La télégraphie signale en ce moment (deux heures) le passage devant Skagen de sept bâtiments cuirassés français et deux avisos à vapeur[3].

(1) Cf. t. XXVIII, p. 56 , note 3.

(2) L'extrait n'est pas joint à la minute. — Il s'agit d'un rapport de Finot du 7 juillet, n° 13. (Dépêches politiques de Varsovie, Russie, 15.)

(3) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 24 juillet, 7h30 soir. — L'escadre française, sous le commandement de l'amiral Bouët-Willaumez, qui avait opéré dans la mer du Nord, se tenait dans le Kattegat. Un seul bâtiment, le *Thétis,* jeta l'ancre, le 28 au soir, en rade de Copenhague, chaleureusement salué par la population; les autres restèrent dans la baie d'Aalbaek (côte orientale du Jutland, entre le cap Skagen et le port de Frederikshavn). C'est seulement le 2 août que l'amiral reçut de Paris l'ordre de pénétrer dans la Baltique. L'escadre, pilotée par des pilotes privés, passa le 5 août le Grand-Belt. Pendant un mois et demi environ elle croisa entre les côtes danoises et allemandes. Fin septembre, l'escadre quitta la Baltique, sans qu'aucun engagement sérieux avec l'ennemi se fût produit.

A la même date que le télégramme de Saint-Ferriol ci-dessus, le comte de

IMPRIMERIE NATIONALE.

8813. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 28 juillet 1870, 7h30 soir.
(Reçu à 9h30 soir.)

Le Comte Vitzthum n'est pas attendu avant samedi [1]. La situation reste donc toujours la même [2], et ne se modifiera probablement pas avant son arrivée.

8814. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 28 juillet 1870, 8h15 soir.
(Reçu à minuit.)

Séance sans résultat. Exposé assez court de Lord Granville concluant à la neutralité. Il n'a rien dit sur le projet de traité [3].

Lord Malmesbury et Lord Russell, l'un plutôt sympathique à la France, l'autre à la Prusse, ont demandé l'augmentation des forces de terre et de mer. Le Gouvernement n'a rien répondu.

8815. Praxedes M. Sagasta, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, à S. de Olozaga, Ambassadeur à Paris. (Copie. Espagne, 876.)

Madrid, 28 juillet 1870.

Mon télégramme du 6 et ma circulaire du 7 de ce mois ont donné aux Gouvernements de toutes les Puissances l'explication

Moltke-Hvitfeldt manda de Paris à son gouvernement que la formation du corps de débarquement destiné aux opérations dans la Baltique avait rencontré de graves difficultés. En réalité, le corps ne fut jamais formé, et le projet fut bientôt complètement abandonné.

(1) Le 30 juillet.

(2) Cf. Malaret, télégrammes, 26 juillet, 8 h. 40 soir, et 27 juillet, 12 h. 20 soir.

(3) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 28 juillet, 1 h. matin, et la note 2, p. 270.

des démarches faites par le Gouvernement de Son Altesse auprès du Prince Léopold de Hohenzollern pour l'incliner à accepter la candidature au Trône d'Espagne. Le Gouvernement espagnol, convaincu que l'exposition de la vérité était la meilleure défense de sa conduite, a fait voir d'une manière précise les intentions qui l'avaient animé à entreprendre cette négociation, ainsi que la forme dans laquelle il l'avait menée à bout. L'initiative lui appartenant complètement sans la moindre intervention d'aucun Cabinet étranger, que le Gouvernement déclarait [qu'il] n'aurait pas consentie dans cette occasion comme innécessaire et partant pouvant humilier sa dignité, il était impossible de voir dans la candidature du Prince Léopold une intrigue pour favoriser la prépondérance d'une nation européenne contre les intérêts d'une autre, ni au préjudice de l'équilibre européen.

Les raisons que, au nom du Conseil des Ministres, j'ai eu l'honneur de soumettre à la considération des Cabinets étrangers en faveur de la conduite du Maréchal Prim et du Gouvernement espagnol étaient si justes et si évidentes que le droit incontestable de l'Espagne a été reconnu par tous, ainsi que la loyauté d'intentions et la droiture dans la conduite de son Gouvernement. Mais la circulaire adressée par M. le Ministre français des Affaires étrangères aux Agents diplomatiques de l'Empereur, dont l'authenticité, après la publication de ce document au *Journal officiel* de l'Empire, ne peut pas être mise en doute par moi, malgré qu'il ne m'ait pas été communiqué par M. le Baron Mercier de Lostende ni par Votre Excellence si ce n'est dans un extrait télégraphique incomplet, cette circulaire, dis-je, est venue démontrer au Gouvernement de Son Altesse qu'il y avait une exception pour lui très douloureuse de la justice avec laquelle ses actes ont été appréciés, et il a été d'autant plus surpris de l'attitude dans laquelle M. le Ministre des Affaires étrangères de S. M. Impériale semble se placer que ses paroles et celles de son Collègue, M. Ollivier, au Sénat et au Corps législatif, étaient l'expression des sentiments les plus amicaux envers l'Espagne de la part de la France. Il ne paraissait pas probable que ces protestations d'amitié fussent presque immédiatement suivies de la publication d'un document aussi important que la circulaire du 21, où l'on trouve des expressions et des idées contre lesquelles le Gouver-

nement espagnol ne peut moins faire que réclamer dans l'intérêt des relations cordiales qu'il désire vivement conserver et qui l'unissent au Gouvernement de S. M. Impériale, en chargeant Votre Excellence d'en demander à M. le Duc de Gramont les explications nécessaires.

Cette circulaire s'occupe d'un plan combiné contre la France, d'une intelligence préparée d'une manière mystérieuse par des émissaires encore cachés pour mener les choses jusqu'à un point où la candidature d'un Prince prussien à la Couronne d'Espagne se serait révélée aux Cortès réunies, afin de leur arracher par surprise une votation qui proclamerait le Prince Léopold de Hohenzollern héritier du sceptre de Charles V, sans donner au peuple espagnol le temps nécessaire pour la réflexion. Et ces paroles, qui expriment une appréciation erronée de la conduite et des intentions du Gouvernement espagnol, doivent être rectifiées pour rendre hommage à la vérité, et pour correspondre duement à la bonne foi avec laquelle il a agi.

Je pourrais m'en empêcher la réfutation, parce que, dans ma circulaire du 7 [1], que Votre Excellence a portée à la connaissance du Gouvernement impérial, se trouvait la réfutation explicite des assertions de M. le Ministre des Affaires étrangères; et, si l'on devait rendre suspecte la sincérité d'assurances officielles si positives, les communications diplomatiques ne seraient plus un gage de la paix européenne : elles ne seraient qu'un piège ou un péril. Mais le Gouvernement espagnol, dans l'assurance que plus sa conduite sera connue plus elle apparaîtra justifiée, et dans le désir de ne pas épargner pour sa part tous les égards dus à un Gouvernement ami, n'a pas d'inconvénient à rappeler avec des plus amples détails les divers incidents de cette affaire.

La réserve gardée par le Gouvernement espagnol pendant les négociations, réserve imposée par la nécessité que l'expérience avait démontrée de ne point laisser à la discussion ardente des partis politiques le nom d'un candidat, si celui-ci devait conserver son prestige et ces discussions devaient donner un résultat satisfaisant, cette réserve, dis-je, n'a pas été si absolue qui autorise

[1] Cf. t. XXVIII, Appendice I, p. 442.

à qualifier les démarches pratiquées *d'intelligence mystérieusement préparée.*

Le 23 octobre 1869, le Député aux Cortès Don Eusebio Salazar y Mazarredo publia une brochure pour appuyer la candidature du Prince Léopold[1]; et si, à cette époque, l'idée ne fut pas acceptée par le Gouvernement et la candidature de ce Prince allemand était restée dans l'opinion publique envisagée seulement comme une candidature de plus parmi celles qui pourraient servir de solution à la situation politique de l'Espagne, plus tard, quand il a fallu renoncer à la candidature du Duc de Gênes, celle du Prince Léopold attira sérieusement l'attention du Gouvernement, et ce fut alors, et seulement alors, au commencement de cette année, que les négociations ont réellement commencé[2]. La presse nationale et étrangère s'est occupée plusieurs fois de cette candidature. Il y eut des réunions des Députés aux Cortès où elle a été complètement discutée, et dernièrement le Maréchal Prim, en rendant compte aux Cortès, dans la séance du 11 juin, de l'état de la question de candidature au Trône, il a fait allusion au Prince Léopold d'une manière qui n'avait rien de mystérieux pour quiconque aurait suivi un peu attentivement la politique espagnole[3], ainsi que le prouve l'indication qui a été faite du candidat en termes formels par l'un des journaux les plus importants de Paris et qui jouit de plus de crédit en France.

Et c'est étrange que M. le Duc de Gramont insiste autant à dire que le Gouvernement espagnol tâchait de préparer une surprise par cette affaire, lorsque dans sa propre circulaire il nous démontre que les prévisions du Gouvernement impérial devancèrent de beaucoup les démarches du Gouvernement espagnol. Celui-ci ne songeait certainement pas au mois de mars 1869 à faire au Prince Léopold la moindre indication sur sa candidature au Trône d'Espagne, que déjà le Comte Benedetti, nous dit la circulaire, s'en occupait dans ses conférences avec le Chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord et avec le Sous-Secrétaire d'État chargé de la direction des Affaires étrangères[4]. Dix mois plus

(1) Cf. Fester, t. Ier, n° 90, p. 41, et t. XXVI, p. 267, note 2.
(2) Cf. t. XXVI, p. 267, note 2.
(3) Cf. t. XXVII, p. 377, note 1.
(4) Cf. la dépêche de Benedetti, du 27 mars 1869, sur le séjour de Rancès

tard, le Gouvernement espagnol entreprit ses négociations, non pas avec le Gouvernement prussien, mais directement avec le Prince [1], et c'est un malheur que le Gouvernement impérial n'ait pas eu connaissance de ces négociations qui, si elles ont été réservées, n'ont pas revêtu le caractère de mystère impénétrable. Les paroles prononcées par M. Otway dans la Chambre des Communes, le 21 courant, en sont une bonne preuve. Ce jour même où M. le Ministre des Affaires étrangères signait sa circulaire, le Sous-Secrétaire du Foreign Office, répondant à une demande de M. Rylands, déclarait que la première nouvelle officielle de la candidature du Prince de Hohenzollern qu'il avait reçue de M. Layard lui était parvenue le 9 du courant (lorsque le Ministre soussigné eut l'honneur de la porter à sa connaissance), mais que cette candidature était déjà auparavant une affaire de notoriété connue, «*a matter of notoriety*», et il pouvait dire que M. Layard l'entretenait le 11 mai dans une dépêche de la candidature probable d'un Prince allemand [2].

Il n'y avait donc en ceci aucune intrigue ténébreuse contre la France. Tant que le Prince Léopold ne consentait à être présenté comme candidat, le Gouvernement espagnol ne pouvait rien dire sur cette affaire. Aussitôt que la lettre du Prince parvint à Madrid acceptant la Couronne d'Espagne dans le cas où il fût élu par les Cortès, il a été accordé en Conseil des Ministres de soumettre sa candidature à l'approbation de S. A. le Régent du Royaume, qui fixa le 4 de ce mois pour la célébration d'un autre Conseil à La Granja sous sa présidence. Mais, avant de se rendre audit endroit, le 2, le Gouvernement s'est empressé de communiquer à M. le Baron Mercier de Lostende, par l'entremise du Maréchal Prim, la résolution qui venait d'être prise, alors qu'on ne pouvait pas encore considérer le Prince Léopold de Hohenzollern comme

à Berlin du 21 au 25 mars 1869, t. XXIV, p. 104-105, et la note 3, *ibid.*, p. 105. Cf. également le télégramme de Benedetti du 17 avril, 5 h. soir, et la note 4, *ibid.*, p. 169.

[1] En réalité la négociation avec les princes de Hohenzollern avait commencé dès le début de septembre 1869. Cf. t. XXV, p. 253, note 1, et p. 314, note 1.

[2] Cette dépêche ne figure ni dans les *Archives diplomatiques* ni dans Fester. A la fin d'avril, la candidature Hohenzollern avait paru abandonnée (cf. t. XXVII, p. 212, note 2). Elle fut reprise dans la première quinzaine de mai (*ibid.*, p. 347, note 1).

un candidat officiel puisqu'il manquait l'assentiment du Régent [1]. Et ce ne fut le Gouvernement de Son Altesse qui eut seul cette déférence envers celui de S. M. Impériale, mais le Prince même témoigna au Maréchal Prim, par l'entremise de l'Agent qui apporta sa lettre d'acceptation, ses désirs de porter celle-ci à la connaissance de S. M. l'Empereur, avec lequel l'unissent des liens si étroits de parenté, déclarant que, s'il ne l'avait pas fait de suite, c'était parce qu'il ignorait si les difficultés politiques intérieures de la Nation obligeraient le Gouvernement espagnol à retarder quelque temps la publication de sa candidature, ou s'il entrait dans les desseins du Gouvernement d'être lui-même celui qui en informerait la France; mais, dans le cas contraire, il priait de le prévenir par dépêche télégraphique, afin de donner immédiatement à l'Empereur la nouvelle de son acceptation [2]. Si ce télégramme ne lui a pas été adressé, ce fut parce que dans le Conseil de La Granja le Maréchal Prim déclara à ses Collègues qu'il y avait déjà deux jours qu'il en avait informé l'Ambassadeur français. On voit que dans la négociation on était animé de part et d'autre du même esprit de loyauté et de déférence envers l'Empire, et que combien on était loin de préparer contre lui une *intelligence mystérieuse*. A l'égard de l'inculpation adressée gratuitement au Gouvernement espagnol d'avoir voulu arracher par la surprise aux Cortès une votation favorable au Prince Léopold, il suffira de peu de mots pour détruire son effet complètement. Personne ne sait mieux que les hommes placés à la tête de l'État par la Révolution de septembre qu'il est impossible qu'une dynastie puisse vivre lorsque le sentiment public la repousse, et ce serait de leur part un non-sens que de prétendre imposer un Roi à la Nation contre sa volonté, alors que, pour s'en être divorcée, la Famille qui occupait le Trône et qui avait en sa faveur la tradition venait de tomber pour ne plus se relever. La Dynastie qui la remplacera aura la sanction de la souveraineté nationale, explicite

[1] Cf. Mercier de Lostende, télégramme, 3 juillet, 10 h. 40 matin.

[2] Il n'y a aucune allusion à une communication de ce genre dans la lettre d'acceptation du prince Léopold du 23 juin, ni dans la réponse de Prim du 6 juillet, publiées l'une et l'autre par Lord (p. 270-271 et p. 272-273). Nous ne connaissons que par cette déclaration de Sagasta les propositions qui auraient été transmises par Salazar.

et solennelle, non pas *arrachée par surprise*. Sans cette sanction, il serait possible d'obtenir un triomphe éphémère par la force ou par un coup de main habile, mais ce serait perpétuer dans notre sol l'état de Révolution.

Le Duc de Gramont, préoccupé sans doute des graves attentions qui l'entourent dans ce moment dans la charge difficile confiée à sa direction, n'a pas eu présentes à son esprit ni la fierté de notre peuple, ni la dignité de notre Assemblée, en supposant que les Cortès constituantes actuelles, dans aucun cas, ni pour aucun motif, se laisseraient arracher par surprise une solution; surprise, qui d'ailleurs serait impossible parce que la loi pour l'élection de Monarque non seulement elle exige en faveur du candidat les voix de la moitié des Députés admis plus un, *qu'ils soient présents ou non*, ce qui forme actuellement un total de cent soixante-seize voix, mais cette loi exige encore que la candidature, qui devra être votée, soit communiquée aux Cortès huit jours au moins avant le jour fixé pour l'élection. Mais le Gouvernement, non satisfait avec les garanties que la loi offre, suffisantes cependant pour éviter toute surprise, est allé encore plus loin; et, en déclarant officielle la candidature du Prince Léopold, il porta sa résolution immédiatement à la connaissance du pays par l'entremise des Ministres de la Gobernation et de la Guerre, qui l'ont communiquée aux autorités civiles et militaires de la Péninsule. Il demanda au Président et à la Commission permanente des Cortès de convoquer celles-ci dans un bref délai, sans être trop court; en donnant la plus grande publicité possible à ses actes et documents relatifs à la présentation de la candidature, le Gouvernement fixa un délai d'un mois[1] au pays et à ses Représentants, afin que, après un examen calme et une mûre réflexion, ils pussent peser les avantages et les inconvénients de la solution qu'on leur présentait, et se préparer de cette manière avec complète connais-

[1] Le Conseil de la Granja, réuni sous la présidence de Serrano, dans la nuit du 4 au 5 juillet, avait décidé de convoquer les Cortès pour le 20 juillet. Dans la nuit du 7 au 8 juillet, la Commission permanente des Cortès adopta cette date, et résolut de proposer alors aux Cortès la candidature Hohenzollern. Ce n'est que le 13 juillet, dans l'après-midi, que les ministres, après avoir appris la renonciation, décidèrent d'ajourner la convocation des Cortès.

sance de cause au grand acte qui devait couronner la glorieuse Révolution de septembre.

Quant au reste, à l'égard du droit d'exclusion que sous l'autorité d'un grand poète français s'établit par la circulaire en faveur d'une nation étrangère quelconque quand il s'agit d'une élection de Monarque, le Gouvernement espagnol ne peut pas admettre ce droit sans les restrictions nécessaires, et il se réserve, le cas échéant, sa liberté d'action. Il lui suffit à cet égard que le Gouvernement de S. M. Impériale proclame comme il le fait que toute nation est maîtresse de ses destinées.

A la vue des faits qui précèdent, exposés avec la sincérité qui sied si bien à la vérité, j'espère de la droiture de M. le Ministre des Affaires étrangères qu'il rectifiera ses appréciations, consignées dans sa circulaire du 21 de ce mois, sur la conduite et les intentions du Gouvernement espagnol dans la question de candidature au Trône, et que Son Excellence s'empressera de donner les explications nécessaires conformes à l'esprit de cordiale amitié que le Gouvernement de S. M. Impériale a toujours témoigné envers l'Espagne.

Veuillez donner lecture de cette dépêche à M. le Ministre des Affaires étrangères et lui en laisser copie.

8816. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Duc de Gramont. (*Le Figaro,* 20 mars 1895[1].)

Paris, 28 juillet 1870.

Mon cher Duc,

Beust me télégraphie[2] :

« C'est le Chevalier Artom[3] qui nous a suggéré l'idée de prêter nos bons offices à l'Italie dans la Question romaine.

[1] Cf É. Bourgeois (*op. cit.,* p. 313-314).

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 27 juillet, n° 102, *post-scriptum.* — Ce télégramme de Beust à Metternich a été publié par Oncken (*op. cit.,* t. III, p. 489). Nous le reproduisons dans l'Appendice I.

[3] Le chevalier Artom, ministre d'Italie à Carlsruhe, avait été envoyé à Vienne en mission le 20 juillet, antérieurement à Vimercati. Cf. Cazaux, télégramme, 20 juillet, minuit 20. Sur ses dispositions malveillantes à l'égard de la France, cf. ci-après le télégramme de Gramont du 29 juillet, 9 h. matin.

« Vimercati a réclamé également nos bons offices au nom du Roi. Il n'a jamais été question de l'entrée des Italiens à Rome, mais de chercher un moyen qui leur permette de remplir leurs engagements, et d'assurer la paix à l'intérieur à la veille d'une action au dehors. »

Le Chancelier ajoute qu'il m'envoie une dépêche explicative par le courrier de demain. Vous voyez que j'avais raison lorsque je vous disais que l'affaire partait de Florence.

Mille amitiés.

8817. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502 [1].)

Vienne, 28 juillet 1870, 3h20 soir.
(Reçu à 10h soir.)

Je suis en mesure de vous assurer de nouveau qu'aucun arrangement n'interviendra entre l'Autriche et l'Italie sans notre assentiment préalable [2]. La proposition des bons offices de l'Autriche [3], d'après ce que m'a dit le Chancelier, aurait été provoquée par M. Artom, envoyé à Vienne en mission avant M. le Comte Vimercati [4]. Le Comte de Beust, entrant dans cette idée, supposait le terrain libre, en ce sens qu'il ignorait complètement la réponse favorable du Roi d'Italie [5] à la dépêche télégraphique de l'Empereur, et que dès lors il pouvait supposer que son intervention serait utile aussi bien à la France qu'à l'Italie. M. le Comte Vitzthum part demain pour Florence [6] afin de voir à continuer les négociations, en laissant en dehors la promesse des bons offices de l'Autriche. Il se rendra ensuite à

(1) La première partie de ce télégramme, jusqu'à : « M. le Comte Vitzthum.. », est publiée par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 313).

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, 27 juillet, n° 103.

(3) Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 6 h. 30 soir.

(4) Cf. Cazaux, télégramme, 20 juillet, minuit 20; et Beust à Metternich, télégramme, 28 juillet, ci-après, Appendice I.

(5) Cf. Victor-Emmanuel II à Napoléon III, 20 juillet.

(6) Cf. Malaret, télégramme, 28 juillet, 7 h. 30 soir.

Paris pour faire connaître à Votre Excellence ses impressions sur la situation. De son côté, M. Vimercati, qui va directement à Paris [1], me charge de vous dire qu'il conseille à son Souverain de ne signer *le traité à deux,* dans sa teneur actuelle [2], que si ce traité est considéré comme un acheminement à *un traité à trois,* et, dans le cas contraire, de renoncer aux bons offices de l'Autriche dans la question romaine.

8818. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 104.)

Vienne, 28 juillet 1870.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 2 août.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 21 juillet [3], et je vais m'empresser de la communiquer au Comte de Beust. Le Chancelier de l'Empire connaît trop bien l'enchaînement des faits qui nous ont conduits à une rupture avec la Prusse pour conserver le moindre doute sur le dessein qu'avait le Cabinet de Berlin de rendre la guerre inévitable en nous refusant les garanties les plus indispensables à notre sécurité aussi bien qu'à notre honneur. M. de Beust n'en lira pas moins avec intérêt, j'en suis sûr, un document qui résume d'une manière irréfutable les griefs de la France et les torts de la Prusse, et qui fait si bien ressortir comment nos adversaires ont encore aggravé leur conduite par des procédés extérieurs intolérables. En rappelant que la France avait, dès le mois de mars 1869, déclaré catégoriquement au Cabinet de Berlin que la candidature du Prince de Hohenzollern au Trône d'Espagne était inacceptable pour nous, Votre Excellence a justement insisté sur le caractère illusoire et mensonger des assurances officielles qui nous ont été données à cette époque par MM. de Bismarck

[1] Cf. le télégramme de Vimercati transmis par La Tour d'Auvergne, 26 juillet, 11 h. 20 soir.

[2] On trouvera ci-après, p. 336, le texte du projet de *Traité à deux,* entre l'Autriche et l'Italie.

[3] La circulaire du 21 juillet.

et de Thile. La circulaire de Votre Excellence, publiée par les journaux français, est reproduite ou analysée par la plupart des feuilles autrichiennes. Elle répond mieux que ne pourrait le faire toute autre publication aux assertions que le Cabinet de Berlin cherche à répandre dans toute l'Allemagne pour égarer le sentiment national et repousser la responsabilité des événements.

8819. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 378, n° 27.)

Paris, 29 juillet 1870.

Les événements actuels ont provoqué en Italie la manifestation de deux ordres de sentiments.

D'un côté, nous avons vu à Florence, à Milan et dans quelques grandes villes des bandes tumultueuses se portant contre la France à des démonstrations hostiles, et acclamant le nom de la Prusse. Ces bandes, nous les connaissons : ce sont les débris des forces irrégulières qui luttent depuis 1860 pour entraîner l'Italie dans les voies révolutionnaires, et avec lesquelles la France n'a jamais pactisé dans aucune occasion. Mais depuis longtemps la nation italienne ne les prend plus au sérieux, et reste indifférente aux appels qu'elles lui adressent.

De l'autre côté, nous avons entendu le vrai peuple italien, les grands corps politiques, les Ministres du Roi, appréciant avec équité la position de la France dans la guerre à laquelle nous sommes provoqués; nous avons reconnu le pays intelligent et sensé pour lequel nous avons combattu naguère, et dont la conduite amicale nous donne raison aujourd'hui contre ceux qui nous blâmaient de nous être intéressés à son indépendance.

Vous le savez mieux que personne par le séjour que vous avez fait à Turin aussi bien qu'à Florence, nous n'avons jamais écouté les esprits malveillants qui nous disaient que, en prêtant notre appui à l'Italie, nous donnions une alliée à la Puissance contre laquelle nous sommes obligés de nous armer aujourd'hui. L'Italie, par le hasard des circonstances, s'est trouvée momentanément

unie à la Prusse; mais une telle alliance ne pouvait être durable, et ne devait pas survivre à l'intérêt passager qui l'avait fait naître. Des intérêts permanents, et d'une importance vitale, traçaient à la politique du Cabinet de Florence une voie opposée, depuis surtout que la Prusse, non contente d'avoir exclu l'Autriche de l'Allemagne, aspire à faire de l'ancienne Confédération un grand État unitaire.

Toute l'histoire de la Péninsule italique atteste en effet quel serait pour elle le danger d'une telle agglomération au nord des Alpes. Les mêmes situations ramèneraient les mêmes périls que les États italiens ont connus dans le passé. L'Allemagne devenue prussienne reprendrait infailliblement par la force des choses cette politique qui a pesé sur eux depuis le moyen âge, et qui a retardé de plusieurs siècles leur affranchissement. Ces temps ne sont pas encore assez éloignés de nous pour être oubliés, et, quand la Cour de Berlin nous fait une guerre de prépondérance, dont le but véritable est de reconstruire au profit de la Maison de Hohenzollern l'ancien Empire germanique, nous sommes certains d'avance de pouvoir compter sur les sympathies de la nation italienne qui, plus qu'aucune autre en Europe, a des raisons de se préoccuper d'un tel voisinage. La Prusse pourra obtenir les acclamations des bandes révolutionnaires qu'elle flatte et qu'elle excite. Nous ne lui envierons pas de tels alliés. C'est à l'opinion publique que nous faisons appel; c'est au bon sens et à la prévoyance des hommes politiques de tous les partis que nous nous adressons, et, si j'en juge par votre correspondance, ils se montrent de plus en plus favorables à la cause que nous défendons. On reconnaît mieux de jour en jour que, sur les champs de bataille où nous allons paraître, nous soutenons des intérêts qui nous sont communs avec l'Italie. Notre perte serait sa ruine, et je suis certain de ne rien exagérer en disant que, dans notre triomphe, il y a pour elle une question d'existence.

Je vous livre ces considérations générales, non point pour que vous en fassiez l'objet d'une communication à M. Visconti-Venosta, elles n'auraient rien de nouveau pour lui, mais vous pouvez vous en inspirer afin de répandre autour de vous des notions qui ne frappent pas peut-être au même degré tous les esprits; et vous ne sauriez trop invoquer les souvenirs empruntés aux an-

ciens rapports de l'Italie avec l'Allemagne, car ils projettent une vive lumière sur le présent.

8820. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 378, n° 28.)

Paris, 29 juillet 1870.

Je vous ai entretenu dans ma dépêche du 27, sous le n° 24, de l'intérêt que nous attacherions à recevoir du Cabinet de Florence une communication par laquelle il nous ferait connaître les mesures qu'il compte prendre pour assurer la sécurité du Territoire pontifical. Je vous ai indiqué dans quel sens ce document pourrait être conçu, en ajoutant d'ailleurs que nous nous adressions au bon vouloir du Gouvernement italien, sans en faire une condition du rappel de nos troupes. Quelles que soient ses intentions à cet égard, il est nécessaire que notre retour à la Convention du 15 septembre soit constatée par un échange de notes. Désirant avant tout que le meilleur accord préside à nos rapports dans cette circonstance, j'ai pensé, et tel a été aussi le sentiment de M. Nigra, que les deux Gouvernements pourraient s'entendre au préalable sur la rédaction des pièces qu'ils doivent s'adresser mutuellement. A cet effet, je vous envoie ci-joint un projet de note [1] dont je vous autorise à donner connaissance à M. Visconti-Venosta, s'il consent à user du même procédé envers nous, en vous communiquant, en projet également, la réponse officielle qu'il aura à nous faire. Quant à la seconde dépêche, relative aux dispositions qui seront adoptées sur la frontière pontificale, c'est, je le répète, une question à part, sur laquelle nous nous en rapportons pleinement aux sentiments amicaux du Cabinet de Florence. Je vous serai reconnaissant de me faire savoir par le télégraphe ce dont vous serez convenu avec M. Visconti-Venosta, afin que je puisse vous expédier immédiatement, en tenant

[1] Note marginale au crayon bleu : «Voir la minute du 28 juillet (numérotée 26 au crayon noir), projet de dépêche.» — C'est la pièce annexe qui suit.

compte au besoin de vos observations, la dépêche sur laquelle vous vous serez mis d'accord avec M. le Ministre des Affaires étrangères. Vous voudrez bien aussi m'éclairer sur la substance de sa réponse. Je m'en remets d'ailleurs à vous du soin de faire en sorte qu'elle soit de nature à satisfaire entièrement le Gouvernement de l'Empereur.

8821. Annexe à la dépêche de Gramont à Malaret, du 29 juillet, n° 28. (*Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence.* Minute[1]. Italie, 378, n° 26[2].)

Paris, 28 juillet 1870[3].

Lorsque les événements de 1867 ont ramené dans les États romains les troupes françaises qui en avaient été retirées l'année précédente, le Gouvernement de l'Empereur a fait connaître que son but n'était pas de s'affranchir des clauses de la Convention du 15 septembre 1864. L'article 1er, destiné à protéger le Territoire pontifical, n'avait pas été exécuté; la France intervenait pour suppléer à la protection stipulée en faveur du Saint-Siège; mais elle déclarait, en même temps, qu'elle ne se considérait nullement comme déliée des engagements contractés envers l'Italie.

Le Gouvernement italien, de son côté, depuis les regrettables complications qui nous avaient contraints à occuper de nouveau l'État romain, n'a jamais cessé de protester de son désir de rentrer dans les termes des arrangements de 1864, ainsi que de sa ferme volonté d'en assurer la sincère et loyale exécution. Pour lui comme pour nous, la Convention du 15 septembre avait conservé toute sa valeur, et la seule question qui demeurât à résoudre entre les deux Cabinets était celle de savoir à quel moment nous pourrions les uns et les autres nous replacer sur ce terrain.

(1) En tête, note à l'encre : «Projet de dépêche.» — Note au crayon bleu : «Annexe à la minute du Département, n° 28, du 29 juillet 1870.»

(2) Le numéro 26 est au crayon noir. Il est suivi d'un point interrogatif.

(3) Note marginale au crayon bleu : «Voir la minute n° 32 (3 août), reproduction (abrégée) de la présente.»

Ce moment est venu pour le Gouvernement de l'Empereur. Le Cabinet de Florence, par ses déclarations réitérées, par le langage élevé qui a retenti récemment au sein du Parlement italien, nous offre spontanément des garanties que nous plaçons au-dessus de toutes celles qui résulteraient de stipulations spéciales en dehors de la Convention elle-même. Nous avons donc pris la résolution de rappeler les troupes que nous avions maintenues à Civita-Vecchia, et l'évacuation commencera le 5 août. Nous remettons ainsi dès à présent la sécurité du Territoire pontifical sous la seule sauvegarde de la Convention du 15 septembre, et nous laissons au Gouvernement italien la mission, que lui confère l'article 1er, de protéger contre toute agression venant du dehors la sécurité des États du Saint-Siège.

La loyauté des hommes qui sont au pouvoir, la sagesse des Corps politiques, le bon sens et l'amitié de la nation italienne nous répondent de l'énergie avec laquelle le Cabinet de Florence saura décourager toute manœuvre qui pourrait être dirigée contre le Territoire pontifical à la faveur des commotions politiques. Et, pleins de confiance dans les mesures qu'il jugera sans doute nécessaire de prendre sans retard pour écarter les dangers du premier moment, nous comptons sur la vigilante fermeté avec laquelle, dans l'avenir comme dans le présent, il fera respecter par tous la lettre et l'esprit de la Convention de 1864.

Je vous invite à donner lecture de cette dépêche à M. Visconti-Venosta, et à lui en laisser copie.

8822. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 752.)

Paris, 29 juillet 1870.
(Expédié à 5h45 soir.)

Vous allez recevoir une lettre que le Comte Benedetti m'a adressée et que je fais publier[1]. Vous la communiquerez à Lord

[1] Cf. ci-après, p. 294.

Granville. Je suis en mesure de contredire toutes les assertions mensongères du Comte de Bismarck, et je le ferai.

Ma dépêche du 27 n'a pas été écrite pour être communiquée; mais, si Lord Granville le désire, vous pouvez la laisser entre ses mains, pour qu'il en prenne lecture à son aise et vous la rende ensuite.

8823. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 107[1].)

Paris, 29 juillet 1870.

La dépêche que je vous ai adressée le 27 ainsi que celle que je vous ai écrite en date d'hier au sujet des publications provoquées en Angleterre par le Cabinet de Berlin[2] vous ont déjà éclairé sur la valeur de ses affirmations. La polémique des journaux se prolongeant à ce sujet sous l'influence des mêmes inspirations qui l'ont soulevée, je crois utile de vous communiquer une lettre que je viens de recevoir de M. le Comte Benedetti et dans laquelle il rétablit, avec sa connaissance personnelle des pourparlers dont il s'agit, la vérité des faits. Vous trouverez ce document ci-joint, et vous pourrez le remettre à Lord Granville[3]. J'ai la persuasion que, après ces explications pleines de franchise, le Gouvernement de la Reine et l'opinion publique en Angleterre reconnaîtront qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter plus longtemps à la prétendue révélation du Comte de Bismarck. A court d'arguments pour défendre sa politique dans la question qui a fait éclater la guerre, le Chancelier fédéral a espéré donner le change aux esprits sur le caractère de la nôtre. Il n'y est pas parvenu jusqu'ici, et, quelles que soient les assertions nouvelles qu'il produit dans sa dépêche au Comte de Bernstorff dont vous m'indiquez la substance par le télégraphe[4], il ne réussira pas à se

(1) Cette dépêche a été publiée, avec des différences de texte assez considérables, dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 289.

(2) Cf. p. 221, note 3.

(3) Cf. le télégramme ci-dessus, et *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 290-291.

(4) Cf. ci-après La Valette, télégramme, 29 juillet, 11 h. 45 matin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dégager de la responsabilité qu'il cherche à faire peser sur nous.

Je me réserve de discuter les allégations de cette dépêche dès que je la connaîtrai *in extenso*[1], et je suis en mesure d'y opposer les dénégations les plus absolues.

Vous pouvez, si vous le jugez utile, laisser la présente lettre entre les mains de Lord Granville, en même temps que vous lui donnerez une copie de celle de M. Benedetti.

8824. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre. 752, n° 108.)

Paris, 29 juillet 1870.

J'approuve entièrement le langage que vous avez tenu à Lord Granville au sujet des pourparlers sur le désarmement simultané de la Prusse et de la France, entamés l'hiver dernier sous les auspices du Comte de Clarendon[2]. En présence des calomnies systématiques auxquelles nous nous voyons exposés, il est d'un grand intérêt pour nous de pouvoir donner à l'Europe une démonstration convaincante de la sincérité de notre politique. Rien n'est plus propre à bien caractériser aux yeux de tous notre attitude et nos intentions que cette phase de nos relations avec le Cabinet de Berlin, et je vous suis très reconnaissant de l'à propos avec lequel vous avez su nous dégager vis-à-vis de l'Angleterre du secret que jusqu'ici nous avions promis de garder. Le Gouvernement anglais ne peut d'ailleurs concevoir aucune impression fâcheuse de la divulgation d'une négociation dans laquelle l'éminent prédécesseur de Lord Granville a rempli un rôle si honorable pour son pays et pour lui-même. Quant à ce qui nous concerne,

[1] D'après le télégramme de La Valette cité ci-dessus, il s'agit de la circulaire qui est publiée dans les *Discours du Prince de Bismarck* (édition française, t. III, p. 345-350), à la date du 29 juillet, et reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 291-295. La date du 29 figure également dans Horst Kohl (t. Ier, p. 399). Il est vraisemblable qu'elle fut envoyée à Londres antérieurement aux autres postes, et communiquée à la presse le 28. Cf. la note 3, p. 221.

[2] Cf. La Valette, 23 juillet, télégramme, et n° 75.

vous êtes, Monsieur le Marquis, mieux que personne en mesure de témoigner de la conduite loyale que le Gouvernement de l'Empereur a tenue dans cette circonstance. Non seulement nous avions adopté l'idée d'un désarmement simultané dans laquelle nous voyions un gage assuré du maintien de la paix, mais, après que ce projet a échoué devant la résistance de la Prusse, nous n'avons pas craint de mettre néanmoins nous-mêmes à exécution dans une certaine mesure, en abaissant l'effectif de notre armée, un plan qui ne pouvait avoir son entière efficacité qu'à la condition d'être réalisé à la fois par les deux Puissances. Il y a là un ensemble de faits très propre à éclairer les esprits sur nos véritables et constantes dispositions; le Gouvernement impérial se propose donc d'en faire prochainement l'objet soit d'une dépêche circulaire à nos Agents diplomatiques, soit d'une publication qui serait insérée dans le *Journal officiel*, et je vous serai obligé de prévenir le Cabinet de Londres que nous comptons user à cet effet de la latitude qu'il nous laisse.

8825. Le Duc de Gramont au Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid. (Minute. Espagne, 876, n° 36.)

Paris, 29 juillet 1870.

J'ai reçu votre télégramme du 26, ainsi que les deux dépêches que vous m'avez adressées sous les n°s 81 et 82 [1], pour me faire connaître l'impression produite sur plusieurs hommes politiques de l'Espagne par ma circulaire du 21. M. Olozaga m'a lu, de son côté, des extraits d'une lettre du Maréchal Prim contenant ses observations sur ce que j'ai dit, dans ce document, de la manière dont la candidature du Prince de Hohenzollern a été préparée.

Je vous ai fait savoir par le télégraphe combien j'apprécie le sentiment qui a inspiré la réclamation de M. le Maréchal Prim [2]. Les explications dans lesquelles il a bien voulu entrer avec vous,

[1] Les 26 et 27 juillet.

[2] Cf. Gramont à Mercier de Lostende, télégramme, 28 juillet, 4 h. 15 soir.

depuis qu'a éclaté le déplorable incident dont la guerre est sortie, nous ont éclairés sur ses véritables dispositions envers la France, et nous rendons pleine justice à la sagesse avec laquelle il a su écarter tout sujet de difficulté, entre l'Espagne et nous, durant cette crise. Nous en savons gré à lui personnellement, ainsi qu'à tous ceux de ses Collègues qui l'ont aidé dans cette tâche.

C'est assez vous dire que, en parlant de l'entente à laquelle se rattache la candidature du Prince de Hohenzollern, nous n'avons pas eu l'intention de mettre en cause les hommes d'État de l'Espagne. Tout le passage de ma dépêche qui se réfère au plan de conduite adopté ne s'adresse qu'au Cabinet de Berlin et à ses Agents. Personne en France ne s'est trompé sur ma pensée, et j'ai eu soin de la bien préciser en ajoutant que «la politique peu scrupuleuse du Gouvernement prussien était seule en jeu».

Le Cabinet de Madrid, je n'hésite pas à le reconnaître et je vous l'ai dit à vous-même, ainsi qu'à M. Olozaga, s'est dégagé loyalement de cette politique, et certes il ne pouvait nous venir à l'esprit de dresser contre les membres du Gouvernement espagnol un réquisitoire lorsque, spontanément, sur nos frontières, nous lui donnions les marques les moins équivoques de notre confiance et de notre concours amical. Il entre, nous le savons, dans la tactique de nos ennemis de tout employer pour faire naître à notre égard les défiances de l'Espagne; mais à leurs insinuations nous ne cesserons d'opposer la droiture de nos sentiments et la loyauté de nos actes. Vous en trouverez de nouvelles preuves dans les dépêches que je vous adresse aujourd'hui sur les mesures prises a notre frontière contre plusieurs personnages marquants du parti alphonsiste, et sur les réparations accordées au Consulat d'Espagne à Toulon[1].

Vous voudrez bien faire usage de ces considérations dans vos entretiens avec le Maréchal Prim, M. Sagasta et les autres hommes politiques que vous jugeriez utile d'éclairer sur le vrai sens de ma circulaire et sur les dispositions du Gouvernement de l'Empereur. J'ai la confiance qu'ils feront un accueil favorable à des explications aussi sincèrement données, et qu'il ne restera dans les esprits aucune trace de cet incident.

[1] Cf. p. 272, note 3.

8826. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502[1].)

[Paris,] 29 juillet 1870, 9h matin.

Les bons offices de l'Autriche ne peuvent nous servir dans la question romaine[2] que si elle conseille au Gouvernement italien de se tenir sur le terrain de la Convention de septembre. Dans ce cas, dites-le au Comte de Beust, nous évacuons le Territoire pontifical le 5 août[3]. Dans le cas contraire, si la Convention est méconnue, nous restons. M. Artom, je le sais de source certaine, a été fort mal pour nous à Vienne[4], et M. Wolowski (confidentiel) l'a entendu dire dans une réunion : « La France est condamnée par le verdict de l'Europe. » Le Prince de Metternich m'a déclaré que c'est lui qui a poussé le Comte de Beust dans la voie où il s'est si malheureusement engagé, et dont il paraît heureusement sorti[5].

8827. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 502[6].)

Paris, 29 juillet 1870, 2h30 soir.
(Expédié à 3h45 soir.)

Je viens de recevoir une lettre du Général Türr, qui m'écrit de Florence[7], et se rend à Vienne où il descendra hôtel Müller. Il se mêle de toute la négociation, et, bien qu'il n'ait aucun titre pour le faire, je le crois employé par le Comte Andrassy. Il me semble qu'à Florence il a fait plus de mal que de bien, et je crains

(1) Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 314).
(2) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 28 juillet, 3 h. 20 soir.
(3) Cf. Gramont à Banneville, télégrammes, 26 juillet, 5 h. 15 soir, et 27 juillet, 4 h. 30 soir.
(4) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 28 juillet, 3 h. 20 soir.
(5) Cf. Metternich à Gramont, 28 juillet.
(6) Cf. Gramont (Andreas Memor), *Les Alliances de l'Empire en 1869-1870*, dans la *Revue de France*, 1878, t. II, p. 710-711.
(7) Cf. Türr à Gramont, 27 juillet.

qu'il n'en fasse autant à Vienne[1]. Envoyez-le chercher dès qu'il arrivera, et dites-lui de ma part que nous n'abandonnerons à aucun prix la Convention de septembre; qu'il n'en parle même pas. Tenez-lui le même langage qu'aux autres sur ce sujet.

Le Comte Vimercati sera mécontent de l'intervention de Türr dans l'affaire; il y a là une rivalité à exploiter utilement[2].

8828. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont. (*Journal officiel,* 30 juillet 1870, p. 1347[3].)

Paris, 29 juillet 1870.

Si injustes qu'elles fussent, je n'ai pas cru convenable de relever les appréciations dont j'ai été personnellement l'objet quand on a appris en France que le Prince de Hohenzollern avait accepté la Couronne d'Espagne. Ainsi que mon devoir me le commandait, j'ai laissé au Gouvernement de l'Empereur le soin de les redresser. Je ne puis garder le même silence devant l'usage que M. le Comte de Bismarck a fait d'un document auquel il cherche à

(1) Dans son article sur *Les Alliances de l'Empire en 1869 et 1870* (*Revue de France*, 1878, t. II), Gramont s'explique en ces termes sur les résultats de la mission de Türr :

C'est à ce moment [où parvint à Gramont le télégramme de Visconti-Venosta du 29 juillet publié ci-après] que la lettre du général Türr [du 27] fut remise au Ministère des Affaires étrangères. On conviendra sans peine qu'elle n'était plus opportune. On venait de tomber d'accord sur le maintien de la Convention de septembre; rien ne pouvait arriver plus mal à propos que les mouvements du Général Türr pour en recommencer la discussion et en demander la rupture, d'autant qu'il ne pouvait plus se donner même comme mandataire officieux du Gouvernement italien après la déclaration que nous venons de citer. Il fallait donc, dès son arrivée à Vienne, l'informer de ce qui s'était passé, et lui dire que, revenue, de concert avec l'Autriche et l'Italie, à la Convention de septembre, la France entendait désormais s'y tenir et ne pas s'en écarter. Notre Ambassadeur fut chargé de lui faire cette communication, et il s'en acquitta le 30 juillet. (*Art. cité*, p. 709-710.)

(2) Dans son article de la *Revue des Deux Mondes* d'avril 1878, le prince Napoléon attribuait à Gramont le télégramme suivant, adressé le 29 juillet à La Tour d'Auvergne : «Dites au Général Türr : Reçu sa lettre. Il nous est impossible de faire la moindre chose pour Rome. Si l'Italie ne veut pas marcher, qu'elle reste.» Gramont (Andreas Memor) déclare que ce télégramme est «une pièce de fabrique étrangère». (*Art. cité,* p. 710.)

(3) Cf. *Arch. diplom.,* 1871-1872, t. Ier, p. 290-291.

donner une valeur qu'il n'a jamais eue, et je demande à Votre Excellence de rétablir les faits dans toute leur exactitude[1].

Il est de notoriété publique que M. le Comte de Bismarck nous a offert, avant et pendant la dernière guerre, de contribuer à réunir la Belgique à la France en compensation des agrandissements qu'il ambitionnait et qu'il a obtenus pour la Prusse. Je pourrais à cet égard invoquer le témoignage de toute la Diplomatie européenne, qui n'a rien ignoré. Le Gouvernement de l'Empereur a constamment décliné ces ouvertures, et l'un de vos prédécesseurs, M. Drouyn de Lhuys, est en mesure de donner à cet égard des explications qui ne laisseraient subsister aucun doute.

Au moment de la conclusion de la paix de Prague, et en présence de l'émotion que soulevait en France l'annexion du Hanovre, de la Hesse électorale et de la Ville de Francfort à la Prusse, M. de Bismarck témoigna de nouveau le plus vif désir de rétablir l'équilibre rompu par ces acquisitions. Diverses combinaisons, respectant l'intégrité des États voisins de la France et de l'Allemagne, furent mises en avant; elles devinrent l'objet de plusieurs entretiens, pendant lesquels M. de Bismarck inclinait toujours à faire prévaloir ses idées personnelles.

Dans une de ces conversations, et afin de me rendre un compte exact de ses combinaisons, j'ai consenti à les transcrire en quelque sorte sous sa dictée. La forme, non moins que le fond, démontre clairement que je me suis borné à reproduire un projet conçu et développé par lui. M. de Bismarck garda cette rédaction, voulant la soumettre au Roi. De mon côté, je rendis compte, en substance, au Gouvernement impérial des communications qui m'avaient été faites.

L'Empereur les repoussa dès qu'elles parvinrent à sa connaissance.

Je dois dire que le Roi de Prusse lui-même ne parut pas vouloir en agréer la base, et, depuis cette époque, c'est-à-dire pendant les

[1] Il s'agit du projet de traité sur la Belgique publié par le *Times*. Cf. les télégrammes de La Valette du 25 juillet, sa lettre à Gramont du 26 juillet, ses télégrammes du 27 et du 28 juillet; les dépêches de Gramont du 27 et du 28; cf. également p. 221, note 3; cf. enfin Benedetti (*Ma Mission en Prusse*, p. 182-199). É. Ollivier (t. XV, p. 393) a résumé et discuté les explications données ici par Benedetti.

quatre dernières années, je ne suis plus entré dans aucun nouvel échange d'idées à ce sujet avec M. de Bismarck. Si l'initiative d'un pareil traité eût été prise par le Gouvernement de l'Empereur, le projet aurait été libellé par le Ministère, et je n'aurais pas eu à en produire une copie écrite de ma main; il eût été d'ailleurs autrement rédigé, et il aurait donné lieu à des négociations qui eussent été simultanément poursuivies à Paris et à Berlin. Dans ce cas, M. de Bismarck ne se serait pas contenté d'en livrer indirectement le texte à la publicité, au moment surtout où Votre Excellence rectifiait, dans des dépêches qui étaient insérées au *Journal officiel,* d'autres erreurs qu'on cherchait également à propager. Mais, pour atteindre le but qu'il s'est proposé, celui d'égarer l'opinion publique et de prévenir les indiscrétions que nous aurions pu nous permettre nous-même, il a usé de cet expédient qui le dispensait de préciser à quel moment, dans quelles circonstances et de quelle manière ce document avait été transcrit. Il s'est évidemment flatté de suggérer, grâce à ces omissions, des conjectures qui, en dégageant sa responsabilité personnelle, devaient compromettre celle du Gouvernement de l'Empereur. De pareils procédés n'ont pas besoin d'être qualifiés : il suffit de les signaler, en les livrant à l'appréciation du public européen.

8829. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Danemark, 255, n° 68.)

Copenhague, 29 juillet 1870.
(Dir. pol., 5 août.)

Bien qu'elle y fût préparée par les hésitations du Cabinet, l'opinion publique n'a pas accueilli sans un certain étonnement l'acte par lequel le Gouvernement danois a proclamé sa neutralité [1]. Les journaux s'attachent, il est vrai, à établir qu'il y a là simplement la constatation d'un fait, et non un engagement définitif pour l'avenir. Je n'oserai assurer que le Gouvernement, malgré les arrière-pensées qu'il se laisse prêter, s'associe complètement à cette interprétation. Ce qui domine avant tout sa conduite

[1] Cf. Saint-Ferriol, 26 juillet, télégramme, et n° 67.

en ce moment, c'est moins, ainsi que je l'ai écrit, le souci des dangers qu'il peut courir du fait de la Prusse, que le désir de se ménager la bonne volonté de l'Angleterre et de la Russie[1]. Je ne suis pas en mesure de dire qu'il ait obtenu de ces deux Puissances une garantie pour le maintien, dans toutes les éventualités, du *statu quo* du territoire actuel de la Monarchie, encore moins une promesse de l'aider à obtenir la restitution du Nord-Sleswig. Mais, sans soupçonner la sincérité des démentis qu'il oppose à ces bruits lorsqu'on les lui signale, il me paraît impossible d'expliquer autrement que par l'espoir qu'il fonde sur leur appui l'attitude qu'il a prise en cette circonstance.

L'arrivée de notre flotte[2] suffira-t-elle pour modifier cette attitude? Il ne faut pas se dissimuler que le temps qui s'écoule ne fait que l'y confirmer davantage, en laissant les esprits s'accoutumer à l'idée de recueillir les fruits de la guerre sans en courir les risques, et en permettant aux influences qui nous sont contraires d'agir par tous les moyens dont elles disposent. Les sympathies dont la population a fait montre tout d'abord en notre faveur s'atténuent en outre par la perspective des bénéfices commerciaux que la neutralité lui fait envisager. Telles sont les considérations qui me font attendre avec impatience l'arrivée du Duc de Cadore[3], qui seul peut être à même de connaître définitivement les intentions et la véritable pensée du Gouvernement danois en ce qui concerne la mesure et l'époque du concours que nous attendons de sa part.

8830. Le Chevalier Visconti-Venosta, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, au Chevalier Nigra, Ministre à Paris. (Télégr. Copie. Autriche, 502[4].)

Florence, 29 juillet 1870, 11h50 soir.

Je vous autorise à déclarer au Ministre impérial des Affaires étrangères que, dès que la France rentre de son côté dans l'exécu-

(1) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 27 juillet.
(2) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 28 juillet.
(3) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 27 juillet.
(4) En tête : «Remis par le Ministre d'Italie à M. le Duc de Gramont

tion de la Convention du 15 septembre, l'Italie, qui n'a pas dénoncé cette Convention, en exécutera entièrement les clauses, confiante dans une juste réciprocité de la France à remplir ses propres engagements [1].

8831. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 29 juillet 1870, 11h45 matin.
(Reçu à 3h30 soir.)

Les journaux publient une lettre de M. de Bismarck au Comte de Bernstorff datée du 28 et communiquée par celui-ci à Lord Granville [2].

le 30 juillet 1870.» — Note au crayon : «Remis par le Duc de Gramont le 7 avril 1878.»

Gramont (Andreas Memor) a publié ce télégramme dans son article sur *Les Alliances de l'Empire* dans la *Revue de France* de 1878 (t. II, p. 708-709). Il a été reproduit dans le *Figaro* du 20 mars 1895 et cité par É. Bourgeois (*op. cit.,* p. 309). Cf. également, ci-après, le télégramme de Malaret du 30 juillet, 5 h. 35 soir.

[1] Sur les origines et la portée de ce télégramme, Gramont nous donne les explications suivantes. Le 28 juillet, il avait été informé par Metternich que la démarche avait été suggérée de Florence. Mais, à la Légation d'Italie, on lui tenait un langage contraire, et on faisait partir l'affaire de Vienne, «Beust ayant demandé aux Italiens de lui venir en aide pour que la solution des affaires romaines fût remise entre ses mains». Pour faire cesser l'équivoque et savoir à quoi s'en tenir, Gramont aurait demandé à Nigra de provoquer une déclaration de son gouvernement susceptible d'établir s'il entendait faire de la Convention de septembre la base des négociations, ou s'il approuvait au contraire le langage prêté à ses agents à Vienne par le Chancelier autrichien. Nigra télégraphia aussitôt, et reçut le télégramme de Florence que nous publions ici. Iln 'y eut plus de place dès lors, déclare Gramont, ni pour le doute ni pour le soupçon. Cf. Andreas Memor (*art. cit.,* p. 708-709). Cf., dans notre publication, la lettre de Metternich à Gramont du 28 juillet, le télégramme de Gramont à La Tour d'Auvergne du 29 juillet, 9 h. matin, et la démarche prescrite par Gramont à Malaret dans sa dépêche du 29 juillet, n° 28.

[2] Cf., dans les *Discours du Prince de Bismarck,* la reproduction de la note et de la dépêche publiées dans le *Moniteur* du 27 juillet (édition française, t. III, p. 343-345), et la circulaire de Bismarck du 29 juillet (*ibid.,* p. 345-350). Cf. également la note 1, p. 290.

Il y est dit en substance que le document publié par le *Times* ne représente qu'une des propositions faites au Cabinet de Berlin, depuis la guerre de Danemark, par les Agents français, officiels ou officieux, dans le but d'établir une alliance entre la France et la Prusse pour l'agrandissement des deux pays.

M. de Bismarck dit qu'il enverra le texte d'une proposition faite en 1866, et par laquelle la France mettait trois cent mille hommes à la disposition de la Prusse contre l'Autriche, et permettait à la Prusse de s'accroître de six ou huit millions de sujets, moyennant la cession à la France des districts situés entre la Moselle et le Rhin.

Il ajoute que la France n'a cessé de le tenter par des combinaisons dont l'Allemagne et la Belgique faisaient les frais. Après l'affaire du Luxembourg, des propositions relatives à la Belgique et à l'Allemagne du Sud ont été de nouveau mises en avant. Le manuscrit de M. Benedetti date de cette époque[1]. Il n'est pas probable que M. Benedetti ait agi sans l'autorisation de l'Empereur. La conviction acquise par la France de l'inutilité de ces offres l'a déterminée à la guerre. M. de Bismarck a des raisons de croire que, si le projet n'avait pas été rendu public, les armements étant complets de part et d'autre, la France aurait proposé à la Prusse de réaliser le programme de M. Benedetti contre l'Europe désarmée, et de faire la paix aux dépens de la Belgique. Dois-je communiquer in extenso votre dépêche d'hier[2], dont j'ai donné lecture à Lord Granville, mais sans lui en laisser copie?

Ne jugez-vous pas à propos de répondre en outre aux accusations qu'on vient de formuler?

8832. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 105.)

Vienne, 29 juillet 1870.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 2 août.)

Dans mes dépêches précédentes, je donnais à Votre Excellence des informations sur les dispositions politiques de l'Autriche alle-

(1) On sait qu'il date en réalité d'août 1866. Cf. t. XII, p. 192, note 1.
(2) Dépêche n° 106, du 28 juillet.

mande et de la Hongrie[1]. Je complète ces renseignements par des indications qui me sont transmises sur l'attitude des autres populations de l'Empire.

Le groupe le plus important sans contredit, après les Allemands et les Hongrois, est celui des Tchèques, qui comprend à peu près sept millions d'âmes, et depuis près de trois ans paralyse par son abstention le développement constitutionnel en Cisleithanie. Les Tchèques, systématiquement opposés aux Allemands, devraient, à ce titre, appuyer de leurs vœux une alliance de l'Autriche avec les armes françaises. Il n'en est rien cependant, et leur attitude devant le conflit qui s'engage prouve assez dans ce parti l'absence complète de sens politique. Les Tchèques ont pris pour devise : «Froids jusqu'au fond du cœur (*Kühl bis in das Herz*)», et déclarent ouvertement par leurs organes les plus accrédités que, devenus étrangers à l'Autriche, ils envisagent avec indifférence toutes les décisions qu'elle peut prendre : que l'Autriche s'allie à la France, qu'elle s'unisse à la Prusse, ou conserve la neutralité, peu leur importe; ils n'ont pas à s'en préoccuper, car ils n'y voient aucun intérêt pour l'avenir de la Bohême.

La conséquence assez singulière de cette attitude, c'est que les Tchèques fournissent un argument de plus aux partisans de la neutralité. Ils se rencontrent donc avec leurs ennemis les Allemands pour empêcher le Gouvernement d'intervenir dans le conflit franco-prussien d'une manière active. Ils servent la Prusse autant que s'ils se déclaraient ouvertement pour elle, et contribuent au succès du pangermanisme en croyant travailler pour le triomphe des races slaves.

Les manifestations pour la neutralité continuent dans l'Autriche allemande. A Gratz, à Klagenfurth, à Leibach et à Tropau, les Chambres de Commerce ont adressé à l'Empereur des pétitions dans ce sens. Le Volksverein de Villach (Styrie) a même été plus loin en demandant que «l'Empire reste neutre jusqu'au jour où le territoire allemand serait menacé par une conquête étrangère».

Parmi les éléments si divers qui constituent la Monarchie autrichienne, trois seulement soutiennent, plus ou moins ouvertement,

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 24 juillet, n° 98; 25 juillet, n° 101.

la cause de la France. Ce sont : 1° les Galiciens, 2° les catholiques du Tyrol, 3° la grande majorité de l'armée. Les Polonais, on le sait, à quelque province qu'ils appartiennent, n'ont qu'un but, attaquer la Russie pour reconstituer la Pologne; aussi leur voix a-t-elle peu de chance d'être écoutée des autres nationalités, et leur concours, dans les circonstances actuelles, loin de nous servir, peut plutôt nous compromettre, si des imprudences viennent à être commises. Les catholiques du Tyrol ont le tort de personnifier un régime devenu impopulaire en Autriche. Leurs sympathies pour nous ne peuvent donc qu'accroître les dispositions assez malveillantes à notre égard du parti libéral, qui, malgré le résultat de quelques élections partielles, dirige encore à son gré toute l'Autriche allemande. Reste l'armée, dont les sentiments en notre faveur ne sont pas douteux, mais qui ne constitue pas un parti politique, et sur laquelle l'Empereur ne pourrait s'appuyer d'une manière exclusive qu'en mécontentant tous les partis à la fois.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à certaines manifestations de l'opinion publique dont le Cabinet de Vienne lui-même paraît disposé à tenir assez peu de compte, à l'occasion je n'en juge pas moins utile de signaler à Votre Excellence une situation intérieure qui n'est pas tout à fait étrangère aux difficultés de la négociation que nous avons engagée.

8833. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 106.)

Vienne, 29 juillet 1870.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 2 août.)

Dans l'une des dernières séances du Parlement hongrois, le Comte Andrassy, répondant à l'interpellation d'un Député, M. Tisza, a indiqué la ligne de conduite que, d'après lui, l'Autriche-Hongrie vient d'adopter, et dont elle espère ne point s'écarter pendant le conflit franco-prussien.

« Pour caractériser notre situation, a dit le Président du Cabinet de Pesth, je commencerai par affirmer que nous devons nous

garder de prendre des mesures qui pourraient inquiéter une Puissance étrangère. Mais l'honneur national nous commande en même temps de veiller nous-mêmes à notre sûreté. En ce qui touche le point de savoir si l'Autriche doit chercher à reconquérir son ancienne position en Allemagne, je vous ferai observer que tous les hommes politiques intéressés dans la question sont d'avis qu'une tendance semblable serait, non seulement inutile, mais nuisible. M. Madaracz et quelques-uns de ses Collègues nous demandent si nous voulons et si nous pouvons garder la neutralité de la Hongrie : *je répondrai que, avec la ferme intention de le vouloir, nous ne saurions dire d'avance si nous le pourrons. Je crois, au surplus, que les mots de neutralité de la Hongrie* ne signifient point que ce pays est seul responsable du maintien de cette neutralité, car nos lois constitutionnelles et nos intérêts nous commandent de marcher constamment d'accord avec l'Autriche[1]. »

La presse de Vienne, tout en approuvant la déclaration du Comte Andrassy, est divisée sur la manière de l'interpréter. Le principal organe du parti libéral austro-allemand, la *Nouvelle Presse libre,* y voit une garantie contre les projets que « la passion ou l'esprit d'aventures » pourrait suggérer au Chancelier de l'Empire. Ce journal désire, en tout cas, que l'on épargne à la dynastie un crime de lèse-Allemagne. En s'alliant à la France, l'Autriche risquerait de jouer son existence entière sur une seule carte. Elle abdiquerait en outre son rôle de grande Puissance pour se mettre comme l'Italie à la suite et aux ordres du Cabinet français. La *Nouvelle Presse* conclut en disant : que la déclaration du Comte Andrassy a heureusement dessillé les yeux de ceux qui pouvaient croire aux prétendus avantages d'une alliance avec nos armes.

Les vues du *Morgen Post* sont toutes différentes. Ce journal,

[1] Le discours est du 28 juillet. On en trouvera le texte (il ne s'agit ici que d'un résumé) dans É. Ollivier (t. XV, p. 488-490). É. Ollivier le fait suivre de la réponse de Tisza qui en souligne le sens. La voici :

J'accepte avec joie les explications qui me tranquillisent, et je pense que c'est par elles, c'est-à-dire par la rupture complète avec une politique surannée, qui n'avait jamais procuré aucun bien à notre patrie, que je trouve les meilleures garanties et assurances contre la possibilité de nous mêler à une guerre contraire à nos intérêts, et de nous donner l'apparence d'être les ennemis naturels d'une nation grande et civilisée. (*Ibid.,* p. 490.)

qui, tout en étant un des organes de la démocratie, a quelques attaches officieuses avec le Cabinet de Vienne, voit dans les paroles prononcées par le Comte Andrassy un indice favorable à une participation armée en faveur de la France. C'est, au surplus, le sens que les journaux dévoués à la Prusse attribuent également à la déclaration du Ministère hongrois, puisqu'ils en prennent texte pour diriger leurs articles les plus violents contre lui. La *Gazette d'Augsbourg* écrit notamment : « La Hongrie se décide à combattre l'Allemagne et à marcher avec la France. Si les Aigles impériales sont victorieuses, le Comte Andrassy prendra sa part du butin de César. La France entreprend de protéger l'Europe occidentale contre l'autocratie prussienne. La Hongrie veut, de son côté, soustraire la Galicie aux convoitises russes, et elle arrivera un peu plus tard à réunir les provinces austro-allemandes sous la domination de la Couronne de Saint-Étienne et l'autorité d'un Chancelier magyar. »

Je me borne à ces citations, qui me paraissent caractériser assez nettement l'attitude prise, dans cette question, par la presse allemande vis-à-vis de la Hongrie. Votre Excellence y reconnaîtra facilement, sous une forme plus accentuée aujourd'hui, le fond de la polémique en quelque sorte traditionnelle que les journaux des deux pays sont habitués à diriger les uns contre les autres. Ces attaques, auxquelles le Comte Andrassy est, au surplus, accoutumé depuis longtemps, ne l'ont pas empêché de poursuivre son œuvre, et de donner une sanction aux principes formulés dans sa déclaration en déposant sur le bureau de la Chambre deux projets de lois, dont l'un demande un premier crédit de cinq millions de florins, et dont l'autre est relatif à l'appel des réserves de honveds.

8834. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Particulière. Minute. Autriche, 502[1].)

Vienne, 29 juillet 1870.

J'ai reçu avant-hier la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, à la date du 23, pour me mettre au courant des modifications que

[1] Quelques indications de cette dépêche sont résumées par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 316).

la situation a subies depuis mon départ de Paris. Je m'associe entièrement aux observations que vous suggère l'attitude actuelle de la Russie. Son alliance nous coûterait évidemment très cher, et elle aurait en outre le grave inconvénient de nous mettre en contradiction formelle avec la politique et les alliances que nous poursuivons et qui puisent leur raison d'être dans les circonstances et l'analogie des intérêts. Puis, en présence des relations si intimes qui existent aujourd'hui entre les Cours de Pétersbourg et de Berlin, pourrions-nous compter sérieusement sur la sincérité du concours de la Russie, à moins de lui faire sur un autre terrain des concessions telles que l'Angleterre elle-même se trouverait peut-être amenée à sortir de la neutralité? Le plus sage, sans aucun doute, est de borner notre ambition à faire durer autant que cela nous sera nécessaire la neutralité russe. J'ai dit à ce sujet au Comte de Beust, auquel je n'ai pas manqué d'exposer la phase nouvelle dans laquelle nous nous trouvions, que vous ne verriez pas d'inconvénient à ce que, pour gagner du temps et faciliter à l'Autriche l'achèvement de ses préparatifs militaires, il entrât en pourparlers avec le Cabinet de Pétersbourg. J'ai ajouté que, quant à nous, nous étions bien décidés, quelles que puissent être les dispositions de la Russie, à n'accepter aucune proposition de nature à entraver la conclusion de notre alliance avec l'Autriche, et que nous ne ferions rien à Pétersbourg sans son intermédiaire. Le Chancelier s'est montré très satisfait de cette déclaration, et, après m'avoir donné à entendre que le Cabinet de Pétersbourg avait aussi cherché, sans succès, à s'assurer directement du maintien de la neutralité du Cabinet de Vienne dans l'avenir, il m'a répété que nous pouvions compter qu'il resterait fidèle à ses engagements.

Quant à une neutralité armée de l'Autriche, je ne pense pas qu'il en ait été sérieusement question jusqu'à ce moment du moins, et à ce sujet je considère comme bien important, mon cher Duc, qu'on ne se fasse pas d'illusions à Paris sur le véritable état des choses. L'armée autrichienne ne sera pas en mesure de nous prêter une coopération active d'ici à quelque temps. On a commencé à faire, il est vrai, quelques préparatifs militaires; on achète des chevaux, on répare les fortifications; mais tout cela se fait, je le crains, sur une assez petite échelle, sans doute pour ménager

l'opinion, qu'on tient à ne pas exciter. En tout cas, nous n'en sommes pas encore à la mobilisation de l'armée, et l'Archiduc Albert me déclarait ce matin même que, la mobilisation une fois décidée, l'Autriche aurait encore besoin de six semaines pour être tout à fait prête à entrer en campagne. A moins donc de complications provenant du fait de la Russie, complications qui, suivant toute apparence, entraîneraient la Hongrie et par suite l'Autriche, je crains un peu que nous ne devions pas faire grand fond sur le concours armé de l'Autriche, surtout si la guerre se termine promptement. Pour le moment, ses armements, quelque restreints qu'ils soient, ont cependant l'avantage d'obliger la Prusse à surveiller ses frontières de ce côté; mais c'est là peu de chose en comparaison de ce que nous nous flattions, trop facilement peut-être, d'obtenir. J'aime mieux, en tout cas, vous dire sans détour ce que je crois être la vérité, mon cher Duc, que d'entretenir des illusions qui pourraient avoir des conséquences funestes.

L'Archiduc Albert, au surplus, m'assure que la situation militaire de l'Autriche est parfaitement connue de l'Empereur, et qu'il a eu tout récemment l'occasion de l'exposer à un de nos officiers généraux, venu en mission à Vienne[1], et auquel il aurait tenu absolument le même langage qu'à moi. Maintenant, il est très possible que, une fois entrée dans une alliance avec l'Italie, et pressée par le Roi Victor-Emmanuel, qui n'a pas les mêmes raisons de se montrer aussi circonspect, l'Autriche se décide à marcher d'un pas plus ferme et plus rapide dans la voie où le Comte de Beust, à lui tout seul, ne parvient pas à la faire entrer résolument; mais l'Italie sera-t-elle raisonnable, et consentira-t-elle à se désister suffisamment de ses dernières prétentions pour rendre acceptables pour nous les conditions de son entente avec l'Autriche? Je le désire plus que je ne l'espère. Toujours est-il que M. le Comte de Beust paraît regretter aujourd'hui les embarras que sa légèreté et le peu de franchise de M. Artom, qui avait négligé de lui faire connaître l'adhésion donnée par le Roi à la proposition de l'Empereur, nous ont causés de ce

[1] Le général Lebrun avait été envoyé par Napoléon III à Vienne le 28 mai. Il y resta jusqu'à la fin de juin. (Cf. Général Lebrun, *Souvenirs*, p. 146.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

côté[1], et il y a lieu de penser, dès lors, qu'il ne négligera rien pour que l'affaire s'arrange à notre gré.

Nous attendons avec une bien vive anxiété les nouvelles du théâtre de la guerre. Un succès de nos armes au début de la guerre exercerait certainement une très favorable influence sur l'opinion publique en Autriche, et vraisemblablement aussi dans l'Allemagne du Sud, où les populations des campagnes se montrent, paraît-il, assez peu empressées à abandonner leurs champs et leurs récoltes pour voler au secours de la Prusse.

8835. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Réservée. Copie. Mémoires et documents, Autriche, 68.)

Vienne, 29 juillet 1870.

Le Comte Chotek me rend compte, dans le rapport ci-joint en copie, d'un entretien fort intéressant qu'il a eu avec l'Empereur Alexandre, qui l'avait fait appeler à Péterhof[2].

Bien qu'on doive observer la plus grande discrétion quand il s'agit de paroles sorties de la bouche d'un Souverain, je ne puis cependant pas, vu l'importance du sujet, me dispenser de vous donner connaissance du langage tenu par l'Empereur de Russie. J'autorise même Votre Altesse à utiliser ces informations d'une manière très confidentielle dans ses entretiens avec le Duc de Gramont.

L'insistance avec laquelle l'Empereur Alexandre nous demande de nous abstenir de toute démonstration militaire me semble indiquer assez clairement que, s'il désire de son côté rester neutre, il n'en est pas moins résolu à entrer activement en scène si l'Autriche lui en donne l'exemple.

Je joins également ici pour votre information le texte d'un télé-

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 28 juillet, 3 h. 20 soir.

[2] Copie du rapport secret du comte Chotek du 23 juillet, que nous avons publié à cette date.

gramme que j'ai adressé au Comte Chotek[1] pour lui esquisser l'attitude qu'il doit observer.

8836. Circulaire du Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur. (Minute(?) Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1870-1879, t. 2127.)

Paris, 30 juillet 1870.

Le jour n'a pas tardé à se faire sur la valeur des prétendues révélations par lesquelles le Cabinet de Berlin s'est efforcé de rendre suspecte la conduite du Gouvernement de l'Empereur à l'égard de la Belgique[2]. En attribuant à la France des projets dont lui-même a pris l'initiative dans ses conversations avec notre Ambassadeur, M. le Comte de Bismarck a espéré en vain tromper l'Europe sur la loyauté de nos intentions. Il était difficile, en effet, de soutenir longtemps cette transposition de rôles. Je viens de recevoir à ce sujet une lettre de M. le Comte Benedetti que je crois utile de vous communiquer ci-jointe[3]. Notre Ambassadeur à Berlin y rétablit les faits avec l'autorité que lui donne sa participation personnelle aux pourparlers relatifs à l'affaire du Luxembourg. Ses explications ne laissent subsister aucune des allégations produites contre nous, et elles mettront fin, j'en ai la persuasion, à une polémique qu'il est désormais impossible de prolonger contre l'évidence.

Vous pourrez remettre à M. le Ministre des Affaires étrangères, s'il le désire, une copie de la lettre de M. Benedetti. Édifié sur les procédés auxquels nos ennemis ont recours, le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité saura maintenant à qui remonte la responsabilité qu'on a cherché à faire peser sur nous.

---

(1) C'est le télégramme du 27 juillet.
(2) Cf. Gramont à La Valette, 27 et 28 juillet, et la note 3, p. 221.
(3) Cf. Gramont à La Valette, 29 juillet, n° 107.

8837. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 752.)

Paris, 30 juillet 1870, 2h30 soir.
(Expédié à 3h soir.)

Vous allez recevoir des dépêches qu'il est très urgent de communiquer à Lord Granville, et, après la lettre que m'écrit l'Empereur ce matin, je crois qu'il vaut mieux attendre encore quelques jours[1]. Vous nous rendez de grands services en ce moment à Londres.

8838. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 30 juillet 1870, 5h soir.
(Reçu, le 31 juillet, à 2h12 soir.)

Le Gouvernement danois commence à envoyer des troupes et du matériel en Jutland, mais avec une lenteur et une insuffisance difficiles à comprendre[2]. Vis-à-vis de moi, il se renferme dans une réserve dont il ne se départira pas avant d'être mis en demeure de se prononcer par l'arrivée d'un Plénipotentiaire spécial, muni de pouvoirs étendus pour conclure un traité d'alliance offensive et défensive.

J'attends à chaque instant M. le Duc de Cadore. L'opinion des villes est encore favorable; mais, si la situation se prolongeait encore, les sympathies se refroidiraient, et les esprits s'accoutumeraient à regarder la neutralité comme définitive, ce que désirent au fond le Roi et le Cabinet. La Russie et l'Angleterre pèsent fortement dans ce sens[3].

[1] La Valette avait sans doute demandé par télégramme l'autorisation de se rendre à Paris. — Cf., ci-après, La Valette, télégramme, 30 juillet, 9 h. 57 soir.

[2] Un corps de troupes composé de six bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, deux demi-batteries et une compagnie de sapeurs, était formé, dès le 28, sur la frontière slesvicoise.

[3] Cf. Saint-Ferriol, 29 juillet.

8839. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 30 juillet 1870, 5h35 soir.
(Reçu à 5h50 soir.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez envoyées par M. de Grouchy.

M. Nigra a dû vous dire et M. Visconti-Venosta m'autorise à vous répéter que le Cabinet de Florence considère le retrait de notre corps d'occupation dans les États romains comme un simple retour à la Convention du 15 septembre[1]. Toutes les stipulations de cet acte international subsistent pour l'Italie comme pour nous, et le Gouvernement du Roi est résolu, en ce qui le concerne, à s'y conformer strictement. Je dois revoir demain le Ministre des Affaires étrangères pour causer de nouveau avec lui de la communication écrite que vous désireriez recevoir du Gouvernement italien[2].

M. Vitzthum est attendu cette nuit, porteur du projet de traité à deux dont je vous ai entretenu dans un de mes derniers télégrammes[3]. Si j'en crois ce que l'on me dit ici, le Cabinet de Vienne serait peu disposé ou ne serait pas prêt à se lier immédiatement avec nous pour une action commune. Je désirerais beaucoup connaître votre sentiment sur ce traité de neutralité entre l'Italie et l'Autriche, qui pourrait avoir pour effet d'ajourner indéfiniment une triple alliance.

En tout état de cause, il serait bon, ce me semble, que vous voulussiez bien me faire savoir, aussi sommairement que vous voudrez, mais directement, quelles sont les bases principales de ce projet de traité à deux. Pour que ma position soit ici ce qu'elle doit être et que ma parole ait au besoin quelque autorité, il im-

(1) Cf. le télégramme de Visconti-Venosta à Nigra du 29 juillet, remis le 30 à Gramont.

(2) Cf. Gramont à Malaret, 27 juillet, n° 24, et 29 juillet, n° 28; mais cette dernière ne pouvait pas être encore parvenue à Florence.

(3) Cf. Malaret, télégramme, 26 juillet, 8 h. 40 soir. — Voir le texte du projet de traité, ci-après, p. 336.

porte que l'on me sache instruit, et *instruit par vous,* de ce qui se passe.

8840. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 378.)

[Paris,] 30 juillet 1870, 11h30 soir.

Je ne puis vous renseigner sur le traité à deux dont M. Vitzthum est porteur [1], attendu qu'on ne l'a communiqué ni au Prince de La Tour d'Auvergne ni au Prince de Metternich; mais le Comte de Beust s'est engagé à ne rien conclure sans notre assentiment [2]. Vous vous appuierez sur cette déclaration pour en demander la communication, et alors votre conduite devra s'inspirer des circonstances. Je ne pense pas que ce traité, qui, d'après une lettre de l'Empereur François-Joseph, doit conduire à une triple alliance [3], contienne rien qui nous blesse; cependant il faut surveiller cette négociation, et vous ferez bien de faire observer à M. Visconti-Venosta qu'il eût été plus amical et plus confiant de nous dire tout, ne fut-ce que pour éviter l'apparence qu'ont l'Autriche et l'Italie de s'entendre préalablement pour doubler leurs forces et nous imposer des conditions en nous offrant leur concours.

8841. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 752.)

Londres, 30 juillet 1870, 9h57 soir.
(Reçu, le 31 juillet, à minuit 10.)

J'ai reçu votre dépêche [4] : j'attendrai, naturellement.

J'envoie Walewski [5] pour vous dire une partie des choses que

[1] Cf. Malaret, télégramme, 30 juillet, 5 h. 35 soir. — Voir pourtant, ci-après, Appendice I, Beust à Metternich, 27 juillet.

[2] Cf., ci-dessus, La Tour d'Auvergne, télégramme, 28 juillet, 3 h. 20 soir.

[3] Voir, ci-dessus, la lettre de François-Joseph à Napoléon III, du 25 juillet.

[4] Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 30 juillet, 2 h. 30 soir.

[5] Le Comte Charles Walewski, secrétaire de 3e classe à Londres.

j'aurais voulu vous dire moi-même. J'ai cru, jusqu'au dernier moment, pouvoir vous envoyer un document important qui m'est officiellement annoncé et qui n'est pas encore arrivé en temps utile. Je vous l'enverrai cette nuit par le télégraphe si je le reçois.

Il y est dit en substance que l'Angleterre serait décidée à défendre la neutralité de la Belgique contre celle des deux Puissances qui la violerait[1]. Cette déclaration serait faite aux deux belligérants. J'ai cru qu'il était intéressant pour vous de consulter l'Empereur avant de voir Lord Lyons, porteur de ce document.

8842. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 876.)

Madrid, 30 juillet 1870, 12h matin.
(Reçu à 2h45 soir.)

Je pense aussi[2] qu'il serait très délicat de faire allusion dans les journaux aux encouragements que M. de Bismarck a pu donner à la Révolution, en vue sans doute de la candidature du Duc de Montpensier. L'effet ici pourrait ne pas nous être favorable en ce moment; mais il est bon de prendre note de tous les faits qui prouvent à quel point la Prusse était décidée à nous créer partout des difficultés et des entraves.

8843. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 30 juillet 1870, 6h soir.
(Reçu, le 31 juillet, à 2h45 matin.)

Je viens de passer plusieurs jours au camp, où j'ai causé longuement avec l'Empereur Alexandre.

La déclaration si nette que je lui ai faite en votre nom, confor-

(1) Cf. La Valette, télégramme, 31 juillet.
(2) Le télégramme auquel celui-ci répond ne nous a pas été conservé.

mément à votre télégramme en date du 28 [1], a produit le meilleur effet. En échange du *statu quo* observé en Autriche, notamment en Galicie, et de notre abstention complète en Pologne, Sa Majesté m'a renouvelé la formelle assurance de son vif et sincère désir de conserver, lui aussi, la plus stricte et la plus impartiale neutralité.

8844. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Personnelle. Orig. Wurtemberg, 90.)

Paris, 30 juillet 1870.

Dans la dernière conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence, je lui ai rapporté les alarmes et les répugnances que m'ont témoignées au sujet de la guerre actuelle les principaux personnages politiques du Wurtemberg; je lui ai dit leur douleur de n'avoir pu obtenir pour leur pays le maintien de la neutralité, leur rancune contre la Bavière, et en particulier contre M. le Comte de Bray, qu'ils accusent d'avoir précipité, au moyen d'un regrettable artifice, les deux Royaumes du Sud dans le conflit; isolés entre Bade dévoué à la Prusse et la Bavière, dont le Roi et le Ministre, trahissant leurs devoirs et leurs intérêts, se sont jetés dans les bras de la Puissance du Nord, les Wurtembergeois ont vu s'évanouir une à une toutes leurs espérances de se tenir en dehors de la lutte. Le pays, hostile à la Prusse, qu'il regarde comme son plus dangereux ennemi, s'est trouvé emporté dans le tourbillon à la suite d'un groupe peu nombreux mais remuant d'annexionistes, au premier rang desquels il convient de placer le Ministre de la Guerre, Général de Suckow, et un certain nombre d'officiers.

J'ai assisté dans les derniers temps de mon séjour à ce singulier spectacle d'un peuple opposé à la guerre, d'une armée où le soldat gémit de quitter ses foyers et de prendre les armes, où une partie des officiers seulement, rêvant les avantages d'un avancement rapide dans les rangs prussiens, est animée d'idées belliqueuses, d'une population qui voit passer avec stupeur des bandes d'agi-

[1] Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 27 juillet, et p. 252, note 2.

tateurs salariés, d'étudiants enthousiastes, dont les cris, les transports, les manifestations la poussent malgré elle dans une voie dont le danger l'épouvante; au milieu de cela, un Gouvernement agité par des courants contraires, et modifiant ses résolutions de chaque jour suivant les craintes qu'il éprouve et la pression dont il est l'objet; un Roi faible, dominé, épouvanté, qui, le même jour, encourageait par sa présence une manifestation belliqueuse anti-française, et me disait peu d'heures avant, dans une dernière entrevue, qu'il espérait ne pas perdre l'amitié de l'Empereur, qui se convaincrait qu'il agissait contraint et forcé; il m'avouait dans cette conversation la terreur que lui inspire la Prusse, le triste sort qu'il prévoit pour lui et son Royaume si elle est victorieuse, et il ne trouvait rien à répliquer quand je lui faisais observer qu'il était triste pour un Souverain d'être obligé de faire des vœux secrets contre les succès de ses propres soldats alliés de ses plus redoutables ennemis.

Au milieu de cette situation confuse, quelques hommes considérables du Wurtemberg ne peuvent se résigner à subir la politique prussienne; ils sont venus me voir au moment de mon départ, et m'ont prié de ne pas leur refuser d'accepter avec eux une correspondance qui leur permettrait, le cas échéant et à un moment donné, de faire parvenir sous les yeux de Votre Excellence des vœux, des offres, des propositions inadmissibles aujourd'hui à leur profond regret, mais que les circonstances peuvent rendre possibles plus tard. Je citerai confidentiellement leurs noms à Votre Excellence, qui connaît trop bien le Wurtemberg pour ne pas savoir la valeur des hommes dont il s'agit : c'est d'abord le Baron d'Egloffstein, Chef du Cabinet du Roi; le Baron de Neurath, ancien Ministre, Chef de la *Gross Deutsch Partei* à la Chambre des Pairs, et M. Moritz Mohl, Chef du même parti à la Chambre élective. Les relations excellentes et amicales dans lesquelles je vivais avec ces personnages me permettaient, je le crois, d'accueillir sans inconvénient leur demande; c'est par la Suisse et au moyen d'un intermédiaire sûr qu'ils doivent m'écrire.

Pour moi, Monsieur le Duc, sur le conseil de mon médecin qui me prescrit l'air des montagnes, j'aurais le désir, si Votre Excellence veut bien m'y autoriser, d'aller passer quelque temps

dans le nord de la Suisse; je serai assez près du Wurtemberg pour pouvoir profiter au point de vue des informations de mes nombreuses relations dans ce pays, et je solliciterais de Votre Excellence la permission de lui écrire lorsqu'il me viendrait de Stuttgart un renseignement que je croirais digne d'être porté à votre connaissance.

8845. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502.)

Vienne, 30 juillet 1870, 3h40 soir.
(Reçu à 6h soir.)

J'ai reçu vos deux télégrammes d'hier. Le Comte de Beust, loin d'exciter le Gouvernement italien, lui conseille de rester sur le terrain de la Convention de septembre, ainsi que le Roi s'y est engagé vis-à-vis de l'Empereur (1). Je lui ai dit que, si l'Italie maintenait cet arrangement, nous avions l'intention d'évacuer le 5 août le Territoire pontifical. Le Général Türr est arrivé ce matin (2). J'ai causé longuement avec lui, et il m'autorise à vous assurer que, bien qu'il considère un retour à la Convention de septembre comme insuffisant, dans la situation actuelle, pour donner satisfaction aux aspirations de l'Italie, il travaillera à Vienne et à Florence dans le sens que vous désirez.

8846. Note pour le Ministre. (Minute. Italie, 378.)

[Paris,] 31 juillet 1870.

Au moment où la guerre s'engage entre la France et la Prusse, le Gouvernement de l'Empereur devait se préoccuper des difficultés que cette commotion peut produire en Italie.

Il n'est pas douteux que le Cabinet de Berlin cherchera à y

(1) Voir le télégramme de Beust à Metternich du 30 juillet, ci-après, Appendice I.

(2) Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 29 juillet, 2 h. 30 soir.

susciter des troubles, et l'on peut déjà s'en rendre compte par les manifestations tumultueuses qui ont eu lieu dans quelques grandes villes. Ces troubles ne sont rien, il n'y a aucun sujet de s'en émouvoir, si le Gouvernement italien est favorablement disposé pour la France, et surtout s'il est engagé envers nous à protéger les frontières pontificales.

Or, ces engagements existent dans la Convention du 15 septembre 1864. Seulement, sans être abrogée, ni même suspendue dans tous ses effets, la Convention n'est pas exécutée par le Gouvernement français, car nous continuons d'occuper une partie du Territoire pontifical.

Il faut donc, pour donner toute l'autorité désirable aux stipulations par lesquelles le Cabinet de Florence est obligé à défendre la sécurité des frontières romaines, que nous nous replacions purement et simplement sur le terrain des arrangements de 1864. Par là, nous l'amenons à s'y replacer lui-même.

Nous croyons que cette garantie est la meilleure que puisse avoir le Saint-Siège pendant la crise où nous entrons.

La garantie matérielle qui résulte de la présence de quelques régiments français à Civita-Vecchia est en effet insuffisante, si nous ne pouvons compter sur les bonnes dispositions de l'Italie. Pendant que notre armée sera retenue sur les champs de bataille de l'Allemagne, ce n'est pas un corps de cinq mille hommes qui pourrait faire face à un conflit en Italie. Pour une pareille éventualité, ce ne serait pas trop de cent mille hommes sur les Alpes. Nous ne saurions évidemment, sans compromettre les intérêts du pays, aller au-devant d'une diversion si favorable à l'ennemi que nous combattons.

La vérité est que le sort du Gouvernement pontifical, dans l'avenir aussi bien que dans le présent, dépend de l'issue de la lutte. Si nous sommes vainqueurs, ayant exécuté pour notre part la Convention de 1864 nous aurons les moyens moraux d'en assurer l'efficacité. Si nous sommes vaincus, le Pape est nécessairement entraîné dans notre désastre. Le Gouvernement pontifical doit donc chercher son salut dans le nôtre, et se prêter avec confiance à la combinaison la plus propre à nous assurer une entière liberté d'action sur le Rhin.

En résumé, pour le Pape le maintien de l'occupation serait

une politique aussi embarrassante que périlleuse. L'évacuation immédiatement accomplie par nous est la meilleure sinon la seule chance de salut à laquelle il doive s'attacher dans les circonstances actuelles.

Lui donner d'autres conseils, c'est vouloir l'égarer et le conduire à sa perte.

8847. Le Duc de Gramont à Napoléon III. (Télégr. Registre de télégrammes. Divers.)

Paris, 31 juillet 1870, 4h30 soir.

Le Comte Vimercati se rend directement de Vienne auprès de Votre Majesté. Je préviens l'Empereur qu'à Vienne et à Florence on est revenu à la Convention de septembre, et qu'on a renoncé à rien demander de plus. Quoi que dise Vimercati, Votre Majesté fera bien de ne rien concéder ni rien promettre. Je crains qu'il ne cherche à obtenir directement de l'Empereur plus qu'il n'a obtenu de son Gouvernement, et c'est pourquoi j'en préviens Votre Majesté.

8848. Le Duc de Gramont au Marquis de Banneville, Ambassadeur à Rome. (Minute. Rome, 1047, n° 47[1].)

Paris, 31 juillet 1870.

Les événements suivent un cours si rapide que j'ai dû emprunter la voie télégraphique pour vous faire connaître la résolution prise par le Gouvernement français d'évacuer immédiatement les États romains[2], sans qu'il m'ait été possible de vous en exposer les raisons[3] avec tout le développement que j'aurais désiré.

Toutefois, en même temps que je vous informais sommairement de la détermination arrêtée en Conseil, j'en donnais avis au Nonce, en lui faisant part des considérations auxquelles nous

(1) Un extrait de cette dépêche a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1874, t. II, p. 5.

(2) Cf. Gramont à Banneville, télégramme, 27 juillet.

(3) Cf. ci-dessus la Note au Ministre du 31 juillet.

avons obéi, et en le priant de les signaler à la bienveillante et équitable appréciation de Pie IX.

Appelé à examiner par quels moyens nous pourrions le mieux sauvegarder la situation du Saint-Siège au milieu de la crise actuelle, nous avons dû reconnaître avant tout que, la Convention du 15 septembre 1864 n'ayant pas cessé d'exister et continuant d'être obligatoire pour la France comme pour l'Italie, il fallait bien que tôt ou tard elle fût exécutée. Quelle avait été jusqu'ici la cause du peu d'efficacité de cet acte ? Pourquoi était-il resté impuissant à intimider les adversaires du Gouvernement pontifical et à inspirer confiance à ses amis ? C'est que l'Italie n'avait pas paru en accepter complètement toutes les conditions, et s'était au contraire entourée de réserves qui avaient laissé les esprits incertains.

Aujourd'hui, l'attitude du Cabinet de Florence est différente. Le Ministre des Affaires étrangères du Roi est entré avec le Représentant de la France dans des explications sans ambiguïté sur la Convention[1], et ces assurances, corroborées, ainsi que l'atteste l'annexe ci-jointe, par des déclarations publiques auxquelles le Parlement a donné une adhésion complète, sont des garanties dont nous ne saurions méconnaître la valeur.

Quel que soit le parti que nous adoptions, il exercera sur la marche des choses en Italie une influence dont il importe au plus haut degré de se rendre un compte exact. Si nous exécutons la Convention, nos bons rapports avec cette Puissance se consolident et s'affermissent; le moins que nous puissions attendre d'elle, si elle ne nous prête un concours actif, c'est qu'elle se tienne en dehors des hostilités. Qu'elle devienne notre alliée ou qu'elle reste neutre, elle ne voudra pas, nous en avons la confiance, nous créer des embarras; elle tiendra au contraire à remplir scrupuleusement les engagements contractés envers nous en faveur du Saint-Siège. Si nous refusons d'exécuter la Convention, les esprits excités par les commotions du moment obéiront à de tout autres inspirations. Il ne manquera pas de gens pour faire remarquer que l'occupation se prolonge au delà des prévisions primitives, que le Gouvernement italien est prêt à se conformer

[1] Cf. Visconti-Venosta, télégramme, 29 juillet.

à ses obligations, et que nous déclinons les nôtres. Les ennemis que nous combattons sauront trop bien tirer parti de ces arguments pour exciter les susceptibilités nationales, et nous aurons ainsi fait pencher l'Italie du côté de la Prusse.

Nos intérêts ne sont pas les seuls qui en souffriront; et que deviendra alors le Saint-Siège, en butte à toutes les manœuvres de ses adversaires au dedans comme au dehors?

La brigade française occupant le territoire romain n'a d'importance qu'en ce sens qu'elle peut être considérée comme une avant-garde de notre armée prête à accourir, s'il était nécessaire, au secours du Gouvernement pontifical. Quand notre armée cesse d'être disponible, ce petit nombre d'hommes n'est plus qu'un corps isolé dont la présence perd toute signification parce qu'il n'a plus de point d'appui.

Si nous entrons en campagne sans avoir l'Italie pour alliée ou sans être du moins assurés de sa neutralité, ce n'est pas cinq mille hommes, mais cent mille qu'il nous faut à Rome, car la prudence obligerait à prévoir un conflit avec le Gouvernement italien, à qui nous aurions fourni un prétexte pour se croire dégagé de la Convention et pour revendiquer la pleine liberté de ses actes. Or le Gouvernement de l'Empereur peut-il avoir dans les États pontificaux une véritable armée, et renoncer à un tel secours sur les champs de bataille où vont se décider de si grands intérêts ?

Assurément, ce n'est pas par une nécessité stratégique que nous rappelons les quelques régiments que nous avons laissés jusqu'ici à Civita-Vecchia; mais la nécessité politique est évidente. Tant que notre drapeau reste dans les États pontificaux, ne fût-il gardé que par un seul soldat français, la Convention n'est pas exécutée, nous exposons avec nous le Saint-Siège à toutes les complications qui en résulteraient inévitablement en Italie. En adoptant la voie opposée, nous lui assurons la seule chance de salut qui soit en notre pouvoir.

Il arrivera en effet, dans ce cas, de deux choses l'une : ou bien le Gouvernement italien parviendra à déjouer toutes les manœuvres du parti révolutionnaire soudoyé par la Prusse, et nous sommes certains qu'il s'y emploiera fermement; ou bien il échouera dans ses efforts, et le Pape subira le contre-coup du bouleverse-

ment général. Mais alors aussi se présente une autre alternative. Ou la France sera victorieuse, et le Gouvernement de Sa Majesté sera en possession d'une autorité morale suffisante pour faire en sorte que toutes les stipulations de la Convention qui protège le Saint-Siège soient remises en vigueur, et que le Pape retrouve sa sécurité momentanément ébranlée; ou nous serons vaincus, et alors la situation du Gouvernement pontifical sera désespérée. A quoi servirait de lui avoir laissé quelques milliers d'hommes qui seraient hors d'état de le défendre contre le courant qui emporterait toutes choses dans le désastre de notre pays?

Quant à nous, en suivant une ligne de conduite différente, nous faisons sincèrement et loyalement ce que nous croyons être dans l'intérêt commun et bien entendu de la France et du Saint-Siège. Nos destinées sont liées dans ces graves et solennelles conjonctures, et la plus sûre garantie pour le Gouvernement pontifical, c'est, avec la bonne entente de l'Italie et de la France se replaçant sur le terrain de leurs engagements mutuels, le triomphe des armées françaises dans la lutte qu'elles sont appelées à soutenir.

Voici, en résumé, les faits sans déguisement.

Nous sommes engagés dans une guerre redoutable, et, pour pouvoir compter sur la conservation de la tranquillité sur les frontières romaines, nous devons nous concilier les bonnes dispositions du Cabinet italien.

Or, nous sommes en présence de la Convention du 15 septembre inexécutée par nous, lorsqu'il se déclare prêt à en observer toutes les clauses. Les garanties matérielles qu'offre au Saint-Siège l'occupation de son territoire par une brigade française sont insuffisantes pour atteindre leur but si nous sommes en désaccord avec le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel.

Il est donc nécessaire d'y substituer pendant la guerre des garanties politiques, et le seul moyen de les obtenir, c'est le retour aux stipulations par lesquelles l'Italie est liée envers nous. En un mot, l'occupation devient inefficace et nuisible, l'évacuation opportune et véritablement profitable à la sécurité des États du Saint-Siège. Toute autre politique lui susciterait les plus périlleuses difficultés, et tournerait à sa perte.

Vous êtes autorisé à donner lecture de cette dépêche au

Cardinal Secrétaire d'État. Quelle qu'ait pu être son impression première en apprenant notre résolution, il a trop de pénétration et de prévoyance pour ne pas reconnaître la vérité saisissante de considérations qui s'imposeront, j'en suis sûr, à tout esprit impartial et à tout homme de bonne foi.

8849. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Particulière et confidentielle[1]. Orig.[2]. Autriche, 502[3].)

Paris, 31 juillet 1870.

Indépendamment de toutes les dépêches et des télégrammes qu'il m'a communiqués, le Prince de Metternich m'a montré une lettre particulière et très réservée du Comte de Beust, dans laquelle celui-ci donne un libre cours à son mécontentement contre moi : il m'appelle insensé, ignorant, impatient, me déclare dépourvu de sens politique et autres aménités du même genre[4]. Il est clair que je ne suis pas censé savoir que l'on me témoigne si peu d'indulgence dans l'intimité; au reste, soit dit en passant, le Prince de Metternich lui-même n'est guère mieux traité que moi, à huis clos, par le Comte, si j'en juge par le ton de ce curieux document! Il ne faut voir dans tout ceci que le dépit d'un enfant

(1) En tête et à l'encre : «Répondu le 3 août.» — En marge : «Les annexes manquent.»

(2) Autographe.

(3) Cf. É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 315-316). — Le même auteur cite, d'après la *Revue de France* du 15 avril 1878, où il fut publié par Andreas Memor (Duc de Gramont), le passage suivant d'une autre dépêche relative à l'attitude de Beust à l'égard de l'Italie et de la France :

Nous nous sommes trouvés en présence d'assertions difficiles à concilier. Mais il n'y a plus lieu de rechercher davantage le mot de l'énigme, *si c'en est une*. L'incident est complètement terminé, en ce qui touche l'Autriche, par votre dernier télégramme (celui du 28 juillet), et, en ce qui touche l'Italie, par la déclaration de M. Visconti-Venosta que j'ai reçue hier matin.

En conséquence nous nous trouvons de plain-pied sur le terrain de la Convention du 15 septembre. On ne nous demande rien de plus, et nous l'exécuterons. Notre corps d'occupation quittera les États pontificaux le 5 août. (*Ibid.*, p. 314-315.)

(4) Nous n'avons, de ce moment, que la lettre «secrète» de Beust à Metternich du 27 juillet, qui ne contient pas les appréciations que rapporte Gramont.

gâté qui sent qu'il s'est trompé de route et qu'il lui faut revenir sur ses pas. Je suis très flatté de la confiance que m'a témoignée en cette occasion le Prince de Metternich, et m'en applaudis; cependant n'y voyez pas un exemple à suivre : je ne vous engagerais pas à avoir le même abandon avec le Comte de Beust, en lui lisant ma lettre. Le fait est que le Chancelier a été fâcheusement inspiré en entreprenant cette malencontreuse campagne : il a froissé les sentiments de tout le monde, même à Vienne, où le mécontentement a failli provoquer contre lui une véritable coalition; je puis en effet vous dire confidentiellement, que, s'il avait persisté, le Comte Potocki était résolu à donner sa démission, et l'a déclaré. Le Prince de Metternich s'est prononcé de la même façon : à la Cour, on lui en a fait honte. *Inde irae*. Au moment où je recevais du Prince de Metternich la lettre que vous trouverez ci-jointe, — aux termes de laquelle M. de Beust déclare que c'est le Chevalier Artom et Vimercati qui lui ont suggéré son étrange proposition[1], — le Chevalier Nigra m'a fait une visite, et, tout en me recommandant le secret, m'a averti de la part de M. Visconti-Venosta que l'initiative de la pensée que vous savez appartenait au contraire à M. de Beust, et que c'était lui, M. de Beust, qui avait engagé le Gouvernement italien à lui formuler une demande qui lui était nécessaire pour justifier son insistance. C'est ainsi que de part et d'autre on s'accuse, en déclinant la paternité du projet qui nous a été soumis. Or, il est bien évident que ces assertions contraires sont inconciliables, et que l'on ne peut être de bonne foi en même temps à Vienne et à Florence.

Au surplus, il n'y a pas lieu de rechercher le mot de cette énigme : l'incident est complètement terminé, en ce qui touche l'Autriche, par votre télégramme du 30, et, en ce qui touche l'Italie, par la déclaration de M. Visconti-Venosta que j'ai reçue hier matin[2], et dont je vous envoie la copie. En conséquence, nous nous trouvons aujourd'hui de plain-pied sur le terrain de la Convention de septembre; on ne nous demande rien de plus,

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 28 juillet, 3 h. 20 soir; Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 29 juillet, 9 h. matin, et le télégramme de Beust à Metternich du 28 juillet, Appendice I.

(2) Cf. le télégramme de Visconti-Venosta du 29 juillet, remis à Gramont le 30.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et nous l'exécutons : notre corps d'occupation évacuera les États pontificaux le 5 août prochain[1].

Revenons à la lettre de M. de Beust : il se plaint que nous ayons déclaré la guerre sans nous être d'abord préoccupés de savoir si l'Autriche était prête, si l'état de ses armements et celui de ses finances, si les exigences actuelles de sa situation intérieure et de sa politique extérieure lui permettaient de nous fournir le concours effectif que nous attendons d'elle aujourd'hui. Notre justification est facile : les événements, dans leur succession rapide, nous ont entraînés si vite que la guerre s'est pour ainsi dire déclarée toute seule; elle nous a surpris, sans que nous ayons eu le temps de nous demander si le moment en correspondait à nos propres convenances; à plus forte raison n'avons-nous pas eu le loisir de consulter celles d'une autre Puissance.

Passant à un autre ordre d'idées, M. de Beust dit que sa connaissance approfondie des États de l'Allemagne du Sud lui permet d'affirmer que tous ces États marcheront avec la Prusse. Ce qui s'est passé en Bavière concorde mal avec ces assurances, puisqu'il n'a fallu rien moins que la pression du Roi Louis et un mensonge du Comte de Bray (mensonge que j'excuse parce que je suis sûr que le Comte de Bray a été trompé[2]) pour jeter l'armée bavaroise dans les bras de la Prusse. En ce qui touche les populations, nos informations, que je tiens pour aussi bonnes que celles du Comte de Beust, nous en représentent les dispositions comme satisfaisantes à l'égard de la France. Je connais l'Autriche pour le moins aussi bien que M. de Beust lui-même; j'y ai vécu plus longtemps, et, pour moi, le pays n'est pas tout entier dans cette tourbe vénale et ignoble de journalistes payés et d'employés besogneux. Aussi, j'ai la conviction que, si le Chancelier avait persisté dans son machiavélique projet, la Cour et l'opinion publique se seraient parfaitement entendues pour provoquer sa chute.

Mais abstenons-nous de récriminations au sujet du passé; elles seraient inutiles et dangereuses, et, dans vos rapports avec

[1] Cf. Gramont à Banneville, télégramme, 27 juillet.

[2] Bray avait déclaré à la Chambre que le territoire allemand venait d'être envahi par les troupes françaises. Cf. Cadore, télégramme, 19 juillet, 9 h. 40 soir.

le Comte de Beust, étudiez-vous par-dessus tout à éviter ce qui pourrait froisser cette nature composée d'un quart d'intelligence et de trois quarts de vanité. Dites-lui que toute cause de dissentiment est écartée désormais, et que l'entente est complète entre nous. Je ne fais aucun reproche ni à lui ni à son Gouvernement; j'admets leurs lenteurs, leurs indécisions : elles sont naturelles, et la confiance que nous avons en eux résiste à tous les ébranlements. L'essentiel avec lui est de le voir souvent : il accepte la direction si on sait la dissimuler, et on obtient de lui tout ce qu'on veut, avec un peu de flatterie.

J'ai appris hier par le Prince de Metternich que l'Archiduc Albert avait pris une grande influence sur l'Empereur et le voyait tous les jours. D'après son langage, il avait ce qu'on appelle en allemand «*das Oberwasser*», ce qui se traduit en français par le *haut du pavé.* Nous avons tout lieu de nous en féliciter, attendu que le plan de campagne conçu par l'Archiduc consisterait à se porter soudainement sur Berlin, dès qu'il en trouverait l'occasion.

Permettez-moi de vous recommander de voir le Prince de Hohenlohe[1], Grand-Maître de la Cour, et le Général de *Bellegarde*[2], qui tous deux ont l'oreille de l'Empereur, *Lonyay*[3], qui est très bien vu de l'Impératrice, *Noptcha*[4], Grand-Maître de la Maison de l'Impératrice et qui nous est sympathique. *Potocki*[5] est bon à connaître; il est honnête, antirusse, mais mou et indécis. Je vous ai déjà dit ce que je pensais d'Aldenbourg et de Hofmann[6]. Sur tout ce monde-là, les dîners et les cigares produisent des effets surprenants.

Il ne vous échappera pas de quelle importance il serait de voir quelquefois l'Archiduc Albert. Mais vous aurez de la peine à l'aborder : il est un peu méfiant, craintif, et a toujours

(1) Le prince Constantin de Hohenlohe-Schillingsfürst était le plus jeune fils du prince Clovis de Hohenlohe, l'ancien ministre bavarois.

(2) Le général comte de Bellegarde était aide de camp général de l'Empereur. — Cf. Cazaux, 17 juillet, n° 95.

(3) Ministre commun des Finances.

(4) Le baron F. de Nopcsa.

(5) Président du Conseil des ministres d'Autriche.

(6) Chefs de section au ministère des Affaires étrangères. — Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, particulière, 27 juillet.

peur qu'on ne lui attribue, à la Cour, la pensée de se mêler de ce qui ne le regarde pas. Je sais du reste que vous plaisez beaucoup à l'Empereur et au Comte de Beust, dans les affections duquel vous paraissez m'avoir détrôné complètement. Je m'en console, ayant découvert que le trône n'était qu'un escabeau à trois pieds : tenez-vous y en équilibre, je vous en supplie autant pour nous que pour vous.

Il me reste à vous parler de la question des fonds secrets. Le Comte de Bismarck a huit millions de thalers, soit trente millions de francs, provenant des biens confisqués sur les Princes dépossédés par la Prusse. Il est autorisé à en disposer sans rendre compte de ses dépenses, ce qui lui fait trente millions de fonds secrets : avec cela, il achète la presse de Vienne, il paye la presse du Nord et du Sud de l'Allemagne, il donne cinq cent mille francs au *Times,* il prépare des mouvements et des émeutes en Italie, il soudoiera des révoltes dans les États pontificaux après notre évacuation, il fournit des subsides aux Républicains d'Espagne, il donne pas mal d'argent chez nous, etc. Comme nous n'avons pas en réserve *soixante* millions, nous ne pouvons pas le suivre sur ce terrain, et d'ailleurs qu'achèterions-nous à Vienne? C'est le tonneau des Danaïdes, et, puisqu'il n'a pas de fond, le mieux est de n'y rien verser.

[La lettre se termine par une anecdote relative à l'attitude qu'avait prise M. de Cazaux à l'égard des journaux viennois, et s'achève par cette phrase : « Je suppose d'ailleurs que vous aurez compris comme moi la finesse de M. de Beust, qui, n'ayant pas d'argent pour ses journaux, trouvait assez ingénieux de les faire payer par nous. »]

8850. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Orig. Belgique, 59, n° 82.)

Bruxelles, 31 juillet 1870.
(Cabinet, 1er août; Dir. pol., 2 août.)

Les circonstances ne m'avaient pas permis d'attendre la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser à la date du 27 juil-

let et sous le n° 9[1] pour démentir le prétendu projet de traité négocié à Berlin entre la Prusse et la France. La note insérée au *Journal officiel* du 27 juillet[2] m'autorisait d'ailleurs à nier l'existence d'un document qui, par la forme comme par le fond, ne pouvait tromper personne, et je n'ai eu dans mes nouveaux entretiens avec M. le Baron d'Anethan qu'à confirmer le langage que je tenais depuis quelques jours, en lui donnant seulement une plus grande autorité.

Le Ministre des Affaires étrangères de Belgique a écouté avec beaucoup d'intérêt la lecture des passages de la dépêche de Votre Excellence que j'ai cru devoir lui faire connaître. S'il a poussé les susceptibilités de la neutralité jusqu'à retenir un jugement sur les assertions contraires de la France et de la Prusse, il n'en a pas moins constaté avec une vive satisfaction que l'Empereur avait toujours repoussé les insinuations qui avaient pu lui être faites, et il a de nouveau exprimé sa confiance absolue dans les assurances répétées que le Gouvernement belge a reçues à une époque toute récente[3].

Il ne m'a pas semblé que je dusse insister davantage pour obtenir de M. d'Anethan une approbation plus explicite d'actes qui appartiennent déjà à l'histoire rétrospective. L'attitude correcte que tient à conserver le Cabinet de Bruxelles vis-à-vis des deux belligérants lui commande en ce moment une réserve dont nous n'avons nul intérêt à le faire sortir; c'est d'ailleurs bien plus sur l'opinion que sur le Gouvernement lui-même que nous devons chercher à agir, et les pièces déjà publiées du procès ne peuvent manquer, j'en ai la certitude, de nous donner à cet égard gain de cause auprès de tous les hommes sensés qui ont suivi avec bonne foi la politique européenne depuis l'avènement de M. de Bismarck au pouvoir.

(1) La circulaire du 27 juillet. (Voir Gramont à La Valette.)

(2) Cf. p. 258, note 1.

(3) Cf. Gramont à Beyens, 16 juillet, et à Laboulaye, même date.

8851. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 31 juillet 1870, 11h15 matin.
(Reçu à 1h soir.)

Je ferai de mon mieux pour me renseigner exactement sur la teneur du projet de traité à deux (1). Je vous serai, en tout cas, très reconnaissant de vouloir bien me tenir au courant des informations qui ne peuvent manquer de vous parvenir d'autre part. Je croyais que le Prince de La Tour d'Auvergne avait été informé de tout. M. Visconti-Venosta prétendait hier n'avoir lui-même que des données très vagues. Je tiens de lui que M. le Comte Vimercati a dû partir de Vienne pour Metz afin de donner connaissance à l'Empereur du texte de projet de traité.

8852. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr., en clair. Copie. Italie, 378.)

Florence, 31 juillet 1870, 6h30 soir.

En réponse à une demande formulée par le Député La Porta, M. Visconti-Venosta a annoncé à la Chambre le retrait prochain de notre corps d'occupation à Civita-Vecchia (2).

Il a ajouté que la France entendait rentrer par là dans les conditions de la Convention du 15 septembre, et que le Gouvernement du Roi, de son côté, exécuterait loyalement les engagements qu'il a contractés par cet acte international.

M. Lanza, appelé à la tribune par les discours de quelques Députés de la Gauche, a affirmé que le Gouvernement ne se laisserait jamais forcer la main par la Révolution, et a fait à ce propos les déclarations les plus loyales et les plus énergiques.

(1) Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 30 juillet, 11 h. 30 soir. — On trouvera le texte du projet de traité ci-après, p. 336.

(2) Cf. Gramont à Banneville, 31 juillet.

8853. LE MARQUIS DE LA VALETTE, AMBASSADEUR À LONDRES, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. chiffré. Copie. Angleterre, 752.)

Londres, 31 juillet 1870, 1h20 matin.

Voici la traduction littérale de la dépêche adressée par Lord Granville à Lord Lyons [1] et que celui-ci vous communiquera [2] :

« Mylord,

« Le Gouvernement de l'Empereur sait déjà avec quelle satisfaction le Gouvernement anglais a reçu la déclaration de S. M. Impériale de respecter la neutralité de la Belgique. Le Gouvernement de la Reine a reçu également du Roi de Prusse l'assurance de sa résolution de respecter la neutralité de la Belgique. Mais le Gouvernement de la Reine entrevoit que l'Empereur et le Roi soumettent leurs assurances respectives à la condition que la neutralité soit observée par l'autre partie, ce qui semble indiquer de leur part l'opinion que la déclaration de chacun est incomplète.

« Il ne peut exister aucun doute sur l'obligation qui pèse sur ces deux Puissances d'observer un traité qu'elles ont séparément conclu avec l'Angleterre et d'autres grandes Puissances. Mais, si le Gouvernement de l'Empereur, résolu pour sa part à maintenir la neutralité de la Belgique, désirait recevoir l'assurance que le Gouvernement anglais est également déterminé pour sa part à agir de même, le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à établir dans un acte solennel, soit traité soit protocole, leur détermination commune. J'ai écrit dans le même sens à Lord Loftus.

« Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu, quoiqu'il ne se soit pas entendu avec elles à ce sujet, que les autres Puissances qui feront partie du traité de garantie adopteraient volontiers la même résolution. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance qu'un pareil engagement, même au milieu de la guerre, pourrait avoir pour alléger l'anxiété générale qui, en ce moment, trouble naturellement l'esprit des Puissances neutres. »

[1] Cf. La Valette, télégramme, 30 juillet, 9 h. 57 soir.

[2] Le texte de la lettre, avec quelques différences de traduction, figure dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 300.

8854. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 109[1].)

Paris, 31 juillet 1870.

Lord Lyons m'a fait aujourd'hui la communication que vous m'aviez annoncée par le télégraphe[2].

Le Gouvernement de Sa Majesté, ayant déjà spontanément donné les assurances les plus formelles de son intention de respecter la neutralité de la Belgique, ne saurait avoir aucune objection à les renouveler. Nous n'avons jamais douté que l'Angleterre ne fût dans des dispositions semblables aux nôtres. L'opinion des deux Cabinets est en effet la même sur le principe. Le traité qui a déterminé la situation internationale du Royaume belge a conservé toute sa valeur à nos yeux, et nous estimons que ses stipulations obligent à titre égal les différentes Puissances qui les ont signées.

Si nous avons formulé des réserves pour le cas où la Prusse violerait le territoire belge, c'est qu'instruits par l'expérience, voyant le Cabinet de Berlin enfreindre ouvertement depuis 1866 le traité conclu par lui à Prague, et connaissant la doctrine émise par le Comte de Bismarck que la force prime le droit, nous avons dû nécessairement prévoir l'éventualité où le Gouvernement prussien croirait avoir un intérêt à emprunter le sol de la Belgique pour attaquer notre frontière.

Nous sommes convaincus que ce jour-là, en effet, il ne se laisserait arrêter par aucun scrupule de légalité. Dans ce cas et pour ce cas seulement, nous avons dû, je le répète, nous réserver de marcher au-devant de l'armée prussienne et de lui interdire l'accès de notre territoire si l'armée belge ne suffisait pas à le couvrir. Mais nous n'en reconnaissons pas moins toute l'autorité des arrangements européens qui ont consacré la neutralité de la Belgique; nous sommes résolus à y rester fidèles, et nous serions prêts à le constater de nouveau, s'il était nécessaire, dans tout

[1] Cf. ci-après, p. 329, note 1.

[2] Cf. La Valette, télégrammes, 30 juillet, 9 h. 57 soir, et 31 juillet, 1 h. 20 matin.

acte ou protocole qu'il plairait à l'Angleterre de dresser avec nous.

Il y a lieu, toutefois, de se demander peut-être jusqu'à quel point il serait convenable de signer un nouveau protocole pour sanctionner les clauses d'un acte international dont toutes les parties contractantes reconnaissent solennellement la valeur. Cette seconde sanction n'aurait-elle pas, en effet, l'inconvénient de laisser croire que le temps peut invalider les traités, et qu'ils perdent leur force obligatoire en s'éloignant de la date de leur signature ?

Si, malgré cette observation, le Cabinet de Londres croyait utile de donner suite à la suggestion qu'il nous a fait parvenir, nous sommes prêts à nous entendre à cet effet avec lui, et vous êtes autorisé à vous exprimer en ce sens avec Lord Granville.

8855. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 110.)

Paris, 31 juillet 1870[1].

Je réponds dans ma dépêche de ce jour sous le n° 109 à la communication que m'a faite Lord Lyons et que vous m'aviez transmise au sujet de la neutralité belge. Je veux simplement ici consigner une observation qui m'a frappé en rapprochant la dépêche anglaise de votre télégramme d'hier[2]. Je devais conclure de votre message que l'Angleterre serait décidée à défendre la neutralité de la Belgique contre celle des deux Puissances qui la violerait.

La communication de Lord Lyons, conforme d'ailleurs de

[1] La minute porte la date du 30 juillet 1870 et en marge le n° 109. Mais le texte de cette dépêche, si on la rapproche des télégrammes de La Valette du 30 juillet, 9 h. 57 du soir, et du 31 juillet, 1 h. 20 du matin, et de la dépêche de Gramont du 31 juillet sur la communication de Lyons, ne permet pas de douter qu'elle est du 31 et devrait porter le n° 110. Le n° 109, d'après le texte même de cette dépêche, est celui de la dépêche que nous publions antérieurement.

[2] Cf. La Valette, télégramme, 31 juillet, 1 h. 20 matin.

tout point à la traduction que vous m'avez adressée, ne va pas aussi loin, et nous offre simplement l'assurance que le Gouvernement anglais est décidé, comme nous, à maintenir la neutralité de la Belgique, en nous proposant de l'établir dans un acte commun. Nous devons nous en tenir aux termes du document qui nous est remis; mais il est d'un grand intérêt pour nous de connaître exactement la pensée du Cabinet de Londres, et je vous serais très obligé de me dire si au fond elle est restée telle que l'indiquait votre premier télégramme, ou si la dépêche de Lord Granville en est la seule et complète expression.

8856. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 502[1].)

Vienne, 31 juillet 1870, 4h soir.
(Reçu à 6h soir.)

Le Comte de Beust est venu m'annoncer ce matin qu'il avait invité par le télégraphe le Comte Vitzthum, qui doit arriver aujourd'hui à Florence, à rayer définitivement du projet d'entente entre l'Autriche et l'Italie la clause relative aux bons offices du Cabinet de Vienne dans la question romaine[2]. En présence du langage modéré tenu par M. Visconti-Venosta dans le Parlement italien[3], le Chancelier semble espérer que l'accord pourra s'établir dans ces conditions nouvelles entre les deux Gouvernements.

8857. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 109.)

Vienne, 31 juillet 1870.
(Cabinet, 4 août; Dir. pol., 5 août.)

Le Parlement de Pest a voté pour ainsi dire sans discussion deux projets de loi, dont l'un accorde au Ministère hongrois un

[1] Cf. É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 323).
[2] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 30 juillet, 3 h. 40 soir, et Beust à Kübeck, télégramme, 31 juillet, ci-après, Appendice I.
[3] Cf. Malaret, télégramme, 31 juillet, 6 h. 30 soir.

crédit de cinq millions de florins pour l'armement des Honveds, tandis que l'autre ordonne l'appel immédiat des recrues. L'Extrême Gauche a seule refusé son concours à cette mesure si unanimement ratifiée par l'opinion publique.

Une correspondance de Pest publiée par la *Presse de Vienne* permettait de prévoir ce résultat, en indiquant le changement qui s'est produit dans les esprits et en révélant les tendances favorables à la France qui commencent à se faire jour par delà la Leitha.

« Il est curieux de voir — dit cette correspondance — la mobilité de l'esprit public en Hongrie. Tandis qu'hier encore le pays tout entier demandait une neutralité absolue et non armée, on envisage aujourd'hui d'un œil beaucoup plus calme une neutralité armée, et l'on cherche à se persuader que, dès l'origine des complications actuelles, la nation a voulu tacitement que l'Austro-Hongrie se préoccupât de l'éventualité d'une guerre. Il est certain que le langage du Comte Andrassy[1] a fait partout une impression favorable.

« Dans ce moment de crise et de périls, les contrastes que présentent les divers partis s'effacent : Deak lui-même, l'ancien chef du groupe national, qui dans ces derniers temps avait à peine quitté sa retraite, a pris la parole hier au Club qui porte son nom, et, approuvant la conduite du Gouvernement, il a invité les membres de son parti à accomplir leur devoir de patriotes et de représentants magyars, et leur a demandé de demeurer à Pest, afin de seconder loyalement le Ministère dans les circonstances actuelles.

« Les paroles de Deak ont produit un grand effet. La confiance unanime de tous les partis donne toute liberté de mouvement au Gouvernement, et lui aplanit la voie dans laquelle il dirige sa politique extérieure. »

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 29 juillet, n° 106.

8858. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 502, n° 110.)

Vienne, 31 juillet 1870.
(Cabinet, 4 août; Dir. pol., 5 août.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par le télégraphe, le Comte de Beust est venu m'annoncer ce matin qu'il avait invité le Comte Vitzthum, qui doit arriver aujourd'hui à Florence, à retrancher définitivement du projet d'arrangement entre les Cabinets de Vienne et de Florence la clause relative aux bons offices de l'Autriche dans la question romaine[1]. En présence des paroles conciliantes prononcées récemment par M. Visconti-Venosta dans le Parlement italien, le Chancelier espère que l'accord pourra s'établir dans ces conditions nouvelles entre les deux Gouvernements[2]. Il m'a d'ailleurs répété à cette occasion que, s'il avait considéré et considérait encore comme une chose utile de ne pas abandonner entièrement, après la retraite de nos troupes, le Territoire pontifical à ses propres forces, en face surtout des agressions très probables de Garibaldi, il n'aurait jamais pensé à accorder ses bons offices pour le règlement de cette question si les négociateurs italiens ne lui avaient pas laissé ignorer l'adhésion déjà donnée par le Roi Victor-Emmanuel à la proposition de l'Empereur[3]. Le Chancelier m'a paru attacher du prix à ce que j'insistasse sur ce point auprès de Votre Excellence. J'ajouterai que, pour ma part, Monsieur le Duc, j'ai également ignoré jusqu'au jour où M. le Comte Vimercati a bien voulu me mettre lui-même au courant de ce qui s'était passé la réponse faite par S. M. Italienne[4] à la dépêche télégraphique de l'Empereur, et que, tout en exprimant à M. le Comte de Beust mon très vif regret de le voir intervenir dans cette affaire, j'ai dû croire que ses bons offices ne pouvaient avoir d'autre objet que d'amener l'évacuation aussi prompte que possible du Territoire romain.

(1) Cf. ci-après, Beust à Kübeck, télégramme, 31 juillet, Appendice I.
(2) Cf. le télégramme précédent.
(3) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 28 juillet, 3 h. 20 soir.
(4) Cf. Victor-Emmanuel II à Napoléon III, 20 juillet.

J'ai déjà eu l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que j'avais eu avec le Général Türr un long entretien [1], et que, bien qu'il parût considérer un retour pur et simple à la Convention de septembre comme insuffisant, dans les circonstances actuelles, à donner satisfaction aux aspirations de l'Italie, il m'avait autorisé à vous transmettre l'assurance qu'il agirait à Vienne et à Florence dans le sens que vous désiriez. Il s'attachera en outre, m'a-t-il dit, à démontrer au Gouvernement autrichien qu'il n'est pas indispensable de mobiliser immédiatement toute son armée; mais que l'important, pour lui comme pour nous, serait d'avoir le plus promptement possible deux cent mille hommes prêts à entrer en campagne, pour ne pas laisser à la Russie le temps de compléter elle-même ses armements.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 30 juillet, 3 h. 40 soir.

AOÛT 1870.

(1er–10.)

1er août. France : Vimercati, venu à Paris en se rendant à Metz, y a un entretien avec l'Impératrice.

Angleterre : Granville précise auprès des Représentants de la France et de la Prusse le sens du Protocole proposé par l'Angleterre pour garantir la neutralité belge. — Chambre des Communes : Proposition du Ministre de la Guerre, Cardwell, et du Secrétaire du Trésor, Stansfield, pour le renforcement de l'armée de terre de 20.000 hommes et le vote d'un crédit à cet effet de 2 millions de livres. Discours de Disraeli et de Gladstone.

Danemark : Arrivée de Cadore à Copenhague.

2 août. France : Vimercati quitte Paris le matin pour gagner Metz. — L'escadre française pénètre dans la Baltique. — Occupation de Saarbrück par le Général Frossard.

Angleterre : Chambre des Communes. L'augmentation des effectifs de l'armée de terre est accordée par 161 voix contre 5.

3 août. Italie : Sénat. Interpellation de Scialoja sur la politique du Gouvernement, et violente attaque de Cialdini contre les Ministres italiens, à l'exception de Visconti-Venosta.— Déclarations de Sella et de Visconti-Venosta.

4 août. France : Défaite de la division Abel Douay à Wissembourg.— Publication au *Journal officiel* d'une circulaire de Gramont relative aux assertions de Bismarck sur le «Traité Benedetti» (télégramme à Bernstorff du 27 juillet, et circulaire du 29 juillet) et à la négociation Clarendon sur le désarmement.

Angleterre : Granville envoie son projet de protocole sur la Belgique à Paris et à Berlin.

Italie : Suite de la discussion au Sénat italien. Vote de l'ordre du jour Scialoja accepté par le Gouvernement.

6 août. France : Batailles de Wœrth et de Forbach. — Gramont informe Lyons que, sauf quelques modifications, la France accepte la Convention proposée par Granville.

Angleterre : Bernstorff informe Granville de l'acceptation

prussienne. — Chambre des Communes. Débat sur la politique anglaise. Discours de Disraeli et de Gladstone.

7 août. Paris et Saint-Cloud : Proclamation des Ministres annonçant les défaites de Wœrth et de Forbach, la convocation des Chambres et l'établissement de l'état de siège à Paris. — Proclamation de l'Impératrice annonçant son retour à Paris. — Gramont demande à l'Italie si elle est disposée à participer à la guerre et à envoyer un corps d'armée par le Mont-Cenis.

8 août. Paris : Proclamation des Ministres aux Français et aux Parisiens. — Gramont informe La Valette que, s'il ne peut faire accepter à Granville les modifications proposées, il est autorisé à signer la Convention sur la Belgique.

Belgique : Ouverture du Parlement. Discours du roi Léopold sur la neutralité belge.

Florence : Les Ministres se réunissent à deux reprises pour discuter la question du concours demandé par la France. Aucune résolution n'est prise.

9 août. Paris : Ouverture de la session législative. Lecture d'une déclaration ministérielle par Émile Ollivier à la Chambre et par Parieu au Sénat. — Débat à la Chambre des Députés sur une proposition de Latour Du Moulin de nommer le Général Trochu président du Conseil, sur deux propositions de Jules Favre d'armer toutes les gardes nationales et de constituer dans le sein du Corps législatif un Comité de Défense. Discours d'Ernest Picard et de Jérôme David. Proposition de Talhouët tendant à ce que la Chambre examine les propositions pour lesquelles l'urgence a été réclamée. Elle est adoptée malgré É. Ollivier. L'urgence est votée sur la proposition de Jules Favre pour l'armement des gardes nationales, et refusée sur la proposition pour le Comité de Défense. — A la fin de la séance, É. Ollivier annonce la démission du Ministère et la décision de l'Impératrice de s'adresser au Comte de Palikao.

Angleterre : Signature du traité sur la neutralité belge par l'Angleterre et la Prusse. (Il est ratifié le 26 août.)

Italie : Nouvelle réunion du Conseil des Ministres pour discuter le concours demandé par la France. — Lettre de Victor-Emmanuel à François-Joseph.

10 août. Paris : Constitution du Ministère Palikao. — Sénat. Vote d'un projet de loi appelant sous les drapeaux tous les hommes non mariés ou veufs de 25 à 35 ans ayant satis-

fait à la loi du recrutement. — Corps législatif. Adoption d'un projet de loi sur l'augmentation des forces militaires pendant la durée de la guerre. Discussion des propositions de Jules Favre sur l'armement des gardes nationales, et d'Estancelin tendant à ce que la Chambre siège en permanence tant que l'ennemi sera sur le sol de la France. Communication de Palikao sur la composition du nouveau Ministère. — Publication au *Journal officiel* d'une lettre du général Türr à Bismarck.

Angleterre : Gramont envoie les pleins pouvoirs à La Valette pour signer la Convention sur la neutralité belge. Les réserves de la France sont acceptées dans une dépêche officielle anglaise. Le traité est signé le 11 et ratifié le 26.

Danemark : Le Danemark repousse les propositions de Cadore, qui quitte Copenhague le 12.

Italie : Réponse de l'Italie à la proposition française : elle ne se croit pas en mesure de prendre l'engagement d'entrer immédiatement en campagne, mais le Conseil décide d'appeler deux classes et de *convoquer les Chambres pour le 12.*

8859. Projet d'un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Autriche et l'Italie [1]. (Mémoires et documents, Autriche, 68.)

Persuadés de la solidarité de leurs intérêts et décidés de suivre dans la guerre qui vient d'éclater à l'improviste entre la France et la Prusse une politique identique,

S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, et S. M. le Roi d'Italie ont résolu de conclure une alliance offensive et défensive devant demeurer secrète pour le moment.

[1] En tête, au crayon : « Août 1870. » — Ce projet de traité ne porte naturellement pas de date. Le télégramme de Malaret du 1er août indique que le texte lui en fut communiqué ce jour-là; le télégramme du 2 prouve que les annotations au crayon indiquent les additions ou modifications proposées par Gramont. — Le texte conservé à Vienne, aux Archives d'État, et conforme en tout à celui-ci, a été publié par Oncken (t. III, p. 488-489).

Leurs Majestés ont nommé à cet effet des Plénipotentiaires, savoir :

S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, M...........
....

et S. M. le Roi d'Italie, M...............................
qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté les articles suivants :

Article premier. — L'alliance offensive et défensive que LL. MM. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, et le Roi d'Italie contractent aujourd'hui durera jusqu'à la fin de la présente guerre, ou plus longtemps si aucune des deux parties contractantes ne juge à propos d'y renoncer après la conclusion de la paix.

Article II. — Leurs Majestés se garantissent mutuellement l'étendue de leurs territoires.

Article III. — Leurs Majestés ne contracteront aucune alliance et ne signeront aucun traité se référant à la présente guerre [1] sans s'être prévenues et préalablement entendues [2].

Article IV. — Leurs Majestés, prises au dépourvu par cette guerre, commenceront par déclarer leur neutralité, qui sera, bien entendu, bienveillante pour la France.

Article V. — Pour défendre au besoin cette neutralité, Leurs Majestés placeront [3] sur pied de guerre leurs armées aussitôt que faire se pourra [4].

Article VI. — Une fois suffisamment armées, Leurs Majestés concerteront leur action commune, soit en vue d'une médiation combinée, soit en vue d'une entrée en campagne [5]. Elles s'entendront en un mot sur la marche politique et militaire à suivre.

Article VII. — Dès aujourd'hui, l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, s'engage à interposer ses bons offices auprès de S. M. l'Empereur des Français pour obtenir, non seulement l'évacuation immédiate des États pontificaux par les troupes françaises, mais

[1] Une croix au crayon en marge en face de la première partie de cet article.

[2] Gramont a biffé au crayon les mots «et» et «entendues».

[3] En marge, au crayon : «immédiatement».

[4] Les cinq derniers mots soulignés au crayon.

[5] Gramont a mis entre crochets les deux derniers membres de phrase et écrit en marge : «avec la France».

IMPRIMERIE NATIONALE.

aussi pour que cette évacuation se fasse dans des conditions conformes aux vœux et aux intérêts de l'Italie et de manière à assurer la paix intérieure de ce Royaume[1].

Article VIII. — Ce traité demeurera secret jusqu'au moment où les deux parties contractantes le jugeront à propos.

Les ratifications seront échangées dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt si faire se pourra.

8860. L'Impératrice Eugénie au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Angleterre, 753.)

Saint-Cloud, 1er août 1870, 7h30.

Je vous prie de venir le plus tôt possible.

N'oubliez pas d'apporter le texte de votre dépêche à Londres[2], et la dépêche qui a rapport aux Principautés.

8861. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 503.)

[Paris,] 1er août 1870, 5h15 soir.

Le Prince de Metternich m'a informé que le Comte de Beust désirait le voir pour dissiper verbalement tous les malentendus qui ont pu surgir dans ces derniers temps. Veuillez dire au Comte de Beust que je lui serais reconnaissant s'il pouvait différer un peu le voyage du Prince. En ce moment, cela ferait un grand effet et donnerait lieu à des interprétations regrettables. D'ailleurs, je crois que tous les malentendus ont entièrement disparu. Du moins je l'affirme en ce qui me concerne.

(1) En marge, un trait au crayon tout le long de l'article 7.

(2) Peut-être s'agit-il de la dépêche du 31 juillet, n° 110, relative à la neutralité belge.

8862. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 503, n° 82.)

Paris, 1er août 1870.

Dans la situation que fait à l'Autriche la guerre qui commence entre la France et la Prusse, il est d'un grand intérêt pour nous d'etre assurés des bonnes dispositions du Gouvernement hongrois; ses vues personnelles exerceront en effet une grande influence sur les résolutions définitives du Cabinet de Vienne, et j'approuve le langage que vous avez tenu au Comte Andrassy[1]. Il s'agit au surplus dans la lutte actuelle de la position de l'Autriche autant que de la nôtre, et l'occasion présente peut ne plus se retrouver pour le Cabinet austro-hongrois, s'il la laisse échapper. La Hongrie voudrait en vain se persuader qu'elle est désintéressée aussi longtemps du moins que la Russie ne prend pas une part active à la guerre; les succès de la Prusse auraient le plus fatal retentissement dans toute la vallée du Danube, et le Royaume magyar n'échapperait pas plus aux conséquences d'une telle catastrophe que la Cisleithanie. La Russie, en effet, devant de nouveaux agrandissements de la Prusse, aurait à son tour à chercher des garanties pour elle-même; elles les prendrait dans les régions de l'Europe orientale, et peut-être serait-il alors trop tard pour engager une lutte dans laquelle l'Empire austro-hongrois se trouverait abandonné à ses seules forces.

Il est donc d'une haute importance que le Gouvernement austro-hongrois se mette en état de répondre promptement au exigences d'une situation pleine de promesses s'il se décide à temps, pleine de périls nouveaux et inconnus s'il laisse passer le moment opportun.

Nous ne nous faisons pas illusion, au surplus, sur l'état de l'armée autrichienne; nous savons qu'elle ne peut être prête a entrer en campagne avant plusieurs semaines; mais nous n'en attachons pas moins la plus grande valeur à son concours, et nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il nous soit acquis complètement.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 26 juillet, sans numéro.

Nous ne voulons pas, au reste, gêner par une insistance exagérée les préparatifs que nous savons commencés[1]; nous éviterons en outre avec soin tout ce qui serait de nature à compromettre le Cabinet de Vienne ou à lui créer des difficultés; aussi le Comte Andrassy n'a-t-il point à craindre que nous encouragions les Slaves ou les Roumains dans aucune tentative révolutionnaire. Lorsque la guerre a éclaté, notre première pensée a été au contraire d'arrêter autant qu'il dépendait de nous les mouvements qui se préparaient en Roumanie pour renverser le Prince Charles[2]. Nous avons pensé que des complications de ce côté ne profiteraient qu'à la Russie, à qui elles fourniraient un prétexte d'intervention armée. Nos efforts paraissent avoir réussi; les agitations qui se préparaient semblent ajournées, et le Prince lui-même, plus confiant dans la stabilité de son pouvoir, me fait parvenir des assurances qui vont jusqu'à une promesse de concours.

8863. Le Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Saint-Pétersbourg et Londres. (Minute. Autriche, 503, n° 83.)

Paris, 1er août 1870.

J'apprends que M. le Comte de Bismarck a fait remettre à tous les Gouvernements une copie de la circulaire, en date du 19 juillet[3], dans laquelle il s'est efforcé de présenter sous un jour favorable à la Prusse les faits qui ont amené la guerre, et en particulier les divers incidents de la négociation d'Ems.

La dépêche que je vous ai adressée le 24 juillet[4] contient la réfutation de tous les arguments produits dans le document prussien, et je vous prie de vouloir bien en remettre de même une copie à M. le Ministre des Affaires étrangères, afin que le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, confrontant

(1) Cf. Cazaux, télégrammes, 21 juillet, 12 h. 40 matin et 11 h. soir; La Tour d'Auvergne, télégramme, 25 juillet, 5 h. soir.

(2) Cf. Gramont à Patrimonio, télégramme, 20 juillet, et p. 104, note 1.

(3) Cf. ci-dessus, p. 105.

(4) Cf. ci-dessus, p. 193.

les deux pièces, puisse contrôler en pleine connaissance de cause la valeur des assertions de M. de Bismarck.

8864. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 503, n° 84.)

[Paris,] 1er août 1870.

Mes dépêches télégraphiques vous ont déjà mis au courant de la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur sur les princ paux points traités dans votre dépêche du 24 juillet, n° 98. Mais ce mode de correspondance rapide présente nécessairement quelque chose de si incomplet que j'éprouve le besoin de revenir plus en détail avec vous sur les graves questions soulevées dans vos entretiens avec M. le Comte de Beust.

Le Gouvernement de l'Empereur accueille avec confiance les explications qui vous ont été données sur le caractère de la neutralité adoptée par l'Autriche(1). La loyauté du Chancelier, ses sentiments personnels d'amitié pour la France ne nous laissent aucun doute sur la sincérité de son langage, et nous n'hésitons pas à croire que, si le Cabinet de Vienne, obéissant à des nécessités dont il demeure en définitive le meilleur juge, s'est proclamé neutre tout d'abord, il n'en est pas moins résolu à pousser activement ses armements et à se préparer pour une coopération effective à la guerre. En acceptant cette assurance, nous sommes disposés à ne point contester l'opinion de l'Archiduc Albert et de M. le Comte de Beust sur l'envoi d'un corps d'armée en Bohême(2). Il y a là en effet une question de convenances à la fois politiques et stratégiques que nous n'entendons point discuter avec le Gouvernement autrichien, certains que nous sommes de pouvoir compter sur la manifestation de son bon vouloir aussitôt qu'il sera prêt à nous apporter le concours de ses armes. Les déclarations que vous m'avez transmises par le télégraphe sont trop explicites pour que nous n'ajoutions pas

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 23 juillet, 6 h. 50 soir; 24 juillet, n° 98; 27 juillet, n° 102.

(2) Cf. La Tour d'Auvergne, 24 juillet, n° 98.

entièrement foi à sa volonté de hâter ce moment par tous les moyens en son pouvoir.

Je n'ai pas davantage le désir de provoquer un débat avec le Cabinet de Vienne sur le plan de conduite qu'il lui conviendra de prendre pour ménager et justifier sa participation aux actes de la guerre. Ce n'est pas de nous qu'est venu le projet d'une médiation de l'Autriche et de l'Italie, sur la base du *statu quo* territorial et de la dénonciation des traités prussiens d'alliance militaire de 1866 [1]. Nous n'avons aucune raison particulière de nous attacher à cette idée, que le Chancelier, me dites-vous, ne juge pas très pratique. Toute autre combinaison obtiendra notre assentiment, pourvu qu'elle aboutisse au résultat que nous attendons, et qui est de faire entrer l'Autriche en ligne.

Il est loin d'ailleurs de notre pensée de reprocher à cette Puissance de n'avoir point rempli jusqu'ici les engagements qu'elle avait pris envers nous, et la confiance que nous témoignons dans ses intentions pour l'avenir est le gage de la justice que nous avons toujours rendue à son attitude dans le passé. Nous nous plaisons aussi à compter sur une justice pareille de sa part, et, aujourd'hui que les incidents qui ont amené la guerre sont connus de tout le monde, nous pensons que l'examen impartial des faits a dû suffire pour convaincre M. le Comte de Beust que, si les convenances du Gouvernement austro-hongrois n'ont pas été consultées dans cette affaire, les nôtres ne l'ont pas été davantage. Comme lui, comme l'Europe entière, nous avons été surpris. Quand la candidature du Prince de Hohenzollern nous a été révélée, nous n'étions préparés à rien de semblable, et aussitôt nous avons appliqué tous nos efforts à résoudre pacifiquement la difficulté qui surgissait devant nous d'une façon si imprévue [2]. Quand le maintien de la paix a paru possible un moment, par le désistement du Prince Léopold, nous avons embrassé avec ardeur cette espérance, et il a fallu le défi qui nous a été porté en dernier lieu par la Prusse pour nous décider à accepter la guerre.

Il n'y a là au surplus qu'un intérêt désormais rétrospectif, qui ne saurait influer sur les relations établies entre l'Autriche

[1] Cf. Beust à Metternich, 20 juillet, ci-après, Appendice I.

[2] Cf. la Circulaire du 24 juillet.

et nous. J'ai la persuasion que la marche des événements resserrera de jour en jour davantage les liens qui existent entre les deux Gouvernements, en leur faisant sentir plus vivement l'utilité de leur accord. Je suis heureux de constater que, sur la question romaine en particulier, cette conviction mutuelle a déjà porté ses fruits. D'après ce que vous m'avez mandé hier et avant-hier[1], M. le Comte de Beust s'est complètement rallié à notre manière de voir, et il a compris les motifs qui nous commandent de maintenir purement et simplement cette affaire sur le terrain de la Convention de septembre. C'est là un point d'une importance capitale pour nous; notre honneur y était engagé par des déclarations publiques, et nous ne pouvions à aucun prix transiger avec les obligations que nous avons contractées. Cette difficulté est écartée aujourd'hui; elle était la seule qui pût introduire un élément de désunion entre l'Autriche, l'Italie et nous. Le rapprochement qui s'opère entre ces deux Puissances ne peut, dans l'état actuel des choses, que nous causer une sincère satisfaction, car toutes deux ont les mêmes raisons d'associer leur politique à la nôtre dans la grande crise que va traverser l'Europe; et la communauté d'intérêts qui les porte à s'entendre entre elles sur les éventualités de l'avenir ne peut que fortifier notre cause, à laquelle la cause de chacune d'elles est unie.

8865. Lefebvre de Laboulaye, Chargé d'Affaires à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Orig. Belgique, 59, n° 83.)

Bruxelles, 1er août 1870.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 2 août.)

J'ai reçu la circulaire que Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir, à la date du 30 juillet et sous le n° 10[2], pour clore au moyen d'une lettre de M. le Comte Benedetti lui-même la polémique à laquelle ont donné lieu la publication du *Times* et les assertions du Gouvernement prussien. En remettant à

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, télégramme, 30 juillet; et 31 juillet, télégramme et n° 110.
[2] Cf. la Circulaire du 30 juillet.

M. le Baron d'Anethan une copie de la lettre de l'ancien Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, je n'ai pas cherché à rentrer dans des considérations déjà épuisées; j'ai préféré résumer en deux points, définitivement acquis, nos conversations précédentes. Il est avéré aujourd'hui, ai-je dit, que la France aurait eu le concours de la Prusse si elle avait songé réellement à s'annexer la Belgique, et, d'autre part, il n'est pas moins certain que le Gouvernement de l'Empereur, depuis vingt ans, n'a jamais donné à personne le droit de supposer qu'il voulût disposer d'un peuple sans le consulter. N'y a-t-il pas, ai-je ajouté, dans ce second ordre d'idées une garantie que le Gouvernement belge ne peut pas ne pas apprécier? Il ne la trouverait point, en tout cas, du côté de la Prusse, qui a préféré conquérir les provinces allemandes que de les devoir à elles-mêmes. M. le Baron d'Anethan n'a pas cherché à contester que cette distinction ne fût fondée.

[Il est impossible de prévoir le résultat des élections générales, qui se feront le 2 août et desquelles dépend le sort du Ministère.]

8866. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 1er août 1870, 3h40 soir.
(Reçu, le 2 août, à 3h matin.)

Le Duc de Cadore est arrivé ce matin (1). Il a vu l'Amiral à Skagen. Celui-ci attend la réponse à la dépêche télégraphique qu'il a adressée le 29 juillet au Ministre de la Marine pour demander à être autorisé à entrer dans la Baltique. Si cette réponse ne lui parvient pas à temps, il sera obligé de partir pour Helgoland. Le départ de la flotte au moment de l'arrivée du Duc de Cadore serait d'un fâcheux effet, tandis que la nouvelle de son entrée dans la Baltique ou tout au moins sa présence dans les eaux danoises faciliterait les négociations.

Je dois présenter M. le Duc de Cadore au Ministre des Affaires étrangères à quatre heures.

(1) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 30 juillet, 5 h. soir.

8867. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379 [1].)

Florence, 1er août 1870, 6h25 soir.
(Reçu à 8h soir.)

J'ai causé longuement avec M. Vitzthum du traité à deux, dont le [texte] [2] m'a été communiqué [3].

Faute de mieux, c'est sans doute quelque chose que d'amener l'Autriche et l'Italie à se mettre immédiatement sur le pied de neutralité armée. Je considère cependant comme essentiel que le but final, c'est-à-dire la triple alliance, soit formellement mentionné dans le traité. En attendant vos ordres, j'ai très nettement exprimé cette opinion en mon nom personnel, et cela ne peut pas faire de mal. Dites-moi si vous m'approuvez.

J'ai rendez-vous demain dans l'après-midi avec le Ministre des Affaires étrangères pour examiner avec lui les diverses questions que soulève le projet apporté par M. le Comte Vitzthum.

8868. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Orig. Italie, 379, n° 59.)

Florence, 1er août 1870.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 5 août.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les nos 24 et 25 [4]. Dans le cours de deux entretiens que j'ai eus successivement avec M. le Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'évacuation du Territoire pontifical, je n'ai pas manqué de conformer mon langage aux directions qu'elles contiennent.

(1) Un résumé de ce télégramme a été publié par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 325, note 3).

(2) Le déchiffrement porte : traité.

(3) Cf. le texte du projet, avec les modifications proposées par Gramont, ci-dessus, p. 336.

(4) Dépêches du 27 juillet.

En présence des déclarations catégoriques de Votre Excellence. le Gouvernement du Roi renonce à obtenir une modification quelconque à la politique suivie par le Gouvernement de l'Empereur dans la question romaine. Il considère le départ de nos troupes comme un simple retour à la Convention du 15 septembre; il reconnaît que les dispositions de cet acte sont obligatoires pour tout le monde, et se déclare, en ce qui le concerne, prêt à s'y conformer loyalement. En un mot, le Cabinet de Florence se place comme nous sur le terrain strictement légal. Il veut s'y maintenir, et, tout en se montrant disposé à un échange de dépêches qui serait la constatation officielle de cette situation, il se prêterait difficilement à nous donner par écrit des déclarations ou des assurances que le texte même des traités rend, selon lui, parfaitement superflues.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire remarquer dans ma correspondance avec M. le Comte Daru[1], la popularité de la Convention de septembre a fait son temps en Italie. Les obligations que cet acte impose au Gouvernement du Roi sont aujourd'hui considérées par le plus grand nombre comme une charge sans compensations; il a été plusieurs fois question de le dénoncer en s'appuyant sur notre séjour prolongé dans l'État romain; on ne l'a pas fait et on ne le fera point dans les circonstances présentes, mais on tient à ce que tout le monde sache que la loyauté avec laquelle le Gouvernement du Roi se propose de veiller à la sûreté de la frontière romaine n'implique point, de sa part, un grand enthousiasme pour la mission dont il s'est chargé. Ce n'est un secret pour personne que, de tout temps et en dépit des accords intervenus, les Gouvernements d'Italie et de France, aussi bien que les deux pays, ont toujours été profondément divisés sur la question romaine. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si cette même préoccupation de l'opinion publique qui nous porte à demander, sous une forme ou sous une autre, une sorte de sanction morale destinée à rajeunir les engagements déjà pris, impose au contraire au Gouvernement du Roi toute la réserve compatible avec ses devoirs internationaux et la sincérité de ses intentions.

[1] Cf. Malaret à Daru, particulière, 25 février.

Mon opinion est que nous devons tenir compte de cette situation. M. le Ministre des Affaires étrangères a fait à la tribune des déclarations qui ne peuvent laisser aucun doute sur les dispositions du Gouvernement du Roi. M. le Président du Conseil les a confirmées hier[1], et il est permis de se demander si une dépêche dont les termes, quoi qu'on fasse, seraient toujours un peu froids ajouterait une force quelconque à ces assurances publiques et solennelles. M. Visconti-Venosta, en ce qui le concerne, n'hésite pas à répondre négativement à cette question, et voici ce qu'il propose.

Le Gouvernement de l'Empereur pourrait adresser au Cabinet de Florence une communication par laquelle il lui notifierait officiellement la résolution de retirer ses troupes de l'État romain. Cette mesure serait présentée comme un simple retour à la Convention du 15 septembre, impliquant, de la part de l'Italie, la stricte et loyale exécution des engagements qu'elle a contractés pour la protection de la frontière pontificale. Le Gouvernement du Roi, de son côté, en prenant acte de cette communication et en y répondant dans la même forme, nous donnerait l'assurance qu'il est prêt à exécuter loyalement les obligations que lui imposent les stipulations de 1864. Dans la pensée de M. le Ministre des Affaires étrangères, les deux dépêches à échanger devraient être rédigées en termes très simples, et se borner à définir une situation qui n'a pas besoin de commentaires. En dehors de cet échange de pièces officielles, M. Visconti-Venosta écrirait volontiers à M. Nigra une dépêche dont la teneur pourrait être verbalement communiquée à Votre Excellence, et dans laquelle seraient indiquées, autant que possible, les mesures militaires que le Ministre de la Guerre se propose de prendre dans le voisinage de la frontière romaine.

Telle est, Monsieur le Duc, la marche proposée par M. Visconti-Venosta. Dans l'état actuel des esprits en Italie, je suis persuadé que, voulant retirer nos troupes, nous ferions fausse route en demandant autre chose.

[1] Cf. Malaret, télégramme, 31 juillet, 6 h. 30 soir.

8869. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 1er août 1870, 9h soir.
(Reçu à 11h30 soir.)

J'avais parfaitement compris et exactement transmis dans mon télégramme de samedi soir les paroles du Principal Secrétaire d'État (1).

Je le quitte à l'instant, trop tard malheureusement pour pouvoir vous écrire par la poste, ce que je ferai demain.

Il vous propose de s'engager par un acte solennel, traité ou protocole (selon les expressions du document que vous a remis Lord Lyons), à défendre avec nous la neutralité de la Belgique si elle était violée par la Prusse.

Les réserves qui devront être faites pour maintenir les obligations du premier traité, ainsi que pour fixer la durée de la nouvelle convention après la conclusion de la paix, trouveront nécessairement leur place dans la discussion et la rédaction du nouvel instrument.

Lord Granville a appris avec plaisir par Lord Lyons que vous n'aviez aucune objection à ce que la contre-partie de cette proposition fût faite à la Prusse. Il n'avait pas encore de nouvelles de Berlin (2).

8870. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 1er août 1870, 11h soir.
(Reçu, le 2 août, à 3h30 matin.)

On me dit à l'instant même que M. Gladstone a demandé

(1) Cf. Gramont à La Valette, 30 juillet, n° 109. — Le télégramme de «samedi soir» est celui du 30, 9 h. 57 soir.

(2) Cf., sur cette conversation, la dépêche de Granville à Lyons du 2 août, dans les *Arch. diplom.,* 1871-1872, t. Ier, p. 308. D'après cette dépêche, il ne s'agirait pas d'une nouvelle proposition anglaise, mais de l'interprétation de la proposition anglaise du 30 juillet. Granville informe Lyons que La Valette lui avait déclaré qu'il avait compris la proposition de l'Angleterre comme étant une offre de défendre, d'accord avec la France, la neutralité de la Belgique dans le cas où elle serait violée par l'autre belligérant.

une augmentation de l'armée de vingt mille hommes et un crédit de deux millions de livres[1].

8871. LE GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU DUC DE GRAMONT. (Très confidentielle. Orig. Russie, 244, n° 19 *bis*[2].)

Saint-Pétersbourg, 1er août 1870.
(Cabinet, 8 août; Dir. pol., 9 août.)

Les événements se sont tellement modifiés et sont susceptibles encore de tant de changements, entre le départ et le retour de

[1] Dans la séance du 1er août, Cardwell, ministre de la Guerre, avait déposé un état estimatif pour une levée de 20.000 hommes en sus des forces de terre ordinaires, et le secrétaire du Trésor, Stansfeld, avait demandé à son tour le vote d'un crédit de deux millions de livres pour les dépenses occasionnées par l'augmentation des effectifs. Disraeli avait pris la parole, et souhaité que la neutralité anglaise devînt une neutralité armée. Il avait demandé des renseignements sur l'état de la flotte et des constructions navales. Après avoir rappelé l'impéritie de l'administration de l'armée pendant la guerre de Crimée, il avait affirmé que les Russes ne se fussent jamais permis de traverser le Pruth s'ils avaient cru que leur entrée sur le territoire turc serait considérée par l'Angleterre comme une déclaration de guerre. Enfin, faisant allusion à la phase diplomatique de la question, il avait exprimé sa surprise de ce que le Gouvernement n'eût pas eu connaissance des circonstances qui avaient précédé la candidature du prince de Hohenzollern. Gladstone, dans sa réponse, avait déclaré que la candidature du prince de Hohenzollern avait été une surprise pour le Gouvernement, et que, une semaine avant la rupture entre la France et la Prusse, l'horizon politique ne présentait pas de nuages. Il s'était prononcé pour une neutralité stricte, la neutralité armée lui apparaissant peu convenable dans les circonstances actuelles. «Tout ce que le soin et la patience peuvent inspirer, avait-il ajouté, sera fait par le Gouvernement pour se maintenir dans cette position.» Puis Gladstone avait affirmé que la politique du Gouvernement était de ménager les ressources défensives de l'Angleterre, et de les continuer de manière à leur donner toute l'extension voulue en temps de guerre. Sur une question du député Graves à propos de la neutralité belge, Gladstone avait déclaré ne pouvoir entrer dans aucune explication. «Que M. Graves se rappelle, ajouta-t-il, que le Gouvernement a solennellement déclaré qu'il serait en mesure de maintenir la sécurité et la neutralité de l'Angleterre.»

[2] Cf. comte FLEURY (*La France et la Russie en 1870,* p. 164-172). Les deux premiers paragraphes et le *post-scriptum* n'ont pas été reproduits par le comte Fleury.

chaque courrier, que je n'essaierai pas, pour éviter des redites, de répondre dans toutes ses parties à votre dépêche du 21 juillet, n° 51.

Je ne veux aborder aujourd'hui que les points qui me paraissent déterminés et qui sont, à mon avis, le critérium de la situation et la garantie probable de la neutralité de la Russie.

Les télégrammes récents que j'ai reçus de Votre Excellence m'ont tracé nettement ma ligne de conduite. Ils m'indiquent, si j'ai bien compris, que le Cabinet, après avoir mûrement pesé l'état des choses, aurait renoncé, pour le moment du moins, à faire appel au concours de l'Autriche. Le dernier télégramme[1] m'autorise enfin à formuler hautement, de la part du Gouvernement, les assurances formelles de ne créer à la Russie de difficultés sur aucun point, et de n'encourager en aucune façon les aspirations de la Pologne.

Je vous ai fait connaître à mon tour, pour la deuxième fois[2], que, en échange de la promesse du *statu quo* fidèlement observé et maintenu par l'Autriche, que, en échange aussi de l'abstention complète de la France dans la question polonaise, la Russie s'engageait à garantir à l'Autriche ses provinces allemandes contre les empiétements de la Prusse, et à conserver la plus stricte et la plus impartiale neutralité.

Ceci bien posé, il y a donc lieu de ne pas se départir de ces conditions respectives, et d'étudier avec calme et en connaissance de cause si la perte du concours effectif et immédiat de l'Autriche ne se trouve pas compensé et au delà par la certitude de la neutralité stricte de la Russie, aussi bien en vue des circonstances actuelles qu'en vue des éventualités de l'avenir.

Je reconnais que l'Autriche se mêlant à la lutte semblait devoir nous apporter un secours très appréciable et très efficace. Par une concentration de troupes en Bohême, elle paralysait une partie notable des forces de la Prusse. Par son exemple, elle entraînait l'Italie dans notre alliance, et, en lui livrant passage par le Tyrol, elle nous permettait de prendre en flanc les provinces du Sud.

(1) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 27 juillet.
(2) Cf. Fleury, télégramme, 30 juillet, 6 h. soir.

Évidemment la séduction était grande, l'intérêt considérable. Mais la Russie ne l'aurait pas souffert. Sous prétexte de fermentations qu'elle aurait fait naître en Pologne, lors même que tout d'abord elle n'aurait pas donné la main à la Prusse, la Russie, dis-je, aurait envahi la Galicie, se serait dressée tout entière contre l'Autriche, qu'elle déteste, pour l'anéantir et se frayer un libre passage vers l'Orient.

Or, l'Autriche divisée, trahie par ses Allemands et ses Bohêmes prêts, les uns à passer à la Prusse, les autres à marcher sous la bannière des Slaves, l'Autriche, en lutte avec les Hongrois qui ne veulent pas de la guerre, avec les Galiciens devenus un danger, était-elle matériellement en mesure de soutenir le choc de la Russie, en supposant même que tous ses peuples lui fussent restés fidèles? Je ne le pense pas. Dans l'état de ses finances obérées et de son armement inachevé, aux prises avec les difficultés intérieures qui la minent, l'Autriche était incapable de faire face à un ébranlement inattendu, et l'issue de la guerre ne pouvait que lui être fatale.

En faisant de la neutralité absolue de l'Autriche une condition *sine qua non* de la sienne, l'Empereur Alexandre est-il guidé par la pensée de rendre un service à son Oncle, tout en satisfaisant aux intentions pacifiques de son pays? Il est permis de le supposer. Quelle que soit la loyauté de son caractère et la confiance que j'aie dans sa parole, je ne me dissimule pas, et je l'ai écrit bien souvent, que le Tsar est circonvenu par des liens et des affections de famille, et que ses instincts sont allemands. Mais le sentiment national est hostile à tout agrand ssement de la Prusse, et l'Empereur Alexandre sait bien que l'armée, la presse et l'opinion publique deviennent de jour en jour plus favorables à la France. Il ne pourrait sans motif prendre une attitude offensive tant que l'Autriche ne viendra pas lui en fournir le prétexte. Dès lors, c'est à nous à conseiller à cette Puissance de se maintenir dans l'observation stricte de ses engagements, et, puisqu'elle n'est pas menacée, de ne pas compromettre sa situation par une agitation stérile ou des préparatifs incomplets sans profit pour elle comme pour nous.

Permettez-moi donc, Monsieur le Duc, de vous exprimer franchement mon opinion à titre tout confidentiel. Le moment

est venu, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, de dire tout ce que l'on pense.

Je crois que, sans nous préoccuper des mobiles qui font exactement agir l'Empereur Alexandre, il ne faut consulter que le résultat. En nous privant du concours de l'Autriche par la neutralité qu'il lui impose, il croit ne servir que les intérêts de son pays, et satisfaire à ses sentiments pour le Roi Guillaume. L'Empereur Alexandre se trompe, mais laissons-le dans cette illusion.

La neutralité de l'Autriche la sauve, et nous assure celle de la Russie.

L'existence de l'Autriche nous est trop nécessaire, elle est une carte trop précieuse dans notre jeu quand viendra le moment de négocier ultérieurement et de reconstruire un équilibre détruit, pour ne pas désirer que l'Autriche reste dans une complète abstention, puisque de cette abstention dépendent, dans mon opinion, le maintien de nos bonnes relations avec la Russie et le salut de l'Autriche elle-même.

Je ne veux pas terminer cet aperçu sans donner à Votre Excellence quelques détails sur les premières phases de mes conférences avec l'Empereur Alexandre.

Ainsi que je vous l'ai fait savoir par mes télégrammes, le Tsar s'était montré très désireux de s'entremettre auprès du Roi Guillaume pour lui conseiller de revenir à des termes plus conciliants. Je m'étais cru autorisé, dès lors, à vous annoncer le 12 [1] que le conflit semblait devoir être écarté grâce au bon vouloir de Sa Majesté. Le 15, lorsque je me présentai au camp pour donner connaissance de la communication par laquelle la France demandait les bons offices de la Russie, la situation était complètement changée.

L'Empereur Alexandre avait reçu de Berlin des dépêches lui disant que Votre Excellence avait déclaré à M. de Werther que le Roi devait des excuses à l'Empereur Napoléon.

Sa Majesté, froissée, irritée, prenant parti pour sa famille, avait d'abord été assez nerveuse pour me laisser craindre un moment d'être obligé de me retirer. Mais, en réfutant avec calme et une fermeté respectueuse l'exagération des bruits men-

[1] Cf. Fleury, télégramme, 12 juillet.

songers inventés pour la cause, j'ai eu la satisfaction de ramener bientôt l'Empereur Alexandre à des sentiments plus équitables [1].

Quelques jours après, je revoyais le Tsar, et le trouvais de lui-même très rallié à l'idée de se joindre à l'Angleterre pour intervenir sur le terrain du traité de 1856 [2]. A dater de cette époque, je dois dire que l'Empereur a conservé avec moi les rapports les plus bienveillants, j'ose presque dire les plus sympathiques, voulant me faire oublier sans doute le souvenir de son irritation passagère.

Je suis donc fondé à croire que, si des incidents ne viennent pas changer les dispositions de l'Empereur Alexandre, si rien ne se passe en Autriche qui éveille les susceptibilités de la Russie, nous pouvons considérer la neutralité comme établie sur de sérieuses bases de durée.

P.-S. — Je vous renouvelle le regret d'avoir pu un instant paraître impatient de recevoir des nouvelles du Département [3]. Comme je vous l'ai dit dans mon télégramme, je faisais allusion à cette mauvaise dépêche de Berlin que j'avais hâte de voir démentir, car elle nous a fait bien du mal.

L'opinion s'améliore de jour en jour. La presse, dont je vous envoie des extraits [4], en témoigne. Il serait bien nécessaire, vis-à-vis du Gouvernement ici, d'être armé, le plus souvent possible, de nouvelles exactes sur les faits militaires. Tout arrive vite de Berlin, et rien ne nous arrive de France que quarante-huit heures après.

8872. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 503, n° 112.)

Vienne, 1er août 1870.
(Cabinet, 6 août; Dir. pol., 8 août.)

Le Comte Vitzthum vient d'annoncer par le télégraphe au Chancelier qu'il avait rencontré à Florence, chez le Roi comme

[1] Cf. Fleury, télégramme, 15 juillet.
[2] Cf. Fleury, télégramme, 19 juillet, et p. 120, note 1.
[3] Cf. Fleury à Napoléon III, télégramme, 20 juillet; Gramont à Fleury, télégramme, 21 juillet; Fleury, télégramme, 24 juillet.
[4] Aucun extrait n'est joint à la dépêche.

IMPRIMERIE NATIONALE.

chez les Ministres, des dispositions très conciliantes, et qu'il y avait lieu de croire que l'adoption du projet de traité entre l'Autriche et l'Italie, modifié d'après nos observations, ne rencontrerait pas de difficultés[1]. Le Chancelier s'est montré satisfait de ces nouvelles, qui avaient à ses yeux le mérite de faire disparaître toute trace de divergence d'opinion entre nous et lui. Il a bien voulu me dire, à cette occasion, qu'à Vienne aussi les choses tendaient à s'améliorer, et que peu à peu l'attitude du Gouvernement s'accentuerait davantage dans notre sens. Je n'ai pas manqué d'insister de nouveau et très vivement sur la nécessité de hâter les armements de l'Autriche, de façon à devancer la Russie et à ne pas laisser à cette Puissance le temps d'achever tranquillement les siens.

Le Comte de Beust m'a répété que nous pouvions être assurés qu'il ne négligeait rien pour atteindre le plus promptement possible le but qu'il se proposait, et son langage beaucoup plus net que d'habitude m'autorise à penser que notre cause gagne en effet du terrain non pas auprès de lui, car il n'a pas cessé de nous être favorable, malgré quelques dissentiments passagers, mais auprès de ceux de ses Collègues dont les scrupules et les hésitations ont été jusqu'ici une des principales difficultés de la situation. Il m'a raconté dans le courant de notre entretien que la Russie déployait en ce moment tous ses moyens de séduction pour décider le Cabinet de Vienne à observer la neutralité durant toute la guerre, et que l'Empereur Alexandre, dans une audience qu'il avait récemment accordée au Comte Chotek, aurait été jusqu'à lui offrir en échange de la neutralité la garantie des frontières actuelles de l'Autriche et le protectorat sur la Bavière, en ajoutant qu'il se ferait fort, le cas échéant, d'obtenir soit l'adhésion de la France, soit celle de la Prusse, suivant les circonstances, à cette proposition[2]. De son côté, le Chargé d'Affaires de Russie à Vienne s'agite beaucoup, et cherche à renseigner autant que possible son Gouvernement sur les projets de l'Autriche. Il aurait même annoncé déjà à Pétersbourg la signature d'un traité secret entre la France, l'Autriche et l'Italie. M. le Comte

[1] Cf. Malaret, télégramme, 1er août.
[2] Cf. le rapport de Chotek du 23 juillet.

de Beust, informé de ce fait et interrogé d'ailleurs directement par M. Wassiltchikoff, en aurait nié l'exactitude; mais il lui aurait fait observer en même temps que chaque Gouvernement demeurait libre de suivre la politique qu'il jugeait la plus conforme à ses intérêts, que pour sa part il s'était toujours abstenu de demander à la Russie ce qu'elle faisait ou comptait faire, et qu'il était à désirer qu'on voulût bien dorénavant user de la même réserve à son égard.

M. le Prince de Metternich sera autorisé, conformément au vœu exprimé par Votre Excellence, à ajourner son départ pour Vienne [1], où sa présence, au surplus, ne semble plus avoir d'utilité du moment où tous les malentendus au sujet des affaires de Rome ont entièrement disparu.

8873. Le Duc de Gramont à Napoléon III. (Télégr. Registre de télégrammes. Divers.)

Paris, le 2 août 1870, 9h45 matin.

Le projet de traité entre l'Autriche et l'Italie doit être en ce moment entre les mains de l'Empereur. J'appelle l'attention de Sa Majesté sur la nécessité de faire ajouter les mots «avec la France» après ceux de «médiation combinée» à l'article 6.

L'article 7 doit être supprimé; c'est consenti de part et d'autre, et d'ailleurs c'est maintenant superflu.

8874. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 379 [2].)

[Paris,] 2 août 1870.

J'ai vu le traité. A l'article VI, après «médiation combinée» faites ajouter «avec la France». L'article VII doit être supprimé [3].

(1) Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 1er août, 5 h. 15 soir.

(2) Cf. É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 328).

(3) Cf. ci-dessus, p. 336, le projet de traité. — Il avait été porté à Metz par Vimercati et envoyé de Metz à Paris par l'Empereur. Cf. Malaret, télégramme, 31 juillet, 11 h. 15 matin.

8875. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

Paris, 2 août 1870.
(Expédié à 9h30 matin.)

Quels que soient le langage de Lord Granville et l'interprétation que vous lui donniez, je ne puis faire autre chose que de m'en tenir à la note qu'il m'a fait remettre et à laquelle j'ai fait la réponse que vous avez[1].

Or, dans ces documents, il n'est pas dit un mot de *défendre* la neutralité belge, il s'agit de la *reconnaître* à nouveau. Mon langage avec Lord Lyons est identique avec ma réponse écrite. Je m'y tiens, et ne vais pas au-devant d'une pensée que Lord Granville ne m'a pas communiquée, et que j'aurais à examiner dans toutes ses conséquences, avant d'y répondre.

8876. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

Paris, 2 août 1870, 11h30 soir[2].
(Expédié à 11h45 soir.)

Veuillez, en tout état de cause, faire connaître à Lord Granville a réponse que je vous ai adressée, qui reproduit exactement les termes de celle que j'ai faite à Lord Lyons. L'Ambassadeur d'Angleterre en a paru satisfait, et n'aura pas manqué de la transmettre[3].

Quant à l'idée de *défendre* la neutralité de la Belgique, cette proposition ne m'a pas été faite; il est donc naturel que je n'y aie pas répondu.

Si Lord Granville la formule par écrit, je la soumettrai au

[1] Cf. La Valette, télégrammes, 30 juillet, 9 h. 57 soir; 31 juillet, 1 h. 20 matin; 1er août, 9 h. soir; Gramont à La Valette, 30 juillet, n° 109, et 31 juillet, n° 110. Cf. également, Impératrice Eugénie à Gramont, télégramme, 1er août.

[2] Cf. le télégramme précédent.

[3] . a dépêche de Lyons n'a pas été publiée dans les *Arch. diplom.*

Conseil, et le Gouvernement de l'Empereur y répondra; mais ne la provoquez pas, et n'allez pas au-devant.

5877. Le Duc de Cadore, Chargé de Mission à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 2 août 1870.
(Reçu, le 3 août, à 3h matin.)

Mes premières conversations avec le Ministre des Affaires étrangères de Danemark(1) nous laissent, à M. de Saint-Ferriol et à moi, peu d'espoir d'obtenir la coopération active de ce pays. Le sentiment qui domine le Gouvernement et qu'il ne prend même pas la peine de dissimuler est celui de la peur, et, s'il n'observe pas la neutralité, il redoute pour le moment de s'exposer à une invasion du Jutland avant l'arrivée du corps expéditionnaire français, et il appréhende dans l'avenir de s'aliéner la

(1) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 1er août, 3 h. 40 soir. — Le duc de Cadore, dont la mission avait été décidée avec précipitation, n'apportait à Copenhague aucun document l'accréditant auprès du roi de Danemark, mais seulement un plein pouvoir pour négocier et signer un traité d'alliance offensive et défensive. Au cours des premières conversations qu'il eut avec le ministre, le baron de Rosenörn-Lehn, et le directeur du ministère des Affaires étrangères, le duc aurait étonné ses interlocuteurs par son langage; il ne paraissait pas distinguer entre le Slesvig et le Holstein; lorsque M. Vedel lui avait dit qu'une alliance avec la France pouvait mettre en jeu toute l'existence du Danemark, Cadore avait répondu, au désespoir de Saint-Ferriol, qui l'accompagnait : « Le Danemark est si peu de chose ! »; enfin, quand M. Vedel avait observé que la fortune des armes pouvait changer, Cadore se serait écrié, sur un ton irrité, que c'était là « une injure contre l'armée française ». (Voir *Kriegers Dagböger* [*Journal de M. de Krieger*], t. V, p. 44.)

Dès le 31 juillet, le ministre des Affaires étrangères danois avait télégraphié au comte de Moltke-Hvitfeldt :

La venue de Cadore a déjà provoqué des soupçons. Son séjour prolongé ici entraînerait des dangers pour nous. D'ailleurs, le moment favorable n'étant pas, de l'avis du Gouvernement français lui-même, arrivé encore et les troupes de débarquement ne pouvant être attendues que dans un certain délai, il serait à désirer que Cadore, après avoir vu le Roi et m'avoir expliqué les demandes et les intentions de son Gouvernement, repartît aussitôt que possible. Ferriol pourra alors avec moi faire les préparatifs de l'alliance, s'il survenait plus tard une occasion favorable de la conclure. Parlez à Gramont dans ce sens... (Aage Friis, *loc. cit.*, t. II, p. 593-594.)

Russie et l'Angleterre, dans le cas où une défaite de la France mettrait le Danemark à la merci de la Prusse.

D'après notre impression, un premier succès de nature à établir la supériorité de nos armes pourrait peut-être modifier la situation [1].

8878. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379 [2].)

Florence, 2 août 1870, 9h25 soir.
(Reçu à 11h soir.)

M. Visconti-Venosta est d'avis que, du moment où le traité à deux mentionne l'éventualité d'une entrée en campagne, l'entente à établir à cet effet avec la France doit être expressément stipulée. Il est donc disposé à accepter l'adjonction que vous proposez à l'article VI. Il doit cependant se consulter avec ses Collègues.

Lorsque le Comte Vitzthum m'a donné connaissance du projet dont il est porteur, l'article VII était déjà biffé [3].

8879. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 2 août 1870, 3h59 soir.
(Reçu à 7h30 soir.)

Je reçois votre télégramme de ce matin [4].

Je n'ai exprimé aucune opinion sur la proposition officielle que je vous ai transmise hier de la part de Lord Granville. Mais mon devoir est de vous dire que l'Angleterre est résolue, comme le Gouvernement de la Reine, à défendre l'indépendance et la

[1] Note à l'encre de la main de Gramont : «Répondu le 3, à 1 h. soir.» — Cf. ci-après, p. 362.

[2] Cf. É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III*, p. 328.)

[3] Cf. le projet de traité, ci-dessus, p. 336; Gramont à Malaret, télégramme, 2 août; et La Tour d'Auvergne, télégramme, 31 juillet, 4 h. soir.

[4] Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 2 août, 9 h. 30 matin.

neutralité de la Belgique. La proposition qui vous est faite a paru au Cabinet de Londres la manière la plus amicale d'atteindre son but. Les mêmes ouvertures ont été faites à la Prusse : si le Cabinet de Berlin accepte, un refus de notre part rendrait notre position très difficile et peut-être dangereuse.

Dois-je, en tout état de cause, faire connaître à Lord Granville la réponse que vous m'adressez, ou lui demander de formuler par écrit la proposition dont vous ne vous trouvez pas suffisamment saisi?

8880. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Orig. Angleterre, 753, n° 80.)

Londres, 2 août 1870.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 4 août.)

Le télégramme que je viens d'expédier à Votre Excellence a déjà répondu à celui qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser ce matin. Il résulte de ma dernière communication télégraphique, comme de celle qui la précédait [1], d'une part que le Cabinet de Londres nous a saisis d'une proposition formelle, d'autre part que cette proposition a bien réellement eu et a toujours eu dans la pensée du Principal Secrétaire d'État la portée que j'avais signalée tout d'abord et que j'ai précisée hier [2]. Votre Excellence sait en outre que je n'ai exprimé aucune opinion personnelle sur les ouvertures qui nous étaient faites, et que je me suis abstenu non moins scrupuleusement d'engager en aucune façon le sentiment du Gouvernement de l'Empereur. J'ignorais en effet, ainsi que je le mandais à Votre Excellence dans ma lettre particulière du 31 juillet [3], et j'ignore encore dans quelle mesure il peut nous convenir, au point de vue purement stratégique, de prendre les engagements qu'on nous propose. Il y a là une question dont l'Empereur doit rester le seul juge.

Un Ambassadeur doit assurément tenir compte, autant qu'elles

[1] Cf. La Valette, télégramme, 1er août, 9 h. soir.

[2] Cf. La Valette, télégrammes, 30 juillet, 9 h. 57 soir, et 1er août, 9 h. soir.

[3] Celle-ci n'a pas été conservée.

lui sont connues, des considérations générales qui s'imposent à la politique de son pays. Mais son premier devoir est de renseigner exactement son Gouvernement sur les tendances du milieu dans lequel il se trouve placé. Je croirais à ce titre faillir à la mission qui m'est confiée si je n'insistais pas auprès de vous sur l'attitude de plus en plus significative de l'opinion publique en Angleterre en présence de la lutte qui se prépare. Il est impossible de s'y méprendre aujourd'hui : l'Angleterre ne souffrira pas qu'une atteinte soit portée à l'indépendance ou à la neutralité de la Belgique. Ce serait se faire une complète illusion que de supposer encore, comme on le croyait volontiers jusqu'ici, qu'en aucun cas la Grande-Bretagne ne se départirait de l'abstention qui semblait depuis si longtemps être la base de sa politique extérieure. Après la discussion qui a eu lieu hier au Parlement, le doute n'est plus possible. L'Angleterre agira au besoin, et elle se met dès à présent en mesure de le faire. Elle augmente de vingt mille hommes son effectif militaire, un crédit de deux millions de livres a été demandé en vue des armements qui se préparent[1], et la discussion qui a eu lieu à ce sujet dans le Conseil des Ministres a été assez sérieuse pour que M. Lowe ait cru devoir offrir sa démission, qui du reste n'a pas été acceptée. J'ajouterai que, dans le cas même où le Cabinet serait tenté de ne pas intervenir, en présence de certaines éventualités l'opinion publique ne lui permettrait pas l'abstention. Elle s'est prononcée sur la question de la Belgique, et ses manifestations forment le commentaire le plus net des propositions qui viennent d'être adressées aux deux Puissances belligérantes.

Votre Excellence comprendra maintenant l'importance que j'attachais à pouvoir l'entretenir de vive voix d'une situation aussi grave[2], et qui me semblait de nature à peser d'un grand poids dans nos propres déterminations. Il me paraissait essentiel, en tout cas, que le Gouvernement de l'Empereur fût prévenu à temps de la véritable portée des ouvertures qui allaient lui être faites. J'ai signalé dès le principe le sens réel de la proposition de

[1] Cf. La Valette, télégramme, 1er août, 11 h. soir, et la note 1, p. 349.

[2] Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 30 juillet, 2 h. 30 soir; La Valette, télégramme, 30 juillet, 9 h. 57 soir, et p. 308, note 1.

Lord Granville; je l'ai précisé de nouveau dans mon télégramme d'hier soir, et je n'ai jamais eu à interpréter une suggestion dont le Principal Secrétaire d'État me faisait connaître dès la fin de la semaine dernière les conséquences pratiques.

P.-S. — Votre Excellence trouvera ci-joint copie de mes deux derniers télégrammes [1].

Le discours de M. Gladstone [2] vous parviendra en même temps que cette dépêche, et mérite de fixer toute l'attention de Votre Excellence, notamment en ce qui regarde la contrebande de guerre, le charbon, et tout ce qui vient sous la dénomination de « Foreign enlistement Bill ».

8881. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 503.)

Vienne, 2 août 1870, midi 30.
(Reçu à 6h soir.)

Le Prince de Metternich est invité à ajourner son voyage à Vienne.

Le Comte Vitzthum télégraphie de Florence que les dispositions du Roi et des Ministres sont favorables, et qu'il y a lieu de croire que l'affaire s'arrangera suivant nos désirs [3].

8882. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 503.)

Vienne, 2 août 1870, 2h30 soir.
(Reçu à 6h soir.)

Pour le Ministre de la Guerre :

« L'Autriche cherche à cacher ses préparatifs, mais il est certain qu'elle rappelle ses hommes en congé et de la réserve et achète des chevaux.

(1) Les télégrammes du 1er août, 9 h. soir, et du 2 août, 3 h. 59 soir.
(2) Cf. La Valette, télégramme, 1er août, 11 h. soir, et la note 1, p. 349.
(3) Cf. La Tour d'Auvergne, 1er août, n° 112. — Le second paragraphe du télégramme a été publié par É. Bourgeois (*op. cit.*, p. 326).

« Quatre-vingt mille honveds infanterie et cavalerie sont armés et prêts.

« La Hongrie va en porter le nombre à cent trente mille. L'Autriche leur donnerait au besoin de l'artillerie de l'armée. — Bouillé. »

8883. Le Duc de Gramont au Duc de Cadore, Chargé de Mission à Copenhague, et au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 255.)

Paris, 3 août 1870.
(Expédié à 2h soir.)

Le Corps expéditionnaire de vingt-huit mille hommes doit partir le 20 de ce mois; mais il est nécessaire de savoir comment il sera accueilli, et si le débarquement pourra se faire, car, si le Danemark ne nous promet pas son concours, nous serons forcés de le laisser de côté et d'aller faire notre diversion ailleurs (1).

Pourrons-nous débarquer en Jutland, et y trouverons-nous du concours? M. Hall (2) a écrit ici que le pays se déclarerait pour nous et entraînerait le Roi, bon gré malgré. Voyez-le, et entendez-vous avec lui.

8884. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 379, n° 32 (3).)

Paris, 3 août 1870.

Lorsque les événements de 1867 ont ramené dans les États romains les troupes françaises qui en avaient été retirées l'année précédente, le Gouvernement de l'Empereur a fait connaître que son but n'était pas de s'affranchir de la Convention du 15 sep-

(1) Cf. Cadore, télégramme, 2 août.

(2) Cf. ci-dessus, p. 73, note 3. — L'intermédiaire entre Hall, ministre de l'instruction publique dans le cabinet danois, et les milieux politiques français était très certainement Jules Hansen.

(3) En tête, note au crayon bleu : « Voir le projet (annexé au n° 28 du 29 juillet 1870). »

tembre 1864. La France intervenait pour suppléer à la protection stipulée dans cet acte en faveur du Saint-Siège; mais elle déclarait en même temps qu'elle ne se considérait nullement comme déliée des engagements contractés envers l'Italie. Le Cabinet de Florence, de son côté, n'a jamais contesté la valeur de ceux qui l'obligent envers nous. Les déclarations qu'il nous a faites, le langage élevé qui a retenti récemment au sein du Parlement italien nous en donnent la garantie. Nous avons donc rappelé les troupes que nous avions maintenues jusqu'ici à Civita-Vecchia. Les deux Puissances se trouvent ainsi replacées sur le terrain de la Convention de septembre, en vertu de laquelle l'Italie s'est engagée à ne pas attaquer, et à défendre au besoin contre toute agression, le Territoire pontifical. En remettant en pleine vigueur les différentes clauses de cet acte, les deux Cabinets lui donnent une consécration nouvelle, qui en affermit l'autorité, et, rentrés dès à présent dans les termes de l'obligation qu'il impose à la France, nous nous reposons avec une entière confiance sur la vigilante fermeté avec laquelle l'Italie exécutera toutes les dispositions qui la concernent.

Vous êtes invité à lire cette dépêche à M. Visconti-Venosta, et à lui en laisser copie s'il vous en exprime le désir.

8885. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

[Paris,] 3 août 1870, 5h30 soir.

J'ai reçu votre lettre particulière, et je vous en remercie sincèrement[1]. Je pense comme vous que nous ne pourrons refuser si la Prusse accepte. J'ai vu ce matin Lord Lyons, et je lui ai dit que dans une affaire de ce genre je désirais recevoir des communications écrites et que j'y répondrais de même. Vous nous rendriez un bien grand service si vous pouviez savoir et m'informer si la Prusse a répondu et quelle réponse elle a faite. Quand vous verrez Granville, dites-lui ce que j'ai dit à Lord Lyons.

[1] Cf. La Valette, 2 août, télégramme et n° 80, et note 3, p. 359.

8886. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244[1].)

[Paris,] 3 août 1870, 1h soir.

J'ai confirmé au Chargé d'Affaires de Russie les assurances que vous aviez données à l'Empereur[2], et j'espère que la Russie ne sortira pas de l'attitude neutre qu'elle observe.

Vous avez parfaitement compris ce que nous désirons, et vous nous rendez de très bons services.

Je vais prendre des mesures pour que les nouvelles françaises arrivent à Pétersbourg[3]; mais, comme nous ne transmettons que des nouvelles exactes, elles sont moins nombreuses que les nouvelles prussiennes, qui sont la plupart de pure invention.

Nous avons pris Saarbrück hier, ce qui n'a pas empêché une dépêche officielle prussienne d'annoncer que nous y avions été défaits.

8887. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 3 août 1870, 3h45 soir.
(Reçu à 5h45.)

J'ai reçu hier seulement votre dépêche du 29 juillet et le projet de note qui y était joint. J'ai communiqué cette dernière pièce à M. Visconti-Venosta, qui devait aujourd'hui à une heure me faire part de ses observations. Il m'écrit à l'instant pour me dire qu'il ne pourra me recevoir avant six heures de l'après-midi.

Si les modifications que le Ministre des Affaires étrangères

(1) Ce télégramme a été publié par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870,* p. 173).

(2) Cf. Fleury, télégramme, 30 juillet, 6 h. soir, et 1er août, n° 19 *bis*.

(3) Par un télégramme du 2 août, qui ne se trouve pas dans la Correspondance et que le comte Fleury a publié (*op. cit.,* p. 172), Fleury se plaignait de ne pouvoir opposer des nouvelles venues de France à celles que la Prusse répandait à profusion.

proposera sans doute à votre projet de note n'en altèrent point le caractère et me paraissent acceptables, je vous les ferai connaître ce soir même par le télégraphe.

Rien de nouveau d'ailleurs.

8888. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Copie. Italie, 379.)

Florence, 3 août 1870, 9h35 soir[1].

Une interpellation de M. Scialoja, annoncée depuis plusieurs jours, a donné lieu au Sénat à un incident inattendu. Le Général Cialdini a attaqué le Cabinet avec une extrême violence[2]. Il lui a reproché de n'avoir pas su prévoir les graves événements qui se produisent, et d'avoir désarmé l'Italie au moment où l'Europe entière est en armes. Il a ajouté que l'Italie, se trouvant l'obligée de la France et de la Prusse, était par conséquent libre de ne consulter que ses intérêts, et que, dans le cas où elle sortirait de la neutralité, ses intérêts lui conseilleraient de se ranger du côté de la France[3].

(1) Expédié le 4 août, à 3 h. du matin.

(2) Cialdini avait fait cependant une exception pour Visconti-Venosta. «Je demande, avait-il dit, que le Ministère se reconstitue sous les auspices de l'honorable Visconti-Venosta. Lui seul est à la hauteur de la situation.»

(3) Voici quel fut sur ce point le développement du discours de Cialdini :

Passons au présent. Je ne sais si nous conserverons la neutralité ou si nous en sortirons. Je ne le demande pas au Ministère.

Mais j'ai le droit d'exprimer ma pensée.

Nous devons de la reconnaissance à la France, nous en devons à la Prusse. Je ne crois pas que la reconnaissance soit de la part des peuples un signe de faiblesse. Mais cette situation, qui pourrait au premier abord sembler un obstacle, nous laisse au contraire toute liberté de ne consulter que nos intérêts, et notre intérêt nous pousse vers la France.

Il existe dans le centre de l'Europe une race forte et robuste qui aspire à s'étendre et à devenir maîtresse souveraine de l'équilibre européen. Cette race, ou pour mieux dire cette Puissance, a toujours soutenu que l'Allemagne se défendait sur le Mincio et sur l'Adige; que le Quadrilatère était indispensable à la sûreté de l'Allemagne, et que Trieste était indispensable, non à l'Autriche, mais à l'Allemagne.

Je n'ai rien à ajouter.

J'espère que les hommes qui sont au pouvoir reconnaîtront qu'ils se sont trompés, et qu'ils changeront de route. Que le Ministère regarde autour de lui. L'Europe

M. Sella, au nom du Gouvernement, a repoussé avec énergie les accusations du Général Cialdini.

M. Visconti-Venosta, en répondant à M. Scialoja, a renouvelé les déclarations qu'il avait déjà faites dans une autre enceinte, et réclamé sa part de responsabilité dans la politique ministérielle [1].

Je vous enverrai demain un compte rendu détaillé de la séance du Sénat [2].

est une forêt de baïonnettes, elle se couvre de fer. Avec le fer, Messieurs, on ne fait pas seulement les cuirasses, on fait aussi les paratonnerres. Je conjure le Ministère de penser à la responsabilité qui lui incombe.

Ce n'est plus le sénateur, c'est le soldat, c'est le citoyen qui vous parle.

Que la conflagration qui éclate ne nous trouve pas seuls désarmés. Pendant qu'il en est temps encore, couvrez de fer la pauvre Italie. C'est avec le fer que l'on protège le droit, la grandeur et l'avenir d'une nation. (Italie, 379.)

[1] Visconti-Venosta, — après avoir déclaré que la politique du Cabinet n'avait pas varié et que, si la guerre ne pouvait se maintenir dans ses limites actuelles, il était facile de comprendre que la situation deviendrait plus grave, d'où la nécessité pour l'Italie d'avoir, en restant neutre, une attitude de vigilante observation,— avait abordé la question romaine, et rappelé le caractère transitoire de la seconde occupation française :

La Convention n'a jamais été dénoncée; le Gouvernement de l'Empereur nous a communiqué sa résolution de rappeler ses troupes; nous en avons pris acte, et nous sommes décidés à accomplir loyalement et énergiquement les engagements que nous avons contractés.

La question romaine est une question morale qui ne peut être résolue par la violence. Il ne sera permis à personne de substituer son initiative à celle du Gouvernement. (Italie, 379.)

[2] Malaret envoya en effet le lendemain un résumé de la séance (Italie, 379). Voici le passage essentiel de la dépêche qui l'accompagnait :

Le Général Cialdini, par la violence de son langage, me semble avoir dépassé le but qu'il s'était sans doute proposé, et, si j'en crois M. Visconti-Venosta, le Roi se montrerait irrité d'un incident qui est de nature à lui créer des embarras.

En ce qui nous concerne, sans approuver dans le fond et surtout dans la forme ce qui s'est dit hier, nous n'avons, ce me semble, qu'à nous féliciter de voir un officier général, dont l'influence est réelle dans l'armée, se prononcer aussi nettement que l'a fait le Général Cialdini pour une alliance éventuelle avec la France. L'opinion publique, un moment hésitante, se montre de jour en jour plus sympathique à notre cause; un pareil langage ne peut que hâter cette heureuse évolution, donner à nos amis le courage de dire tout haut ce qu'ils pensent, et dissiper chez nos ennemis les illusions qu'ils ont semblé se faire un instant sur les véritables dispositions de l'Italie. (Malaret, 4 août 1870, n° 60, Italie, 379.)

8889. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Particulière. Orig. Italie, 379.)

Florence, 3 août 1870.

Dès le lendemain de son arrivée à Florence, le Comte Vitzthum est venu me trouver chez moi [1]. Après m'avoir mis au courant des négociations secrètes qui ont eu lieu l'année dernière à Paris [2] et dans lesquelles il semble avoir eu une part considérable, il a entrepris de m'expliquer comment les événements qui ont amené la guerre actuelle ont pris l'Autriche complètement au dépourvu, et l'ont obligée à adopter dans le principe une attitude différente de celle qui eût convenu à ses sympathies et qui reste toujours dans ses intentions pour une époque plus ou moins prochaine.

Suivant lui, une triple alliance entre la France, l'Italie et l'Autriche est le but que poursuit le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph ; mais l'opinion n'est encore suffisamment préparée ni à Vienne ni dans les diverses provinces de l'Empire. Il m'a parlé de l'état des esprits dans les populations allemandes de l'Autriche, des tendances particulières de la Hongrie, de l'insuffisance des moyens militaires dont on pourrait immédiatement disposer. Bref, tout en affirmant pour l'avenir, et pour un avenir qui peut être prochain, le désir et même la volonté du Gouvernement impérial et royal apostolique de prendre à côté de nous une

[1] Cf. Malaret, télégramme, 1er août, 6 h. 25 soir. — Vitzthum était arrivé à Florence le 30 juillet au soir. Mais, c'est le 1er août qu'il alla voir Malaret.

[2] Dans un *Appendice* à son livre sur *Rome et Napoléon III* (p. 347-352), É. Bourgeois a fait état de tous les documents que nous possédions jusqu'ici sur les négociations secrètes de 1869. Nous y avons ajouté, sur les origines des pourparlers, une lettre de Türr à Beust en date du 22 décembre 1868, à laquelle est joint un projet d'accord entre l'Autriche et l'Italie (t. XXIII, p. 33-35), ainsi qu'une autre lettre de Türr, écrite à Paris, et datée du 6 janvier 1869 (t. XXIII, p. 134-135). Nous avons pu également publier le texte de la lettre de Napoléon III à François-Joseph, du 24 septembre 1869 (t. XXV, p. 247-248). Enfin nous avons réuni dans les Appendices des t. XX et suivants les pièces principales du dossier secret des alliances, qui nous ont été obligeamment communiquées par les Archives d'État de la République d'Autriche, ainsi que quelques pièces que nous n'avions pas connues et que nous avons reproduites d'après Oncken, *op. cit.*

part active à la guerre, il ne m'a point dissimulé qu'une action *immédiate* ne lui paraissait ni matériellement ni moralement possible pour son pays.

Cela posé, le projet de traité à deux qu'il vient proposer au Gouvernement du Roi lui semble être la voie la meilleure, la plus pratique et la plus courte pour arriver dans de bonnes conditions à une triple alliance. Vous avez eu ce document sous les yeux[1]; je n'ai donc pas à en reproduire les termes. L'article par lequel les deux Souverains s'engageraient à se mettre sur le pied de guerre me paraît être le seul important.

Quant à l'article VI, stipulant que l'Empereur d'Autriche et le Roi d'Italie, une fois suffisamment armés, concerteront leur action commune soit pour une médiation combinée soit pour une entrée en campagne, je vous ai déjà fait connaître par le télégraphe les observations qu'il m'a dès l'abord suggérées et que j'ai soumises à M. Vitzthum aussi bien qu'à M. Visconti-Venosta. Votre télégramme d'hier est venu me prouver que, sur ce point, vous partagez ma manière de voir. Autant il me paraît naturel que, lorsqu'il s'agit de régler entre l'Italie et l'Autriche les conditions d'une neutralité provisoire, le nom de la France ne soit prononcé que pour établir le caractère bienveillant pour elle de cette neutralité, autant il serait peu à sa place qu'un article qui prévoit une action commune et une entrée en campagne n'établisse pas expressément que cette action politique ou militaire sera concertée avec nous. Lorsqu'on en sera là, une triple alliance devra être substituée à l'alliance à deux. Tel est le but vers lequel il s'agit de s'acheminer, et aucun de ceux qui y tendent ne saurait avoir d'objection à ce qu'il soit clairement indiqué. On comprend les ménagements que comporte en Autriche la transformation encore incomplète d'une opinion publique qui, dans le principe, n'était point favorable à la guerre; mais ces considérations n'ont aucune valeur dans le cas actuel, puisqu'il s'agit d'un traité destiné à rester secret.

Le Comte Vitzthum, à qui j'ai soumis les observations qui précèdent, n'en a pas contesté la justesse. Il m'a cependant

[1] Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 2 août, et le projet de traité, ci-dessus, p. 336.

rappelé que le mieux est l'ennemi du bien, et nous nous sommes quittés sur cette phrase peu compromettante. De mon côté, je n'ai pas jugé à propos d'insister au delà d'une certaine mesure, n'ayant pas encore reçu votre télégramme, et désirant connaître, avant de m'engager plus avant, l'opinion du Cabinet de Florence.

Les occupations de M. le Ministre des Affaires étrangères sont en ce moment si nombreuses et si absorbantes que je ne puis le voir aussi souvent que je le voudrais. J'ai eu cependant avec lui deux conversations au sujet du traité, l'une le jour même de l'arrivée de M. Vitzthum et avant mon entrevue avec ce Diplomate, l'autre hier[1]; cette dernière, par suite de circonstances indépendantes de la volonté du Ministre, a été très écourtée, et nous devons la reprendre aujourd'hui même[2].

Je crois vous avoir déjà dit que, en thèse générale et lorsqu'il ne connaissait le projet de traité à deux que par des télégrammes toujours fort incomplets, M. Visconti-Venosta s'était montré avec moi assez peu enthousiaste d'une combinaison dont il ne saisissait pas bien le côté pratique. Depuis qu'il a eu connaissance du projet apporté par M. Vitzthum, son opinion ne semble pas s'être sensiblement modifiée. Il convient cependant que certains arrangements qu'il ne définit pas, mais qui devraient avoir rapport à la neutralité plus ou moins armée et aux préparatifs à faire pour l'éventualité d'une action ultérieure, pourraient être utilement pris entre l'Italie et l'Autriche. Il paraît incliner à croire qu'un traité ne serait point absolument nécessaire pour cela; il ne repousse pas cependant, *à priori*, celui qui lui est proposé; il l'examinera avec ses Collègues, et demandera selon toute apparence quelques modifications dans la forme.

M. le Ministre des Affaires étrangères pense d'ailleurs comme nous que, du moment où un article du traité à deux mentionne l'éventualité d'une entrée en campagne, le concert ultérieur avec la France doit être non seulement entendu mais exprimé, soit dans le traité même, soit dans un protocole qui y serait annexé. En réalité, le Gouvernement du Roi en est encore à se consulter sur l'utilité et la parfaite opportunité de l'arrangement qui lui est

(1) Cf. Malaret, télégrammes, 31 juillet, 11 h. 15 matin, et 2 août, 9 h. 25 soir.

(2) Cf. Malaret, télégramme, 3 août, 3 h. 45 soir.

proposé. Il paraît craindre que le Cabinet de Vienne, dont les désirs et les sympathies se trouvent momentanément entravés par des considérations de politique intérieure, n'ait pour objet principal, en se liant séparément avec l'Italie, de gagner du temps, et de faire partager au Cabinet de Florence la responsabilite de ses propres hésitations. Il préférerait, je crois, continuer sans bruit les armements qui se poursuivent, former une armée disponible de cent mille hommes environ, qui pourrait être en mesure de marcher dans un délai assez court et se tenir prête à entrer en campagne aussitôt que l'Autriche serait disposée à en faire autant. Il éviterait ainsi l'apparence d'avoir contribué lui-même, de propos délibéré et avec préméditation, à rendre générale une guerre où jusqu'à présent la France et les États de l'Allemagne se trouvent seuls engagés.

Malgré cela, il n'y a pas, ce me semble, de parti pris contre le traité à deux. On l'examinera, on le modifiera, et on le signera sans doute si nous y tenons et qu'il n'y ait pas mieux à faire.

Le Roi est, à ce qu'on m'assure, beaucoup plus belliqueux que son Cabinet et que celui de Vienne. Je ne l'ai pas vu depuis la date de ma dernière lettre[1], n'ayant de mon côté rien à lui apprendre, et trouvant peu respectueux d'aller chez lui uniquement pour demander des nouvelles; mais je tiens ce renseignement du Comte Vitzthum et de M. Visconti-Venosta. L'entrain de Sa Majesté est toujours une très bonne chose, surtout en présence du mouvement en notre faveur qui se produit dans l'opinion publique. Rien ne peut cependant se faire sans l'Autriche, et, aussi longtemps que l'on ne sera pas prêt à Vienne, un changement de Ministère à Florence, très difficile en tout état de cause, me paraîtrait sans utilité.

En résumé, le Gouvernement italien n'a pas encore sérieusement discuté avec le Comte Vitzthum le projet de traité à deux. Il a seulement annoncé, en thèse générale, l'intention d'en modifier la forme. Il faudra sans doute en référer à Vienne, et selon toutes probabilités rien de décisif ne sera fait d'ici à quelques jours. M. Visconti-Venosta m'a promis de ne rien conclure sans

[1] Cf., sur l'entrevue de Malaret et de Victor-Emmanuel, Malaret, télégramme 26 juillet, 8 h. 40 soir.

m'en avertir. Vous serez donc prévenu de la marche de cette négociation, et vous pourrez, si vous le jugez utile, m'envoyer vos instructions par le télégraphe. On désire éviter ici l'apparence de faire bande à part avec l'Autriche.

8890. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 3 août 1870, 8h 17 soir.
(Reçu à 11h soir.)

Je me suis conformé, dans l'entretien que je viens d'avoir avec Lord Granville, aux instructions de votre dernier télégramme (1). J'ai reproduit les considérations développées dans votre dépêche n° 109 (2).

Le Principal Secrétaire d'État m'a fait observer que M. Gladstone et lui avaient considéré votre réponse à Lord Lyons comme une acceptation de leur proposition.

« Notre proposition formulée par écrit, ai-je répondu.

« — Non, a répliqué Lord Granville, voici textuellement ce que m'a écrit Lord Lyons, le 31 juillet, en reproduisant les paroles de M. le Duc de Gramont : « Si le Gouvernement anglais « propose de faire un engagement avec la France aux termes « duquel, dans le cas où la neutralité de la Belgique serait violée, « il enverrait des forces anglaises pour la défendre, le Gouvernement de l'Empereur serait très heureux de faire cet arrangement « avec le Gouvernement anglais, et consentirait parfaitement à ce « que l'Angleterre s'engageât également par une convention « avec la Prusse à défendre la neutralité de la Belgique contre « toute attaque venant de la France. »

Lord Granville a ajouté qu'il comptait envoyer à Lord Lyons un projet de convention dans ce sens.

Après quelques observations de ma part pour l'engager à attendre, il m'a dit que l'intérêt de chacun était de calmer l'agi-

(1) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 2 août, 11 h. 30 soir.
(2) Du 30 juillet.

tation de l'opinion anglaise, et qu'à son point de vue nous avions tout intérêt à devancer la Prusse dans cette négociation.

8891. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Particulière et confidentielle. Minute. Autriche, 503.)

Vienne, 3 août 1870.

Je n'ai reçu qu'avant-hier soir votre lettre particulière du 27, le courrier ayant par erreur continué sa route de Venise jusqu'à Trieste, au lieu de profiter de l'embranchement qui va directement de Nabrezina à Vienne. Celle du 31 m'est parvenue hier, et je m'empresse de vous retourner les deux pièces que vous aviez bien voulu y joindre. Il est bien regrettable que le Comte de Beust se laisse aller, dans sa correspondance intime avec le Prince de Metternich, à des vivacités telles que celles que vous me signalez. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, si, dans ses entretiens avec moi, il lui est parfois arrivé de ne pas trop ménager son Ambassadeur à Paris, il a toujours gardé en ce qui vous concerne la réserve la plus amicale, et j'ajouterai que je n'aurais pas permis qu'il en fût autrement. Quant à la question de savoir d'où provient la pensée d'interposer les bons offices de l'Autriche dans l'affaire de Rome, elle n'offre plus, comme vous le faites observer très justement[1], grand intérêt aujourd'hui. Ce qui demeure toutefois acquis pour moi, c'est que le Comte de Beust a fait preuve dans tout ceci de beaucoup de légèreté, et les Italiens de peu de bonne foi! Enfin, tous les malentendus entre nous ont heureusement cessé, et le Chancelier, soyez-en convaincu, ne s'en réjouit pas moins que vous. Ses dispositions à notre égard sont d'ailleurs toujours très favorables. Je le vois chaque jour et souvent deux fois par jour. Je vois aussi MM. Andrassy et Lonyay[2], et vous pouvez compter qu'aussitôt que vous aurez approuvé les bases de l'accord entre l'Autriche et l'Italie, j'agirai

[1] Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, particulière, 31 juillet.
[2] Ministre commun des Finances.

activement auprès de tous pour hâter autant que possible la conclusion de l'alliance *à trois.*

Je crois que, si nous voulons ménager le Comte de Beust, ce que nous avons évidemment intérêt à faire, il ne convient pas, sauf dans de bien rares occasions, de nous adresser directement à l'Empereur François-Joseph. La vanité du Chancelier, que vous connaissez mieux que personne, s'en offenserait certainement. Je dois même supposer, d'après ce qu'il m'a dit lui-même, qu'une partie de la mauvaise humeur qu'il témoigne à l'égard du Marquis de Cazaux[1] vient de ce que notre jeune Chargé d'Affaires a trop fréquemment, et assez maladroitement sans doute, recherché l'appui du Comte de Bellegarde et de quelques autres personnages que le Comte de Beust n'aime pas, en général, à mettre dans ses confidences. Cependant, au début de l'incident qui a surgi entre nous et lui, au sujet de l'affaire de Rome, je n'avais pas hésité à mettre l'Archiduc Albert, sans accuser pour cela en aucune façon le Chancelier, au courant de ce qui se passait, et l'Archiduc nous avait donné complètement raison.

Puisque j'ai prononcé le nom de M. de Cazaux et que vous voulez bien m'interroger à son endroit, je me vois contraint de vous avouer qu'il ne s'est pas fait ici, malgré ses qualités, la position qu'il devrait y avoir. Ses générosités en faveur de la presse, auxquelles vous faites allusion, se bornent à une somme de quatre mille francs donnée au directeur du *Journal de l'Armée* et qu'il a prise non pas dans sa poche, mais bien sur le crédit de douze mille francs que vous avez ouvert à l'Ambassade pour cet objet, et qui est en ce moment bien près d'être épuisé. L'opinion publique et la presse elle-même commencent, au surplus, à se montrer moins hostiles à la France. Lorsque l'armée prussienne aura subi quelques revers sérieux, il est probable que tout le monde sera pour nous; mais je vous demande en grâce, mon cher Duc, de m'informer aussi rapidement que possible de nos faits et gestes militaires. Ce sera là, il ne faut pas se le dissimuler, le principal élément de succès de ma mission. En attendant, la nécessité d'une participation armée de l'Autriche à la guerre commence à pénétrer un peu partout, et le Comte de Beust paraît

[1] Cf. Gramont à La Tour d'Auvergne, particulière, 27 juillet.

plus satisfait, sous ce rapport, de ses Collègues. La question financière le préoccupe cependant; j'ai cru pouvoir le rassurer à cet égard en lui laissant entendre que nous ferions, le cas échéant, ce qui dépendrait de nous pour faciliter à l'Autriche l'emprunt qui lui sera nécessaire pour faire face à ses dépenses militaires. Je compte, ainsi que je vous l'ai dit, lorsque le traité austro-italien sera un fait accompli, provoquer de sa part, un exposé de ses vues aussi bien sur ce point que sur tous ceux qui se rattachent à la conclusion de l'alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie.

Le Général Türr s'agite beaucoup. Je sais qu'il parle ici et qu'il écrit à Florence dans un bon sens; mais je crains toujours qu'il ne se laisse entraîner à quelque démarche compromettante [1]. Il prétend que les armements de l'Autriche sont poussés avec plus de vigueur que nous ne le supposons. Des ordres seraient donnés, suivant lui, pour mettre complètement sur le pied de guerre toute la cavalerie, toute l'artillerie et une partie du train. Enfin le Général Kuhn [2], avec lequel il a longuement causé, lui aurait affirmé que l'infanterie, qui reste encore pour le moment sur le pied de paix, n'était pas tellement disséminée qu'elle ne puisse être, au besoin, concentrée en quelques jours.

8892. Circulaire du Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur [3]. (Autriche, 503.)

Paris, 4 août 1870.

Nous connaissons aujourd'hui le développement du télégramme adressé par M. le Comte de Bismarck à l'Ambassadeur de Prusse

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 31 juillet, n° 110.

(2) Ministre commun de la Guerre.

(3) La minute de cette circulaire fut rédigée le 3 août. Elle se trouve dans les Mémoires et documents, France, Circulaires politiques 1870-1879, t. 2127. Elle fut publiée le lendemain dans le *Journal officiel*. Le texte qui fut envoyé avec la date du 4 à Vienne, à Londres, à Pétersbourg, etc., diffère en quelques passages du texte de la minute. Nous signalerons en note ces divergences quand il y aura lieu. Les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 313-317, reproduisent le texte que nous publions.

à Londres pour annoncer à l'Angleterre les prétendus secrets dont le Chancelier fédéral se disait le dépositaire [1]. Sa dépêche [2] n'ajoute aucun fait essentiel à ceux qu'il avait avancés. Nous y trouvons seulement quelques invraisemblances de plus. Nous ne les relèverons pas. L'opinion publique a déjà fait justice d'affirmations qui n'empruntent aucune autorité à l'audace avec laquelle on les répète, et nous considérons comme définitivement acquis, en dépit de toute dénégation, que jamais l'Empereur Napoléon n'a proposé à la Prusse un traité pour prendre possession de la Belgique. Cette idée appartient à M. de Bismarck; c'était un des expédients de cette politique sans scrupules qui, nous l'espérons, touche à son terme [3].

Je m'abstiendrais donc de revenir sur des assertions dont la fausseté est aujourd'hui manifeste, si l'auteur de la dépêche prussienne [4], avec une absence de tact que je constate pour la première fois à ce degré dans un document diplomatique, n'avait cité des parents de l'Empereur comme porteurs de messages et de confidences compromettantes. [5] Quelle que soit la répu-

[1] Cf. le télégramme du 27 juillet, publié dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 287-288, et dans les *Discours de Bismarck*, édition française, t. III, p. 344-345. Cf. également p. 221, note 3.

[2] Circulaire du 29 juillet. — Cf. *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 291-295, et *Discours de Bismarck, ibid.*, t. III, p. 345-350. Cf. également, p. 221, note 3.

[3] Dans la minute : «... va enfin trouver son châtiment.»

[4] Dans la minute : «M. de Bismarck...».

[5] Il est fait ici allusion au passage suivant de la circulaire de Bismarck du 29 juillet :

A l'époque où se préparait déjà le différend des Chemins de fer belges, en mars 1868, un personnage très haut placé, qui n'avait pas été étranger aux premières négociations, s'expliqua avec moi au sujet des plus récentes, en me disant que, dans le cas d'une occupation française de la Belgique, *nous trouverions bien notre Belgique ailleurs*. De même, en d'autres occasions déjà, on m'avait fait considérer, que dans une solution de la question d'Orient, la France ne pourrait chercher *sa part* au loin dans l'Orient, mais seulement à proximité immédiate de ses frontières. (*Discours de Bismarck, ibid.*, t. III, p. 349.)

Il faut rapprocher de ce passage le texte suivant d'un télégramme de Bismarck à Bernstorff, publié sans date dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 313 :

Par suite de la publication de la dépêche du Duc de Gramont du 27 juillet, je charge Votre Excellence de faire au Comte Granville, la déclaration suivante :

Je n'ai jamais eu l'occasion d'avoir avec M. Lefebvre de Béhaine, secrétaire de

gnance avec laquelle je me vois contraint, pour suivre le Chancelier prussien, de m'engager dans une voie si contraire à mes habitudes, je surmonte ce sentiment parce qu'il est de mon devoir de repousser les perfides insinuations qui, dirigées contre des membres de la Famille impériale[1], cherchent évidemment à atteindre l'Empereur lui-même[2].

C'est à Berlin que M. de Bismarck, prenant l'initiative des idées dont il veut aujourd'hui nous attribuer la première conception, sollicitait en ces termes le Prince français[3] qu'il fait, au mépris de toutes les convenances, intervenir aujourd'hui dans sa polémique :

« Vous cherchez, lui disait-il, une chose impossible, vous voulez prendre les provinces du Rhin qui sont allemandes. Pourquoi ne pas vous adjoindre la Belgique, où existe un peuple qui a la même origine, la même religion et qui parle la même langue. J'ai déjà fait dire cela à l'Empereur; s'il entrait dans mes vues, nous l'aiderions à prendre la Belgique. Quant à moi, si j'étais le maître et que je ne fusse pas gêné par l'entêtement du Roi, cela serait déjà fait. »

Ces paroles du Chancelier prussien ont été pour ainsi dire littéralement répétées à la Cour de France par le Comte de Goltz. Cet Ambassadeur s'en cachait si peu que le nombre est considérable des témoins qui l'ont entendu. J'ajouterai qu'à l'époque de l'Exposition universelle les ouvertures de la Prusse furent connues de plus d'un haut personnage, qui en prit bonne note et s'en souvient encore. Ce n'était pas d'ailleurs chez le Comte de Bismarck une idée passagère, mais bien un projet concerté, auquel se rattachaient ses plans ambitieux, et il en poursuivait l'exécution avec une persévérance que prouvent assez ses nombreuses excursions en France, soit à Biarritz, soit ailleurs. Il

l'Ambassade française, aucune conversation politique de l'importance qu'il donne aujourd'hui pour plaire à son chef. A Brünn, cela n'aurait pas été même possible, puisque, durant mon séjour, M. Lefebvre était absent, ayant été envoyé par son chef à Vienne. L'idée qui m'est attribuée d'avoir préparé la voie à l'annexion de la Belgique à la France n'a jamais été avancée par moi, mais m'a au contraire été suggérée par le Prince Napoléon. (*Ibid.*, p. 313.)

[1] Dans la minute : « les parents de l'Empereur... ».

[2] Dans la minute : « Sa Majesté elle-même. »

[3] Dans la minute : « le haut personnage... ».

échoua devant la volonté inébranlable de l'Empereur, qui refusa toujours de s'associer à une politique indigne de sa loyauté.

Je quitte maintenant ce sujet, que j'ai abordé pour la dernière fois, avec la ferme intention de n'y plus revenir; et j'arrive au point véritablement nouveau de la dépêche de M. de Bismarck :

« J'ai lieu de croire, dit-il, que, si la publication du projet de traité n'avait pas eu lieu, la France nous aurait fait, après l'achèvement de nos armements mutuels, l'offre de mettre à exécution les propositions qu'elle nous avait faites antérieurement, dès que nous nous serions trouvés ensemble à la tête d'un million de soldats bien armés, en face de l'Europe non armée, c'est-à-dire de faire la paix avant ou après la première bataille sur la base des propositions de M. Benedetti, aux dépens de la Belgique [1]. »

Il ne saurait convenir au Gouvernement de l'Empereur de tolérer une pareille assertion. A la face de l'Europe, les Ministres de Sa Majesté mettent M. de Bismarck au défi d'alléguer un fait quelconque pouvant faire supposer qu'ils aient manifesté directement ou indirectement, par la voie officielle ou par le canal d'agents secrets, l'intention de s'unir à la Prusse pour accomplir avec elle sur la Belgique l'attentat consommé sur le Hanovre.

Nous n'avons ouvert [2] aucune négociation avec M. de Bismarck ni sur la Belgique, ni sur tout autre sujet. Bien loin de chercher la guerre, comme on nous en accuse, nous avons prié Lord Clarendon d'intervenir auprès du Ministre prussien pour provoquer un désarmement réciproque, mission importante dont Lord Clarendon, par amitié pour la France et par dévouement aux idées de paix, consentit à se charger confidentiellement.

(1) Cf. la circulaire de Bismarck du 29 juillet dans les *Discours du Prince de Bismarck,* édition française, t. III, p. 345-350. Ce passage, qui figure p. 349, est précédé de la phrase suivante : « D'après mon impression, c'est uniquement la conviction définitive de ne pouvoir arriver *avec* nous à une extension des frontières de la France qui a déterminé l'Empereur à essayer de l'obtenir *contre* nous. »

(2) Dans la minute : « Le Gouvernement français n'a ouvert... ».

Voici en quels termes M. le Comte Daru, dans une lettre du 1er février[1], expliquait les intentions du Gouvernement à M. le Marquis de La Valette, notre Ambassadeur à Londres :

« Il est certain que je ne me mêlerais point de cette affaire et que je ne demanderais pas à l'Angleterre de s'en mêler, s'il s'agissait purement et simplement d'une démarche banale et de pure forme, faite uniquement pour fournir à M. de Bismarck l'occasion d'exprimer une fois de plus son refus. C'est une démarche ferme, sérieuse, positive, qu'il s'agit de faire.

« Le Principal Secrétaire d'État semble prévoir que M. de Bismarck éprouvera un premier mouvement de mécontentement et d'humeur. Cela est possible, mais non certain. Dans cette prévision, il est peut-être bon de préparer le terrain, de manière à éviter une réponse négative dès le début.

« Je suis convaincu que la réflexion et le temps amèneront le Chancelier à prendre en sérieuse considération la démarche de l'Angleterre; si dès le premier jour il n'a pas repoussé toute ouverture, l'intérêt de la Prusse et de l'Allemagne entière parlera bien vite assez haut pour adoucir ses résistances. Il ne voudra pas soulever contre lui l'opinion de son pays tout entier. Quelle serait sa position, en effet, si nous lui ôtions le seul prétexte derrière lequel il puisse se réfugier, à savoir l'armement de la France? »

Le Comte de Bismarck répondit d'abord qu'il ne pouvait prendre sur lui de faire part au Roi des suggestions du Gouvernement britannique, et qu'il était assez au courant de la manière de voir de son Souverain pour pressentir ses impressions. Le Roi Guillaume verrait certainement, disait-il, dans la démarche du Cabinet de Londres, la preuve d'un changement dans les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Prusse. En résumé, le Chancelier fédéral déclarait « qu'il était impossible à la Prusse de modifier un système militaire entré si profondément dans les traditions du pays, qui formait une des bases de sa Constitution et n'avait rien que de normal »[2].

[1] Cf. Daru à La Valette, 1er février.

[2] Cf. La Valette à Daru, particulière, 9 février.

M. le Comte Daru ne s'arrêta point devant cette première réponse. Le 13 février, il écrivait à M. de La Valette[1] :

« J'espère que Lord Clarendon ne se tiendra pas pour battu et ne se découragera pas. Nous lui donnerons prochainement l'occasion de revenir à la charge, si cela lui convient, et de reprendre la conversation interrompue avec le Chancelier fédéral. Notre intention est en effet de diminuer notre contingent; nous l'aurions diminué beaucoup si nous avions obtenu une réponse favorable du Chancelier de la Confédération du Nord; nous le diminuerons moins, puisque la réponse est négative, mais nous le diminuerons. La réduction sera, j'espère, de dix mille hommes; c'est le chiffre que je proposerai.

« Nous affirmerons de la sorte, par les actes qui valent toujours mieux que les paroles, nos intentions, notre politique. Neuf contingents, réduits de dix mille hommes chacun, font une diminution totale de quatre-vingt-dix mille hommes. C'est déjà quelque chose, c'est un dixième de l'armée existante; je regrette de ne pouvoir faire plus. La loi du contingent sera déposée prochainement. Lord Clarendon jugera alors s'il est à propos de représenter à M. de Bismarck que le Gouvernement prussien, seul en Europe, ne fait point de concession à l'esprit de paix, et qu'il se place ainsi dans une situation grave au milieu des sociétés européennes, parce qu'il donne des armes contre lui à tout le monde, y compris les populations accablées sous le poids des charges militaires qu'il leur impose. »

Le Comte de Bismarck, vivement pressé, crut nécessaire d'entrer dans quelques explications nouvelles avec Lord Clarendon[2].

Ces explications, telles que nous les connaissons par une lettre de M. de La Valette, en date du 23 février[3], étaient pleines de réticences. Le Chancelier de la Confédération prussienne, revenant sur sa première résolution, avait entretenu le Roi

[1] Cf. Daru à La Valette, particulière, 13 février.

[2] Dans la minute : « Le Comte de Bismarck, vivement pressé, ne se contenta pas de faire connaître sa réponse par l'entremise de Lord Loftus, Ambassadeur d'Angleterre à Berlin : il chargea le Comte de Bernstorff, représentant de la Prusse à Londres, d'entrer dans quelques explications avec Lord Clarendon. »

[3] Cf. La Valette à Daru, particulière, 23 février.

Guillaume de la proposition recommandée par l'Angleterre; mais Sa Majesté l'avait déclinée. A l'appui de ce refus, le Chancelier alléguait la crainte d'une alliance éventuelle de l'Autriche avec les États du Sud de l'Allemagne, et les velléités d'agrandissement que pourrait avoir la France. Mais il mettait en avant surtout les préoccupations que lui inspirait, disait-il, la politique de la Russie, et s'engageait à ce propos dans des considérations particulières sur la Cour de Pétersbourg que je préfère passer sous silence, ne pouvant me résoudre à reproduire des insinuations blessantes[1].

Telles sont les fins de non-recevoir que le Comte de Bismarck opposait aux loyales et consciencieuses instances renouvelées itérativement par Lord Clarendon, à la demande du Gouvernement de l'Empereur.

Si donc l'Europe est restée en armes, si un million d'hommes sont à la veille de se heurter sur les champs de bataille, il n'est plus permis de le contester, la responsabilité d'un tel état de choses appartient à la Prusse, car c'est elle qui a repoussé[2] toute idée de désarmer lorsque nous lui en faisions parvenir la proposition et que nous commencions par en donner l'exemple.

Cette conduite ne s'explique-t-elle pas d'ailleurs par le fait qu'à l'heure même où la France confiante diminuait son contingent, le Cabinet de Berlin organisait dans l'ombre[3] la candidature provocatrice d'un Prince prussien?

Quelles que soient les calomnies inventées par le Chancelier fédéral, nous sommes sans crainte; il a perdu le droit d'être cru. La conscience de l'Europe et l'Histoire diront que la Prusse a cherché la guerre actuelle en infligeant à la France, préoccupée du développement de ses institutions politiques, un outrage qu'aucune nation fière et courageuse n'aurait pu accepter sans mériter le mépris des peuples.

[1] Dans la minute : «des indiscrétions.»

[2] Dans la minute : «. . . repoussant toute idée de désarmer. . .»

[3] Dans la minute : «. . . au mépris de toute convenance et de toute loyauté. . .»

8893. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence, et au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 379.)

[Paris,] 4 août 1870.

Vimercati [1] a soumis le projet de traité à l'Empereur. Sa Majesté l'a approuvé, sauf les modifications suivantes [2] :

Art. III, supprimer les mots : *et* ainsi que *entendues*.

Art. V, remplacer *aussitôt que faire se pourra* par *immédiatement*.

Art. VI, ajouter les mots : *avec la France* après *combinée*.

Supprimer l'article VII.

8894. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 4 août 1870, 2h30 soir.
(Reçu à 5h15 soir.)

Je viens de voir Lord Granville pendant quelques minutes [3]. L'Ambassadeur de Prusse sortait de chez lui. Le Cabinet de Berlin n'a pas encore donné de réponse, et le Comte de Bernstorff explique ce retard par le départ de M. de Bismarck pour l'armée. Le Principal Secrétaire d'État m'a dit très confidentiellement et avec beaucoup de réserve que le Comte de Bernstorff paraissait être lui-même en faveur de la convention. Lord Granville n'avait pu soumettre le projet de convention à M. Gladstone assez tôt pour qu'il lui fût encore possible de l'expédier par la poste. Il doit l'envoyer à Lord Lyons aujourd'hui, et m'en donner

(1) Vimercati avait quitté Vienne le 29 juillet. Il avait rejoint Napoléon III à Metz, d'après une dépêche de Vitzthum du 2 août, publiée ci-après, p. 471, dans la journée du 2.

(2) Cf. Gramont à Malaret, télégramme, 2 août; Malaret, télégramme, 2 août, et 3 août, particulière. Voir aussi le projet de traité avec les annotations marginales, ci-dessus, p. 336.

(3) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 3 août; et La Valette, télégramme, 3 août, 8 h. 17 soir.

la copie, que je vous transmettrai soit par le télégraphe, soit par la poste.

8895. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

[Paris,] 4 août 1870, 6h soir.

Je reçois votre télégramme de deux heures et demie.

Si vous pouvez me renseigner sur la réponse prussienne avant midi demain, ce serait très avantageux. Maintenant le mieux est évidemment de ne pas se prononcer avant de connaître les termes de la convention proposée.

8896. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 753, n° 112.)

[Paris,] 4 août 1870.

Bien que nous eussions d'avance repoussé les allégations dirigées par le Cabinet de Berlin contre notre politique (1) à propos des prétendues propositions que le Gouvernement de l'Empereur lui aurait faites en vue de s'assurer la possession de la Belgique, je n'ai pas cru devoir laisser sans réponse la dépêche récente où le Chancelier de la Confédération prussienne étaie ses calomnies sur de nouvelles invraisemblances. Je me suis prévalu de témoignages irrécusables pour faire une dernière fois justice de ces imputations, que je crois avoir victorieusement retournées contre leur auteur. Il était tombé lui-même dans son propre piège en nous accusant d'avoir eu la pensée, jusqu'à ces derniers temps, de revenir aux projets d'entente dont il a été l'instigateur dès le début de sa carrière ministérielle, et avec lesquels il s'est tellement familiarisé qu'il les aperçoit partout et à tout propos aujourd'hui. Le moment était venu pour nous de faire connaître les détails de la négociation dont Lord Clarendon

(1) Cf. Gramont à La Valette, 29 juillet, n° 107.

avait bien voulu se charger au commencement de cette année. Déliés du secret qui nous était imposé par le caractère confidentiel de ces pourparlers, nous avons exposé les faits dans toute leur simplicité. Le Gouvernement anglais est aujourd'hui témoin de la sincérité de notre langage, comme il l'a été de celle des démarches que mon prédécesseur a faites auprès de lui pour affermir la paix par le désarmement mutuel de la France et de la Prusse. Je vous envoie ci-joint copie de ma dépêche [1], et, dans le cas où M. de Bernstorff aurait communiqué officiellement à Lord Granville la dépêche du Chancelier prussien, je vous prie de lui remettre également une copie de ma réponse.

8897. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244 [2].)

Paris, 4 août 1870.

Dans la circulaire que je publie aujourd'hui au *Journal officiel* [3], je parle d'insinuations sur la Cour de Russie que M. de Bismarck a fait valoir auprès de Lord Clarendon pour refuser notre proposition de désarmement, dont ce dernier s'était fait l'intermédiaire et l'avocat. Si on vous demande des explications à ce sujet, vous direz que le Comte de Bismarck a allégué parmi les autres motifs de refus celui-ci : « Que la santé de l'Empereur était chancelante, et que les sentiments personnels du Grand-Duc héritier inspiraient des inquiétudes à la Prusse. » Je n'ai pas voulu comme de raison rendre cela public, mais ce langage du Comte de Bismarck est constaté textuellement dans les dépêches qui ont été échangées entre le Cabinet de Londres et nous au sujet de notre proposition de désarmement transmise à la Prusse par l'Angleterre.

(1) Cf. la circulaire du 4 août.
(2) Ce télégramme a été publié par le comte Fleury (*op. cit.*, p. 177).
(3) Cf. la circulaire du 4 août.

8898. Le Duc de Cadore, Chargé de Mission à Copenhague, et le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 4 août 1870, 11h45 soir.
(Reçu, le 5 août, à 8h30 matin.)

Nous avons reçu votre dépêche télégraphique du 3.

Nous avons vu M. Hall et M. Krieger. Nous agissons par tous les moyens.

M. le Comte Frijs vient d'être désigné pour suivre les négociations avec nous [1]. Il est essentiel, pour en faciliter la conclusion, que le départ du Corps expéditionnaire ait lieu le plus tôt possible, et ne soit pas en tout cas retardé au delà du 7.

Un débarquement en Jutland sans un accord préalable et formel avec le Gouvernement danois nous paraît présenter quelque danger au point de vue politique. Comme moyen d'entraîner le Roi par l'explosion du sentiment national, une opération en Sleswig serait tout aussi efficace, et sauvegarderait la liberté d'action du Danemark, qui paraîtrait ainsi céder au mouvement de l'opinion et non à une pression matérielle.

[1] Les pleins pouvoirs de l'ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le comte Frijs-Frijsenborg, sont datés du 3 août. En réalité Frijs n'avait été autorisé qu'à «entrer en pourparlers» avec Cadore et Saint-Ferriol, «afin de recevoir leurs communications» et «d'en faire rapport» au Roi et au Gouvernement, pour les soumettre à leur résolution ultérieure.

Les pourparlers commencèrent le 5 août. La veille, le ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg avait annoncé le départ pour Copenhague du gendre du roi Christian IX, le grand-duc héritier Alexandre, porteur d'une lettre autographe du Tsar pour le Roi. Le 6 au soir, les premières nouvelles des défaites françaises arrivèrent à Copenhague; à la même heure, le comte de Moltke-Hvitfeldt télégraphia que le projet d'une expédition militaire était devenu irréalisable, la France ayant besoin de tous ses hommes sur le Rhin; un télégramme du lendemain (dimanche 7) apporta des nouvelles alarmantes sur la situation de l'armée et la situation à Paris. C'est sous l'impression de ces événements que les pourparlers sur l'alliance offensive et défensive entre la France et le Danemark eurent lieu dans l'hôtel particulier du comte Frijs-Frijsenborg à Copenhague.

8899. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 4 août 1870, 5h45 soir.
(Reçu à 8h20 soir.)

La rédaction du projet de note qui était joint à votre dépêche politique n° 28 [1] donne lieu de la part de M. Visconti-Venosta à de nombreuses observations. (Il s'agit de la forme de la Convention.) Il m'est absolument impossible de vous en donner une idée exacte par le télégraphe. Je vous les ferai connaître demain par la poste.

La séance qui a eu lieu hier au Sénat [2] et l'émotion qu'elle a causée au sein du Gouvernement n'ont pas permis aux Ministres du Roi d'arrêter leur détermination sur le projet de traité apporté par le Comte Vitzthum [3]. On s'en occupera probablement demain, et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de ce qui sera fait ou dit à cet égard.

M. Visconti-Venosta entre dans nos vues pour la rédaction de l'article VI. Il se propose de suggérer lui-même d'autres modifications.

Le discours du Général Cialdini, par sa violence même, a été au delà de son but. En ce qui nous concerne, il ne peut que nous faire du bien. L'opinion publique se prononce chaque jour davantage en notre faveur.

8900. Le Chevalier Visconti-Venosta, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, au Chevalier Nigra, Ministre à Paris. (Copie. Italie, 379.)

Florence, 4 août 1870.

M. l'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'Empereur est venu me donner communication d'une dépêche

(1) Cf. Gramont à Malaret, 29 juillet, n° 28, et l'annexe.
(2) Cf. Malaret, télégramme, 3 août, 9 h. 35 soir et les notes.
(3) Cf. Gramont à Malaret et à La Tour d'Auvergne, télégramme, 4 août.

IMPRIMERIE NATIONALE.

par laquelle son Gouvernement nous fait notifier qu'il revient à l'exécution de la Convention du 15 septembre 1864 en rappelant ses troupes du Territoire romain[1].

Le Gouvernement du Roi prend acte de cette détermination du Gouvernement impérial. Vous connaissez, Monsieur le Ministre, les déclarations que j'ai faites au Parlement le 31 juillet dernier. Je vous prie de tenir le même langage au Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur. Le Gouvernement du Roi, en ce qui le concerne, se conformera exactement aux obligations qui résultent pour lui des stipulations de 1864. J'ai à peine besoin d'ajouter que nous comptons sur une juste réciprocité de la part du Gouvernement de l'Empereur.

Vous voudrez bien donner lecture de cette dépêche à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur, et lui en laisser copie, s'il le désire.

8901. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Orig. Angleterre, 753, n° 82[2].)

Londres, 4 août 1870.
(Cabinet, 5 août; Dir. pol., 6 août.)

Je reçois, au dernier moment, le projet de convention que Lord Lyons est chargé de soumettre au Gouvernement de l'Empereur. Je m'empresse d'en envoyer copie à Votre Excellence[3].

8902. Projet de traité entre l'Angleterre et la France concernant la Belgique. (Projet modifié (français). Angleterre, 752[4].)

S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de

[1] Cf. Gramont à Malaret, 29 juillet, n° 28.
[2] En tête, note au crayon rouge : « La pièce manque. » — Note au crayon bleu : « Voir le *projet* pour la *Belgique fin juillet.* »
[3] Cf. La Valette, télégramme, 4 août, 2h30 soir; et Gramont à La Valette, télégramme, même date, 6h soir. Pour le texte du projet de convention, cf. la pièce ci-après.
[4] En marge au crayon : Voir la minute du Département pour Londres du 6 août 1870, n° 114 (cf. ci-après, p. 404, note 3). — Voir la dépêche de

l'Irlande et S. M. l'Empereur des Français désirant, dans le moment actuel, consigner dans un acte solennel leur détermination bien arrêtée de maintenir l'indépendance et la neutralité de la Belgique telles qu'elles sont établies par l'article VII du traité signé à Londres le 19 avril 1839 entre la Belgique et les Pays-Bas, lequel article a été déclaré par le traité quintuple de 1839 avoir la même force et la même valeur que s'il était textuellement inséré dans ledit quintuple traité, Leurs dites Majestés ont résolu de conclure entre elles un traité séparé qui, sans infirmer et sans affaiblir les conditions du quintuple traité susmentionné, serait au contraire un traité subsidiaire et accessoire à l'autre.

C'est pourquoi Leurs Majestés ont nommé pour Leurs Plénipotentiaires à cet effet,

S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande :..

S. M. l'Empereur des Français :........................

Lesquels après s'être communiqué réciproquement leurs pleins pouvoirs, et après les avoir trouvés en due forme, ont concerté et ont conclu entre eux les articles suivants.

Art. 1er. — S. M. l'Empereur des Français ayant déclaré que, nonobstant les hostilités dans lesquelles la France est actuellement engagée avec la Prusse et ses Alliés, c'est sa ferme détermination de respecter la neutralité de la Belgique aussi longtemps que cette neutralité sera respectée par la Prusse et ses Alliés, S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande déclare de son côté que si, pendant ces hostilités, les armées de la Prusse et de ses Alliés violaient cette neutralité, elle sera prête à coopérer avec S. M. Impériale pour la défense de cette même neutralité, de la manière qui pourra être concertée mutuellement, en employant pour cet objet ses forces militaires et navales, dans le but d'assurer, en ce moment, l'observation et de mainte-

Londres, n° 91, du 26 août 1870. (Il s'agit de l'envoi du traité par La Valette après l'échange des ratifications qui eut lieu le 26.) — Voir la dépêche de lord Lyons du 2 septembre. (C'est la dépêche par laquelle lord Lyons transmit au prince de La Tour d'Auvergne le traité sur la Belgique signé et ratifié par la Prusse.) — Le texte du traité figure dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 344-346.

nir, de concert avec S. M. Impériale, l'indépendance et la neutralité de la Belgique.

Il est clairement entendu que S. M. la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande ne s'engage par ce traité à prendre part à aucune des opérations générales de la guerre qui se poursuit maintenant entre la France et la Prusse et ses Alliés en dehors des limites de la Belgique établies par le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas le 19 avril 1839, et que, d'autre part, la coopération de l'Angleterre ne devra, dans aucun cas et sous aucune forme, porter atteinte à la liberté d'action de la France pour la défense de son territoire, ni dispenser la Belgique de son devoir de défendre sa neutralité d'une manière active.

Art. II. — S. M. l'Empereur des Français s'engage de son côté, dans le cas prévu par l'article précédent, à coopérer avec S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à employer ses forces militaires et navales dans le but susmentionné, et, le cas échéant, à concerter avec Sa Majesté les mesures qui devront être prises séparément ou en commun pour assurer la neutralité et l'indépendance de la Belgique.

Art. III. — Ce traité sera obligatoire pour les Hautes Parties Contractantes pendant la durée de la guerre actuelle entre la France et la Prusse et ses Alliés, et pour douze mois après la ratification d'un traité de paix conclu entre les Puissances belligérantes et, à l'expiration de ce temps, l'indépendance et la neutralité de la Belgique continueront, en tant que cela concernera les Hautes Parties Contractantes, à reposer comme jusqu'ici sur le premier article du quintuple traité du 19 avril 1839.

Art. IV. — Le présent traité sera ratifié...

8903. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 503.)

Vienne, 4 août 1870, 4h20 soir.
(Reçu à 10h15 soir.)

Pour le Ministre de la Guerre (1) :

Le Colonel Welsersheim arrivant de Berlin me dit que les

(1) En tête, note au crayon bleu : «Transmis Guerre.»

Prussiens dans la Bavière rhénane n'ont pas encore complété leurs munitions, et que la circonstance est encore maintenant exceptionnellement favorable pour les attaquer.

L'Autriche continue ses préparatifs.

8904. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 5o3, n° 115.)

Vienne, 4 août 1870.
(Cabinet, 8 août; Dir. pol., 9 août.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 27 et le 30 du mois dernier, sous les n°s 80 et 81 [1], au sujet du projet de traité qui aurait été négocié à Berlin entre la Prusse et nous. J'en ai donné lecture au Chancelier de l'Empire, qui m'a paru déjà très édifié lui-même sur le véritable caractère des suggestions qui nous ont été faites, à différentes époques, par M. le Comte de Bismarck, et sur l'inexactitude de ses déclarations actuelles. Cet incident, au surplus, semble perdre beaucoup de son importance en présence du commencement des hostilités, qui absorbent aujourd'hui presque exclusivement l'attention. Votre Excellence sait déjà par mon télégramme d'hier que la Bourse de Vienne a salué par une hausse assez marquée le premier succès de nos armes. Sans attacher à cette manifestation plus de portée qu'elle n'en a, il est d'ailleurs impossible de nier que, depuis quelques jours, l'opinion publique et la presse ne se soient favorablement modifiées à notre égard. Le Cabinet austro-hongrois, en évitant d'exciter par des préparatifs militaires trop apparents les susceptibilités et les défiances du parti allemand, est parvenu, il faut le reconnaître, à apaiser dans une certaine mesure les esprits. D'autre part, le langage du Comte Andrassy à la Diète de Pest et l'attitude de plus en plus accentuée de la Hongrie dans le sens d'un armement immédiat qui lui permette de faire face à toutes les éventualités [2] n'ont pas peu contribué à im-

[1] Ce sont les circulaires des 27 juillet (cf. Gramont à La Valette, 27 juillet, n° 104) et 30 juillet.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 29 juillet, n° 106; et 31 juillet, n° 109.

primer ici à l'opinion une direction assez différente de celle qu'elle se montrait disposée à suivre. « Nous venons de donner à Pesth, me disait hier dans une causerie toute amicale, mais avec quelque fierté, le Comte Andrassy, un coup de fouet à l'Autriche, et vous pouvez compter que désormais elle ne restera pas en arrière. Nous autres Hongrois, lorsque nous sommes une fois fixés sur la route que nous devons prendre, nous allons de l'avant, sans tergiverser. Nous ne devons pas nous laisser endormir par la Russie, qui sera évidemment un jour ou l'autre l'alliée de la Prusse. L'Empereur Alexandre nous fait de belles promesses pour obtenir notre neutralité; il nous donne en même temps à entendre que le moindre préparatif militaire de notre part serait considéré par lui comme une provocation à l'adresse de la Russie. Or nous ne devons pas plus céder à ses promesses qu'à ses menaces. Si nous ne nous préparions pas à la guerre, nous nous trouverions à un moment donné complètement à la merci de la Russie, et, si nous lui garantissions notre neutralité, nous nous exposerions peut-être à voir se conclure une paix *boiteuse* qui laisserait sans solution toutes les questions et ne serait qu'un acheminement à une nouvelle guerre. C'est là une politique que, pour ma part, je ne conseillerai jamais ni à mon Souverain ni à mon pays. Mon avis est donc que nous devons hâter, autant que faire se peut, nos armements, et que, en Galicie même, où par ménagement pour la Russie nous avons jusqu'ici suspendu l'organisation de la Landwehr, nous devons organiser cette force sans retard, aussi bien là que dans toutes les autres parties de la Monarchie. »

Je me suis naturellement empressé de donner la plus cordiale adhésion aux paroles du Comte Andrassy. J'ai reconnu avec lui l'heureuse influence que son attitude personnelle et celle de la Hongrie avait déjà exercée et ne manquerait pas d'exercer encore sur les résolutions ultérieures du Cabinet de Vienne, et, tout en insistant sur la gravité et l'urgence des circonstances dans lesquelles nous étions, j'ai cependant cru prudent, pour écarter toute contradiction, de ne pas trop préciser le moment auquel il conviendrait suivant moi, pour la Hongrie comme pour l'Autriche, de passer de la parole à l'action. Aussi dois-je me borner, Monsieur le Duc, à constater d'une manière générale que les dispositions du côté de la Hongrie paraissent être à peu près telles

aujourd'hui que nous pouvons le souhaiter, et que M. le Comte de Beust a pu me dire ce matin, ainsi qu'il l'a fait, sans rien exagérer, que «nos affaires commençaient à prendre ici une bonne tournure». Le Chancelier a bien voulu en même temps me donner connaissance d'une dépêche qu'il adressait au Comte Chotek, à Pétersbourg, pour le charger de remercier l'Empereur Alexandre des sentiments amicaux dont il se montrait animé envers l'Autriche, ainsi que des garanties qu'il lui offrait pour le cas où elle consentirait à ne pas faire d'armements et à conserver une stricte neutralité durant la guerre. M. le Comte de Beust décline tout engagement sur ces deux points. L'Autriche, dit-il, de même qu'elle n'a négligé aucun effort pour prévenir la guerre, souhaite sincèrement que le terrain de la lutte demeure circonscrit autant que possible; mais, comme la Russie, elle a le devoir de veiller à ses intérêts, et sa position géographique, beaucoup moins avantageuse, sous ce rapport, que celle de cette Puissance, l'oblige absolument à se mettre en mesure de pouvoir défendre elle-même sa neutralité, si elle était jamais menacée. Le Chancelier m'a également annoncé que, pour préparer aussi le terrain du côté de l'Allemagne et jeter en quelque sorte les premiers jalons de la politique qu'il poursuit, il se proposait de se plaindre officiellement auprès du Ministre des Affaires étrangères de Bavière du peu d'égards que le Cabinet de Munich avait gardés vis-à-vis d'un ancien Confédéré, en négligeant de consulter l'Autriche sur la conduite qu'il tiendrait au milieu de la lutte engagée entre la Prusse et la France; il rappellera que M. le Comte de Bray avait, il est vrai, adressé à son ancien ami, le Comte de Beust plusieurs lettres particulières, mais qu'aucune communication officielle n'avait été échangée entre les deux Cabinets, et que celui de Vienne était autorisé à considérer un pareil procédé de la part de la Bavière comme peu amical.

En résumé, Monsieur le Ministre, la situation me paraît se dessiner peu à peu dans un sens plus conforme à nos désirs. L'attitude de la Hongrie a cessé d'être un obstacle sérieux aux bonnes dispositions du Comte de Beust; l'opinion publique en Autriche tend visiblement, de son côté, en présence surtout de nos premiers succès, à séparer sa cause de celle de la Prusse, et M. le Comte de Beust, enfin, semble envisager aujourd'hui

comme moins éloignée qu'il ne le croyait d'abord l'éventualité d'une participation active de l'Autriche et de l'Italie à la guerre. Je n'ai pas besoin d'assurer à Votre Excellence que j'encourage, autant qu'il dépend de moi de le faire, ces tendances favorables, et que je m'efforce, sans oser me flatter beaucoup d'y réussir, d'en faire sortir toutes les conséquences qu'elles comportent.

8905. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 5 août 1870, 10h 11 matin.
(Reçu à midi 25.)

Il me sera matériellement impossible de vous renseigner avant midi comme vous le demandez [1]. Hier soir à six heures et demie la Prusse n'avait pas encore répondu.

8906. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

Paris, 5 août 1870, 5h soir.

Lord Lyons m'a communiqué le projet de traité [2]. Je l'ai pris *ad referendum*, et je suis convenu d'ajourner ma réponse à demain, après avoir consulté l'Impératrice régente et le Conseil. Je lui ai fait pressentir que nous accepterions, sauf à l'article III [3], les mots : *et pendant douze mois après la ratification de tout traité de paix qui serait conclu entre ces deux parties.* Le traité doit durer ce que durera la guerre, *cessante causa cessat effectus.* Jamais nous ne pourrions faire accepter par le pays, en France, une convention qui autoriserait l'Angleterre à rester par exemple à Anvers un an après la paix. La paix une fois faite, il n'y a plus de dangers pour la Belgique, et le quintuple traité de 1839 offre toutes les

(1) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 4 août, 6 h. soir.
(2) Cf. La Valette, télégramme, 4 août.
(3) Cf. le texte du traité, p. 386.

garanties désirables. Veuillez voir Lord Granville le plus tôt possible à ce sujet et me télégraphier s'il consent à cette suppression. Dans le cas affirmatif, si vous pouvez m'en informer avant demain matin à huit heures, je pourrai rapporter du Conseil à Lord Lyons l'assentiment du Gouvernement de l'Empereur.

8907. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie 244.)

Saint-Pétersbourg, 5 août 1870[1], 1h45 matin.
(Reçu à 11h matin.)

L'Empereur Alexandre m'a dit avec vivacité qu'il regrettait beaucoup l'insistance de la France à entraîner le Danemark dans son alliance[2]. Il pense que le Danemark s'expose à des représailles, quel que soit le résultat de la lutte.

J'ai répondu très franchement que je n'avais reçu aucune communication au sujet du Danemark et ne pouvais répondre en connaissance de cause, mais que je pensais que, si, pour complaire à la Russie et s'assurer sa neutralité, la France avait bien voulu se priver du concours de l'Autriche en sacrifiant catégoriquement une diversion si utile[3], il ne pouvait en être de même à l'égard du Danemark ou d'autres alliances; que la France usait de son droit strict en s'efforçant de se créer une base d'opérations pour sa flotte; qu'enfin le Danemark n'avait rien à redouter de l'issue de la guerre quelle qu'elle fût, puisqu'il aurait pour le protéger ou la France victorieuse ou l'Angleterre et la Russie.

L'Empereur Alexandre n'a pas trouvé de réponse à me faire. Mon opinion est qu'il faut passer outre, et ne pas se préoccuper

(1) Ce télégramme a été publié par le comte Fleury sous la date du 4 août.

(2) Cf. Cadore, télégramme, 4 août. — Le 6, au soir, le ministre des Affaires étrangères danois télégraphia au comte de Moltke-Hvitfeldt, à Paris :

Très forte pression ici de la part de la Russie et de l'Angleterre. Russie et peut-être Angleterre proféreront menaces à Paris occasion alliance entre nous et France. Il faut que Cadore parte plus tôt possible. Il n'est pas dans l'intérêt de France que traité soit conclu en ce moment. (Aage Friis, *loc. cit.*, t. II, p. 634.)

(3) Cf. Fleury, télégramme, 30 juillet, 6 h. soir.

de ce nouveau mouvement de partialité irréfléchie du Neveu envers son Oncle. Après cet entretien, j'ai causé à l'écart avec le Tsarevitch, qui est parti cette nuit pour Copenhague. Ce Prince comprend la justice de notre conduite, et, si M. le Duc de Cadore est encore à Copenhague, il le trouvera très bien disposé.

D'après mon conseil, le Grand-Duc héritier a dû, avant de quitter Peterhof, causer avec son Père pour le ramener à une appréciation plus impartiale. La Grande-Duchesse Marie et tous les siens nous sont complètement acquis, l'Impératrice est parfaitement raisonnable, l'Empereur seul est à décider.

Pas encore de mouvements de troupes; quelques préparatifs d'approvisionnements, des chevaux achetés, le contingent maintenu, correspondant aux préparatifs de l'Autriche.

L'Ambassadeur d'Angleterre a fait part à l'Empereur d'une proposition de Lord Granville tendant à faire un accord entre la Russie et l'Angleterre pour garantir la Belgique.

Le Grand-Duc Wladimir, qui en revenant est passé par Berlin. a signalé la tristesse du Roi de Prusse, qui paraît écrasé sous la responsabilité de la Guerre.

8908. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244[1].)

[Paris,] 5 août 1870, midi.
(Expédié à 1h45 soir.)

M. Okouneff est venu m'informer que, si l'Autriche armait, la Russie armerait, que, si l'Autriche attaquait la Prusse, la Russie attaquerait l'Autriche. J'ai répondu que cette communication devrait être faite à Vienne et non pas à Paris. Je ne voyais pas comment la Russie justifierait une agression contre l'Autriche si cette Puissance n'attaquait pas la Russie, à moins qu'il n'existât un traité secret entre la Russie et la Prusse. Le Chargé d'Affaires de Russie m'a interrogé sur l'existence d'un traité entre la France et l'Autriche pour garantir la Roumanie. J'ai répondu négative-

[1] Ce télégramme a été publié par le comte Fleury (*op. cit.,* p. 181).

ment. Interpellé sur l'existence d'un traité secret entre l'Autriche et l'Italie, j'ai dit que je n'en savais rien. Je vous écris au sujet de cet entretien, qui a son importance et ne peut être résumé en télégramme. Vous ferez bien d'être très réservé jusqu'à ce que vous ayez reçu ma dépêche.

8909. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 5 août 1870[1], 10h40 [matin].
(Reçu à 2h45 soir.)

Après une conversation dans les termes de la plus confiante sincérité, l'Empereur est revenu de ses impressions d'hier soir[2]; il admet aujourd'hui la nécessité pour la France du concours du Danemark; seulement il prie l'Empereur d'agir avec modération et de ne pas exiger du Roi Christian IX sa coopération ostensible et effective. C'est contraint et forcé et hors d'état de résister que le Roi devra paraître agir et violer sa neutralité. Dans une dépêche arrivée hier, que l'Empereur m'a lue, M. Okouneff dit que vous l'auriez prévenu franchement que l'Autriche ne pouvait se dispenser de faire des concentrations de troupes sur ses frontières, et qu'en cas de revers vous seriez forcés de faire flèche de tout bois.

L'Empereur se préoccupe de ces déclarations, qui ne sont

(1) Ce télégramme a été publié par le comte Fleury sous la date du 4 août.

(2) Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 1 h. 45 matin. — Le ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg, M. de Vind, avait passé les journées du 4 et du 5 à la cour russe, alors à Péterhof. Il rapporta, le 6, à son gouvernement les trois conversations qu'il avait eues avec le Tsar; celui-ci lui avait notamment dit qu'il savait «que la France exerçait une grande pression sur le gouvernement danois, et qu'il était vivement affecté des embarras que cette situation devait créer au Roi [Christian IX]»; le Tsar avait exprimé l'espoir que la neutralité du Danemark pourrait être maintenue; «rester neutre était, selon lui, pour toutes les éventualités, le plus sage et le plus profitable aux intérêts du Danemark». Dans le cas où la France irait jusqu'à faire un débarquement sur le territoire danois, le mieux pour le Danemark serait «de protester devant l'Europe, de dégager sa responsabilité, mais surtout de s'abstenir de déclarer la guerre à la Prusse».

pas en accord avec celles que j'ai faites de votre part; il vous prie instamment, dans l'intérêt d'une neutralité qu'il désire garder, d'arrêter toute compromission du projet du Comte de Beust, que rien ne motive[1]. L'Empereur m'a lu en effet la déclaration du Roi de Prusse qui s'engage à respecter les provinces allemandes de l'Empereur François-Joseph.

Quant à la Pologne, qui est le grand objectif, et dont le moindre symptôme de soulèvement viendrait renverser tout l'échafaudage de la neutralité, L'Empereur Alexandre prétend qu'à Lemberg en Galicie s'organise un comité franco-polonais qui a des ramifications en Pologne. L'Empereur désirerait bien que, dans le *Journal officiel,* une note de quelques lignes confirmât une fois pour toutes l'abstention complète de la France[2].

L'Empereur a terminé en me donnant sa parole d'honneur qu'il n'avait jusqu'à ce jour ordonné aucun mouvement de troupes, et qu'il avait seulement fait les quelques préparatifs dont je vous ai parlé ce matin[3]. Dans le courant de cet entretien, comme argument à l'appui de notre droit de faire des alliances, j'ai amené l'Empereur à dire de lui-même qu'il trouverait naturel que l'Italie nous prêtât son appui, et qu'il ne s'étonnerait pas de voir une armée de Victor-Emmanuel passer le Mont-Cenis.
L'Empereur Alexandre m'a paru fraîchement disposé pour l'Angleterre. Il regarde la proposition de Lord Granville relativement à la Belgique[4] comme superflue et comme un acte de défiance inutile. Cependant je crois qu'il y adhère, tout en ne paraissant pas y attacher d'importance. J'ai reçu votre télégramme d'hier, et vous remercie.

8910. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 244.)

Paris, 5 août 1870, 5h soir[5].

Je reçois votre télégramme d'aujourd'hui. Je vous en ai envoyé

(1) Cf. Gramont, télégramme, 5 août, midi.
(2) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 27 juillet.
(3) Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 1 h. 45 matin.
(4) Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 1 h. 45 matin.
(5) Ce télégramme a été publié par le comte Fleury sous la date du 6 août.

un ce matin[1]. Ma conversation avec M. Okouneff n'est pas en contradiction avec ce que vous avez été chargé de dire. L'Autriche n'est liée avec nous par aucun traité, voilà le fait. Le Cabinet de Vienne ne s'inspire que de ses intérêts, et jusqu'ici il ne nous a prêté aucun concours. J'ai dit, et cela va de soi, que si nous étions battus, nous appellerions tous les concours; mais alors quelle est la Puissance qui n'en ferait pas autant? En ce qui touche la Pologne, vous pouvez affirmer hautement que nous avons repoussé toutes les suggestions. Je vais examiner si nous pouvons faire à ce sujet quelque déclaration officielle. Veuillez appuyer sur ce fait que notre victoire a pour conséquence la paix et la sécurité de l'Europe, et notre défaite la révolution universelle.

Les dépêches prussiennes vous porteront la nouvelle d'un revers à Wissembourg[2]. L'affaire est sans importance; c'est une division qui a été surprise par des forces beaucoup plus considérables, et qui a dû se retirer avec quelques pertes.

8911. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 244, n° 56.)

Paris, 5 août 1870.

Vous avez trouvé dans les journaux la dépêche du Comte de Bismarck, en date du 29 juillet[3], exposant les prétendus pourparlers que le Gouvernement de l'Empereur aurait suivis avec le Cabinet de Berlin pour s'emparer de la Belgique. J'ai répondu à ce document par une dépêche circulaire que je vous ai adressée hier[4]. J'y donne les détails d'une négociation qui a eu lieu cet hiver, à notre demande, entre le Comte de Clarendon

[1] Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 10 h. 40 matin; et Gramont à Fleury, télégramme, 5 août, midi.

[2] Le combat de Wissembourg, où fut tué le général Abel Douay, fut livré le 4 août.

[3] Cf. *Discours du Prince de Bismarck*, édition française, t. III, p. 346-350, et *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 291-295. — Il s'agit de la dépêche circulaire de Bismarck aux Agents diplomatiques de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

[4] Cf. la circulaire du 4 août.

et M. de Bismarck, et dont nous n'avions pas pu nous prévaloir jusqu'ici à cause de son caractère essentiellement confidentiel. Déliés du secret par le Gouvernement anglais, nous avons fait usage de ces informations, dont la production prouvera, je l'espère, combien nous étions loin soit de désirer la guerre avec la Prusse, soit de préparer des agrandissements de territoire. Il est fait allusion dans ma dépêche à certaines appréciations de M. de Bismarck sur la Cour de Russie[1]; vous avez été, dans le temps, mis au courant du langage tenu par le Chancelier de la Confédération prussienne. Mon prédécesseur M. Daru vous avait interrogé sur les indications alarmantes que l'on nous donnait relativement à l'état de santé de l'Empereur Alexandre, et aux intentions malveillantes dont le Grand-Duc héritier aurait été animé à l'égard de la Prusse. La Russie nous était représentée comme une Puissance contre laquelle le Cabinet de Berlin devait toujours être en défiance, et dont les arrière-pensées nécessitaient une surveillance très active. Pour ne pas suivre l'exemple que me donnait M. de Bismarck de son peu de respect pour les personnes royales, je n'ai pas voulu reproduire ses paroles, mais je tiens à en constater la parfaite exactitude, et vous en trouverez vous-même une preuve en vous reportant à la dépêche que M. le Comte Daru vous avait adressée en date du 25 février[2].

8912. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Orig. Italie, 379, n° 61.)

Florence, 5 août 1870.
(Cabinet, 7 août; Dir. pol., 8 août.)

M. le Ministre des Affaires étrangères m'a fait connaître hier seulement ses observations sur le projet de note qui était joint à votre dépêche du 29 juillet[3]. Je m'empresse de les transmettre à Votre Excellence.

[1] Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 4 août.

[2] Cf. Daru à Fleury, 25 février.

[3] Cf. Gramont à Malaret, 29 juillet, n° 28, et l'annexe; et Malaret, télégramme, 4 août, 5 h. 45 soir.

Le premier paragraphe ne soulève de sa part aucune objection. En ce qui concerne le paragraphe II, il conteste la parfaite exactitude de quelques-unes des allégations qu'il contient. Suivant lui, il y aurait quelque exagération à dire que depuis 1867 *le Gouvernement italien n'a jamais cessé de protester de son désir de rentrer dans les termes des arrangements de 1864, et que la seule question à résoudre entre les deux Cabinets a été celle de savoir à quel moment nous pourrions, les uns et les autres, nous replacer sur ce terrain.*

M. Visconti-Venosta observe à ce propos que, depuis les événements qui ont amené notre seconde occupation de l'État pontifical, le Gouvernement du Roi n'a point eu à protester de son désir de rentrer dans les termes des engagements de 1864; il a en ce qui le concerne, effectivement exécuté la Convention en payant la dette pontificale, et le désir qu'il a souvent exprimé a été celui de voir le Gouvernement de l'Empereur, mettant de côté des inquiétudes qui n'avaient plus de raison d'être, revenir lui-même à l'exécution pure et simple de stipulations dont il n'a cessé de reconnaître la validité. Quant à la question de l'opportunité du moment, elle a été résolue, aux yeux du Gouvernement italien, le jour où, rentrant lui-même dans les conditions de la Convention, il nous a demandé de vouloir bien en faire autant de notre côté.

Au paragraphe III, M. Visconti-Venosta effacerait volontiers l'épithète de *réitérées* appliquée aux déclarations du Cabinet de Florence. Il en prendrait cependant son parti, mais il paraît attacher un prix particulier à ce qu'il ne soit point question, même pour les exclure, de *garanties résultant de stipulations spéciales en dehors de la Convention*. D'après lui, le Gouvernement de l'Empereur ne pourrait appuyer sur un droit positif la demande de pareilles garanties; il ne serait donc pas correct de dire ou de laisser entendre qu'il y renonce. M. le Ministre des Affaires étrangères rappelle en outre que le Gouvernement du Roi ne saurait prendre *sous sa sauvegarde la sécurité intérieure* des États romains. Sa mission se borne à protéger la frontière contre les agressions venant de l'extérieur; il l'accomplira avec toute la loyauté et toute l'énergie possibles; mais sa surveillance pourrait, à la rigueur, être trompée sur certains points dont la garde est très difficile. Personne ne peut répondre que quelques hommes ne parviendront pas à s'introduire peu à peu et par petites troupes dans l'État romain.

Le cas échéant, le Gouvernement italien ne saurait être rendu responsable d'un fait qu'il ne lui aurait pas été humainement possible d'empêcher.

Le passage du projet de note dans lequel il est dit que nous comptons sur *l'énergie avec laquelle le Cabinet de Florence saura décourager toute manœuvre qui aurait pour but de troubler la tranquillité des États pontificaux,* a donné lieu de la part de M. Visconti-Venosta à des observations dont voici le sens général. Le Gouvernement italien combattra *chez lui* toute tentative révolutionnaire, quelle que soit sa forme et son but. Il emploiera pour obtenir ce résultat sa police et au besoin son armée; mais son action s'arrête à la frontière, et le Gouvernement pontifical, en recourant sur son Territoire à des moyens analogues, peut seul assurer complètement sa propre sécurité à l'intérieur. L'Italie ne saurait y contribuer que par la loyauté de son attitude et de ses actes, et en donnant chez elle l'exemple de la vigilance et de la fermeté.

En ce qui concerne la dernière phrase du dernier paragraphe, M. le Ministre des Affaires étrangères m'a rappelé les interminables discussions auxquelles a donné lieu la question de savoir quel est en réalité l'esprit de la Convention de septembre. Depuis qu'elle est faite, la France et l'Italie n'ont cessé de l'interpréter de façon très différente. Le mieux est donc, selon lui, de ne pas aller trop au delà de la lettre, en laissant à chacun la responsabilité de son propre point de vue.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les objections que soulève dans l'esprit de M. Visconti-Venosta le projet de note que Votre Excellence m'a chargé de lui soumettre. Sans les discuter à fond, ce qui m'aurait amené à examiner sous toutes leurs faces les problèmes que soulève la question de Rome, j'en ai dit assez pour faire comprendre à mon interlocuteur que, sur beaucoup de points, ses appréciations différaient essentiellement des miennes.

Quoi qu'il en soit, le moment eût été mal choisi pour un débat de ce genre. La dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a quelques jours, sous le n° 59 [1] reproduit exactement, je le crois, les dispositions du Gouvernement italien dans la question qui nous occupe. La dernière communication que je lui ai faite

[1] Cf. Malaret, 1er août, n° 59.

ne les a point modifiées. Au point où en sont les choses, Votre Excellence pensera peut-être comme moi que nous devons éviter l'apparence d'un désaccord avec l'Italie sur des matières aussi délicates. Il ne manque pas de gens qui désirent voir dénoncer la Convention du 15 septembre, et le mieux serait peut-être de s'en tenir pour le moment à un échange de communications très simples qui, en constatant les faits, se borneraient à rappeler et à confirmer les garanties stipulées en 1864.

8913. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 5 août 1870.
(Reçu à 6h soir.)

Lord Granville sort de chez moi [1]. Il a vu ce matin le Comte de Bernstorff, qui lui a communiqué une réponse de M. de Bismarck. Celui-ci n'avait encore sous les yeux le texte du projet de convention que vous avez reçu ce matin [2]. Mais ses dispositions étaient tout à fait favorables à l'acceptation. Lord Granville, sans pouvoir l'affirmer, était convaincu que la Prusse accepterait, bien que, d'après le langage réservé du Comte de Bernstorff, il fût possible pour ce dernier de se retirer sans qu'on pût l'accuser de mauvaise foi.

8914. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 5 août 1870, 6h18 soir.

Point de nouvelles encore de l'acceptation de la Prusse [3]. Voulez-vous me permettre une observation? Si vous consentez à signer la convention, ne vous semble-t-il pas utile d'établir que,

(1) Cf. La Valette, télégramme, 5 août, 10 h. 11 matin.
(2) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 5 août, 5 h. soir.
(3) Cf. La Valette, télégramme, 5 août, 10 h. 11 matin, et télégramme, même date, reçu à 6 h. soir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans le cas où le traité recevrait son exécution, Anvers ne pourrait être occupé que par des troupes belges[1]? Cette réserve me paraîtrait de nature à prévenir en France certaines préoccupations de l'opinion publique.

8915. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

[Paris,] 5 août 1870, 11ʰ30 soir.

Vous avez parfaitement raison au sujet d'Anvers, et j'en tiendrai compte; mais le point le plus important est de faire abandonner par Lord Granville la phrase qui prolonge la durée du traité d'un an après la fin de la guerre[2]. C'est là le seul obstacle sérieux.

8916. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 503.)

Vienne, 5 août 1870, 11ʰ.
(Reçu à 5ʰ soir.)

Pouvons-nous démentir le télégramme qui annonce une victoire des Allemands sur nos troupes à Wissembourg[3] ?

8917. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 503.)

Paris, 5 août 1870, 7ʰ10 soir[4].

Trois régiments de la division Douay et une brigade de cavalerie légère ont été attaqués à Wissembourg par des forces très consi-

(1) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 5 août, 5 h. soir.

(2) Cf. La Valette, télégramme, 5 août, 6 h. 18 soir; et Gramont à La Valette, télégramme, 5 août, 5 h. soir.

(3) Le 4 août, la division Abel Douay avait dû abandonner Wissembourg, et son général avait été tué.

(4) Reçu à Vienne, le 5 août, à 11 h. 30 soir.

dérables massées dans les bois qui bordent la Lauter. Ces troupes ont résisté pendant plusieurs heures aux attaques de l'ennemi, puis se sont repliées sur le col du Pigeonnier, qui commande la ligne de Bitche. Le Général Douay [1], frère du chef de corps [2], a été tué. Une de nos pièces, dont les chevaux avaient été tués et l'affût brisé, est tombée au pouvoir de l'ennemi. Le Maréchal de Mac-Mahon concentre sur les lieux les forces placées sous son commandement.

8918. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 503.)

Vienne, 5 août 1870.
(Reçu à 6h soir.)

Le Baron de Beust ne croit pas pouvoir consentir aux modifications que nous demandons aux articles III et V du projet de traité austro-italien; mais il accepte l'adjonction que nous proposons d'introduire dans l'article VI, et il demeure convenu que l'article VII sera supprimé [3].

8919. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 6 août 1870, 2h20 matin.
(Reçu à 5h10 matin.)

Lord Granville sort d'ici. Le Comte de Bernstorff lui a communiqué à huit heures un télégramme du Comte de Bismarck qui accepte purement et simplement le projet de convention [4].

Il est impossible au Principal Secrétaire d'État de répondre ce soir à la proposition, que je lui ai faite en votre nom, de sup-

(1) Abel Douay.
(2) Félix Douay.
(3) Cf. le projet de traité avec les annotations marginales, ci-dessus, p. 336, et Gramont à Malaret et à La Tour d'Auvergne, télégramme, 4 août.
(4) Cf. les trois télégrammes de La Valette du 5 août.

primer de l'article III [1] la clause qui continuerait un an après la paix l'occupation de la Belgique. Il doit consulter le Conseil, qui se réunit demain à deux heures.

8920. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

Paris, 6 août 1870, 7h30 soir.

J'ai donné la réponse à Lord Lyons [2].

Nous acceptons, sauf quelques modifications que je vous indique par ma dépêche de ce soir [3].

L'Empereur met à la disposition de Lady Cowley un de ses chalets à Vichy. Veuillez l'en informer, et écrire directement au Général Lepic pour lui dire ce qu'il doit faire à ce sujet. Il attend votre lettre.

8921. Circulaire du Duc de Gramont aux Agents diplomatiques de l'Empereur. (Minute [4]. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1870-1879, t. 2127.)

Paris, 6 août 1870.

J'ai vu aujourd'hui Lord Lyons, et je lui ai déclaré que j'étais prêt à signer le projet de traité, sauf quelques modifications qui, je l'espérais, ne rencontreraient pas d'opposition de la part du Gouvernement de la Reine.

En effet, en ce qui touche la neutralité de la Belgique, il existe une différence sensible entre la position de la France et celle de la Prusse. Si les Prussiens, violant leurs engagements et ne considérant que leurs intérêts stratégiques, pénétraient sur le territoire belge qui est entièrement ouvert, ils se trouveraient en

(1) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 5 août, 5 h. soir.

(2) Cf. les télégrammes échangés par Gramont et La Valette les 4 et 5 août, et La Valette, télégramme, 6 août, 2 h. 20 matin.

(3) Il s'agit de la circulaire publiée ci-dessous.

(4) Note marginale au crayon bleu : «Voir le projet fin juillet.»

moins d'une journée sur les frontières de la France sans avoir rencontré d'autre obstacle que la résistance de l'armée belge. La coopération de l'Angleterre stipulée dans le projet de traité serait complètement inefficace, attendu qu'elle se produirait, par la force des choses, tardivement et après le passage des Prussiens. Elle ne pourrait servir à protéger la France que si une armée anglaise prenait d'avance position en Belgique, combinaison que rend impossible le principe même de la neutralité.

Or il est deux points sur lesquels nous n'avons aucun doute. Nous sommes certains en premier lieu que, dans le cas où la Prusse verrait un intérêt à traverser la Belgique pour attaquer notre frontière, elle n'hésiterait pas à prendre ce parti, en invoquant la nécessité, sauf à déclarer son intention de rentrer aussitôt après la guerre dans les stipulations du traité de 1839.

Nous ne sommes pas moins convaincus que, dans le cas où les Prussiens franchiraient la frontière du Royaume, l'armée belge se concentrerait à Anvers sans engager la lutte contre des forces supérieures, pendant que le Gouvernement se bornerait à faire ses réserves.

Aussi devons-nous désirer qu'il soit bien entendu que, pour cette éventualité, l'Angleterre engagera le Gouvernement belge à opposer une résistance effective, et à défendre activement par les armes la neutralité du pays. Nous demandons également, quant à nous, à garder la liberté de marcher au-devant de l'ennemi pour couvrir notre frontière. C'est dans cette pensée que nous proposons d'ajouter à la fin de l'article premier le paragraphe suivant : «et que d'autre part la coopération de l'Angleterre ne devra dans aucun cas et sous aucune forme porter atteinte à la liberté d'action de la France pour la défense de son territoire, ni dispenser la Belgique de son devoir de défendre sa neutralité d'une manière active.»

J'ai fait observer en outre à Lord Lyons que, le traité ayant pour but de répondre aux préoccupations de l'Angleterre pendant la guerre, il convenait de retrancher tout ce qui était destiné à en prolonger la durée au delà du terme de la guerre elle-même. Cet acte ne pourrait logiquement survivre aux circonstances qui l'auront motivé.

En conséquence, nous sommes d'avis de supprimer dans

l'article premier, à la fin du premier paragraphe, les mots *et après* et à l'article III les mots : *et pendant douze mois après la ratification de tout traité de paix qui serait conclu entre les deux parties belligérantes* [1].

Enfin, j'ai fait remarquer à M. l'Ambassadeur d'Angleterre que nous avons déclaré la guerre à la Prusse seule, et que, si nous sommes en hostilité avec les autres États du Nord et du Midi de l'Allemagne, c'est uniquement par la raison que leurs armées se sont rangées sous les drapeaux de la Prusse. Il y aurait donc lieu de remplacer les mots : *Confédération de l'Allemagne du Nord* par ceux-ci : *la Prusse et ses Alliés.*

Telles sont les modifications que nous proposons au Gouvernement anglais, et, sous cette réserve, je le répète, nous adhérons volontiers au projet qu'il nous a présenté.

Vous trouverez ci-jointes des copies du texte primitif et de celui que nous demandons au Cabinet de Londres d'y substituer [2].

2922. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr., à chiffrer. Copie. Russie, 244 [3].)

Paris, 6 août 1870, 7h soir.

J'ai vu une seconde fois M. Okouneff, qui m'a dit que la neutralité de la Russie dépendait entièrement de la neutralité autrichienne [4]. J'ai commencé par le remercier de la franchise et de la loyauté de sa déclaration, et surtout des dispositions amicales dont l'Empereur nous avait donné le témoignage [5]. J'ai ajouté : Nous n'avons avec l'Autriche aucun traité quelconque; cette Puissance ne s'inspire que de ses intérêts et elle n'en déviera pas d'une ligne. Voulant répondre à la franchise par la franchise, j'ai dit que nous n'aimerions pas avoir à prendre l'engagement

(1) Cf. Gramont à La Valette, télégrammes, 5 août, 5 h. soir et 11 h. 30 soir.

(2) Le texte définitif a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 344-346.

(3) Ce télégramme a été publié par le comte Fleury (*op. cit.*, p. 184).

(4) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 5 août.

(5) Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 10 h. 40 matin.

de ne jamais nous allier avec l'Autriche, car il ne serait pas sage de se lier pour l'avenir, mais pour le moment il n'en est pas question, et nous avons la conviction que l'Autriche ne ferait rien pour nous. Quant à la Pologne, vous pouvez renouveler nos assurances d'abstention complète, et même je suis tout disposé à donner à Vienne des conseils dans ce sens. Nous ne pourrions (ceci est pour vous seul) mettre quelque chose sur la Pologne dans le *Journal officiel*. Cela aurait pour nous des inconvénients assez graves[1].

8923. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 244, n° 57[2].)

Paris, 6 août 1870.

M. Okouneff est venu me voir il y a quelques jours, et j'ai eu avec lui un entretien dont je vous ai fait connaître la substance par le télégraphe[3]. Il m'avait annoncé précédemment la neutralité de la Russie; il venait me dire que cette neutralité conditionnelle était subordonnée à celle de l'Autriche. L'intention du Cabinet russe était de suivre pas à pas le Gouvernement austro-hongrois dans toutes les mesures militaires qu'il pourrait prendre, d'armer dans les proportions où il armerait, et de l'attaquer s'il attaquait la Prusse.

J'ai fait à M. Okouneff une première observation. Je lui ai dit que cette communication devait être faite à Vienne et non à Paris, car elle ne pouvait s'adresser qu'à l'Autriche, dont elle mettait la politique en cause. J'ai ajouté que je ne voyais pas comment le Cabinet de Saint-Pétersbourg justifierait une agression contre l'Autriche si cette Puissance n'attaquait pas la Russie, à moins qu'il ne fût lié dès à présent par un traité secret avec la Prusse.

Mon interlocuteur a répliqué qu'il n'existait à sa connaissance aucun engagement de cette nature entre les deux Gouvernements,

(1) Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 10 h. 40 matin; et Gramont à Fleury télégramme, 5 août, 5 h. soir.

(2) En tête, note à l'encre : «Non partie. (G.)»

(3) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 5 août.

mais que, sans être liée à la Prusse, la Russie ne pourrait pas se renfermer dans une politique d'abstention au cas où l'Autriche adopterait une politique d'action, et que l'entrée en scène de l'armée autrichienne entraînerait nécessairement la guerre générale. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg nous demandait donc d'agir sur la Cour de Vienne pour la détourner de la neutralité armée qui obligerait le Gouvernement russe à prendre la même attitude.

J'ai répondu que l'Autriche, jusqu'ici, s'était inspirée de ses seuls intérêts; que sa ligne de conduite était entièrement indépendante de la nôtre, qu'il ne nous appartenait pas de la changer, et qu'il nous était d'ailleurs difficile de lui déconseiller la neutralité armée, qui avait du moins l'avantage pour nous d'inquiéter la Prusse. En quoi, d'ailleurs, cette neutralité était-elle de nature à alarmer la Russie? L'intervention de l'Autriche dans la lutte pouvait, selon nous, s'accomplir sans mettre en cause les intérêts russes, et nous ne saurions certainement, en cas de revers, nous interdire d'y faire appel; mais nous n'étions qu'au début des hostilités; il ne s'agissait pas actuellement pour l'Autriche d'entrer en campagne; nous ne le demandions pas, et elle n'y était pas préparée. Il était même difficile de se rendre compte des dispositions qu'elle avait prises ou comptait prendre. Elle ne voulait sans doute que se prémunir contre les conséquences d'une victoire de la Prusse. Quelle que soit, en effet, la valeur des assurances données à l'Empereur Alexandre par le Cabinet de Berlin, on ne savait que trop combien les entraînements de la force avaient de puissance, et combien une victoire de la Prusse serait périlleuse pour tous les États de l'Europe orientale qui ont des populations allemandes. Il n'y avait donc rien que de naturel dans les mesures de précaution adoptées par l'Autriche, et elles ne pouvaient certainement porter ombrage à la Russie.

M. Okouneff m'a demandé s'il n'existait pas une convention entre l'Autriche et nous au sujet des Principautés. A quoi j'ai répondu négativement. Il a désiré aussi savoir si l'Autriche et l'Italie n'avaient pas conclu un traité secret; mais il a compris qu'il était de mon droit comme de mon devoir de décliner cette question, sur laquelle d'ailleurs je n'avais à lui fournir, quant à présent, que des informations également négatives.

Je ne voyais, ai-je repris, dans la ligne de conduite suivie par

le Cabinet de Vienne aucun sujet de préoccupation pour la Russie, et je ne concevrais l'intention où serait le Cabinet de Saint-Pétersbourg de contrecarrer l'action de l'Autriche que si le Gouvernement austro-hongrois voulait soulever la question polonaise. Mais ce n'est pas de ce côté que l'appelaient ses intérêts. Ce n'est pas sur la Russie qu'il avait à reprendre une revanche d'éclatants revers; s'il sortait de la neutralité, ce ne pourrait être que pour agir en Allemagne, et dégager de l'alliance prussienne les États du Sud, qu'un succès de la Prusse soumettrait décidément et irrévocablement à son autorité. Si le Cabinet de Vienne voulait un moment tourner ses efforts d'un autre côté, nous serions les premiers à le dissuader d'une politique qui [attirerait] ses forces sur un champ de bataille où elles seraient inutiles à notre cause, et compromettantes même pour nos rapports avec une Puissance dont nous désirons vivement conserver l'amitié.

Je vous ai instruit de notre propre manière de voir en ce qui regarde la question de Pologne dès que nous avons été avertis par vous que le Cabinet de Saint-Pétersbourg était désireux de connaître nos intentions, et je vous ai autorisé à déclarer à l'Empereur Alexandre que nous repoussions hautement tout soupçon de vouloir créer des difficultés à la Russie en mêlant l'affaire de Pologne à celles déjà bien assez vastes qui se débattent entre la Prusse et nous[1]. Nous poursuivons un seul but; nous voulons rendre à la France et à l'Europe la sécurité qui n'existe plus pour personne depuis que la Prusse a fait de l'Allemagne un camp d'où la politique de la Maison de Brandebourg menace aujourd'hui tous ses voisins. Les Cabinets avaient toujours pensé que le véritable rôle de l'Allemagne était un rôle pondérateur, et constituait une des garanties principales de la paix. Toutes les conditions du système politique sont changées si la Prusse, maîtresse de l'Allemagne, peut à sa guise employer les ressources admirables de cette grande nation à des projets d'agrandissements et de conquêtes. Notre but dans la guerre actuelle est, je le répète, de rétablir la sécurité de tous, et tel serait aussi, nous en avons la confiance, le résultat du triomphe de nos

[1] Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 27 juillet.

armes. La cause de l'ordre en profiterait, comme celle de la paix définitivement assise sur des fondements durables. Nos revers, au contraire, donneraient à ce système militaire du Gouvernement prussien une consécration définitive, et mettraient l'Allemagne entière plus que jamais entre ses mains. Nous ne succomberions pas d'ailleurs sans que la commotion se fît partout ressentir, et notre chute amènerait de telles perturbations que la révolution universelle en serait la conséquence inévitable.

J'ai indiqué ce point de vue à M. le Chargé d'Affaires de Russie. Je vous charge de le signaler à la haute sagesse de l'Empereur Alexandre, et je serais surpris que Sa Majesté n'en fût pas frappée. Nous avons eu beaucoup à nous louer jusqu'ici de l'équité et de l'élévation de ses jugements. Nous continuons de compter sur son bon vouloir, car nous sommes persuadés que, plus les événements se développeront, plus le Cabinet russe reconnaîtra que nous combattons pour un intérêt commun à toutes les Puissances.

8924. Le Duc de Cadore, Chargé de Mission à Copenhague, et le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 6 août 1870, 3h30 soir.
(Reçu, le 7 août, à 7h30 matin.)

Le Gouvernement danois cherche à nous opposer des atermoiements et des fins de non-recevoir (1). Nous avons appris confidentiellement que son intention était de nous faire une réponse évasive ne comportant ni un refus ni une acceptation de nos pourparlers (2). Nous nous sommes empressés de déclarer

(1) Cf. Cadore et Saint-Ferriol, télégramme, 4 août.

(2) Les quelques télégrammes de Cadore ne nous renseignent guère sur le détail des pourparlers. D'après les rapports du comte Frijs-Frijsenborg à son gouvernement (publiés par Aage Friis, *loc. cit.*, t. II, p. 624-628 et 640-644), Cadore aurait présenté ses demandes sous une forme très catégorique : l'alliance offensive et défensive entre les deux pays devait être conclue et signée pour ainsi dire séance tenante; c'est seulement lorsque cette condition primordiale aurait été remplie que la France prendrait l'engagement d'envoyer un corps de débarquement d'une trentaine de mille hommes dans le

qu'une pareille réponse serait considérée par le Gouvernement de l'Empereur comme un refus catégorique, dont le Danemark aurait à subir les conséquences. Nous avons ajouté, afin de ne laisser sur ce point aucune illusion, que le débarquement du Corps expéditionnaire sur un point quelconque des possessions danoises ne pourrait avoir lieu qu'autant que le Gouvernement danois aurait conclu avec nous un traité d'alliance, ou aurait pris tout au moins l'engagement écrit de nous prêter son

Slesvig du Nord (cf. ci-dessus, p. 170, note 2). De son côté, le comte Frijs-Frijsenborg aurait déclaré qu'il lui semblait impossible de recommander à son gouvernement de conclure immédiatement une telle alliance qui pourrait mettre en jeu l'existence même du Danemark; mais il avait fait comprendre à son interlocuteur que le moment pourrait arriver où «il serait possible au Gouvernement du Roi de se départir de la neutralité». Cependant, le duc de Cadore avait insisté; «l'occasion était unique pour le Danemark; jamais aucun État n'avait eu plus de motifs que lui pour accepter résolument l'offre d'une alliance comme celle de la France. C'était une chance exceptionnelle et qui ne se présenterait pas une seconde fois dans d'aussi heureuses conditions».

Après cette première entrevue, qui avait eu lieu le 5 août, et où s'était précisée l'opposition des points de vue, le comte Frijs-Frijsenborg s'adressa le 6 (avant sa deuxième rencontre avec le duc de Cadore), à titre purement personnel, à M. de Saint-Ferriol, pour lequel il avait, ainsi que les autres personnalités danoises influentes, beaucoup de sympathie et d'estime, afin de demander au ministre de France de trouver un terme moyen, également éloigné d'un refus de l'offre française et d'une acceptation pure et simple. (C'est à cette démarche confidentielle que le télégramme ci-dessus fait allusion.) Mais M. de Saint-Ferriol, tout en affirmant au comte Frijs-Frijsenborg qu'il comprenait parfaitement les difficultés de la situation, estima qu'il était impossible de trouver un *moyen terme,* parce que le gouvernement français, dont les instructions étaient précises, devait savoir à quoi s'en tenir avant de faire partir ses troupes.

Entre temps, les nouvelles des défaites françaises étaient arrivées à Copenhague. Dans son rapport sur sa deuxième entrevue avec le duc de Cadore, le 6, le comte Frijs-Frijsenborg constate qu'à aucun moment il n'y fut fait allusion de part ou d'autre; mais le plénipotentiaire danois ne pouvait pas ne pas remarquer un changement dans l'attitude et le ton de son interlocuteur. Celui-ci maintenait toutefois sous une forme adoucie son point de vue : sans la signature préalable d'un traité d'alliance offensive et défensive, le gouvernement impérial ne pourrait que difficilement faire partir ses troupes, et, si du côté danois on ne pouvait pas accepter cette condition, il était de son devoir de déclarer que la France se réservait sa pleine liberté d'action.

Cette deuxième entrevue entre le duc de Cadore et le comte Frijs-Frijsenborg fut la dernière.

concours actif dès l'apparition du drapeau français sur le sol danois.

8925. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 6 août 1870, 7h20 soir.
(Reçu à 11h30 [soir].)

Je vous envoie la traduction littérale de la dépêche qui vous sera communiquée demain par Lord Lyons(1). Le courrier qui part ce soir vous apportera une lettre de moi(2).

«Mylord, j'ai reçu la dépêche de Votre Excellence en date du 5 de ce mois au sujet de votre conversation avec le Duc de Gramont(3) sur les termes du projet de traité relatif à la neutralité de la Belgique que vous avez été chargé de proposer au Gouvernement français. Les observations présentées par M. le Duc de Gramont au sujet des termes du projet ont été, de la part du Gouvernement de la Reine, l'objet de l'examen le plus attentif, et nous nous empressons d'offrir au Gouvernement français par l'intermédiaire de Votre Excellence les explications suivantes en ce qui concerne notre manière de comprendre certains points contenus dans ledit projet.

«1° Le Gouvernement de la Reine entend que, dans aucune des éventualités auxquelles le traité pourrait donner lieu, les forces des parties contractantes n'occuperont une des forteresses de la Belgique sans s'être préalablement concertées à ce sujet avec l'autre partie.

«2° Le Gouvernement de la Reine comprend que le territoire de la Belgique sera évacué par toutes les troupes étrangères immédiatement après la conclusion d'un traité de paix.

«3° Le Gouvernement de la Reine a proposé de maintenir le traité pendant douze mois après les ratifications du traité

(1) Cf. Gramont à La Valette, 6 août, télégramme et n° 114.
(2) La dépêche n° 85.
(3) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 5 août, 5 h. soir.

de paix uniquement en vue de donner le temps nécessaire à l'exécution des articles dudit traité.»

8926. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Orig. Angleterre, 753, n° 85.)

Londres, 6 août 1870.
(Cabinet, 7 août; Dir. pol., 9 août.)

Ainsi que Votre Excellence m'en exprimait le désir, j'ai vu hier dans la journée Lord Granville, et je lui ai demandé si le Cabinet de Berlin avait adhéré à la proposition qui lui avait été faite en même temps qu'à nous. Le Principal Secrétaire d'État m'a répondu, comme Votre Excellence en a été immédiatement informée par ma dépêche télégraphique[1], que M. le Comte de Bernstorff, sans se prononcer d'une manière absolue, lui avait fait pressentir comme probable l'acceptation de son Gouvernement.

Lord Granville est venu me voir dans la soirée, à une heure assez avancée, et m'a annoncé l'acceptation pure et simple du Cabinet de Berlin. J'en ai prévenu aussitôt Votre Excellence par le télégramme que je lui ai expédié à deux heures du matin[2].

Dans le cours de ce second entretien avec le Principal Secrétaire d'État, j'ai beaucoup insisté sur les objections que soulevait de la part du Gouvernement de l'Empereur la clause de l'article III relative à la durée du traité. Le Ministre des Affaires étrangères de la Reine m'a fait observer qu'il lui semblait délicat, sinon dangereux, de revenir sur un arrangement que la Prusse venait d'accepter purement et simplement. Il nous priait donc instamment de ne pas insister pour obtenir une modification dont les conséquences pouvaient être de tout remettre en question.

J'ai fait remarquer, à mon tour, qu'il nous était bien difficile d'accepter les conditions qui nous étaient faites, et d'être mis en quelque sorte en demeure de souscrire à un engagement qu'il ne nous était permis ni de discuter ni de modifier.

(1) Cf. La Valette, télégramme, 5 août, 6 h. soir.
(2) Cf. La Valette, télégramme, 6 août, 2 h. 20 matin.

En me répondant que cette situation était la conséquence même de l'acceptation pure et simple de la Prusse, Lord Granville a insisté sur les considérations qu'il avait précédemment indiquées. Il était essentiel, selon lui, de ne pas donner au Cabinet de Berlin l'occasion de revenir, après avoir fait acte de bonne volonté, sur l'engagement qu'il venait de prendre. Il lui était en tout cas impossible de se prononcer sur les objections que soulevait de notre part l'article 3 avant d'avoir consulté M. Gladstone et ses autres Collègues.

J'ai cru le moment favorable pour présenter alors, en mon nom personnel, une réflexion qui répondait, j'en avais la certitude, aux préoccupations de Votre Excellence. J'ai fait observer à Lord Granville qu'il nous serait aussi difficile d'accepter l'occupation éventuelle d'Anvers par les forces britanniques qu'il le serait à l'Angleterre elle-même de consentir à ce que nos troupes occupassent la principale place d'armes de la Belgique. Déjà l'opinion publique en France s'était vivement émue d'une pareille éventualité, et Lord Granville pouvait se rendre compte de l'impossibilité dans laquelle se trouverait le Gouvernement de l'Empereur de souscrire à une combinaison de cette nature. Le Principal Secrétaire d'État m'a laissé entendre qu'il voyait d'assez graves inconvénients à faire spécialement mention d'Anvers dans l'acte à intervenir.

Votre télégramme de ce matin, en insistant sur les objections que soulevaient non seulement l'article III du projet de traité, mais l'occupation éventuelle d'Anvers, m'a prouvé que, quant à ce dernier point, je n'avais fait qu'aller au-devant de la pensée de Votre Excellence. Au reçu de cette communication, je me suis rendu chez le Principal Secrétaire d'État. Lord Granville étant absent sans qu'on pût me dire à quel moment il m'était possible de le rencontrer, je suis allé trouver M. Gladstone. Le Premier Lord de la Trésorerie a reproduit d'abord toutes les considérations que m'avait développées le Ministre des Affaires étrangères de la Reine sur les inconvénients que pouvait présenter la modification du traité. Il a fini par accepter toutefois une combinaison aux termes de laquelle le Cabinet de Londres nous adresserait une dépêche officielle constatant, d'une part, l'interprétation donnée par le Gouvernement de la Reine à l'article III, de l'autre

les conditions dans lesquelles aurait exclusivement lieu, le cas échéant, l'occupation des places belges. Le télégramme que je viens de vous expédier vous a fait connaître les termes de cette double déclaration.

Lord Granville, qui m'avait fait prier dans l'intervalle d'aller le rejoindre au Foreign Office, s'est exprimé dans le même sens que M. Gladstone, et je vous transmets ci-joint le texte même de la dépêche que le Cabinet de Londres écrit à l'Ambassadeur de la Reine à Paris[1].

Je ne sais si vous jugerez suffisant que Lord Lyons vous remette une copie de cette pièce; il me semblerait utile qu'une communication plus solennelle nous fût adressée.

8927. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 503, n° 117.)

Vienne, 6 août 1870.
(Cabinet, 11 août; Dir. pol., 12 août.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 84 et jusqu'à la date du 1er août inclusivement.

La prise de Wissembourg[2] a causé ici une profonde impression. La confiance dans la supériorité de notre armée est si grande qu'on a tout d'abord contesté l'exactitude des dépêches venues de Berlin. Plus tard, les faits se trouvant malheureusement confirmés, les témoignages de sympathie ne nous ont pas manqué; mais je ne dois pas dissimuler à Votre Excellence que si, dans les sphères officielles, cet incident militaire, qui est de ceux qui ne peuvent manquer de se produire dans une lutte telle que celle que nous soutenons aujourd'hui contre la Prusse, a été apprécié avec tout le calme désirable, il a fait naître dans l'opinion publique des incertitudes et des anxiétés que des nouvelles plus favorables pourront seules dissiper. Il eût peut-être été à sou-

[1] La dépêche est jointe en annexe.
[2] Le 4 août.

haiter, et je ne me permets cette observation que parce qu'elle m'a été faite à moi-même par les hommes les mieux disposés pour la France, que quelques dépêches de Paris fissent ressortir davantage, et surtout plus tôt qu'elles ne l'ont fait, la disproportion si considérable qui existait entre nos forces et celles de l'ennemi. Nous aurions pu de la sorte, et sans nous écarter de la vérité, prévenir les exagérations.

En faisant part au Chancelier du contenu de vos dépêches n° 82 et n° 84 [1], qui constatent l'accord de vues qui tend à s'établir entre nos deux Gouvernements, ainsi que notre pleine confiance dans la volonté du Cabinet austro-hongrois de hâter par tous les moyens en son pouvoir le moment où il lui sera possible de nous prêter le concours de ses armes, j'ai de nouveau insisté pour que l'Autriche prît, en attendant, quelques mesures apparentes de nature à inquiéter la Prusse et à l'obliger de surveiller ses frontières de ce côté. M. le Comte de Beust m'a répondu que les armements étaient poussés avec plus d'activité que nous ne le pensions, et qu'il ne pourrait faire davantage sans s'exposer à soulever l'opinion publique contre lui et contre nous; qu'au surplus nous devions nous en rapporter à lui quant à la manière d'agir pour arriver sûrement au but qu'il se proposait. Il m'a dit à cette occasion que les nouvelles d'Italie continuaient à être bonnes, que seulement il lui revenait de Florence que le Roi Victor-Emmanuel croyait que l'Empereur serait aujourd'hui moins éloigné d'accepter les bons offices de l'Autriche dans la question romaine; mais il a ajouté que, averti par l'expérience, il se garderait désormais de faire aucune nouvelle démarche dans ce sens avant d'y être préalablement autorisé par Votre Excellence. Je n'ai pu naturellement qu'encourager le Chancelier à ne pas s'écarter de la sage réserve qu'il annonçait lui-même vouloir observer.

M. le Comte Arese, Sénateur du Royaume d'Italie, est en ce moment de passage à Vienne. J'ai reçu sa visite; il a vu également le Comte de Beust; mais il ne paraît pas qu'il soit chargé d'aucune mission de son Gouvernement.

P.-S. — Dimanche, 7 août, 7 heures du soir. — Je viens de

(1) Toutes deux du 1er août.

recevoir votre télégramme en date de ce matin[1]. Les tristes nouvelles de l'armée, dont vous m'envoyez la confirmation, circulaient déjà depuis quelques heures dans Vienne, où elles ont répandu une véritable consternation. MM. de Beust et Andrassy, que j'ai vus, paraissent, ainsi que tous nos amis, profondément découragés. Malheureusement, personne ne se montre animé d'assez de résolution et d'énergie pour que nous puissions compter immédiatement sur un concours dont nous aurions pourtant un si grand besoin dans ce moment!

8928. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Orig. Autriche, 503.)

Vienne, 6 août 1870.
(Dir. pol., 11 août.)

Sur la demande du Général Türr, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence la traduction d'une lettre que publie ce matin le *Tagesblatt*, journal qui nous a été jusqu'à ce jour très hostile, ainsi qu'un manifeste qui doit paraître aujourd'hui même[2].

Dans le premier de ces écrits, le Général Türr raconte les conversations qu'il aurait eues, à une autre époque, avec le Comte de Bismarck, et rend témoignage de la modération du Gouvernement de l'Empereur en face d'offres de cessions territoriales provenant du Gouvernement prussien. Il s'efforce en outre de mettre en garde les populations allemandes de l'Empire d'Autriche contre les tendances absolutistes du militarisme prussien, qui ne sauraient, dit-il, fonder la grande unité de l'Allemagne.

Quant au manifeste que le Général Türr vient de me communiquer et qui est spécialement destiné à ses compatriotes hongrois, il ne saurait être considéré comme représentant l'esprit du Ministère transleithan. Il est l'œuvre du Général Türr seul, et celui-ci, autant que je le sache, ne l'a point communiqué au Comte

[1] Cf., ci-après, Gramont à La Tour d'Auvergne, télégramme, 7 août.
[2] Les deux pièces sont jointes. On trouvera la première ci-après.

Andrassy. Il dénonce dans cet écrit l'alliance russo-prussienne et les intrigues que les deux Puissances du Nord n'ont pas cessé d'entretenir sur les frontières de l'Empire et particulièrement en Hongrie. Ce manifeste, qui aborde toutes les questions les plus sensibles au patriotisme magyar et aussi les plus délicates, produira sans doute un effet considérable au delà de la Leitha. C'est du moins là la pensée de son auteur.

8929. Annexe à la dépêche de Vienne du 6 août. (Copie. Autriche, 503.)

Memento. A Son Excellence le Comte de Bismarck.

Vienne, 5 août 1870.

Votre Excellence se rappelle certainement les jours du 10 et du 11 juin 1866, pendant lesquels nous avons discuté à Berlin, ensemble, les moyens, les chances et les éventualités de la guerre contre l'Autriche. Pour mieux servir votre mémoire, Monsieur le Comte, je me permettrai de vous rappeler que c'est dans votre Cabinet pendant la première soirée, et sous le grand arbre de votre jardin pendant le second jour que cela s'est passé. Vous étiez bien soucieux et bien préoccupé de l'issue de la guerre qui allait commencer. Vous me disiez : « *Ah! Si l'Empereur Napoléon le voulait, la guerre serait si facile, et il pourrait sans aucune difficulté prendre la Belgique, le Luxembourg, et même faire des autres rectifications de la frontière française. Je lui ai proposé tout cela, et il ne l'a pas voulu. En passant par Paris, dites tout cela, je vous prie, à S. A. le Prince Napoléon.* »

Après la guerre, au mois de février, en 1867, en parlant avec Votre Excellence de ma mission en Orient, j'ai exprimé l'opinion que l'unification de l'Allemagne ne pourrait s'accomplir que si la Prusse s'efforcerait d'imiter l'exemple de Charles-Albert qui, en 1848, a arboré résolument, à la place du drapeau de la Maison de Savoie, la bannière nationale de l'Italie, et dota son pays d'une Constitution franchement libérale. Au lieu de tout cela, nous voyons partout la Prusse implanter son drapeau prussien et sa Constitution, qui est moins, qui est beaucoup moins libérale

que toutes les autres Constitutions de l'Allemagne. Votre Excellence disait que tout cela est vrai, et qu'elle déplorait les tendances de prussification qui prédominaient dans le Gouvernement du Roi Guillaume, mais qu'il n'était pas de son pouvoir de remédier à ce mal, vu que le Roi et le grand parti prussien le veulent ainsi.

En parlant de l'Autriche, je disais qu'elle donnerait peut-être à la Hongrie des concessions capables de satisfaire ce pays, à quoi Votre Excellence répondit qu'elle doutait de cela. Ensuite Votre Excellence ajouta : «*L'Autriche travaille toujours pour la Prusse. Voyez le traité de Gastein, et encore plus celui de Nikolsbourg; l'Autriche a abandonné ses alliés, et de cette façon elle m'a donné le temps de conclure une alliance avec ses propres amis. Soyez persuadé que l'Autriche ne satisfera jamais la Hongrie, et que je ferai tout mon possible pour aider votre patrie à reconquérir son indépendance complète, et même favoriser son agrandissement en Orient.*»

Je répondis à Votre Excellence que la Hongrie n'a aucune envie de s'agrandir, mais qu'elle a besoin pour sa sécurité du rétablissement de la Pologne, ce qui serait en même temps une réparation envers ce noble pays de la part de la Prusse. Votre Excellence m'a répondu que la Prusse était prête à faire beaucoup pour la Hongrie et pour les pays de la vallée du Bas-Danube, mais rien pour la Pologne, car la Prusse a besoin de la Russie. Ensuite Votre Excellence s'est plainte devant moi du violent langage des journaux français, et elle a terminé en me disant : «*Je veux vivre en bonne harmonie avec la France, et ne désire nullement avoir une guerre avec elle. C'est à l'Empereur Napoléon que nous devons nos succès de 1866. C'est lui qui les a rendus possibles par son attitude loyale et sa neutralité, pour laquelle il n'a demandé aucune compensation, et c'est pour cela que je suis prêt à seconder en tout la France. Mais ici à Berlin il faut travailler doucement, car on ne peut pas prendre notre Roi de front. Mais, si l'Empereur voulait me formuler ses désirs par écrit, je me fais fort de lui obtenir tout en quelques mois. S'il voulait, par exemple, annexer le Luxembourg à la France, il n'a qu'à chercher de créer dans ce pays un parti français qui demande l'annexion. Je ne chercherai pas même de vérifier si ce parti représente la majorité des populations, et je me bornerai à accepter tacitement le fait accompli. Quant à la Belgique, je l'ai déjà dit maintes fois et je le répète hautement,*

l'Empereur n'a qu'à la prendre, et, s'il se trouve un Gouvernement qui veuille s'y opposer, nous croiserons nos baïonnettes contre lui.»

Votre Excellence sait que je fis connaître ces paroles à l'Empereur car j'ai écrit à ce sujet une lettre à Votre Excellence sous l'adresse qu'elle a bien voulu me donner, en l'inscrivant de sa propre main dans mon carnet que je conserve précieusement. C'est dans cette même lettre que je disais encore à Votre Excellence que, si la Prusse veut trouver des amis en France, il faut qu'elle s'efforce de prouver que c'est l'Allemagne libérale, et non le militarisme prussien, qui est le but de sa politique.

Les concessions que l'Autriche a faites à la Hongrie étaient considérables, de la sorte que la grande majorité des Hongrois les a acceptées, et que moi-même, après un exil de vingt ans, j'ai pu rentrer dans mon pays vers le milieu de septembre en 1867. C'est alors que je me suis convaincu de mes propres yeux que l'immense majorité en Hongrie est sincèrement réconciliée avec son Souverain. Peu de temps après, j'entrepris un voyage à Constantinople et à Belgrade, et c'est dans cette dernière ville, chez le Consul d'Italie, le Chevalier Scovasso, que j'ai eu l'occasion de me trouver ensemble avec le Consul de Prusse, M. Lobareau,[1] ainsi qu'avec le Président du Sénat serbe, M. Marinovic. Au milieu d'une discussion politique, le Consul de Prusse a dit, en s'adressant à M. Marinovic, que la Serbie devait s'armer avec la plus grande énergie, afin qu'elle puisse, à la première occasion propice, passer le Danube et la Save, et s'annexer la Croatie, le Banat et le Bacs, tandis que les Russes s'avanceront d'un autre côté, et que les Prussiens se jetteront par la Bohême sur Vienne. Je fis observer à M. le Consul de Prusse que ses paroles permettent de supposer que depuis 1866 le programme de la guerre a dû être complètement changé à Berlin, sur quoi M. le Consul a cherché d'expliquer ses paroles, mais il s'y prit d'une manière si peu habile qu'il ne fit que se compromettre de plus en plus.

Quand nous nous trouvâmes seuls, M. Marinovic m'a assuré que la Serbie ne se laisserait jamais entraîner par les menées de la Prusse dans des entreprises tellement hasardées, car elle veut vivre en termes de bon voisinage avec la Hongrie. Je lui répondis

[1] Laubereau. Il n'était, en réalité, que chancelier du Consulat.

que les intérêts des deux pays nous commandaient de vivre en bonne harmonie, et que je bénis l'heureux hasard qui m'a dévoilé le travail de la Prusse et qui m'a guéri entièrement de mes sympathies prussiennes.

A mon retour de l'Orient, au mois d'octobre 1867, j'ai raconté à plusieurs de mes compatriotes cet épisode, et je l'ai noté, ainsi que j'ai l'habitude de le faire toutes les fois qu'il s'agit d'événements plus ou moins mémorables desquels j'ai été témoin. Je n'avais nullement l'intention de livrer à la publicité les faits qui forment le sujet de cette lettre; mais, voyant que Votre Excellence joue à l'innocence dans la question du traité Benedetti, je crois de bonne guerre, de lui envoyer ce petit Memento. La Hongrie désire sincèrement la grandeur et la liberté de l'Allemagne, mais elle ne se laissera jamais duper par la Prusse amie de la Russie. Aujourd'hui comme au moment du danger sous Marie-Thérèse, elle se ralliera autour de son Souverain, et elle se lèvera comme un seul homme pour la défense de la patrie. — E. Türr.

8930. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 503.)

Paris, 7 août 1870, 1h10 soir[1].

Le Maréchal de Mac-Mahon a perdu une bataille, et reforme son corps d'armée à Saverne. Le Général Frossard a dû aussi se retirer en bon ordre devant des forces par trop supérieures. Ces échecs[2] ont engagé le Gouvernement à pourvoir, par précaution, à la défense immédiate de Paris. Nous sommes en mesure de continuer, et l'ennemi a, de son côté, beaucoup souffert. Les télégrammes Havas vous apprendront tout ce que nous savons.

[1] En tête : «Reçu à Vienne, le 7 août, à 4 h. 30.» — Il semble que le télégramme ait été expédié le matin. Cf. La Tour d'Auvergne, 6 août, n° 117, *post-scriptum*.

[2] Les batailles de Wœrth et de Forbach, du 6 août.

8931. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 379.)

Paris, 7 août 1870, 1h15 soir.

Vous connaissez notre situation; elle est sérieuse, mais nous gardons tout espoir (1). J'ai appris par le Général Fleury, à qui l'Empereur de Russie en a donné la preuve, que la Prusse a garanti à l'Autriche l'intégrité de ses provinces allemandes (2). Ceci explique pourquoi l'Autriche est si réservée, et ne s'allie à l'Italie que pour l'arrêter. Dans l'état actuel des choses, il n'y a plus moyen d'attendre, le moment est venu. Demandez au Gouvernement italien s'il est disposé à participer à la guerre sans l'Autriche, et à joindre un corps d'armée à l'armée française. Il pourrait nous rejoindre par le Mont-Cenis, cette même route que nous avons prise en 1859 pour aller en Italie.

L'Empereur de Russie a formellement déclaré à notre Ambassadeur qu'il adhérait à l'idée de l'Italie venant à notre aide. Faites-le savoir au Roi. Les paroles mêmes de l'Empereur Alexandre sont celles-ci : « Je m'y attends, et je le trouve naturel (3). »

En vous chargeant de cette démarche, je compte sur votre tact et votre habileté pour pressentir auparavant l'accueil qu'elle recevrait, et ne la faire qu'autant qu'elle n'entraînerait rien de compromettant pour notre dignité.

8932. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 7 août 1870, 4h20 soir.
(Reçu à 10h45.)

Sans formuler encore, article par article, un nouveau projet de traité, M. Visconti-Venosta est cependant sorti des généralités

(1) Les batailles de Wœrth et de Forbach avaient été perdues le 6 août.
(2) Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 10 h. 40 matin.
(3) Cf. Fleury, même télégramme.

où il s'était maintenu jusqu'à présent[1]. Voici quelles seraient en gros ses idées. Il a soin de dire qu'elles sont encore vagues et susceptibles de modifications. L'Autriche et l'Italie, tout en restant provisoirement neutres, conviendraient de faire des armements nécessaires pour protéger cette neutralité et se tenir prêtes à tout événement. Je crois que l'on voudrait avoir ici sous la main un corps de cent mille hommes.

Les deux Puissances s'engageraient à ne prendre aucun arrangement avec d'autres sans s'être mutuellement prévenues et accordées.

La stipulation relative à la question romaine et à laquelle de part et d'autre on disait avoir renoncé reparaîtrait sous une autre forme. Il ne serait plus question des bons offices du Cabinet de Vienne auprès du Gouvernement de l'Empereur, qui les décline. L'Autriche promettrait à l'Italie d'appuyer, à l'occasion, dans la question romaine, le point de vue exprimé à l'article VII du projet Vitzthum[2]. Je n'ai pu obtenir une explication plus claire.

Ces articles seraient suivis d'articles additionnels stipulant que, dans le cas où la guerre prendrait une plus grande extension, soit par l'entrée en campagne de la Russie, soit par l'initiative de l'Autriche déterminant l'action militaire de la Russie en faveur de la Prusse, la triple alliance serait considérée comme conclue dans les conditions de l'année dernière[3]. Dans mon opinion, le seul côté efficace de cette combinaison serait d'assurer à l'Italie l'appui moral de l'Autriche dans la question romaine. Nous n'avions pas le droit d'empêcher ces deux Puissances d'être du même avis sur ce point comme sur d'autres; mais nous pouvons, ce me semble, leur demander de se le dire ailleurs que dans un traité conclu sous nos yeux et pour ainsi dire sous nos auspices.

Tout le reste se fait déjà, ou se fera par la seule force des choses. Le Gouvernement du Roi arme dans le but d'avoir une force disponible de cent mille hommes, et si, par suite de l'entrée en campagne de la Russie et de l'Autriche, la conflagration devient

(1) Cf. Malaret, télégramme, 4 août, 5 h. 45 soir.

(2) Cf. le texte du projet, ci-dessus, p. 336.

(3) Cf. le projet d'accord joint à la lettre de Türr à Beust du 22 décembre 1868.

générale, il est évident pour tout le monde que l'Italie est forcément amenée à faire cause commune avec nous.

Je me suis exprimé dans ce sens avec M. le Ministre des Affaires étrangères. Il se prêterait volontiers à ce qu'il ne soit question de Rome que dans un article ou un protocole séparé.

P.-S. — Pendant que l'on chiffrait cette dépêche, M. Visconti-Venosta est venu m'annoncer la douloureuse nouvelle d'un avantage considérable remporté hier par le Prince royal de Prusse contre le corps d'armée du Maréchal de Mac-Mahon (1). Il pense que la probabilité d'événements militaires importants pour la semaine prochaine enlève toute leur opportunité aux raisons analogues à celles dont je viens de parler. Je crois, sans pouvoir cependant l'affirmer, que personnellement il serait disposé à continuer.

8933. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 7 août 1870, 3h.
(Reçu à 6h soir.)

La dépêche que m'annonçait votre télégramme (2) ne m'est pas encore parvenue. J'ignore par conséquent les modifications auxquelles vous faites allusion. Mais, ce dont je ne puis douter, c'est qu'on ne les repousse. Déjà hier on les regardait comme inacceptables pour les raisons qu'indiquait ma dépêche d'hier (3). Je sais (et Lord Granville me l'a laissé entendre) que le Comte de Bernstorff fera connaître demain, sans entrer dans les détails, la conclusion d'un traité entre son Gouvernement et le Cabinet de Londres. Il est à craindre que la Prusse n'en tire avantage contre nous dans les circonstances actuelles, si nous ne sommes pas en mesure de faire connaître la contre-partie de l'arrangement. Il y a là, je crois, un véritable danger.

(1) La défaite de Wœrth, le 6 août.
(2) Cf. le télégramme du 6 août, 7 h. 30 soir, et la circulaire, p. 404.
(3) Cf. La Valette, 6 août, n° 85.

Lord Granville ne pourra pas se dispenser de faire connaître à la Chambre, demain, l'arrangement conclu avec la Prusse.

8934. Desprez, Directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Orig. Italie, 379.)

Paris, 8 août 1870.

Nous vous envoyons une dépêche dans laquelle nous avons tenu compte de toutes vos observations[1]. Cependant vous êtes autorisé, avant de faire votre communication, à donner connaissance à M. Visconti-Venosta de cette rédaction nouvelle, et, s'il restait quelque objection dans son esprit, vous pourriez y satisfaire en modifiant vous-même notre dépêche pour le mieux.

Nous espérons que, suivant ce qui a été convenu avec M. Nigra, M. le Ministre des Affaires étrangères voudra bien aussi vous communiquer sa réponse avant de nous l'adresser officiellement, et il pourrait vous remettre son projet comme vous lui avez remis le nôtre, à moins qu'il ne préfère nous le transmettre par la Légation italienne à Paris. L'important, c'est que l'accord soit complet, et que nous soyons mutuellement satisfaits des documents que nous échangeons.

8935. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

Paris, 8 août 1870, 2h30.

1° Demandez à Lord Granville de donner aux explications contenues dans sa dépêche à Lord Lyons[2] une forme plus officielle qui engage son Gouvernement.

2° Faites-lui observer que je ne comprends pas la raison donnée dans le troisième paragraphe de sa lettre, car, après

(1) Cf. Malaret, 5 août, n° 61.
(2) Cf. La Valette, télégramme, 7 h. 20 soir.

l'engagement d'évacuer *immédiatement* pris dans le deuxième paragraphe, il est évident qu'on n'a pas besoin de *douze mois* pour le faire. Il doit y avoir une autre raison. Veuillez la lui demander.

Nous attacherions beaucoup de prix à ce que ce délai d'un an, qui est injustifiable, disparût du traité.

Cependant, si vous n'y pouvez réussir, vu les circonstances, je vous autorise à adhérer au traité.

Dès que vous aurez donné votre adhésion, je vous enverrai des pleins pouvoirs pour signer.

2936. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 8 août 1870, 2h matin.
(Reçu à 8h30 matin.)

J'ai reçu les deux télégrammes que vous m'avez adressés aujourd'hui (1).

Afin de concilier la sauvegarde de notre dignité avec l'urgence de la situation, voici la marche que j'ai suivie.

Je me suis rendu chez le Ministre des Affaires étrangères. Je lui ai dit que, dans les circonstances où nous sommes, l'Empereur avait le droit d'attendre de son Ministre à Florence des informations immédiates et précises en ce qui concerne le fond que la France peut faire sur l'amitié effective de l'Italie. Je l'ai prié instamment de me mettre en mesure de remplir ce devoir. J'ai rappelé que le temps était passé des engagements à longue échéance, et j'ai prié M. Visconti-Venosta de vouloir bien, avant de me donner une réponse, se pénétrer des souvenirs du passé, des difficultés du présent, et de celles, bien plus grandes encore, que ne manquerait pas d'amener pour l'Italie la suprématie incontestée de la race allemande en Europe.

J'ai eu soin de parler en mon nom personnel. Le Gouvernement de l'Empereur n'est donc en aucune façon compromis.

(1) Un seul a été conservé, celui du 7 août, 1 h. 15 soir.

M. Visconti-Venosta m'a témoigné pour la France les sympathies es plus vives. Il ne pouvait cependant répondre séance tenante au désir que je lui exprimais. Il m'a donné rendez-vous pour demain[1] à trois heures. Il verra d'ici là ses Collègues, et me mettra en mesure de me former et de transmettre à Votre Excellence une opinion exacte sur ce que nous pouvons attendre immédiatement de l'Italie.

Le résultat de cet entretien nous éclairera sur les dispositions du Ministère. Si elles sont telles que nous les désirons, il sera facile d'en venir à un arrangement immédiat. Dans le cas contraire, un changement de Cabinet serait notre seule chance, et je devrais pressentir l'opinion du Roi à cet égard.

Je vous télégraphierai demain après mon entretien avec le Ministre.

8937. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 8 août 1870, 7h25 soir.
(Reçu à minuit.)

Je sors de chez M. Visconti-Venosta[2]. Il a vu ce matin ses Collègues et le Roi lui-même. Ils sont plus ou moins bien disposés pour nous; mais il doit y avoir une nouvelle réunion ce soir, et le Ministre des Affaires étrangères ne pourra avant demain matin me rien dire de définitif.

M. Visconti-Venosta m'a cependant donné une idée des objections que soulève dans l'esprit de quelques Ministres la perspective d'une action commune avec nous. Les échecs que nous avons subis étaient si inattendus et les événements de la guerre semblent devoir se succéder si rapidement, que l'on se demande si un corps d'armée italien aurait le temps matériel de nous joindre assez tôt pour nous être utile. Il faut au moins vingt jours pour avoir un corps de soixante mille hommes prêt à passer les Alpes. Si, d'ici là, l'équilibre des forces était complètement et irrémé-

(1) Le télégramme a été expédié à 2 h. du matin et peut-être rédigé avant minuit ; en tout cas «demain» signifie, ici, le 8 août.

(2) Cf. le télégramme précédent.

diablement rompu au détriment de la France, quel avantage y aurait-il, même pour nous, à faire écraser une petite armée italienne par des forces supérieures qui, dans le cas prévu, pourraient être facilement envoyées à sa rencontre ?

S'il n'y avait que cette difficulté, le Ministre des Affaires étrangères, sans toutefois s'engager à rien, m'a laissé entendre qu'on pourrait peut-être la lever en ne divulguant l'alliance à intervenir qu'au moment où les troupes italiennes seraient prêtes à se mettre en campagne. Ce moment devrait être rapproché et fixé à l'avance. Lorsqu'il serait venu, les deux Gouvernements auraient à examiner d'un commun accord si, dans l'état où seront alors les choses, l'entrée en campagne d'un corps italien peut être utile, ou non, à la cause commune. Dans le premier cas, les Italiens se mettraient en marche; dans le second, ils ne sortiraient pas de leur attitude actuelle, et les engagements pris ne seraient pas divulgués.

En somme, je ne puis encore répondre de rien, mais mon impression est plutôt bonne. Je vous télégraphierai demain, aussitôt après avoir revu le Ministre des Affaires étrangères. Dans l'hypothèse la plus favorable, nous ne pourrions compter, au moins dans le principe, que sur soixante mille hommes, dans vingt jours.

Le Gouvernement et l'opinion publique en Italie sont profondément émus de nos échecs.

8938. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 8 août 1870, 3h37 soir.
(Reçu à 6h soir.)

Je viens de voir Lord Granville et M. Gladstone pendant deux heures[1]. On n'a pas d'objection à mettre dans le traité : «La Confédération de l'Allemagne du Nord et ses Alliés»; mais on se refuse à insérer des modifications dans le texte du traité que, de son côté, vient de signer le Comte de Bernstorff. J'obtiendrai,

[1] Cf. la circulaire du 6 août, p. 404.

sans doute, que dans une dépêche officielle, en réponse à une demande que j'adresserais moi-même par écrit, on s'explique d'une manière favorable sur les objections que vous faites. Mais pardonnez-moi d'insister. Que puis-je si vous ne me donnez pas d'ordre?

8939. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 8 août 1870, 1h10 soir.
(Reçu à 5h45 soir.)

Je viens de recevoir en double la dépêche commençant par : « M. Okouneff est venu, etc.... »[1], c'est celle commençant par : « Je reçois votre télégramme aujourd'hui, etc. »[2] que je réclame[3]. Je n'ai pas encore de nouvelles militaires officielles; veuillez me renseigner souvent; la position pourrait devenir difficile ici.

Le Prince Gortchakoff est revenu.

8940. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 9 août 1870, 6h50 soir.
(Reçu à 10h30.)

Toutes vos réserves acceptées dans une dépêche officielle[1]. J'ai adhéré au traité. Envoyez-moi le plus tôt possible les pleins pouvoirs pour que je puisse partir. Une dépêche de mon fils me fait penser que vous m'y autorisez.

(1) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 5 août, midi.
(2) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 5 août, 5 h. soir.
(3) Le télégramme qui contenait la réclamation n'a pas été conservé.
(1) Cf. Gramont à La Valette, 6 août, n° 114.

8941. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 753.)

Paris, 9 août 1870.
(Expédié à 5h40 soir.)

Je ne comprends pas comment vous n'avez pas reçu mon télégramme d'hier qui vous dit d'adhérer au traité, après avoir essayé d'obtenir quelques concessions[1]. Je vous le réexpédie[2]. Il n'y a rien au Sénat qui exige votre présence. C'est à votre poste que vous pouvez être utile. Il est bien nécessaire d'y rester.

8942. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 244, n° 58.)

Paris, 9 août 1870.

Depuis que j'ai signé la dépêche que je vous adresse aujourd'hui sous le n° 57 et en date du 6 août[3], j'ai eu dans la même journée un nouvel entretien avec M. Okouneff[4]. M. le Chargé d'Affaires de Russie m'a répété que la neutralité de son Gouvernement dépendait de celle de l'Autriche. Je l'ai remercié de la loyauté de sa déclaration, et j'ai ajouté que les assurances amicales dont vous avez recueilli le témoignage de la bouche de l'Empereur Alexandre lui-même[5] étaient pour nous un précieux gage de ses dispositions. J'ai déclaré à mon tour que nous n'avons avec l'Autriche aucun traité quelconque. Dès le début de la grande crise que nous traversons, nous avons constaté que le Cabinet de Vienne ne s'inspirait que de ses intérêts, et nous ne nous sommes jamais flattés qu'il en dévierait au profit des nôtres. J'ai dit à M. Okouneff que nous n'aimerions pas à prendre l'engagement

(1) Cf. le télégramme précédent, de La Valette, et celui de Gramont à La Valette, du 8 août, 2 h. 30.

(2) Le texte du télégramme du 8 août, 2 h. 30, devait être intercalé ici.

(3) Cf. p. 407, note 3.

(4) Cf. Gramont à Fleury, télégramme, 6 août, 7 h. soir.

(5) Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 10 h. 40 matin.

de ne jamais nous unir à l'Autriche, car nous ne connaissons pas les nécessités de l'avenir; mais pour le moment il n'était pas question de nous lier avec cette Puissance, et nous avons la conviction qu'elle ne ferait rien pour nous. Tel est le langage que j'ai tenu à M. Okouneff. Je l'ai résumé dans mon télégramme du 6 au soir, et, en vous adressant cette dépêche, mon but est uniquement de le confirmer.

Quant à nos intentions en ce qui regarde la question polonaise, je ne puis que m'en référer à nos assurances antérieures; nous sommes tout disposés à conseiller au Cabinet de Vienne la politique que nous suivons nous-mêmes. Ce n'est pas en Pologne que sont les intérêts autrichiens. Le problème posé par la guerre actuelle, c'est celui-ci : l'Autriche conservera-t-elle ou non ses provinces allemandes, et la solution n'est pas douteuse si nous sommes vaincus. Elle n'a donc pas à s'occuper un seul instant de la Pologne; en portant de ce côté ses efforts, elle ne ferait ni ses affaires ni les nôtres, et l'Empereur Alexandre peut être assuré de la sincérité de nos déclarations quand nous vous chargeons de lui dire que nous voulons, à cet égard, rester fidèles à la politique d'abstention complète que nous avons adoptée dès le principe.

8943. Le Duc de Gramont au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 503, n° 88.)

[Paris,] 9 août 1870.

Ce que M. le Comte de Beust vous a dit des efforts que fait le Cabinet de Saint-Pétersbourg pour retenir l'Autriche dans l'inaction jette sur les dispositions de la Russie une vive lumière, et à ce titre j'ai lu avec un intérêt particulier les détails contenus dans votre dépêche du 1er août[1]. M. le Prince de Metternich, à l'appui des informations du même genre qu'il m'avait transmises, m'a donné connaissance d'une lettre du Chancelier d'Autriche accompagnant le rapport du Comte Chotek sur l'audience qu'il a eue de l'Empereur Alexandre. Vous trouverez ci-joint

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 1er août, n° 112.

une copie de ces pièces. Les perspectives qu'on fait briller aux yeux du Cabinet de Vienne indiquent bien de quel côté se portent les préoccupations du Gouvernement russe.

Les garanties offertes à l'Autriche, sous une forme encore vague, ne seraient assurément pas sans valeur si elles devaient être effectives. Mais il est évident aujourd'hui qu'elles demeurent subordonnées à la marche des événements, et que, si la France devait succomber dans la lutte qu'elle soutient contre l'ambition de la Prusse, les promesses de la Russie, quelles qu'elles pussent être, ne suffiraient pas à préserver du contre-coup la Monarchie austro-hongroise. La victoire ou la défaite de la France est une question dans laquelle l'existence même de l'Autriche est en cause. Il n'est personne qui ne le sente, et, au point où en sont les choses, M. le Comte de Beust ne peut avoir à cet égard aucune illusion. J'ai donc la confiance que les résolutions et les actes du Cabinet de Vienne seront déterminés par le sentiment profond de la solidarité qui unit ses destinées aux nôtres. Le langage que vous lui avez tenu est le plus propre à lui montrer les choses sous leur véritable jour; vous n'avez donc qu'à persévérer dans l'attitude que vous avez observée jusqu'ici. Je me rends compte d'ailleurs des obstacles que vous rencontrez, et, en vous remerciant des efforts que vous faites pour les surmonter, je ne puis que vous engager à fortifier par vos conseils les dispositions plus favorables qui vous ont été déjà témoignées par les hommes d'État autrichiens.

8944. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 9 août 1870, 5h40 soir.
(Reçu, le 10 août, à 10h matin.)

Les derniers événements ont produit ici une pénible impression[1]. Le Gouvernement danois nous fera probablement connaître demain sa réponse officielle à nos propositions[2].

(1) Les défaites de Wœrth et de Forbach-Spickeren.

(2) Cf. Cadore et Saint-Ferriol, télégramme, 6 août, 3 h. 30 soir.

D'après ce qu'on nous fait pressentir, elle sera conçue dans des termes sympathiques pour la France, mais contiendra un refus de concours. Dans les conditions actuelles, nous ne croyons pas devoir insister, ne prévoyant pas la possibilité de faire revenir le Cabinet de Copenhague sur sa détermination.

8945. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 9 août 1870, 3h55 soir.
(Reçu à 9h30 soir.)

Les dispositions du Gouvernement du Roi me semblent aujourd'hui beaucoup plus incertaines. On n'a rien résolu dans le Conseil d'hier (1); il y en aura un nouveau ce soir. J'espère être en mesure de vous dire positivement demain ce que nous pouvons attendre de l'Italie.

On redoute beaucoup ici les *dangers* politiques que pourrait faire courir au Gouvernement de l'Empereur un nouvel échec militaire. On se méfie de l'Autriche, et l'on craint une révolution en Italie. Mazzini est, dit-on, à Gênes. Je sais indirectement que le Roi est dans les mêmes perplexités que ses Ministres.

Je télégraphierai demain.

8946. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 9 août 1870, 4h30 soir.
(Reçu à 9h30 soir.)

Le Comte Arese envoie officieusement [de] Vienne (2), à l'adresse de M. Visconti-Venosta, le télégramme suivant :

« Je crois nécessaire de fortifier sans bruit Vérone et le passage de l'Adige. Le Comte de Bismarck, qui a dit à l'Empereur Napo-

(1) Cf. Malaret, télégramme, 8 août, 7 h. 25 soir.
(2) Cf. La Tour d'Auvergne, 6 août, n° 117.

IMPRIMERIE NATIONALE.

léon : Prenez la Belgique, pourrait dire à l'Autriche : Prenez le Mincio, frontières naturelles de l'Allemagne. Si le Comte de Beust tombait, ceci serait probable. Vérifiez s'il est vrai que l'Autriche fortifie dans le Tyrol.»

A la suite de cet avertissement, on prétend ici s'être assuré que des travaux de fortification entrepris dans la première quinzaine de juillet et du côté de Pergine dans le Tyrol sont poussés en ce moment avec activité.

8947. LE BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 9 août 1870, 11h50 soir.
(Reçu, le 10 août, à 9h matin.)

J'ai lieu de croire que le Roi est personnellement plus favorable que ses Ministres à une action commune et immédiate avec nous. J'ai fait demander une audience à Sa Majesté, et j'espère qu'elle me recevra demain.

8948. LE GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 244.)

Saint-Pétersbourg, 9 août 1870, 10h35 soir.
(Reçu, le 10 août, à 10h30 matin.)

Je viens de voir le Prince Gortchakoff, il m'a confirmé la politique de son Souverain[1]; neutralité stricte et impartiale de la Russie, à la condition que l'Autriche ne sortira pas de son rôle d'abstention.

Me servant de votre argumentation, j'ai plaidé contre cette impartialité qui consiste pour la Russie à rester neutre si l'Autriche ne bouge pas, et à paralyser son concours si elle se décide à nous le donner.

La réponse du Prince Gortchakoff a été que la France d'abord

[1] Cf. Fleury, télégramme, 5 août, 10 h. 40 matin.

se faisait illusion en ayant compté plus ou moins sur l'Autriche, et que, dès lors, la Russie ne paralysait pas un concours qui n'avait aucune chance d'être offert mais que, s'il en arrivait autrement, la résolution du Cabinet était irrévocable, que la Russie prendrait les armes si l'Autriche prenait elle-même une attitude armée.

Dans l'intérêt général comme dans celui des belligérants, a ajouté le Chancelier, il est désirable d'éviter une conflagration qui empêcherait les neutres d'intervenir en temps utile et d'arrêter une lutte sanglante.

En me quittant, le Prince Gortchakoff m'a fait force protestations de sympathies pour la France, ainsi que de ses vœux pour la réalisation d'une entente future, et m'a confirmé enfin le désir bien sincère de l'Empereur Alexandre de prêter sa médiation conciliante dès que les circonstances le permettraient. C'est dans un congrès, a dit en terminant le Chancelier, que nous devons reconstituer l'équilibre européen.

8949. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 255.)

Paris, 10 août 1870.

Ce que vous m'annoncez des dispositions du Cabinet de Copenhague était à prévoir[1]. Vous n'avez donc pas à insister pour le moment, et M. de Cadore peut rentrer en France par la plus prochaine occasion qu'il en trouvera.

8950. Le Duc de Gramont au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 379.)

[Paris,] 10 août [1870].
(Expédié à 11h25 matin.)

Je crois pouvoir affirmer que les préoccupations du Comte Arese sont sans fondement[2]. Les assurances données par la

[1] Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 9 août, 5 h. 40 soir.
[2] Cf. Malaret, télégramme, 9 août, 4 h. 30 soir.

Prusse au sujet de l'intégrité des provinces allemandes de l'Autriche ont été données spontanément pour encourager le Cabinet de Vienne à ne pas sortir de la neutralité. C'est l'Empereur de Russie qui les a provoquées[1]. Elles peuvent avoir pour effet de rendre l'Autriche plus lente encore qu'elle ne l'est naturellement dans ses agissements, mais je tiens pour certain, en m'appuyant sur des preuves authentiques, qu'il ne s'établit et ne s'établira aucun accord entre l'Autriche et la Prusse. On perdrait son temps, ses forces et son argent à Florence en prenant des mesures contre un retour offensif de l'Autriche.

Le comte Arese se trompe absolument.

8951. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Télégr., à chiffrer. Copie. Angleterre, 753.)

Paris, 10 août 1870, 10h15 matin.
(Expédié à 11h45 matin.)

Je vais vous envoyer vos pleins pouvoirs. M. votre beau-fils s'est trompé[2]. Il est absolument impossible de penser à quitter votre poste maintenant quand, d'un moment à l'autre, on peut avoir à vous envoyer des instructions de la plus haute importance. Votre départ de Londres ferait ici un effet détestable.

8952. Le Duc de Cadore, Chargé de Mission à Copenhague, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 255.)

Copenhague, 10 août 1870, 5h30 soir.
(Reçu, le 11 août, à 9h45 matin.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me faire savoir officiellement que le Roi et le Cabinet ont examiné les propositions que j'avais été chargé de leur faire. Il m'a dit qu'il y avait reconnu un nouveau témoignage des sentiments dont le Gouvernement

(1) Cf. Fleury, 1er août, n° 19 *bis*, et 5 août, télégramme.
(2) Cf. La Valette, télégramme, 9 août, 6 h. 50 soir.

de l'Empereur avait donné à différentes reprises des preuves au Danemark, mais que, dans les circonstances actuelles, il ne pouvait pas y donner suite[1]. Le Ministre m'a de plus exprimé ses regrets des événements inattendus qui ne permettent pas au Gouvernement du Roi d'adopter une autre attitude, et il espère que le Gouvernement de l'Empereur ne se méprendra pas sur les motifs qui dictent en ce moment sa conduite[2].

Considérant que cette réponse met fin à ma mission, je prie Votre Excellence de me faire connaître par le télégraphe ce que je dois faire, et si elle m'autorise à rentrer en France[3].

8953. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 379.)

Florence, 10 août 1870, 5h30 soir.
(Reçu, le 11 août, à 9h20.)

Le Gouvernement du Roi, tout en témoignant pour nous des sympathies que je crois très sincères, ne se croit pas en mesure

(1) Cf. Saint-Ferriol, télégramme, 9 août, 5 h. 40.

(2) Sur l'invitation du baron de Rosenörn-Lehn, le duc de Cadore s'était rendu, le 10, à 3 heures de l'après-midi, dans le cabinet du ministre des Affaires étrangères qui lui fit verbalement la réponse suivante :

Le Gouvernement du Roi reconnaît pleinement les dispositions amicales dont le Gouvernement de l'Empereur s'est inspiré, lorsque dans le temps il a fait stipuler dans le traité de Prague que le Slesvig septentrional serait rendu au Danemark, et dont il vient de donner un nouveau et précieux témoignage en offrant son concours armé au Danemark afin de reprendre la frontière dont la possession est si importante pour l'avenir et la sécurité de la nation danoise. Le Gouvernement du Roi ne discutera pas pour le moment les offres que vous lui avez faites au nom du Gouvernement français, attendu qu'elles reposent sur une supposition dont les événements imprévus survenus en dernier lieu, quelque passagers qu'il faille espérer qu'ils seront, ne manqueront pourtant pas de différer la réalisation à une époque encore indéterminable. Le Gouvernement du Roi croit que dans cet état de choses le Gouvernement impérial lui-même jugera le moment peu opportun pour engager le Danemark à s'exposer aux dangers redoutables qu'une combinaison de la nature indiquée ne tarderait pas à appeler sur lui. (Aage Friis, *loc. cit.*, t. II, p. 659.)

Le duc de Cadore quitta le Danemark le 12 août pour rentrer en France par la voie de l'Angleterre. Il n'existe dans les archives aucune relation de sa mission.

(3) Cf. Gramont à Saint-Ferriol, télégramme, 10 août.

de prendre dès aujourd'hui l'engagement positif d'entrer en campagne avec nous[1]. Il va rappeler encore deux classes sous les drapeaux, et convoquer la Chambre pour mardi prochain. On armera avec toute l'activité possible, de façon à avoir dans vingt ou vingt-cinq jours des forces suffisantes pour parer aux éventualités de l'intérieur et de l'extérieur. Pendant cet intervalle, les événements se seront dessinés en France, et c'est seulement lorsque les troupes seront rassemblées, c'est-à-dire dans vingt-cinq jours environ, que le Gouvernement du Roi se consultera avec nous sur l'opportunité et l'utilité d'une entrée en campagne de l'Italie.

Le Roi m'a envoyé hier soir une personne de sa confiance pour me dire son regret de ce que les menées révolutionnaires ne lui permettent pas de dégarnir en ce moment certaines villes. Les fauteurs de troubles sont payés par des agents prussiens.

Le Roi ajoute, toujours par l'organe de son envoyé, que l'Italie arme, et qu'elle va armer dans des proportions encore plus considérables. Il espère pouvoir fournir à la France un secours important dans un délai beaucoup plus court que ne le disent ses Ministres.

J'ai fait demander à Sa Majesté de vouloir bien me recevoir, et j'attends encore sa réponse[2]. Je ne révoque pas en doute sa bonne volonté, mais je crois que, dans les circonstances actuelles, elle ne peut ni changer ses Ministres, ni par conséquent suivre une autre politique que la leur.

8954. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 753.)

Londres, 10 août 1870, 4h40.
(Reçu à 5h35.)

J'étais naturellement partagé entre un devoir que je jugeais effectivement plus utile et un autre qui s'imposait par la gravité même des circonstances. Votre réponse met fin à mon hésitation. En aucun cas, d'ailleurs, je ne serais parti sans votre autorisation[3].

(1) Cf. Malaret, télégramme, 9 août, 3 h. 55 soir.
(2) Cf. Malaret, télégramme, 9 août, 11 h. 50 soir.
(3) Cf. Gramont à La Valette, télégramme, 10 août, 10 h. 15 matin.

8955. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Vienne, au Duc de Gramont. (Très confidentiel. Télégr. Déchiffrement. Autriche, 5o3.)

Vienne, 10 août 1870, 5h50 soir.
(Reçu, le 11 août, à 9h matin.)

Il me revient de bonne source que, sous l'impression de nos derniers échecs, la Russie chercherait à se mettre d'accord avec l'Autriche pour peser sur la Prusse afin d'arrêter la guerre. Des communications dans ce sens auraient été échangées depuis deux jours entre Saint-Pétersbourg et Vienne; mais le Comte de Beust, m'assure-t-on, attacherait du prix à ce qu'elles demeurassent ignorées jusqu'à nouvel ordre du Gouvernement français, et, pour cette raison sans doute, il n'y a fait jusqu'à ce moment aucune allusion dans ses entretiens avec moi. De mon côté, j'ai cru devoir garder la même réserve. Je me suis borné à faire valoir les immenses ressources dont nous disposions encore, et cet élan patriotique de la France entière qui rendait impossible, suivant moi, le triomphe définitif de la Prusse. En tenant ce langage, qui ne saurait au surplus décourager les efforts amicaux des Puissances, je crois bien servir les intérêts du Gouvernement de l'Empereur. Je ne puis d'ailleurs, je l'avoue, me résoudre à penser que la fortune de nos armes ne se relève pas bientôt pour nous placer tout au moins dans de meilleures conditions.

L'article dans lequel le *Journal officiel* a récemment résumé la position actuelle de la France à l'égard des Puissances étrangères, et qui fait une sorte d'appel désespéré à leur appui, appel assez compromettant pour quelques-unes d'entre elles, a produit ici sur l'opinion publique et dans les sphères officielles un effet très regrettable (1).

(1) Il s'agit ici du *Bulletin hebdomadaire* inséré dans le *Journal officiel* du mardi 9 août 1870. En voici le passage auquel il est fait allusion ici :

Nous en appelons avec confiance à la sagesse des Gouvernements et des peuples pour arracher l'Europe au despotisme prussien, et pour nous aider, soit par des alliances, soit par des sympathies, à sauver l'équilibre général.

Il y a lieu de signaler déjà de bons symptômes.

L'Angleterre, pleinement satisfaite par nos déclarations si catégoriques, si loyales

APPENDICE I[1].

1. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Télégr. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 459.)

18 juillet 1870, 9h50 soir.

Je télégraphie à Florence que nous acceptons bases d'une médiation commune. Il est très important que l'évacuation de Rome se fasse sur-le-champ, et de manière à nous permettre de nous en servir pour travailler l'opinion en faveur du libéralisme de la France. Nous ferons sonner la déclaration de la France qu'elle ne veut pas un pouce de territoire allemand.

Nous armerons, et dites bien qu'on ne se cabre pas pour le mot *neutralité* qui sera prononcé, mais qui n'empêche pas médiation éventuelle dans le sens voulu et sans laquelle armements impossibles.

---

au sujet de la neutralité belge, couvre notre frontière du Nord, en se montrant prête à la défendre, du côté de la Belgique, si la Prusse voulait la violer à cet endroit.

La Suède, la Norvège, le Danemark ont une attitude frémissante de patriotisme.

L'Empereur de Russie honore notre Ambassadeur d'une bienveillance toute particulière, et les organes les plus autorisés de la presse russe tiennent un langage défavorable à la cause prussienne.

Ceux des journaux viennois qui avaient d'abord montré timidement certaines sympathies pour M. de Bismarck, sont obligés de céder à l'opinion publique, et tiennent un langage conforme aux véritables intérêts de l'Autriche.

L'Empereur François-Joseph, le Roi Victor-Emmanuel et leurs Gouvernements nous témoignent des dispositions de plus en plus satisfaisantes. L'Autriche et l'Italie arment avec activité. Les deux Ministères de Vienne et de Pest obéissent à une pensée commune, et le moment approche où la Prusse rencontrera de ce côté les embarras les plus sérieux et les plus graves. (*Journal officiel*, 9 août 1870.)

(1) Voir les Appendices des tomes précédents, depuis le t. XX.

2. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Réservée[1]. Copie. Mémoires et documents, Autriche, 68.)

Vienne, 20 juillet 1870[2].

Le Comte Vitzthum a rendu compte à notre Auguste Maître du message verbal dont l'Empereur Napoléon a daigné le charger[3]. Ces paroles impériales, ainsi que les éclaircissements que M. le Duc de Gramont a bien voulu y ajouter, ont fait disparaître toute possibilité d'un malentendu que l'imprévu de cette guerre soudaine aurait pu faire naître.

Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses Ministres que, fidèles à nos engagements tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux Souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible.

Ces limites sont déterminées d'une part par nos difficultés inté-

[1] Le folio précédent des Mémoires et Documents porte l'indication suivante : « M. de Beust au Prince Metternich. — Cette dépêche m'a été remise par le Duc de Gramont le dimanche douze octobre mil huit cent soixante treize. H. Desprez. » M. Desprez était alors directeur des Affaires politiques. Une autre copie a été classée dans la Correspondance politique, Autriche, 502, avec la mention : « Réservée. » — On trouvera la même dépêche dans Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 464-467; mais le texte en est incomplet et la rédaction, dans la dernière partie, assez différente.

[2] En tête, au crayon : « Reçu le 24. » — Il est fait allusion à cette dépêche de Beust à Metternich, avec citations, dans la lettre de Gramont à Beust du 8 janvier 1873, reproduite dans les *Mémoires* de Beust (t. II, p. 360 et sq.). Publiée par *le Temps* en 1873, cette dépêche a été reproduite par Sorel (*Histoire diplomatique de la Guerre franco-allemande,* t. Ier, p. 237), et par É. Bourgeois (*Rome et Napoléon III,* p. 282-285). É. Ollivier a publié cette lettre en Appendice du t. XV, p. 584-588. Il l'oppose dans son récit (p. 477) à la dépêche officielle de Beust le même jour : « Beust prévoyait très bien, dit-il, que cette expression réelle de sa pensée [dans la dépêche officielle] nous serait fort désagréable, et que nous pourrions lui en savoir mauvais gré. Il se mit en règle avec notre fortune, et, dans une lettre intime écrite le même jour à « son cher ami » Metternich [c'est celle que nous publions ici], il lui prescrivit un langage tout contraire. »

D'après l'article du *Figaro* du 15 mars 1895, la lettre aurait été remise à Gramont le 23 juillet; d'après É. Ollivier (t. XV, p. 588) le 24.

[3] Cf. p. 46, note 3, et Cazaux, 17 juillet, n° 90, *post-scriptum.* — Vitzthum était arrivé à Vienne le 17 juillet.

rieures, d'autre part par des considérations politiques de la plus haute importance. Je vous parlerai surtout de ces dernières. Or, nous croyons savoir — n'en déplaise au Général Fleury — que la Russie persévère dans son alliance avec la Prusse, au point que, dans certaines éventualités, l'intervention des armées moscovites doit être envisagée non pas comme probable, mais comme certaine. Parmi ces éventualités, celle qui nous concerne nous préoccupe nécessairement le plus. Mais si nous admettons cette préoccupation avec toute la franchise qu'on se doit entre bons alliés, nous pensons que l'Empereur Napoléon nous rendra cette justice de ne pas nous taxer d'un étroit égoïsme : nous pensons à lui tout autant qu'à nous. L'intérêt de la France n'ordonne t-il pas comme le nôtre d'empêcher que le jeu engagé à deux ne se complique trop promptement ? Or, nous croyons savoir que notre entrée en campagne amènerait sur-le-champ celle de la Russie, qui nous menace non seulement en Galicie, mais sur le Pruth et sur le bas Danube. Neutraliser la Russie, l'amuser jusqu'au moment où la saison avancée ne lui permettrait plus de songer à concentrer ses troupes, éviter tout ce qui pourrait lui donner de l'ombrage ou bien lui fournir un prétexte d'entrer en lice, voilà ce qui doit pour le moment être le but ostensible de notre politique. Qu'on ne s'y méprenne pas à Paris : la neutralité de la Russie dépend de la nôtre. Plus celle-là deviendra bienveillante pour la Prusse, et plus notre neutralité pourra se montrer sympathique à la France.

Comme je l'ai toujours fait pressentir dans nos pourparlers de l'année dernière, nous ne pouvons pas oublier que nos dix millions d'Allemands ne voient dans la guerre actuelle non pas un duel entre la France et la Prusse, mais le commencement d'une lutte nationale. Nous ne pouvons pas nous dissimuler non plus que les Hongrois, tout disposés qu'ils soient à s'imposer les plus grands sacrifices dès qu'il s'agit de défendre l'Empire contre la Russie, se montreront plus réservés dès qu'il s'agira de dépenser leur sang et leur argent pour reconquérir à l'Autriche sa position en Allemagne.

Dans ces circonstances, le mot neutralité, que nous prononçons non sans regret, nous est imposé par une nécessité impérieuse et par une appréciation logique de nos intérêts solidaires. Mais cette neutralité n'est qu'un moyen, le moyen de nous rapprocher du but véritable de notre politique, le seul moyen de compléter nos armements sans nous exposer à une attaque soudaine, soit de la Prusse, soit de la Russie, avant d'être en mesure de nous défendre.

Toujours est-il que, tout en proclamant notre neutralité, nous n'avons pas perdu un instant pour nous mettre en communication avec l'Italie sur la médiation dont l'Empereur Napoléon a bien voulu

nous laisser l'initiative; les bases nouvelles que vous venez de nous transmettre atteindront-elles le but que le Gouvernement français a eu en vue ?

En d'autres termes : seront-elles jugées inacceptables par la Prusse ? Nous ne nous en préoccupons guère, et, je vous l'ai déjà télégraphié, nous les acceptons, ces bases, si l'Italie les accepte, comme point de *départ d'une action combinée.*

Dans le même télégramme, je vous ai parlé de l'évacuation de Rome, question qu'il importe selon nous de ne pas laisser en suspens, mais de résoudre immédiatement. La Convention de septembre, qu'on ne se fasse pas illusion à cet égard, ne cadre plus avec la situation.

Nous ne pouvons pas exposer le Saint-Père à la protection inefficace de ses propres troupes. Le jour où les Français sortiront des États pontificaux, il faudrait que les Italiens pussent y entrer de plein droit, et de l'assentiment de l'Autriche et de la France. Jamais nous n'aurons les Italiens avec nous de cœur et d'âme si nous ne leur reti rons pas leur épine romaine. Et, franchement, ne vaut-il pas mieux savoir le Saint-Père sous la protection de l'armée italienne que de le voir en butte à des entreprises garibaldiennes? La France, en plaçant en toute confiance la solution de ce problème entre nos mains, en nous laissant l'honneur d'obliger l'Italie par cet arrangement dû à notre intervention, nous faciliterait puissamment la tâche que nous poursuivons à Florence. La France ferait plus : elle répondrait en même temps par un acte de libéralisme incontestable aux insinuations grâce auxquelles la Prusse, Puissance protestante par excellence, a su faire naître en Allemagne les ébullitions du teutonisme que nous déplorons doublement à cause de la contagion [1].

Que l'Empereur Napoléon place donc cette négociation romaine entre nos mains, qu'il nous laisse, aux yeux des populations italiennes comme des nôtres, l'initiative d'avoir résolu le problème de Rome, et nous croyons lui promettre à notre tour que toutes les difficultés qui s'opposent encore à notre action commune disparaîtront. Or, après nous être entendus avec le Cabinet de Florence, nous pèserons avec tout le poids de notre bonne volonté sur ses résolutions afin d'arriver aussi promptement que la surprise de cette guerre le permettra à cette union sans laquelle le rétablissement de l'équilibre européen ne pourra s'effectuer. Nous attendons le Comte Vimercati [2],

[1] Toute la fin de ce paragraphe est rédigée de façon différente dans le texte publié, et le dernier paragraphe y manque, sauf la phrase finale.

[2] Vimercati partit de Florence le 21 juillet dans la soirée. Cf. le télégramme du 21 juillet de Victor-Emmanuel à Napoléon III.

et il est heureux que son arrivée coïncidera avec celle du Prince de La Tour d'Auvergne[1].

---

3. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Comte Chotek, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Vienne, Archives d'État[2].)

Vienne, 20 juillet 1870.

E. Exc. werden es begreiflich finden, wenn ich unter Zeitumständen wie die gegenwärtigen an Ihrem Patriotismus die Zumuthung stelle,

(1) Le prince de La Tour d'Auvergne avait quitté Paris le 19 juillet.

(2) Traduction :

Vous comprendrez qu'en des circonstances comme celles d'aujourd'hui, je fasse appel à votre patriotisme pour que vous n'abandonniez pas, jusqu'à nouvel ordre, le poste si important qui vous a été confié. Notre Ambassadeur à Florence se trouve en cela dans le même cas que vous, et le Comte Wimpffen aussi retourne ces jours-ci à Berlin. Je suis de même forcé de sacrifier le séjour que je comptais faire à Gastein.

A la vérité, le Prince Gortchakoff est absent de Saint-Pétersbourg, et je n'ai pas à vous charger d'une négociation directe dans la grande question du jour. Mais la tâche qui vous revient dorénavant dans une plus large mesure comme observateur n'en est que plus importante. Je veux ici vous indiquer quelques points qui doivent vous servir de règle sous ce rapport.

D'après ce que nous annonce notre actuel Chargé d'Affaires à Berlin, en s'appuyant sur des informations dignes de foi, le Chancelier russe et le Comte de Bismarck ont conclu un accord, en vertu duquel la Russie n'a pas seulement contracté l'obligation de prendre part à la guerre au cas où nous y participerions nous-mêmes, mais également au cas où la fortune des armes serait défavorable à la Prusse, et au cas où des mouvements révolutionnaires se produiraient sur un point quelconque du territoire prussien ou allemand.

Ainsi que nous le savons de plus par une source secrète mais entièrement sûre, l'Empereur de Russie a fait déclarer à Berlin qu'il entrerait en campagne avec une armée de 300.000 hommes dès que l'Autriche-Hongrie sortirait de sa neutralité. Indépendamment de cela, on pourrait bien penser à une occupation de la Galicie, et cette dernière éventualité mérite notre toute particulière attention, d'un côté parce que depuis longtemps et bien souvent il en a été question, et d'un autre côté parce qu'il ne serait sans doute pas très difficile d'accoutumer l'Empereur Alexandre à cette pensée, alors qu'on la lui représenterait comme n'étant nullement dirigée contre notre Monarchie, mais comme un acte de légitime défense et de salut qui s'impose de façon pressante à la Russie, et comme le seul moyen efficace d'enlever tout appui et tout aliment à de possibles tentatives de soulèvement en Pologne. Des nouvelles d'un caractère aussi sérieux doivent, cela va sans dire, nous inciter à la vigilance la plus éveillée, et, en leur présence, nous avons le devoir de veiller à mettre notre armée en état de se défendre. Je ne peux pas vous recommander assez instamment d'observer de façon pénétrante et continue les desseins que je viens de vous indiquer, et de m'informer le plus exactement possible et sans tarder de tous les faits et de tous les indices qui seraient en rapport avec eux.

Comme guide dans la façon de vous exprimer, vous vous servirez de la circulaire qui

den hochwichtigen Posten der Ihnen übertragen ist vorerst nicht zu verlassen. Unser Gesandte in Florenz befindet sich hierin mit Ihnen im gleichen Falle, und auch Graf Wimpffen begibt sich dieser Tage nach Berlin zurück. Ich selbst bin gezwungen meinen beabsichtigten Gasteineraufenthalt zum Opfer zu bringen.

Zwar ist Fürst Gortschakoff von Petersburg abwesend, und mit einer directen Verhandlung in der grossen Tagesfrage habe ich derzeit nicht zu betrauen. Um so bedeutsamer ist aber die Aufgabe die Ihnen fortan in verstärktem Masse als Beobachter zufällt. Ich will Ihnen hier einige Punkte bezeichnen, die in dieser Beziehung für Sie massgebend sein müssen.

Nach Meldungen unseres zeitweiliger Geschäftsträgers in Berlin, die auf verlässlichen Informationen beruhen, sind zwischen dem russ. Reichskanzler und dem Gfen. Bismark Abmachungen getroffen worden, welchen zufolge Russland nicht nur die Verpflichtung übernommen hat in dem Falle in die kriegerische Action einzutreten, wenn wir uns an dem Kriege betheiligen würden, sondern auch dann wenn das Waffenglück Preussen ungünstig wäre, so wie auch wenn auf irgend einem Punkte des preussischen oder deutschen Gebietes revolutionäre Bewegungen ausbrechen sollten.

Wie wir ferner aus einer geheimen, aber vollkommen sicheren Quelle wissen, hat der Kaiser von Russland in Berlin erklären lassen, er werde mit einem Heere von 300.000 Mann in's Feld rücken, sobald Oesterreich-Ungarn aus seiner Neutralität austritt. Unabhängig hievon könnte wohl auch an eine Besetzung Galiziens gedacht werden und diese letzere Eventualität verdient unsere ganz besondere Aufmerksamkeit, einerseits weil sie schon längst und vielfach in Aussicht gestellt wurde und andererseits weil es kaum grosse Mühe kosten dürfte den Kaiser Alexander mit diesem Gedanken vertraut zu machen, indem man ihm denselben als nicht gegen unsere Monarchie gerichtet, sondern als einen für Russland dringend gebotene Act der Notwehr und der Selbsterhaltung, als das einzige wirksame Mittel, möglichen Aufstandsversuchen in Polen die Stütze und Nahrung zu entziehen, darstellen könnte.

vous parviendra aujourd'hui et qui vous fera connaître la position que nous avons prise à l'égard du conflit franco-prussien. Notre attitude, pour la définir en quelques mots, est une attitude amicale pour la France; mais nous voulons éviter avec soin tout ce qui pourrait être de nature à provoquer une interpellation ou un malentendu du côté prussien.

En vous recommandant encore une fois d'apporter l'attention la plus tendue à découvrir les buts et la marche de la politique russe dans la crise en présence de laquelle nous nous trouvons, et de nous faire connaître aussi rapidement et aussi complètement que possible le résultat de vos observations, je vous renouvelle...

Nachrichten so ernster Art müssen uns selbstverständlich zu regster Wachsamkeit auffordern und angesichts derselben wird es für uns Pflicht darauf bedacht zu sein, unsere Armee auf wehrhaften Fuss zu setzen.

E. E. kann ich nicht angelegentlich genug empfehlen auf die hier angedeuteten Pläne ein scharfes, unablässiges Augenmerk zu richten und mir alle damit im Zusammenhang stehenden Thatsachen und Anzeichen ungesäumt und auf das genaueste zu berichten[1].

Als Richtschnur für Ihre Sprache wird das Ihnen heute zugehende Rundschreiben zu dienen haben, welches die von uns dem preussisch-französischen Kampfe gegenüber angenommene Stellung ersichtlich macht. Unsere Haltung ist, um sie in kurze Worte zu fassen, eine für Frankreich freundliche, doch sind wir gewillt alles sorgfältig zu vermeiden, was irgendwie geeignet wäre eine Interpellation oder eine Missdeutung von preussischer Seite hervorzurufen.

Indem ich E. E. nochmals an's Herz lege, der Erforschung der Zielpunkte und des Ganges der russischen Politik in der Krise, vor der wir stehen, die gespannteste Aufmerksamkeit zuzuwenden und uns von Ihren Wahrnehmungen möglichst rasch und vollständig in Kentniss zu halten, erneuere ich...

---

4. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Particulière. Minute. Vienne, Archives d'État[2].)

Vienne, 21 juillet 1870.

Je veux joindre à l'envoi de ma circulaire quelques considérations confidentielles qui vous aideront à bien en expliquer le sens à Paris. C'est d'autant plus nécessaire que notre déclaration de neutralité pourrait être mal interprétée. J'espère pourtant qu'une plus saine appréciation ne tardera pas à se faire jour, et qu'on finira par reconnaître qu'il nous était impossible de prendre pour le moment[3] une

(1) Le 19 juillet, 3 h. soir, Beust avait télégraphié à Metternich : «Nous tenons de source tout à fait sûre que la Russie a promis de paralyser une intervention autrichienne et qu'indépendamment elle songe d'occuper la Galicie. Communiquez confidentiellement à Gramont et télégraphiez si Gortchakoff est à Paris.» (Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 460.)

(2) Cf. Oncken, t. III, p. 468-471.

(3) Les trois mots : «pour le moment» ont été ajoutés par Beust en interligne.

autre attitude. Rien de ce que nous avons dit ou écrit jusqu'à ce jour à propos des éventualités de guerre n'a pu permettre au Gouvernement français de compter un seul instant sur un concours armé de notre part. Le Duc de Gramont, j'en suis sûr, n'aura pas conservé des illusions à cet égard, puisqu'une longue expérience personnelle a dû l'édifier entièrement sur la véritable situation de l'Empire, et la mienne en particulier [1]. J'admets que la candidature Hohenzollern ait été pour tout le monde un incident totalement imprévu. Il n'en est pas moins positif que la France était parfaitement maîtresse de traiter ou non cette question comme un cas de guerre. Il était très facile, à l'origine, de vider la question dans les voies diplomatiques [2]. Ce qu'on a fait à Paris devait rendre la guerre inévitable. Le Gouvernement français est juge des exigences de sa situation, comme nous-mêmes sommes juges de la nôtre [3]. La France [4], en suivant ses propres inspirations, ne pouvait compter sur notre coopération immédiate. En agissant ainsi, elle s'écartait même de la première base de notre entente éventuelle, qui stipulait qu'on n'engagerait pas une action politique isolée [5]. Dans un moment pareil, toute récrimination réciproque serait insensée [6].

En ce qui concerne notre déclaration de neutralité actuelle, veuillez d'abord faire remarquer qu'elle est parfaitement conforme à ce que nous avons toujours annoncé dans nos pourparlers secrets. Je soutenais alors, comme je le soutiens encore aujourd'hui, que cette attitude n'est pas une affaire de choix, et qu'aucune autre n'est possible. Les influences contraires à une alliance française sont beaucoup trop

(1) Ici se place un paragraphe biffé dont voici le texte : «Si l'un de nous a le droit de se plaindre de l'autre, c'est à coup sûr plutôt moi qui ai été pris ainsi par surprise.»

(2) La fin de cette phrase est biffée, en voici le texte : «... ordinaires sans casser les vitres de prime abord ainsi qu'on l'a fait à Paris.»

(3) Cette phrase, depuis «le gouvernement français» a été ajoutée par Beust, en marge.

(4) Cette phrase avait été primitivement rédigée de la façon suivante : «La France, en agissant de la sorte sans nous consulter, sans s'informer de ce que nous ferions, n'avait aucun droit de faire entrer notre coopération dans ses calculs.»

(5) Ici se place une phrase supprimée dont voici le texte : «Si quelqu'un devait se sentir froissé, je répète donc que ce serait moi.»

(6) Ce paragraphe avait été primitivement rédigé de la façon suivante : «Mais dans un moment pareil toute récrimination est vaine et dangereuse. Je n'entends donc pas porter plainte, et je veux seulement constater que les torts, s'il y en a, ne sont pas de mon côté.»

nombreuses et trop puissantes pour que je puisse songer à leur rompre brusquement en visière et marcher ouvertement dans un sens opposé. Proclamer la neutralité est le seul moyen que ce Gouvernement ait aujourd'hui en son pouvoir pour grouper autour de lui les partis, inspirer confiance à l'opinion publique, et obtenir les ressources indispensables pour paraître sur la scène avec des forces suffisantes. Si je me prononçais dans ce moment pour l'alliance française, je réunirais contre moi toute la Hongrie et tout le parti libéral allemand; je ne pourrais disposer ni d'un écu, ni d'un homme, et je serais réduit à une impuissance aussi complète que durable. Au contraire, en ne heurtant pas de front l'opinion de la majorité, mais en me la conciliant par une attitude conforme au désir du plus grand nombre, j'y gagne un double avantage. Il m'est d'abord facile de faire comprendre qu'il est nécessaire de prendre des précautions, afin que la neutralité soit respectée. J'obtiens ainsi qu'on passe graduellement du pied de paix le plus complet à un état d'armement qui permette de jeter, dans un moment donné, des forces dans la balance. Des résolutions dans ce sens sont déjà prises et entrent dès à présent en cours d'exécution. Ce résultat ne satisfera sans doute pas l'impatience française, et je comprends bien moi-même les dangers de ces lenteurs. Mais cela vaut pourtant mieux que d'effaroucher les gens et de n'en rien obtenir du tout. Voilà donc à mon point de vue le premier avantage de notre déclaration de neutralité. C'est de nous permettre de commencer des armements qui, sous toute autre condition, n'auraient pas été réalisables.

Le second avantage est de rendre l'opinion publique plus maniable, grâce à cette satisfaction qui lui est donnée.

Je ne désespère pas tellement du bon sens politique du pays pour ne pas croire qu'il en arrivera à mieux juger la situation qu'il ne le fait dans le premier moment. Si le cri populaire en faveur de la neutralité avait dès le premier jour rencontré de la résistance dans les hautes sphères du pouvoir, le sentiment public se serait aussitôt exalté et serait très difficilement revenu à une autre appréciation. Le Gouvernement aurait été entravé à chaque pas par une surveillance défiante, par des accusations injustes, enfin par un parti pris de blâme. L'influence que je peux exercer aurait été ainsi tenue en échec, et bientôt réduite à néant. Il y a des courants contre lesquels il est inutile de vouloir lutter, mais qu'on peut diriger en ayant l'air de les suivre. C'est là le dernier mot de la situation actuelle et c'est ce que vous devez faire comprendre à l'Empereur Napoléon. En regardant à ce point de vue notre déclaration de neutralité, le Gouvernement français sera dans le vrai et n'aura pas à se plaindre

de ma conduite. Ce n'est pas l'alliance de nos armes, j'en conviens, mais cela peut être un acheminement vers ce but, et je soutiens que c'est aujourd'hui en Autriche la seule voie qui puisse y conduire. Qu'on me tienne compte de cette parole, et surtout qu'on soit bien sûr que, dans ma pensée, la neutralité ne peut pas être le contraire, c'est-à-dire un acheminement vers l'alliance prussienne. Si on veut être de bonne foi et voir les choses non pas comme on peut les rêver, mais comme elles sont en réalité, on me rendra justice et on aura confiance en moi.

Voilà tout ce que je demande instamment au Gouvernement français, et j'espère que, lorsqu'il se sera remis d'un désappointement que rien d'ailleurs ne justifie, il reconnaîtra que j'agis avec conséquence et de propos délibéré.

Qu'on se rende un peu compte des obstacles contre lesquels j'ai à lutter, des difficultés immenses qui m'entourent, de la lourde responsabilité qui pèse sur moi, et on cessera de s'étonner de cette inertie apparente. Je sais bien que cette lenteur n'est pas en harmonie avec la rapidité des événements, mais ceux-ci auraient pu être moins précipités, afin précisément de nous donner le temps d'arriver. Puisqu'on est parti ainsi à Paris sans nous prévenir, il faut bien qu'on s'y résigne à ne nous voir suivre le mouvement que de loin. Je ne sais pas si, dans ces conditions, nous arriverons encore à temps, mais à coup sûr, nous arriverions encore bien moins si nous débutions par un faux pas qui nous mettrait hors d'état de continuer. C'est ce qu'il fallait éviter avant tout, et cette considération est pour moi décisive.

Chargez-vous d'expliquer tout cela à l'Empereur et au Duc de Gramont; faites comprendre en même temps que ce serait commettre une grande faute si le Gouvernement français, au lieu de se contenter de ces éclaircissements et d'en apprécier toute la valeur, se laissait aller à des récriminations; et il se ferait encore plus de tort si la présente communication n'était pas soigneusement traitée comme strictement confidentielle et qu'elle donnât lieu à des cris d'alarme [1]. De mon côté, j'espère bien faire comprendre la vérité au Prince de La Tour d'Auvergne, que j'attends ici avec impatience. Je ne puis assez dire combien je suis charmé d'avoir en lui un Ambassadeur avec lequel j'ai déjà entretenu de si bonnes relations personnelles et qui est au courant de tous nos pourparlers secrets.

Je ne puis dissimuler à cette occasion combien mes rapports avec le Chargé d'Affaires actuel sont difficiles. M. de Cazaux, qui me paraît

[1] Tout ce passage depuis : «faites comprendre en même temps...», a été ajouté par Beust en marge.

IMPRIMERIE NATIONALE.

être naturellement d'un caractère assez susceptible, est devenu d'une aigreur presque intolérable. Son langage et son attitude sont des plus déplacés, et son action ici devient tout à fait nuisible. Je ne puis croire qu'il remplisse ainsi les vues de son Gouvernement, et vous feriez bien de laisser tomber un mot à ce sujet.

Avant de terminer, je dois encore vous faire remarquer que l'on me semble aussi se bercer d'illusions à Paris en ce qui concerne l'attitude de la Russie. Nous avons à cet égard des données assez positives, et je me réserve d'en parler à fond avec le Prince de La Tour d'Auvergne. Je sais de source sûre que la Russie s'est engagée envers la Prusse à paralyser par un déploiement de forces imposant l'action de l'Autriche si celle-ci faisait mine d'unir ses armes à celles de la France. Cette considération serait à elle seule un motif suffisant pour nous rendre prudents, si la situation intérieure ne nous y forçait pas. Appelez aussi sur ce point toute l'attention du Gouvernement français, en tâchant de le convaincre de la parfaite sincérité des bonnes intentions qui m'animent à son égard.

---

5. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Duc de Gramont. (Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 471.)

Vienne, 21 juillet 1870.

Bourgoing m'a apporté hier soir votre aimable lettre du 17. J'espère avoir demain une occasion pour y répondre à tête reposée, mais je n'ai pas voulu laisser partir le Comte Hoyos sans vous envoyer un mot préalable de remerciement. Nous comprenons maintenant, grâce aux explications verbales et écrites que nous avons reçues de vous, la «vertigineuse soudaineté» de votre action; vous comprenez à votre tour et ferez comprendre à Votre Auguste Maître l'embarras dans lequel cette surprise a dû nous jeter. Comptez sur nous dans les limites du possible; mais ne vous imaginez pas que ma tâche soit facile. J'apprends avec plaisir qu'on a enfin commencé à vous délivrer de cette lèpre du journalisme. Sur ce terrain nous avions les mains liées, car, sans parler de la question d'argent, nous ne pouvons, comme Gouvernement, qu'ignorer ce déplorable état de choses qui place notre presse sous la dépendance personnelle de rédacteurs prussiens. Avec un peu de confiance mutuelle, nous viendrons à bout de toutes ces difficultés. J'attends La Tour d'Auvergne avec impatience, et je ne doute pas que nous parviendrons à nous entendre sur-le-

champ. Cazaux est un peu jeune pour mon goût, et vous ferez bien, je crois, de lui rappeler le mot du Prince de Talleyrand.

---

6. L'Aide de Camp Bechtolsheim au Comte de Bellegarde, Aide de Camp général de l'Empereur. (Particulière. Vienne, Archives d'État [1].)

Krasnoié-Sélo, 22 juillet 1870.

Bevor ich mich eines von Sr Majestät dem Kaiser Alexander an Seine Majestät unseren Kaiser soeben erhaltenen Auftrages entledige,

[1] Traduction :

Avant de m'acquitter d'une commission de Sa Majesté l'Empereur Alexandre à Sa Majesté notre Empereur, que je viens de recevoir et que je prie Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir, je me permets de faire mention des motifs qui ont probablement déterminé Sa Majesté l'Empereur de Russie à choisir ce mode probablement nouveau de transmission de ses vœux à Sa Majesté notre Empereur.

L'envoi à Krasnoié-Sélo d'un aide de camp de Sa Majesté a été considéré par l'Empereur Alexandre comme un acte de courtoisie, et Son Altesse l'Archiduc Albert, lors de sa présence à Varsovie, a, comme elle me l'a dit elle-même, confirmé l'Empereur dans cette opinion. De pareilles relations existent depuis longtemps du côté prussien, et depuis longtemps l'Empereur Alexandre a coutume de faire parvenir directement des messages à la personne du Roi par l'aide de camp qui se trouve auprès de lui. C'est ce qu'il vient de faire avec moi, en m'appelant auprès de lui et en me chargeant de communiquer en son nom ce qui suit à Sa Majesté notre Empereur.

« Écrivez de ma part à l'Empereur (ce sont là ses propres paroles) que je le conjure de s'abstenir de cette lutte, dans laquelle la révolution seule gagnera, dès que l'un de nous deux s'y mêle. L'Empereur peut être convaincu qu'il n'a rien à craindre de la Prusse. »

Comme le sens de ces derniers mots ne me paraissait pas très clair, je me permis de faire remarquer respectueusement à Sa Majesté que sans doute une Prusse en guerre avec la France ne pouvait pas être du tout en situation de faire en même temps du tort à l'Autriche, mais que de grands succès militaires de la Prusse, qui auraient pour inévitable conséquence la réalisation des idées allemandes d'unité nationale, seraient pourtant de nature à inspirer à notre Empereur de sérieuses préoccupations. Je croyais d'autant plus, à cette occasion, devoir attirer l'attention de l'Empereur sur la question nationale allemande que celle-ci comporte pour la Russie, à cause des provinces baltiques, un danger dont tout le monde ici se rend compte. Sa Majesté me répondit à cela : « Écrivez à l'Empereur qu'à la fin de cette guerre on trouvera moyen d'arranger une situation plus soutenable pour tout le monde. » L'Empereur fit ensuite la remarque que dès maintenant se faisait sentir une évidente activité des aspirations polonaises, quoique, le matin même, le Général Fleury lui ait donné, par ordre de l'Empereur, l'assurance que la question polonaise serait entièrement laissée par la France hors de jeu. L'Empereur me chargea enfin d'exprimer à Sa Majesté ses salutations les plus cordiales, et me congédia gracieusement avec ces mots : « Dites-le moi tout de suite, si vous entendez quelque chose de chez vous. »

Pour justifier la franchise de mon langage à l'égard de l'Empereur, je dois faire mention à Votre Excellence des usages qui ont cours ici. L'Empereur Alexandre

um dessen Vermittlung ich Ew. Excellenz gehorsamst bitte, erlaube ich mir der Beweggründe Erwähnung zu thun, welche muthmasslich S[e] M. den Kaiser von Russland bestimmen, diesen vielleicht neuen modus zur Übermittlung seiner Wünsche an S[e] Majestät unsren Kaiser zu wählen.

Die Anhersendung eines Flügeladjutanten S[er] Majestät wurde von Seite des Kaisers Alexander als ein Act der courtoisie aufgenommen, und es hat seinerzeit in Warschau S[e] K. Hoheit Herr Erzherzog Albrecht, wie er mir selbst sagte, den Kaiser in dieser Anschauung bestärkt. Nun besteht von preussischer Seite diese Relation schon seit lange, und pflegt Kaiser Alexander von je her den jeweiligen preuss. Flügeladjutanten zu directen Aufträgen an die Person des Königs zu benützen. Ein gleiches that er soeben mit mir, indem er mich zu sich berief und mich beaufträgt beifolgendes S[er] Majestät unserm Kaiser in A.H. Seinem Namen mitzutheilen : «Écrivez de ma part à l'Empereur — dies sind des Kaisers eigene Worte — que je le conjure de s'abstenir de cette lutte, dans laquelle la révolution seule gagnera dès que l'un de nous deux s'y mêle. L'Empereur peut être convaincu qu'il n'a rien à craindre de la Prusse.» Nachdem der Sinn letzterer Worte mir undeutlich erschien, erlaubte ich mir S[er] Majestät unterthänigst zu bemerken, dass allerdings ein mit Frankreich engagirtes Preussen durchaus nicht in der Lage sein dürfte, gleichzeitig Österreich zu incommodiren, dass jedoch grosse Waffenerfolge Preussens, welche eine Effectuirung des deutsch-nationalen Einheitsgedankens zur unausbleiblichen Folge haben würden, immerhin S[er] Majestät unserm Kaiser ernste Besorgnisse einzuflössen geeignet seien. Ich glaubte umsomehr bei dieser Gelegenheit vis-à-vis des Kai-

a coutume d'entretenir les Agents militaires de l'étranger chaque fois que l'occasion s'en présente, et en ce moment, au camp, chaque jour; et, lorsqu'il appelle l'un d'eux auprès de lui, il aborde les questions politiques, en sorte que, dès le début, je me suis vu forcé, à cause de cela, de prendre auprès du Comte Chotek les instructions nécessaires. A différentes occasions, lorsque l'Empereur me demandait les nouvelles de Vienne et m'interrogeait sans détours sur les intentions de notre Empereur relativement aux complications actuelles, j'ai cru devoir (j'agissais en cela d'accord avec le Comte Chotek) renouveler à l'Empereur l'assurance des sentiments les plus amicaux de Sa Majesté notre Empereur, et de son intention de garder une complète neutralité dans la guerre imminente.

Votre Excellence me permettra de lui confier en terminant que j'ai la joie d'être accueilli par l'Empereur de la façon la plus aimable; en dehors de tous les autres témoignages de courtoisie dont je suis l'objet, je suis invité aux fêtes intimes et aux moindres revues de la flotte, honneur qui n'est fait qu'au Colonel prussien von Werder et à moi, c'est-à-dire aux deux aides de camp et chevaliers de l'Ordre de Saint-Georges.

Je prie Votre Excellence, etc.

sers die deutsch-nationale Frage hervorheben zu müssen, als ebendieselbe wegen der baltischen Provinzen eine hier allgemein gefühlte Gefahr für Russland involvirt. S[e] Majestät erwiderte hierauf : « Écrivez à l'Empereur qu'à la fin de cette guerre on trouvera moyen d'arranger une situation plus soutenable pour tout le monde. » Ferner erwähnte der Kaiser, dass er bereits jetzt eine auffallende Rührigkeit in den polnischen Aspirationem fühle, obgleich Ihm heute früh General Fleury im Auftrage des Kaisers die Versicherung ausgesprochen habe, dass die polnische Frage von Seite Frankreichs gänzlich aus dem Spiele bleiben werde. Schliesslich beauftragte mich der Kaiser S[er] Majestät Allerhöchstseine herzlichsten Grüsse auszudrücken und entliess mich gnädigst mit den Worten : « Dites-le moi de suite, si vous entendez quelque chose de chez vous. »

Zur Begründung meiner unumwundenen Sprache gegen den Kaiser, muss ich Ew. Excellenz der hier bestehenden Gebräuche Erwähnung thun. Kaiser Alexander pflegt die hiesigen militär-agenten des Auslandes bei jeder Gelegenheit — jetzt im Lager täglich — anzusprechen, und dabei, indem er den Betreffenden zur Seite nimmt, politische Fragen zu erörtern, so dass ich gleich anfangs gezwungen war, diessbezüglich bei Graf Chotek mir die nöthigen Instruktionen zu erholen. Zu verschiedenen Malen, als der Kaiser mich um Nachrichten aus Wien und direct über die Absichten S[er] Majestät unsers Kaisers bezüglich der jetzigen Verwicklungen befragte, glaubte ich — (ich handelte hiebei im Einvernehmen mit dem Grafen Chotek) — dem Kaiser die freundschaftlichsten Gesinnungen S[er] Majestät unsers Kaisers und allerhöchst dessen Absicht volkommener Neutralität im bevorstehenden Kriege wirderholen zu müssen.

Schliesslich gestatten mir Ew. Excellenz noch die gehorsamste Mittheilung, dass ich mich von Seite des Kaisers der allergnädigsten Aufnahme zu erfreuen habe; abgesehen von den allen anderen zu Theil werdenden Höflichkeits-Bezeugungen wurde ich zu intimeren Festen und Kleineren Flottenrevuen beigezogen, welche Ehre nur dem preussischen Oberst von Werder und mir, den beiden Flügeladjutanten und Rittern des Georgs-Kreuzes, wiederfährth.

Ich bitte Ew. Excellenz, bei S[er] Majestät unserem Allergnädigsten Kaiser der Uberbringer obiger Aufträge des Kaisers Alexander sein zu wollen, und verbleibe . . .

7. François-Joseph à Napoléon III. (Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 475-476.)

Schönbrunn, [25] juillet 1870.

Monsieur Mon Frère,

La guerre qui vient de me surprendre avec mon armée sur le pied de paix, avec un Ministère à peine formé et un Parlement dissous, me trouvera à la hauteur de la tâche que la Providence m'impose.

Dictée par les exigences du moment, la neutralité que je viens de déclarer était le seul moyen de parer aux inconvénients de cette situation. Il ne sera guère nécessaire de faire comprendre à Votre Majesté la valeur de cette neutralité toute bienveillante pour la France. Votre Majesté sait qu'elle peut compter sur moi, surtout le jour où une troisième Puissance voudrait entrer en lice : elle sait d'ailleurs que mes efforts tendent vers le but de compléter mes armements afin de me mettre en mesure de défendre la solidarité de nos intérêts et d'aider Votre Majesté à rendre à l'Europe cette paix durable à laquelle nous aspirons tous.

Ma lettre qui a clos nos pourparlers de l'année dernière vous aura convaincu, Monsieur Mon Frère, de la sincérité de mes sentiments qui n'ont pas changé depuis.

Je suis occupé en ce moment à me mettre d'accord avec le Roi d'Italie sur une ligne à suivre en commun, et bientôt j'espère être en mesure d'informer Votre Majesté du résultat de cette négociation.

Veuillez croire, en attendant, aux vœux bien sincères que je forme pour la gloire des armes de Votre Majesté, ainsi qu'à la haute estime et à l'inaltérable attachement avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté, le bon Frère.

F.-J.

---

8. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Particulière. Secrète. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 476-477.)

Vienne, 25 juillet 1870.

Je vois avec grand plaisir par votre télégramme du 24 qu'on commence à revenir à Paris à une appréciation plus calme de notre conduite. J'espère que cette impression ira en se fortifiant à mesure que le sang-froid succédera à la première effervescence qui paraît s'être emparée de presque tout le monde.

Mes premiers entretiens avec le Prince de La Tour d'Auvergne ne

font que me confirmer dans cet espoir. Je suis très satisfait de l'attitude que prend le nouvel Ambassadeur, et je ferai tout mon possible pour lui rendre ici sa position agréable. J'aime à croire que nous nous entendrons de manière à faire disparaître les tiraillements et les méfiances qui menaçaient un moment de troubler nos relations avec le Gouvernement français. Les rapports que le Prince de La Tour d'Auvergne doit adresser aujourd'hui au Duc de Gramont contribueront, je pense, à exercer une bonne influence. Ils mettront en tout cas ce Ministre parfaitement au courant de la situation, ce qui me dispense de lui faire passer par votre intermédiaire de nouvelles communications.

Veuillez seulement continuer à appeler avec soin l'attention du Gouvernement français sur l'urgence de ne pas nous créer des embarras et de ne pas se nuire ainsi à lui-même. Il y a deux choses qu'il doit surtout s'appliquer à éviter. C'est de récriminer hautement contre nous, ou de répandre le bruit qu'il peut compter sur notre alliance. Il est fort important qu'on laisse s'exhaler et s'éteindre le premier élan de ce fougueux patriotisme germanique qui s'est fait jour ici à la suite de la déclaration de guerre de la France. Un langage imprudent du Gouvernement français ne ferait que le raviver et lui imprimer une nouvelle exaltation. Celle-ci tombera au contraire d'elle-même faute d'aliment. Des reproches hautains ou des allusions à une connivence secrète des deux Gouvernements feraient naître de suite des manifestations très gênantes. C'est là un point essentiel que le Gouvernement français ne doit pas perdre de vue, s'il ne veut pas paralyser l'effet de notre bonne volonté à son égard. Pour pouvoir ramener l'opinion publique, il ne faut pas la heurter de front. Qu'on n'oublie pas cela à Paris, et qu'on y prenne donc des précautions.

Le Comte Vimercati est également arrivé ici, et j'ai bon espoir de m'entendre avec lui. Le Comte Vitzthum l'accompagnera probablement en Italie avant de retourner en France. Il pourra alors y rendre compte des arrangements qui auront été pris entre Vienne et Florence, et j'espère qu'ils seront satisfaisants.

---

9. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Télégr. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 477.)

26 juillet 1870, 3h45 soir.

Dites à Gramont, en réponse au télégramme que La Tour vient de nous communiquer confidentiellement, que, s'il ne parvient pas à

résoudre la question romaine *dans le plus bref délai,* avec ou sans notre intervention, il s'expose non seulement à voir la guerre civile éclater en Italie, mais aussi à donner champ libre aux intrigues prussiennes. Nous savons que Bismarck s'occupe en ce moment de l'Italie, et il pourrait bien vouloir empêcher la retraite des troupes françaises par un soulèvement garibaldien. Nous faisons notre possible; si on ne nous aide pas, qu'on ne se prenne pas à nous en cas d'insuccès. On a moins d'argent qu'en France, mais on en fait jusqu'ici meilleur usage.

---

10. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Orig. Oncken *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 477.)

Paris, 27 juillet 1870.

Je me suis empressé de communiquer à M. le Duc de Gramont la dépêche circulaire du 20 de ce mois par laquelle Votre Excellence annonce son programme de neutralité attentive.

Le Ministre des Affaires étrangères n'a pu qu'applaudir aux soins que prend le Gouvernement de l'Empereur et Roi d'assurer la sauvegarde des intérêts de l'État en se mettant en mesure de faire respecter son indépendance.

Le Duc de Gramont s'est empressé de placer cette pièce sous les yeux de S. M. l'Empereur des Français, qui en a pris connaissance avec un vif intérêt et une entière satisfaction.

---

11. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État[1].)

Paris, 27 juillet 1870, 2h matin.
(Arrivé à 11h30 matin.)

L'Empereur est très étonné d'apprendre par Chevalier Visconti-Venosta que vous conseillez à l'Italie d'entrer à Rome. Il vous prie de ne pas insister. La Convention de septembre ne peut pas être révoquée. Sa Majesté part jeudi matin à dix heures pour Metz. Cote sera accordée demain, au plus tard jeudi.

(1) Cf. Oncken, t. III, p. 478.

12. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État[1].)

Paris, 27 juillet 1870, 5h soir.
(Arrivé à 11h30 soir.)

En réponse aux représentations que je lui ai adressées en conformité de votre télégramme du 26, Duc de Gramont m'a déclaré que, si nous acceptions le terrain de la Convention de septembre, les troupes françaises quitteraient les États pontificaux le 5 août, mais que, si nous ou l'Italie demandions l'abandon de la Convention, Gouvernement se verrait forcé de renoncer à notre alliance comme à celle de l'Italie. Selon l'Empereur, l'abandon de Rome aux Italiens serait un acte de trahison qu'il ne veut et ne peut commettre.

Votre insistance n'est pas bien comprise ici et étonne profondément.

---

13. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Secret. Orig. Vienne, Archives d'État[2].)

Paris, 27 juillet 1870.

L'Empereur m'a reçu hier à Saint-Cloud au sortir du Conseil. Il m'a dit que ses nouvelles de Vienne étaient ce qu'elles pouvaient être dans les circonstances actuelles. Les difficultés suscitées à Vienne par l'argent prussien n'empêchent pas, selon lui, la prise d'un ensemble de mesures satisfaisantes, et les négociations avec l'Italie de suivre leur cours. Le seul point sur lequel l'Empereur n'est pas assez exactement renseigné à sa guise, c'est sur la vitesse et le degré de nos armements.

Sa Majesté avait cru comprendre que, en insistant auprès du Duc de Gramont sur l'évacuation de Rome, je n'avais pas entendu conseiller l'abandon de la Convention de septembre; aussi son étonnement a été grand lorsqu'un rapport de M. de Malaret lui a appris que vous auriez conseillé aux Italiens d'entrer à Rome. Ce serait M. Visconti-Venosta qui aurait affirmé le fait.

L'Empereur déclare qu'il est parfaitement entendu entre le Roi et lui que la Convention de septembre serait maintenue; jamais les

[1] Cf. Oncken, t. III, p. 480.
[2] Cf. Oncken, t. III, p. 478-479.

Italiens ne lui ont demandé autre chose que l'exécution de cette Convention, c'est-à-dire le retrait des troupes françaises des États pontificaux. Il ne peut, dans ce moment-ci, laisser chasser le Pape de Rome, ce qui mécontenterait la grande majorité en France, et il a ajouté qu'insister sur ce point le gênerait beaucoup.

Sa Majesté m'a insinué que, si nous écoutions les radicaux, juifs ou autres, de Vienne, et les révolutionnaires italiens, dans l'espoir de les convertir à notre politique, nous risquions de nous tromper étrangement. L'Empereur m'a prié de vous télégraphier de suite de vouloir bien ne pas insister.

Il m'a annoncé son départ pour Metz, qui aura lieu définitivement demain matin à dix heures.

Me parlant ensuite de la grosse question, il m'a dit que cette guerre était très rude, mais que son espoir de vaincre était fondé sur une connaissance exacte des avantages de l'armée française. Il croit que les mitrailleuses feront un effet immense. Les Prussiens en ont aussi, mais l'Empereur dit qu'elles ne peuvent pas se comparer comme effet.

La nouvelle que je lui donnai de l'arrivée prochaine d'une lettre de Notre Auguste Maître semble lui (v. la lettre particulière à Paris du 25 juillet 1870) faire grand plaisir. Il eût désiré l'avoir avant son départ; mais, comme elle n'arrivera probablement que demain soir au plus tôt, l'Empereur m'a prié de la porter de suite à l'Impératrice, qui la lui ferait parvenir et lui en manderait le contenu par télégraphe.

Au moment où j'allais prendre congé de Sa Majesté, on apporta un télégramme du Roi Victor-Emmanuel. Le Secrétaire de l'Empereur le déchiffra devant lui et moi. Le Roi écrit : « L'Autriche me propose un traité de neutralité armée qui puisse nous permettre d'armer et d'agir selon les événements. »

L'Empereur parut très content de cette nouvelle, et me pria de la transmettre à Gramont.

Je pris congé de Sa Majesté en lui souhaitant mille bonheurs, et en lui recommandant instamment nos intérêts.

---

14. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Particulière. Orig. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 480-481.)

Paris, 27 juillet 1870.

Votre lettre réservée du 20, par laquelle vous rendez compte de l'arrivée de Vitzthum et vous promettez de contribuer au succès des

armes françaises dans les limites du possible, a paru enchanter Gramont. Il en a relevé notamment le passage où vous dites que notre premier soin sera de neutraliser la Russie — et que notre neutralité n'a d'autre signification que de nous permettre de compléter nos armements. A ce sujet Gramont m'a dit que l'Empereur savait que l'Archiduc Albert s'était prononcé contre toute concentration de troupes avant que notre armée ne soit prête, et que Sa Majesté partageait entièrement cette opinion.

Le passage sur l'évacuation de Rome et sur la Convention de septembre a donné à réfléchir à Gramont, qui d'ailleurs n'y attacha pas une grande importance avant d'en avoir parlé à l'Empereur.

Ce n'est que lorsque, par un rapport de Malaret, on apprit que vous négociiez avec l'Italie sur la base de l'abandon de la Convention que l'Empereur s'est ému.

Ce qu'il m'a dit, vous le savez, mais Gramont et Ollivier m'ont entrepris à Saint-Cloud sur cette question avec une véhémence extraordinaire.

J'avoue que je n'ai pas trouvé dans mes convictions les arguments qu'il eût fallu employer peut-être afin de démontrer la nécessité d'abandonner Rome aux Italiens. Le fait que Notre Auguste Maître soit celui qui insiste sur l'abandon du Chef de la Catholicité m'a paru si extraordinaire, que lorsque l'Empereur Napoléon m'a dit : «Est-il possible que l'Empereur d'Autriche demande l'abandon du Pape?» je n'ai pu trouver à répondre que ceci : «Je crois, Sire, que c'est l'Italie qui nous demande d'intervenir dans cet ordre d'idées!»

A cela l'Empereur m'a répliqué que ni le Roi ni aucun de ses Ministres n'avaient demandé l'abandon de la Convention, qu'au contraire un Ministre italien avait déclaré à la tribune qu'il serait indigne de l'Italie de profiter des circonstances pour commettre un acte de trahison.

Il me montra en outre un télégramme du Roi qui prend l'initiative envers l'Empereur et se place carrément sur le terrain de la Convention.

Gramont s'est naturellement déchaîné sur les Juifs de Vienne, qui, selon lui, vous auraient conjuré d'obtenir l'abandon de Rome.

Un télégramme de La Tour d'Auvergne d'hier soir annonçait qu'il avait lieu de croire que vous renonciez à insister sur l'abandon de la Convention; lorsque je suis arrivé avec le vôtre, qu'à cause du chiffre j'avais transcrit, Gramont s'est ému prodigieusement :

«Je donnerais tout au monde, s'écria-t-il, pour que Beust n'eût pas levé ce lièvre-là. Plus on comprend ici la portée de sa démarche, plus on se monte contre lui!»

Il ajouta que, dans le Conseil de ce matin, on avait été unanime avec l'Empereur à dire que mieux valait renoncer à l'alliance avec l'Autriche et l'Italie que de commettre une pareille trahison envers le Saint-Père au moment où on avait besoin du concours de la grande nation catholique qui s'appelle la France. L'Empereur l'avait autorisé à annoncer cela à Vienne et à Florence, et il me pria de vous le faire savoir sur-le-champ.

J'ai dit à Gramont que la question me paraissait cependant être de savoir si on sera bien sûr du concours loyal de l'Italie sans autre cause, et si, lors même que l'Italie promettrait son concours quand même, elle pourrait se remuer en face des émeutes que la Prusse et le parti d'Action fomenteraient indubitablement.

« S'ils ne peuvent contenir leurs révolutionnaires sans leur abandonner Rome, ils pourront encore moins les contrôler au milieu de leurs saturnales dans la Ville éternelle », me répondit Gramont, qui prit alors une voix émue pour me dire :

« Voyez ma position; je suis revenu de Vienne apportant mes convictions et garantissant les bonnes dispositions du Chancelier; si nous devons renoncer à l'alliance autrichienne — et cette question qui a déjà ébranlé la confiance du Cabinet entier en M. de Beust peut nous forcer à passer outre, — je suis obligé de donner ma démission. Dites-le, je vous prie, à votre Chef, et faites-lui comprendre la gêne extrême qu'il nous a causée! »

Il ajouta que le coup était porté, et que, si l'Italie faisait des difficultés, c'est à nous que l'on en ferait remonter la responsabilité.

---

15. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Secrète. Minute. Vienne, Archives d'État[1].)

Vienne, 27 juillet 1870.

Votre Altesse connaît amplement les difficultés intérieures et extérieures qui se sont opposées jusqu'ici à notre désir de donner suite à la proposition du Gouvernement français de signer le traité d'alliance offensive et défensive entre l'Autriche, la France et l'Italie, tel que nous l'avions préparé l'année dernière.

Votre Altesse sait aussi que ce n'est pas de notre faute si cet arrangement est resté à l'état d'ébauche.

(1) Cf. Oncken, t. III, p. 483-487.

Signer aujourd'hui avec une Puissance belligérante un traité secret, ce serait nous placer dans la plus fausse position, et rendre illusoires les avantages que nous attendons pour la cause commune de notre déclaration de neutralité.

Nous avons donc dû décliner pour le moment, à notre regret, d'entrer dans la voie dans laquelle M. le Prince de La Tour d'Auvergne voulait nous engager.

Mais, rendant pleine justice à l'éloquence et à la sage modération avec lesquelles cet Ambassadeur a plaidé sa cause, nous avons cherché et nous croyons avoir trouvé un terme moyen, un acheminement vers le but que nous nous proposons. Après avoir constaté dans sa lettre autographe à l'Empereur Napoléon la valeur et la signification de notre neutralité, Notre Auguste Maître a daigné recevoir le Comte Vimercati, envoyé ici par le Roi d'Italie pour nous exposer sa situation, nous assurer de son concours, et nous proposer de conclure avec la France un traité à deux, auquel l'Italie adhérerait plus tard.

Tout en déclinant, par la raison ci-dessus mentionnée, la proposition intempestive du Gouvernement italien, l'Empereur Notre Auguste Maître n'a pu qu'être frappé de l'analogie que présente sa situation avec celle du Roi d'Italie.

Sa Majesté a dû se convaincre en même temps que le nœud de la difficulté se trouvait toujours dans le règlement immédiat de la question romaine.

Or, comme je vous l'avais déjà fait pressentir dans ma lettre particulière du 20, l'Autriche a des raisons majeures et indépendantes de l'Italie pour désirer la prompte solution de cette épineuse question, qui seule avait arrêté déjà l'année dernière la conclusion de nos arrangements.

Le Comte Vimercati nous a représenté son Roi comme décidé d'entrer en action aussitôt que possible, mais il ne nous a pas caché que le Ministère n'était nullement préparé à suivre son Souverain dans cette voie.

Le Comte nous a même confié qu'on n'était parvenu qu'avec la plus grande peine à empêcher la démission du Cabinet actuel, et que le seul moyen d'obvier à une crise ministérielle (qui aurait nécessairement paralysé les excellentes dispositions du Roi Victor-Emmanuel) avait été l'engagement personnel envers MM. Lanza et Visconti-Venosta d'obtenir nos bons offices pour le règlement de la question romaine.

C'est dans cet ordre d'idées que le projet ci-joint d'un traité préalable d'alliance offensive et défensive entre l'Autriche et l'Italie a été élaboré.

Soumis tout confidentiellement à M. le Prince de La Tour d'Auvergne, ce projet avait été d'abord goûté par cet Ambassadeur, qui y a vu un acheminement vers le but que nous nous proposons, en reconnaissant que l'article VII avait été rédigé avec toute l'élasticité désirable.

Sûrs de l'assentiment personnel de l'Ambassadeur de France, nous avons communiqué notre projet au Comte Vimercati, qui s'est empressé de le transmettre à son Roi, en faisant précéder cet envoi d'une analyse télégraphique fort détaillée.

Tandis que le Comte Vimercati nous communiquait dans la journée d'hier l'adhésion préalable du Roi d'Italie, qui attend le Comte Vitzthum, chargé de se rendre à Florence pour négocier sur cette base et signer le traité projeté dans le plus bref délai, M. le Prince de La Tour d'Auvergne m'a fait part de deux télégrammes d'après lesquels M. le Duc de Gramont semble repousser nos bons offices pour le règlement de l'affaire de Rome.

Je ne puis qu'espérer que le Gouvernement français, après avoir mûrement pesé le pour et le contre, modifiera ses premières impressions, et je vous prie, mon Prince, de ne rien négliger pour l'y amener.

Or, en me plaçant au point de vue français, je veux bien admettre que l'idée de notre intervention officieuse et amicale dans une affaire épineuse que la France jusqu'ici a traitée seule avec l'Italie n'ait pas rencontré de prime abord à Paris l'accueil que nous devions espérer. Je veux bien admettre que rien ne serait plus simple et plus commode pour la France que de retirer ses troupes de Civita-Vecchia (afin de ne pas s'exposer à la nécessité de les renforcer en cas de besoin) en confiant à l'honneur du Roi Victor-Emmanuel la garde du Saint-Siège.

Cependant, en y regardant de près, on se convaincra que ce n'est pas avec une phrase qu'on résoudra d'une manière pratique un problème ardu qu'il faudrait résoudre coûte que coûte dans le plus bref délai.

Le Gouvernement français — ce n'est pas pour faire une récrimination oiseuse que je le constate — s'est fait des illusions sur l'esprit public en Autriche et en Italie. On ne voit pas, ou du moins on n'a pas voulu voir jusqu'ici les choses telles qu'elles sont. On voudrait conclure des alliances, mais sans ne rien faire pour aider ceux qui ne demanderaient pas mieux que d'y entrer. Une appréciation plus saine et plus sobre fera deviner les difficultés que l'Autriche et l'Italie ont à vaincre avant de pouvoir agir. Qu'on se mette à notre place. Nous n'avons pas songé à encourager les Italiens à entrer à Rome, et nous ne voulons pas non plus «faire de la Convention de septembre les

frais de notre accord préalable avec l'Italie». Nous avons dit simplement au Comte Vimercati :

«Vous déclarez que vous ne pouvez rien faire sans la solution du problème de Rome, que la Convention de septembre ne répond plus aux exigences du moment, que vous comptez sur nos bons offices pour régler cette affaire; nous vous répondons que nous vous accordons nos bons offices, que nos intérêts sont identiques dans cette question comme dans d'autres, que nous ferons valoir à Paris vos vœux et vos intérêts, que nous vous soutiendrons chaleureusement, mais que nous ne pouvons, comme de raison, pas répondre du succès de nos efforts.»

Voilà, Mon Prince, l'historique et l'authentique interprétation de l'article VII, qui n'engage la France en rien et à rien, et qui ne saurait avoir d'autre effet que de faire partager à Notre Auguste Maître la grave responsabilité que l'Empereur Napoléon a assumée de veiller à la sécurité du Saint-Père.

Or, qu'on ne s'y méprenne pas, cette responsabilité est grave.

Si la France parvient à s'en dégager sans notre concours, ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Toutefois, ce n'est pas avec une phrase vague qu'on résoudra ce problème.

La Prusse travaille avec ardeur. Son argent circule libéralement tant ici qu'en Italie.

Le Roi d'Italie aura beau accepter la protection du Pape comme un engagement d'honneur, si on ne lui accorde pas les moyens de remplir cet engagement, les événements pourraient bien entraver ses bonnes intentions.

Vaincue à Mentana, l'échauffourée garibaldienne de 1867 s'était produite en pleine paix, qu'on veuille bien ne pas l'oublier. Les forces italiennes suffiront-elles à elles seules pour vaincre un soulèvement semblable s'il allait se reproduire dans un moment où la moitié de l'Europe est en feu? Nous le souhaitons. Mais le Roi Victor-Emmanuel peut-il en répondre? Ne serait-ce pas lui imposer une tâche trop lourde ?

La souveraineté du Saint-Père est un *principe,* nous dit-on. Nous ne demandons pas mieux que de le voir respecté. Mais, ce principe arrêtera-t-il la plume de Mazzini et l'épée de Garibaldi? Enchaînera-t-il les aspirations nationales et les ardentes passions d'un peuple facile à entraîner ? Le Gouvernement italien, si nous sommes bien renseignés, ne demande nullement pour le moment le droit de placer une garnison dans la Ville éternelle. Tout ce qu'il désirerait, c'est d'occuper militairement quelques points stratégiques, tels que Viterbo,

afin de pouvoir défendre, au besoin, les frontières ouvertes du Domaine de Saint-Pierre, veiller sur la sécurité du Pape, et garantir la paix intérieure de la Péninsule.

Or, si cette paix intérieure allait être troublée, si, après avoir vaincu l'héroïque résistance des troupes pontificales, les Garibaldiens allaient entrer dans Rome et y proclamer la République, que ferait le Cabinet de Florence? Le Roi Victor-Emmanuel et son armée pourraient-ils songer à prendre part à la guerre contre la Prusse? et les bonnes dispositions de Sa Majesté ne se trouveraient-elles pas paralysées par la Révolution?

Telles sont, mon Prince, les considérations que nous allions faire valoir à Paris *après* la signature de notre traité projeté.

On les aurait discutées, réfutées peut-être, mais du moins l'Italie aurait-elle eu la satisfaction de voir ses difficultés franchement exposées par un tiers désintéressé.

Et la France n'aurait-elle pas recueilli l'avantage incalculable de savoir l'Italie fixée et engagée avec nous?

Tout ce que nous demandons pour le moment avec instance et dans l'intérêt de la cause commune, c'est de nous laisser faire, c'est de ne pas entraver notre négociation avec l'Italie, seul et unique moyen que nous ayons de nous mettre en mesure de répondre dans un temps donné aux désirs de la France et aux exigences de nos intérêts.

Il importe, dans une négociation aussi complexe, de procéder par degrés, de ménager les transitions, et de ne pas confondre les phases différentes que cette négociation doit parcourir avant de pouvoir aboutir. Libre à la France de décliner nos bons offices. Elle en a le droit, nous ne le contestons pas. Mais la France n'a ni le droit ni le moindre intérêt à nous empêcher à offrir à l'Italie ces bons offices que celle-ci réclame. Nous ne demandons rien pour nous en Italie, tout le monde le sait, et, si nous ne reculons pas devant la responsabilité d'aider deux Puissances amies à s'entendre sur un point litigieux, nous ne voyons pas pourquoi on ne nous en saurait pas gré.

Quoi qu'il en soit, nous demandons à l'Empereur Napoléon et à son Gouvernement de prendre acte de notre conviction profonde que, sans une solution équitable, immédiate et *pratique* de la question romaine, il ne sera guère possible d'atteindre le double but que nous avons en vue, savoir d'assurer la sécurité du Saint-Siège et de mettre le Roi d'Italie à même de faire cause commune avec nous et la France.

Je confie à M. le Comte Vimercati une copie de cette dépêche, avec prière de la placer sous les yeux de l'Empereur Napoléon, qu'il doit rejoindre à Metz sans toucher Paris.

Votre Altesse voudra conformer son langage à ces instructions, et,

en les communiquant à M. le Duc de Gramont, le prier de ne pas oublier l'ancien adage : «Qui veut la fin doit vouloir les moyens».

P.-S. — Vienne, 28 juillet 1870. — Cette dépêche était écrite et approuvée par Notre Auguste Maître lorsque j'ai reçu ce matin le télégramme de Votre Altesse d'hier retardé par l'encombrement des lignes.

Je ne change pas un iota à ma dépêche qui vous indique clairement, Mon Prince, le langage que vous aurez à tenir pour expliquer notre manière de penser et d'agir.

L'Empereur Napoléon ne voudra pas nous rendre responsables de malentendus que je ne sais que mettre sur le compte du télégraphe.

Nous ne disposons pas du Domaine de Saint-Pierre, nous n'avons pas signé la Convention de septembre, nous n'avons donc pas pu songer à décider de notre chef ni la question de l'occupation de Viterbo et d'autres points stratégiques, ni à nous prononcer définitivement sur la nécessité d'abandonner oui ou non la Convention de septembre.

Le Gouvernement italien, par l'organe de M. Artom, envoyé ici confidentiellement par M. Visconti-Venosta, ainsi que par l'organe du Comte Vimercati, envoyé par le Roi Victor-Emmanuel, ayant réclamé avec instance nos bons offices pour le règlement de la question romaine, nous n'avons pas cru devoir, dans l'intérêt de la France, décourager nos amis en leur refusant ce service.

Si la question est vidée, si le Roi Victor-Emmanuel a accepté la Convention de septembre, tout en nous faisant savoir que cette Convention ne répondait plus aux exigences du moment, nous n'avons plus à intervenir devant le fait accompli du nouvel arrangement conclu entre la France et l'Italie. Nous n'avons qu'à *constater que nous ignorions complètement ce fait,* qu'on ne nous avait pas dit un mot de la lettre que le Roi Victor-Emmanuel de concert avec ses Ministres doit avoir adressée à l'Empereur Napoléon pour lui déclarer son adhésion.

Nous n'avons qu'à nous féliciter de n'avoir plus à partager la responsabilité de cet arrangement, et à désirer qu'on ne se trompe pas à Paris sur l'esprit public de l'Italie, comme on s'est malheureusement trompé sur celui de l'Allemagne.

L'Empereur Notre Auguste Maître, dans ces circonstances, a chargé le Comte Vitzthum de laisser tomber l'article VII de notre projet, et de tâcher de se mettre d'accord avec les Ministres italiens sur un traité d'alliance dans lequel il ne serait plus question de Rome, puisque la France, *sans l'assentiment de laquelle nous n'aurions jamais voulu rien conclure,* décline nos bons offices dans cette question. Seulement, nous prions le Gouvernement français de vouloir bien apprécier, sans pas-

IMPRIMERIE NATIONALE.

sion ni prévention, les intentions qui nous ont guidés, en se plaçant à *notre* point de vue et non pas exclusivement au sien.

Or, je ne crains pas de le constater, en face des déplorables révélations qui viennent de se produire sur les pourparlers secrets entre la France et la Prusse, on se fait des illusions à Paris, et on s'en ressentira si l'on ne s'empresse pas de réparer par des actes de vigueur les défauts d'une mise en scène qui n'a pas facilité la tâche des partisans les plus dévoués de la France.

---

16. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Télégr. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 489.)

Vienne, 28 juillet 1870.

L'idée de prêter nos bons offices à l'Italie dans la question de Rome nous a été suggérée par le Chevalier Artom, envoyé ici par M. Visconti-Venosta. Dans mes pourparlers avec cet Agent et avec Vimercati réclamant ces bons offices au nom du Roi, il n'a pas été question de l'entrée des Italiens à Rome, mais de trouver un moyen qui leur permît de remplir leurs engagements et d'assurer la paix intérieure de la ville sans une action à l'extérieur. Dépêche explicative part demain.

---

17. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Télégr. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 489.)

30 juillet 1870, 4h 15 soir.

Nous ne ferons rien pour exciter les Italiens, nous les calmerons dans la question de Rome que d'ailleurs ils ont résolue eux-mêmes par l'acceptation de la Convention de septembre, mais nous ne cesserons de représenter au Gouvernement français les dangers qu'il y a pour toutes les parties, excepté pour la Prusse et Garibaldi, à laisser les choses aller leur train, au lieu de s'occuper des moyens d'établir en Italie par rapport à Rome un état réel de sécurité pour le Pape et pour le Gouvernement italien. Faites bien lire à Gramont mes dépêches parties hier.

---

18. Napoléon III à François-Joseph. (Autographe. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 492-493.)

Metz, 31 juillet 1870.

Monsieur mon Frère,

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté que le Prince de Metternich a été chargé de me remettre. Je suis heureux d'apprendre que les sentiments de Votre Majesté à mon égard ne sont pas changés. Je comprends la difficulté de sa situation, mais je lui ferai remarquer que, si la neutralité d'un [*sic*] Empire n'est pas une neutralité armée, nous avons sur les bras toutes les forces de l'Allemagne du Nord, et, si par malheur nous éprouvions un revers, Votre Majesté en ignorerait les fatales conséquences. Il faut envisager avec résolution la position actuelle de l'Europe; si la Prusse triomphait, tout le Centre, tout le Midi, tout l'Orient de l'Europe seraient sous le joug des Puissances du Nord. L'intérêt de l'Empire de Votre Majesté, l'intérêt de l'Italie même obligent les Chefs de ces deux pays à faire tous les efforts pour m'aider dans la lutte suprême que j'ai entreprise.

Je compte sur le grand cœur et la haute intelligence de Votre Majesté, et je la prie de croire aux sentiments de haute estime et de sincère amitié avec laquelle je suis de Votre Majesté Impériale le bon Frère.

Napoléon.

---

19. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Orig. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 489-491.)

Paris, 31 juillet 1870.

L'Empereur, avant de partir pour Metz, m'avait chargé de remettre à l'Impératrice la lettre de Notre Auguste Souverain.

L'Impératrice était avertie par le Duc de Gramont de mon arrivée à Saint-Cloud.

Comme la lettre n'était pas accompagnée d'une copie, Sa Majesté, après l'avoir ouverte et lue, m'en dicta le contenu, pour que je puisse en donner connaissance au Duc de Gramont.

Le jugement porté par l'Impératrice sur la lettre impériale se résume dans les mots qu'elle m'a adressés après l'avoir lue : «Cette lettre est aussi bonne qu'elle pouvait l'être dans les conditions actuelles.»

Sa Majesté me fit cependant quelques observations, qu'elle écrivit sous mes yeux au Ministre des Affaires étrangères.

Elle exprima ses regrets de ce que l'Empereur n'avait pas cru devoir

préciser les moyens qu'il emploierait pour aider la France à amener une paix durable.

«Si c'est en unissant ses armes aux nôtres, ce sera bien vite fait, me dit Sa Majesté; si ce n'est que pour arrêter la guerre à un moment donné, une paix *durable* n'en ressortirait pas.»

Le paragraphe qui annonce les négociations entre l'Autriche et l'Italie a surtout provoqué l'attention de Sa Majesté.

L'Impératrice écrivit au Duc de Gramont :

«J'espère que nos Agents à Vienne et à Florence seront tenus exactement au courant de ces négociations qui pourraient sans cela devenir une gêne pour nous.»

«En effet, me dit Sa Majesté, si vous nous présentez en commun des propositions faites et que nous n'ayons qu'à dire oui ou non, vous comprenez que cela pourrait nous embarrasser horriblement!»

J'ai répondu à l'Impératrice que je ne croyais pas que l'on prendrait entre Vienne et Florence une résolution sans en avoir averti le Cabinet français.

L'Impératrice s'écria :

«Je sais que l'Empereur François-Joseph est incapable de rien qui ressemble à un procédé douteux sous ce rapport, notre confiance en lui est absolue; mais voyez la question romaine — il y a là-dessous une petite conspiration entre les Chancelleries, et nous ne voudrions pas en avoir une seconde édition!»

L'Impératrice a télégraphié en chiffres à l'Empereur Napoléon le contenu de la lettre impériale.

Sa Majesté m'a parlé ensuite de la guerre qui se prépare. Elle semble fort calme et courageuse — les adieux de la veille lui ont brisé le cœur, mais les importantes affaires dont elle est chargée ont bien vite donné du ressort à cette nature valeureuse.

Selon l'Impératrice, la guerre sera longue, ce sera une guerre de siège, et, comme je me permettais de douter de la possibilité d'arrêter l'élan de l'armée française dans le cas où elle remporterait une victoire, Sa Majesté me dit : «Il le faudra bien; si nous avions des alliés *prêts,* on s'avancerait sans crainte, mais étant seuls, nous devons marcher avec la plus grande prudence.»

L'Impératrice m'a insinué qu'on tâcherait de prolonger la guerre pour donner le temps aux alliés éventuels de se préparer.

«Pourvu, me dit-elle, qu'après la première bataille gagnée ou perdue on ne cherche pas à nous arrêter. Je sais que l'Angleterre et la Russie n'attendent qu'un fait de guerre important pour chercher à faire la paix. Ce serait bien malheureux, parce que ce serait encore une paix factice, et ce serait à recommencer plus tard!»

En résumé, j'ai compris pendant cet entretien que l'Impératrice tenait à m'insinuer qu'on nous attendrait, ce qui ne m'empêche pas de croire qu'on ne se gênerait pas de faire la paix comme après Solférino à la suite d'une extinction de forces morales et matérielles réciproques, à moins de ne voir de meilleures chances amenées par l'entrée en campagne d'un ou de plusieurs alliés nouveaux.

L'Empereur a télégraphié à Sa Majesté qu'il ne croyait pas que les hostilités commenceraient si tôt.

---

20. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État[1].)

Florence, 31 juillet 1870, 3h20 soir.

Le Roi, m'ayant fait appeler ce matin après avoir lu la lettre impériale, m'a dit :

« L'Empereur, son Gouvernement et son pays ont été très généreux pour moi et l'Italie. Je serais trop heureux de pouvoir faire quelque chose pour l'Autriche afin de prouver à l'Empereur ma profonde gratitude. J'ai été très touché de ce que vous avez fait pour moi dans l'affaire de Rome; ce sont des procédés qui ne s'oublient pas. Si l'Empereur des Français m'avait laissé faire, il y a longtemps que j'aurais fini avec ces quarante mille Républicains, qui ne sont que des voleurs et des assassins qu'il faut exterminer. Quant à moi, tout ce que je désire, c'est d'agir à temps et d'entrer en campagne où il y aura quelque chose à gagner. J'ai fait savoir à Napoléon que j'ai appelé deux classes et que j'appellerai les autres sur-le-champ; dans quinze jours je serai prêt, moi, et c'est pour cela que j'aurais préféré signer sur-le-champ un traité à trois, car je ne voudrais pas armer pour rien. Il est vrai que les Français ont mal emmanché cette affaire, et que Napoléon ne m'a pas tenu parole, car il m'avait promis de me prévenir deux mois d'avance. »

L'ayant rassuré sur nos dispositions et sur le point que le traité à deux ne l'empêcherait pas d'entrer avant nous en campagne, pourvu qu'il nous prévînt et s'entendît avec nous, qu'alors nous n'aurions rien probablement contre un passage de ses troupes par le Brenner, le Roi ajouta qu'il avait donné l'ordre à son Ministre des Affaires

(1) Cf. Oncken, t. III, p. 493-494.

étrangères de venir me trouver, et qu'il espérait que nous parviendrions à nous entendre.

---

21. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Baron de Kübeck, Ministre à Florence. (Télégr., à chiffrer. Vienne, Archives d'État.)

Vienne, 31 juillet 1870.

Dites au Comte Vitzthum que la lettre du Roi acceptant la Convention de septembre, contrairement aux insinuations de Vimercati et d'Artom, et la phrase de Visconti-Venosta qu'il serait indigne de profiter des embarras, ont jeté à Paris tout l'odieux de la question de Rome sur nous, et qu'il importe pour le moment de l'écarter complètement de nos pourparlers de Florence et conséquemment du projet.

---

22. Le Comte de Bellegarde, Aide de Camp général de l'Empereur, au Baron de Bechtolsheim, Camp de Krasnoié-Sélo. (Télégr., à chiffrer. Vienne, Archives d'État.)

Vienne, 31 juillet 1870, 4h30 soir.

Notre Auguste Maître, à qui je me suis empressé de soumettre votre lettre du 22, a été profondément touché des sentiments d'amitié et de confiance que Sa Majesté l'Empereur Alexandre lui a fait témoigner par votre organe, et se plaît à les payer d'un entier retour. L'Autriche entend comme la Russie se maintenir dans une stricte neutralité tant que ses intérêts ne seront point menacés.

---

23. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 501.)

Paris, 1er août 1870, 5h soir.
(Arrivé à 10h50 soir.)

L'arrivée de Vimercati et votre expédition du 29 ont dissipé tous les malentendus.

Le Duc de Gramont s'est vraiment récrié sur mon départ au moment où l'Empereur aura peut-être besoin de ma présence à Paris. Il me

prie d'attendre l'avis de Sa Majesté, et veut télégraphier à La Tour d'Auvergne.

Décidez, et je pars demain. A première vue, Gramont trouve le projet de traité excellent; il désirerait seulement qu'on écarte l'article VII, et pense que la fin de l'article VI suffit pour caractériser l'entente continuelle, ce qui le réduirait aux deux phrases du commencement et de la fin.

---

24. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 501.)

Paris, 2 août 1870, 4h 15.
(Arrivé à 10h 15 soir.)

Fort de l'assentiment de l'Empereur, le Duc de Gramont désirerait que dans l'article VI on ajoutât aux mots «*médiation combinée*» les mots «*avec la France*».

Avec cette clause et en écartant l'article VII, on trouve le traité excellent.

---

25. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Particulière. Orig. Vienne, Archives d'État[1].)

Florence, 2 août 1870.

J'ai eu hier deux entretiens relatifs à la négociation dont notre Auguste Maître a daigné me charger.

J'ai été voir le matin le Baron de Malaret, Ministre de France, que je connaissais de longue date.

Bien que déjà avisé de mon arrivée, M. de Malaret était encore à attendre les instructions de son Gouvernement, et ne connaissait pas encore le texte de notre projet.

Je lui dis que ce projet, expédié en deux exemplaires le jour même de mon départ de Vienne, n'avait pu se trouver entre les mains de l'Empereur Napoléon et celles de M. le Duc de Gramont que depuis ce jour même au plus tôt, qu'il n'était donc pas surprenant qu'on n'ait pas eu le temps encore de le lui communiquer.

[1] Cf. Oncken, t. III, p. 502-506.

Après lui avoir exposé les difficultés intérieures et extérieures qui s'opposaient pour le moment à la signature de la triple alliance ébauchée l'année dernière, je donnai à lire notre projet en toute confiance au Représentant de l'Empereur des Français.

M. de Malaret, ayant pris connaissance de cette pièce dans laquelle j'avais pris soin de biffer l'article VII, admit qu'on ne pouvait que voir dans ce travail la preuve manifeste de notre bonne volonté, et un acheminement sérieux vers le but que nous nous proposions.

Toutefois, il ne me cacha pas, que, de son point de vue, ce projet lui paraissait un peu vague; qu'il ne fallait pas oublier que la France avait promis à l'Italie de se charger des frais de ses armements; que le Cabinet de Florence ne saurait songer à contracter une alliance avec la Prusse; que, par conséquent, le mérite de le fixer par un traité préparatoire avec nous n'aurait peut-être pas aux yeux de la France la valeur que nous semblions y attacher; que, en un mot, il paraissait douteux que le Gouvernement français voulût s'imposer des sacrifices pour n'obtenir que des engagements aussi vagues.

M. de Malaret, après avoir lu plus attentivement notre projet, me dit que, dans son appréciation personnelle, — qu'il me priait de regarder comme toute confidentielle, — il regrettait de n'avoir pas rencontré dans l'article VI quelques paroles indiquant clairement le caractère préparatoire de cet engagement; que deux ou trois mots suffiraient, selon lui, pour atteindre ce but; qu'on n'aurait qu'à dire par exemple : «Une fois suffisamment armées, Leurs Majestés concerteront leur action commune avec *Sa Majesté l'Empereur des Français,* soit en vue d'une médiation combinée, etc., etc.»

Je répondis au Ministre de France que le vague qu'il reprochait à notre projet en faisait peut-être son plus grand mérite; que le mieux était l'ennemi du bien, et que, en mettant trop promptement les points sur les *i*, on risquait peut-être de perdre tous les avantages que nous nous promettions et de notre déclaration de neutralité et de cette négociation préparatoire qui nous avait été inspirée par le désir de rendre service à la France.

«Vous n'avez pas d'instructions, lui dis-je, je n'ai pas de conseils à vous donner; mais, si vous voulez en croire à ma vieille expérience, attendez ces instructions, abstenez-vous de toute critique de notre projet, et n'ouvrez pas la bouche avant d'être à même de parler avec l'autorité de votre Gouvernement. Car, en faisant trop de zèle, vous courez le risque d'entraver cette négociation, de jeter de la confusion dans les esprits, et de nuire à la cause commune que je ne demande pas mieux que de défendre loyalement avec vous.»

M. de Malaret voulut bien goûter ce conseil d'ami, et me promit

d'attendre les instructions qu'il avait demandées et qui, d'après ce que je venais de lui dire, ne tarderaient pas sans doute de lui arriver.

Après avoir rendu compte de cet entretien à M. le Baron de Kübeck, j e reçus chez lui le télégramme de Votre Excellence relatif à un détail de ma conversation avec le Roi dont je m'étais empressé de vous rendre compte dans ma lettre expédiée hier matin par le Comte Arese.

Si j'avais su, au moment de quitter le palais, qu'une occasion sûre se présenterait le lendemain, je n'aurais pas télégraphié, et j'aurais évité par là un malentendu éclairci, je l'espère, à l'heure où vous recevrez ces lignes.

Rentré chez moi, je reçus dans la soirée la visite de M. Blanc, qui remplit dans ce moment les fonctions d'un secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères.

Ce personnage, évidemment envoyé par M. Visconti-Venosta pour me tâter, finit par se déboutonner entièrement.

Il me dit que la manière de voir de Votre Excellence, vos appréciations sur ce coup de foudre qui venait de nous priver de toute possibilité d'une action diplomatique commune avec la France (action qui, d'après nos pourparlers de l'année dernière, aurait dû précéder la déclaration de guerre), sur les fautes commises à Paris, sur cette mise en scène déplorable, sur ce manque d'égards qu'on avait témoigné tant pour l'opinion publique de l'Autriche que pour celle de l'Italie, sur l'identité de nos intérêts et sur l'analogie de notre situation, répondaient en tous points aux vues et aux idées du Cabinet de Florence.

Il constata l'accord parfait en principe sur la nécessité urgente de nous entendre afin de nous sauvegarder contre une nouvelle surprise, de gagner le temps nécessaire pour nous préparer à une action commune, de résister ensemble à toute pression intempestive de la France, et d'éviter avant tout de heurter de front l'opinion publique des deux pays en donnant à tête baissée dans la bagarre, ou bien en faisant du don Quichottisme, c'est-à-dire en parlant trop haut avant d'être en mesure de soutenir nos paroles les armes à la main.

M. Blanc ne me cacha pas cependant que les difficultés intérieures et avant tout les dissidences dans le sein même du Cabinet avaient amené M. Visconti-Venosta à désirer une plus grande précision dans le projet de traité qui, à l'heure où nous parlions, faisait l'objet des délibérations du Conseil des Ministres.

M. Blanc, en conséquence, avait été chargé par son chef de formuler quelques articles additionnels qui, sans sortir du cadre de notre projet, auraient pour but de préciser surtout les éventualités prévues dans

les articles V et VI, éventualités dans lesquelles les deux Puissances alliées se verraient forcées de sortir de leur neutralité.

Il me confia qu'on avait cru devoir prévoir avant tout le cas où l'Autriche se verrait forcée de tirer l'épée pour ses *propres intérêts,* ainsi que celui où la Russie, soit à la suite de notre entrée en campagne, soit indépendamment, soit pour aider la Prusse, soit pour attaquer la Turquie et embraser l'Orient, voudrait à son tour sortir de la neutralité.

Or le Gouvernement italien, désireux de s'engager dès à présent à nous soutenir de toutes ses forces dans ces éventualités, et se souvenant de l'intérêt et de l'obligation qu'il avait à sauvegarder la paix en Orient, aimerait pouvoir insérer dans notre traité l'engagement formel, que, dans une de ces éventualités ci-dessus mentionnées, les deux Puissances verraient le moment venu de contracter avec la France cette triple alliance dont les bases avaient été arrêtées l'année dernière.

M. Blanc me donna à entendre que M. Sella et la majorité du Cabinet se laisseraient plus facilement entraîner à signer le traité à deux, que M. Visconti-Venosta considérait, comme Votre Excellence, comme répondant aux exigences du moment, parce que ces Messieurs, moins au fait de la politique européenne, demanderaient, pour l'acquit de leur conscience, de voir formuler nettement et clairement les motifs obligeant l'Italie à encourir dès à présent les dépenses considérables qu'occasionneraient ses armements.

J'accueillis assez froidement ces ouvertures, bien que je ne pus me dissimuler que le zèle inespéré manifesté par l'Italie de nous défendre contre toute attaque de la Russie en Occident ou en Orient ne pouvait que répondre aux intérêts de notre Auguste Maître, aux vœux de la Monarchie austro-hongroise, et aux idées de Votre Excellence.

J'objectais avec beaucoup de calme que le vague de notre projet, l'élasticité de nos articles, laissant les portes ouvertes à tout arrangement ultérieur, faisaient peut-être le plus grand mérite de ce travail; qu'il ne fallait pas oublier que ce traité secret pourrait voir le jour, qu'il fallait songer à la nécessité de le défendre devant nos Chambres. et qu'il convenait de nous sauvegarder d'avance contre l'imputation d'avoir provoqué des événements en les prévoyant à une époque où on n'aurait peut-être pas encore eu le droit de les prévoir.

Toutefois, je me gardai bien de décourager mon interlocuteur; j'eus l'air de céder bien qu'à contre cœur à son éloquence, et de faire valoir comme une concession que je me laissai arracher la promesse de prendre en considération et *ad referendum* les articles nouveaux formulés par le Gouvernement italien.

Comme M. Blanc exercera nécessairement une grande influence sur la rédaction future de notre traité, je n'ai rien négligé pour ménager sa vanité, et j'ai été jusqu'à lui suggérer que, si l'Italie tenait absolument à parler de la Russie dans notre traité, il se pourrait que je parviendrai à faire goûter plus aisément cet amendement à Votre Excellence si on pouvait représenter l'Italie, signataire du traité de Paris, comme désireuse de nous offrir l'appui de toutes ses forces dans le cas où l'Autriche se verrait forcée de remplir les engagements secrets du traité de garantie signé avec la France et l'Angleterre le 15 avril 1856.

Or, lui fis-je remarquer, une allusion adroite à ce traité de garantie obligerait moralement l'Angleterre, Puissance pour laquelle M. Visconti-Venosta avait de si justes sympathies, à regarder les engagements que nous allions prendre, si jamais elle en obtenait connaissance, comme un service véritable rendu par l'Autriche et l'Italie à la Grande-Bretagne, à la Turquie et à la paix du monde.

M. Blanc parut fortement impressionné par l'opportunité de cette idée, que, comme de raison, je lui donnai comme toute personnelle, et il me promit de revenir aujourd'hui pour me communiquer le contre-projet italien tel qu'il aurait été arrêté dans le Conseil d'hier.

M. Blanc est venu en effet aujourd'hui à l'heure indiquée, mais sans son contre-projet, me disant que le Ministre des Affaires étrangères n'avait pas encore trouvé le temps de se concerter avec ses Collègues et qu'il me priait de passer chez lui après la séance du Sénat.

J'y fus, et M. Visconti-Venosta, sans entrer dans les détails, me confirma tout ce qu'il m'avait fait dire la veille par M. Blanc sur le désir du Gouvernement italien de conclure aussitôt que possible avec nous, en précisant quelque peu certains points de notre projet.

Je lui répondis que je me mettais entièrement à sa disposition, que je m'empresserais de transmettre son contre-projet, aussitôt qu'il serait formulé, à Votre Excellence, et que, dès qu'elle aurait le texte sous les yeux, il serait facile de nous entendre sans craindre des malentendus télégraphiques.

M. Visconti-Venosta, qui devait voir le soir même MM. Lanza et Sella afin d'arrêter définitivement la rédaction des amendements et des additions italiens, me promit pour demain la communication de son contre-projet, qu'il devait soumettre demain matin à neuf heures au Roi son Maître.

Le Ministre des Affaires étrangères avait eu un télégramme de M. Nigra d'après lequel M. le Duc de Gramont se serait exprimé d'une manière favorable sur notre proposition d'un traité préparatoire entre l'Autriche et l'Italie.

Un autre télégramme du Comte Vimercati avait moins satisfait le Ministre des Affaires étrangères. Or, il résulte de cette dernière dépêche que M. Vimercati, au lieu d'aller directement dans le quartier général, avait été à Paris, y avait vu l'Impératrice, et suppliait le Roi d'attendre le télégramme qu'il lui enverrait de Metz, avant de prendre aucune résolution.

Peu enclin de soumettre son action aux directives de cet agent, M. Visconti-Venosta avait chargé M. Nigra d'inviter M. Vimercati de se tenir tranquille et de ne pas trop s'agiter. Mais cet ordre n'avait pu être délivré à M. Vimercati qui, déjà ce matin à six heures, avait quitté Paris pour se rendre à Metz.

Je crois devoir citer cet incident parce que M. Visconti-Venosta m'a fait sentir qu'il regrettait presque que nous eussions communiqué notre projet à la France. «Car, remarqua le Ministre, je ne sais pas pourquoi nous initierions les Français à toutes les phases de cette négociation; il suffira, je crois, que nous leur communiquions un projet sur lequel nous serons tombés d'accord.»

Après avoir exposé à Son Excellence les raisons qui nous avaient déterminés à communiquer notre projet au Gouvernement français, raisons que M. Visconti-Venosta apprécia parfaitement, nous convînmes, dans l'intérêt de la négociation, de nous garder mutuellement le secret jusqu'au moment où nous serions tombés d'accord sur une rédaction approuvée par les deux Gouvernements.

J'ai quitté M. Visconti-Venosta sous l'impression qu'il ne doutait pas d'un prompt succès de nos pourparlers. Il me dit que, interpellé par le Ministre d'Angleterre sur le but de ma présence, il lui avait répondu, comme nous en étions convenus, que tout portait à croire que je n'étais ici qu'en passage, et que le but de mon voyage pouvait bien être Rome.

---

26. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Baron de Kübeck, Ministre à Florence. (Télégr., à chiffrer. Vienne, Archives d'État.)

Vienne, 4 août 1870.

Le Duc de Gramont nous fait dire qu'on s'accorde entièrement avec le projet, mais demande suppression de l'article VII et amendement à l'article VI, en mettant après «combinée» les mots : «avec la France». Nous acceptons.

---

27. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 506.)

Paris, 4 août 1870, 6h soir.
(Arrivé le 5 août, à 1h45 matin.)

L'Empereur a demandé à Vimercati d'ajouter à l'article V le mot «*immédiatement*» au lieu des cinq mots de la fin.

---

28. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Comte Chotek, Ministre à Saint-Pétersbourg. (Lettre réservée. Minute. Vienne, Archives d'État.)

Vienne, 4 août 1870.

Ma dépêche précédente est destinée à être utilisée dans vos entretiens avec l'Empereur Alexandre. Elle servira à compléter les matériaux que vous ont déjà fournis à cet effet ma circulaire du 20 juillet et les télégrammes que je vous ai successivement adressés.

Je ne saurais cacher à Votre Excellence ma surprise de ce que les points de vue signalés dans ma dépêche réservée du 20 et dont l'extrême importance n'a pu échapper à votre pénétration n'aient pas été touchés jusqu'ici ni dans les rapports ni dans les télégrammes que vous m'avez adressés depuis. Je ne puis supposer pourtant que le voyage du courrier anglais qui dessert la ligne de Berlin à Pétersbourg et qui a dû être porteur de la dépêche dont il s'agit ait été retardé au point qu'à l'heure qu'il est il ne soit pas encore arrivé à destination. Dans cette pièce, je vous informais que nous tenions de fort bonne source que, en vertu de stipulations expresses, le concours armé de la Russie serait acquis à la Prusse non seulement dans le cas où nous entrerions en lice, mais encore s'il arrivait que les armées françaises fissent des progrès considérables. J'ajoutais que nous savions à n'en pas douter que, suivant la tournure que prendraient les événements de la guerre, on avait dès à présent en vue l'occupation de la Galicie. Il est clair que cette dernière éventualité surtout nous commande impérieusement de nous tenir sur nos gardes.

Pour ce qui est de la valeur véritable que nous croyons devoir attribuer aux exhortations de l'Empereur Alexandre, je n'ai qu'à renvoyer Votre Excellence à ce que j'en dis dans mon télégramme du 2 courant.

Afin de compléter les observations contenues dans ma dépêche ostensible, je dois vous faire connaître que l'on commence en Hongrie à envisager d'un œil soupçonneux les desseins de la Russie, et que, quelle que soit la confiance que puissent nous inspirer les sentiments personnels de l'Empereur Alexandre, le Gouvernement Impérial et Royal se trouverait placé dans une fausse position vis-à-vis des Corps représentatifs de la Monarchie s'il se laissait aller à une insouciance excessive.

Il est une autre considération qui peut motiver de notre part des mesures de précaution. L'appel que Sa Majesté, par une généreuse initiative, a fait tout dernièrement aux sentiments patriotiques des adhérents de l'opposition nationale en Bohême, en se décidant à dissoudre la Diète, ne paraît pas rencontrer auprès de ce parti l'accueil que méritait une détermination aussi magnanime. Cette résistance opiniâtre est faite pour appeler la vigilance la plus sérieuse du Gouvernement, d'autant plus que nous savons pertinemment que les agitations du dehors y sont pour beaucoup. Nous ne saurions voir avec indifférence s'établir dans une des provinces les plus importantes de l'Empire, et au milieu de la crise que traverse en ce moment l'Europe, un antagonisme qui compterait sur l'assistance de l'étranger, et nous devons donc malheureusement faire entrer dans nos calculs des concentrations de troupes en Bohême, pour tenir tête aux dangers qu'un pareil état de choses peut faire surgir.

---

29. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État.)

Florence, 5 août 1870, 6h50 soir.
(Arrivé à 11h50 soir.)

Gouvernement italien accepte en principe notre projet à deux avec l'amendement français à l'article VI et sans l'article VII. Visconti-Venosta voudrait ajouter un article stipulant protection de notre commerce par nos escadres, et précisant le *casus fœderis* dans des articles séparés qui me seront communiqués demain. Quant à Rome, Empereur Napoléon a fait télégraphier au Roi qu'il n'avait rien contre une stipulation assurant à l'Italie nos bons offices pour le règlement futur de la question romaine. Visconti-Venosta m'a répété que sans des concessions sur ce point il n'y aurait pas moyen de compter sur le concours actif de l'Italie.

---

30. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche. au Baron de Kübeck, Ministre à Florence. (Télégr., à chiffrer, Vienne, Archives d'État.)

Vienne, 5 août 1870.

A Paris on demande de nouveaux amendements aux articles III et V. J'ai refusé nettement, et La Tour d'Auvergne s'est chargé d'en xpliquer les motifs.

---

31. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Minute. Vienne, Archives d'État.)

Vienne, 6 août 1870.

Dans les rapports ci-joints en copie, notre Envoyé à Florence et notre Chargé d'Affaires à Rome apprécient, chacun à son point de vue, les effets de l'évacuation du Territoire romain par les troupes françaises.

Tandis que M. le Baron de Kübeck fait ressortir les embarras qui vont être suscités au Cabinet de Florence par les entreprises probables du parti d'Action, M. le Chevalier Palombra trace un tableau peu rassurant de la situation à Rome, et de la désorganisation qui rend l'armée pontificale à peu près incapable de résister à une invasion de bandes garibaldiennes.

J'abandonne à votre tact l'usage que vous pourrez faire de ces informations, qui tendent à démontrer les sérieuses difficultés que rencontrera, dans les circonstances actuelles, le strict maintien des stipulations de la Convention de septembre.

---

32. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Orig. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 506-507.)

Paris, 6 août 1870.

Le Chargé d'Affaires de Russie est venu voir hier le Duc de Gramont pour lui faire la déclaration verbale de la neutralité conditionnelle de son Gouvernement. Il ajouta que la neutralité russe se réglerait sur la nôtre, qu'elle serait désarmée ou armée selon que nous n'appellerions pas de troupes ou que nous mobiliserions.

Le Duc de Gramont lui a demandé si, dans le cas où l'Autriche croyait devoir armer, la Russie prendrait fait et cause pour la Prusse contre la France.

M. Okouneff répondit que la Russie ne songeait pas à faire la guerre à la France, mais qu'elle devait se garer des dangers qui pourraient lui venir de l'Autriche.

«Mais si l'Autriche, lui dit le Duc, donnait des assurances satisfaisantes à la Russie, qu'elle promît de ne pas toucher à la question polonaise, quel grief mettriez-vous en avant pour lui faire la guerre?»

Le Chargé d'Affaires de Russie ne put donner une réponse très nette à cette question. Il répondit encore moins, lorsque le Duc de Gramont lui dit que, si la Russie tombait sur l'Autriche parce que celle-ci ferait la guerre à la Prusse, il serait évident pour tout le monde qu'elle est liée par un traité avec l'ennemie de la France.

M. Okouneff déplaça la question, et demanda au Duc de Gramont s'il pouvait lui dire ce qu'il y avait de vrai dans les renseignements qui lui seraient parvenus et selon lesquels l'Autriche, la France et l'Italie auraient fait un traité garantissant la Roumanie contre la Russie.

Le Ministre nia qu'il existât un traité pareil.

M. Okouneff demanda s'il était vrai que l'Autriche aurait conclu un traité secret avec l'Italie.

M. de Gramont lui répondit que, puisqu'il s'agissait d'un traité *secret*, il ne le connaissait pas mieux que lui.

Ce matin, le Chargé d'Affaires de Russie est revenu à la charge, déclarant que l'on savait à Saint-Pétersbourg que nous armerions, et que par conséquent la Russie armait aussi. Il conjura le Duc de Gramont d'empêcher le traité austro-italien.

Le Ministre des Affaires étrangères répondit que ce n'était pas à Paris, où l'on ne savait rien, mais à Vienne ou à Florence qu'il conseillerait à la Russie de s'adresser.

---

33. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Particulière. Autographe. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 508-511.)

Paris, 6 août 1870.

Votre lettre du 2 août m'a profondément touché. Vous vous donnez la peine d'expliquer les choses, et vous les expliquez bien, comme tout ce que vous prenez la peine d'expliquer.

Il me semble que vous prenez mes doléances très au sérieux, cela n'en vaut peut-être pas la peine. N'oubliez pas que je ne puis me décider à me gêner avec vous — nous sommes trop *amis* pour que je ne réfléchisse pas *tout haut* devant vous. A mesure que les impressions m'arrivaient, je vous les donnais telles quelles, bonnes ou mauvaises, *mauvaises* plus souvent par les raisons que je vais vous expliquer.

Disons d'abord que la politique se fait ici d'une façon stupide — je le sentais, mais je ne pouvais y croire. Jusqu'à il y a huit jours, j'ai admis de la part de l'Empereur un parti pris résolu, foudroyant et admirablement «*durchgeführt*».

Sans alliances, ne connaissant pas celles de son adversaire, ne sachant pas jusqu'à quel point l'Angleterre serait sympathique à la Prusse, la Russie serait liée à sa voisine — au milieu d'un sentiment révolutionnaire accentué dans le sens de la paix, — l'Empereur n'hésita pas à sauter sur le premier prétexte venu pour amener la guerre. Il craignait si bien une reculade de la Prusse qu'il a permis à Gramont de faire du chauvinisme de *ministre commençant,* et de lancer la déclaration inouïe que la France a acclamée avec plus d'entrain que certes l'Empereur s'y attendait. C'était là pour lui une preuve que l'aversion d'une partie du public contre une guerre qui grandirait et fortifierait l'Empereur et le principe d'autorité n'avait pas gagné encore la grande majorité. Il en fut enchanté, et je voyais clair comme le jour :

que l'Empereur était résolu coûte que coûte à faire la guerre à la Prusse, à la faire *seul,* quitte à compter sur notre coopération après les premiers faits de guerre.

Cette conviction formée dans mon esprit, — je me demandais — que ferons-nous ?

Je ne trouvai d'autre solution que celle de profiter de cette occasion *unique* pour aider la France à anéantir la Prusse, et pour arriver à une paix sur la conclusion de laquelle nous aurions une influence assez grande pour nous en assurer les bénéfices, ou tout au moins *notre part* de bénéfices.

Qu'advint-il ?

Je sentis bientôt ou plutôt je crus m'apercevoir qu'au lieu de sauter également sur cette occasion avec toute la conviction de la nécessité de prendre part à l'action, vous vous trouviez blessé de n'avoir pas été prévenu que les difficultés intérieures vous attiraient [*sic*]; je reçus des avis que nous ne pouvions rien faire, que nous ne ferions rien, et que toute mon habileté devra être mise en jeu pour empêcher qu'on ne fasse la paix sur notre dos — la seule chose que je me sentais incapable de faire.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Vos premières lettres ne firent que me fortifier dans ces craintes. D'un côté une résolution prise, de l'autre des récriminations fort bien motivées, mais ne pouvant rien changer à la situation. Puis vint le plan Hohenzollern, plan excellent peut-être donné huit jours plus tôt, mais disant clairement au lendemain de l'explosion : «nous voudrions bien que la bombe n'eût pas éclaté ainsi», par conséquent ôtant d'*intention* à l'Empereur juste ce qu'il avait selon moi résolu, c'est-à-dire de tomber sur la Prusse avant qu'elle ne soit prête, ce que lui eût permis votre plan.

Vint l'affaire de Rome. Vos lettres et les renseignements arrivés à l'Empereur disaient assez clairement que l'abandon du Pape amené par notre entremise était une carte politique que vous vouliez jouer pour vous concilier les radicaux de Vienne. Cela me fit grande peine, et la question posée ainsi ne pouvait qu'alarmer mes convictions de *catholique*.

Tout cela s'est modifié depuis, mais convenez que mes transes ne pouvaient qu'être très fortes.

Aujourd'hui mes prémices me font défaut, tout ce qui était un coup de maître, est, *quoi qu'il arrive,* devenu un pas de clerc, par le seul fait de ce que la prise de l'offensive a raté et qu'on se trouve dans la défensive.

En face de cette situation, les avantages se balancent, et il ne me reste qu'à deviser sur la seconde phase de la guerre, qui ne se reproduira que dans le cas où la Prusse ne ferait pas la paix après le premier grand fait d'arme, *victoire,* défaite ou *exténuation réciproque.* Quant à la France, comme je connais l'Empereur, elle voudra faire la paix dès qu'elle aura en sa possession l'objectif qui est le Rhin, si même elle ne se contente de la Sarre.

Du moment où vous me dites que vous avez la conviction qu'une victoire définitive de la Prusse est notre perte, et que vous ferez tout ce qui est possible pour détourner de nous l'éventualité d'un triomphe de la Prusse, vous m'indiquez assez pour que mes anxiétés cessent, et je n'en demande pas plus.

Ce que je vous prie de croire, c'est que je ne suis pas le moins du monde influencé par les ministres, que je trouve bêtes et maladroits au plus haut degré.

La mésaventure de Wissembourg les a démoralisés au plus haut degré, et, si d'un côté je n'ai plus grande confiance dans la tactique des maréchaux, de l'autre je commence à craindre la révolution. Si les troupes françaises subissent un vrai revers, je ne réponds pas des socialistes. Déjà les gardes mobiles crient «vive la République», et des émeutes partielles se préparent à la suite de la déconvenue

résultant d'une dépêche fausse affichée à la Bourse et selon laquelle le Prince royal serait pris avec 25.000 prisonniers.

Tout cela est bien mauvais, et je ne suis pas si convaincu que vous semblez l'être que l'un des deux adversaires ne puisse pas être *complètement* vaincu par l'autre. Ici, avec un caractère diabolique comme celui du peuple français, on ne peut jamais savoir ce qui arrivera.

J'ai eu ce matin avec Gramont une prise de bec assez vive, je lui ai dit aussi ce que je pensais de sa politique. Il n'admet pas que je discute sa conduite, lors même que les événements lui donneraient tort. Je réplique qu'au contraire, puisqu'il ne cessait de nous reprocher la nôtre, je *prenais le droit* de trouver pas mal de choses *fort mauvais, précipité et manquant de plan de conduite et de sang-froid.*

Passons aux nouvelles. Ce que je viens de vous télégraphier, Gramont me l'a lu. Fleury semble vouloir à toutes forces nous empêcher d'armer, et demande, en outre de ce que je vous ai mandé, que le Gouvernement français garantisse que la question polonaise ne soit pas touchée. Gramont m'a dit : «Nous comprenons maintenant que vous ne vous souciez pas de faire la guerre, puisque vous vous êtes fait garantir vos provinces allemandes par la Prusse!»

Je me suis fâché tout rouge contre cette insinuation; je lui ai répondu qu'il s'avait bien que l'Empereur Alexandre nous avait parlé de cette promesse du Roi de Prusse, et que nous n'étions pas entrés dans cet ordre d'idées; que Fleury n'avait été mis au courant de cette affaire que pour essayer de semer la méfiance entre nous!

Gramont me demanda : «Êtes-vous sûr qu'on n'a pas obtenu la garantie de la Prusse par des négociations directes avec Berlin?»

Je lui répondis que je croyais pouvoir en donner l'assurance.

Gramont changea alors de conversation; il me demanda si je croyais que nous consentirions à laisser passer les Italiens par le Tyrol.

Je répondis que, si oui, nous ferions un acte d'hostilité envers l'Allemagne *plus fort* que si nous mettions 100.000 hommes nous-mêmes sur la frontière de Bohême.

Le Duc me dit alors d'un ton impatienté : «Eh bien, puisque vous ne voulez rien faire, n'empêchez pas les Italiens de se mettre de notre côté. A quoi bon le traité? Il n'est peut-être fait *que pour lier les Italiens!*»

Je ne répondis pas à cela, et m'en allai profondément convaincu que Gramont est un *vanteur* [*sic*].

Prenez de tout ce que je vous écris là les points suivants :

1. Il est possible que la France soit vaincue complètement à l'aide de la révolution.

2. La France fera tout au monde pour s'adjoindre un corps d'armée italien.

(Ce que selon moi elle aurait dû tâcher de faire depuis longtemps!)

3. Si on pouvait faire tourner la Russie contre la Prusse, on sacrifierait l'Autriche.

Vimercati est venu me voir. Il a pleine confiance dans la victoire définitive de la France, mais il *sait* que l'Empereur n'a aucun plan de campagne bien déterminé, et s'en afflige. Il va pousser son Roi à la guerre immédiate, et veut chercher à faire peser sur nous par Florence — se dit désolé que vous ayez refusé le mot *immédiatement*. Il partage, en ce qui concerne la politique française, entièrement mon opinion.

Reste l'affaire Klatzko. Quelle drôle d'idée que ce plan *ultra-polonais* qui ferait de notre Empereur un Empereur d'Allemagne de carton et lui enlèverait la Galicie et la Hongrie!

Je dois rendre justice à M. Kl. que, s'il a omis de me divulguer son plan avant de le soumettre à l'Impératrice, il a toujours prétendu n'avoir aucune mission officielle.

Malgré cela — et comme cela a commencé par se faire derrière mon dos, — on a cru à votre connivence.

Tout cela est de la petite bière à côté des événements qui se préparent. Dieu donne que vous ayez raison et nous garde.

A vous encore mes remerciements pour la façon amicale dont vous avez accueilli mes doléances, et mille très sincères amitiés.

---

34. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Secrète. Orig. Vienne, Archives d'État[1].)

Florence, 6 août 1870.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une copie du contre-projet que M. Visconti-Venosta m'a enfin remis ce soir comme le fruit de ses délibérations avec ses Collègues.

Je sais de bonne source que le Roi Victor-Emmanuel n'a pas encore lu le texte de ce travail, dont la forme laisse autant à désirer que le fond, et qui ne renferme pas, comme de raison, le dernier mot du Gouvernement italien. Je le transmets à Votre Excellence sans l'avoir discuté ni avec le Roi Victor-Emmanuel, ni avec ses Ministres, pour vous mettre à même, Monsieur le Comte, de juger et des prétentions

(1) Cf. Oncken, t. III, p. 513-516.

italiennes et des difficultés que nous aurons à vaincre ici grâce à l'obstination que la Diplomatie française a mise à lier de nouveau les mains du Roi Victor-Emmanuel par cette malheureuse Convention de septembre.

M. Visconti-Venosta m'a répété sur tous les tons ce que Votre Excellence avait si justement pressenti, que le concours actif de l'Italie ne serait possible qu'en vue de larges concessions nationales pour l'affaire de Rome, motivant des sacrifices d'hommes et d'argent.

«Si nous avons accepté comme un pis aller la Convention de septembre, m'a dit ce Ministre, que j'ai signée et que nous n'avons pas violée, nous autres, c'était parce que c'était le seul moyen d'obtenir le retrait immédiat des troupes françaises des États pontificaux. Or, si le malheur avait voulu que les Français eussent été forcés de faire faire de nouvelles merveilles à leurs chassepots, en tirant sur des Italiens, comme à Mentana, il n'y aurait plus eu moyen de songer à la possibilité d'une alliance avec la France dans la présente guerre. Le plus pressé, c'était donc de nous garer contre ce danger en obtenant l'embarcation immédiate du corps expéditionnaire. Quant à la Convention de septembre, fort impopulaire en elle-même, elle nous impose des devoirs dont nous ne sommes pas encore à même de mesurer l'étendue. Nous prenons toutes les précautions possibles; mais la frontière pontificale est tellement étendue qu'il est fort difficile de la surveiller et d'empêcher absolument la formation de bandes...[1] Nous sommes tout décidés à rester dans le système de nos alliances. Nous sommes pour la France dans la présente guerre; mais une levée de boucliers sans motif serait un acte d'autant plus dangereux et répréhensible que le pays ne le comprendrait pas, et ne nous suivrait pas dans une pareille politique.

«Quant à l'Autriche, c'est autre chose. Tout le monde reconnaît l'identité de nos intérêts, tout le monde reconnaît aussi que, appuyées l'une sur l'autre, l'Italie et l'Autriche pourront mieux défendre leur neutralité qu'en restant isolées. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'Angleterre ou la Russie pourraient bien nous demander des explications formelles sur notre neutralité, et il serait difficile de nous soustraire à une réponse catégorique si on nous demandait par exemple d'adhérer à une ligue des neutres...»

Je n'eus pas de difficulté à calmer cette dernière appréhension, qui évidemment ne doit pas être prise au sérieux, en répétant que l'Autriche et l'Italie unies dans une neutralité bienveillante à la France étaient assez fortes pour défendre contre tout le monde leur

[1] Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.

liberté d'action...; mais je ne pus me dissimuler que l'affaire de Wissembourg avait jeté du froid sur le zèle de ce Ministre, honnête mais timide, que la crainte de s'engager à la veille d'une bataille peut-être décisive domine les esprits, passablement étroits, et que le fin mot de ce contre-projet pourrait bien être le désir de gagner du temps, de faire traîner nos négociations et de nous amuser en nous demandant, sinon l'impossible, du moins des conditions intempestives et inopportunes.

J'ai toujours la carte du Roi à opposer à cette tactique cousue à fil blanc, et Sa Majesté, mieux que moi, pourra ramener cette négociation sur son véritable terrain.

Cependant, ne pouvant pas voir le Roi avant le départ du courrier, je n'ai pas voulu laisser partir ce dernier sans donner à Votre Excellence un aperçu rapide de la phase dans laquelle nous venons d'entrer.

Je vous prie d'attendre, en tous cas, le résultat de l'entrevue que j'ai fait demander au Roi, avant de parler au Prince de La Tour d'Auvergne des prétentions italiennes. Nous étions convenus, M. Visconti-Venosta et moi, de ne pas mêler les Français aux détails de notre négociation jusqu'au moment où nous aurions à leur communiquer un projet sur la rédaction duquel nous serions tombés d'accord. Et, bien que M. Visconti-Venosta ne paraît pas avoir gardé un silence absolu sur ses idées, puisque M. de Malaret est venu m'en dire un mot, je crois savoir cependant que le Ministre de France n'a pas connaissance du contre-projet même.

Je me suis borné à lui dire que la question romaine paraissait toujours former la pierre d'achoppement.

---

35. Copie d'un contre-projet italien communiqué par M. Visconti-Venosta. (Vienne, Archives d'État.)

Le 6 août 1870, soir.

Leurs Majestés le Roi d'Italie et l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie ont, pour régler les articles d'un traité d'amitié et d'alliance, destiné à assurer la neutralité et la sécurité des deux États, nommé pour Leurs Plénipotentiaires munis de Leurs instructions, savoir :

S. M. le Roi d'Italie

....

et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie

....

lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Leurs Majestés déclarent maintenir et désirent conserver leur neutralité.

Les marines des deux États agiront de concert pour assurer au commerce des neutres dans la Méditerranée les garanties formulées au Congrès de Paris de 1856.

ARTICLE II.

Pour défendre cette neutralité et garantir les intérêts des deux États, Leurs Majestés feront dès à présent tous les préparatifs militaires réclamés par les circonstances.

ARTICLE III.

Leurs Majestés concerteront, en toute circonstance relative à la guerre actuellement engagée entre la France et la Prusse, les résolutions communes qu'il serait le cas de prendre sur la marche politique ou militaire à suivre.

Elles ne contracteront aucune nouvelle alliance, et ne signeront aucun traité se référant à la guerre actuelle sans s'être prévenues et préalablement entendues.

ARTICLE IV.

Le Gouvernement de S. M. l'Empereur d'Autriche et Roi de Hongrie reconnaît, en ce qui le concerne, et appuiera le principe de la non-intervention des Puissances étrangères sur le Territoire romain.

Il favorisera, le cas échéant, l'application au Territoire romain des mesures les plus conformes aux vœux et aux intérêts des Romains et de l'Italie.

ARTICLE V.

Les présentes stipulations demeureront secrètes tant que les Gouvernements contractants n'en auront pas décidé autrement d'un commun accord.

Articles additionnels secrets.

I

Si S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, était amené, pendant la guerre entre la France et la Prusse, à prendre les armes pour

la sûreté de la Monarchie, et que la Russie, soit par suite de cette initiative de l'Autriche, soit de son initiative propre, prit elle-même les armes dans la guerre actuelle, l'Italie se considérerait comme tenue d'appuyer l'Autriche dans l'action qu'elle aurait à exercer en vertu du traité du 15 avril 1856; et, dans ce cas, une alliance offensive et défensive serait considérée comme conclue entre l'Autriche, l'Italie et la France, sous la condition de l'adhésion préalable de S. M. l'Empereur des Français au présent accord.

II

Leurs Majestés se garantissent, dans le cas prévu à l'article précédent, leurs territoires respectifs.

III

Comme compensation du concours que S. M. le Roi d'Italie assure à S. M. l'Empereur d'Autriche pour la présente guerre, S. M. Impériale et Royale Apostolique consentira à ce que la frontière des deux États soit portée, avec l'assentiment des populations, du côté des Alpes à la limite ethnographique d'après les deux langues au-dessus de Lavis, et du côté de l'Est à l'Isonzo.

IV

S. M. l'Empereur d'Autriche et Roi de Hongrie s'engage à prêter ses bons offices auprès de S. M. l'Empereur des Français pour que les clauses suivantes servent de base à l'adhésion de la France à l'alliance.

La France consent, dans le cas où le sort des armes favoriserait les alliés, à une rectification de ses frontières avec l'Italie du côté de Nice, comprenant le bassin de la Roja avec celui de la Bevera.

L'Italie aura la faculté de créer, dans l'intérêt de son commerce, un établissement maritime à Bizerte.

Les ressources financières nécessaires à la guerre seront avancées avec intérêt du 3 p. 100 à l'Italie par la France, sauf remboursement soit par l'ennemi, soit, à défaut, par l'Italie elle-même moyennant la détermination de longues échéances aux susdits intérêts.

V

Les présents articles additionnels auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés au Traité d'amitié et d'alliance conclu aujourd'hui.

36. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III,* t. III, p. 517.)

Paris, 7 août 1870, 12h 45.
(Arrivé à 3h 45 soir.)

Le sort de la guerre me semble décidé. L'Empereur, qui n'a plus qu'un corps d'armée et demi d'intact, se porte en avant, et tout fait présumer qu'il ne pourra pas résister.

On rassemble les Chambres.

---

37. Rapport du Comte de Beust à l'Empereur François-Joseph. (Orig. Vienne, Archives d'État. — Traduction[1].)

Vienne, 7 août 1870.

J'ai l'honneur de rapporter respectueusement ce qui suit à Votre Majesté sur l'état de nos négociations avec l'Italie, et je joins, dans ce but, le projet de traité, tel que le Comte Vitzthum l'a transmis à Florence.

Votre Majesté voudra bien se souvenir qu'il y a quelques jours un télégramme arriva de Paris, par lequel le Gouvernement français proposait d'insérer dans l'article VI, après les mots «médiation combinée», ceux-ci : «avec la France», et de supprimer l'article VII, mais, au cas où ces modifications seraient admises, se déclarait d'accord. Votre Majesté voulut bien accorder son assentiment, et je télégraphiai en conséquence à Paris et à Florence. Dans cette dernière ville, on se déclara également d'accord, ainsi que le dit le télégramme ci-joint du 5 août.

Samedi dernier arriva pourtant un télégramme du Prince Metternich, ainsi libellé : l'Empereur Napoléon désire qu'après les mots : «leurs armées», dans l'article V, on ajoute : «immédiatement». Aussitôt après se présenta l'Ambassadeur de France avec un télégramme du Duc de Gramont, qui proposait une autre modification, en plus de la précédente, et cette fois à l'article III, où les derniers mots : «et préalablement entendu» devraient disparaître. Cette dernière demande était la plus importante et, si je puis dire, la plus suspecte.

[1] Nous ne publions ici que la traduction. On trouvera le texte original, en allemand, dans Oncken, t. III, p. 517-518.

J'ai cru être assuré de l'assentiment de Votre Majesté en refusant nettement les deux modifications, et en en prenant occasion de dire qu'auparavant, après la concession que nous avions faite, on s'était déclaré satisfait. Sur ce, j'ai reçu aujourd'hui le rapport également ci-joint du Comte Vitzthum, du 2 courant, qui, à ce qu'il me semble, ne contient rien que d'acceptable. Plus tard, pourtant, arriva le télégramme ci-joint de ce jour, qui donne beaucoup à penser.

J'aurai l'honneur de demander verbalement à Votre Majesté ses nouveaux ordres. Ce changement subit est évidemment en rapport avec la suggestion annoncée du Prince Metternich de l'envoi direct des troupes italiennes vers la France. Votre Majesté était d'avis que nous ne pouvions nous passer des Italiens. Pourtant, abstraction faite de ce que, dans la situation actuelle des choses, la coopération italienne à laquelle nous avions songé ne paraît plus du tout de saison, de ce que, de plus, étant donné cette même situation, il apparaît comme très douteux que les Italiens se décident à aller en France, on peut se demander si l'attitude, en apparence très peu sûre du Gouvernement italien, ne nous donnerait pas un prétexte très souhaitable pour nous retrouver libres de reprendre le contact maintenant nécessaire avec l'Angleterre et la Russie, et même de prendre à l'égard de l'Italie une position dont je me permettrai d'exposer verbalement à Votre Majesté la portée possible[1].

---

38. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Secrète. Orig. Vienne, Archives d'État[2].)

Florence, 7 août 1870.

Monsieur Aghemo, Chef du Cabinet du Roi, est venu me trouver ce soir de la part de Sa Majesté et me faire les communications suivantes :

«Le Roi n'a reçu qu'hier soir fort tard le contre-projet dont vous m'avez parlé. Il y a eu une irrégularité. Ce contre-projet n'aurait pas dû vous être communiqué avant d'avoir été soumis à Sa Majesté, qui ne l'approuve pas entièrement, qui déjà a obtenu quelques modifications, mais qui vous prie de vous rappeler que la décision ne dépend pas entièrement de sa volonté. Le Roi voulait vous prier de passer chez lui ce matin, lorsque sont arrivées coup sur coup les fâcheuses

(1) En marge de l'expédition : «Il n'a pas été pris de résolution (nicht resolviert).»

(2) Cf. Oncken, t. III, p. 518-519.

nouvelles sur la déroute de plusieurs corps français. Le Roi, dans ces circonstances, pense que les événements pourraient faire changer les bases du traité, qu'une déroute sérieuse de l'Empereur Napoléon pourrait p. e. nous faire désirer d'entrer plus tôt en action. Sa Majesté désire savoir si le contre-projet a déjà été transmis à Vienne.»

Je ne pus cacher à mon interlocuteur que j'avais cru devoir profiter du courrier expédié ce matin pour transmettre à Votre Excellence, par lettre particulière du 6 août et pour son information personnelle, le texte du contre-projet, mais que je n'avais pas manqué de constater l'impossibilité où je m'étais trouvé d'en parler soit au Roi, soit à ses Ministres; que, du reste, le télégraphe, plus prompt que notre courrier, pourrait facilement informer Votre Excellence des dispositions de Sa Majesté.

M. Aghemo revint une heure plus tard pour me dire que le Roi me priait de télégraphier à Votre Excellence afin de demander qu'on regardât comme non-avenu le contre-projet italien, et qu'on voulût bien suspendre les négociations jusqu'après réception de nouvelles plus décisives du théâtre de la guerre.

Le Roi recommande le plus grand secret pour les deux raisons que voici :

1° La Russie aurait donné à entendre ici qu'elle ne regarderait pas d'un bon œil un traité d'alliance entre l'Autriche et l'Italie, désirant que chacune de ces deux Puissances maintienne la plus stricte neutralité.

2° Tandis que M. de Bismarck faisait tous les efforts pour obtenir possession de papiers compromettants pour l'Autriche et l'Italie.

J'ai fait remercier le Roi de cet avis au lecteur, mais je n'ai pas besoin d'assurer à Votre Excellence que j'ai pris soin de déposer aux archives de la Légation impériale et royale le peu de papiers que j'avais.

---

39. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État[1].)

Florence, 8 août 1870, 1h10 matin.
(Arrivé à 5h matin.)

Pour le Chancelier de l'Empire seul de la part du Roi :

Veuillez considérer comme non-avenu le contre-projet italien expé-

(1) Cf. Oncken, t. III, p. 519.

dié ce matin, et suspendre négociation jusqu'à arrivée de nouvelles plus décisives du théâtre de la guerre.

Le Roi recommande le plus grand secret sur ce contre-projet. Il m'a fait dire par Aghemo que la Russie ne verrait pas d'un bon œil une alliance entre l'Autriche et l'Italie, désirant leur stricte neutralité, et que la Prusse faisait tous les efforts pour obtenir des pièces compromettantes pour ces deux Cabinets.

---

40. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Comte Vitzthum, Ministre à Bruxelles. (Télégr., à chiffrer. Vienne, Archives d'État.)

Vienne, 8 août 1870, 4h soir.

Tenez-vous bien sur la réserve jusqu'à nouvelles instructions. Les procédés relatifs au contre-projet ne sont pas les seuls à nous faire soupçonner la bonne foi.

---

41. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État[1].)

Florence, 8 août 1870, 5h30 soir.
(Arrivé à 9h soir.)

Visconti-Venosta désire vivement connaître votre appréciation de la situation. Très pénétré de la nécessité d'une entente cordiale, Visconti-Venosta pense que ni notre projet ni le sien ne répondent à la situation. Ce serait, me dit-il, trop ou trop peu. Il ne voudrait pas absolument retirer ni presser le contre-projet que vous recevrez ce soir.

---

42. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Comte Vitzthum, Ministre à Bruxelles. (Particulière. Orig. Vienne, Archives d'État[2].)

Vienne, 9 août 1870.

J'ai reçu vos lettres du 2 et du 6, ainsi que vos télégrammes du 7 et du 8 de ce mois. Ce dernier rend presque superflu un examen du

(1) Cf. Oncken, t. III, p. 520.
(2) Cf. Oncken, t. III, p. 520-521.

contre-projet de traité formulé par le Gouvernement italien. Je comprends l'appréciation de M. Visconti-Venosta, qui trouve qu'en présence des événements actuels nos projets ne répondent plus à la situation. Cette déclaration du Ministre des Affaires étrangères me semble indiquer assez clairement que le Gouvernement italien ne désire pas, pour le moment, poursuivre la négociation spéciale qui était entamée, tout en continuant à vouloir maintenir le principe de l'entente avec l'Empire austro-hongrois.

Cette attitude me paraît être la conséquence assez naturelle de la tournure récente que prennent les affaires, et il ne me reste qu'à m'y conformer de mon côté, en suspendant nos pourparlers relatifs à la conclusion d'un traité.

D'ailleurs, si cette considération n'existait pas, je dois dire que la question romaine mise de nouveau en avant par le Gouvernement italien ne serait pas un léger obstacle à un arrangement.

M. Visconti-Venosta doit comprendre, en effet, que nous soyons peu disposés, après ce qui s'est passé dernièrement, à encourir une seconde fois la responsabilité, — je dirais presque l'odieux — de préparer l'entrée des troupes italiennes sur le Territoire pontifical.

Sur la première suggestion qui en avait été faite par le Gouvernement italien, nous nous étions montrés prêts à employer nos bons offices pour obtenir une solution de la question romaine favorable aux vœux des Italiens. Pendant que nous nous prononcions ainsi, le Gouvernement italien s'est empressé non seulement de renouveler directement son adhésion à la Convention de septembre, mais de nous représenter à Paris comme poussant à une occupation de Rome par les troupes italiennes.

Ce précédent devrait nous rendre fort circonspects en ce qui concerne la question romaine, et nous aurions donc des objections sérieuses à élever sur ce chapitre.

Ce n'est, d'ailleurs, je le répète, que par acquit de conscience que je fais mention de cette difficulté. Le point décisif aujourd'hui est le désir témoigné par le Gouvernement italien lui-même de suspendre les négociations, tout en maintenant le principe de l'entente.

Veuillez donc, mon cher Comte, dire à M. Visconti-Venosta que nous ne pouvons qu'entrer dans ses vues, et que, tout en arrêtant nos pourparlers secrets, nous espérons que les deux pays n'en cesseront pas moins de se montrer d'accord au milieu de la crise qui s'annonce.

Les intérêts communs qui ont amené un rapprochement plus intime entre l'Empire austro-hongrois et le Royaume d'Italie subsistent toujours, et continueront sans doute à fortifier la bonne harmonie entre les deux Gouvernements. Nous y comptons d'autant plus que

nos dispositions n'ont pas changé, et que les nouvelles foudroyantes des derniers jours ont exercé sur l'esprit public chez nous une influence bien salutaire en faisant comprendre la nécessité de préparatifs militaires sur une plus grande échelle.

Dans ces circonstances, il ne vous restera plus, mon cher Comte, qu'à prendre congé de Sa Majesté le Roi d'Italie, en remerciant encore une fois ce Souverain pour les dispositions amicales qu'il témoigne à l'Autriche et sur la réciprocité desquelles il peut entièrement compter.

Vous pourrez ensuite vous rendre à Rome ainsi que vous en aviez le projet, et je désire que de là vous retourniez le plus directement possible à votre poste à Bruxelles.

---

43. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État.)

Florence, 9 août 1870, 11h40 soir.
(Arrivé le 10 août, à 10h20.)

Pour le Chancelier.

Le Roi m'a fait dire ce soir :

1° Qu'il avait demandé à l'Angleterre, en cas d'une déroute de la France, de proposer sa médiation sur la base de l'intégrité du territoire français.

2° Que, si l'Angleterre acceptait, elle inviterait l'Autriche de s'associer ainsi que l'Italie à cette médiation.

3° Que le rappel de Brassier n'avait rien d'hostile ni pour nous ni pour l'Italie.

4° Que, nonobstant la médiation anglaise, le Roi, en cas d'une déroute complète de la France, désirait contracter avec nous une alliance des plus étroites.

5° Que si, par contre, la France, comme Sa Majesté l'espérait, remportait la victoire dans la bataille imminente, on pourrait revenir à la négociation suspendue.

6° Que le Roi était décidé à appeler deux autres classes sous les armes, et qu'il apprenait avec plaisir de Vienne que nous armions vigoureusement.

7° Que la situation militaire de l'armée française était moins compromise qu'il n'avait cru, mais que l'esprit républicain lui causait les plus sérieuses appréhensions, vu la contagion possible.

Mache auf die doppelte Strömung aufmerksam welche hier herrscht. — Visconti-Venosta scheint meine verlängerte Anwesenheit hier, sei

es wegen die direkten Beziehungen zu Sr Majestät oder aus Besorgniss vor Preussen, nicht gerne zu sehen (1).

---

44. Victor-Emmanuel II à François-Joseph. (Lettre autographe. Vienne, Archives d'État.)

Florence, 9 août 1870.

Monsieur Mon Frère,

Je remercie vivement Votre Majesté Impériale et Royale de la lettre qu'elle a bien voulu me faire remettre par le Comte Vitzthum. J'ai accueilli ainsi que mon Gouvernement avec l'intérêt le plus sympathique les communications dont cet Envoyé extraordinaire était chargé, et je me plais à assurer Votre Majesté Impériale et Royale qu'il s'est acquitté de sa mission de la manière la plus conforme à la communauté d'intérêt de nos deux États. Les liens de parenté et d'affection qui m'unissent à Votre Majesté Impériale et Royale augmentent encore ma confiance que ces intérêts, entre lesquels il ne saurait y avoir jamais aucun désaccord, s'affermiront toujours davantage. L'échange de vues qui vient d'avoir lieu entre nos deux Gouvernements aura contribué à consolider notre entente intime.

Je ne sais pas si les circonstances actuelles nous permettront de donner suite à nos anciens projets; mais, quoi qu'il puisse arriver, j'ai foi dans la bienveillance et l'amitié de Votre Majesté Impériale et Royale.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Majesté les assurances de haute estime et sincère attachement avec lesquelles je suis, Monsieur Mon Frère, de Votre Majesté Impériale et Royale le bon Frère et Cousin.

Victor-Emmanuel.

---

45. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Vienne, Archives d'État.)

Florence, 12 août 1870, 2h soir.
(Arrivé à 6h30 soir.)

Pour le Chancelier seul :

Audience de congé très satisfaisante. Le Roi désavoue complète-

(1) Traduction :
J'attire l'attention sur la double tendance qui règne ici. Visconti-Venosta ne semble pas voir avec plaisir que ma présence ici se prolonge, soit à cause des relations directes que j'entretiens avec Sa Majesté, soit par souci de la Prusse.

ment tout ce qui a pu nous déplaire dans le contre-projet italien, expliquant les articles sur Rome et sur le Tyrol par une bévue de Son Ministre. Sa Majesté rectifia elle-même le malentendu quant à Rome, en constatant que c'est l'Italie qui a réclamé nos bons offices. Pour me prouver que ce malentendu est d'origine française, le Roi m'a donné à lire télégramme de l'Empereur Napoléon du 26 juillet dont je vous apporte texte. Le Roi Victor-Emmanuel m'a dit avoir repoussé avec indignation l'insinuation du Comte Brassier, que nous aurions voulu entraîner l'Italie contre la Prusse, démenti formel, dont le Ministre de Prusse aurait pris acte pour le télégraphier au Roi Guillaume.

Le Roi croit toujours une bataille imminente, bien qu'on lui ait télégraphié cette nuit qu'on parlait dans le camp français d'armistice. Il croit l'Empereur Napoléon perdu en tout cas. M'ayant interpellé si dans le cas d'une victoire française nous pourrions livrer passage à ses troupes, j'ai répondu que notre neutralité ne le permettrait guère. Sa Majesté m'a compris. Il tiendra Baron Kübeck au courant de tout, et ne demande que de pouvoir marcher d'accord avec nous, tout en prévoyant l'éventualité de devoir tenir compte des aspirations italiennes dans la question romaine, et même de se tourner contre la France républicaine si elle le contrarierait [*sic*] sur Rome.

Je pars demain matin. Serai dimanche soir à Vienne.

APPENDICE II.

Le Comte de Flandre au Roi Léopold II [1].

Camp de Beverloo, 9 juillet 1870. Minuit.

Mon cher Léopold,

Je m'empresse de t'accuser réception des papiers que tu as eu la bonté de m'envoyer.

Il y a longtemps que je déplore cette affaire espagnole, et, à la place de mon beau-frère, il y a longtemps que j'y aurais renoncé. Je veux bien écrire à mon beau-père, puisque tu le désires, mais je ne pense pas que cela produise grand effet; c'est sur le Roi de Prusse et Bismarck qu'il faudrait agir.

Inutile de dire que ni ma femme ni moi nous n'avons été ni directement ni indirectement mêlés à cette affaire, que personne ne déplore plus que ma femme. Depuis la très courte visite de son frère à Bruxelles, elle ne l'a pas vu, et est personnellement aussi contraire à voir son frère aller à Madrid qu'il est possible de l'être; elle a toujours agi, parlé et écrit dans ce sens. On peut sans crainte démentir de la manière la plus formelle et la plus catégorique toute ingérence de sa part dans cette affaire qu'elle et moi nous ne cessons de déplorer.

Ta lettre à mon beau-frère est très bien, et, puisque l'Empereur désirait cette démarche, il fallait la faire. La Reine Victoria pourrait,

[1] Le 7 juillet, le baron Beyens, ministre de Belgique en France, était invité à transmettre au roi Léopold un message personnel de Napoléon III, qui le priait d'intervenir instamment auprès du prince de Hohenzollern, pour obtenir qu'il retirât sa candidature au trône d'Espagne. Le roi Léopold écrivit aussitôt au prince de Hohenzollern une lettre «très confidentielle» en date du 8 juillet, qui a été publiée par Fester (t. II, n° 367, p. 38), sous la date du 9. Il prévint en même temps son frère, le comte de Flandre, en l'invitant à écrire, lui aussi, à son beau-frère et à son beau-père. La lettre ci-dessus est la réponse du comte de Flandre au roi Léopold II. Elle est conservée dans les archives privées de la famille royale de Belgique et vient d'être publiée dans une revue bruxelloise, *Le Flambeau* (janvier 1932), par M. Huisman, professeur à l'Université de Bruxelles, avec l'autorisation du roi Albert.

IMPRIMERIE NATIONALE.

je crois, obtenir beaucoup plus en s'adressant directement à mon beau-frère et à Vicky [1].

Voici ce que je sais de cette aventure. Dès l'année dernière, on est venu sonder le terrain chez mon beau-père, toutes les offres ont été repoussées. Au printemps (mars), Léopold et Antoinette ont été comme toujours à Berlin, et là, le Roi et Bismarck l'ont entretenu des offres que faisait l'Espagne de son trône. Mon beau-père a été mandé à Berlin, et, après de longues discussions, on a été d'avis d'accepter le trône comme étant un intérêt de famille et un intérêt prussien. Malgré cela Léopold a décliné cette haute mission. On s'est alors rejeté sur Fritz qui était à Paris à s'amuser, et le trône des Espagnes a été refusé par lui de la manière la plus formelle; le Roi Guillaume, peu favorable personnellement à cette aventure, n'a pas voulu donner ordre à ses parents de la tenter, et l'affaire paraissait alors terminée dans le sens d'un refus absolu. Mon beau-père en était désolé, et regrettait beaucoup l'absence d'esprit d'entreprise chez son fils; ma belle-mère, ma femme et moi, nous n'avons cessé d'être contraires à ce projet.

Quand Léopold est venu chez moi, il considérait son refus comme définitif et en était très content. Antoinette, comme Portugaise, était et est, je crois, encore hostile à cette affaire, qui contient en germe l'union ibérique, donc la fin du Portugal.

Que s'est-il passé depuis, je l'ignore; ma femme m'a écrit après son arrivée à Sygmaringen que, d'après ce que son père lui avait dit, elle n'osait plus espérer que cette affaire ne se fasse pas, qu'elle en était si désolée qu'elle en pleurait rien que d'y penser. Tu vois que le «Gaulois» et la «France» sont assez mal renseignés sur les influences de la diplomatie féminine. Tout ce que je t'écris est de la nature la plus confidentielle, et je désire beaucoup que, si tu en fais usage, on ne sache pas que c'est par moi que tu le sais. Je pense qu'on a ignoré l'opposition si catégorique de la France quand on a accepté le trône. L'acceptation n'était du reste pas officielle avant-hier, car ma femme m'écrit que, bien que ce soit difficile, on désirait qu'on dise que toute cette affaire était inventée; on paraissait le 7 très tranquille à Sygmaringen, et on déplorait seulement les intempérances de langage de la presse française.

Je crois qu'on sait à Madrid qu'à Paris on veut le Prince des Asturies, et que Prim a voulu répondre à cela avec la candidature de

[1] Prénom familier de la princesse héritière de Prusse, fille de la reine Victoria. (*Note de M. Huisman.*)

Léopold. Il est certain qu'à Paris on a agi contre Montpensier, qui était le seul candidat sérieux.

L'acceptation de Léopold est-elle absolue ou conditionnelle, je l'ignore; comme ce sujet était désagréable, je ne l'ai jamais traité avec mon beau-père que fort en raccourci.

Toute lettre met 24 heures pour aller à Sygmaringen; mon beau-père ne pourra donc avoir la mienne que lundi après-midi.

Léopold et toute sa famille devaient être à Reichenhall pour faire une cure jusqu'au milieu de ce mois.

Je ne crois pas à l'arrangement de cette affaire, à moins que le Roi de Prusse et Bismarck ne soient amenés à conseiller à Léopold de se retirer. Lui, pauvre garçon, n'a jamais rêvé ces grandeurs, et je crois ne les accepterait que bien à contre-cœur.

Nous pouvons parfaitement garantir notre neutralité; l'esprit de l'armée est très bon, elle ne demande qu'à agir.

Je suis toujours
Ton bien dévoué frère.

(Signé) PHILIPPE.

APPENDICE III.

M. Mariani, Ministre de France à Munich, à M. Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères [1]. (Confidentiel. Orig. Bavière, 263.)

Munich, 6 février 1884.
(Dir. pol., 3 mars 1884.)

M. le Baron de Werther, ancien ambassadeur de Prusse à Paris en 1870, m'a entretenu aujourd'hui de quelques incidents politiques auxquels il a été mêlé dans le cours de sa mission. Bien que les souvenirs de M. de Werther ne jettent aucune lumière nouvelle sur les événements de cette époque, je n'en crois pas moins de mon devoir de vous les communiquer. La conversation s'est tout d'abord portée sur l'influence que M. Rouher, dont le télégraphe a annoncé hier la mort, avait exercée pendant le règne de l'Empereur Napoléon III. M. de Werther ayant exprimé quelque étonnement de ce que les scellés eussent été apposés chez M. Rouher par ordre du Gouvernement français, je lui fis observer que telle était la règle au décès de tous les hommes politiques qui, par suite de leurs fonctions, ont pu se trouver en position de détenir des papiers d'État. La précaution est bonne, ai-je ajouté, et vous savez que les Prussiens ont été assez heureux pour saisir précisément chez M. Rouher des documents de cette nature [2].

« C'est vrai, m'a-t-il répondu, et cette trouvaille est certainement due à quelque dénonciation, car jamais ni l'autorité militaire ni le Gouvernement de Prusse n'auraient pu soupçonner la présence au château de Cerçay de pareils papiers, non plus qu'une semblable négligence de la part de M. Rouher.

« Du reste, poursuivit M. de Werther, tout est matière à surprise dans la conduite politique des hommes qui étaient alors à la tête du Gouvernement en France. Les Français eux-mêmes m'ont paru

[1] Nous croyons devoir publier cette dépêche, de date postérieure à nos documents, qui nous donne les souvenirs du baron de Werther sur la crise de juillet 1870.

[2] Cf. l'Appendice III du tome XII, p. 408-446, et l'Appendice I du tome XX, p. 459-473.

bien avant la guerre infiniment plus montés contre la Prusse que les Autrichiens, à la suite de leur défaite, ne l'étaient à Vienne d'où je venais. Je fus frappé de cette surexcitation, le lendemain même de mon arrivée [1], au Cercle de l'Union dont je faisais depuis longtemps partie à titre privé comme ancien membre effectif. Me trouvant à table sans que personne me connût, j'entendis derrière moi deux jeunes gens discuter les événements de 1866, et déclarer hautement que, depuis la bataille de Kœniggraetz, qu'ils appelaient Sadowa, la prépondérance de la Prusse était devenue aussi dangereuse qu'intolérable pour la France. Le Cercle de l'Union était à cette époque exclusivement fréquenté par des Orléanistes tous adversaires de Napoléon. Il me fut facile de mesurer par là le sentiment des partisans de l'Empire. De tous les hommes de Gouvernement avec qui j'eus occasion de m'entretenir de la situation, le Prince de La Tour d'Auvergne [2] me parut seul comprendre la grandeur du péril que pouvait provoquer un pareil entraînement. Je n'oublierai pas l'accent de tristesse et de sincérité tout à la fois avec lequel il m'exprima un jour l'espoir que je parviendrais, grâce à mon esprit de conciliation, à apaiser toutes les passions qu'il voyait naître autour de lui.

«Quant à M. Ollivier, je fus étonné, dès mon premier entretien, de la suffisance, je ne dirai pas légèreté, le mot lui a été trop souvent adressé, avec laquelle il traitait les plus graves affaires. J'avais été chargé par mon Gouvernement de pressentir les intentions du Gouvernement de l'Empereur au sujet du Concile et de la proclamation du dogme de l'Infaillibilité qui allait en sortir. On était persuadé à Berlin que la question devait toucher la France tout autant que la Prusse, et que les efforts réunis des deux Gouvernements auraient toutes chances d'arrêter le Concile. M. Émile Ollivier étant ministre des Cultes, je m'adressai à lui. Dès les premiers mots que je prononçai, je vis que le sujet ne l'intéressait guère, et ce ne fut pas sans une certaine stupéfaction que je l'entendis me dire d'un ton fort dégagé : L'infaillibilité du Pape? C'est la dernière des choses dont je m'occupe. Je dus faire mon rapport à mon Gouvernement, et le projet d'entente en resta là.

«M. Émile Ollivier m'a paru du reste professer à cette époque une sympathie très marquée pour la culture et les idées allemandes en général. Un jour même que je lui en faisais l'observation, il me

(1) Werther était arrivé à Paris le 31 octobre 1869, et avait remis ses lettres de créance à l'Empereur le 15 novembre.

(2) Le prince de La Tour d'Auvergne avait été ministre des Affaires étrangères du 17 juillet 1869 au 2 janvier 1870.

répondit que ses sentiments dataient de son premier mariage, et qu'il avait appris à connaître l'Allemagne au milieu des Allemands distingués que sa première femme, fille de Listz, avait attirés chez lui.»

Entraîné par ses souvenirs, le Baron de Werther se laissa aller à me dire qu'il revit M. Émile Ollivier une autre fois [1]. «C'était au moment où la candidature du Prince de Hohenzollern au trône d'Espagne soulevait l'opposition que vous savez, ajouta-t-il en s'adressant à moi, et où le Gouvernement français venait d'en demander le retrait [2]. J'étais dans le cabinet du Duc de Gramont, à qui j'étais chargé de dire confidentiellement et officieusement que le Roi de Prusse avait demandé au Prince sa renonciation [3]. Déjà nous avions été interrompus par la visite de l'Ambassadeur d'Espagne, M. Olozaga. M. de Gramont n'avait pas caché son impatience, et avait donné ordre à l'huissier de répondre qu'étant en conférence avec l'Ambassadeur de Prusse il ne pouvait le recevoir. Je lui fis observer que peut-être M. Olozaga avait quelque grave communication se rapportant au sujet de notre entretien. Ce ne fut qu'après une assez vive insistance de ma part qu'il se rendit à mon avis, et fit introduire l'Ambassadeur dans la pièce voisine, en me laissant dans son cabinet.

«A son retour, je fus obligé de demander à M. de Gramont à plusieurs reprises s'il ne lui était pas possible de me confier sa conversation, et je remarquai la résistance qu'il mit à m'avouer que M. Olozaga venait de lui faire part officiellement de la renonciation du Prince de Hohenzollern. C'est à ce moment que M. Émile Ollivier entra inopinément et nous annonça que tout était fini, que la candidature du Prince était retirée, et que par suite toute cause de rupture avait disparu. M. Émile Ollivier paraissait radieux. M. de Gramont dissimulait mal son mécontentement de le voir ainsi s'abandonner à une aussi complète satisfaction, et de l'entendre surtout émettre devant moi cet avis que le Gouvernement de l'Empereur se trouvait désormais complètement désintéressé de la question. Il exprima des doutes sur l'authenticité de la renonciation, dont on ne tenait la nouvelle que

[1] Voir dans le tome XXVIII, Appendice I, xi, p. 459-465, le rapport de Werther du 12 juillet 1870 et les notes jointes.

[2] Allusion à la déclaration du 6 juillet 1870, et à la démarche de Benedetti du 9 (cf. t. XXVIII, Appendice I, viii, p. 447-450).

[3] Cf., sur le séjour de Werther à Ems, t. XXVIII, Appendice I, iii, p. 435-437, et v, p. 440-441, et sur la démarche de Guillaume Ier auprès du prince Charles-Antoine de Hohenzollern, le 10 juillet, *ibid.*, ix, p. 450-451. Werther avait quitté Ems le 11 juillet à 7 heures du soir, et était arrivé à Paris le 12 à 10 heures du matin.

du Maréchal Prim, de M. Prim, reprenait-il [1]. S'étant montré étonné de ce que le désistement eût été signifié par le Prince Antoine, et non par son fils, je lui fis remarquer que l'irrégularité s'expliquait par l'empressement qu'on avait voulu mettre à donner satisfaction au Gouvernement français; que le Prince Léopold était en Bohême à chasser, et qu'on ignorait le lieu où il pouvait se trouver. M. de Gramont persistait dans ses objections. En vain faisait-il des signes à M. Ollivier, et cherchait-il à le calmer par des observations discrètes sur la portée de cette renonciation : M. Émile Ollivier n'y voulut rien comprendre. Quant à moi, je me retirai avec la persuasion que la paix n'était rien moins que raffermie. Peut-être cependant serait-on parvenu à vaincre les oppositions que je prévoyais, si M. Émile Ollivier, comme j'en fus informé en sortant du Ministère, n'avait commis l'étrange imprudence de confier à quelques députés ou de publier lui-même à la Chambre la nouvelle de la renonciation du Prince avant même d'en avoir conféré avec son Collègue des Affaires étrangères [2]. Une telle divulgation découvrait le Roi de Prusse, et rendait tout accommodement impossible en dehors de l'acceptation pure et simple du Gouvernement de l'Empereur.

«Malheureusement ce n'était pas là le seul obstacle. L'entourage immédiat de l'Empereur et de l'Impératrice n'était que trop porté à appuyer les prétentions les plus exagérées. M. de Gramont lui-même n'avait plus son entière liberté de jugement. Il était engagé à la Bourse dans des spéculations considérables à la baisse. Je le savais déjà, j'en ai depuis lors acquis la preuve.»

J'aurais voulu, Monsieur le Président du Conseil, passer sous silence une aussi grave insinuation. J'ai pensé que mon devoir m'imposait l'obligation de ne rien vous cacher de mon entretien. Je ne sais à quel sentiment M. de Werther a obéi en me faisant part de cette dernière appréciation. Je n'en saurais garantir la sincérité, je garantis seulement la fidélité absolue des termes dont il s'est servi et dont le souvenir pour moi remonte à deux heures tout au plus.

«Les exigences de l'Empereur, continua M. le Baron de Werther, devaient fatalement pousser le Roi de Prusse à bout, quel que fût son désir de conserver la paix. Nul ne pouvait mieux que moi connaître à ce moment ses sentiments.

«En effet, peu de temps avant que n'éclatât la crise produite par la candidature du Prince, je m'étais rendu à Ems pour faire ma cour

[1] Cf. t. XXVIII, p. 252, note 1.
[2] Cf. É. Ollivier, t. XIV, p. 230-236.

au Roi. Le jour même de son arrivée [1], le Roi voulut bien me dire que le Prince Antoine était venu la veille le trouver dans son wagon à Giessen pour lui demander de nouveau, au nom de son fils, l'autorisation d'accepter la candidature qui lui était offerte. Sa Majesté répondit au Prince Antoine qu'elle avait déjà à diverses reprises depuis plusieurs mois refusé d'accorder son consentement, et qu'elle regrettait que lui et son fils se laissassent guider par d'autres conseils que les siens.» M. de Werther prononça ces derniers mots en les soulignant. «Malgré ces observations, le Prince Antoine continuant d'insister et le moment de partir approchant, le Roi finit par céder à ses instances, mais sous cette réserve expresse que le Prince et son fils feraient l'expérience à leurs risques personnels, et que ni comme souverain ni comme chef de famille il n'entendait lui-même compromettre sa responsabilité dans cette aventure. Il a été d'ailleurs convenu, ajouta Sa Majesté, que l'acceptation du Prince ne serait annoncée qu'à l'automne le jour même de l'ouverture des Cortès [2].

«En me faisant part de cet incident, continua M. de Werther, le Roi était assurément loin de penser que cette question pût donner lieu à quelque difficulté internationale. Malheureusement le secret ne fut pas gardé, et ce fut le Maréchal Prim qui crut devoir le communiquer à l'Ambassadeur de France à Madrid [3]. Les feuilles publiques furent bientôt mises au courant, mais le Roi accordait encore à ce moment si peu d'importance à cette affaire qu'il négligea d'en parler à son frère le Prince Albert qui se trouvait cependant auprès de lui. Celui-ci, tout entier aux distractions qu'il rencontrait à Ems, ne lisait aucun journal, et je fus le premier à lui faire connaître la situation [4]. Il partit aussitôt. Quant à M. de Bismarck et à M. de Moltke, l'un était au fond de la Poméranie [5] et l'autre en Suisse [6]. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y a eu aucune insulte ni du côté du Roi ni du côté de M. Benedetti. C'est là une pure fable, a ajouté M. de Werther en souriant, qu'un journal anglais a publiée.»

(1) Le 20 juin 1870.

(2) Cf., sur les démarches des princes Léopold et Antoine le 19 juin 1870, et sur l'attitude du Roi le 21, les documents publiés par Fester, cités t. XXVII, p. 408 et sq., note 1. Ils ne mentionnent pas l'entrevue de Giessen à laquelle Werther fait ici allusion.

(3) Cf. Mercier de Lostende, 3 juillet 1870 (t. XXVIII, p. 23).

(4) Werther était arrivé à Ems le 6 juillet au matin, et il en partit le 11 au soir.

(5) Bismarck avait séjourné à Varzin du 7 juin au 12 juillet.

(6) Rappelé à Berlin à la suite du Conseil du 11 juillet (t. XXVIII, p. 458).

M. le Baron de Werther s'est retiré à Munich où il a marié une fille. Je le soupçonne d'avoir conservé quelque ressentiment de la brusquerie avec laquelle M. de Bismarck lui a fait obtenir sa pension de retraite, et son récit, qui tend à faire ressortir la bonne foi de son Souverain, laisse percer quelque chose de cette disposition d'esprit. Il passe, parmi les personnes qui le connaissent, pour avoir été souvent tenu dans l'ignorance de la politique du Chancelier. Personne ne conteste la droiture de son caractère. On fait seulement remarquer que, dans les dernières années de sa carrière, et partout où il a rempli les fonctions d'Ambassadeur, à Vienne en 1866, à Paris en 1870, et à Constantinople en 1877, sa présence a été comme un signal de guerre.

TABLE DES MATIÈRES.

JUILLET 1870.

(16-31.)

16 JUILLET.

17 JUILLET.

18 JUILLET.

19 JUILLET.

20 JUILLET.

21 JUILLET.

IMPRIMERIE NATIONALE.

22 JUILLET.

26 JUILLET.

27 JUILLET.

28 JUILLET.

29 JUILLET.

30 JUILLET.

31 JUILLET.

AOÛT 1870.

1er AOÛT.

2 AOÛT.

3 AOÛT.

7 AOÛT.

8 AOÛT.

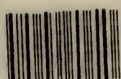
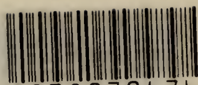
9 AOÛT.

10 AOÛT.

APPENDICE I.

APPENDICE II.

APPENDICE III.


a39003

007037947b